Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Tome 22
1920

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM - 1967

Réimprimé avec le consentement des propriétaires de la Revue

CONNAITRIONS-NOUS, ENFIN, UN TEXTE EN LANGUE THRACE?

Sensationnelle serait l'annonce de pareille nouveauté, si elle était vérifiée [1]. La présente étude a pour but de montrer qu'elle ne l'est point, et qu'il fallait s'y attendre.

1. Jusqu'à présent nous ne possédons pas une seule phrase en langue thrace, fût-elle de deux mots. Comme noms communs, nous connaissons quelques substantifs, conservés par les lexicographes et les scoliastes anciens : certains demeurent douteux, pour le sens et la nationalité. Au contraire, nous sommes riches en noms propres : ethniques, épithètes divines, noms géographiques, noms d'individus. La liste en augmente rapidement chaque année. Actuellement, le compte approximatif que j'en ai pu faire dépasse un millier.

Le livre capital sur ce sujet est toujours celui de Tomaschek (*Die alten Thräker*, dans *Sitzungsberichte* de l'Acad. de Vienne, tomes 128, 130, 131). Mais il est contestable sur bien des points et, à cause de sa date (1893-1894), fort incomplet. Il convient d'ajouter aux listes de noms propres qu'il contient un grand nombre de ceux que fournissent les *Indices* d'autres ouvrages : *Mélanges* d'Albert Dumont (édit. Homolle, 1892); *Ant. Denkmäler in Bulgarien*, par Kalinka (*Schriften der Balkan-Commission*, tome IV, 1906); *Corpus* latin (tome III); Brambach (*Corpus inscr. rhenanarum*); *Corpus inscr. graec. rom.*; *Arch.-Epigr. Mitth.* (1878-1897) avec leur suite en cours de publication, les *Wiener Iahreshefte*; mon étude sur *Nicopolis ad Istrum* (1908). Il faut aussi dépouiller la plupart des 25 volumes du *Sbornik* bulgare (1890-1906); l'*Izvestia Mouzei* (1907): l'*Izvestia de la Société archéologique bulgare* depuis 1910; le vol. VI du *Corpus* latin; mon *Voyage en Thrace* (*BCH*, 1898, 1900, 1901); mon *Catalogue de la Collection Stamoulis* (*Ibid*, 1912); mes *Documents d'archéologie thrace*, en cours depuis 1911. On trouve enfin des renseignements isolés dans un certain nombre de périodiques, dans les publications locales (bulgares, serbes, grecques, roumaines, hongroises, russes); dans les ouvrages relatifs à la Russie méridionale, à l'Asie Mineure, voire même à l'Égypte; dans les Catalogues des Musées balkaniques (surtout celui du Musée de Constantinople, par G. Mendel).

Telles sont les principales sources de l'onomastique thrace. Je suis en train d'en préparer le *Lexique*. De leur côté, des savants roumains paraissent avoir entrepris une besogne analogue. M. G. Mateescu annonce la mise en train d'ouvrages intitulés *l'Expansion des Thraces dans l'Empire romain* et *Onomastique thrace* (*Bul. Comis. Monum. istor.*, 1916, p. 31, note 23). M. Émile Fischer (*Zeitschrift für Ethnol.*, 1911, p. 566, note 7) déclare avoir terminé depuis 1903 un livre appelé *Kulturhistorische Paläontologie der rum. Sprache*, dans lequel il aurait « réuni tous les mots thraces qui nous ont été conservés ». Rien n'avait paru au début de la guerre, la Société *Siebenbürger Landeskunde Verein*, qui devait l'éditer, en ayant remis la publication à une date indéterminée à cause du trop grand nombre de travaux lexicographiques qui lui étaient proposés (*Zeitschrift für Ethnol.*, 1913, p. 107, n. 11). Aux dernières nouvelles, il ne saurait plus être fait mention du futur livre, l'auteur étant déféré à la cour martiale roumaine pour trahison pendant la guerre.

On trouve des listes partielles de mots prétendus daces, gètes, scythes (idiomes apparentés ou identiques au thrace) dans Tocilesco (*Dacia inainte de Romani*, 1880; p. 120-129 noms scythes, p. 202-257 noms daces); Roesler (*Zeitschr. für der oesterr. Gymnas.*, 1873, p. 105-116); Bergmann (*les Scythes*, 1858, *passim*); Fr. Soltau (*zur Erklärung der Sprache des Volkes der Skythen*, diss. Berlin, 1887, *passim*). On ne doit faire usage de ces listes qu'avec la plus extrême défiance.

La nouvelle fut lancée, peu de temps avant la guerre, par M. Bogdan Filov, directeur du Musée National à Sofia [1]. Elle se répandit dans le journalisme balkanique [2]. La science bulgare eut la prudence de ne pas tenter l'explication du texte [3], ou de ne point persévérer dans ses essais [4]. La science française fit preuve d'une pareille discrétion [5]. Seule, la science allemande se montra plus aventureuse, et proposa une interprétation [6] qui apparaît partiellement impossible et partiellement improbable.

1. *Izv. Soc. arch.*, III², 1913, p. 202-221 : *Bague d'or avec inscr. en langue thrace* (résumé en français, p. 221-223).

2. *Écho de Bulgarie*, du 18/31 décembre 1913.

3. Filov, art. cité à la note 1, et *Arch. Anzeiger*, 1913, p. 361.

4. Detchef, *Izv. Soc. arch.*, 1914, p. 75 suiv., de là dans *Glotta*, VII, p. 81-86. Je ne m'occuperai pas de cette tentative, puisque son auteur a déclaré y renoncer (*Izv. Soc. arch.*, 1915, p. 232).

5. Babelon, *Bull. arch. du Com. tr. hist.*, 1914, p. LVIII : « l'inscription est en caractères grecs, mais ces caractères ne paraissent offrir aucun sens en grec. Il est impossible d'y retrouver des mots grecs, même dans l'hypothèse d'abréviations. On n'y trouve enfin aucun des mots ni aucune des formules énigmatiques qu'on relève sur les monuments gnostiques ou *abraxas*. Dans ces conditions, étant donné le pays où la bague a été trouvée, reste l'hypothèse d'une inscription en une langue ou un dialecte, slave ou autre, transcrite en caractères grecs. Si cette hypothèse peut être formulée, je ne suis pas en mesure d'en faire l'expérience, ni de tenter le déchiffrement en la prenant pour base ».

L'hypothèse d'un *abraxas* est si naturelle dans le cas présent qu'elle s'était offerte à moi la première. Si le présent article la repousse implicitement en lui opposant un essai d'explication, il n'en est pas moins vrai qu'elle n'est pas inacceptable *a priori*, comme paraît l'avoir pensé M. Babelon. On trouvera dans le *Dict. d'arch.* de Cabrol, *s. v. Abraxas*, des exemples de monuments gnostiques certains où les formules usuelles ne se reconnaissent pas. Je signalerai comme preuve supplémentaire l'*abraxas* d'une collection particulière (*Arch.-Epigr. Mitth.*, 1886, p. 128, n. 43; provenance inconnue, représentation du héros thrace Diomède) dont voici le texte incompréhensible :

ΙΑΕΝΗΔΨ | ΡΕΝΔΝΗΥΝ | ΗΕΙΛΑΡΙΚΥ | ΙΨΙΛΕΥΕΑΙΨ | ////// ΔΛΙΔΟ.

Pour être complet, il faut mentionner encore un autre texte écrit en lettres grecques et également incompréhensible. Il est gravé sur un vase d'or découvert en 1799 et qui serait conservé au Cabinet des Antiques de Vienne. Je ne sache pas qu'il ait été publié par d'autres que Chafarik (*Antiq. Slaves*, I, p. 344) et par Cuno (*die Scythen*, p. 335; cf. Müller, Ptolémée, I, p. 431) qui le lui empruntent et y découvrant un mot dace (Ταγρογητζιγηταίση, cf. *Zarmizegethusa*) et un mot slave (ζοαπαν = *choupan*, *praefectus*). L'inscription se présenterait comme suit :

ΒΟΥΔΔ · ΖΟΑΠΑΝ · ΤΕΣΗ · ΔΥΓΕ
ΤΟΙΓΗ · ΒΟΥ · ΤΑΟΥΛ · ΖΩΑΠΑΝ
ΤΑΓΡΟΓΗΤΖΙΓΗ · ΤΑΙΣΗ

6. P. Kretschmer, dans *Glotta*, VII, p. 86-92 : *Zur Deutung der trakische Ringinschrift*.

***

Voici le texte, gravé sur le chaton mobile d'une bague en or [1] :

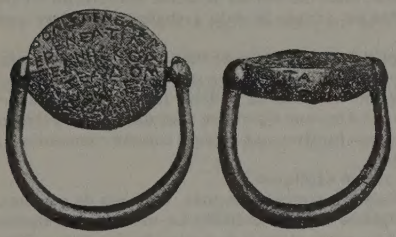

plateau : ΡΟΛΙΣΤΕΝΕΑΣΝ
ΕΡΕΝΕΑΤΙΛ
ΤΕΑΝΗΣΚΟΑ
ΡΑΣΕΑΔΟΜ
ΕΑΝΤΙΛΕΣΙΥ
ΠΤΑΜΙΗΕ
ΡΑΣ

tranche : ΗΛΤΑ

Un coup d'œil suffit pour constater que l'assemblage des lettres ne peut se faire que d'une seule manière. On n'y aperçoit, sinon aucun mot grec [2], du moins aucune succession de mots pouvant former une phrase en langage grec.

De là à penser qu'il s'agit d'une phrase dans un idiome inconnu, et que cet idiome serait le thrace étant donnée la provenance de l'anneau [3], il n'y a qu'un pas, et il était certes

1. Musée de Sofia, n° 5217 : poids, 31gr3; diamètre, 27mm; chaton, 20mm × 17mm. Les figures ci-dessus, qui sont de grandeur naturelle et très nettes, dispensent de plus ample description.

2. Les seules suites de lettres ayant l'apparence de mots grecs seraient : ἐὰν (l. 3); ἄρα (l. 3-4), ἐὰν τι (l. 5), ἔραζ' (l. 6-7).

3. Il aurait été trouvé en plein cœur de la Thrace, dans la vallée de l'Hèbre, à 35 kilomètres à l'E. de la métropole antique, Philippopolis (à Ezerovo, district de Borisovgrad), et qui plus est, dans un *tumulus*, c'est-à-dire dans une sépulture ayant plus que toute autre un caractère indigène.

Mais, par malheur, ni l'un ni l'autre de ces faits, le second surtout, ne sont scientifiquement contrôlés. A l'origine, le seul témoignage valable est celui des paysans qui ont apporté la bague au musée de Sofia le 15 avril 1912. Tous ceux qui ont dirigé des fouilles archéologiques, et en particulier ceux qui ont travaillé dans les territoires balkaniques, savent avec quelle défiance on doit accueillir les récits des paysans. Ils savent aussi quelles légendes locales se forment et se transmettent sur la fabuleuse richesse des *tumuli*. On en trouve des échos curieux et invraisemblables dans le livre que MM. Chkorpil frères ont consacré à ces monticules (*Moghili*, 1898).

Dans le cas actuel, il y a lieu de se demander si la véracité des découvreurs trouverait confirmation dans la spontanéité de leur geste de restitution. Or, il résulte du récit de M. Filov qu'au début la vérité a été par eux partiellement dissimulée. Ils ont commencé par ne point parler du diadème d'or dont s'occupe la note suivante. S'ils l'ont livré aux autorités et ont prétendu l'avoir trouvé au même endroit et au même moment que la bague, c'est seulement lorsqu'ils y ont été contraints par l'enquête officielle menée sur place par un conservateur du Musée, M. Popov. Les fouilles

bien tentant de le franchir. On aurait donc mauvaise grâce de reprocher à M. Filov d'avoir succombé à la tentation. On peut lui objecter que les arguments sur lesquels il s'appuie n'ont pas la valeur péremptoire qn'il leur attribue [1]; mais ses conclu-

entreprises par ce fonctionnaire dans le tumulus désigné et dans un autre tumulus voisin ont fourni des objets intéressants, mais nullement de même matière, de même valeur, de même époque (si du moins on adopte la date archaïque attribuée par M. Filov aux bijoux d'or).

Je propose d'en conclure, non pas qu'il faut nier l'origine traditionnelle de la bague (la fausseté de la légende est aussi impossible à établir que sa vérité), mais qu'il est prudent de ne pas lier l'explication qu'on en donnera à deux faits insuffisamment certains : à savoir, sa présence prétendue dans une sépulture tumulaire, et sa relation simplement possible avec un diadème très tardivement déclaré comme concomitant.

1. Ces arguments sont les suivants :

I. Provenance : nous venons de nous en expliquer.

II. Forme : le chaton tournant. Mais les exemples donnés, à propos de gemmes, de scarabées, de cylindres ainsi disposés, sont-ils décisifs? La mobilité du chaton autour d'un axe n'est-elle pas de tous les pays, et aussi de toutes les époques y compris la moderne?

III. Style des objets supposés trouvés au même lieu, à savoir : 1. bandeau-diadème en or extra-mince, orné de points et de cercles minuscules, au repoussé; 2. deux petites appliques triangulaires en or, de même ornementation, avec en plus une ligne serpentine en relief sur l'une d'elles; 3. une toute petite cuiller d'or, au manche tortillé terminé par un crochet; 4° divers objets de bronze, dont un miroir (pl. III, nos 1, 5, 6, 7, fig. 114 à 116).

Pour le miroir, simple disque jadis poli, il n'y a pas lieu de lui attribuer une antiquité que ne suggèrent ni la forme, ni la matière, ni l'ornementation absente. Pour les objets en or, outre que pareille simplicité décorative est de tous les arts et de tous les temps, l'époque mycénienne à laquelle on se réfère fournit moins d'analogies probantes que le mobilier des tombes scythiques, qui est de toutes les dates. Un autre diadème analogue, trouvé à Voïnitsié dans la même région (pl. III, 2), est d'une comparaison plus instructive, mais n'indique aucune date ni par lui-même ni grâce aux objets découverts avec lui.

IV. Écriture :

a) absence de certaines lettres Ξ, Φ, Χ, Ψ, qui serait caractéristique des dialectes thraces. On pourrait cependant dresser une liste de noms propres thraces (une trentaine, je crois), où entrent ces lettres. Il suffira de rappeler Ζαλμόξις, Ὀρφεύς, Φινεύς, Αὐλαριόχος (*IGR*, I, 1433), Καεινόχα (*BCH*, 1897, p. 136, n. 29), Νίψαιοι (Hdt., IV, 93), Τράνιψοι (Xen., *Anab.*, VII, 2, 32). Ensuite, que conclure, pour un alphabet de 24 lettres, d'une suite de 61 lettres, dont 31 voyelles? Β, Γ, Θ, Ω, manquent aussi dans ce texte trop court.

b) forme des lettres Ν ⋀ ⋚ Γ V, dit M. Filov; j'ajouterais Ι Μ Ε. Mais outre que sur un si petit objet il faut tenir compte des difficultés de gravure à la pointe (d'où la courbe des lignes, les inégalités dans les intervalles, la taille variée des lettres, la torsion de certaines hastes dans les Ν et les Μ, les raccords manqués, comme Ξ et Ꝑ à côté de Ε et Ρ), je constate le fait suivant. En comparant pour leur forme les 8 lettres ci-dessus indiquées aux nombreux tableaux en *fac simile* soigneusement établis par Larfeld *(Handbuch der gr. Epigr.)*, on voit : 1° qu'on les retrouve à peu près sur toutes les listes; 2° que celles où elles sont réunies le plus exactement correspond à la 17e période, qui va de 120 à 210 après J.-C. (p. 496-499). Ajoutons que le texte paraît contenir un ou deux iotacismes (v. plus loin).

Conclusion — Les quatre séries d'arguments invoqués par M. Filov avaient pour but d'établir la haute antiquité de la bague (vie-ve siècles). Le plus ancien texte jusqu'ici connu en Thrace (abstraction faite des épitaphes des vie-ve siècles trouvées dans la ville grecque d'Apollonie du Pont-Euxin : cf. Kalinka, *op. cit.*, nos 235-258) étant toujours celui qu'a signalé Albert Dumont (*DH*, no 1, p. 322; cf. p. 201-202;

sions ne sont ni intolérables ni ridicules, et il a eu le mérite de s'abstenir d'établir le sens et même de séparer les mots.

Un professeur de Münster en Westphalie, M. F. Khron, n'a pas eu la même discrétion. Il s'est imaginé avoir découvert le mot de l'énigme. La solution qu'il a inventée manque de vraisemblance, peut-être même de sérieux. Elle ne mériterait guère qu'on s'arrêtât à l'examiner, si M. P. Kretschmer ne lui avait prêté l'autorité de sa science linguistique.

La phrase se composerait de deux hexamètres :

Ῥολιστενεας Νερενεα τιλτεαν ἠσχο·
– –|– –|– –|– ⏑ ⏑|– ⏑ ⏑|– ⏑

Ἀραζεα δομεαν Τιλεζυπτα μιη ἐραζηλτα.
–⏑⏑|– ⏑⏑|– ⏑⏑|– ⏑ ⏑|– ⏑⏑|– ⏑

Il suffit de marquer, comme je l'ai fait, les quantités pour apercevoir le défaut irrémédiable de ces prétendus vers. Au point de vue prosodique, ils déconcertent par une invraisemblable continuité dans l'erreur : un tiers des syllabes aurait une quantité faussée [1]. Il est vrai qu'à ce prix ils deviennent irréprochables au point de vue de la métrique : on a même admiré, un peu naïvement [2], l'élégante régularité de leurs césures penthémimères. Ainsi appliqué, le métier de versi-

fragment de décret du IVe siècle rédigé en attique presque pur), il pouvait paraître probable *a priori* qu'une inscription en langue thrace ne saurait être qu'antérieure à l'apparition du grec dans la contrée. Mais alors, si le grec est inconnu, comment expliquer l'usage de l'alphabet grec (à plus forte raison et en réponse aux hypothèses de M. Kretschmer que nous allons réfuter, comment supposer en outre l'application des règles de la versification grecque?). Il faudrait, pour justifier la date, apporter des preuves artistiques ou épigraphiques qui la confirmeraient. C'est ce que M. Filov a essayé de faire : peut-être viens-je de montrer qu'on peut rester sceptique sur la qualité de sa démonstration.

1. Exactement 10 sur 31, à savoir : Ῥ̄ολιστε̄νε̄ας, Νε̄ρε̄νεα, Ἀ̄ρᾰζε̄α, Τιλᾰζυπτα, ἐρᾰζηλτα. Remarquer en outre qu'il faudrait se décider pour la quantité des finales en -α, et que Νερενεᾰ exige Ἀραζεᾰ, ou que Ἀραζε̄α impose Νερενε̄α et Τιλεζυπτᾱ. De plus les ε̄ des 2 premiers mots sont injustifiables, puisque, à 3 reprises, le texte distingue ε et η. Si, avec M. Kretschmer, on suppose Ῥολιστε(ι)νε(ι)ας, il faut lire de même Νε(ι)ρε(ι)νε(ι)α, Ἀραζε(ι)α, et peut-être aussi Τιλε(ι)ζυπτα. Dans tous les cas une scansion normale est également impossible.

Je sais bien que sur 5 mots fautifs 4 sont des noms propres, pour lesquels la prosodie grecque a traditionnellement des indulgences. Mais quelle vraisemblance que même un barbare, s'il a du bon sens, s'obstine à donner de force la forme versifiée à une phrase qui sur 9 mots contient 4 noms rébarbatifs ?

2. La remarque est de M. Detchef, dans *Izv. Soc. arch.*, 1915, p. 232, note 8.

ficateur thrace aurait été singulièrement aisé [1]. On se demande toutefois pourquoi les Thraces, ayant bizarrement décidé d'appliquer à leur idiome des règles de versification étrangères, se seraient montrés si respectueux du mètre et si insouciants de la prosodie.

D'abord un peu effaré [2], à juste titre, quand il reçut communication de la « découverte » de son collègue, M. Kretschmer, après réflexion et sans doute faute de mieux [3], vit dans l'arrangement proposé quelque chose de providentiel [4]. En conséquence [5], l'ayant adopté, il appliqua à chaque mot les

1. Toute phrase composée d'un nombre de syllabes compris entre 26 et 34 peut fournir la matière de deux hexamètres de longueur et de coupe régulières, si on distribue les syllabes entre des mots arbitrairement découpés et si on les gratifie de quantités imaginaires.

La plupart du temps, même, il y aura des entorses bien plus rares à donner aux règles prosodiques pour réussir dans ce jeu. La preuve ironique en est facilement fournie par les exemples suivants, tirés de dédicaces thraces :

I. Ex-voto au Cavalier adoré sous le nom d'Asclépios de Salda (*Izvestia Mouzei*, p. 36, n° 2, fig. 8). La phrase inscrite sur la plinthe, qui contient 3 noms propres sur 4 mots, forme un vers de scansion correcte :

Δίζας Μουκασήους βουλεύτης Παυταλεώτης
— — | — ⏑ ⏑ | — — | — — | — ⏑ ⏑ | — —

II. Autre ex-voto semblable (*Ibid.*, p. 98, n° 141, fig. 78). Malgré 6 noms propres sur 10 mots, on obtiendrait un distique régulier, à 3 fautes de prosodie près :

Ἀσκληπίω Παίανι Τελεσφόρω ἡδὲ Ὑγεία
— ⏑ ⏑ | — — | — ⏑ ⏑ | — ⏑ ⏑ | — ⏑ ⏑ | — —
Ἥιος Μάρκελλος τήνδε χάριν ἐθέμην.
— ⏑ ⏑ | — — | — ‖ — ⏑ ⏑ | — ⏑ ⏑ | —

Je ne voudrais du reste pas affirmer qu'il n'y a pas eu ici tentative de versification : l'emploi de τήνδε χάριν et surtout de ἠδὲ, équivalent poétique de καὶ, semblerait l'indiquer. Mais que penser du texte suivant ?

III. Ex-voto à *Zeus Dolichenus* (Kalinka, *op. cit.*, n° 127). Le passage, long de 30 syllabes, qui contient les noms des donateurs et le motif de l'offrande, peut, malgré les 4 noms propres, être divisé en 2 hexamètres auxquels on ne trouverait guère à reprocher, dans le second, qu'une faute prosodique et une césure peu régulière :

Κάστωρ καὶ Ἀκύλας καὶ Κάστωρ καὶ Πολυδεύκης
— — | — ⏑ ⏑ | — — | — — | — ⏑ ⏑ | — —
Κατὰ κέλευσιν τοῦ θεοῦ οἱ ἱερεῖς ἀνέθηκαν.
— ⏑ ⏑ | — — | — ⏑ ⏑ | — ⏑ ⏑ | — ⏑ ⏑ | — —

2. *Glotta*, VII, p. 89 : « cette scansion établit la quantité des voyelles d'une façon il est vrai tout arbitraire, et qui n'est aucunement attestée par ailleurs. »

3. *Ibid.* : « mais... le nombre des syllabes correspond si bien à l'hypothèse de [deux] hexamètres, qu'elle peut passer pour très vraisemblable. »

4. *Ibid.* : « le fait qu'elles réalisent exactement deux vers, rend peu admissible [l'objection] que ce serait un hasard. »

5. Et pourtant il eût été simple et facile d'admettre la suite de mots proposée en la considérant seulement comme de la prose. On eût écarté par là même un reproche insurmontable et un élément de ridicule. L'hypothèse de deux vers n'aide en rien les raisonnements explicatifs et étymologiques de M. Kretschmer : elle les gêne et les contrecarre bien plutôt.

ressources de son érudition. La comparaison avec les différentes racines et flexions des langues indo-européennes l'amenèrent à une conclusion relativement discrète et modeste [1]. Il admet, en somme [2], l'équivalence suivante [3] :

thrace : Ῥολιστενεας Νερενεα τιλτεαν ἠσκο·
Ἀραζεα δομεαν Τιλεζυπτα μιη ἐραζηλτα.

grec : Ῥωλισθένεος, Νηρηνία τελευτὴν, ἔσομαι·
Ἀραζία δόμον Τιλεζύπτα με εἰργάσατο.

Le second vers peut comporter des variantes [4] : suivant celle qu'on adopterait, l'anneau serait, soit un bijou de commerce, soit un cadeau, soit un souvenir de fiançailles. Rolisthénès [5] en serait le possesseur; Tilezypta serait soit le fabricant, soit le donateur, soit l'épouse.

***

Pareille interprétation jetterait sur la langue ignorée des peuplades thraces une clarté aussi étrange qu'imprévue. L'étude des noms propres ne révélait jusqu'à présent entre le thrace et le grec que des analogies rares, d'autant plus

1. *Ibid.*, p. 92 : « comme on le voit, le sens de l'inscription dans son ensemble n'est pas encore certain. Toutefois, pour la signification des mots pris isolément, nous avons, si je ne m'abuse, progressé d'un pas, et cela n'est pas sans intérêt. »

2. Pour tous les détails, je prie qu'on se reporte à l'article.

3. Elle n'est pas intégralement proposée par l'auteur, mais tous les mots se retrouvent dans son article, sauf un : τελευτήν. M. Kretschmer explique τιλτεαν par γενεήν : τελευτήν confond en partie ses sens avec ceux de τέλος, qui peut signifier *achèvement, accomplissement, création.* Aussi bien ne s'agit-il pas de préciser un sens en grec, mais d'indiquer une communauté de racines et d'interprétation entre le grec et le thrace.

4. Pour le mot final. Selon M. Kretschmer, si Tilezypta est un nom de femme, le sens de « m'a fabriqué » n'est guère possible, « parce qu'il n'est pas probable que la fabrication des bagues ait été un métier féminin ». — Le sens général serait : *à Rolisthénès, fils de Nérénias* (= *Nérénien quant à la naissance*), *j'appartiens* (ou *je vais appartenir*); *Tilézypta, né à Arazos* (= *Arazien quant à la patrie*), *m'a fabriqué* (ou *offert* [ἐρανίσατο?]), ou *épousée*). On pourrait même songer à *m'a consacré* [ἱερώσατο?]).

5. Pourquoi ce nom hybride? M. Kretschmer le compare à Κερσο-θλέπτης, mais est-il sûr que la composante finale de ce dernier nom soit grecque (cf. *REG*, 1913, p. 252, note 3)? Dans tous les cas, le grec -σθένης paraît reproduire le thrace -ζένις : ainsi * Κασθένης (*Casthenes*, Pline, *HN*, IV, 18, 11) est connu sous les formes Καζένις (Heydemann, *Marmorwerke*, p. 292, n° 788 : Κότυς υἱὸς ΤΟΥΚΑΖΕΜΕΟΣ, lire τοῦ Καζέ[ν]εος plutôt que [Λ]ουκαζέ[ν]εος; cf. Tomaschek, *op. cit.*, *s. v.*) et Κατζάμυς (Malala, XV, p. 386). — M Kretschmer (*Einleitung in die Gesch. der gr. Spr.*, p. 267) et Tomaschek (*op. cit.*, II, 2, 39) sont d'un avis différent : pour eux le thrace -ζένις équivaut au grec -γένης.

douteuses ou superficielles que les Grecs, dans leurs transcriptions, ont toujours eu la manie de l'à-peu-près, du calembour explicatif par lequel un mot étranger se trouve ramené, assimilé, à un mot de leur langue. Cette fois, sous le voile transparent d'une prononciation barbare, c'est une identité foncière qui se révélerait à nous. Le thrace ne posséderait pas seulement les mêmes racines, mais au fond les mêmes mots que le grec. Bien plus, il aurait la même construction, les mêmes cas, la même syntaxe. L'absolu parallélisme irait jusqu'à la coïncidence sur les points les plus spéciaux, comme l'emploi de l'accusatif relatif et les nuances de sens du verbe au moyen. Je ne parle que pour mention des mêmes formules et des mêmes habitudes métriques.

Voilà, à propos de cinq mots, des conclusions bien grosses de conséquences, sinon d'invraisemblances. En les adoptant, ne serions-nous pas dupes d'une illusion qui nous ferait réduire un texte trop facilement déclaré inintelligible à une contrefaçon barbare du grec trop imprudemment présupposée?

A vrai dire, nous connaissons bien un exemple de tous points semblable. C'est un vers aussi, et les quatre mots qui le composent se présentent à nous avec une transposition grecque traditionnelle, parfaitement assurée et évidente :

thrace : καλανι κοραυνα βασιλιναυ ὀρνιθο.
grec : καλὴ κόρη βασίλισσα ὀρνίθων.

Ce vers rappelle à s'y méprendre ceux dont nous nous occupons. Il n'y a pas jusqu'à l'abus des diphthongues (ici αυ, là εα), qui n'augmente la parfaite similitude. Et ce vers est prononcé par un Triballe, c'est-à-dire par un Thrace.

Mais c'est Aristophane (*Oiseaux*, v. 1663) qui le lui prête. Or, le poète n'a pas l'intention de reproduire le véritable langage thrace. Son personnage parle le grec, mais il le prononce à la mode barbare. La phrase n'est nullement du thrace : c'est, comme nous dirions, *du petit nègre*. Aristophane a voulu provoquer chez ses auditeurs le fou rire.

M. Kretschmer, j'imagine, n'avait pas la même intention.

* * *

Si je ne m'abuse, la comparaison que je viens d'instituer me semble jeter sur toute interprétation du genre de celle qui nous occupe un ridicule irrémédiable. Par là même, elle est un argument si puissant que j'estime inutile d'en chercher d'autres. Nous ignorons ce que fut la langue thrace; mais je me refuse à pènser qu'elle n'était qu'un simple *charabia grec*.

Il y a moyen, semble-t-il, d'expliquer plus simplement la phrase. Il suffit de renoncer à l'hypothèse fantaisiste et insoutenable d'un texte versifié. On peut admettre sans difficulté que les mots en sont thraces, ou du moins appartiennent à un dialecte apparenté de près avec le thrace. On peut même accepter, sans presque rien y changer, les séparations des mots telles qu'elles ont été proposées. La phrase, a-t-on dit, contient quatre noms propres au moins; M. Detchef propose même d'en ajouter un cinquième [1]. Il était, je crois, sur la bonne voie. La lumière se fera si l'on pousse l'hypothèse à ses dernières conséquences : une phrase qui, sur 9 mots, contient 4 ou 5 noms propres, a bien des chances de n'être en définitive qu'une liste de noms propres. C'est ce que je désire d'abord poser comme postulat, et ensuite prouver [2].

1. *Izv. Soc. arch.*, 1915, p. 233 : « Je présume qu'il est possible d'expliquer bien plus simplement ce texte en disant que Ἤσκο, comme *Numasioi* dans *CIL*, III, 4123, est le datif d'un nom de femme. Le mot supposé *Ἤσκος est sans doute une variante du nom qui désigne le fleuve Isker, Οἶσκος, et la ville située à son embouchure. Comme les noms de fleuves et de localités sont souvent aussi des noms de personnes (cf. Usener, *Götternamen*, p. 13-15, etc.; Tomaschek, *op. cit.*, *s. v.* Στρυμών), on peut conjecturer que Ἤσκος dans notre inscription désigne une femme, comme le veut le mot Ἀραζεα. On aurait Ἤσκο Ἀραζεα = Ἤσκῳ τῇ Ἀραζίᾳ (ce qui explique Ἀραζεᾶ, datif, à côté de Νερενεᾶ, nominatif) dépendant de ἐραζηλτα = εἰργάσατο. » — Sur ce mot, et notamment sur l'iotacisme qu'il suppose, je m'expliquerai plus loin.

La traduction est modifiée en conséquence par M. Detcheff de l'une des deux façons suivantes : *Rolisthénès, de la famille de Nérénias, m'a fabriqué pour Tilézypta d'Œscus, Arazienne quant à la patrie*, ou *pour Œscus l'Arazienne, fille de Tilézypta.*

2. M. Pârvan, directeur du Musée de Bucarest, a eu le mérite d'apercevoir très nettement cette vérité (*Bull. de l'Institut pour l'étude de l'Europe S.-E.*, 1914, p. 128) : « Nous aurions à chercher, dit-il, dans tous ces mots thraces, seulement ces deux idées : 1° le nom et la filiation du propriétaire de la bague; 2° son lieu d'origine. »

La distribution des mots qu'il propose à titre d'hypothèse est la suivante : Ῥολιστενέας — Νερενεα — Τιλτεαν — Ἤσκοαραζεα — Δομεαν — Τιλεζυπτα — Μι — Ἠεραζηλτα. Je ne comprends pas ce que représenterait la syllabe Μι ainsi isolée. L'auteur voit à travers Ἤσκοαραζεα un nom thrace **Yiscarazis* (*Yiscar*, *CIL*, VI, 2386 *a* + finale -αζης, Tomaschek, II, 2; ajouter Kinck, *Zeitschr. für Numism.*, 1889, p. 192) et à travers Ἠεραζηλτα une forme *Ἱερασίλτα dont il rapproche Ἱέρασος, Σίλτα. — Retenons que M. Pârvan, lui aussi, admet des iotacismes dans ce texte.

Si ma supposition est juste, ces noms peuvent se présenter à nous sous l'une des trois formes suivantes :

I. *Une liste de noms distincts et séparés :*

1. Ῥολιστενεας.
2. Νερενεα.
3. Τιλτεαν.
4. Ἧσκο.
5. Ἀραζεα.
6. Δομεαν.
7. Τιλεζυπτα.
8. Μιηερα.
9. Ζηλτα.

II. *Une liste de noms accompagnés chacun de son patronyme :*

1. Ῥολις Τενεας.
2. Νερενεα Τιλτεαν.
3. Ἧσκο Ἀραζεα [1].
4. Δομεαν Τιλεζυπτα.
5. Μιηερα Ζηλτα.

III. *Une liste de noms accompagnés chacun d'un patronymique et d'un ethnique :*

1. Ρολιστενεας Νερενεα Τιλτεαν.
2. Ἧσκο Ἀραζεα Δομεαν.
3. Τιλεζυπτα Μιηερα Ζηλτα.

De ces trois listes, la plus vraisemblable *a priori* est la dernière : d'abord, parce qu'elle nomme moins de personnages différents ; ensuite, parce qu'elle contiendrait deux formes qui rappellent graphiquement la désinence usuelle des ethniques thraces [2]. *A posteriori*, je crois que la vraisemblance se transforme en certitude grâce à la comparaison que je vais faire d'un anneau du même genre, trouvé dans la même région et portant une inscription composée de trois noms ainsi présentés.

1. Variante : 2. Νερενεα Τιλτεα ; 3. Νησκο Ἀραζεα. — Pour ces mots, voir ci-après.

2. En majorité ils se terminent par -ηνός, c'est-à-dire par -ην, la flexion n'étant ajoutée que pour se conformer aux règles de la déclinaison grecque (sur les ethniques en *-en*, cf. *RA*, 1908², p. 44 et les références qui y sont données). La terminaison -εαν que nous avons ici ne serait qu'une graphie ou une prononciation plus barbare, sinon plus primitive ou au contraire plus tardive, de la forme usuelle en -ην. On comparera l'ethnique Κρατεανὸς existant, simultanément avec l'ethnique Μεκαστηνός, comme épithète d'Apollon sur des ex-voto provenant du même sanctuaire (sans doute dans la banlieue de Constantinople ; cf. *JHS*, 1904, p. 21, n° 1). Selon M. Mendel (*Catal. du Musée de Constantinople*, III, n° 852), adoptant les conclusions de M. Michon (*REG*, 1906, p. 305 suiv.), l'ethnique Κρατεανὸς, ainsi que les ex-voto, proviendrait de Mysie. Le même M. Mendel (n° 1078) cite un autre ethnique de même terminaison : Μουρματεανὸς, en Phrygie.

Cet anneau, qui appartient au Musée de Bucarest, n'a jamais été que sommairement publié[1]. Les circonstances actuelles ne m'ont pas permis de me procurer à son sujet ni détails ni photographies[2]. Il porte, gravées, les lettres suivantes :

à l'intérieur : ΒΡΩΛΥΘΡΙϹ
à l'extérieur : ΒΕΙΝΔΡΥΗϹΟΥΑΡΟΥΛΟΝ

On n'a pas essayé de grouper ces lettres ni de les découper en mots séparés. L'entreprise aboutit cependant à un résultat certain. La difficulté, à première vue insurmontable, qui consiste à savoir par quelle face il convient de commencer la lecture, disparaît quand on remarque que le texte contient un mot connu : Δρυήσου, génitif de Δρυήσης[3]. La seule transcription possible devient alors :

Βρωλυθρίσβειν Δρυήσου Ἄρουλον.

Cette suite de mots s'explique parfaitement[4] : Βρωλυθρίσβις est un tétrasyllabe de forme régulière[5] dont les composantes

1. Anneau d'or du diamètre de 15 millimètres, trouvé à Celei, sur la rive gauche du Danube en face de la ville thrace d'Οἴσκος. Tocilescó a publié un *fac-simile* de l'inscription, en grandeur originale, dans son Catalogue (*Monumentele*, n° 84); il a aussi mentionné l'objet et le texte dans *Arch.-Epigr. Mitth.*, 1891, p. 11, n° 5.

2. Mgr. Netzhammer, archevêque de Bucarest, connu pour ses études d'archéologie chrétienne dans les régions transdanubiennes, a bien voulu, sur ma prière, essayer d'obtenir quelques renseignements sur cet anneau. A sa demande, M. Pârvan, le directeur actuel du Musée, a eu l'amabilité de m'écrire qu'il avait eu le sort de tous les objets d'or et d'argent de la collection. Au moment de l'avance allemande sur Bucarest, ils furent confiés aux Russes qui les transportèrent à Moscou. On ignore ce qu'ils sont devenus depuis; on craint qu'ils n'aient été volés ou transformés en lingots; on ne conserve qu'une faible espérance de les revoir jamais.

3. Je me suis déjà occupé de ce nom dans les *Docum. d'arch. thrace* (II, p. 142, note 3 = *RA*, 1918², p. 80), où j'ai cité l'inscription de cet anneau en l'attribuant par erreur à un timbre d'amphore. J'ai émis alors l'hypothèse que Δρυήσης serait une variante du nom Δρύσης connu par ailleurs; peut-être serait-il plus précis d'assimiler la forme Δρυήσης à la forme Δριάζις fournie par une transcription attique (*CIA*, II, 964, liste de mercenaires thraces à Athènes à la fin du IVe siècle). On pourrait aussi comparer, sinon même identifier Δρυήσης-Δριάζις avec Τυρεάσης (*Nicopolis*, n° 88), nom thrace transcrit *Turesis* par Tacite (*Ann.* IV, 50) et *Turesus* par une inscription de Cologne (*Korrespondenzblatt*, 1888, col. 153); nom celtique selon Zangemeister.

4. Les autres lectures possibles *a priori* : Βρώλυθρις Βεινδρυήσου Ἄρουλον ou Βεινδρύης Οὐάρουλον, n'aboutissent qu'à des mots inexplicables. Sans doute, on peut s'étonner que le premier mot soit coupé en deux parties sans motif suffisant, à moins que la place n'ait manqué pour l'écrire en entier; c'est du reste ce qu'on peut conclure du *fac-simile*, où les deux parties de l'inscription sont entourées d'un filet qui les enserre exactement et semble figurer le développement linéaire total de chacune des deux faces de l'anneau, que le texte couvrirait sans laisser aucun espace vide.

5. Règle de composition des tétrasyllabes thraces et exemples dans *REG*, 1913, p. 251.

Βρώλης et Θρίσβις sont, il est vrai, jusqu'à présent ignorées [1], la dernière se rattachant à une série de noms thraces en -εσβις [2]; Ἄρουλος rappelle le nom de la ville d'Ἄρρωλος [3] et correspond à un ethnique [4] qui du reste semble bien nous être confirmé par un autre texte de provenance thrace [5].

La graphie -ειν pour -ιν se justifie par des exemples qui indiquent un iotacisme de basse époque [6]. La phrase à l'accusatif est évidemment régie par un verbe de donation (par exemple ἐδώρησεν) sous-entendu avec le nom du donateur. La présence d'un patronymique et d'un ethnique défend de songer à une offrande faite à une divinité; reste l'unique explication d'un cadeau offert au titulaire de l'inscription. La phrase se traduirait par notre formule : *A Brôlythrisbis, fils de Driazis, natif d'Arrôlos.*

La même explication vaut, selon moi, pour la bague d'Ezérovo, sous réserve des deux différences suivantes :

1° Les trois groupes de noms propres paraissent être au nominatif, et par conséquent ils indiquent des donateurs, et non des bénéficiaires. On aboutirait du reste à la même conclusion par un raisonnement de simple bon sens : l'anneau ne saurait avoir plusieurs possesseurs.

2° Le nom du bénéficiaire est sous-entendu. Ce ne peut être un personnage qu'on n'aurait pas manqué de nommer; c'est une divinité qui, suivant l'usage des *ex-voto,* n'est pas explicitement indiquée, la consécration dans son sanctuaire suffisant évidemment à la désigner.

Nous pouvons même deviner quelle est cette divinité : ce doit

1. On connait Ῥώλης, nom d'un roi gète (Dion Cass., LI, 24); variante *Oroles* (Justin, XXXII, 3, 16) = ὁ Ῥώλης?

2. Αὐτέσβις, roi thrace (variante *Atlesbis*, Liv., XLII, 67, 4); Ἐσβένις et ses variantes Ἐζβένις, *Esbenus* (*REA*, 1912, p. 149, note 2).

3. Localité bisalte (Ptol., III, 12, 32; variante Ἄραυλος dans Hiéroclès; cf. Tomaschek, *op. cit.*. III, p. 55).

4. Cf. Δέσιλος, Κόραλλος, Κόρπλλος, Τράλλος, Τρίβαλλος : tous noms de peuplades thraces.

5. M. Dobrousky a publié (*Izvestia Mouzei*, p. 87, n. 127, fig. 66; cf. *REA*, 1912, p. 144, n° I *Ay*) une plaque votive à Asclépios Cavalier provenant du sanctuaire de *Novo Selo* près *Philippopoli*. La plinthe porte une inscription qu'il transcrit : Κέρζα Γάρουλος δώρον, en proposant la correction [Τ]άρουλος. La photographie montre très nettement, non pas un Γ ou un Τ, mais un Σ. Il faut donc lire Κέρζας Ἄρουλος. Ainsi placé le second nom propre ne peut être qu'un ethnique.

6. Kalinka, *op. cit.*, n° 343 : Μουκαπούρειν = Μουκαπόριν.

être le Héros Cavalier. Preuve générale : il est habituel de lui consacrer des bagues votives[1]. Preuves particulières : le dieu est spécialement adoré à Ezérovo, et, ce qui est encore mieux, les monuments de ce culte local ont été trouvés, tout comme l'anneau qui nous occupe, dans des *tumuli*[2].

Ce n'est pas tout. Les dédicaces de ces monuments, que je reproduis en note, fournissent pour notre sujet des précisions intéressantes :

a) Elles donnent le surnom local du dieu : Κερμιλληνός. L'absence dans notre inscription de toute forme rappelant ce mot montre bien, comme nous l'avons indiqué, que le dieu bénéficiaire du cadeau n'y est pas nommé.

b) Elles transcrivent les noms propres indigènes avec des singularités orthographiques qui, quelle qu'en soit la cause, — incompétence des graveurs ou reproduction des variantes d'un dialecte local, — excusent à l'avance et justifient les

1. Exemple, *CIL*, III, 5322 (Norique) : AVR DIZO HER VOT POZVIT, sur le cercle extérieur d'un grand anneau d'argent. Le nom du dédicant prouve son origine thrace.

Peut-être même le connaissons-nous. Ce pourrait être soit *Aur. Dizo, miles leg. XI Claudiae*, mort à Aquilée (*CIL*, V, 893), soit *M. Aur. Dizzo, aquilifer leg. XI Cl.*, mort à Viminacium (*Iahresh.*, 1909, *Beiblatt*, p. 157, n. 21), soit *Aur. Diso, eques sing.*, mort à Rome (*CIL*, VI, 3201). L'orthographe du nom par *s* au lieu de *z*, ce qui est assez rare sinon même unique, ferait pencher en faveur de ce dernier, dont l'épitaphe indique expressément l'origine : *nat. Thrax.*

Je dois faire remarquer cependant que sur la bague en question l'abréviation *HER* pourrait se compléter, au lieu de *Her(oni)*, par *Her(culi)*, d'après le texte gravé sur un autre anneau d'or de provenance thrace (Nicolaievo, district de Pleven) que j'ai moi-même publié : *Aurelius Bitus botu Herculi* (*Documents*, I, n° 148 = *RA*, 1913[2], p. 249). D'autres anneaux dédiés à Hercule sont indiqués dans *CIL*, XIII, 10024[4,5,6] ; le premier est en or.

L'*Izv. Soc. arch.*, 1914, p. 9, fig. 2, signale à Silistrie une bague d'argent avec les mots : *Her. votum.* Ici encore on pourra se demander s'il faut compléter *Her(oni)* ou *Her(culi)*.

2. Ezérovo *(village du lac)* est le nom officiel donné, postérieurement à 1900, au village que les Turcs appelaient *Dipsiz gueul*, dénomination dans laquelle le mot *gueul* signifie également *lac*. Sous son ancien nom, le village est connu des archéologues parce qu'on y a découvert trois reliefs dédiés au Héros (provenance exacte : le lieu dit *grobichte*, c'est-à-dire *les tombes*, les *tumuli*) :

A. Cavalier au galop, lion déchirant un taureau (sur ce motif, cf. *REA*, 1912, p. 155 et note 3). — Inscription : *Aur. Mucianus vet. ex opt. leg. VIII Aug. l. l. m. p.* — Kalinka, *op. cit.*, n° 210.

B. Fragment : Cavalier, reste le motif de l'urne renversée (cf. *REA*, 1912, p. 151). — Inscription : Κυρίῳ Ἀπόλλωνι | Κερμιλλη[νῷ] Σκασκοπαρηνοὶ εὐχαριστήρι[ον]. — *Sbornik*, 1900, p. 13, n. 16, fig. 6.

C. Cavalier au galop poursuivant le sanglier avec deux chiens. — Inscription *(sic)* : Ἰούκιορ Διυκεντυράλεος θεῶι | Κυρμιλ. Ἀπόλλο. εὐχήν. — *Sbornik*, 1896, p. 425, n. 8.

singularités analogues que nous allons relever dans les noms inscrits sur l'anneau [1].

Il est évident, en effet, que la liste III, à laquelle nous devons nous tenir, présente une série de noms qui n'ont pas à nos yeux l'aspect orthographique auquel sont accoutumés ceux

1. Les erreurs contenues dans les textes B et C de la note précédente ont une valeur probante inégale. La plus symptômatique porte sur l'orthographe et le son même de l'ethnique divin. La voyelle de la syllabe initiale est transcrite par ε et par υ : je ne connais pas d'autre exemple en Thrace d'une semblable confusion. Elle me paraît due, non seulement à l'incompétence du graveur, mais surtout — remarque essentielle pour le texte de l'anneau qui nous occupe — à une prononciation locale des noms propres particulièrement défectueuse.

Au premier abord, deux nouvelles preuves du même fait sont fournies par l'étrangeté de la double graphie Μούκιορ Δινκεντυράλεος. Mais l'expérience nous apprend que l'auteur de la copie, M. Dobrousky, a fréquemment donné des transcriptions inexactes. Ici même la copie porte à la fin ΑΠΟΛΛΟΕΥΧΗΝ, sans intervalle, et il transcrit Ἀπόλλω[νι] εὐχήν. Le véritable texte, au lieu de ΜΟΥΚΙΟΡΔΙΝΚΕΝΤΥΡΑΛΕΟΣ, peut fort bien être ΜΟΥΚΙΟΣΔΙΝΚΕΝΤΥΡΑΛΕΟΣ, avec une erreur de lecture dans le premier nom et l'oubli dans le second de deux ligatures très communes (N = NI et P = TP; cf. Edit de Pizos, *BCH*, 1898, pl. VI, ou Kalinka, *op. cit.*, n° 34, *fac-simile*, p. ex. col. I, l. 34-35). On retrouverait alors sans peine les formes usuelles : Μούκιος Δινικεντυτράλεος.

Mais ces formes elles-mêmes ne vont pas sans quelque bizarrerie.

Δινικεντυτράλις est un composé régulier dont nous voyons fort bien les composantes : Δινικένθος (Kalinka, *op. cit.*, n° 161) et Τράλις (très fréquent comme finale dans les composés : liste dans *REG*, 1913, p. 230, note 1 ; pour le nom simple, cf. *CIA*, II, 963, I, l. 43, et *IG*, XII[8], 512). Seulement l'orthographe est irrégulière pour l'aspiration et pour la flexion : on attendrait Δινικενθουτράλις, avec une liaison vocalique à forme génitive en -ου, sur le modèle d'Αὐλουτράλις par exemple, et aussi le maintien du θ (ce dernier moins indispensable : il y a longtemps que Tomaschek a indiqué la nécessité d'admettre à côté de -κένθης une forme -κέντης; c'est ainsi que nous connaissons à la fois les graphies Μένθης et Μέντης : *RA*, 1907[2], n° 18, p. 426, et qu'on vient de publier le composé Μεντουτράλις : *Izv. Soc. Arch.*, 1914, p. 92, n° 5, fig. 60). — Mais ce n'est pas tout : il faut noter aussi que les noms composés thraces qui auraient six syllabes doivent être jusqu'à nouvel ordre admis avec la plus extrême défiance. Il n'en est pas un seul dont on soit sûr. A part quelques noms de lieu dans Procope, sur la coupe desquels on discute sans arriver à la certitude (exemple : dans *de Ædif.*, IV, 4, p. 285 Bonn, ἐκ κώρᾳ Ἀκυεσίᾳ = *in regione Aquensi* [*Moesiae superioris*], faut-il lire, selon la vulgate, Ἀμουλοσέλοτες, ou bien, avec *BCH*, 1913, p. 152, couper en deux mots, Ἄμουλος, Ἔλοτες?), nous ne pouvons apporter pour comparaison qu'un unique hexasyllabe : ce serait cet extraordinaire Αὐλουβεισταβάκης que Mordtmann a cité il y a quarante ans (*RA*, 1878[2], p. 194) comme extrait par lui d'une inscription inédite de Panidon que nul n'a publiée ni vue depuis : mot toutefois de formation acceptable (Αὐλουβίστας, tétrasyllabe du type Βυρεβίστας, tiré de *Βύρος = *Burus*, *CIL*, VI, 2732, et de Βίστας ou Βέστης, Latyschev, *IOSPE*, IV, 255, plus *Βάκης connu sous la forme Βάγης, Latyschev, *Ibid.*, II, 402).

Μούκιος ne serait pas ici le latin *Mucius*, mais une variante déjà cataloguée (*IGR*, I, 825) du nom Μούκας, d'où l'on a tiré le patronymique *Mucianus*, si usuel en Thrace et si nettement indigène malgré son apparence latine constituant une sorte de jeu de mots qui en a facilité la diffusion. D'autre part, si la graphie Μούκιορ devait être conservée, il y aurait lieu d'examiner si, au lieu de représenter une faute d'orthographe non justifiable, elle ne cacherait pas un autre mot. On peut alors songer, puisque le texte contient d'autres abréviations, à l'abréviation Μουκιόρ(ις), d'un nom tiré de Μούκας comme Δινιόρις (*BCH*, 1879, p. 425) est tiré de Δίνης. Enfin,

qui s'occupent de l'onomastique thrace. J'ai signalé déjà que la finale -εαν semble correspondre à la finale -ην = ηνὸς des ethniques les plus usuels. Il en résulte que la graphie εα, qui se retrouve 5 fois dans le texte, doit être la traduction locale du son ordinairement rendu par η grec. Par suite, les deux η qui existent dans la phrase doivent correspondre à autre chose qu'à η, probablement à une diphtongue οι ou ει ayant par iotacisme le même son que η = ι. Le fait sera considéré comme prouvé si l'on admet que Ἥσκο équivaut à Οἴσκω pour Οἴσκος, variante masculine dont il y a de nombreux exemples [1]. D'autre part, l'équivalence ο = ω est confirmée par le fait que la racine Ῥολι-, manifeste dans le premier nom propre, est usuellement orthographiée Ῥώλης [2], sauf toutefois au début des temps byzantins [3] : par voie de conséquence, on pourra supposer que peut-être ο = ω également dans l'ethnique Δομεαν, équivalent par conséquent à Δωμηνός.

Transcrite avec l'orthographe usuelle, la liste III devient donc quelque chose comme ceci :

Ῥωλιζένης Νερένη Τιλτηνός
Οἴσκω Ἀράζη Δωμηνός
Τιλεζύπτα Μιοιέρα Ζείλτα.

Reste à confronter ces noms avec les noms thraces qui nous sont connus par ailleurs, et à montrer qu'ils correspondent en

de même qu'on a pu se demander si Δινιόρις n'est pas une variante ou une erreur pour *Δινιπόρις (cf. Δινδιπόρις : *CIG*, 3795), on pourrait supposer que Μουκιόρις est une variante ou une erreur pour Μουκιπόρις. Mais la forme Μουκαπόρις est si fréquente et si bien établie que l'hypothèse n'est guère acceptable. En tout cas il n'est même pas nécessaire de supposer une abréviation : la forme Μούκιορ se justifierait suffisamment par des graphies telles que *Mucapor*, continuelle en latin, ou que Λαπέπορ, exemple unique en grec (Λαπέπωρ : *Sbornik*, 1901, p. 766, n. 66).

Conclusion : l'orthographe des noms propres indigènes, à Ezérovo-Dipsiz Gueul, est particulièrement rare et discutable.

1. Ainsi Μούκκων (Dimitsas, *Macéd.*, n° 821), en latin *Mucco* (*CIL*, III, 14507), et *Moco* (*Ibid.*, 14207[15]) à côté de Μόκκος (Latyschev, *op. cit.*, III, n° 375) et Μόκας (*DH*, o, p. 316; *Izvestia Mouzei*, fig. 131), variantes du nom si répandu Μούκας; — *Brigo* (*DH*, 114 h3, p. 474) à côté de Βρίγος (nom de peuplade; cf. Βρύγος, nom d'homme : *AM*, 1910, p. 433, n° 19, l. 16); — Αὔλων (Dimitsas, *op. cit.*, n° 1188) à côté de Αὖλος (Kalinka, *op. cit.*, n° 176; mot racine de si nombreux composés en Αὔλου-); Μυρσίνων (*DH*, 572, p. 343) à côté de Μύρσινος (*Ibid.*); — Δορίων (St. Byz.) à côté de Δόριος (Mendel, *Catal.*, n° 838), etc.

2. Références ci-dessus.

3. Procope, *Ædif.*, p. 283 Bonn, cite la ville de Ῥολλιγέρας, dont les deux éléments sont Ῥώλης et γερα = γαρα (cf. le nom de lieu *Bura-gara : Itin. Hieros.*, I, 3).

effet à des éléments onomastiques déjà catalogués. Le fait que l'un d'eux — un seul sur neuf — ne se classe actuellement d'une manière indiscutable dans aucune des catégories jusqu'à présent distinguées ne saurait infirmer la valeur d'une démonstration valable pour tous les autres. C'est une vérité d'expérience pour quiconque s'occupe de recueillir et de classer les noms propres thraces que les découvertes nouvelles fournissent fréquemment aux listes provisoires des éléments dont on ne pouvait prévoir ni la graphie ni les composantes [1].

I. Ρωλιζένης : composantes Ῥώλης, déjà citée et Ζένις (Xen., *Hell.*, III, 1, 10). Autres tétrasyllabes de même formation : Αὐλουζένις (orthographié Αὐλουζένης dans *CIG*, 2054); Δερειζένις (Kalinka, *op. cit.*, n° 34, III, l. 64); *Derzizenus* (*Dipl.* 108); Δειζεζένις (Kalinka, *op. cit.*, n° 176); *Diuzenus* (*Dipl.* 1); Δυνουζένις (*BCH*, 1900, p. 305); Ἑπτεζένις (*IGR*, I, 682); Μουκαζένις, fréquent; Σειτιζένις (*Sbornik*, 1901, p. 795, n° 6).

II. Νερένης : pour l'initiale, cf. Νεί-νισος (Heuzey, *Maced.*, n° 136); pour la finale -ρενος, *-renus*, si fréquente, cf. les remarques de Tomaschek (*die alten Thräker*, III, p. 5).

III. Τιλτηνὸς, ethnique, supposant un nom de lieu Τίλτα : outre l'ethnique Τιλαταῖος (Thuc., II, 96) déjà cité par M. Kretschmer, il y a lieu de comparer Τιλθά-ζεις, nom d'homme (*Iahrbuch*, 1912, *Anzeiger*, p. 571, fig. 8, en Mésie Inf., à Biéla Slatina); Ζειάλθης, nom d'homme à Odessos (*Iahresh.*, 1900, *Beibl.*, p. 74 et fig.); Τιλλίτω, localité mésienne (Procop., *Ædif.*, IV, 11) et surtout Σίλτα [2], ville proche de Périnthe (Strab., VII, fr. 56).

1. « Noms nouveaux », écrivent fréquemment les archéologues qui publient des textes thraces. — Pour bien montrer par un exemple que je ne prêche pas ici pour mon saint, je renvoie le lecteur à une publication bulgare riche en nouveautés : l'*Izvestia Mouzei*, parue en 1907, et je pose la question suivante : Aurait-on pu, avant cette date, proposer ou rejeter, par des comparaisons avec d'autres mots déjà connus, les étranges graphies que voici?

Noms d'individus : Καίγεισος (n° 90); *Taesus* (n° 113); *Ithiostla* (n° 160); Εἰζουτώνειος (n° 209); Πίνκισος (p. 150); Ἴκονόης (n° 166), etc.

Ethniques : Βαζιτηνός (n° 18); Σοντηκηνός (n° 206); Γευπασηνός (n° 170); Σουιτουληνός (n° 186 b); Μασκιοβριηνός (n° 216); Γειεκεθιηνός (n° 165); Ἀρμουληνός (n° 210); Σαλδηνός (n° 121), etc.

2. Il y a des exemples en Thrace de l'équivalence Σ=Τ dans les noms propres : ainsi la κώμη Ταρουτία (*Arch.-Epigr. Mitth.*, 1886, p. 179, n° 1, dont l'ethnique Ταρουτηνὸς paraît orthographié Ταρουσινὸς (*IG*, III, 2496; IX², 206, 288; XII 8, 489);

IV. Οἴσκω = Οἶσκος est le nom même de la ville et du fleuve bien connus. Il serait oiseux de montrer que les noms géographiques sont aussi, sans modification, des noms d'homme : le fait, général dans l'Antiquité, est particulièrement fréquent en Thrace [1].

V. Ἀράζης : même remarque. M. Kretschmer à déjà comparé avec raison Ἄραζος, nom d'une ville et de son fondateur mythique (St. Byz. : πόλις πρὸς τῷ Πόντῳ, ἀπὸ Ἀράζου τοῦ ἡγησαμένου).

VI. Δωμηνὸς ou Δομηνὸς : il est impossible de ne pas songer que l'ethnique régulier de la ville de *Tomi*, en langue thrace, serait Τομηνὸς [2]; mais nous ne le connaissons que sous les formes grecque Τομίτης (*CIG*, 2053 *d*, *Add.*) et latine *Tomitanus* (*CIL*, III, 753).

VII. Τιλεζύπτα : j'ai consacré à ce nom un article dans *REG*, 1919, 1er fasc.

VIII. Μοιέρα : on connaît bien un nom d'homme Μοιέρος, mais dans une inscription syrienne (*IGR*, III, 1176). Comme analogies en Thrace, je ne vois pour l'initiale que Μιάκωρος en Chersonèse (St. Byz.) et Μίεζα, ville des Briges *(Ibid.)*, pour la finale que Κασέηρα (Procop., *Ædif.*, IV, p. 305, 9 édit. Bonn) et surtout le nom d'homme *Dazieris* (*CIL*, III, 8350, en Dalmatie). Ajouter, si l'on veut, les noms d'homme en -ζέρις [3] et les noms de lieu en -ζέρα [4].

ainsi *Meticus* (*CIL*, III, 863) qui semble correspondre à la forme usuelle *Mesicus* = *Moesicus;* ainsi le doublet Γικειτιηνὸς et Γεικεσηνὸς pour l'ethnique d'une même localité (*Izv. Mouzei*, fig. 98 et 101); ainsi la variante *Zberturdus* du nom divin Ζβελσοῦρδος (*REG*, 1913, p. 249). On constate de même l'équivalence Z = T : Plutarque *Ætia gr.*, 49), écrit Ζειποίτης et Polybe (IV, 50, 9) Τιβοίτης ; Κούτζης (Procop., *B. P.*, I, 13) est orthographié *Cuties* (*CIL*, VI, 2353 ; XIV, 197 ; cf. *JHS*, 1918, p. 57) et Κύθης dans Μιλτο-κύθης (Xen., *Anab.*, II, 2, 7) et Σμι-κύθης (Scol. Aristoph., *Cav.*, 969). — Διζατέλμις (Head, *H. N.*, p. 243) pour Διζαζέλμις est par contre une fausse lecture (*REA*, 1914, p. 399-404).

1. Un exemple suffit, le vers suivant d'une épitaphe (*Arch.-Epigr. Mitth.*, 1896, p. 224, n° 91) :

Καὶ πατρὶς καὶ γαμέτης ἐστὶ Πέρινθος ἐμοί.

2. L'équivalence O = Ω est usuelle (Δωρόστολος — Δορόστορος : Kalinka, *op. cit.*, n° 361 ; Διωνύσιος : Mendel, *Catal.*, n° 1058, etc.); de même, l'interversion des dentales (ex. suffisant : Ἁμαδόκος et Ἁματόκος).

3. Δρινουζέρις (*Arch.-Epigr. Mitth.*, 1894, p. 197, n. 64) ; Κετρεζέρις (Kalinka, *op. cit.*, n° 224).

4. Σκιζέρα, Ῥολλιγέρα (Procop., *loc. cit.*).

IX. Ζείλτα : manifestement, variante orthographique de Ζίλτα-Σίλτα étudié ci-dessus à propos de Τιλτηνὸς [1].

Au cas où on préférerait, au lieu de la lecture III que j'adopte, la lecture II que j'ai également proposée, il y aurait lieu d'ajouter les justifications suivantes :

X. — Ρόλις Τενέας = Ρώλης Τένης : le nom Τένης représenterait, soit Ζένις (ci-dessus, n° I), soit la forme Τένες connue par ailleurs (Αὐρ. Τένες Ἑπτακέντου, *Rev. Bibl.*, 1899, p. 28, n. 27; forme contestée par *RA*, 1899, p. 51, et lue Τουτένες par *IGR*, III, 1374).

XI. — Νήσκο Ἀράζεα = Νήσκω Ἀράζη : Νίσκος est un nom de lieu mésien (Νίσκους en petite Scythie, variante Νίσκονις, Procop., *Ædif.*, IV, 11; cf. *CIL*, VI, 2730, *vicus Niscus regionis Ratiarese;* autre lecture *Ciniscus*).

***

Conclusions

I. — Il s'agit, semble-t-il, d'une simple liste de noms propres.

II. — La date de l'inscription paraît assez tardive, sans doute le IIe ou le IIIe siècle après J.-C. La comparaison des caractères épigraphiques avec les tableaux dressés par Larfeld nous avait déjà suggéré cette probabilité; elle est confirmée par plusieurs iotacismes. Nous avons vu que les arguments en sens contraire, fournis par M. Filov, n'ont pas la valeur qu'il leur attribue.

III. — L'époque du texte et les singularités orthographiques qu'on y relève font penser à une rédaction faite dans un dialecte voisin du thrace plutôt que dans cette langue même telle qu'elle se trouve usuellement transcrite. On pensera à

1. Pour l'équivalence Ζ — Σ, cf. Βαζοπάρα (Kalinka, *op. cit.*, n° 34) à côté de Βεσσαπάρα; Μουκαζοίρη (*BCH*, 1901, p. 317, n° 17) à côté de *Mocasura*; *Zeutas* (Jord., *Get.*, V, 39) ou Ζεύδας (*Am. Sch. Papers*, III, p. 50, n° 70) à côté de Σεύθης, etc.

Dois-je encore faire remarquer, après m'en être déjà souvent expliqué (cf. notamment *REG*, 1913, p. 248, note 7) *que l'accentuation que je donne aux noms propres thraces est conforme, non pas aux règles des grammairiens grecs, qui n'ont rien à voir ici, mais à la structure et aux éléments de ces noms ?*

une influence scythique si l'on remarque : 1° que la présence simultanée d'un diadème en or rappelle la civilisation scythe[1]; 2° que les établissements scythiques dans la région située au pied du Rhodope ont été particulièrement nombreux à partir du milieu du IIIe siècle de notre ère[2]; 3° que pour *tous* les noms propres, sauf ceux que nous identifions actuellement avec difficulté, les analogies et équivalences nous ont été fournies par des noms daces, mésiens ou scythes de petite Scythie.

IV. — La bague d'Ezerovo est un cadeau votif à une divinité thrace et porte seulement les noms de trois dédicants indigènes.

Son importance est ainsi fort diminuée, je l'avoue. Les amateurs de nouveautés sensationnelles devront se consoler de n'y trouver, au lieu des étrangetés auxquelles on était en passe d'aboutir, qu'une liste vulgaire et banale dont profitera uniquement l'onomastique thrace. Aussi bien cette dernière n'est-elle point tant à dédaigner. Il est fort probable que seule elle risque de nous faire apercevoir quelques vestiges de l'idiome local.

L'opinion à laquelle il paraît sage de se ranger, et à laquelle la présente interprétation, si elle est adoptée, fournira un de ses meilleurs arguments, est la suivante. Si nous pouvons connaître et établir quelques-unes des formes extérieures de la langue et de la prononciation des Thraces, c'est uniquement à l'étude des noms propres que nous le devrons. La vérité semble bien être que les anciens ne nous ont pas trompés quand ils nous ont dit que ce peuple était profondément et définitivement illettré[3]. Sa langue, uniquement parlée, jamais écrite ni lue, est morte avec lui sans résurrection possible[4].

1. Minns, *Scythians and Greeks; Journ. Sav.*, 1913, p. 553. — Cf. *Izvestia comm. arch. Russe*, 1902, p. 18, fig. 15; Chkorpil, *Moghili*, p. 127.

2. J'ai étudié jadis cette question dans le ch. V de mon *Voyage en Thrace* (*BCH*, 1901, p. 214 suiv.).

3. Ce n'est pas le lieu d'en développer les preuves. Je me borne à renvoyer aux références que j'ai déjà données (*Documents*, II, p. 76 et note 6 = *RA*, 1915², p. 205).

4. A l'exception des 66 noms communs, pas tous également certains, dont Tomaschek a entrepris l'étude (*op. cit.*, II, liste p. 69) et auxquels Boisacq ajoute ἄμπελος et βαίτη, A.-J. Reinach βύρσα (*Rev. hist. relig.*, 1912, p. 4, note 2).

Tout ce que nous en connaissons jusqu'à présent montre que les inscriptions funéraires, honorifiques ou votives, que les progrès d'une civilisation superficielle et restreinte lui ont inspiré l'envie ou le besoin de rédiger, ont été confiées par lui aux soins d'Hellènes immigrés [1] qui ont traduit les phrases dans leur langage national. Seuls, les noms propres ont été conservés, parfois modifiés, pour les faire ressembler à des noms propres grecs [2], le plus souvent transcrits lettre par lettre, avec la seule adjonction d'une désinence vocalique déclinable [3]. Les cas où ils ont été le moins déformés sont sans doute ceux où les lapicides ont été particulièrement peu lettrés. Les ouvriers de village ont dû être des indigènes qui se contentaient de quelques rudiments appris en hâte et sans intelligence dans les ateliers des villes. Leurs erreurs et leurs incompétences ont pour nous, au point de vue onomastique, des conséquences heureuses, puisqu'elles reflètent évidemment moins les traditions et davantage le parler local. C'est sans doute l'un d'eux qui a gravé l'anneau dont nous venons de nous occuper. C'est ce qui en expliquerait les singularités orthographiques [4].

Sans doute, il sera toujours téméraire d'engager l'avenir en affirmant que jamais nous ne lirons aucun texte thrace. Cependant, en présence d'une épigraphie locale déjà fort

1. Le fait est patent à l'époque gréco-romaine. Les lapicides sont généralement des Grecs d'Anatolie ou de Syrie (*Documents*, II, p. 82, p. 91, cf. p. 135).

2. Exemples : par calembour (Βουσίπαρα = Βόσπορος : *Ibid.*, p. 140-142 en note); par assimilation (les finales en -γένης équivalentes à celles en -ζένις selon Tomaschek, *op. cit.*, II, p. 39, et Kretschmer, *Einleitung*, p. 267 ; peut-être aussi celles en -σθένης selon moi, l'exemple typique, mais non pas isolé, étant Βορυσθένης = *Πορι-ζένις).

3. Preuve fournie par quelques mots où le rédacteur est resté plus proche de la forme réelle : Μουκαβούρ (*Sbornik*, 1900, p. 143) pour Μουκαπόρις, graphies intermédiaires Μουκαβόρις et Μουκαπούρις (Kalinka, *op. cit.*, n°s 176 et 343); Λαπεπώρ (*Sbornik*, 1901, p. 766, n. 66) pour Λαπηπόρις. Les lectures *Aulupor*, *Mucapor*, *Mucatral*, fréquentes sur les textes latins, sont par là confirmées, quoique par elles-mêmes elles puissent s'expliquer aussi bien comme des abréviations épigraphiques courantes.

4. On peut toutefois s'étonner que pour un don d'une assez grande valeur intrinsèque, et pour une matière dont la gravure exige une technique particulière, il n'ait pas été fait appel à un spécialiste dont les connaissances générales auraient été un peu moins rudimentaires. L'objet lui-même, à vrai dire, offre une preuve du manque de soin apporté par le graveur, puisque celui-ci n'a pas soigneusement pris ses mesures avant de commencer son travail : non seulement les lignes ne sont ni droites ni régulièrement courbes, mais un manque de place imprévu rejette les quatre dernières lettres en dehors du champ.

abondante[1], il est prudent de croire que l'absence persistante de toute inscription en langue indigène correspond, non à une malechance répétée quoique accidentelle, mais à un manque d'instruction permanent et définitif. Il n'y a donc pas lieu d'être désillusionné : naturel est l'échec des espérances qu'on nous avait fait trop hâtivement concevoir.

GEORGES SEURE.

1. J'ai indiqué, au début, les principales sources de l'épigraphie thraco-mésienne. Sans avoir entrepris le dénombrement définitif des textes actuellement connus, je crois rester au-dessous de la réalité en évaluant le total à plus de 3.000.

HANNIBAL CHEZ LES PÉLIGNIENS

Tite-Live conduit Hannibal chez les Pélignien trois fois : 1° dans l'été de 217, après la bataille de Trasimène, lorsqu'Hannibal passa du Picenum dans la Daunie; 2° à l'automne de 217, après qu'Hannibal se fut échappé de l'*ager Falernus*, où Fabius l'avait tenu bloqué; 3° en 211, au cours de la grande

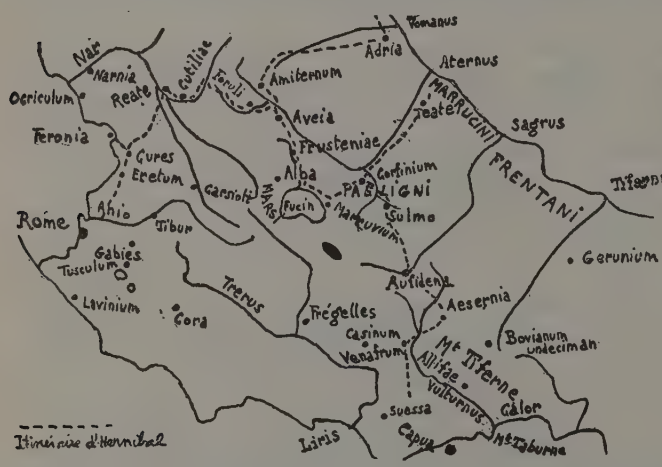

démonstration qu'il dirigea contre Rome pour débloquer Capoue [1].

Ces immenses circuits à travers les gorges de l'Apennin ont été d'ordinaire jugés invraisemblables par les historiens modernes d'Hannibal, et le dernier en date, M. De Sanctis, dans la *Storia dei Romani*, trace même un itinéraire d'Hannibal qui ne passe à aucun moment par le pays des Pélignien [2].

Nous voudrions examiner si cette condamnation de la tradition livienne n'est pas trop rigoureuse.

1. XXII, 9, 5; XXII, 18, 6-7; XXVI, 9, 10-12.
2. *Storia dei Romani*, Turin, 1917, III, 2e partie.

* * *

§ 1. Campagne d'été 217.

La solution du problème dépendra, comme on va le voir, du synchronisme que l'on établira entre les événements qui se passent à Rome après la défaite de Trasimène et les étapes d'Hannibal.

Quand fut arrivée à Rome la nouvelle du désastre, le Sénat ne prit pas aussitôt des mesures d'exception, parce que la deuxième armée consulaire, celle de Servilius, était encore intacte, parce que la dictature militaire était tombée en désuétude, et que les relations étaient coupées entre Rome et Servilius, qui seul pouvait régulièrement nommer un dictateur. Mais Hannibal, poursuivant sa marche vers le Sud, se heurta, sans doute vers Foligno, à une avant-garde de cavalerie, commandée par Centenius, que Servilius avait dépêchée au secours de son collègue[1]. Alors seulement on prit le parti exceptionnel de faire nommer un dictateur par les comices. Le dictateur Fabius se livra d'abord à des manifestations pieuses. Puis, on attendit le retour de Servilius et ce dut être long : car Servilius, demeuré en Émilie pour contenir les Gaulois, pour sauver les jeunes colonies de Plaisance et de Crémone, et peut-être victime de la jalousie de Flaminius[2], ne paraît pas s'être trouvé loin d'Ariminum lorsqu'Hannibal rejoignit lui-même la côte du Picenum. En tous cas, il est certain que Servilius ne put revenir à Rome par la *Via Flaminia* qu'après qu'Hannibal eut évacué l'Ombrie; un texte d'Appien donne à penser qu'il ne revint que sur l'ordre formel de Fabius[3]. Fabius et Servilius se rencontrèrent à Ocriculum[4];

1. Sur cette question obscure de la bataille du lac de Plistia, cf. Kromayer, *Antike Schlachtfelder*, III, 1 (1912), 193, et De Sanctis, *l. c.*, 122.

2. Zonaras, VIII, 25, 3. On comprend, par suite, que Servilius ait été peu empressé à secourir son collègue.

3. Appien, VII, 11. Lorsqu'Hannibal arriva sur l'Adriatique, Servilius campait à une journée de marche; il fallut l'ordre du dictateur pour lui interdire de tenter la chance des armes.

4. Liv., XXII, 11, 5. Il est impossible que Fabius ait rejoint Servilius en Émilie (Appien, VII, 11) ou en Daunie (Polyb., III, 88, 8, où la correction de Δαυνίαν en Καρνίαν est nécessaire; cf. Pareti, *Contributi per la storia della guerra Annibalica*, dans *Riv. di Filol.*, XL, 1912, 545).

le dictateur releva aussitôt le consul de son commandement, mais ne se mit pas aussitôt à la tête de cette armée consulaire, dont nous voyons le commandement intérimaire exercé par le légat Fulvius Flaccus[1]. Enfin, il prit l'armée de Flaccus et la conduisit *vers la Sabine*.

Le problème est de savoir où se trouvait Hannibal quand Fabius, si tard, partit en guerre[2].

Après avoir écrasé Centenius, Hannibal pénétra dans l'Ombrie méridionale, échoua devant Spolète, poussa peut-être jusqu'au Nar, revint vers le Nord[3], et franchit l'Apennin sans doute par la route du lac Plistia et de Camerinum. Il atteignit l'Adriatique, dit Polybe, *le dixième jour*[4]; mais à partir de quel moment court ce délai, à partir de la bataille de Trasimène, de la victoire de Centenius ou du jour où Hannibal renonce à marcher sur Rome? De Spolète à l'Adriatique par Camerinum il n'y a pas beaucoup plus de cent kilomètres; il est probable que le délai des dix jours court, sinon de la bataille de Trasimène, tout au moins de la victoire sur Centenius. Il refit son armée dans le Picenum, *per dies aliquot*[5], puis se remit en campagne.

Si l'on tient compte des trois jours qui s'écoulèrent entre la victoire sur Centenius et la panique de Rome, — du temps pris par l'élection de Fabius et ses appels aux dieux, — du retard de Servilius, on peut, à notre avis, conclure que, lorsque Fabius prit le pouvoir, Hannibal commençait sa retraite, — que, lorsque Servilius reçut l'ordre de rejoindre Fabius, Hannibal était déjà sur l'Adriatique, — et que, lorsque Servilius rejoignit Fabius, Hannibal avait eu déjà le temps de se remettre en route.

1. Liv., XXII, 12, 1.

2. Le fait de ce retard n'est pas douteux. Au début de la dictature de Fabius, Rome, sacrifiant ses alliés, ramassait ses ressources sous ses murailles : cf. Dio Cass., frg. 57, 8.

3. Zonaras, VIII, 25, est le seul, à vrai dire, qui conduise Hannibal jusqu'au Nar. Il faut ajouter pourtant que Silius Italicus, VI, 641, le fait revenir par Tuder et Mevania, ce qui suppose qu'il avait poussé jusque vers le Nar. Mais ces témoignages sont médiocres et il n'est nullement certain qu'Hannibal ait dépassé Spolète. Si des historiens ont conduit Hannibal sur le Nar, c'est peut-être qu'ils voyaient Fabius venir à Ocriculum, sans prendre garde que, lorsque Fabius est venu à Ocriculum, Hannibal avait depuis longtemps évacué l'Ombrie.

4. III, 86, 9.

5. Liv., XXII, 9, 4.

Or, voici l'itinéraire que Tite-Live lui fait parcourir : *Praetutianum Hadrianumque agrum, Marsos inde Marrucinosque et Paelignos devastat circaque Arpos et Luceriam proximam Apuliae regionem* (XXII, 9, 5). Comme les historiens modernes refusent de suivre cette version[1], nous allons examiner les objections qu'elle provoque et ce qu'on y peut répondre.

1° Tite-Live fait preuve d'une extrême ignorance topographique, lorsqu'il place les Marrucins entre les Marses et les Péligniens : les Marrucins ne sont pas un peuple des monts, mais habitent, vers Teate, les bords de l'Adriatique. — Répondons que tout devient clair si nous corrigeons Marrucins en Marruvins. Or, Tite-Live a commis exactement la même erreur dans le récit des événements de 211 qu'il emprunte à Coelius Antipater (XXVI, 11, 10)[2] ; dans l'un et dans l'autre cas, il s'agit, non pas d'une faute absurde, mais d'une confusion assez excusable. Même cette erreur est pour nous bien précieuse : car, si Coelius en est responsable pour le récit de la campagne de 211, il y a bien des chances pour que le récit de la campagne de 217, où la même inexactitude se reproduit, provienne aussi de Coelius. On pourrait même conjecturer que l'auteur responsable de la faute est plutôt un étranger qu'un Italien, et l'on serait ainsi conduit à Silenos, historiographe grec d'Hannibal, source de premier ordre, commune à Polybe et à Coelius. Bref, l'erreur de Tite-Live est probablement une erreur de Coelius, ce qui donne plus de prix à la version livienne ; et cette erreur, facile à corriger, ne rend pas le texte inintelligible[3].

2° L'itinéraire indiqué serait invraisemblable. En réalité, il peut être difficile ; mais il utilise des routes connues. De l'*ager Hadrianus*, Hannibal remonte le Vomanus, au long duquel court une route très antique, soit un rameau, soit même le plus ancien tracé de la *Via Salaria*[4]. Il atteint

1. Cet itinéraire est *contro la geografia*, dit simplement De Sanctis, *l. c.*, 44, n. 65.
2. Cf. ci-dessous, p. 32.
3. Il est important d'observer que Tite-Live n'a pas ici fait mention des Péligniens à la légère et par une simple association d'idées. Lorsque la campagne d'automne 217 conduit encore Hannibal chez les Péligniens, Tite-Live rappelle qu'il y est déjà venu : « Usque in Paelignos... *rediit* » (XXII, 18, 5).
4. *C. I. L.*, IX, p. 584, n° 5953.

à Amiterne ce haut plateau où Aquila est aujourd'hui la clé de tant de routes. De là, plusieurs itinéraires — le plus court par Avcia et Frusteniae — le conduisent au lac Fucin et au pays des Marses. Il se replie par le défilé entre Marruvium et la conque Pélignienne de Corfinium et Sulmo. Il sort des monts probablement en descendant l'Aternus et par le pays des Marrucins. Cet itinéraire est si peu invraisemblable qu'on peut se demander s'il n'a pas été approximativement suivi par César durant sa marche de Rimini vers Brindisi. Il semble en effet que, vers Castrum Truentinum, César se soit écarté de l'Adriatique pour gagner le pays des Péligniens où il pénètre en franchissant, au Nord de Corfinium, le pont de l'Aternus. Son itinéraire exact n'est pas connu ; mais le trajet par la *Via Salaria* (dont le rameau principal aboutit à Castrum Truentinum) et Amiterne n'est certes pas le plus improbable[1].

3° Polybe contredit Tive-Live[2] ; car il conduit Hannibal du Picenum dans la Daunie par la route côtière, à travers les pays des Praetuttii, des Hadriani, des Marrucini et des Frentani ; et l'autorité de Polybe est supérieure à celle de Tite-Live. — Cette objection est très grave. Tout au plus sommes-nous en droit d'observer que le texte même de Polybe, entre les Hadriani et les Marrucini, marque une pause (ἔτι δὲ), comme si le trajet d'Hannibal n'était pas continu, — et que, si Polybe a eu sous les yeux, comme Tite-Live et probablement Coelius, un texte où les noms des Marrucins et des Marruvins étaient pris l'un pour l'autre, il a pu trancher ce nœud gordien avec son simplisme habituel. Mais c'est l'étude des mouvements de Fabius qui nous engage à préférer la version de Tite-Live à celle de Polybe.

Dictator exercitu consulis accepto a Fulvio Flacco legato per agrum Sabinum Tibur, quo diem ad conveniendum edixerat novis militibus, venit. Inde Praeneste ac transversis limitibus in viam

1. Les diverses hypothèses proposées sur l'itinéraire de César sont réunies et discutées en dernier lieu par Veith, *Corfinium*, dans *Klio*, 1913, XIII, 1. Veith se rallie à l'hypothèse de Stoffel, selon qui César passa non par Amiterne, mais par une route bien difficile, à mi-pente du Gran Sasso, par Interamnium et Pinna.

2. Polybe, III, 88, 3 : διελθὼν δὲ καὶ καταφθείρας τήν τε Πραιτεττιανὴν καὶ τὴν Ἀδριανὴν ἔτι δὲ τὴν Μαρρουκίνην καὶ Φρεντανὴν χώραν.

Latinam est egressus (Liv. XXII, 12, 1). Si Fabius a donné à Minucius l'ordre de convoquer les soldats à Tibur[1], c'est sans doute qu'il avait l'intention de conduire son armée par la *Via Valeria* vers le pays des Marses et des Pélignien, vers Albe, Marruvium et Sulmo[2]. Si d'Ocriculum, où il prend l'armée de Flaccus, à Tibur, où il fait sa jonction avec Minucius, il a passé par la Sabine (sans doute par Reate et Carsioli), c'est apparemment qu'il fallait tranquilliser cette contrée. Fabius vient d'ordonner par un édit l'évacuation méthodique du pays qu'Hannibal traversera, *regionis ejus qua iturus Hannibal esset* (Liv. XXII, 11, 4) : plutôt que la région du Nar, qu'Hannibal a quittée dès le début du commandement de Fabius, ces mesures ne concernent-elles pas la région Sabine, menacée par une nouvelle offensive? En tout cas, nous avons le droit d'affirmer que, lorsque Fabius se mit en campagne, il voyait le danger vers l'Est.

Entre les événements romains et la marche d'Hannibal, voici donc comment le synchronisme s'établirait :

Hannibal dans l'Ombrie méridionale;	Rome apprend la défaite de Centenius;
Hannibal en retraite;	Fabius dictateur;
Hannibal sur l'Adriatique;	Fabius rappelle Servilius;
Hannibal chez les Pélignien;	Servilius rejoint Fabius;
Hannibal en retraite.	*Fabius chez les Sabins.*

Le texte de Tite-Live n'est pas inintelligible, malgré une confusion qu'il doit probablement à Coelius; l'itinéraire qu'il trace n'est pas invraisemblable; la version de Tite-Live a sur celle de Polybe cette supériorité de nous expliquer la stratégie de Fabius[3].

1. Liv., XXII, 11, 4 et 12, 1.

2. Les soldats sont rassemblés en une ville proche du but de l'expédition : — on convoque à Cales les soldats destinés aux Castra Claudiana (Liv., XXIII, 31, 3), — à Sinuessa les soldats destinés à Liternum (*Ib.*, 32, 14 et 35, 5).

3. Il n'y a certainement pas à tenir compte des prétendus souvenirs populaires qui attacheraient le nom d'Hannibal à certaines routes de montagnes ou gués proches de la *Via Salaria*, sur le haut Pruentus, vers Amatrice. Cf. Martelli, *Dissertazione istoriografa sull' itinerario di Annibale*, Aquila, 1818; — critiqué par Persichetti, *Viaggio archeologico sulla Via Salaria*, 1893, 103.

***

§ 2. Campagne d'automne 217.

Hannibal bloqué dans l'*ager Falernus* s'échappe grâce à une ruse. *Tum per Samnium Romam se petere simulans Hannibal usque in Paelignos populabundus rediit... Ex Paelignis Poenus flexit iter retroque Apuliam repetens Gereonium pervenit* (Liv., XXII, 18, 5). Cette version est à peu près la même que celle de Dion Cassius, d'après le résumé de Zonaras[1] : Hannibal s'échappe vers le Samnium, marche sur Rome, se replie ensuite sur le Samnium. Nous ignorons si Dion suivait ici Coelius ou bien Tite-Live.

Les objections des modernes contre la version livienne ne nous semblent pas irréfutables.

1. L'itinéraire décrit par Tive-Live est invraisemblable selon Nissen[2] et De Sanctis[3].

C'est que les modernes n'ont ordinairement pas observé qu'il existait dans l'Italie antique une route très fréquentée de l'Étrurie au Samnium et à la Campanie à travers les montagnes. Les étapes de cette route étaient Reate, Amiternum, Sulmo, Aufidena, Aesernia, Bovianum; d'Aesernia, un embranchement par Venafrum conduisait en Campanie. C'est cette route que les Romains suivirent en 340 durant la guerre Latine pour donner la main aux Samnites : ils passèrent, dit Tite-Live, *per Marsos et Paelignos*[4]. Sans cette route, l'alliance entre les Samnites, les Étrusques et peut-être aussi les Sabins, durant les dernières guerres Samnites, est incompréhensible. Entre Sulmo et Bovianum, peut-être portait-elle, à la fin de la République, le nom de *Via Minucia*, et elle était si commode

1. Zonaras, VIII, 26, 2-4. — Rien à tirer d'Appien, VII, 15; Hannibal s'étant échappé ἀπῆρεν ἐς τὸ πρόσω.

2. *Italische Landeskunde*, II, 2, p. 786, n. 2.

3. *L. c.*, 128. — Hennebert, *Hist. d'Annibal*, III, 81, accepte le texte de Tite-Live, mais en donne une interprétation toute verbale, lorsqu'il nous montre « Annibal s'emparant des crêtes de l'Apennin au fur et à mesure qu'il descend *le long de la côte* ».

4. Liv., VIII, 6, 8. — Cet itinéraire, comme celui d'Hannibal, a souvent été considéré comme invraisemblable : ainsi par Zöller, *Latium und Rom*, 358, — De Sanctis, *l. c.*, II, 276, — Bürger, *Neue Forsch. zur älteren Gesch. Roms*, II, 29.

qu'elle faisait concurrence à la *Via Appia*[1]. Rome n'a jamais complètement réussi à dévier vers le Forum tout le réseau des voies Italiques. Au Moyen-Age, la vieille route des monts ressuscita. Au XIIIe siècle, le trafic entre la Toscane et les Deux-Siciles ne se faisait point par la région côtière, mais était détourné tout entier par Pérouse, Rieti, Aquila, Sulmona, Isernia, Venafro, Teano, Capoue[2]. Encore au XIXe siècle, la voie maîtresse du royaume de Naples unissait Aquila et Naples par Sulmona, Castel di Sangro et Isernia; en revanche, entre le lac Fucin et Sulmona (par l'ancien pays de Marruvium), la route antique était alors représentée seulement par un *tratturo delle pecore,* traversant la Forca Garofa[3].

Hannibal pouvait utiliser cette artère magistrale : par Venafrum, il gagne Aesernia, passe le Sagrus à Aufidena (Castel di Sangro), atteint Sulmo où il rejoint son itinéraire de l'été. De là, ou bien il se replie vers le Samnium[4], ou bien il se dirige vers l'Adriatique par la route qu'il a parcourue quelques mois auparavant : entre ces deux hypothèses le choix n'est pas aisé[5].

2° Polybe et Tite-Live seraient en complet désaccord. — Cette objection ne serait forte que si nous connaissions avec quelque certitude l'itinéraire proposé par Polybe. Or, il nous dit seulement qu'Hannibal, s'étant échappé de Campanie, gagna Gerunium en passant « près du Mont Liburne » (III, 100)[6]. Ce Mont Liburne étant inconnu, les modernes propo-

1. Sur les routes du pays Pélignien, Besnier, *De regione Paelignorum,* 1902, 107, et art. *Viae,* dans Saglio-Pottier, *Dict. des Antiquités,* V, 798. — Cf. Hor., *Ep.,* I. 18, 20 : on peut se demander « Brundisium Minuci melius via ducat an Appi ». Toutefois les textes ne permettent pas de préciser avec certitude ce qu'était la *Via Minucia.*

2. Yver, *Le commerce et les marchands dans l'Italie méridionale au XIVe siècle,* 68.

3. Sur les routes actuelles, Besnier, *La conque de Sulmona,* dans *Ann. de Géogr.,* XIII, 1904, 348. La *Via Claudia Valeria* est remplacée par la voie ferrée Rome-Tivoli-Avezzano-Sulmona-Popoli-Chieti-Pescara; — la *Claudia Nova* (de l'Aternus à Amiternum), par la ligne Sulmona-Aquila-Rieti; — la *Minucia* par la ligne récente Sulmona-Castel di Sangro-Isernia-Naples. « La gare de Sulmona est devenue un point très important de croisement. »

4. C'est ce que dit Zonaras, *l. c.* Mais peut-être Dion Cassius ne faisait-il ici qu'interpréter le texte moins précis de Tite-Live.

5. Kromayer, *Antike Schlachtfelder,* III, 1, 249, 253, suit Tite-Live, mais suppose que le gros des troupes d'Hannibal, venues par Isernia, ne dépassèrent pas Castel di Sangro. Des éléments avancés furent seuls poussés jusqu'à Corfinium. Du Sangro, Hannibal se replia vers Gerunium en passant par Bovianum Vetus. La carte 6 du livre de Kromayer rend son hypothèse très claire.

6. Προῆγε ποιούμενος τὴν πορείαν παρὰ τὸ Λίβυρνον ὄρος...

sent de corriger ce nom et introduisent soit le Mont Taburne (près de Bénévent), soit le Mont Tiferne (c'est-à-dire l'immense massif du Matese). Même si l'on adopte la correction de Liburne en Tiferne, on a le choix encore entre deux hypothèses : selon Nissen, Hannibal passe au Sud du Matese, par la vallée du Calor, pour remonter ensuite vers Boiano (Bovianum Undecimanorum), d'où une route conduit à Gerunium; selon De Sanctis, Hannibal passe au Nord du Matese, par Isernia, pour revenir au Sud vers Boiano[1]. Donc le texte de Polybe, même rectifié, n'est pas explicite : et si, comme Kromayer le suppose[2], Hannibal est venu jusqu'à Castel di Sangro et n'a envoyé chez les Péligniens que des pointes de cavalerie, puis s'est replié très vite, Polybe peut très bien avoir négligé cet épisode sans conséquence.

Si maintenant, au lieu de corriger le texte de Polybe, on conserve la mention du Mont Liburne, on supposera que ce mont doit être cherché vers la côte Picénienne et non loin de l'*ager Hadrianus :* les Liburnes de Dalmatie ont autrefois colonisé cette contrée. Hannibal aurait donc bien traversé le pays des Péligniens, comme l'indique Tite-Live, puis il aurait descendu l'Aternus et atteint la mer en passant près d'un certain Mont Liburne[3].

Nous conclurons que le texte de Tite-Live n'atteste aucunement son ignorance géographique, bien au contraire; et le texte de Polybe est trop bref et trop peu clair pour qu'on puisse l'utiliser avec sécurité contre la version livienne.

1. Nissen, *l. c.*, II, 2, 786. — De Sanctis, *l. c.*, 128. — Hennebert. *Histoire d'Annibal*, III, 114, conserve le texte « Mont Liburne », et ramène Hannibal par Isernia, Castel di Sangro et Sulmona.

2. *Antike Schlachtfelder*, III, 1, 253.

3. Pareti, *Contributi per la storia della guerra Annibalica*, dans *Riv. di Filol.*, 1912, XL, 552, suppose que l'erreur de Polybe au sujet du Mont Liburne aurait eu pour conséquence l'erreur de Tite-Live introduisant dans son texte, par voie d'interprétation, les Péligniens. Mais qui prouve que Polybe s'est trompé en écrivant le nom du Mont Liburne? — Il nous paraît singulier que Polybe mentionne III, 92, 1, un fleuve Ἄθυρνος, près duquel Hannibal campa lorsqu'il eut franchi les défilés κατὰ τὸν Ἐριβιανὸν λόφον pour se rendre en Campanie. Ce fleuve ne peut être le Turno voisin de Telesia (hypothèse de Teuffel, *Rhein. Mus.*, VII, 471); car Polybe précise qu'il coupe en deux la plaine campanienne et ce signalement ne convient qu'au Vulturne. Mais s'il est vrai qu'Hannibal s'est échappé ensuite par les mêmes défilés (III, 92, 10), et qu'il a atteint chez les Péligniens l'Aternus, ne s'explique t-on pas que l'association des deux noms Vulturne et Aternus ait produit le nom hybride de l'Ἄθυρνος?

* * *

§ 3. Campagne de 211.

Lorsqu'Hannibal, pour obliger les Romains à lever le siège de Capoue, marcha sur Rome, quelle route suivit-il? Tite-Live nous a rapporté deux traditions différentes :

1° Selon la version qu'il a lui-même adoptée, Hannibal passe par les pays des Sidicins, de Suessa Aurunca, Allifae, Casinum, Interamna, Aquinum, Frégelles, Frusino, Ferentinum, Anagnia, Labicum, par la gorge de l'Algide, sous les murs de Tusculum, près de Gabies[1]. Tandis qu'il suit la Voie Latine, des renforts romains accourent de Capoue à Rome par la Voie Appienne, par Setia, Cora, Lavinium[2]. Bien des détails de cet itinéraire sont surprenants : il est étrange que du pays des Sidicins à Casinum, Hannibal soit passé et par les campagnes de Suessa Aurunca et par celles d'Allifae; il est incroyable qu'il se soit engagé dans l'Algide si vraiment, comme Tite-Live le rapporte, les Romains viennent de mettre une garnison aux Monts Albains. A lire ce récit, on a l'impression d'une invention archaïsante : Suessa Aurunca, l'Algide, Cora, Lavinium, Gabies, ce sont les paysages classiques de l'histoire semi-légendaire du ve et du ive siècle. Aussi nous rallions-nous volontiers à l'hypothèse, adoptée par De Sanctis, selon laquelle Tite-Live a suivi, dans cette partie de son histoire, le peu scrupuleux Valerius Antias[3].

2° Selon Coelius Antipater, Hannibal a suivi la route des monts, cette grande route du Samnium en Étrurie que les armées romaines ou samnites, aux ive et iiie siècles, parcou-

1. XXVI, 9.
2. XXVI, 8, 10.
3. Haupt, *Marche d'Annibal*, dans *Mél. Graux*, p. 30, — suivi par De Sanctis, *l. c.*, 339. Les exagérations puériles concernant une bataille devant Capoue (Liv., XXVI, 6, 8), le rôle joué par un Valerius dans la séance du Sénat (8, 6) trahissent l'invention de Valerius Antias. « È chiaro altresì che da Valerio Anziate derivano in buona parte tutti i particolari sulla marcia lungo la via Latina. » — Dion Cassius, ici comme dans le récit de la campagne d'automne 217, paraît avoir suivi Tite-Live : — καὶ διὰ τῶν Λατίνων ἐλάσαντος καὶ πρὸς τὸν Τίβεριν ἐλθόντος, Zon. IX, 6, 1. — Valerius Antias, Coelius Antipater sont les seules autorités citées par Tite-Live au livre XXVI; dans les livres XXV-XXX, Valerius Antias est cité sept fois. — L'itinéraire par la Voie Latine est accepté par Hennebert, *l. c.*, III, 254.

rurent si souvent. Tite-Live paraît s'être avisé de la version de Coelius seulement après avoir reproduit celle de Valerius; comme son siège était fait, il s'est borné à constater l'existence d'une tradition différente de celle qu'il a suivie et ne donne aucune raison de préférer l'une ou l'autre. *Coelius Romam euntem ab Ereto devertisse eo* [au temple de Feronia] *Hannibalem tradit iterque ejus ab Reate Cutiliisque et ab Amiterno orditur; ex Campania in Samnium, inde in Paelignos pervenisse praeterque oppidum Sulmonem in Marrucinos transisse, inde Albensi agro in Marsos, hinc Amiternum Forulosque vicum venisse* (Liv. XXVI, 11, 10-11). De ce texte, comme du texte de Tite-Live concernant la campagne d'été 217[1], il faut éliminer le nom des *Marrucins*. Entre la ville pélignienne de Sulmo et Albe du Fucin, c'est par le territoire des *Marruvins* qu'Hannibal a dû passer, et il n'a rien à faire chez les Marrucins de la côte Adriatique. Il n'y a d'ailleurs pas lieu de supposer une altération du texte[2]; cette erreur deux fois répétée est imputable à l'auteur et non à ses éditeurs. Selon cette version, le trajet d'Hannibal emprunte exactement les routes qu'il a suivies en 217 : de Capoue à Sulmo, il reprend son *itinéraire de l'automne 217*, par Venafrum, Aesernia et Castel di Sangro; de Sulmo à Amiterne, il suit exactement, mais en sens inverse, son *itinéraire de l'été 217*, par les défilés de Marruvium, les bords du Fucin, les abords d'Albe, et probablement Aveia. C'est seulement à partir d'Amiternum qu'Hannibal traverse une contrée nouvelle : il utilise d'Amiternum à Interocrium le rameau méridional de la *Via Salaria*, par les défilés de Foruli, puis d'Interocrium à l'Anio, par Cures et Eretum, la branche maîtresse de la *Salaria*. Un détail de cet itinéraire peut surprendre : de Sulmo à Amiternum, il semble qu'Hannibal n'avait pas intérêt à faire un détour par le lac Fucin, il avait intérêt, semble-t-il, à franchir l'Aternus au Nord de Corfinium, pour aller tout droit sur Amiternum par Peltuinum

1. Supra, p. 25.
2. Garrucci, *Bull. dell. Inst. di Corr. Archeol.*, 1865, 113, propose de corriger le texte de Tite-Live, XXVI, 11, 11, et d'écrire Marruvianos au lieu de Marrucinos. Il n'a pas observé que Tite-Live avait commis exactement la même faute, XXII, 9, 5.

et Furfo. Mais il a pu préférer reprendre sa route de 217[1] par le Fucin, et en tous cas nous citerons bientôt un texte qui prouve qu'il est bien passé près d'Albe. Il faut avouer que la campagne d'Hannibal contre Rome en 211 paraît singulièrement plus raisonnable, moins désespérée, si l'on admet qu'il avait déjà exploré en 217 les routes qu'il parcourut alors comme en un vertige.

Tite-Live nous donne donc le choix entre deux traditions, dont l'une se recommande de Coelius Antipater et l'autre probablement de Valerius Antias. Que valent ces deux répondants? Valerius est le plus effronté menteur. Le procès de Coelius est à reviser. « Partout où nous pouvons contrôler son histoire, » écrit Haupt, « elle dépasse de très peu le niveau de nos modernes romans historiques[2]. » Mais, en vérité, cet « écrivain frivole » a suivi des sources excellentes, Fabius Pictor et ce Silenos, qui vécut au camp d'Hannibal, inventeur de prodiges (et de là un discrédit qui a rejailli de Silenos sur Coelius), mais parfaitement informé des courses de son héros. Malgré sa langue rude, le livre de Coelius sur la guerre Punique a été la lecture favorite des esprits sérieux de l'Antiquité[3]. Son dernier critique moderne nous paraît avoir raison d'estimer que, sauf où il reproduit des inventions de Silenos,

1. Il est certain que cette route de Sulmo ou Corfinium à Amiternum par Alba est toujours demeurée fréquentée. La Table de Peutinger n'indique même pas la *Via Claudia Nova*, tracée par Claude de Foruli à l'Aternus vers Popoli, par Peltuinum, — mais seulement la route Amiternum-Pitinum-Prifernum-Aveia-Frusteniae-Albe-Marruvium-Cerfennia, qui est précisément celle d'Hannibal. Cf. Desjardins, *Table de Peutinger*, *introd. historique*, p. 168-170.

2. *Marche d'Annibal contre Rome*, dans *Mélanges Graux*, 1884, 23. Il est curieux que cet article, si souvent cité, n'élucide absolument pas la question de l'itinéraire d'Hannibal. Haupt veut démontrer que Coelius est la source d'Appien, qui lui aurait emprunté tous ses épisodes romanesques, et par suite il refuse à Coelius toute autorité. Il condamne pareillement la version que Tite-Live paraît avoir empruntée à Valerius Antias. Il n'accepte que la version de Polybe; or, cette version est très peu détaillée, et toute la question est de savoir si on peut la bien comprendre autrement qu'en se référant à Coelius, qui se trouve ainsi réhabilité. La partialité de Haupt est flagrante. Selon lui, Coelius conduit Hannibal « par des détours et avec une lenteur incompréhensible », si bien qu'Hannibal « fait un tour vers la côte orientale de l'Italie et gaspille son temps dans des combats inutiles avec les alliés de Rome ».

3. O. Gilbert, *Die Fragmente des L. Coelius Antipater*, dans *Jahrb. f. Klass. Philol.*, *Supplementband*, X, 1878-9, p. 363. « Coelius a utilisé une série de sources très importantes, toutes celles qui pouvaient et devaient être prises en considération, et d'une manière approfondie. »

il est une source sûre[1]. Entre Valerius Antias et Coelius Antipater, notre choix ne peut hésiter.

Nous pouvons enfin contrôler la version de Coelius en la comparant à celle de Polybe. Si les deux auteurs étaient d'accord, le problème serait tranché. Voici donc l'itinéraire de Polybe. Hannibal passe διὰ τῆς Σαυνίτιδος, à marches forcées, — franchit l'Anio avant que Rome ait connu son arrivée, — s'approche de Rome. Au bout de quelque temps, conjecturant que les Romains ont rappelé l'armée de Capoue et qu'elle ne peut plus être loin, il repasse l'Anio, cette fois à gué et non sans pertes. L'armée de Rome le croit en fuite et le poursuit. Sa retraite est précipitée jusqu'au moment où il apprend que les Romains n'ont pas lâché Capoue.

Cet itinéraire s'accorde-t-il avec celui que Tite-Live paraît avoir emprunté à Valerius Antias? Oui, selon M. De Sanctis[2]. Hannibal venu par la Voie Latine traverserait l'Anio et prendrait position sur la rive septentrionale de la rivière afin de se couvrir contre une attaque imprévue; puis, lorsqu'il croirait proche l'armée de Capoue, il traverserait de nouveau l'Anio, cette fois du Nord au Sud, pour se porter par la Voie Latine à la rencontre de l'ennemi. Cette hypothèse de M. De Sanctis peut invoquer en sa faveur un curieux texte de Tite-Live : Hannibal, bien que venu du Sud, est obligé de *traverser l'Anio* pour venir attaquer Rome[3]; c'est donc que, dans l'esprit de Tite-Live, Hannibal avait une première fois déjà franchi l'Anio pour installer son camp au Nord de cette rivière; ainsi Polybe et Tite-Live seraient ici d'accord. Il nous semble cependant que l'on peut opposer à M. de Sanctis des objections très fortes. Est-il vraisemblable qu'Hannibal, alors que l'ennemi est dérouté, que Rome est affolée, juge utile de se dérober derrière un fleuve et qu'il abandonne cette protection dès qu'il soupçonne l'approche d'un corps considérable?

1. Peter, *Historicorum Romanorum reliquiae*, I, CCXXIII, conclut qu'il n'y pas lieu de lui contester l'éloge de Val. Max., I, 7, 6 : « *certum eum historiae Romanae auctorem.* »

2. *L. c.*, 337.

3. XXVI, 10, 3 : « Inter haec Hannibal *ad Anienem fluvium* tria milia passuum ab urbe castra admovit. » — 11. 1 : « Postero die *transgressus Anienem* Hannibal in aciem omnis copias eduxit. »

Polybe dit qu'Hannibal, franchissant l'Anio, s'approche de Rome : ἔλαθε διαβὰς τὸν Ἀνίωνα ποταμὸν καὶ συνεγγίσας[1]; ne semble-t-il pas probable qu'il a franchi l'Anio du Nord au Sud? Enfin, l'itinéraire indiqué brièvement par Polybe « à travers le Samnium » s'accorde avec l'itinéraire de Coelius et ne s'accorde point avec l'itinéraire que Tite-Live a préféré; pour accorder ici Polybe et Tite-Live, il faut que M. De Sanctis recoure à une hypothèse nouvelle[2] : il doit supposer qu'Hannibal passe de Campanie en Samnium, puis de nouveau sort du Samnium pour retrouver à Casinum la Voie Latine.

La version de Polybe ne contredit en aucun point celle de Coelius : Hannibal vient par la montagne, selon Coelius, suit la *Via Salaria*, passe l'Anio pour s'approcher de Rome. Interprété à l'aide de Coelius, le texte de Polybe s'explique très bien. Toutefois, Polybe nous a donné un récit trop peu détaillé pour que nous puissions savoir si la source qu'il a suivie lui indiquait toutes les particularités de l'itinéraire décrit par Coelius.

Appien paraît être d'accord avec Coelius, et même probablement dans le détail[3]. Hannibal traverse « des peuples nombreux et belliqueux », sans doute les peuples montagnards dont Coelius donnait la liste; il doit franchir l'Anio pour conduire son armée sous les murs de Rome, c'est-à-dire qu'il vient du Nord. Appien ajoute même un détail difficile à inventer : Albe du Fucin envoie deux mille hommes tenir garnison dans Rome; donc Albe a vu passer l'ennemi, et tandis qu'Hannibal s'éloignait vers Amiternum et Reate, les renforts d'Albe accouraient à Rome par la *Via Valeria*, par Carsioli et Tibur[4].

Entre Appien et Polybe une discordance grave doit être observée. Selon Polybe, Hannibal franchit l'Anio à l'improviste; selon Appien, il trouve l'Anio gardé et doit faire un détour vers les sources de la rivière. Entre ces deux versions

1. IX, 5, 9.
2. *L. c.*, 337.
3. *Ann.*, 38-40.
4. Il faut mentionner ici la curieuse solution de Mommsen, *Röm. Gesch.*, I8, 642; Hannibal serait passé par le Samnium, puis par la *Via Valeria* qui l'aurait conduit vers Tibur. C'est une interprétation libre des textes anciens, une solution indépendante et que nous ne pouvons accepter; elle paraît avoir été suggérée par le texte d'Appien.

le choix n'est pas aisé. En particulier, nous ignorons si Coelius était d'accord avec Polybe ou avec Appien. Peut-être le récit d'Appien est-il plus vraisemblable[1] : il était inévitable que Rome fût avertie par les gens d'Albe ; Coelius racontait qu'avant de franchir l'Anio, Hannibal avait fait un détour pour piller le sanctuaire de Feronia ; ce retard, ce scandale ne permettaient pas à Hannibal de compter sur une surprise. Au surplus, la version d'Appien, qui est peut-être celle de Coelius, et la version de Valerius Antias sont d'accord pour affirmer que Rome avait été avertie : selon Appien, par les gens d'Albe, — selon Valerius, par l'armée de Capoue. La version de Polybe, selon qui Rome ne connut l'entreprise d'Hannibal qu'après le passage de l'Anio, est donc tout à fait isolée, et n'est peut-être pas la plus acceptable.

En conclusion, pour aller de Campanie à Rome, Hannibal avait deux routes : 1° la Voie Latine, nouvelle pour lui, à travers des pays profondément romanisés ; 2° la voie des montagnes, par le Samnium et ce grand carrefour des Péligniens, route qu'il avait probablement déjà parcourue par Aesernia, Aufidena, Sulmo, Albe et Amiterne, à travers des peuples qui avaient été les plus terribles ennemis de Rome. Selon Polybe, Coelius, Appien, il a suivi la route des monts ; selon Tite-Live, qui paraît ici suivre Valerius Antias, et Dion Cassius, qui paraît suivre Tite-Live, il a pris la Voie Latine. La tradition selon laquelle Hannibal a suivi la route des monts nous paraît et plus vraisemblable et mieux autorisée.

*
* *

De Rome, par quelle route Hannibal a-t-il regagné l'Italie Méridionale?

Selon Tite-Live, par la route des montagnes. Hannibal aurait suivi au retour la route que Coelius lui faisait suivre à l'aller[2].

1. Cependant le passage de l'Anio, tel qu'Appien le décrit, est tout à fait romanesque, et on ne peut que se rallier ici aux observations de Haupt, *l. c.*, 26. Nous ne pouvons déterminer avec sécurité si ces inventions sont d'Appien, de Coelius, ou plutôt de Silenos. On peut d'ailleurs se demander si Appien n'a pas confondu le premier et le deuxième passage de l'Anio; Polybe dit que le deuxième passage fut difficile.

2. XXVI, 11, 12.

Polybe dit seulement qu'Hannibal revint par la Daunie[1]. Ceci paraît supposer qu'il est passé par les montagnes et que, du pays Pélignien, il a descendu l'Aternus et gagné le littoral Adriatique par son itinéraire de l'été 217.

Nous ignorons quelle était la version de Coelius[2].

Appien dit seulement qu'Hannibal retourna vers Capoue[3]; mais de ce renseignement on ne peut rien tirer de certain, puisque Tite-Live, qui parle aussi du retour d'Hannibal en Campanie[4] le conduit pourtant à travers les monts.

M. De Sanctis pense qu'Hannibal est revenu en Campanie par la Voie Latine. Nous ne pouvons adopter cette thèse. Il nous paraît invraisemblable qu'Hannibal chargé du butin inouï qu'il avait amassé dans la Campagne, suivi par une armée romaine, exposé à rencontrer devant lui une autre armée romaine, se soit engagé à travers la contrée la plus fidèlement romaine.

Les récits des anciens concernant la marche d'Hannibal en 211 sont obscurs et souvent divergents. Un seul fait nous paraît incontestable : Hannibal, en 211, a passé par la route des montagnes. Rien n'est plus sûr : *isse enim ea constat*[5], et il est indubitable qu'il a pillé sur son chemin le sanctuaire de Feronia[6]. Il est passé par cette route, selon Tite-Live, soit à l'aller, soit au retour. Nous pensons qu'il y est passé à l'aller et au retour. La seule solution qui nous paraisse exclue est la solution moderne selon laquelle il n'y serait passé ni à l'aller ni au retour.

1. IX, 7, 10.

2. Du texte de Tite-Live, XXVI, 11, 12-13, on peut conclure que Tite-Live fait une concession à Coelius en admettant qu'Hannibal a pris au retour la route des monts; mais on ne peut pas conclure, à notre avis, que Coelius faisait à la version représentée pour nous par Tite-Live cette concession de faire revenir Hannibal par la Voie Latine; telle est cependant la conclusion de E. Meyer, *Die Götter Rediculus und Tutanus*, dans *Hermes*, 1915, 151.

3. *Ann.*, 40 : ἀναστρέψαι δ' ἐς Καπύην.

4. XXVI, 11, 13.

5. Liv., XXVI, 11, 12.

6. Liv., XXVI, 11, 10 : *Hujus populatio templi haud dubia inter scriptores est.* — De Sanctis, *l. c.*, 341, regarde cet épisode comme une invention de Coelius. Il lui paraît invraisemblable qu'Hannibal ait osé franchir le Tibre, opération autrement périlleuse que le passage de l'Anio. Pourtant, il faut observer que le sanctuaire de Feronia était un grand lieu d'échanges entre Sabins, Latins, Falisques, Étrusques (Liv., I, 30, 5), — qu'au voisinage de cette foire la traversée du fleuve devait être fréquente et aisée, — que lorsqu'Hannibal arriva de Reate, il ne trouva devant lui aucune résistance organisée. En revanche, il nous paraît presque impossible qu'il ait pu tenter ce coup de main à son retour.

*
* *

Nous conclurons que les campagnes d'Hannibal deviennent plus faciles à comprendre si l'on admet qu'il a utilisé ces deux grandes voies qui se croisent au pays des Péligniens, la route Nord-Sud de Reate à Bovianum par Amiternum, Sulmo et Aufidena; la route Ouest-Est du pays des Marses aux bouches de l'Aternus par Marruvium et Corfinium.

Silius Italicus raconte la romanesque histoire d'un Pélignien fait prisonnier par les Africains durant la première guerre Punique, ramené en Italie par Hannibal pour qu'il servît d'interprète, transfuge à la veille de Cannes [1]. Est-ce une invention pure? la tradition se souvenait-elle du rôle joué dans l'armée d'Hannibal par un guide Pélignien [2]?

Il nous a semblé utile de défendre la tradition de Tite-Live contre quelques historiens modernes : d'abord, parce que les campagnes d'Hannibal à travers l'Apennin sont admirables, un chef-d'œuvre qu'il ne faut pas mutiler; puis, pour réhabiliter Tite-Live et surtout Coelius, que nous connaissons à peine et qu'il est illicite de mépriser à l'excès, et surtout pour démontrer que dans l'Italie républicaine toutes les routes conduisaient non pas à Rome, mais à Corfinium, prédestiné à jouer le rôle d'Italica [3].

A. PIGANIOL.

1. Sil. Ital., *Pun.*, IX, 67 sq. Ce captif, auquel Silius donne le nom fantaisiste de Satricus, aurait essayé d'avertir Terentius Varro du danger qu'il courait.

2. Les Péligniens, si souvent razziés par Hannibal, devaient le haïr. Ainsi s'expliquerait l'acharnement légendaire de cette cohorte Pélignienne qui contribua, en 212, à remporter la victoire de Bénévent (Liv., XXV, 14, 4).

3. Deux études récentes sur les sources de la deuxième guerre Punique, K. J. Beloch, *Polybios, Quellen im dritten Buche, Hermes*, 1915, p. 357, — et E. Dessau, *Ueber die Quellen unseres Wissens vom zweiten Punischen Kriege, Hermes*, 1916, p. 355, intéressent notre recherche. Toutefois, les conclusions de ces deux études sont en contradiction : Beloch a voulu discerner dans le livre III de Polybe les paragraphes qui dériveraient d'une source gréco-carthaginoise (Silenos); Dessau a voulu prouver que nos sources de la guerre hannibalique n'ont conservé aucune trace d'une version carthaginoise et que Polybe dépend exclusivement de l'annalistique romaine. Selon Beloch, p. 365, Polybe, III, 88, 3-4 (passage d'Hannibal en Daunie, après Trasimène) dériverait de la source carthaginoise; mais, à l'appui de cette hypothèse, la preuve ne paraît pas fournie. Selon Dessau, p. 382, Polybe IX, 5, 8 (marche d'Hannibal sur Rome en 211) ne dériverait pas de Silenos; toutefois, il ne paraît pas ruiner la valeur de l'observation de Kahrstedt (*Gesch. der Karthager*, de Meltzer, tome III, 276), selon qui Polybe, étant ici d'accord avec Coelius, qui a certainement consulté Silenos, peut dériver, lui aussi, de Silenos.

LE CELTIQUE *CLOCCA*

M. Jullian m'a fait connaître la découverte, par M. Antoine Thomas, d'un texte qui semble attester l'origine celtique du mot qui a donné en français *cloche*. Voici ce texte, qui appartient au sacramentaire de l'église d'Angoulême (VIIIe ou IXe siècle) : AD SIGNUM ECCLESIAE BENEDICENDUM QUOD GALLI LINGUA CELTICA VOCANT (*Mémoires de l'Institut national de France*, XXXII, 1886, p. 94, article de Léopold Delisle).

Le mot signifiant « cloche » en ancienne langue celtique, y manque malheureusement. Mais on ne peut guère songer, avec M. Antoine Thomas, qu'à *clocca*[1], d'abord, parce que la finale en *-ca* de *clocca* ou *cloccã* pour *cloccam*, identique à celle de *celtica*, explique la chute de *clocca* dans le texte ; ensuite, parce que **clocca* est la forme primitive du mot qui, dans les langues celtiques, signifie « cloche » (v. irl. *cloc*, n. irl. *clog* gall. *cloch*, corn. *cloch*, *cloh*, bret. *cloc'h*)[2] ; enfin, parce que l'explication de « cloche » par un mot latin **cocla* pour *cochlea* « coquille » présentait autant de difficultés du point de vue phonétique que du point de vue sémantique, et que l'explication par une onomatopée est peu vraisemblable.

D'autre part, M. Meyer-Lübke[3] a fait remarquer que l'aire de répartition des représentants de *clocca* (nord de l'Italie, Engadine, France, Asturies, Portugal) s'accorde bien avec l'hypothèse d'une origine celtique. Les moines irlandais auraient fait connaître l'objet et son nom sur le continent, et la propagation en aurait été faite par le chemin des pèlerins qui va de Bobbio à Saint-Jacques de Compostelle. Dans ce cas, le germanique **klugga* (v. h all. *glocka*, n. h. all. *glocke*, nord. *klukka*, a. s. *clucge*, a. *clock*) serait, lui aussi, d'origine celtique.

La cloche portative en fer, caractéristique des moines irlandais, est connue, d'après le Livre d'Armagh, dès le temps de saint Patrice, qui avait à son service trois forgerons uniquement occupés à en fabriquer. Patrice avait emporté au delà du Shannon cinquante de ces clochettes

1. Voir A. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, I, c. 1044-1045 ; II, c. 1238.
2. Loth, *Les mots latins dans les langues brittoniques*, 1892, p. 150 ; J. Vendryes, *De hibernicis vocabulis quae a latina lingua originem duxerunt*, 1902, p. 127.
3. *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, 1911, p. 159, où l'on trouvera la bibliographie de la question.

dont la plupart des pays évangélisés par les saints scots ou bretons conservent encore quelques exemplaires [1].

Il semble donc que l'étymologie de « cloche » par un mot vieux-celtique *clocca*, laquelle satisfait à la fois la phonétique et l'histoire, soit définitivement établie.

G. DOTTIN.

[Je rappelle ici l'importance particulière en matière cultuelle et dans l'ancienne Gaule, des sonnettes ou clochettes, importance attestée par de nombreuses découvertes, dans les champs sacrés, en particulier à Mandeure.] — C. J.

1. Joyce, *A social history of ancient Ireland*, I, 1903, p. 372-378. L. Gougaud, *Les chrétientés celtiques*, 1911, p. 326-328.

NOTES GALLO-ROMAINES

LXXXV

QUESTIONS HAGIOGRAPHIQUES : LA LÉGION THÉBAINE.

Une « Passion » de martyr se ramène d'ordinaire à deux causes essentielles : un fait d'histoire générale et un épisode de culte local.

Dans les Actes de la légion thébaine [1], le fait d'histoire générale est le passage à Agaune (Saint-Maurice), sous Maximien, d'une légion [2] thébaine et sa révolte contre l'empereur. C'est ce fait qu'il s'agit d'examiner en ses quatre éléments : 1° l'existence d'une légion thébaine dans l'armée romaine; 2° son existence sous Maximien ; 3° son passage à Saint-Maurice ; 4° sa révolte.

1° Il y a eu, dans l'armée romaine du IVe siècle, non pas une, mais plusieurs légions thébaines : une en Égypte, la

1. Ces Actes (*Acta*, 22 sept., t. VI ; Krusch, *M. G. hist.*, *Scr. r. Mer.*, III) se présentent à nous sous deux formes différentes : la *Passio* composée par Eucher, évêque de Lyon vers 450, à l'aide de traditions orales et d'écrits antérieurs ; et la *Passio*, dite de Surius, évidemment postérieure (vers 700 ?), dont l'auteur s'est amplement servi d'Eucher, mais aussi d'autres documents qui lui ont servi à le corriger. Le plus ancien document qui paraisse connaître une Passion de la légion est la Vie de saint Victor, qui m'a semblé du milieu du Ve siècle (cf. Ruinart, éd. de 1859, p. 334). — De l'innombrable littérature provoquée par ce martyre (voir le *Répertoire* d'Ul. Chevalier), les *Mémoires* de Lenain de Tillemont (t. IV, 1696) demeurent ce qui a été écrit de plus sobre, de plus sage et de plus fin ; car son respect pour la tradition ne l'empêche pas d'apercevoir à chaque instant les faiblesses du récit. Dans le sens d'un traditionalisme mitigé, Allard, *La Persécution de Dioclétien*, 1890. L'étude de Dufourcq (*Ét. sur les Gesta Martyrum*, II, 1907) se rattache, aussi complètement que possible, à l'école hypercritique et destructive. On trouvera d'utiles renseignements bibliographiques dans la thèse de Franz Stolle, *Das Martyrium der Thebaischen Legion* (Münster, 1890-1, n° 13). — Je profite de l'occasion pour signaler l'utile et excellente réimpression du *Sanctuarium* de Mombritius par les moines de Solesmes (1910, chez Fontemoing).

2. Je dis « légion » pour me rapprocher le plus possible de l'armature de la tradition. Je pourrais dire simplement « corps de troupe », en supposant que cette troupe thébaine ne fut constituée que plus tard en légion.

Secunda Flavia Constantia Thebæorum[1]; une quelque part en Orient, la *Secunda Felix Valentis Thebæorum*[2]; deux en Thrace, la *Prima Maximiana Thebæorum* et la *Tertia Diocletiana Thebæorum*[3]; une en Italie, que nous connaissons seulement sous le nom de *Thebæi*[4].

Il semble bien que ces corps fussent surtout connus sous ce nom de Thébains. C'est ainsi qu'Ammien Marcellin appelle, à la date de 354, les deux légions qui étaient campées en Thrace, *Thebææ legiones*[5]. — Pour que plusieurs légions différentes aient porté l'épithète thébaine, pour que des empereurs différents aient tenu à leur donner leur nom, il faut que ce qualificatif de thébain ait été populaire dans l'Empire, qu'il se soit rattaché à quelque glorieux souvenir. Mais ce souvenir ne peut pas être un souvenir chrétien, puisque les noms des persécuteurs, Dioclétien et Maximien, s'y trouvent associés.

2° L'existence de légions thébaines sous Maximien est surabondamment prouvée par les surnoms de *Diocletiana* et de *Maximiana* que portent les deux corps de Thrace. Ces surnoms indiquent également qu'elles ont été créées par ces deux empereurs. — Je suis du reste étonné qu'elles aient pris les noms civils de ces princes et non leur noms divins, la règle étant que les corps de troupes créés par Dioclétien et Maximien se soient appelés *Jovii* et *Herculii*[6]. J'hésite cepen-

1. *Not. dign., Or.*, XXXI, 32. En garnison à *Cusæ*. Son nom revient parmi les légions à la disposition du *magister militum per Orientem; Or.*, VII, 45. L'épithète montre qu'elle datait de Constance. J'incline à croire que c'est elle (plutôt que la *Secunda Flavia Gemina*) qui combattit en Orient contre les Perses en 360 (*Secunda Flavia*, Amm., XX, 7, 1).

2. *Or.*, VII, 46. — Il est possible qu'elle ne forme qu'un corps avec la *Secunda Valentiniana* d'Égypte (*Or.*, XXXI, 39). Il est également possible que ce qualificatif de *Thebæorum* appartienne, dans le texte de la *Notitia*, non à cette *Secunda Valentis*, mais à la *Prima Flavia Constantia*, qui précède. On aurait dans ce cas deux légions thébaines créées par Constance, aucune par Valens. Et il est encore possible que *Thebæorum* soit, dans les titres de cette *Secunda Valentis*, une simple répétition par erreur.

3. *Or.*, VIII, 36 et 37. En 354, elles campent autour d'Andrinople (Ammien, XIV, 11, 15). — Je me demande si ce n'est pas les mêmes légions que, vers 400, l'on retrouve en Égypte, installées à côté de celle de Constance (*Tertia Diocletiana*, *Prima Maximiana*, *Or.*, XXXI, 31, 33, 37, 38; et ailleurs, XXVIII, 18, *legio Tertia Diocletiana Thebaidos* [*sic*], ce dernier mot supprimé à tort par Seeck). Dans ce cas, la résidence officielle de ces quatre légions thébaines demeurait l'Égypte.

4. *Occ.*, V, 154 et 11; VII, 29. Rien n'empêche de croire que ce soit un détachement des 3 ou 4 légions précédemment citées.

5. Ammien, XIV, 11, 15.

6. Ou *Joviani* et *Herculiani*. Aur. Victor, *De Cæsar.*, 39 : *Huic* (Maximien) *postea cultu nominis Herculio cognomentum accessit, uti Valerio Jovium, unde etiam militaribus*

dant à supposer qu'elles ont dû à leur foi chrétienne de ne point prendre ou de perdre des vocables empruntés aux dieux païens.

On peut se rendre compte, sans grande incertitude, de la manière dont ont été constituées ces deux légions thébaines, aux noms de Dioclétien et de Maximien. — Il existait en Égypte, dans les premiers siècles de l'Empire, deux cohortes auxiliaires appelées *cohortes Thebæorum*, numérotées I et II, et dont la première au moins était pourvue de cavalerie *(cohors equitata)* [1]. Ces cohortes cessent d'être mentionnées aussitôt que les légions thébaines apparaissent. Il est donc à peu près certain que ces deux cohortes ont été transformées en légions par Dioclétien : nous savons que bien des légions du Bas-Empire ne sont que des corps auxiliaires de l'ancien temps, élevés en dignité et sans doute renforcés en effectif [2]. Ces transformations n'étaient accordées qu'à des corps d'élite, ce qu'étaient les cohortes thébaines [3].

3° Qu'une de ces troupes thébaines ait été appelée en Occident sous les ordres de Maximien [4], qu'elle se soit arrêtée à Agaune ou Saint-Maurice du Valais, rien n'est plus naturel.

Un transfert de troupes de ce genre, entre Orient et Occident, fut chose constante sous l'Empire, aux derniers siècles comme aux premiers. Les preuves en sont trop nombreuses pour que nous ayons à les invoquer ici [5]. — Nous trouverons plus tard, vers 400, en Italie, une légion de Thébains [6], laquelle a dû venir, à un moment donné et peut-être sous Maximien, d'Orient en Occident [7].

auxiliis longe in exercitum præstantibus impositum; Végèce, I, 17. — Je ne trouve d'autre exception que l'*ala Nova* [la même que la *Prima Nova?*] *Diocletiana* (*Or.*, XXXII, 34; XXXV, 31).

1. *Real-Encycl.*, au mot *cohors*, p. 334-5.

2. C'est à un fait de ce genre que j'ai rapporté le texte de Végèce (I, 17); *Bulletin épigraphique*, IV, 1884, p. 4.

3. Eucher, § 2, peut-être d'après un ancien document : *Viri in rebus bellicis strenui et virtute nobiles.*

4. Eucher, § 2 : *Hi in auxilium Maximiano ab Orientis partibus* [c'est l'expression officielle; voyez les titres de la *Notitia dignitatum*] *acciti venerant.*

5. En 235, par exemple : Alexandre Sévère, dans sa campagne de Germanie (*Maxim.*, 11, 8), *maxime oriental'a secum trahebat auxilia, quod nulli magis contra Germanos quam expediti sagittarii valent.*

6. Voir plus haut, p. 42, n. 4.

7. Remarquez, inversement, en Égypte (*N. d.*, *Or.*, XXXI), la quantité d'auxiliaires francs ou autres Germains : ce qui peut venir de quelque chassé-croisé avec les corps égyptiens.

L'envoi de troupes orientales en Gaule, au moment de l'avènement de Maximien en 286, était d'ailleurs d'absolue nécessité. L'Orient ne donnait encore aucune inquiétude; la Gaule, au contraire, était en partie à reconquérir sur les Bagaudes et sur les Germains, et toute l'armée d'Occident était à reconstituer. C'est à cette intention que Dioclétien avait élevé Maximien à l'empire.

Quant au passage des Thébains par le Valais et Saint-Maurice, c'est le trajet normal d'Orient et d'Italie à destination du Nord : ils viennent sans doute d'Aquilée et de Milan, ont franchi les Alpes par la voie militaire des Alpes Pennines au Grand Saint-Bernard, et ensuite, par Martigny et Saint-Maurice, se dirigent vers la fourche de Vevey, et de là soit vers Avenches et le Rhin soit vers Besançon et la Gaule. L'arrêt à Agaune est également normal : c'était une station importante de la grande route [1], la dernière bourgade avant le carrefour de Vevey.

4° Ces déplacements de troupes n'étaient point toujours très bien accueillis. Et les soldats savaient s'y soustraire ou s'en plaindre au moment favorable. Lorsque Constance appela en Orient quelques corps de l'armée gauloise, ils proclamèrent Julien empereur pour n'avoir pas à partir [2]. Lorsque le même Constance, en 361, donna aux troupes de Sirmium en Pannonie l'ordre de se rendre en Gaule, elles firent tout au monde pour échapper au voyage, redoutant à la fois la longueur de la route et les rudes et éternelles batailles contre les Germains [3].

Les Thébains, arrivés à Saint-Maurice, ont pu se révolter pour un motif de ce genre. Au delà de Saint-Maurice, à Vevey,

1. Les stations étaient *Summus Penninus*, qui est le sommet du col; puis, à 25 milles, à la fin de la descente, *Octodurus* ou Martigny; puis, à 12 milles, *Tarnaiæ*, qui est Saint-Maurice (*Agaunus* ou *Acaunus* n'en est qu'un quartier); puis, à 14 milles (Table de Peutinger; 13, d'après l'Itinéraire), *Pennelocus*, « la tête du lac »; puis, à 9 milles, *Vibiscus*, Vevey. Eucher (§ 2-3) indique les stations *Octodurus*, *Acaunus*, et, à 14 milles, *caput Lemanni lacus*. Au surplus, sa *Passio*, comme celle qu'a recueillie Surius, œuvres de visiteurs ou de connaisseurs du pays, sont d'une exactitude topographique rigoureuse. Cf. p. 47.

2. Ammien, XX, 4, 10 : *Nos quidem ad orbis terrarum extrema ut noxii pellimur et damnati.*

3. Ammien, XXI, 11, 2 : *Duas legiones misit in Gallias... quæ pigrius motæ spatiaque itinerum longa et Germanos hostes truces et adsiduos formidantes, novare quædam moliebantur auctore... tribuno.*

la route des Alpes Pennines bifurquait : à gauche, c'était la direction de la Gaule, où ils auraient eu à combattre les Bagaudes ; à droite, c'était celle du Rhin et des batailles contre les Germains. Il est possible qu'ils aient appris, lors de l'arrêt à Saint-Maurice, la direction et l'ennemi qu'on leur destinait, et que, cette direction et cet ennemi leur déplaisant, ils aient violemment protesté contre l'ordre de l'empereur[1]. Le mouvement a pu d'ailleurs se limiter à un détachement ou à quelques officiers[2] et la répression se borner aux exécutions nécessaires[3].

Il n'est donc pas téméraire d'accepter le fait d'histoire politique : une légion thébaine amenée par Maximien à Saint-Maurice et le refus d'obéissance de quelques séditieux. Un historien du règne aura pu le mentionner dans ses chroniques et les Chrétiens l'y trouver. Il va sans dire que je n'affirme point la chose : mais on n'a pas le droit de la nier.

Par quel lien cet épisode de l'histoire militaire se rattache-t-il à celle de la religion chrétienne, à l'hagiographie savante ou

1. Le motif de la révolte est présenté différemment par Eucher et par l'autre *Passio*. Eucher, § 2, déclare que les Thébains, apprenant à Agaune qu'ils étaient destinés « contre la multitude des Chrétiens », refusèrent d'obéir, *cum ad pertrahendam Christianorum multitudinem destinarentur, hujusmodi præceptis se obtemperaturos negant* [ce dont on a du reste tort de conclure qu'Eucher place le martyre en 302-3]. L'autre *Passio* dit très nettement que les Thébains refusèrent de combattre contre les Bagaudes (*Acta*, 22 sept., t. VI, p. 345) : *Contra Amandum et Aelianum, qui in Bagaudarum nomen*, etc.; et plus loin : *Contra Bagaudarum turbas esse pugnandum Christianosque... persequendos*. Et il est fort possible que cette *Passio* emprunte le détail à un document antérieur à Eucher, ignoré ou mal compris de ce dernier. De même, la *Vita sancti Baboleni* (ici, p. 47, n. 2). — Que des soldats ou des officiers aient pu, par amour-propre de métier, se refuser à combattre contre les Bagaudes, c'est possible, les Bagaudes pouvant être regardés, non comme des ennemis honorables, mais comme un ramas de brigands; le panégyriste de Maximien (*Pan.*, II, 4) indique lui-même que cette guerre était à moitié indigne d'un soldat.

2. Les Actes mentionnent (Eucher, § 4) : *Mauricius primicerius legionis, Exsuperius campiductor, Candidus senator* : ces titres appartiennent surtout aux troupes de cavalerie. Si, sur ce point, la tradition rappelle des faits exacts, la révolte se serait limitée à la cavalerie légionnaire.

3. Il existe à Saint-Maurice une inscription parfaitement authentique (XII, 149), qui est l'épitaphe d'un ancien *ducenarius*, Junius Marinus, qui *hic ab hostibus pu[blicis ? pugnans ? occisus est]*. Or, cette inscription peut être contemporaine de Maximien, et il s'agit là, semble-t-il, d'un ancien officier de cavalerie, de rang immédiatement au-dessous du *senator*. Si cette mort de Marinus se rattache à l'affaire thébaine, il a dû y avoir une vraie bataille. Et ce peut être même une rencontre avec les Bagaudes, que nous voyons, en d'autres temps il est vrai, occuper les passages alpestres (en 408 ; Zosime, VI, 2, 10). — En tout cas, cette inscription montre qu'à un moment donné Saint-Maurice a été le lieu de quelque sanglante rencontre, où périrent des officiers romains.

populaire, aux cultes locaux de Saint-Maurice? Comment a-t-on été amené à en faire le point de départ de ces cultes, ou, en d'autres termes, à le transformer en un chapitre localisé de l'histoire des persécutions? — Ici plusieurs conjectures sont possibles.

La plus favorable à la tradition est d'accepter les récits hagiographiques, l'exécution des légionnaires en tant que chrétiens, au nombre de 6.600. — On peut également ne voir dans ce chiffre de 6.600 que la paraphrase du mot de *legio*, et accepter quand même le martyre de la troupe. — Et on peut encore se borner à authentiquer la mort d'un simple détachement légionnaire. — Ou même seulement de quelques officiers, ceux dont le nom a été conservé, Maurice en tête, et ce serait alors une de ces mesures d'épuration comme Dioclétien et Maximien en ont si souvent opéré dans l'armée et parmi les fonctionnaires. — Si je me ralliais à la tradition, je ne pourrais souscrire qu'à l'une de ces deux dernières solutions.

Pour nier toute persécution de Thébains à Saint-Maurice, on a supposé que l'idée d'un martyre à cet endroit avait été suggérée par la découverte de quelques tombes païennes de soldats légionnaires, que l'ignorance populaire en aura fait des victimes chrétiennes, et que là-dessus se sera greffé le désir de rattacher ces pieux soldats aux saints fameux de la Thébaïde, les maîtres en dévotion [1]. — On aurait pu supposer, plus simplement, la découverte de tombes de soldats thébains, païens ou non, morts à leur passage [2]. — Dans l'un et l'autre cas, l'amorce de la tradition serait un texte épigraphique mal expliqué, ce qui est du reste l'origine de tant de cultes hagiographiques.

Mais le point de départ peut être aussi, non pas une inscription mal interprétée, mais un texte de chronique mal compris, une christianisation, si je peux dire, d'un épisode laïque. Supposons la mention, dans les annales de Maximien, d'une sédition de soldats thébains refusant de marcher contre

1. On a également ajouté, comme ayant fourni le nom et le cortège de Maurice, l'imitation de la tradition d'Apamée, où on trouverait le martyre d'un Maurice et de 70 soldats. C'est pure imagination.

2. Dans le genre de l'officier Marinus, p. 45, n. 3.

les Bagaudes[1] : pour peu que de pieux lecteurs se soient imaginé que les Bagaudes étaient chrétiens (et il s'en est certainement trouvé qui l'ont cru[2]), il n'en fallut pas davantage pour bâtir l'histoire des Thébains refusant de combattre les frères de leur foi[3]. Et dans ce cas, sans rien accepter de l'élément religieux renfermé dans les gestes de la légion thébaine[4], on peut, en revanche, adopter presque en entier tous les faits d'ordre politique et militaire.

CAMILLE JULLIAN.

P.-S. **Le carrefour de Vevey.** — Si l'on s'étonne de l'importance que je viens de donner au carrefour de Vevey, je renvoie, entre autres textes, au récit du retour de la mission expédiée par Eginhard en Italie en 826-827, à l'effet de rapporter les reliques des saints Marcellin et Pierre (*Historia translationis, Patr. Lat.*, CIV, c. 544-5). Elle part de Pavie et, six jours après, arrive à Saint-Maurice (*sexta die, ad S. Mauricium venit*), sans aucun doute par le Grand Saint-Bernard : c'est l'itinéraire de la légion thébaine. Elle se remet en route, passe au lieu dit Tête-du-Lac, et arrive ensuite au carrefour des routes de France et d'Allemagne : c'est Vevey (*ubi autem locus, qui Caput-Laci vocatur, prætergressus, bivium, quo itinera in Franciam dirimuntur, attigit*). A Vevey, elle prend à droite et se dirige vers Soleure et le Rhin, sans doute par Moudon et Avenches (*dexteriorem viam ingressus, per Alamannorum fines usque ad Solodurum*). Il y a *bivium* dans le texte : le mot est parfaitement explicable et naturel ; mais il ne serait pas impossible qu'il dût être corrigé en *Viviscum*, Vevey. Et maintenant je me demande si *Viviscus* ne signifierait pas en gaulois la même chose que *bivius*, « carrefour », et si *vi-* ou *bi-* ne serait pas une forme dialectale équivalent à *vo-* ou *bo-* = « deux ». Mais ceci est l'affaire de M. Loth et de M. Dottin. C. J.

1. Voyez le texte de la *Passio* de Surius, p. 45, n. 1.

2. C'est ici qu'il faut faire intervenir la Vie de saint Babolin (*Vita sancti Baboleni*, chez André du Chesne, *H. Fr. Scriptores*, t. I, p. 662 ; un meilleur texte chez P.-Fr. Chifflet, *Bedæ et Fredegarii concordia*, 1681, p. 356 et s.) : Vie dont je m'étonne que la critique moderne n'ait point fait état pour commenter les Vies de saint Maurice. L'auteur de cette Vie utilise, non pas le texte d'Eucher, mais celui de la *Passio* de Surius, et peut-être non pas la *Passio* telle que nous la possédons, mais une rédaction plus ancienne, ou encore les documents ou récits mis en œuvre par la susdite *Passio*. C'est ainsi que le biographe de Babolin emprunte à Orose ce qu'il dit des Bagaudes : mais en nommant expressément l'historien ; la *Passio*, qui s'inspire également d'Orose, ne donne pas son nom, et sans doute ne le connaît-elle que par l'intermédiaire du récit copié par Babolin. — La *Vita Baboleni* ne cesse de regarder les Bagaudes comme des Chrétiens.

3. Eucher (p. 45, n. 1), ou son homme de confiance, aura interprété *Bagaudæ* par *multitudo Christianorum*. Remarquez que l'expression d'Eucher, *ad pertrahendam Christianorum multitudinem*, convient assez mal aux églises chrétiennes et se retrouve chez Eusèbe pour désigner cette campagne de Maximien contre les Bagaudes, *rusticorum multitudine oppressa* (Jérôme, année d'Abr. 2303) ; de même, dans la *Passio* de Surius, *Bagaudarum turbas*. — Remarquez qu'il n'est pas impossible qu'il y ait eu un combat contre les Bagaudes dans le Valais (p. 45, n. 3).

4. Tillemont, avec sa sagacité et sa bonne foi coutumières, a flairé cette solution, si dangereuse pour la tradition. Et afin d'éviter le péril, il a supposé qu'il pouvait y avoir des Chrétiens parmi les Bagaudes ou même qu'on ait assimilé la révolte de ces derniers à la désobéissance des fidèles (*Mém.*, t. IV, p. 698).

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Éléments de Préhistoire, par D. Peyrony. Ussel, Eyboulet, 1914, in-8° de 150 p., 67 gr. Rendra de très bons services.

Lampe mérovingienne de N.-D.-du-Vaudreuil (Eure), par Léon de Vesly. Extrait de la *Revue arch.*, 1919, in-8° de 4 p.

Les lampes au camp de Windisch. — Loeschke, *Lampen aus Vindonissa*, publié par la Société des Antiquaires de Zurich. — Je ne connais ce travail que par l'analyse détaillée donnée par le *Sonntagsblatt der Basler Nachrichten*, 30 nov. 1919.

Route de Marseille à Aix. — *Recherches* [trop sommaires] *sur le tracé des anciennes voies de Marseille à Aix*, par l'abbé Chaillan. Marseille, Barlatier, 1919, in-8° de 7 p. Extr. du *Bull. de la Soc. arch. de Provence*, t. III, n° 24.

Encore les tombeaux percés d'une fenêtre. — Sous ce titre, Gustave Chauvet, dans le n° V de ses *Notes archéologiques*, 12 p. in-8°, extrait du *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, 1919.

Archéologie du Loir-et-Cher. — Deux brochures de E.-C. Florance : 1° *L'Époque campignienne et les deux stations campigniennes* [Averdon et Maves-Pontijou], in-8° de 11 p., extr. du *Bull. de la Soc. préhist. française* de 1919 ; 2° *Classement chronologique des camps, buttes et enceintes du Loir-et-Cher*, in-8° de 27 p., même origine. — Le département du Loir et-Cher étant un des plus mal connus, nous sommes heureux d'en voir reprendre l'investigation par le président de la Société d'histoire naturelle de Blois. — Je signale, dans sa dernière brochure, le plan d'une enceinte carrée à triple ligne, plan tracé sur une pierre antique et qui se trouve reproduit tel quel sur le plat d'un cachet d'oculiste. Je n'ai aucune opinion.

Les milliaires de Champlieu. — Très jolie découverte d'Albertini, sur la route de Senlis à Soissons (*Ac. des Inscr.*, *C. R.*, 1919) : fragments d'un milliaire de Gordien, d'un milliaire de Philippe, d'un milliaire de Gallus, d'un milliaire de Dioclétien. « Quatre milliaires se trouvaient donc groupés en ce point à la fin du III° siècle. » Cela ne peut indiquer des réfections de la route : on ne refait pas une route romaine 3 fois en 10 ans. « Cela s'explique par le désir de la *civitas* de marquer son loyalisme envers les nouveaux empereurs. » Et, j'ajoute, cette expression lapidaire du loyalisme ne se trouvait nulle part mieux placée qu'à cet endroit de la route : nous sommes à

la frontière entre les deux cités de Senlis et de Soissons. — Il ne serait pas impossible, comme je crois que d'autres l'ont remarqué, qu'il n'y eût pas de bornes à toutes les lieues de certaines routes, mais seulement au point où elles passaient d'une cité dans une autre.

L'Antiquité dans les montagnes de Peille (Alpes-Maritimes). — Tel est le titre d'une brochure rare de M. Firmin Aymard, Nice, Ventre, 1909, in-8° de 30 p., que me communique M. le docteur Guebhardt. J'y trouve, p. 7, une bonne photographie de l'inscription encastrée dans une ferme, au revers du Mont-Baudon :

N O R A	L'auteur a lu	O N O R A	C'est la tombe d'un soldat de la cohorte ligure.
P· M A R	—	R. P. MAR	
O· LIGVRI			
X I T	—	I I T	

Les ruines en petit appareil grossier, mais fort bien cimentées, signalées par l'auteur au plateau de l'Ueïre, sont très intéressantes et ne me paraissent pas contraires à l'archéologie romaine. Toute cette région est à explorer de très près, — comme toutes les Alpes françaises. Nous ne sommes, hélas! qu'au seuil de la science du passé.

L'autel de Mavilly (cf. *Revue*, 1919, p. 228). M. Deonna l'étudie de nouveau (*Pro Alesia*, nov. 1918). Il reconnaît Vesta dans la compagne de Vulcain : je suis d'autant plus d'accord avec lui que j'ai depuis longtemps proposé cette solution et indiqué le lien — vieil italiote — entre Vesta et Vulcain. J'ai incliné à croire que le panneau litigieux représente une cure d'oculistique. Mais je demande à revoir le monument de plus près et en particulier le geste du personnage qui porte les mains à ses yeux.

Archéologie et géologie. — En analysant, au point de vue cristallographique, les débris d'amphores du Mont-Auxois, M. Collet a constaté qu'ils provenaient de roches italiennes, soit du Latium, soit des abords du Vésuve; cf. *Pro Alesia*, 1918, p. 190.

Allées couvertes. — Sous ce titre et à propos de l'*Allée couverte de Vaudancourt* (Oise), M. Coutil donne de nombreuses descriptions et esquisses des allées couvertes de cette région. Je suis surtout frappé, à Vaudancourt, de la cloison avec perforation circulaire. Les fouilles ont amené peu de choses caractéristiques. Mais je crois le moment venu de reprendre en une étude d'ensemble toutes les allées couvertes de France. — In-8° de 28 p., extrait du t. IV des *Mémoires de la Soc. préhistorique française*, Le Mans, 1919. Travail, si court soit-il, fort rempli.

Magnence. — De Romiszowski, *Le christianisme de l'empereur Magnence d'après ses médailles*, dans les *Mémoires de la Société Eduenne*, n. s., t. XLIII, 1919.

Anneau chrétien de bronze, du IIIe ou du IVe siècle, trouvé à Autun, avec l'inscription ΙΧΘΥΣ sur le chaton, même recueil, p. 370.

Les Marseillais en Égypte. — M. Jules Baillet a découvert, parmi les *graffiti* des tombeaux des Rois, près de Thèbes, deux vestiges de Marseillais :

1° ΠΟCΕΙΔωΝΑΞ ΠΟΛΥΞΕΝΟΥ ΜΑCCΑΛΙηΤΗC
2° ΔΙΟΝΥCΙΟC ΜΑCCΑΛΙΗΤΗC ΗΚω

Tous deux de l'époque romaine. — Baillet, *Les Marseillais dans le Levant aux temps romains*, extrait des *Séances et Travaux du Congrès français de la Syrie*, 3-5 janv. 1919, Paris, Champion.

Avenches. — La troisième édition de la notice d'Eugène Secretan, *Aventicum, son passé et ses ruines*, vient de paraître (décembre 1919; Lausanne, in-8°, 148 p., 2 plans et 1 carte). L'auteur, qui datait son avant-propos de juin dernier, est mort deux mois plus tard, et son collaborateur et ami, William Cart, qui mit la dernière main à cette troisième édition du guide scientifique consacré au vieil Avenches, vient de le suivre dans la tombe. Il convient de saluer ces deux amis de la France, qui disparaissent avant que leur programme ait pu être suffisamment mis en œuvre, avant que leur science ait pu produire tous ses fruits. Le nouveau guide d'*Aventicum* tient compte des dernières découvertes; mais la crise de l'imprimerie, qui afflige la Suisse comme bien d'autres pays, n'a pas permis de conserver ou de refaire le grand plan général de l'édition de 1905.

ADRIEN BLANCHET.

Monuments mégalithiques du Mont-de-Soissons. — « Un groupe de monuments mégalithiques, contenant deux cromlechs et les restes d'une allée couverte, se trouve à environ 200 mètres sud-ouest de la ferme du Mont-de-Soissons (commune de Serches, département de l'Aisne), sur un chemin qui relie la ferme à la route de Soissons à Fère-en-Tardenois. Le lieu est dit Butte de l'Épitaphe.

» A la ferme voisine d'Épritel (commune de Couvrelles), j'ai vu dans la cour de grosses pierres qui peuvent provenir de dolmens.

» Ces deux fermes sont sur le plateau qui s'élève au sud-est de Soissons, entre la Crise, l'Aisne et la Vesle. La distance de Soissons est d'environ 10 kilomètres; même distance, à peu près, de la ferme du Mont-de-Soissons à Mont-Notre-Dame, dans la direction opposée.

» Les bâtiments de la ferme du Mont-de-Soissons datent en partie du XIIIe siècle. La ville la plus voisine est Braisne, dans la vallée de la Vesle. — Notes prises en décembre 1914. »

EUG. ALBERTINI.

Préhistoire et ethnographie. — Il importe de signaler à tous les préhistoriens la très sérieuse enquête de MM. A. V. Kidder et S. J. Guernsey, *Archeological Explorations in Northeastern Arizona :* forme le 65e Bulletin du *Bureau of American Ethnology (Smithsonian Institution)*, Washington, 1919, 228 p.

Le grec en Gaule. — Tous ceux qui savent le bénéfice que l'histoire peut tirer de la linguistique, liront avec profit le travail publié par Dauzat, *Les argots de métier franco-provençaux* (1917, *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, f. CCXXIII, p. 32). — *Pier*, « boire », ne vient pas de *pie*, « la pie étant bavarde et voleuse, non ivrogne, mais du grec πιεῖν, « boire ». Mais comment? M. Dauzat ne le sait pas. Je me demande si l'emprunt n'est pas très ancien Au IVe siècle, comme le montrent les inscriptions des vases bachiques, on disait couramment PIE (écrit en lettres latines) pour « bois ». Il est du reste remarquable que le grec a continué à se développer dans les classes populaires et autres de la Gaule; voyez par exemple les « polyandres » d'Autun.

Histoire et linguistique[1]. — L'historien glanera bien des choses utiles chez Gilliéron, *Généalogie des mots qui ont désigné l'abeille*, 1918 (fasc. CCXXV de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*).

La legio Prima Martia. — Les fouilles d'Oberburg-Windisch (XIe rapport de Tatarinoff-Schulthess ; cf. p. 62) ont amené la découverte d'estampille de brique IMR qui rappelle les briques LEGIMP de Kaiser-Augst, Horburg, Mandeure, etc. Ritterling propose de lire *legio Prima Martia*, et de rapprocher du *signifer in l. p. m.* de Augst (*Corpus*, XIII, 5270), des briques LEGIMRCOS de Ratisbonne. C'est évidemment une légion dioclétienne, cantonnée en Séquanie et en Rétie. — Il y a, dans la *Notitia*, des *Martii*, jusqu'ici indéterminés, et une *Prima Flavia Metis* où on a voulu corriger en *Martis*. Comme l'a dit Mommsen dans son article sur l'armée du Bas-Empire, une étude à fond sur ce sujet est un des *desiderata* de la science. L'article de A. Müller (dans le *Philologus* de 1905) sur l'armée chez Ammien Marcellin est insignifiant.

Vases gaulois à bandes peintes blanches, signalés par A. Cartier, *Revue*, 1908. On en a trouvé de nombreux fragments à Genève, et en particulier sous la couche romaine. (Cf. le XIe rapport de Tatarinoff, p. 71-72.) On sait que les fouilles de *Boutæ* ont laissé supposer qu'il s'agissait (*Boutæ*, p. 59) d'une fabrication allobroge des temps romains.

La chronologie du néolithique. — Déchelette a très sagement écrit dans son *Manuel* (I, p. 332) : « Nous devons reconnaître que la détermination précise des coupures chronologiques de cette période compte

1. Cf. a ce sujet trois articles, fort intelligents et fort suggestifs, de Lucien Febvre, dans la *Revue de Synthèse historique* de 1906, de 1911 et de 1913.

encore parmi les problèmes attendant une solution. » M. Ischer vient de s'attaquer courageusement à ce problème (*Die Chronologie der Neolithikums der Pfahlbauten der Schweiz*, Berne, Bircher, in-8° de 28 p., extrait de l'*Indicateur* de 1919). Il distingue cinq périodes, de date incertaine pour les trois premières, 2500-1900 et 1900-1600 pour les deux dernières. Je me demande toujours si le néolithique, même à ses débuts, peut être séparé du premier âge du métal, celui que j'ai volontiers appelé au Collège de France chrysolithique ou énéolithique.

Otlinga Saxonum. — Voyez, outre les théories personnelles de l'auteur, la récente bibliographie que donne, de ce sujet si controversé en Normandie, M. Sauvage dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, XXXIII, 1918, p. 337-9.

Chronique archéologique de Normandie. — Nous signalerons, dans ce même *Bulletin*, la chronique archéologique dressée par M. Georges Huard avec beaucoup de soin, relevés des trouvailles depuis l'époque préhistorique, etc.

Bronzes romains provenant du canton de Vaud. — Sous ce titre, dernière publication de notre regretté collaborateur M. Cart (extrait de l'*Indicateur*, 1919, 12 p.) : Neptune à Vevey [le dieu du lac, concurrent d'Apollon], Vénus à la pomme à Poliez-Pittet, un *camillus* [?] au même endroit, Mercure à Morrens.

Les Hastiferi; cf. *Revue*, 1919, p. 228. Il faut lire, dans l'inscription de Madaure, *cistiferi*, Cumont, *Ac. des Inscr., C. R.*, 1919, p. 256.

La politique religieuse de Constantin. — Jules Maurice, *Ac. des Inscr., C. R.*, 1919, p. 282.

Les villas du Chablais. — Suite, dans la *Revue Savoisienne* de 1919, des études si fouillées, si patientes, si intéressantes de M. Ch. Marteaux. — « Tout prouve que ce territoire, étagé en pentes, en terrasses et en petits plateaux jusqu'au pied des monts, était assez peuplé et que les propriétaires y vivaient surtout de la culture et de l'élevage. » — Les cimetières (car il y a place, dans la géographie humaine, pour les sites de cimetières, ce qu'a bien vu M. Marteaux) « sont le plus souvent aux pentes de crêts de gravier sablonneux, à l'écart des localités [ceci est à retenir] et au bord des vieux chemins ». — Étude de la voie romaine de la rive sud du lac. — M. Marteaux place le *castrum Tauredunum* près des Évouettes [j'ai toujours préféré un lieu dans Saint-Maurice]. — M. Marteaux fait du *bivium* mentionné par Ratleicus en 826, un carrefour de deux routes conduisant l'une à la rive gauche et Thonon et l'autre à Villeneuve et à la rive droite. Je me suis demandé s'il ne s'agit pas du carrefour de Vevey, avec ses deux routes vers Besançon et vers Bâle (cf. *Revue*, 1920, p. 47). — J'hésite à ne pas croire que *Pennelocus* ne soit pas la même localité que *Caput lacus*. — Suit la description historique des villas.

L'enceinte de Niederbronn attirera sans aucun doute l'attention du Congrès des Sociétés savantes à Strasbourg, et je réponds volontiers ici aux aimables insistances de M. Ch. Matthis qui me demande de la rappeler aux lecteurs de la *Revue*.

Polissoirs. — A comparer aux polissoirs anciens *les déshenneres, polissoirs modernes des résiniers du Sud-Ouest* (titre de la brochure de 12 p., de Fr. Daleau, extrait de la *Soc. arch. de Bordeaux*, t. XXXV). Les analogies apparentes sont absolues, mais « la coupe des sillons néolithiques est en forme de V, celle des rainures modernes de U ; la plupart du temps cuvettes et rainures modernes portent des traces d'oxyde de fer. »

Substitution de noms. — Je persiste à rappeler que si les villes ou les localités ont changé de nom, c'est, le plus souvent, parce que, par suite de déplacements ou de la population ou d'habitudes, tel quartier à nom distinct a pris la prépondérance sur tel autre pour désigner l'agglomération. *Lemincum*, par exemple, n'est pas devenu Chambéry; mais *Lemincum* est sur la hauteur à droite (aujourd'hui Lemenc), Chambéry est en bas, à gauche, sur la route; et quand Chambéry a gagné en importance, son nom a dominé le groupe. Ne dites pas que Saint-Benoît a remplacé, comme nom, Fleury-sur-Loire : comme nom de l'ensemble, oui, mais Fleury existe toujours, comme quartier de la commune qui a pris son nom au quartier voisin de Saint-Benoît.

La tablette de vente de Tzum, cf. *Revue*, 1919, p. 91. Cuq, *Ac. des Inscr., C. R.*, 1919, p. 265 et suiv.

Les Mères de l'Huveaune et du Plan d'Aups. — Cf. Berniolle, *Bull. de la Soc. arch. de Provence*, 1917-1918, t. III, n° 24. Il s'agit des *Matres Ubelnæ* et des *Matres Almahæ* (*Corpus*, XII, 333 et 330), Mères que je présente toujours, lorsqu'on m'affirme que le culte des Mères et des Matrones est d'essence germanique. En réalité, les Mères ou les Matrones appartiennent à un élément de la religion occidentale plus ancien que le monde celtique proprement dit, appelons-le ligure faute de mieux, et cet élément s'est conservé plus intact par exemple chez les Ligures de Provence et les populations de l'Eifel. Mais la Germanie n'y est pour rien. Au surplus, j'espère avoir un jour l'occasion de noter des rapports de tout genre entre Celto-Ligures de Provence et populations rhénanes. (Cf. p. 56.)

Théliné. — C'est le nom qu'Aviénus donne à l'Arles grecque. M. Berniolle (*id.*, p. 196) ne veut pas que le mot vienne du grec θηλή, mamelle, car il faut une brève, le mot formant un anapeste. Mais n'est-ce pas croire à trop de respect, chez Aviénus, de la prosodie et de l'accentuation ?

Marseille romaine. — Note de M. Le Doyen dans le même recueil, p. 167 et s. Des réserves à faire : je n'ai aucune preuve que les

Romains aient construit quoi que ce soit à Saint-Laurent; il faut absolument des preuves pour émettre l'idée d'un aqueduc antérieur aux Romains et supposer que les fontaines de la Joliette étaient une dérivation de canaux grecs; j'aimerais une précision *de visu* sur la grande voie de 15 mètres (10 de chaussée) — Si d'ailleurs cette route était en direction de la rue Malaval et se retrouve à la hauteur de la rue Sainte-Pauline, j'en serais fort aise, parce qu'elle confirmerait l'idée que j'ai si souvent entendu développer devant moi par mon cher maître Albanès, et que j'ai acceptée de lui, que la rue Malaval représente la plus vieille *via Aquensis*. Quand M. Le Doyen, qui a suivi les travaux de Marseille, nous donnera-t-il les relevés exacts dont nous avons besoin et qui rendraient de si grands services à l'archéologie?

Tulle et Tutela. — R. Fage, *De la forme primitive du nom de Tulle*, Brive, 1919, in-8 de 24 p. Il n'y a pas doute, après les documents si soigneusement mis en œuvre par M. Fage, que Tulle ne vienne de *Tutela* (jusque vers 1200). *Tutella* apparaît pour la première fois en 1180.

Stabilité du littoral. — M. Saint-Jours continue, avec sa vaillance coutumière, cette longue campagne en faveur de la stabilité du littoral gascon qui a amené de si bons résultats dans nos études historiques; *Fixité du niveau des mers depuis dix mille ans*, 18 p., extrait de la *Revue de géogr. commerciale de Bordeaux*, 1916.

La politique minière des Romains. — Pourquoi les censeurs de la République ont-ils limité la production des mines d'or de Verceil à *Victimuli?* M. Pais vient de supposer que l'on a voulu détourner la population indigène de l'industrie minière et la ramener à l'agriculture (*Ac. des Lincei, R.*, janv. 1916). M. Besnier, dans une étude très approfondie (*Revue arch.*, 1919), voit trois raisons à cette mesure: empêcher les spéculations, développer les mines espagnoles, diminuer le nombre des attroupements d'esclaves. Il serait possible aussi qu'on ait cherché à ne pas déprécier l'industrie de luxe: on raconte que Tibère aurait voulu entraver les progrès de la verrerie, *ne metallis pretia detraherentur* (Pline, XXXVI, 195). Certaines industries, comme celles du papier, qui auraient pu se développer dans l'Empire, y sont demeurées stationnaires, j'imagine à cause de monopoles asiatiques et égyptiens, monopoles de fait et de droit. Nous connaissons si mal la législation économique du monde romain, que j'appelle de tous mes vœux un travail de ce genre. M. Besnier peut nous le donner.

Les publications celtiques de M. Le Roux (cf. *Revue*, 1919, p. 229). Nous rappelons ici que ces tout petits livres de vulgarisation se succèdent sans interruption. Le dernier est de 1917. Espérons qu'ils auront de nombreux lecteurs parmi les fidèles de la langue bretonne. On se procurera, je crois, la collection à la librairie de René Prud'homme, à Saint-Brieuc.

L'inscription de Rivières (Charente). — Héron de Villefosse, d'après la copie du Dr J. Lhomme, *Ac. des Inscr.*, 1918, p. 480 :

IVLIA MALLA·MALLVRONIS·
FIL·NVMINIBVS·AVGVSTORVM ET
DEAE DAMONAE MATVBERGIN
NI OB MEMORIAM SVLPICIAE
SILVANAE·FILIAE SVAE DE SVO
POSVIT

Damona Matubergïnnis ne peut être qu'une source de l'endroit. Mais, d'après M. Lhomme, il n'y en a jamais eu de mémoire d'homme : il est vrai, ajoute-t-il, qu'il a pu y en avoir. — Remarquons que M. Soyer a constaté quelque chose de semblable, si je ne me trompe, à Sceaux du Gâtinais, 1919, p. 224. — Je doute que *matu* signifie « ours » ou « pourceau ». — Remarquons que le dédicant donne un temple ou un autel aux dieux de l'Empire [je crois Marc-Aurèle et Lucius Vérus] en souvenir de sa fille, ce qui est assez rare et ce qui renferme une pensée qu'on retrouvera dans le christianisme.

Utricularii. — Les outres pouvaient servir de « pneumatiques ». « Considérons par exemple la navigation d'un radeau qui descendait la Durance ou l'Ouvèze : s'il était uniquement en bois, il ne tarderait pas à se heurter contre un rocher et à s'y briser... Les outres, glissantes, arrondies, déformables, recevraient les chocs, etc. » J. Formigé, dans le *Bulletin des Antiquaires*, 1918, p. 121-2.

Les Arènes de Lutèce. — Comme nous reviendrons ailleurs, plus longuement, sur ces arènes et sur ce travail, nous nous bornons à le recommander d'ores et déjà à nos lecteurs, et non seulement à qui veut connaître les Arènes de Lutèce, mais à tous ceux qu'intéressent les antiquités théâtrales ou amphithéâtrales de la Gaule. Il s'agit du travail de MM. J.-C. et Jules Formigé, *Les Arènes de Lutèce*, 1918, in-4° de 50 p., 45 gr., p. par la *Ville de Paris*, 1918, *Commission du Vieux Paris*. C'est, dans sa sobriété, la publication la plus réfléchie et la plus riche qu'ait provoquée ce sujet.

Études Franques. — Sous ce titre, chez Champion, paraissent deux volumes de Godefroid Kurth. C'est une série d'une vingtaine de mémoires, inédits ou non, surtout sur les sources de l'histoire mérovingienne. Nous aurons peut-être l'occasion d'en parler plus longuement : car il s'agit, malgré son apparence fragmentaire, d'une œuvre homogène, et de premier ordre.

Sur les établissements germaniques en Gaule, voyez les renseignements épars dans les *Études de cartographie historique sur l'Alemanie*, de Tourneur-Aumont ; Paris, Colin, 1918, in-8° de 322 p.

Toponymie gallo-romaine. — Noms en *-ac*, *-curtis*, *-ham*, etc. Lalance, *Origines gauloises sur le Rhin et en Lorraine*, Nancy, 1919, in-8° de 22 p., extrait du *Bulletin* n° 147 de la *Société Industrielle de l'Est*.

L'origine du culte des Mères. — Je m'inquiète à la pensée qu'on veuille encore attribuer à une origine germanique le culte des *Matres* ou *Matronæ*. Je répète que la Provence, qui a été moins entamée que la Gaule du Centre par les éléments purement celtiques, plus fidèle aux éléments ligures ou préceltiques, la Provence est un terroir à *Matres* (cf. p. 53); et si vous en rencontrez, de ces Mères, en si grand nombre, dans la Basse-Germanie, ce n'est pas que les Sicambres, Bétasiens, Sunuques ou Cugernes les ont apportées de la rive droite, c'est parce qu'elles existaient déjà sur la rive gauche, s'imposant aux nouveaux venus. S'il y a, dans le culte des Mères, un élément non gaulois, c'est un élément grec. Voici, par exemple, une inscription d'Agde, trop souvent oubliée (*Bulletin des Antiquaires*, 1890, p. 142) : ΑΔΡΗ ΜΗΤΡΑCΙ ΚΑΙ ΔΙΟCΚΟΡΟΙC. La plus ancienne inscription consacrée à la Fontaine de Nîmes, inscription celtique et en lettres grecques, la mentionne sous le nom des *Matres*. A Lyon, la plus célèbre des inscriptions aux *Matres* est celle d'Ainay (XIII, 1762, avec représentation de Matrones) et elle vient du *medicus* Phlegon. Lyon est peut-être la ville de Gaule où le culte des *Matres Augustæ* est le plus développé. Et nous sommes, ici, à l'opposite des influences germaniques.

Mars et Mercure. — J'incline de plus en plus à croire que le Mars de la Gaule est beaucoup moins guerrier qu'on ne le pense, que son caractère est beaucoup plus rural, social, humain, qu'entre lui et Mercure il y avait des rapports nombreux, des échanges multiples d'épithètes. En voici de nouvelles auxquelles je pense. Un Mars Arverne est appelé *Randosatis* : comme il est bien difficile de ne pas voir dans le thème *rand-* le même que celui des stations frontières *Ecoranda* (= « *aqua* [ou *fossa*]? *finalis* »), je traduirai ce Mars par *Mars Finitimus*, comme nous avons vu *Mercurius Finitimus*. Le Mars *Rudiobus* du cheval du trésor de Neuvy, les *Mars Rudianus* des Allobroges ou des Salyens ne peuvent guère être des chefs de guerre : nous sommes en plein pays agricole. Je rapprocherai ce thème *rud-* du thème qu'on retrouve dans *Roudium*, thème dont on a fait l'origine de notre mot « route » et de notre mot « rue », et je verrai là un *Mars Viator*, protecteur des voyageurs, et similaire à notre *Mercurius Viator*. Et il semblerait que le Mercure des Gaulois se soit plus complètement romanisé que leur Mars.

CAMILLE JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

P. Foucart, *Le culte des héros chez les Grecs* (extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XLII). Paris, Imprimerie Nationale (Klincksieck, libraire), 1918; 1 vol. in-4° de 166 pages.

Deux parties dans ce mémoire : la première, dogmatique; la seconde, historique. L'une étudie la nature des héros, examine les théories relatives à leur origine et à leur formation, distingue entre ceux dont l'existence fut réelle et ceux qui ne sont que des créations fictives, précise leurs attributions, les conditions nécessaires à l'accomplissement de leur office, détermine les limites de leur puissance et les caractères spécifiques de chacune des catégories entre lesquelles ils se répartissent, expose la signification des tombeaux et des reliques, décrit les cérémonies du culte, le rituel, les sacrifices. L'autre fixe les grandes périodes de ce genre de religion et retrace l'évolution des croyances.

I. — Pour les Grecs de l'âge classique, il y avait trois classes d'êtres supérieurs à l'humanité : les dieux, les démons et les héros. Ce qui distingue les héros, c'est « qu'ils ont été des hommes et qu'ils ont connu la mort » (p. 2).

Cette définition, fort simple, contraste avec la théorie, mise à la mode par la science germanique, en vertu de laquelle les héros dont l'existence historique n'est pas établie seraient d'anciens dieux déchus de leur dignité première. M. Foucart montre que cette thèse ne s'accorde ni avec les faits ni avec les textes. Il le prouve à propos d'Érechthée. Il le prouve à propos d'Hyacinthos, qui eut à souffrir, plus qu'un autre, des combinaisons artificielles et fallacieuses de l'école d'Usener. Il le prouve à propos de Lycurgue. Ce pacificateur de Lacédémone reçut des honneurs divins. S'ensuit-il qu'on doive le bannir de l'histoire et le reléguer dans la fable? « Tel est cependant le jeu d'esprit auquel s'est livrée la critique néo-allemande. Pour les uns, ç'a été un paradoxe piquant de nier l'existence de Lycurgue. » D'autres n'ont vu en lui qu'une abstraction qui représente le sacerdoce delphique. Pour d'autres, ce serait une hypostase, non plus de l'Apollon

pythien, mais du Zeus arcadien : « Évidemment, les érudits qui, sans scrupule, ont mis à mal le législateur de Sparte ont commencé à être embarrassés, lorsqu'ils ont eu à faire disparaître les restes de leur victime » (p. 13-14).

S'il n'est pas vrai que, parmi les héros, on retrouve d'anciens dieux amoindris, en revanche, plus d'un témoignage atteste que certains héros furent élevés au rang des dieux. Pour ce passage de la vie terrestre à la vie divine, deux conditions étaient nécessaires. D'abord, il importait que le héros, de son vivant, eût éprouvé la faveur manifeste des vrais dieux. « Ensuite, et c'était la preuve essentielle, il fallait que ce mortel n'eût pas subi la loi commune de la mort, et pour cela qu'on ne pût montrer son tombeau, mais qu'il eût disparu dans des circonstances extraordinaires » (p. 16).

Hercule, l'Hercule grec qu'Hérodote plaçait neuf cents ans avant lui, ce qui nous reporte à la pleine apogée de l'âge mycénien, est l'exemple le plus caractéristique du héros déifié. De ce fils d'Alcmène, « les savants du siècle dernier ont voulu faire un dieu solaire. Peut-être n'est-il pas prudent de nier absolument son existence humaine... On a l'impression que cet Héraclès fut un chef de bande, entouré de compagnons dévoués, combattant d'une force incroyable, d'une audace qui ne reculait devant aucun danger, prompt à la colère, ardent à venger une offense, ajoutons, si l'on veut, grand amateur de bonne chère et de belles filles, mais protecteur des faibles, destructeur des monstres et des tyrans, en un mot, une nature un peu brutale, mais généreuse. Et si l'on se risquait à retracer une histoire positive de sa vie, on pourrait dire qu'après avoir guerroyé dans toutes les parties du Péloponnèse et étonné amis et ennemis par ses exploits, il fut finalement chassé par le puissant roi d'Argos et forcé de chercher un asile en Attique » (p. 20).

Il est curieux d'entendre un épigraphiste de profession, rompu aux sévères méthodes de la critique, s'exprimer, sur le compte d'une des plus exubérantes figures de la mythologie, en des termes qui rappellent ceux dont Isocrate se servait en 346 avant notre ère : « Héraclès voyait la Grèce en proie aux guerres, aux dissensions, à beaucoup d'autres calamités. Il y mit un terme, réconcilia les villes, et montra à ses descendants avec quels alliés et contre quels ennemis ils devaient prendre les armes... Enfin, pour couronner ses exploits, il posa les bornes appelées Colonnes d'Hercule, qui devaient être le trophée de sa victoire sur les Barbares, le monument de son courage et de ses combats, la limite de l'Hellade[1]. » M. Foucart se prononce sur l'historicité d'Hercule dans le même sens que M. Naville sur celle de Moïse[2].

1. *Discours à Philippe*, 111-112.
2. Cf. *Revue des Études anciennes*, t. XVI, 1914, p. 103-105 et t. XVII, 1915, p. 148-149.

II. — Dans les honneurs rendus aux héros, deux périodes sont à distinguer : « La première s'étend depuis la civilisation mycénienne jusqu'aux temps où la disparition de la royauté dans la plupart des cités grecques et l'introduction d'un nouveau mode de sépulture, l'incinération, modifièrent gravement les croyances et l'état de la société. La seconde, qui présente un caractère plus historique, se prolonge jusqu'à la chute de l'Empire romain » (p. 109).

A partir d'Aristomène, qui marque la transition de l'une à l'autre, le culte des héros alla sans cesse en se banalisant. L'héroïsation fut décernée à l'envi, tantôt par les cités, tantôt par les familles. Seuls, les Athéniens s'abstinrent d'héroïser officiellement les contemporains. A vrai dire, Sophocle fut honoré chez eux comme héros sous le nom de Dexion. Mais, et cette démonstration est une des plus intéressantes du livre, le poète n'obtint cette consécration posthume que de la confrérie religieuse à laquelle il appartenait : si pour ce petit groupe, Sophocle avait le titre de héros, aux yeux de l'État, sa condition « n'était en rien supérieure à celle de tous les mortels » (p. 126).

En même temps qu'elle arrivait à n'être plus qu'une sorte de décoration privée ou publique, l'héroïsation subissait l'influence d'idées toutes différentes. A l'ancienne croyance, d'après laquelle le héros était étroitement attaché à son corps et à son tombeau, s'opposait une nouvelle doctrine morale : celle du Bon Génie. Le δαίμων étant inséparable de l'homme, on ne pouvait sacrifier à l'un sans que l'autre bénéficiât des offrandes. « C'était, par un détour ingénieux, en revenir au culte héroïque, mais cette fois au profit d'un vivant » (p. 160).

Un plan solide aux divisions logiques, le goût des lignes nettes, une lucide analyse au service d'une forte synthèse, une science qui écarte le menu détail, les solutions compliquées, les combinaisons artificielles pour ne s'attacher qu'aux larges ensembles, une langue précise et pleine, telles sont les qualités dont se recommande cet ouvrage. Il est conçu dans la manière classique d'autrefois, par un représentant de la génération à laquelle appartenait Fustel de Coulanges. Les partisans d'une science plus tourmentée ne manqueront pas de dire que cela date, que c'est trop simple[1], qu'on y retrouve l'étreinte systématique et dépouillée de la *Cité antique*. Il se peut. *Felix culpa!*[2]

GEORGES RADET.

1. Voir les objections faites à la thèse de l'auteur par Luigi Pareti, dans la *Rivista di Filologia*, t. XLVIII, 1920, p. 116-119.

2. J'ai noté quelques renvois inexacts : p. 112, n. 1, lire *Bull. de Corr. hellén*, II, 1878, p. 24 (au lieu de III, p. 55) ; p. 128, n. 1, lire *Ad familiares*, IV, 12 (au lieu de 52). — L'Imprimerie nationale ne semble plus avoir, depuis la guerre, de très bons correcteurs : p. 131, l. 14, « explquer » pour « expliquer » ; p. 138, l. 10, « les » pour « îles » ; p. 150, l. 17, « répratir » pour « répartir ». — L'expression « par contre » (p. 15, 48, 58, 67, 117) est justement condamnée par Littré, comme par Voltaire.

ARISTOTELIS *Meteorologicorum libri quattuor* recensuit indicem verborum addidit F. H. Fobes. Cantabrigiae Massachusettensium e typographeo Academiae Harvardianae, 1918; 1 vol. in-8° de XLVIII-234 pages.

M. Fobes est déjà connu par des travaux sur les manuscrits d'Aristote parus dans *Classical Philology* (1913 et 1915); il en donne les résultats dans sa préface. Il attribue la plus grande autorité dans l'établissement du texte aux mss. J (Vindobonensis phil 100) et E (Parisinus 1853); il suit l'orthographe de ces mss. Il a modifié souvent la ponctuation des éditions précédentes. Il a étudié de près vingt des quarante-quatre manuscrits dont il donne dans la préface une description sommaire. Il a employé en outre les trois commentaires grecs sur les *Météores* édités par l'Académie de Berlin, ceux d'Alexandre, d'Olympiodore et de Jean Philopon. Il s'est enfin servi de la traduction latine d'Henri de Brabant. Il a été ainsi amené à corriger parfois heureusement le texte de l'édition Bekker. Ces corrections, dont le détail est donné dans la préface, sont presque toutes appuyées sur les citations des commentateurs grecs. Ils ont servi non seulement à corriger de nombreuses leçons fautives, mais à compléter des textes mutilés (par exemple 346 a 9 et 342 a 14). M. Fobes a en outre indiqué dans la préface les erreurs que Bekker a commises dans son apparat critique. Des recherches si consciencieuses et si minutieuses font de cette nouvelle édition un instrument de travail de premier ordre; elles montrent en particulier l'importance primordiale des commentateurs grecs dans l'établissement du texte d'Aristote.

EMILE BRÉHIER.

C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. V et VI : *La civilisation gallo-romaine*. Paris, Hachette, 1920; 2 vol. in-8° de 381 et 558 pages.

Au lendemain d'une guerre si dure et si longue, qui a bouleversé le travail scientifique comme le reste, M. Camille Jullian donne pour sa part l'exemple de l'effort ardent et harmonieux d'où sortira la renaissance de notre pays. Il publie simultanément les tomes V et VI de son *Histoire de la Gaule;* il y présente, avec une magnifique ampleur, le tableau de la civilisation gallo-romaine : le premier de ces deux volumes est consacré à l'état matériel, le second à l'état moral.

Sous la rubrique « état matériel », huit chapitres : I. La population; II. Groupements humains et lieux bâtis; III. Les grandes routes; IV. La circulation; V. L'exploitation du sol; VI. La fabrication; VII. Le commerce; VIII. Riches et pauvres. Chacun de ces chapitres se subdivise en paragraphes où les différents aspects des choses sont

étudiés à fond et en détail, mais suivant de grandes lignes directrices. C'est le modèle de l'enquête exhaustive, procédant avec une rigueur qui ne laisse rien échapper et fécondant ensuite l'énorme récolte encyclopédique par les plus vives intuitions de l'intelligence.

D'un intérêt plus large encore et plus haut, ce qui s'explique par la nature du sujet, est la reconstitution de l'état moral, avec ses huit chapitres : I. Les dieux ; II. La vie intellectuelle ; III. L'art ; IV. La vie morale ; V. En Narbonnaise ; VI. Dans les trois Gaules ; VII. Sur la frontière de l'Est et à Lyon ; VIII. L'œuvre de Rome. On remarquera que les chapitres VI à VIII sont une refonte et un développement de la promenade archéologique dont l'auteur traçait l'esquisse en 1892 dans sa *Gallia*. Le dessin préparatoire et la peinture définitive gardent respectivement leur valeur propre. Il est instructif de les rapprocher, comme on rapproche d'une toile de maître les crayons d'album où s'est fixée la première inspiration.

Cet examen, si étendu et si nuancé, de la civilisation gallo-romaine va fournir à tous ceux qui ont besoin d'être renseignés sur nos origines, savants ou sociétés, musées ou bibliothèques, un répertoire d'une valeur incomparable. Nous ne manquons pas d'excellents manuels où les faits sont méthodiquement classés et qui rendent de grands services. Mais l'érudition de M. Jullian est d'une qualité spéciale : elle vivifie en même temps qu'elle assemble. L'idée y jaillit sans cesse du document. Cette science est au premier chef éducative. Bien des vocations qui se cherchent trouveront en elle un merveilleux flambeau conducteur.

GEORGES RADET.

Georges Poulain, *Les fana ou temples gallo-romains de Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure)*. Louviers, Izambert, 1919 ; in-8° de 35 pages, 12 gr., 16 pl. hors texte. Extrait du t. XXI du *Bulletin de la Société Normande d'études préhistoriques*.

Bon travail sur des fouilles heureuses et bien conduites. Trois temples juxtaposés à plan rectangulaire (M. Poulain les croit consacrés à une triade de Mères celtiques ; j'en doute), enfermés dans une enceinte flanquée de bâtiments extérieurs. Monnaies allant jusqu'en 361. Ex-voto vulgaires, oursins fossiles, hachettes en silex, et le reste.

Parmi les poteries, une très remarquable, rouge, décorée à la barbotine blanche, et ce décor représentant un svastika de $0^{m}12$ de diamètre. C'est de la poterie belge ou en tout cas du nord de la Gaule des abords du IVe siècle. Et une fois de plus je rappelle à ce propos la reprise de faveur dont jouit alors le svastika, faveur qui continua à l'époque chrétienne. (Voir sur les poteries mérovingiennes, *Revue*, 1913, p. 440.)

C. J.

E. Tatarinoff, *Elfter Iahresbericht der Schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte.* Zurich, Beer, 1919; in-8° de 120 pages.

Nous ne reviendrons pas sur les mérites de ce recueil, si souvent déjà mentionnés par nous. Nous rappellerons seulement qu'on y trouvera résumées, non seulement les découvertes et études faites en Suisse, mais encore les principales publications faites à l'étranger qui peuvent aider à interpréter les monuments de la Suisse : c'est ainsi que ce fascicule renferme l'analyse des différentes hypothèses émises au cours de l'année sur la nationalité de la civilisation dite de Hallstatt (et à mon sens, je crois qu'il ne faut point parler d'une nationalité unique, mais que la civilisation de Hallstatt, comme la civilisation médiévale ou moderne, s'est formée chez plusieurs nations à la fois, et en particulier chez celles qui sont issues du démembrement du monde italo-celtique). N'oublions pas que le résumé, si précieux pour nous tous, nous conduit du paléolithique au premier Moyen-Age. La partie romaine est l'œuvre de M. O. Schulthess. — Nous ferons dans nos chroniques plus d'un emprunt à ce recueil (cf. ici, p. 51).

C. JULLIAN.

Prosper Alfaric, *Les écritures manichéennes, leur constitution, leur histoire. — Les écritures manichéennes,* II. *Étude analytique.* Paris, E. Nourry, 1918; 1 vol. in-8° de III et 240 pages.

M. Alfaric a entrepris parallèlement deux séries de recherches qui sont en étroite corrélation : un grand ouvrage sur *L'Évolution intellectuelle de Saint-Augustin,* qui doit comprendre trois volumes, dont le premier : *Du Manichéisme au Néo-Platonisme* a été présenté à la Sorbonne comme thèse principale; une reconstitution des *Écritures manichéennes*, dont le premier fascicule a servi de thèse complémentaire, et dont le second vient de paraître, quelques mois à peine après le premier. L'une et l'autre de ces études provoqueront souvent la discussion, car elles traitent chacune une matière délicate; toutes deux font grand honneur à leur auteur, et attestent une force de réflexion, une variété et une étendue de connaissances, une somme de travail peu communes; on le verra, je pense, par cette brève analyse de la seconde.

D'abord, dans le premier fascicule, une vue d'ensemble du sujet. Comment se sont constituées les Écritures manichéennes? M. Alfaric pense que le manichéisme est issu de ce milieu gnostique assez obscur que représentent pour nous les Sabéens, Ophites, Naassénes, Pérates, Séthiens, Archontites, Nicolaïtes, et qu'il a subi profondément l'influence des grands docteurs, Basilide, Valentin, Bardesane. Après une revue assez rapide de ces précurseurs, il résume ce que nous savons

de la vie de Mani et de son activité littéraire, ainsi que de celle des Manichéens. Un deuxième chapitre détermine les caractères généraux des Écritures manichéennes (leur matière et leur forme). Telle est la première *section* du livre. La deuxième contient l'*histoire des Écritures*, en trois chapitres : 1° Propagation dans la chrétienté et hors de la chrétienté ; 2° Disparition (même subdivision) ; 3° Survivances. C'est pour cette deuxième partie que notre documentation s'est considérablement accrue, grâce aux textes découverts en Extrême-Orient : fouilles de Tourfan, suivies par les publications de Salemann, F. W. K. Müller, von Le Coq, Radloff ; découverte de la grotte fameuse de Touen Houang (*Khouastouanift* de Stein ; *fragment* Pelliot ; *Traité* de Pékin). On trouvera ici très utilement rassemblés les résultats d'études jusqu'ici dispersées et peu accessibles à tous autres qu'aux spécialistes.

Dans son deuxième fascicule, M. Alfaric reprend, par une étude analytique complète et minutieuse, l'examen des diverses *Écritures* manichéennes ; il ne se contente plus de résumer les travaux de ses prédécesseurs et de les contrôler ; il y ajoute sur plus d'un point. Dans la première section, *Ecritures proprement manichéennes*, il commence par définir les grands recueils où elles ont été groupées : une *tétrade*, un *pentateuque*, un *heptateuque*. Il analyse ensuite les sept écrits principaux, ainsi qu'un certain nombre d'écrits secondaires qui ne figuraient pas dans le grand recueil, et nous sont connus par divers témoignages, surtout par celui de l'historien arabe An Nadim. Un second chapitre étudie, après les écrits du maître, ceux des disciples (écrits *historiques ; didactiques*, en particulier le traité de Touen Houang ; *liturgiques*, notamment les hymnes de Tourfan, et le Khouastouanift). — La deuxième section est consacrée aux Écritures *adoptées* par les Manichéens, comme l'Ancien Testament l'a été par les Chrétiens : écritures *juives* (canoniques et apocryphes), *chrétiennes* (même subdivision), *païennes* (helléniques, mazdéennes, bouddhiques). Tout cela est fort intéressant, particulièrement le dernier article du chapitre III, où M. Alfaric présente des hypothèses assez séduisantes sur la voie par laquelle la tradition bouddhique a pu être connue par Mani [1]. Toutefois l'ensemble soulève une objection de principe. Il est déjà difficile de parler d'*Écritures* juives ou chrétiennes adoptées par les Manichéens, quand on voit à quelle critique ils soumettaient l'Ancien et le Nouveau Testament, et le peu que cette critique en laissait subsister. Mais surtout dira-t-on que Pythagore, Platon, Empédocle, Hermès Trismégiste ou la Sibylle, sont des *Écritures* manichéennes, parce qu'on reconnait dans les doctrines manichéennes leur influence ? Il y a là un abus de mots manifeste, et qui peut être dangereux. Dans son désir louable, et dont le lecteur bénéficie, de procéder à une

1. Cf. également l'article de M. Alfaric dans le *Journal asiatique*, septembre-octobre 1917.

recherche aussi exhaustive que possible de toutes les sources où a puisé la pensée de Mani, M. Alfaric ne paraît pas s'en être aperçu; mais vraiment il s'agit bien ici des *Sources* de manichéisme, et non plus de sa *Bible*.

Ces deux fascicules sont aussi pleins d'idées que de faits. Je me bornerai à indiquer brièvement deux ou trois des observations les plus importantes qu'ils suggèrent, à mon sens. Il est fort heureux que notre connaissance du manichéisme se soit enrichie, comme elle l'a fait, grâce aux documents orientaux. Toutefois ces documents représentent un développement à la fois tardif et exotique de la secte, ou des écrits de la secte. D'autre part, ils sont souvent d'interprétation très incertaine. M. Alfaric fait d'ailleurs à ce propos toutes les réserves nécessaires, et il n'y a qu'à le louer de sa prudence. Il n'en résulte pas moins que bien des obscurités restent encore sur le rôle de Mani, sur sa formation, sur les origines de sa doctrine. Pour M. Alfaric, le manichéisme est un rameau du gnosticisme. Mais qu'est-ce que le gnosticisme? Il n'y a pas de mot plus élastique. M. Alfaric est à peu près d'accord avec Bousset, et très éloigné de Harnack ou de de Faye. Il regarde le gnosticisme comme un dualisme, qui se formule pratiquement par la croyance à la déchéance de l'âme et à sa rédemption. A prendre les choses en gros, je suis convaincu qu'il a raison, et qu'il n'y a rien de plus faux que de voir, dans la plupart de ceux que nous appelons les *gnostiques*, des chrétiens qui auraient eu surtout pour objet d'helléniser le christianisme et d'en tirer une philosophie. Il reste que ces *gnostiques* sont souvent très différents les uns des autres, et surtout que leur *histoire* est mal connue. Il faudrait pouvoir mettre en tout ceci (et c'est impossible actuellement), plus d'*histoire*, d'histoire *concrète*, histoire des hommes, grandes personnalités ou groupements religieux, et non pas seulement comparaison et filiation d'idées. Le contact entre Mani et les Sabéens paraît une donnée historique; il en est de même pour Bardesane, et peut-être pour Marcion, si le témoignage de Mas'oudi (cité par M. Alfaric, II, p. 43) est digne de foi. Les choses sont bien moins claires pour les grands docteurs Basilide et Valentin. En un autre sens, le rapport, quel qu'il soit, entre le manichéisme et le mazdéisme ou les vieilles religions babyloniennes demeure extrêmement obscur. Enfin en quelle relation faut-il mettre le manichéisme avec le christianisme? Le lien qu'établit entre eux, M. Alfaric me semble parfois trop étroit. Il ne s'agit pas de contester que Mani se soit servi du nom du Christ, et qu'il ait cherché le contact avec l'Église. Mais Mani est docète autant qu'on peut l'être; il rejette absolument l'Incarnation et la Passion. Le fond de sa doctrine, c'est le dualisme sous la forme de l'antithèse entre la Lumière et les Ténèbres. Dans l'analyse que M. Alfaric lui-même donne de cette doctrine, et qui va, dans le fascicule I, de la page 33 à la page 47, le nom du

Christ n'apparaît pour la première fois qu'à la page 45. Tout le reste, qui est l'essentiel, est antérieur à l'élément chrétien, le conditionne et le domine. D'où viennent les premières données de ce dualisme? dans quelle mesure la forme qu'il revêt est-elle la création personnelle de Mani? Le dernier mot est loin d'être dit à ce sujet, même après cet important ouvrage. Mais M. Alfaric est très bien armé pour continuer ses recherches; je sais qu'il les continue, qu'il lui arrive encore de nouveaux documents, et je ne doute pas qu'il ne réussisse un jour, sinon à déchiffrer tout le mystère, du moins à préciser, parfois à reviser, certaines de ses conclusions actuelles.

A. PUECH.

J. P. Waltzing, *Étude sur le* Codex Fuldensis de l'Apologétique de Tertullien; du même, *Tertullien*, Apologétique, *Texte établi d'après le* Codex Fuldensis, *avec un apparat critique*. Liége, Vaillant-Carmanne, et Paris, Honoré Champion, 1914-1917; 2 vol. in-8° de viii-523 pages et de viii-144 pages.

M. Waltzing s'est fait une spécialité de l'étude approfondie de Minucius Felix et de Tertullien; les deux ouvrages que voici marqueront une date dans l'histoire de l'établissement du texte encore si mal assuré de l'*Apologétique*. Ce texte nous offre un cas peut-être unique dans la philologie latine : il se présente suivant deux traditions manuscrites différentes et même très différentes, car les variantes portent non seulement sur le détail des leçons, mais sur des particularités de style et d'importantes nuances de pensée.

D'un si étrange phénomène on a proposé jusqu'ici trois explications. Il faut, soutiennent certains critiques (Havercamp), qu'il y ait eu de l'*Apologétique* deux éditions, données par Tertullien lui-même; la première conservée dans le seul *Fuldensis*, la seconde représentée par tous les autres manuscrits. Œhler a parfaitement vu qu'il ne fallait pas corriger l'une par l'autre, ni mêler leurs leçons, ce qui conduirait à en fabriquer une troisième toute artificielle. — Non, disent d'autres érudits (Callewaert), il n'y a pas eu deux éditions originales, mais bien une seule, représentée à peu près exactement par le *Fuldensis*, et des aménagements ultérieurs du texte, œuvre d'un anonyme fixée dans les autres manuscrits, et qu'on peut nommer la *Vulgate* de Tertullien. Le retoucheur serait d'époque tardive, du temps de la renaissance carolingienne sans doute, et il aurait quelque peu arrangé le texte original pour en faciliter la lecture à ses contemporains. C'est donc le seul *Fuldensis* qui doit faire autorité. Ainsi pensent également Harnack, d'Alès, Schanz, etc.

Et voici ce qu'avancent des tenants de la troisième explication (Rauschen): Tertullien n'a pas donné deux éditions et nous ne possé-

dons pas un texte *authentique* et un texte *adapté*; nous avons *deux textes retouchés;* le *Fuldensis* ne respecte pas plus l'original que la *Vulgate*. Ici et là, des remanieurs ont cherché à atténuer les difficultés de la langue de Tertullien et à éclaircir les obscurités de sa pensée. L'*Apologétique* a été très lue et très souvent copiée au Moyen-Age; son texte n'était pas d'intelligence facile: double raison pour que les remanieurs aient sévi. Ils ne prenaient guère souci de ce que nous nommons le respect de la lettre: ils voulaient comprendre et faire comprendre. Cependant, la tradition du *Fuldensis* serait meilleure que celle de la *Vulgate*.

M. Waltzing pense qu'avant de prendre parti pour l'une de ces trois hypothèses, ou d'en proposer une quatrième, il est sage d'étudier les deux traditions avec soin et d'essayer de les rétablir dans leur intégrité; d'où il suit qu'il admet dès l'abord que ni l'une ni l'autre ne l'a conservée. Il entend commencer sa restauration par la tradition que représente le *Fuldensis;* par malheur, il la représente tout seul, tandis que la *Vulgate* s'autorise d'une trentaine de témoins, dont les plus considérables sont le *Parisinus 1623* et le *Montispessulanus H. 54*. Et même ce fameux *Fuldensis* nous ne l'avons plus; il se trouvait encore à Fulda en 1589; depuis, il a été disloqué et dépecé; la Bibliothèque Nationale en possède une dizaine de feuillets, qui se rapportent au *Contra Judaeos :* ils servent à authentiquer une copie de l'ensemble, faite en 1584 par *Modius* (François de Maulde) et publiée en 1597 par *Junius* (François du Jon), mais publiée avec des retouches assez sérieuses. De ces modifications nous pouvons juger par comparaison avec une copie de la recension de Modius, actuellement à Brême; Junius a sûrement commis des erreurs de lecture, ou laissé des fautes sur ses épreuves, ou tout simplement corrigé d'autorité son original. Au reste, Modius lui-même a-t-il toujours bien lu son manuscrit et l'a-t-il bien reproduit? Quoi qu'il en soit, le *Fuldensis,* que nous ne connaissons plus que par lui, n'est certainement pas correct; et puisqu'il ne saurait être corrigé, je suppose, par le *Parisinus,* dont les variantes sont intentionnellement différentes, force nous est de le critiquer par lui-même

C'est à ce travail, en grande partie conjectural, comme bien on pense, que s'applique M. Waltzing, avec un soin qui ne laisse guère à désirer; il en a fait l'objet de longues études de séminaire avec ses élèves. Toutes les phrases du texte sont considérées l'une après l'autre, comparées aux leçons du *Parisinus* et du *Montispessulanus*, critiquées, autant que possible fixées et commentées, avec une érudition inépuisable doublée d'une ingéniosité toujours en éveil. Et il ne s'agit pas seulement d'une élucidation philologique; les innombrables difficultés de tout ordre que ce texte soulève sont circonscrites et, dans une large mesure, élucidées. Pour peu qu'on ait fréquenté chez Tertullien,

on ne s'étonnera pas que je fasse des réserves sur plus d'une des conclusions de M. Waltzing et aussi que je ne considère pas tous ses arguments comme inébranlables. Il importe assez peu ; l'essentiel est que je pense qu'il faudra désormais tenir son commentaire à côté de soi quand on lira l'*Apologétique*. Je lui passe volontiers de n'être point de mon avis sur l'authenticité de la *lettre de Pline*, de le dire sans beaucoup de bonne grâce et, ce qui est pire, sans beaucoup de bonnes raisons, et je consens qu'il prône non seulement Callewaert, qui a du moins le mérite d'une érudition exacte, mais aussi Allard, qui travaillait tant et si mal.

La conclusion, il faut aller la chercher dans une note de la page 130 : M. Waltzing pense que Tertullien n'a donné qu'une édition de l'*Apologétique*, mais que, de bonne heure(?), il s'est formé deux traditions du texte ; nous ne serions du reste point fâchés de savoir pourquoi ce déplorable phénomène s'est produit ; je confesse que je ne m'en rends pas bien compte. Quoi qu'il en soit, ces deux traditions n'ont plus eu, une fois formées, d'action l'une sur l'autre(?) et, comme l'*Apologétique* a été beaucoup lue, chacune d'elles a subi des remaniements plus ou moins maladroits sous couleur d'éclaircir une pensée souvent obscure. Ce travail d'adaptation a été moins fatal à la lettre du *Fuldensis* qu'à celle du *Parisinus;* c'est donc au *Fuldensis* qu'il convient de faire confiance, en prenant quelques précautions. Je mentirais si je m'avouais tout à fait convaincu ; mais je n'ai aucune thèse à opposer à celle-là.

Dans son second volume, M. Waltzing *essaie* donc d'établir une édition du *Fuldensis*. Elle n'est pas définitive et même l'étude du texte telle qu'elle nous apparaît dans le commentaire est philologiquement plus poussée que dans l'édition, laquelle n'en constitue pas moins un travail très utile. Il sera bon de ne pas oublier qu'il est suivi d'une assez copieuse liste d'*addenda et corrigenda*.

On trouvera en Appendice du premier volume : 1° une réimpression de la collation de Modius, confrontée avec la copie de Brême et avec le texte de La Barre, le tout accompagné d'un commentaire ; 2° le fragment de Fulda, publié en 1597 par Junius et qui correspond au chapitre 19 de l'*Apologétique*. M. Waltzing pense que c'est une esquisse, une sorte d'étude écrite par Tertullien lui-même alors qu'il préparait le chapitre 19 ; il n'explique du reste pas comment elle a survécu et je n'en vois pas non plus, pour ma part, la raison. On dirait bien du Tertullien, mais plus pâteux et plus lourd. Ne s'agirait-il pas de quelque analyse, ou pastiche? Je n'oserais en décider ; 3° le fragment du *Codex Rhenangiensis*, qui est de la famille du *Fuldensis* et nous donne les chapitres 38-40 de l'*Apologétique;* il est conservé à la bibliothèque de Zurich.

En somme, M. Waltzing a entrepris là un très beau travail, par quoi

il a bien mérité des lettres chrétiennes. Ce n'est pourtant pas que les résultats en paraissent très encourageants : nous savions déjà que Tertullien était d'intelligence difficile; le livre de M. Waltzing le rend terrifiant ; on n'ose vraiment plus croire qu'on y entend quelque chose.

CH. GUIGNEBERT.

J. P. Waltzing, *Tertullien, Apologétique, II. Commentaire analytique, grammatical et historique.* Liége, Vaillant-Carmanne, et Paris, Honoré Champion, 1919; 1 vol. in-8° de VIII-234 pages.

Continuant la série de ses remarquables travaux sur Tertullien, M. Waltzing s'applique dans ce livre à l'exégèse de l'*Apologétique*. Il cherche surtout à bien faire saisir le plan du plaidoyer, à en élucider complètement la composition, à en déterminer les sources, à en expliquer la lettre, à en éclairer la langue. C'est l'histoire proprement dite qui semble un peu moins bien partagée que le reste et quand l'auteur, en s'excusant de la concision de son commentaire, nous annonce qu'il en a préparé un autre plus développé « qui n'attend qu'un moment favorable pour être livré à la publicité », j'imagine que c'est spécialement à la brièveté de ses gloses historiques qu'il songe et qu'il remédiera. A dire vrai, tout le reste paraît amplement suffisant : plus de 200 pages en très petit texte très serré, c'est déjà beaucoup, lorsqu'on s'est interdit tout véritable développement et qu'on a mis bout à bout les remarques de détail. C'est là du bon et solide travail, et qui prendra la peine d'en tirer la moelle n'aura pas perdu son temps. On ne fait pas qu'y apprendre la langue de Tertullien et y pénétrer son esprit : on y entre dans la familiarité de toute l'Apologétique du IIe siècle et dans celle de la vie chrétienne. Les lecteurs compétents feront des réserves sur quelques interprétations — très peu certainement — et M. Waltzing ne s'en étonnera pas ; car il sait mieux que personne combien on hésite parfois longtemps avant que de s'arrêter à tel sens plutôt qu'à tel autre ; et encore n'est-on pas sûr de ne pas changer d'avis, bientôt.

Si je voulais chercher chicane à M. Waltzing, je lui reprocherais de s'en être trop laissé imposer par son auteur : Tertullien est peut-être un juriste; c'est encore bien plus un avocat, et une sorte de journaliste, qui parle ou écrit pour les besoins de la cause et qui, ne redoutant pas autrement une petite contradiction, ne pèse pas plus ses mots qu'il ne vérifie l'aloi de ses arguments. M. Waltzing ne nous donne pas l'impression qu'il s'en doute. Par exemple, il nous affirme que Tertullien possède « une vaste érudition ». Je n'en crois pas un mot. Tertullien est un homme instruit selon la formule de son temps : il a assimilé des manuels, des *Chaînes*, des *Testimonia*, etc., tout comme

Clément d'Alexandrie, dont l'érudition semble encore bien plus vaste et n'est pourtant pas d'autre origine; il a lu — et pillé — ses devanciers et presque rien n'est à lui de son fonds d'idées et d'arguments (M. Waltzing en convient) et la mise en forme seule lui appartient. C'est là le fait d'un journaliste et non celui d'un érudit. Autre exemple : M. Waltzing semble admettre qu'à la fin du IIe siècle, « l'Empire et les peuples barbares étaient en grande partie conquis à la foi nouvelle », parce que Tertullien le dit. Holà! Est-ce que Tertullien ne dit pas bien d'autres choses parfaitement inexactes, ou même absurdes, qu'il n'a pas pris la peine de contrôler et qu'il répète parce que « cela se dit » dans son milieu et qu'il croit avoir intérêt à le redire? Telle la consultation du Sénat par Tibère sur la reconnaissance de la divinité du Christ! Allons! Tertullien pourrait bien avoir fait quelque peu « marcher » M. Waltzing.

De livre en livre, notre auteur devient un plus farouche défenseur des thèses de Callewaert sur la loi de Néron et il pose dès l'abord l'affirmation péremptoire que l'*Apologétique* prouve indiscutablement l'existence de cette loi. Je regrette de confesser, en ce cas, mon inintelligence; car, si je vois bien les arguments que l'on peut tirer de notre texte *pour* la loi en question, je vois aussi ceux qu'on en peut tirer *contre*. Si la loi a existé, elle n'a pu être motivée que par les *flagitia cohaerentia nomini:* M. Waltzing le sait; or, de ces *flagitia* il n'est, peut-on dire, *jamais* question dans les procès, et quand, une fois, à Lyon, un magistrat romain *a eu l'air* de les prendre au sérieux pour complaire à la populace, il s'est fait immédiatement donner sur les doigts par l'Empereur. Il est, en vérité, trop facile de dire : « Les juges ne prenaient pas la peine d'informer sur les crimes — que ce nom [le nom du chrétien qui est, paraît-il, mis en cause tout seul] était censé impliquer. » Que Tertullien avance cela et qu'il plaide sur l'argument : « Vous n'avez rien à nous reprocher que notre nom, qui vous déplaît et qui est pourtant toute douceur et toute bonté », cela se comprend très bien; mais que cet argument réponde à la réalité et surtout au droit, c'est ce que je n'admettrai pas sans preuve décisive. M. Waltzing commence, ce me semble, à s'impatienter un peu au regard des contredisants; je le prie de croire qu'il m'est en sentiment tout à fait indifférent que la loi ait ou non existé et que j'ai abandonné tout de suite, sans une seconde d'hésitation, les positions que je croyais bonnes et que je tenais depuis longtemps, sur des questions d'une tout autre importance, au premier texte qui m'a montré mon erreur. J'attends le texte et n'accepte pas qu'une *possibilité* — et pas davantage — cherche à s'imposer comme une *certitude*. Et le texte que j'attends, je continue à penser que Pline n'aurait pas été fâché de le voir avant moi et Trajan et Marc Aurèle, sans compter Sévère et quelques autres.

A qui fera-t-on croire qu'à la fin du IIe siècle les juges romains ne savaient pas à quoi s'en tenir sur le néant des racontars populaires contre les Chrétiens? Et pourtant Tertullien ne met pas la moindre distinction, dans son plaidoyer, entre la populace et les magistrats; il leur prête à tous les mêmes préjugés. Naturellement, je ne m'en étonne pas; mais aussi bien je me méfie et, loin de croire, comme M. Waltzing, que l'insistance de Tertullien prouve l'importance, en son temps, de l'accusation touchant les débauches secrètes, le meurtre rituel, enfin les pires des *flagitia*, je crois qu'il développe un lieu commun de l'apologétique grecque déjà en grande partie anachronique.

Non, décidément, je n'ai point en Tertullien autant de confiance que M. Waltzing, auquel je n'en sais pas moins de gré de m'avoir si généreusement aidé à relire l'*Apologétique* et à la compendre mieux que je n'avais pu le faire jusqu'ici.

CH. GUIGNEBERT.

M. T. Feghali. *Le parler arabe de Kfár 'Abîda (Liban-Syrie).* Paris, Ernest Leroux, 1919; 1 vol. in-8° de XV-307 pages.

C'est en Syrie et en Palestine que les orientalistes d'Occident prirent tout d'abord contact avec les parlers arabes modernes. Les consuls européens des Échelles du Levant au XVIIIe siècle, ayant acquis une connaissance pratique de l'idiome local employé dans la conversation, avaient constaté qu'il s'éloignait sensiblement de l'arabe coranique, et établi un compte sommaire des principales différences qui séparent ces deux formes de la langue arabe sous une rubrique « corruptions et irrégularités ». Par un singulier retour, l'étude scientifique de la dialectologie arabe, née dans la deuxième moitié du XIXe siècle, laissa le groupe syro-palestinien en dehors du champ de ses investigations. L'activité scientifique de l'Occident a réuni sans doute sur certains de ces parlers des documents utiles, proverbes, contes, chants populaires; mais à aucun dialecte de la Syrie, de la Palestine, ou du Liban on n'avait consacré jusqu'à ce jour de monographie comparable à celles qui décrivent les parlers arabes du Maghreb, de l'Égypte, de l'Iraq, ou même de l'Arabie lointaine et peu accessible. Les rares essais proprement linguistiques sur le syro-palestinien sont faibles ou incomplets : l'étude de Mattson sur le beyrouthin, précieuse à nombre d'égards, se borne à la phonétique; l'esquisse grammaticale placée par Destrup à la fin de ses contes de Damas n'est qu'une esquisse, ultra-sommaire, et témoigne au reste d'une grande ignorance linguistique; la grammaire syrienne de Löhr reste au-dessous du médiocre; seul l'ouvrage de Bauer sur l'arabe palestinien paraît mériter confiance; mais il se présente essentielle-

ment comme une méthode pratique pour l'acquisition d'une langue moyenne combinant les parlers d'Hébron, de Bethléem et des campagnes voisines avec le yérosolomite qui en constitue le fond.

En somme, M. Feghali nous apporte dans son *Parler arabe de Kfár 'Abîda* la première étude scientifique consacrée à un dialecte arabe syro-palestinien, homogène et nettement détermine. A ce premier intérêt de nouveauté s'en ajoute un second, plus considérable encore. Le village libanais de Kfár 'Abîda est la petite patrie de M. Feghali, qui y est né et y a passé toute sa jeunesse. Or, nous ne possédions pas jusqu'ici la description détaillée et méthodique d'un parler arabe par un observateur dont ce parler fût la langue maternelle. Tous ceux qui, appliqués aux études de cet ordre, ont dû s'avouer qu'un vaste champ d'ombre limitait le cercle de leurs connaissances et ont senti à quelles hésitations et à quelles erreurs les condamnait fatalement leur arabophonie acquise, sauront gré à M. Feghali d'avoir abordé un domaine où sa conscience de sujet parlant ne laissait pas de zone obscure; attachés à suivre en tâtonnant des contours, ils consulteront avec empressement un auteur qui, installé au cœur de la place, la décrit non du dehors, mais du dedans.

D'autre part, M. Feghali possédait les deux qualités nécessaires pour mener à bien une telle étude : connaissance approfondie de cet arabe classique qu'il faut jusqu'à nouvel ordre tenir pour l'étalon de commune mesure des dialectes modernes; solide formation linguistique procédant de l'école française dont M. Meillet est le chef. Cette formation fait honneur au guide sûr et à l'initiateur habile que l'auteur a trouvé à Bordeaux en M. Cuny, professeur de langue latine et de grammaire comparée à l'Université de cette ville. M. Feghali se plaît du reste à reconnaître tout ce qu'il doit à l'enseignement et à la direction de son maître et ami.

L'ouvrage de M. Feghali comporte, outre la description détaillée de la phonétique et de la morphologie du parler de Kfár 'Abîda, la comparaison des faits relevés et classés avec les faits correspondants de l'arabe classique. Il fait donc une part tout ensemble à la linguistique synchronique et à la linguistique diachronique. On a dénoncé parfois le caractère hybride de cette méthode. Mais c'est par elle que s'est constituée la grammaire comparée de l'indo-européen, et c'est par elle qu'on peut espérer voir se constituer la grammaire comparée du sémitique. Au reste, association n'est pas nécessairement confusion, à condition surtout que les auteurs gardent une idée claire des deux plans suivant lesquels ils se meuvent tour à tour et permettent aux lecteurs de les distinguer sans effort.

Grâce à sa connaissance intime du parler qu'il étudie, M. Feghali pousse ses enquêtes jusqu'à la limite du possible et établit des séries quasi exhaustives. Par là, on est assuré qu'aucun fait essentiel n'a

échappé à ses investigations et qu'il n'a pas couru le risque, par insuffisance d'information, de désintégrer un phénomène de la suite naturelle où il s'insère. L'auteur pose généralement bien les questions et y répond avec sagacité; il ne dissimule pas les difficultés; il en résout beaucoup avec bonheur, et laisse courageusement en lumière les résidus irréductibles qu'on est souvent tenté d'enfouir dans les notes au bas des pages. Enfin, il s'applique à dégager de la masse des faits particuliers des conclusions générales; à la fin de chaque chapitre, on trouve un tableau des réalisations et des tendances du parler considéré, avec l'indication de la place qu'elles assignent à cette variété du libanais dans l'ensemble des dialectes arabes modernes.

Il va sans dire que sur divers points de détail et aussi sur certaines de ses conclusions générales, on peut ne pas être d'accord avec M. Feghali. Personnellement, je lui reproche surtout sa rigueur excessive de phonéticien qui lui fait préférer, en tout état, à toutes autres, les explications phonétiques, même spécieuses. Mais il n'est que juste de signaler le grand intérêt présenté par son livre sûr et souvent ingénieux pour la linguistique générale, aussi bien que pour le sémitique comparé, et la dialectologie arabe.

Le Liban a toujours possédé une culture originale et extrêmement vivace. La renaissance de la langue arabe d'où sort le mouvement littéraire de la Syrie et de l'Égypte contemporaines a eu son berceau dans la montagne sacrée au début du XIXe siècle. Il convient d'ailleurs d'assigner une place importante aux influences françaises dans le développement de la civilisation libanaise à tous les âges. A l'heure où ces liens traditionnels vont peut-être se renforcer encore, on est heureux de constater que le premier ouvrage scientifique consacré à l'arabe libanais, celui qui guidera les futures enquêtes sur les parlers de la Syrie du Nord, est pensé et écrit dans notre langue et s'inspire des doctrines de l'école française de linguistique. De tels livres procèdent de ce patrimoine moral dont nous pouvons parler avec fierté et contribuent du reste à l'enrichir.

W. MARÇAIS.

OMISSION

L'article sur *Marsyas* (n° 4 de 1919) n'ayant paru qu'après un retard de cinq ans, nous avons omis de signaler que les caractères hiéroglyphiques employés p. 243 nous avaient été obligeamment prêtés par MM. Protat frères. Nous tenons à réparer cet oubli et à exprimer aux directeurs de la grande imprimerie de Mâcon toute notre gratitude pour cette marque de bonne confraternité scientifique.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

L'Aphrodite archaïque de Lyon. — Cette statue, décrite en 1719 par Montfaucon, est sans doute la première figure grecque du VIe siècle avant notre ère que l'on ait connue en France. Elle fut longtemps conservée à Marseille; mais, comme le montre M. Henri Lechat (*Bibliothèque des Musées de Lyon*, 1919, 25 pages et 3 planches), elle n'en est pas originaire : elle y fut apportée, d'un des vieux sanctuaires de la Grèce asiatique, par quelque voilier des Échelles du Levant. Le *polos* dont elle est coiffée et la colombe qui repose sur sa main droite indiquent que le marbre représente une Aphrodite de type oriental, analogue à la célèbre déesse de Paphos.

Sirènes. — Quoi qu'en disent Larousse et Littré, ces images symboliques, empruntées par l'art grec à l'art égyptien, sont des oiseaux-femmes et non des femmes-poissons. A propos de trois monuments des Musées de Lyon (même collection, 1919, 22 pages et 2 planches), M. Lechat rappelle que la Sirène figure l'âme séparée du corps et il résume à larges traits son évolution plastique.

G. RADET.

La catapulte d'Ampurias. — Dans une récente réédition du *Catalogue* du Musée de la Saalburg (près Francfort-sur-le-Mein), on trouve, parmi des reconstructions de machines de guerre grecques et romaines, un chapitre nouveau, relatif à la catapulte découverte à Ampurias lors de la campagne d'excavations de 1911. Déjà, dans l'*Anuari* de l'*Institut d'Estudis catalans*, 1911-12, don Josep Puig i Cadafalch avait donné les éléments de cette machine. Le professeur Jacobi, directeur du Musée en question, ayant reconnu, dans cet exposé, les éléments mêmes d'une des catapultes restaurées par le général E. Schramm, celui-ci vint en personne, durant l'été de 1914, étudier le fragment d'Ampurias, déjà déposé, à cette date, au Musée de Barcelone et nous avons jugé utile de traduire ici la lettre par lui adressée au journal *La Publicidad* et insérée dans l'édition du soir correspondant au n° 130, 18 mars 1920. Jusqu'à présent, ce type de machine de guerre n'était connu que par des textes de l'Antiquité — spécialement par la description de Vitruve — et des représentations figurées, sur bas-reliefs, stèles ou monuments analogues [1]. La restauration tentée par Schramm

1. Cf., dans le *Dictionnaire* Saglio, la partie de l'article *Tormentum* rédigée par G. Lafaye (p. 370-372), avec renvoi aux travaux de Schramm.

sur la base de ce matériel s'est trouvée concorder assez bien — dans la proportion de 5 × 4 — avec le prototype d'Ampurias. Le mécanisme de fonctionnement de l'appareil a été également élucidé à la suite de cette découverte. C'est grâce à l'énergie développée par le brusque relâchement d'une corde élastique, faite de crins, tendons, etc., et soumise à une forte tension, que des flèches pouvaient être projetées à une certaine distance. L'appareil de Schramm lançait des flèches de 88, 72 cm.; celles d'Ampurias en mesuraient 70, 796 cm., qui pouvaient aller, à contre-vent, à 305 mètres... Mais laissons la parole à Schramm, dont la lettre, datée de Dresde, 10 novembre 1919, est écrite en un espagnol à peine, deux ou trois fois, incorrect.

« L'émérite explorateur de l'antique *Emporion,* sur le littoral est espagnol, au nord de Barcelone, Puig y Cadafalch, doit enregistrer un grand succès. Car si Gandía découvrit, lui exhuma la partie principale d'une machine de guerre romaine, le *capitulum* d'une catapulte, vraisemblablement de l'époque entre 153 avant J.-C. et les guerres civiles. Bien que les découvertes réalisées à Ampurias et transportées au Musée de Barcelone aient été souverainement intéressantes et importantes, la découverte de la catapulte les surpasse toutes.

» Cette trouvaille est unique en son genre et il n'est pas d'autre Musée de l'univers qui puisse se vanter de posséder une machine de guerre romaine authentique. Il serait impossible d'exprimer en chiffres la valeur monétaire qu'elle représente pour les amateurs, car, trouvaille sans précédent, sa valeur scientifique est également extrême et pour les raisons suivantes :

» A plusieurs reprises, on a essayé de reconstruire des machines de guerre antiques. Le monde scientifique a considéré les reconstructions qui se trouvent au Musée de Sallsburgo *(sic)*, près de Francfort-sur-le-Mein, comme étant les plus authentiques et se rapprochant exactement des indications que nous ont transmises les écrivains militaires de l'Antiquité. Mais l'on ne pouvait affirmer que ces indications fussent exactes et certaines, tant qu'il n'existait aucune preuve de leur authenticité. Aujourd'hui, cette preuve est fournie, incontestablement et sans objections possibles, du fait de la découverte de la machine de guerre d'Ampurias. Car il ne saurait y avoir de doute sur l'authenticité de cette découverte, mais seulement le regret profond que le peu qui reste de ses bois n'ait pas la même durée de conservation que les parties de fer et de bronze.

» En comparant les dimensions de l'armature découverte avec celles des catapultes de Sallburgo *(sic)* reconstruites selon les indications de Vitruve, il s'ensuit que les dimensions de la machine de guerre d'Ampurias sont, au millimètre, dans l'exacte proportion de 4 à 5 par rapport à celles des dites catapultes. La machine découverte a un calibre de 7, 9 cm. En suivant les indications de Vitruve pour la construction de

la catapulte de deux aunes *(4 spitas)* de Sallburgo, on s'était basé sur 1,9 de la longueur de la flèche de 88,72 cm., soit 9,858 cm. Ainsi, la distance de l'axe des *nervitori*[1] jusqu'au bord intérieur des *parastatae* de la machine de Sallburgo est, d'après les indications de Vitruve, de : 1/2 + 1/4 de calibre, 4, 95 + 2, 475 = 7, 425 cm. Une réduction entraînerait un frottement des *nervi* sur les *parastatae*, tandis qu'une augmentation affaiblirait la capacité de charge des *sentulae*, outre que seraient inutilement augmentés les dimensions de la machine et son poids. Les *sentulae* de la machine d'Ampurias sont de la grosseur exacte qu'indique Vitruve, un calibre, ou soit 7,9 cm. D'où suit que les mesures — étudiées et expérimentées durant des siècles — pour les dimensions des pièces d'artillerie avaient déjà été reconnues exactes par les Romains et maintenues par eux comme modèle-type.

» En revanche, la hauteur des *parastatae* et, par suite, du *capitulum* total se trouve être plus réduite que celle indiquée par Vitruve. Comment expliquer que, si quelques mesures concordent avec une rigueur mathémathique, d'autres, en revanche, peuvent et même doivent en partie être modifiées dans de certaines limites, comme c'est, par exemple, le cas de la *basis*[2] ?

» Dans l'exemple concret du *capitulum* catalan, les *brachia* doivent être construits plus longs. Mais ce *capitulum* catalan et ces *brachia* plus longs sont une preuve que la machine lançait des flèches plus courtes et plus légères que celles qui eussent correspondu à un calibre de machine de hauteur normale. En conséquence, il ne faut pas penser que, d'après les dimensions de la machine, la longueur des flèches ait dû être dans la même proportion de 4, 5 et que, par suite, la machine d'Ampurias ait eu des flèches de 38, 37 pouces, soit 70, 796 cm. En tenant compte de ces particularités, on arrivera à se convaincre que la machine d'Ampurias représente une catapulte de 1 1/2 aunes, d'une longueur de flèche de 66, 54 cm., chose d'autant plus sûre que ce calibre était celui qui était généralement employé.

» Ni Héron, ni Philon, ni Vitruve ne font mention de dispositifs pour fixer les *modioli*. Dans la machine d'Ampurias, chacun des deux *modioli* de bronze est fixé par le moyen de deux chevilles. Chaque *modiolus* est muni de six trous — trois pour chaque cheville — et l'*ipoksma* en compte seize, la division du rayon des trous de l'*ipoksma* étant de 1/16 et celle du *modiolus* de 1/24 de la périphérie, ce qui permet la tension maxima de 1/48, soit de 7 1/2 degrés comme minimum.

» Le fait que le calibre est celui de la machine de guerre normale démontre l'exactitude des indications de Vitruve quant à la base de la

1. L'axe mobile du *brachium*,

2. Pour cette partie de la discussion, la lettre de Schramm a été donnée incomplète. Vitruve commence par indiquer les dimensions de hauteur sans aucune limite, mais il dit ensuite... (Voir *protocole*, p. 724).

catapulte de 1 1/2 aunes, qui est le cas de celle d'Ampurias. Pour le même motif, le *caniculus* de la machine reconstituée est en position horizontale, à 1 mètre à peu près au-dessus du sol, en conformité avec la hauteur de la ligne de visière des canons modernes de tous les peuples. Quant à son bouclier, c'est une copie d'un de ceux qui figurent sur les trophées en relief des colonnes des *Uffizi* florentins, découverte de Jacobi.

» Quoique la machine d'Ampurias ressemble fort à la catapulte de Sallburgo, son aspect est beaucoup plus celui d'une pièce de campagne et il flatte davantage la vue.

» La pression initiale des *nervi* sur le *capitulum* récemment achevé était de 11.000 kilos. On avait supputé une portée de tir de 296 mètres; on atteignit 305 mètres en tirant à contre-vent... »

Le reste de la lettre de Schramm est consacré à des compliments à l'adresse de MM. Puig i Cadafalch et Gandía, le premier étant défini « *el más amable y culto consultor* »; le second, un « *guía y perito muy experimentado, como desear mejor no se puede* ». — M. Schramm nous change de Schulten, — et à cette conclusion, un peu généralisatrice : « *A ambos sean dadas las más expresivas gracias, no sólo las mías, sino las del mundo científico entero.* » M. Schramm, ex-général du kaiser, oublie peut-être un peu vite qu'une bonne partie du « monde scientifique » s'est désolidarisée, pour les raisons qu'il lui est impossible d'ignorer, des savants allemands...

CAMILLE PITOLLET.

Nécrologie : Dr Bouygues. — Le Dr Maurice Bouygues, ancien interne des hôpitaux de Paris, est mort en décembre 1919, à l'âge de soixante et un ans. Il était venu tard vers les études historiques; car c'est seulement en mars 1914 que parut sa notice intitulée : *Le Puy-d'Issolu est bien Uxellodunum* (Vayrac et Limoges, 1914, gr. in-8°, 107 p., fig. et plans). Il y défendait avec ardeur, contre MM. Brousse et Lejeune, les droits d'un pays qui lui était particulièrement cher. Il les eût défendus sans doute encore contre M. B. Marque, auteur d'un travail, publié en 1917, en faveur d'Uzerche.

Le Dr Bouygues servit la grande Patrie, mieux encore que la petite des bords de la Dordogne : il se dévoua corps et âme à son service dans les hôpitaux de l'avant, puis de l'arrière; on peut assurer qu'il y contracta le germe de la maladie qui vient de l'emporter, trop tôt pour les siens et la science médicale, trop tôt aussi pour l'Archéologie.

ADRIEN BLANCHET.

---

15 avril 1920.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

ÉTUDES D'HISTOIRE HELLÉNISTIQUE

XI

Le prétendu recours des Athéniens aux Romains en 201/200.

> « J'ai montré que les faits les plus marqués, et que leur importance devoit mettre à l'abri de toute altération, sont souvent ceux dont la vérité nous doit être le plus suspecte. Je ne vois pas qu'on puisse opposer quelque chose de solide à ces raisons. Cependant, si j'avois poussé trop loin mes doutes, je ne refuserai jamais de me rendre aux preuves qu'on pourra me donner de la certitude de cette histoire; et je serai le premier à abandonner l'opinion que j'ai défendue, dès que je la trouverai réfutée par des raisons solides. »
>
> (Beaufort, *Dissertation sur l'incertitude des cinq premiers siècles de l'histoire romaine*, 2e partie, chap. XII, fin.)

On sait comment, vers la fin de l'année 201, les Akarnaniens, justement indignés que les Athéniens eussent mis à mort deux de leurs compatriotes, décidèrent d'user contre eux de représailles; comment ils obtinrent à cet effet l'autorisation du roi de Macédoine, Philippe V, protecteur de leur nation, et reçurent de lui quelques troupes auxiliaires qui se joignirent à leur armée; et comment, fortifiés de ces Macédoniens, ils envahirent et saccagèrent affreusement toute l'Attique [1].

Accablés de ce désastre, révoltés de la conduite de Philippe, mais sans défense contre lui, les Athéniens — qui se trouvaient, croit-on, être depuis longtemps les alliés ou les « amis » publics du Peuple romain [2] — se seraient alors tournés vers

1. Liv. (d'après Polybe) 31. 14. 6-10. — Pour la date exacte de l'invasion des Akarnano-Macédoniens en Attique, voir ci-après, p. 86.
2. Sur cette question, voir ci-après, p. 93 et suiv.

Rome. Ils auraient député au Sénat, — à peu près à la même époque où Attale et les Rhodiens venaient aussi l'implorer contre Philippe[1] —, l'auraient saisi de leurs griefs et supplié de leur donner assistance. Ce recours des Athéniens aux Romains serait l'un des grands événements politiques qui précédèrent immédiatement la seconde guerre de Rome contre Philippe.

Mais la réalité en est-elle suffisamment établie? Est-on fondé, pour peu qu'on y regarde de près, à le considérer comme historique? Ne serait-il pas, d'aventure, une invention des Annalistes romains? C'est la question que je veux examiner ici.

***

I. Cette question, aucun historien moderne, que je sache, ne se l'est jamais posée. Tous ont toujours tenu pour un fait indubitable la démarche des Athéniens à Rome. Ils ont même accoutumé, depuis Mommsen, d'attribuer à cette démarche une importance capitale. Ce serait elle qui aurait procuré au Sénat le « prétexte plausible » dont, pensent-ils, il avait besoin pour déclarer la guerre à Philippe; c'est d'elle que serait sortie la seconde guerre de Macédoine[2]. L'un d'eux va jusqu'à

1. Ceci d'après le récit annalistique de T. Live (31. 2. 1); pour l'indication différente donnée par Appien, voir ci-après, p. 86 et note 1.

2. Voir Mommsen, *R. G.* III, 129 (trad. de Guerle) : « Cependant, le gouvernement romain ne parvenait pas à trouver un prétexte plausible à la guerre... »; (132) « ... le but du Sénat, qui voulait provoquer le roi à une déclaration de guerre, n'était pas atteint [au colloque d'Abydos]... »; *(ibid.)* « ...pendant ce temps-là néanmoins l'occasion de déclarer la guerre, occasion désirée par Rome, lui avait été offerte d'un autre côté [conflit entre les Athéniens et les Akarnaniens; invasion de l'Attique par les Akarnaniens et les Macédoniens]... »; *(ibid.)* « une ambassade athénienne fut envoyée à Rome pour annoncer l'attaque dirigée par Philippe contre un ancien allié des Romains; et, à la manière dont le Sénat reçut cette ambassade, Philippe vit clairement le sort qui l'attendait... » — G. Colin (*Rome et la Grèce*, 66-68) se range entièrement à l'opinion de Mommsen : (66) « ...[La guerre] a dû être voulue par le Sénat, et par le Sénat seul; or, ce qui tend à le démontrer, c'est la peine qu'il eut à lui trouver un prétexte plausible... »; (68) «... ce furent les Athéniens qui fournirent enfin au Sénat le prétexte tant désiré... L'origine de la querelle [entre Athènes et Philippe] était bien futile; le Sénat, cependant, faute de mieux, s'en contenta; il rappela qu'Athènes était son alliée, qu'elle avait droit à sa protection et qu'il ne voulait pas laisser se renouveler le destin de Sagonte... Les députés d'Athènes... furent... reçus dans le Sénat de manière à faire comprendre que l'affaire n'en resterait pas là... » — Hertzberg (*Gesch. des Griechenl. unter der Herrsch. der Römer*, I, 56; trad. Bouché-Leclercq) n'a guère fait aussi que répéter, en le résumant, ce qu'avait dit Mommsen. — Voir encore Ihne, III, 14 : « [Die Athener] schickten in ihrem

écrire : « [Le Sénat] se donna l'air de n'intervenir [en Grèce] que pour défendre Athènes, son alliée » *(sic)*[1]. — Commençons par faire observer qu'en tout état de cause, et même à supposer que le peuple athénien eût tenu la conduite qu'on lui prête, ce serait là une opinion d'une fausseté manifeste. Par un étrange renversement de toutes les règles critiques, Mommsen et ceux qui marchent à sa suite ont négligé l'autorité de Polybe pour s'attacher aveuglément aux Annalistes mis en œuvre par T. Live. Chez T. Live[2], il est bien vrai que l'appel adressé au Sénat par les Athéniens, victimes de Philippe, est, non seulement le prétexte plus ou moins « plausible », non seulement l' « occasion », mais la cause, sinon unique, du moins principale et déterminante, de la guerre aussitôt déclarée par les Romains au Macédonien. Mais dès qu'on se reporte à Polybe, les choses se montrent sous un jour fort différent.

Si, comme on se plaît à le répéter, les plaintes des Athéniens avaient fourni au Sénat le *casus belli* qui lui était indispensable, ou simplement un *casus belli*, c'est de quoi témoignerait, apparemment, l'ultimatum — ou, pour mieux parler, la demande de satisfaction, la *rerum repetitio* — signifié aux portes d'Athènes, vers mai 200, par les légats sénatoriaux à l'officier macédonien Nikanor[3]. On y trouverait l'écho direct de ces plaintes; on verrait les *Patres* s'en faire une arme contre Philippe, et soutenir en face du roi les intérêts d'Athènes[4].

Bedrängniss eine Gesandtschaft nach Rom und baten um Hilfe gegen die Akarnanen und Philipp. Das war für Rom ein passender Vorwand, sich in die östlichen Wirren einzumischen, und den Krieg förmlich zu beschliessen... »; ailleurs (16), la démarche des Athéniens est qualifiée de « ostensible Grund der Kriegserklärung ». — Pour montrer combien cette doctrine est devenue classique chez les historiens contemporains, je citerai en dernier lieu le manuel tout récent de H. L. Havell, *Republican Rome* (London, 1914), 283 : « The immediate pretext for hostilities was given by the Athenians, who had provoked Philip to invade their territory by the murder of two hapless Acarnanians... The Athenians appealed to Rome, where it was generally felt that the time for this momentous decision had now arrived. »

1. G. Colin, *ibid.* 71.

2. Liv. (Ann.) 31. 1. 9-10 [texte cité plus loin]; 2. 2 (c'est la démarche des Athéniens qui donne lieu à la *consultatio de Macedonico bello*); 3. 1 (les mots *sociorum querellis* se rapportent, non point peut-être uniquement, mais principalement aux plaintes des Athéniens); 5. 1-9 [texte cité plus loin en partie]; 6. 1 (dans la *rogatio de bello indicendo*, les *socii populi Romani* sont d'abord et avant tout les Athéniens); cf. 7. 6; 9. 3-4; 45. 22. 6.

3. Pol. XVI. 27. 1-4 Büttner-Wobst.

4. G. Colin (*ibid.* 68, passage cité plus haut) écrit que « [le Sénat] rappela qu'Athènes était son alliée, qu'elle avait droit à sa protection et qu'il ne voulait pas laisser se

Or, voici le texte de la communication faite à Nikanor (Pol. XVI. 27.2) : Ῥωμαῖοι παρακαλοῦσι τὸν βασιλέα τῶν μὲν Ἑλλήνων μηδενὶ πολεμεῖν, τῶν δὲ γεγονότων εἰς Ἄτταλον ἀδικημάτων δίκας ὑπέχειν ἐν ἴσῳ κριτηρίῳ, (3) καὶ — πράξαντι μὲν ταῦτα τὴν εἰρήνην ἄγειν ἔξεστι πρὸς Ῥωμαίους, μὴ βουλομένῳ δὲ πείθεσθαι τἀναντία συνεξακολουθήσειν —. On voit que, dans ce texte, il n'est point parlé des Athéniens; leur nom n'y figure pas. Ajoutons qu'il ne figure pas davantage dans l'*indictio belli*, transmise plus tard (dans les premiers jours de septembre 200), sous les murs d'Abydos, à Philippe lui-même par le légat M. Aemilius Lepidus (Pol. XVI. 34. 3-4). Là encore, il n'est question que des Hellènes en général — à qui Philippe doit s'abstenir de jamais faire la guerre —; de Ptolémée — dont il ne doit point envahir les possessions [1] —; d'Attale et des Rhodiens — auxquels il doit accorder satisfaction pour les dommages qu'il leur a causés —. A la vérité, après la transmission de l'*indictio belli*, M. Aemilius prononce une fois le nom des Athéniens : c'est quand, sa tâche officielle terminée, il réplique au roi et s'emporte contre lui (34.5). « Comme Philippe lui voulait montrer que c'étaient les Rhodiens qui l'avaient attaqué les premiers, Marcus, l'interrompant, lui dit : « Et les Athéniens ? et les gens de Kios ? et, à présent, ceux d'Abydos? Lesquels de ceux-là ont été tes agresseurs ? » Mais ce n'est là qu'un propos échappé à l'impatience du légat, propos privé, tout à fait distinct du décret du Sénat, dont il vient de notifier la teneur au roi [2]. Sur quoi, d'ailleurs, il y a lieu d'observer que M. Aemilius ne nomme les Athéniens qu'en même temps que les Kianiens et les Abydéniens, met

renouveler le destin de Sagonte... » A coup sûr, ce n'est point à Philippe qu'ont été « rappelées » ces choses, et ce n'est point le Sénat qui les a « rappelées ». C'est du discours tenu par P. Sulpicius au Champ-de-Mars, discours fabriqué par T. Live d'après les Annalistes, que s'autorise ici G. Colin.

1. Je note en passant que tel est le vrai sens des mots μήτε τοῖς Πτολεμαίου πράγμασιν ἐπιβάλλειν τὰς χεῖρας : il s'agit de l'invasion de la Thrace ptolémaïque et, plus précisément, de la prise de Maroneia et d'Ainos par Philippe (juin-juillet 200). Il n'est pas exact que le Sénat ait enjoint à Philippe de « restituer à Ptolémée les possessions qu'il lui avait arrachées [en Asie] » (Mommsen).

2. De même, dans la réponse de Philippe (Pol. XVI. 34. 6-7), on distingue deux parties. A l'interrogation impertinente du jeune légat, le roi riposte d'abord par une raillerie (34. 6) : c'est la réponse privée. Vient ensuite la déclaration provoquée par les sommations du Sénat (34. 7) : ἐγὼ δὲ μάλιστα μὲν ἀξιῶ Ῥωμαίους μὴ παραβαίνειν τὰς συνθήκας κτλ. : c'est la réponse officielle.

les trois peuples sur le même rang, et ne s'indigne pas plus des violences exercées contre Athènes que de celles qu'ont subies les deux cités d'Asie [1]. Quant au Sénat, dans ses deux communications officielles — on ne saurait trop y insister — il ignore les Athéniens, est muet sur leurs griefs, ne réclame pas de Philippe qu'il leur fasse réparation. Le peuple d'Athènes demeure pour les Romains confondu avec l'ensemble des Hellènes, qu'ils entendent, à l'avenir, placer tous également sous leur protection; ils ne lui font pas l'honneur d'une mention spéciale [2]. Et, d'autre part, on ne peut oublier que, durant plus de six mois, du printemps à l'automne de 200, aucun secours militaire ne fut expédié de Rome à Athènes; le premier que reçurent les Athéniens (vers octobre 200) leur vint, non d'Italie, mais de Corcyre, et leur fut adressé, non par le Sénat, mais par le consul P. Sulpicius qu'ils avaient directement imploré [3].

Ces remarques font assez voir que la thèse de Mommsen, — qui n'est guère, en somme, que celle des Annalistes de T. Live, — ne supporte pas l'examen; la plus rapide lecture de Polybe suffit à la réfuter. Comme il arrive presque régulièrement chaque fois qu'on les peut comparer, il y a ici opposition radicale entre Polybe et la tradition annalistique. Par une fâcheuse inadvertance, Mommsen et ses imitateurs ont donné la préférence aux Annalistes; c'est ainsi qu'ils ont fait de l'« incident athénien » l'« occasion » de la guerre de Macédoine. Mais il est certain, comme on le voit par Polybe, que ce *casus belli,* dont les Athéniens auraient opportunément nanti le Sénat, celui-ci n'en fit nul usage. Et, tout au rebours de ce qu'affirment les historiens modernes, ce qu'on doit dire, c'est que si vraiment le peuple d'Athènes implora les Romains contre Philippe, le fait demeura sans conséquences politiques ou, du moins, n'en eut aucune que nous puissions découvrir.

Mais le fait est-il véritable? Voilà ce qu'on ne s'est jamais demandé et ce qu'il convient pourtant de rechercher.

1. On peut comparer, à cet égard, le discours prononcé par L. Furius Purpurio aux Panaitolika de 199 : Liv. (Pol.) 31. 31. 3-4.

2. Cf. Pol. XVI. 27. 2; 34. 3. — La même remarque a été faite par Täubler (*Imp. Roman.* 1,217); mais il n'en a pas déduit les conséquences qu'elle comporte.

3. Liv. (Ann. et P.) 31. 14. 3; cf. 22. 5 eqs.

II. Le recours des Athéniens au gouvernement romain est, comme on sait, mentionné :

1° Par les Annalistes — ou par l'un des Annalistes [1] — qu'a reproduits T. Live au début de son l. 31 : (31. 1. 9 Weissenborn-Müller) *vacuos deinde pace Punica iam Romanos et infensos Philippo* — (10) *preces Atheniensium, quos agro pervastato in urbem compulerat, excitaverunt ad renovandum bellum.* — (2. 1.) *sub idem fere tempus et ab Attalo rege et Rhodiis legati venerunt nuntiantes Asiae quoque civitates sollicitari.* —(5. 5) *per eos dies* [au moment où va être soumise au peuple la *rogatio de bello Philippo indicendo*] *opportune irritandis ad bellum animis — et Atheniensium nova legatio venit,* (6) *quae regem appropinquare finibus suis nuntiaret, brevique non agros modo, sed urbem etiam in dicione eius futuram, nisi quid in Romanis auxilii foret.* (7) *cum renuntiassent consules rem divinam rite peractam esse* eqs. — *tum — legati Atheniensium auditi.* (8) *senatus inde consultum factum est, ut sociis gratiae agerentur, quod diu sollicitati ne obsidionis quidem metu fide decessissent;* (9) *de auxilio mittendo tum responderi placere, cum consules provincias sortiti essent* eqs. — Cf. 7. 6 ; 9. 3-4 [2]. — Il suit de là que les Athéniens auraient, par deux fois, imploré l'assistance du Sénat : leur premier appel, antérieur à la démarche semblable que firent les Rhodiens et le roi Attale, serait de l'été ou, au plus tard, du commencement de l'automne de 201 [3]; le second, presque immédiatement posté-

1. Je suis porté à croire qu'au début du l. 31, tout ou presque tout ce qui concerne les préliminaires de la guerre de Macédoine a été emprunté par T. Live à un seul Annaliste (cf. les remarques de Kahrstedt, *Annalistik von Livius*, 103), le même, sans doute, qui lui a déjà fourni les passages apocryphes du l. 30 (26. 2-4 ; 42. 1-10) relatifs au premier conflit entre Rome et Philippe; mais c'est ailleurs que j'aurai lieu d'examiner cette question critique.

2. Ajouter encore Liv. (Ann.) 45. 22. 6 : *Athenae oppugnatae et Graecia in servitutem petita et adiutus Hannibal pecunia, auxiliis Philippum hostem fecerunt.* Cf. Florus, 1. 23. 7 (2. 7). 4 Rossbach : *causa (Macedonici belli) coepit a foedere Philippi, quo rex iampridem dominantem in Italia Hannibalem sibi socium iunxerat, postea crevit implorantibus Athenis auxilium contra regis iniurias, cum ille ultra ius victoriae in templa et aras et sepulchra ipsa saeviret.* (5) *placuit senatui opem tantis ferre supplicibus* eqs. Florus dépend certainement, mais non point peut-être exclusivement de T. Live; ce n'est point de T. Live que provient l'étrange confusion (6) qui fait du « *consul* » M. Valerius Laevinus le premier général envoyé contre Philippe et le prédécesseur de Flamininus.

3. Il va sans dire que ce premier appel ne saurait avoir aucune réalité. Non seulement le fait qui est censé l'avoir motivé — une invasion de l'Attique dirigée par Philippe en personne — est imaginaire, mais, à la date indiquée, les Athéniens n'avaient encore aucun grief contre le roi ; cf. ci-après, p. 86, note 4.

rieur à l'entrée en charge des consuls de l'an 200 (cf. 5. 1 eqs.), daterait du courant de l'hiver 201/200 (janvier-février? 200).

2° Par Appien : (*Maced.* 4. 2 = *Exc. de legat. pars II*, 561, § 32 De Boor) καὶ τήνδε τὴν δόξαν [il s'agit du bruit, partout répandu, que Philippe et Antiochos ont résolu de se partager l'empire égyptien] ἐκταράσσουσαν ἅπαντας Ῥόδιοι μὲν Ῥωμαίοις ἐμήνυσαν, ἐπὶ δὲ τοῖς Ῥοδίων Ἀθηναίων πρέσβεις ᾐτιῶντο Φίλιππον τῆς πολιορκίας —. πρέσβεις δ' ἐς τοὺς βασιλέας ἔπεμπον (Ῥωμαῖοι), οἳ προηγόρευον αὐτοῖς Ἀντίοχον μὲν Αἰγύπτῳ μὴ ἐπιχειρεῖν, Φίλιππον δὲ μηδὲν ἐς Ῥοδίους ἢ Ἀθηναίους ἢ Ἄτταλον ἢ ἐς ἄλλον τινὰ Ῥωμαίων φίλον ἁμαρτάνειν.

3° Par Pausanias : (I. 36. 5 Hitzig-Blümner) πλησίον δὲ πεποίηται Κηφισοδώρου μνῆμα δήμου προστάντος καὶ Φιλίππῳ τῷ Δημητρίου Μακεδόνων βασιλεύοντι ἐς τὰ μάλιστα ἐναντιωθέντος. συμμάχους δὲ ἐπήγετο Κηφισόδωρος Ἀθηναίοις γενέσθαι βασιλεῖς μὲν Ἄτταλον τὸν Μυσὸν καὶ Πτολεμαῖον τὸν Αἰγύπτιον, ἔθνη δὲ αὐτόνομα Αἰτωλοὺς καὶ νησιωτῶν Ῥοδίους καὶ Κρῆτας. (6) ὡς δὲ καὶ ἐξ Αἰγύπτου καὶ Μυσίας καὶ παρὰ τῶν Κρητῶν τὰ πολλὰ ὑστέρησαν αἱ βοήθειαι, Ῥόδιοι δὲ μόναις ναυσὶν ἰσχύοντες πρὸς ὁπλίτας τοὺς Μακεδόνας οὐ μεγάλα ὠφέλουν, ἐνταῦθα Κηφισόδωρος ἐς Ἰταλίαν σὺν ἄλλοις Ἀθηναίων πλεύσας ἱκέτευεν ἀμῦναι Ῥωμαίους· οἱ δέ σφισι δύναμιν καὶ στρατηγὸν πέμπουσιν, οἳ τὰ Φιλίππου καὶ Μακεδόνων ἐς τοσοῦτον καθεῖλον κτλ. — (VII. 7. 7) : ἐμνημόνευσε δέ μοι καὶ πρότερον ὁ λόγος ἐν τῇ Ἀτθίδι συγγραφῇ ὅσοι τε Ἑλλήνων ἢ βαρβάρων ἐναντία Φιλίππου συνήραντο Ἀθηναίοις, καὶ ὡς ὑπὸ ἀσθενείας τῶν συμμάχων ἐπὶ Ῥωμαίους καὶ ἐπικουρίαν τὴν ἐκεῖθεν κατέφευγον οἱ Ἀθηναῖοι. — (8) τότε δὲ ἀποστέλλουσιν (Ῥωμαῖοι) Ἀθηναίοις στρατιάν τε καὶ ἡγεμόνα Ὀτίλιον. — τῷ δὲ Ὀτιλίῳ προσετέτακτο ὑπὸ Ῥωμαίων ἀπείργειν ἀπὸ Ἀθηναίων καὶ τοῦ Αἰτωλικοῦ τὸν Φιλίππου πόλεμον. Cf. X. 36. 6[1].

Laissons de côté les Annalistes de T. Live, *a priori* trop suspects et dont le récit, comme le montre tout de suite un rappro-

1. Un point que je dois signaler ici, c'est que Justin, chez qui se retrouve, bien qu'obscurcie et altérée, la tradition de Polybe, ne fait nulle mention des Athéniens lorsqu'il raconte les origines de la seconde guerre de Macédoine. Cette guerre a, selon lui, pour causes (30. 2. 8; 3. 1; cf. 31. 1. 2) : la venue à Rome d'une ambassade alexandrine (presque certainement apocryphe), qui révèle au Sénat qu'Antiochos et Philippe ont résolu le démembrement de l'empire égyptien ; (30. 3.5) la venue des ambassades pergaménienne et rhodienne, qui « se plaignent des injures de Philippe ». Il écrit : — *interim legationes Attali regis et Rhodiorum iniurias Philippi querentes Romam venerunt, quae res omnem cunctationem Macedonici belli senatui eximit.* (6) *statim igitur titulo ferendi sociis auxilii bellum adversus Philippum decernitur.* Comme on le voit, il n'est pas question des Athéniens ; pourtant, ils n'étaient pas de ceux qu'on pût si simplement passer sous silence.

chement sommaire avec Polybe, fourmille d'erreurs ineptes [1]. Négligeons pareillement Pausanias, dont l'autorité historique est nulle; qui ne fait ici que reproduire, avec de flagrantes et grossières inexactitudes [2], ce qu'il a trouvé dans ses sources; et de qui les sources, inconnues de nous [3], n'ont qu'une valeur incertaine et douteuse. Le seul témoignage à retenir, le seul qui mérite considération est celui d'Appien.

Il se peut, en effet, que ce témoignage remonte à Polybe; mais la chose est-elle sûre? La question critique est ici la même qui se pose toujours quand on consulte la Μακεδονική. Ce qu'on y lit provient-il de Polybe, ou n'a-t-il pas pour auteur l'Annaliste qui sert d'intermédiaire entre Polybe et Appien, et qui, maintes fois, en reproduisant Polybe, l'a gravement altéré [4]? Certes, ce que dit Appien de la démarche faite à Rome par les ambassadeurs des Rhodiens (et d'Attale) [5] émane de Polybe [6]; mais ce qu'il rapporte de l'ambassade athénienne a-t-il même

1. Une critique sommaire du récit annalistique a été esquissée par Nissen, *Krit. Untersuch.* 122 et suiv. (cf. Niese, II, 590, 2; 591, 1; *Grundriss der röm. Gesch.*[4] 128,1); je me borne à y renvoyer, bien qu'elle soit fort insuffisante. Je ferai ailleurs l'examen détaillé de ce récit. Un point que je tiens à signaler dès maintenant, c'est que la chronologie des Annalistes est tout à fait vicieuse : la guerre n'a point été votée à Rome, comme ils le voudraient faire croire, au commencement de l'année consulaire, vers janvier-février 200, mais dans le courant de l'été, vers juillet-août, après la signification à Nikanor de la *rerum repetitio* (mai) et avant (non point *après*, ainsi que le dit à tort Niese, *Grundriss*, *ibid.*) la transmission à Philippe de l'*indictio belli* (septembre).

2. Il est trop évident, par exemple, que les Athéniens n'ont, dans les circonstances indiquées par Pausanias, conclu d'« alliance » ni avec Ptolémée, ni avec les Aitoliens, ni avec les Crétois, ni même avec Attale et les Rhodiens. La phrase ὡς δὲ καὶ ἐξ Αἰγύπτου καὶ Μυσίας κτλ. n'est qu'un mauvais verbiage à la gloire de Rome; c'est à tort que Ferguson (*Hell. Athens*, 270 et note 2) et Täubler (*Imp. Rom.* I, 216 et note 3) en ont voulu faire état. Dans VII. 7. 8 (cf. X. 36.6), le général « envoyé par les Romains aux Athéniens » s'appelle Ὀτίλιος (= Οὐίλιος, *Villius*) ! Noter, dans le même passage, l'absurdité que renferment les mots ἀπὸ τοῦ Αἰτωλικοῦ, etc.

3. Voir, à ce sujet, les hypothèses de Nissen (*Krit. Untersuch.* 122, note), Niese (II, 590, 1), Hitzig et Blümner (*Pausan. descr. Graec.* 1, 349; p. 89, 12 sqq.), Ferguson (*Hell. Athens*, 269, 1). — Ce qui met tout de suite en défiance, c'est le rôle attribué par Pausanias à Képhisodoros, lequel serait le chef de l'ambassade envoyée à Rome. Comme l'ont soupçonné Hitzig et Blümner, n'y a-t-il pas là confusion avec la mission, celle-là connue par Polybe (XVIII. 10. 11), dont fut chargé ce personnage dans l'hiver de 198/197? Il se peut d'ailleurs que les Athéniens (dirigés par Képhisodoros?) aient fait quelques démarches auprès d'Attale (cf. Pol. XVI. 25. 1), de Ptolémée (Philopator), des Aitoliens, des Rhodiens et des Crétois, en vue d'obtenir leur aide contre Philippe.

4. Voir là-dessus les excellentes remarques de Ed. Schwartz (Pauly-Wissowa, II, 219-221), à l'opinion duquel je me range entièrement. Les doutes que j'ai autrefois exprimés (*Hermes*, 1913, 79, 3) n'ont pas de raison d'être.

5. Le nom d'Attale est omis par inadvertance dans le texte d'Appien.

6. Cf. Just. 30. 3. 5 (où se retrouve la tradition de Polybe). Les ambassades mentionnées par Polybe dans XVI. 24. 3 (passage mutilé) sont celles d'Attale et des Rhodiens.

origine ? Le doute, dans le cas présent, est particulièrement légitime. En voici la preuve. Appien résume comme il suit les sommations transmises par les légats romains à Philippe (*Maced.* 4. 2) : προηγόρευον — Φίλιππον — μηδὲν ἐς Ῥοδίους ἢ Ἀθηναίους ἢ Ἄτταλον ἢ ἐς ἄλλον τινὰ Ῥωμαίων φίλον ἁμαρτάνειν. Si l'on se reporte à Polybe (XVI. 27. 2)[1], on voit que rien n'y correspond aux mots ἢ Ἀθηναίους ; ces mots sont une addition à son texte, addition qu'explique très naturellement la phrase Ἀθηναίων πρέσβεις ἠτιῶντο Φίλιππον τῆς πολιορκίας, mais addition illicite. Pourquoi la phrase Ἀθηναίων πρέσβεις κτλ. ne serait-elle point, elle aussi, une addition de même sorte, un élément apocryphe introduit dans une narration qui, pour l'ensemble, est tirée de Polybe ? Ce qui est propre à accroître nos défiances, c'est que les mots ἠτιῶντο Φίλιππον τῆς πολιορκίας — comme auparavant (*Maced.* 4. 1) καὶ τὰς Ἀθήνας ἐπολιόρκει (Φίλιππος) — renferment une erreur des plus grossières, qui se retrouve dans le récit annalistique de T. Live[2]. On sait que Philippe ne fit aucune entreprise contre la ville d'Athènes avant l'automne de 200[3] ; à l'époque dont parle Appien (automne avancé de 201 ou courant de l'hiver de 201/200), il eût été bien empêché de l'assiéger : il n'avait pas quitté l'Asie[4]. Le prétendu siège d'Athènes par Philippe en 201 est une imagination des historiographes romains, que l'Annaliste suivi par Appien a empruntée à ses congénères.

Observons toutefois que l'erreur ici relevée n'implique pas que ce qu'on lit chez Appien soit erroné quant à l'essentiel. L'Annaliste d'Appien peut s'être mépris sur les circonstances qui motivèrent l'envoi à Rome d'une ambassade athénienne, et néanmoins avoir dit vrai, à la suite de Polybe, lorsqu'il fait

1. Ῥωμαῖοι παρακαλοῦσι τὸν βασιλέα τῶν μὲν Ἑλλήνων μηδενὶ πολεμεῖν, τῶν δὲ γεγονότων εἰς Ἄτταλον ἀδικημάτων δίκας ὑπέχειν ἐν ἴσῳ κριτηρίῳ κτλ.

2. Liv. (Ann.) 31. 5. 6 ; 5. 8 ; 7. 6 ; 14. 3. Dans 14. 3-4 *(neque enim ipse rex Athenas obsidebat* eqs.), T. Live, ayant consulté Polybe, s'avise tout à coup de la méprise où l'ont induit les Annalistes et s'aperçoit qu'il n'est point exact que Philippe assiégeât Athènes. Dans Appien, les mots (*Maced.* 4. 1) καὶ ἑτέρῳ μέρει στρατοῦ τὴν Ἀττικὴν ἐλυμαίνετο (Φίλιππος), précédant καὶ τὰς Ἀθήνας ἐπολιόρκει, se rapportent très probablement à l'invasion akarnano-macédonienne ; il y a donc, au sujet des Athéniens, « contamination » de la tradition de Polybe et de la tradition annalistique.

3. Liv. (P.) 31. 24. 3 eqs. ; 26. 6 eqs.

4. Le retour de Philippe en Europe n'est pas antérieur au printemps de 200 ; il précède immédiatement l'arrivée d'Attale et des Rhodiens à Aigine. C'est ce qu'a bien vu Matzat (*Röm. Zeitrechn.* 175, note 8) et ce qui ressort de la lecture de T. Live.

mention de cette ambassade. Tel est l'ordre de sa narration que les députés d'Athènes seraient arrivés à Rome après ceux des Rhodiens[1] et d'Attale, et avant que fussent partis les légats envoyés par le Sénat à Philippe et à Antiochos. On doit reconnaître qu'*a priori* il n'y a rien là d'invraisemblable, rien qu'on ne puisse accorder avec les indications qui se tirent de Polybe. L'arrivée des ambassades rhodienne et pergaménienne à Rome est de la fin de l'été ou l'automne de 201[2]; l'invasion de l'Attique par les Akarnaniens renforcés d'auxiliaires macédoniens[3], qui, seule, put donner lieu aux plaintes des Athéniens contre Philippe[4], se place soit dans le courant du même automne, soit plutôt dans l'hiver de 201/200, et put durer jusque vers la fin de l'hiver[5]; les légats sénatoriaux ne quittèrent Rome qu'au printemps de l'année 200, probablement en avril : il se pourrait donc très bien qu'une ambassade fût venue d'Athènes à Rome dans l'intervalle de temps qu'indique Appien, — quelques semaines ou quelques mois après celles des Rhodiens et d'Attale, et quelques mois (six mois au maximum) avant le départ des légats. — Mais ce n'est là qu'une possibilité, et c'est d'une certitude que nous avons besoin.

1. C'est donc l'ordre inverse de celui que présente l'Annaliste de T. Live (31. 1. 10 — 2. 1).

2. Cf. Pol. XVI. 24. 3. Comme je l'ai indiqué plus haut, dans la phrase mutilée καὶ γὰρ οὐδ' ἠγνόει τὰς ἐξαποστελλομένας κατ' αὐτοῦ πρεσβείας εἰς Ῥώμην —, il s'agissait certainement de ces ambassades. J'ajoute qu'en revanche il n'y était pas question de l'ambassade aitolienne mentionnée par Appien (*Maced.* 4. 2; cf. Liv. (P.) 31. 29. 4; 1. 9); cette ambassade n'est sûrement pas de 201/200 comme le dit Appien; elle remonte à une époque antérieure et doit se placer probablement vers la fin de 202.

3. Liv. (P.) 31. 14. 6-10.

4. Cf. Liv. (P.) 31. 14. 10; après avoir mentionné cette invasion, T. Live ajoute : *et irritatio quidem animorum* ea prima fuit; *postea iustum bellum* eqs. L'assistance prêtée par Philippe aux Akarnaniens est donc le premier acte hostile que les Athéniens aient eu à reprocher au roi. Selon Niese (II, 589) et Ferguson (*Hell. Athens*, 267), il y aurait eu déjà précédemment menace de rupture entre eux et Philippe : c'est une hypothèse qui ne repose sur rien. Lorsqu'on prétend (cf. Ferguson, *ibid.*) que Philippe en voulait grandement aux Athéniens de leur « alliance » avec l'Égypte, on oublie que, dans les dernières années de Philopator, l'Égypte et la Macédoine s'étaient étroitement rapprochées. C'est ce qui ressort assez de la conduite tenue par le gouvernement égyptien pendant la première guerre de Macédoine (cf., en outre, Pol. XV. 25. 13). Le prétendu empoisonnement d'Eurykleidès et de Mikion par Philippe (Paus. II. 9. 4) n'est qu'un commérage indigne de créance.

5. Cela paraît résulter de Liv. (P.) 31. 14. 11. La fin de l'invasion akarnano-macédonienne ne précéda que de très peu le retour de Philippe en Europe, lequel est du commencement du printemps 200. Pour ces questions de chronologie, je me permets de renvoyer par avance à une étude spéciale que j'espère faire bientôt paraître.

Le seul moyen de résoudre le problème est d'interroger Polybe, et de rechercher si le récit qu'il a fait des *Res Graeciae* de l'an 200 (ou du moins ce qui subsiste de ce récit)[1] est conciliable avec l'assertion d'Appien.

III. Il est sûr que le silence, déjà signalé, que garde le gouvernement romain sur les Athéniens dans la *rerum repetitio* et dans l'*indictio belli* qu'il adresse à Philippe, est un juste sujet de surprise si leur conduite a été celle que rapporte Appien. S'ils ont sollicité la protection romaine, nul doute qu'ils ne l'aient aussitôt obtenue. Mais alors, comment le Sénat, si manifestement à court de griefs contre Philippe et qui se trouve réduit, pour lui déclarer la guerre, à lui chercher une si mauvaise querelle[2], n'exige-t-il pas du roi qu'il leur accorde satisfaction? Les historiens modernes se méprennent certainement, lorsqu'ils répètent, à la suite des Annalistes de T. Live, que l'« incident athénien » fournit aux *Patres* un *casus belli;* il semble bien, toutefois, qu'il aurait dû leur en fournir un, et l'on s'étonne que le Sénat n'ait point fait ce que les modernes prétendent — à tort — qu'il fit. Ses légats somment le roi de Macédoine de réparer, tantôt τὰ γεγονότα εἰς Ἄτταλον ἀδικήματα, tantôt τὰ εἰς Ἄτταλον καὶ Ῥοδίους ἀδικήματα; pourquoi ne parlent-ils jamais des ἀδικήματα τὰ εἰς Ἀθηναίους? La démarche des Athéniens à Rome, si vraiment elle eut lieu, est demeurée, disais-je tout à l'heure, sans effets politiques qu'il soit possible de discerner : voilà qui est étrange et propre à faire douter de sa réalité.

Convenons pourtant que cette observation n'a rien de décisif. On pourra toujours supposer que, pour des raisons ignorées de nous (ce qui dispense de les énoncer), le Sénat crut devoir s'abstenir de mentionner expressément les Athé-

1. Pol. XVI. 25 sqq.

2. Le Sénat enjoint à Philippe de faire réparation à Attale et aux Rhodiens, alors qu'au vu et au su de tous, ceux-ci ont été ses agresseurs (cf. la réponse si raisonnable et si fière du roi à M. Aemilius : Pol. XVI. 34. 7). Son intervention en faveur des « Hellènes » n'est pas moins impertinente, si l'on se place, pour la juger, au point de vue du droit des gens : les Romains n'ont aucun titre à se constituer les protecteurs des nations grecques en face de Philippe.

niens dans ses sommations à Philippe, et jugea préférable de ne les point distinguer des autres nations grecques dont il se déclarait le commun défenseur.

En revanche, ce que j'estime décisif, c'est ce que rapporte Polybe de la réception faite, à Athènes, aux légats sénatoriaux, lorsqu'ils y vinrent au printemps de 200 (vers mai), et ce sont aussi les indications qu'il nous donne sur la façon dont ils s'y comportèrent. Je rappelle que, si l'on en croit Appien, les légats avaient quitté Rome après l'arrivée de l'ambassade athénienne, en sorte que leur venue à Athènes aurait été manifestement une réponse à cette ambassade. Ceci s'accorde-t-il avec le récit de Polybe?

Les légats ont débarqué au Pirée (XVI. 25. 2). C'est de quoi le peuple athénien ne semble prendre aucun souci. Il ne députe pas à leur rencontre, et ne les invite pas à venir dans la ville. C'est seulement quand il est informé de la présence d'Attale au port qu'il vote des « décrets magnifiques » touchant la réception qui sera faite — non point au roi et aux légats — mais « au roi » seul (XVI. 25. 3) : περὶ τῆς ἀπαντήσεως καὶ τῆς ὅλης ἀποδοχῆς τοῦ βασιλέως. Il est très digne de remarque que, dans le texte de Polybe, il n'est parlé que du roi.

Polybe nous montre Attale et les légats entrant ensemble à Athènes; il s'exprime ainsi (XVI. 25. 6) : τοιαύτη παρὰ τῶν πολλῶν ἐγένετο κατὰ τὴν ἀπάντησιν φιλανθρωπία πρός τε Ῥωμαίους καὶ ἔτι μᾶλλον πρὸς τὸν Ἄτταλον ὥσθ' ὑπερβολὴν μὴ καταλιπεῖν. Cette phrase, d'une rédaction très prudente, indique clairement que le peuple fait à Attale une réception autrement chaleureuse qu'aux ambassadeurs romains.

C'est, au reste, ce que confirme la suite. Des honneurs inouïs sont votés par les Athéniens à Attale (XVI. 25. 8-9) : on le place au nombre des archégètes; on décrète qu'une phylé portera son nom. Un peu plus tard, lorsque arriveront dans la ville les ambassadeurs rhodiens, des récompenses extraordinaires, l'ἀριστείων στέφανος, l'ἰσοπολιτεία, seront aussi décernées au peuple de Rhodes (XVI. 26. 9). Mais, au contraire, *aucun honneur n'est conféré ni aux envoyés du Sénat, ni au Peuple*

romain[1]. — Assurément, la réception faite aux légats n'est pas du tout ce qu'elle devrait être, si leur venue, prévue et souhaitée, répondait à une démarche préalable des Athéniens à Rome; assurément, il s'en faut de beaucoup que les Athéniens accueillent les Romains comme les vengeurs dont ils attendent leur salut.

Continuons de lire Polybe. — Le lendemain ou le surlendemain de l'entrée d'Attale et des légats dans leur ville, les Athéniens convoquent l'assemblée et prient le roi d'y assister[2]. Les légats ont-ils reçu la même invitation? Il est permis d'en douter, car rien n'indique qu'ils soient présents à la séance de l'ἐκκλησία. Ce qui est sûr en tout cas, c'est que, s'ils y assistent, ils n'y jouent qu'un rôle muet. Attale, par un message, les ambassadeurs rhodiens, par des discours ardents, excitent de leur mieux le courage des Athéniens, que trouble fort, semble-t-il, l'idée de déclarer la guerre à Philippe; mais, cependant, les légats ne leur adressent ni message ni discours : ils gardent un silence tenace. Silence inexplicable, il faut l'avouer, si le récit d'Appien est véridique. Comment les représentants du Sénat ne s'empressent-ils pas de donner aux Athéniens les encouragements que ceux-ci sont allés chercher à Rome? S'ils se taisent, c'est que le Sénat ne les a chargés d'aucune communication publique pour le peuple d'Athènes : c'est donc qu'il n'avait pas de réponse à faire aux Athéniens; c'est donc qu'il n'avait été saisi par eux d'aucune requête.

Et voici encore qui mérite une attention particulière. Dans son message, Attale adjure, en termes pathétiques, les Athéniens de s'unir à lui-même, aux Romains, aux Rhodiens pour combattre Philippe (XVI. 26. 6) : ἦν δὲ — παράκλησις εἰς τὸν κατὰ Φιλίππου πόλεμον, καὶ διορκισμός, ὡς ἐὰν μὴ νῦν ἕλωνται συνεμβαίνειν εὐγενῶς εἰς τὴν ἀπέχθειαν ἅμα Ῥοδίοις καὶ Ῥωμαίοις καὶ αὐτῷ — ἀστοχήσειν

1. A la vérité, que les ambassadeurs romains n'aient reçu des Athéniens *aucun honneur absolument*, pas même la προξενία et l'εὐεργεσία, etc., c'est ce qu'il est presque impossible de croire; le peuple d'Athènes n'aurait pu leur refuser les distinctions de cette sorte sans leur faire un véritable outrage. Mais, précisément parce qu'elles étaient du caractère le plus insignifiant et le plus banal, et sans nul rapport avec les honneurs magnifiques conférés à Attale et aux Rhodiens, on s'explique très bien que Polybe les ait passées sous silence.

2. Pol. XVI. 26. 1 : μετὰ δὲ ταῦτα συναγαγόντες τὴν ἐκκλησίαν ἐκάλουν τὸν προειρημένον (Ἄτταλον). Il n'est point parlé des légats.

αὐτοὺς τοῦ τῇ πατρίδι συμφέροντος. Là-dessus il y a deux remarques à faire[1]. En premier lieu, on conçoit mal qu'Attale juge utile d'exhorter les Athéniens à se joindre aux Romains contre Philippe, si naguère, de leur propre mouvement, ils ont supplié les Romains de les défendre contre le même Philippe. Le langage du roi donne bien plutôt à croire qu'ils se sont montrés jusque-là peu enclins à se placer sous la protection de Rome. D'autre part, c'est chose inattendue qu'Attale prenne l'initiative d'informer les Athéniens des dispositions hostiles des Romains à l'égard de Philippe : il est clair que c'est aux légats qu'aurait dû revenir ce soin. Aussi est-il certain qu'Attale n'a pu s'exprimer comme il fait qu'après entente avec eux. D'où il résulte que les agents du Sénat se sont volontairement effacés derrière le roi de Pergame : il l'ont autorisé ou peut-être invité à parler en leur place ; ils se sont servis de son intermédiaire pour se dispenser d'entrer eux-mêmes en rapports avec le peuple d'Athènes[2]. Or, il est manifeste que tant de réserve serait incompréhensible si les Athéniens avaient appelé les Romains à leur aide, ou seulement si, dans le moment présent, ils étaient disposés (ce que les légats ne pourraient ignorer) à leur demander assistance.

1. Cf. les observations analogues de Taübler (*Imp. Roman.* I, 216), qui, toutefois, n'en a pas su dégager les conclusions nécessaires et persiste, à tort, à croire à la réalité de l'ambassade athénienne.

2. Ferguson (*Hell. Athens*, 272), voulant expliquer l'attitude affacée des légats à Athènes, écrit ce qui suit : « As was proper, the Roman kept in the background in the Athenian assembly, since for them to publicly urge Athens to declare war would have been, at this stage in the proceedings [c'est-à-dire, je pense, avant que les Romains eussent déclaré la guerre à Philippe], a breach of internationals laws. » Je ne saurais admettre cette interprétation. On remarquera d'abord que, sans exciter directement les Athéniens à prendre les armes contre Philippe, les légats auraient pu, en les haranguant, leur adresser le témoignage de l'amitié romaine et leur laisser entendre qu'ils trouveraient dans le Sénat toute l'assistance souhaitable. Mais, au reste, il me semble que Ferguson exagère fort le respect des Romains pour les « international laws ». En venant à Athènes (où rien ne les appelle) alors que cette ville est en querelle avec la Macédoine ; en donnant licence à Attale de parler publiquement de l'ἀπέχθεια du Peuple romain à l'égard de Philippe, les légats compromettent, à peu près autant qu'il est possible, leur gouvernement aux yeux du roi, et violent délibérément toutes les convenances diplomatiques. C'est, aussi bien, ce qu'ils ont fait durant tout le cours de leur voyage en Grèce : en Épire, en Athamanie, en Aitolie, en Achaïe, ils se sont efforcés, ouvertement et sans nulle vergogne, de gagner des auxiliaires à la République en vue des hostilités prochaines (Pol. XVI. 27. 4-5). Sachant que la mission dont ils sont chargés auprès de Philippe — la remise de l'ultimatum offensant du Sénat — aura la guerre pour conséquence immanquable, ces étranges ambassadeurs ne songent qu'à la préparer, et la prêchent partout où ils vont : ce n'est donc point un souci de correction qui les rend muets en présence des Athéniens.

Notons enfin ce trait : après la lecture du message d'Attale, le peuple est prêt à voter la guerre contre Philippe : ἕτοιμον ἦν τὸ πλῆθος, dit Polybe[1], ψηφίζεσθαι τὸν πόλεμον καὶ διὰ τὰ λεγόμενα καὶ διὰ τὴν εὔνοιαν τὴν πρὸς Ἄτταλον. Il est digne de remarque que, dans cette phrase, il n'est parlé que d'Attale; Polybe ne dit rien de l'εὔνοια ἡ πρὸς Ῥωμαίους. La présence des envoyés romains n'influe pas sur les résolutions des Athéniens; elle semble les laisser indifférents. Or, comment accorder cette indifférence, au moins apparente, avec la démarche suppliante que, tout récemment, les Athéniens auraient faite auprès du Sénat?

Ainsi, la narration de Polybe est, dans toutes ses parties, inconciliable avec l'assertion d'Appien; elle apporte à cette assertion, qu'elle devrait pourtant confirmer, un démenti flagrant. Par suite, ce qui est dit, chez Appien, de l'ambassade envoyée d'Athènes à Rome ne dérive pas de Polybe : c'est un renseignement de provenance annalistique, de même origine que les textes de T. Live que j'ai cités plus haut, et ce renseignement; contredit par Polybe, est de nulle valeur.

Joignons une observation d'un caractère négatif, qui n'est pas sans intérêt et peut servir ici de contre-épreuve. — Ce récit de Polybe, que je viens d'analyser, se retrouve, comme on sait, chez T. Live, aux ch. 14 et 15 de son l. 31[2], où il est traduit ou plutôt « adapté » avec une fidélité assez louable. T. Live lui a fait subir, toutefois, une mutilation singulière et qui d'abord surprend. Il en a retranché, de propos délibéré, la partie qui semblait la plus propre à exciter l'intérêt de ses lecteurs : il a fait le silence sur tout ce qui concerne les légats du Sénat; lui, historien de Rome, il a effacé de son histoire la visite, pourtant très digne de mémoire, qu'avaient faite au peuple athénien les envoyés publics du Peuple romain : il ne mentionne la présence à Athènes que d'Attale et des Rhodiens. — Apparemment, ce n'est pas sans motif qu'il s'est décidé à cette suppression. De

1. Pol. XVI. 26. 7.

2. Liv. (P.) 31. 14. 11 — 15. 7. Cf. les remarques, d'ailleurs trop sommaires, de Nissen, *Krit. Untersuch.* 125, et, sur un point particulier, Szanto, *Griech. Bürgerrecht*, 68-69.

motif on n'en voit qu'un seul[1]. Il a découvert — sur le tard — que ce qu'il lisait dans Polybe correspondait fort mal à ce que lui-même avait précédemment rapporté, sur la foi d'un Annaliste, de l'empressement mis par les Athéniens à réclamer le secours des Romains. Il s'est aperçu que, chez Polybe, ni les Athéniens ni les légats ne se comportaient comme ils n'eussent pas manqué de faire si, quelques mois plus tôt, les premiers avaient saisi le Sénat de leur querelle et reçu de lui un chaleureux accueil. Il a compris tout d'un coup, comme il lui est arrivé plus d'une fois, qu'il y avait conflit entre ses deux autorités, la romaine et la grecque; bref, il s'est avisé de cette discordance que nous avons nous-même constatée. Et s'il s'est tiré commodément d'affaire, en faisant disparaître du texte de Polybe ce qui le gênait et contredisait son propre récit, il a du moins témoigné tacitement, par ce parti héroïque qu'il a dû prendre, de l'impossibilité où il était et où l'on est de concilier la tradition romaine avec l'histoire telle que Polybe l'a transmise, c'est-à-dire avec l'histoire authentique.

IV. Nous pourrions nous arrêter là. Notre vérification est complète; elle aboutit à un résultat nettement négatif : le prétendu recours des Athéniens aux Romains est un fait controuvé. Mais le récit de Polybe autorise une conclusion plus large; il nous éclaire sur la situation réciproque de Rome et d'Athènes à la fin du IIIe siècle.

La circonspection étudiée des légats, le soin qu'ils mettent à ne se point découvrir et à éviter le contact avec les Athéniens, le biais dont ils usent pour les aviser des intentions prochaines de leur gouvernement ne se peuvent, semble-t-il, expliquer que d'une façon : ils se sentent mal à l'aise à

1. Peut-être m'objectera-t-on que T. Live ne pouvait mentionner la présence des légats à Athènes parce que, dans un précédent chapitre (31. 2. 3-4), tiré d'un Annaliste, il les avait montrés, se rendant (dès l'année 201) à la cour d'Égypte. Mais il lui eût été facile d'établir sur ce point un semblant d'accord entre la tradition annalistique et la narration de Polybe. Il n'aurait eu qu'à recourir au même artifice dont il s'est avisé, lorsqu'il raconte l'entrevue de Philippe et du légat M. Aemilius à Abydos (31. 18. 1 : — *ex iis legatis*, qui Alexandream missi erant, *M. Aemilius — audita obsidione Abydenorum ad Philippum venit*) : quelques mots lui eussent suffi pour indiquer que les légats s'étaient arrêtés à Athènes au cours de leur voyage d'Égypte.

Athènes; ils s'y savent dépourvus d'autorité et de crédit; ils craindraient, s'ils s'adressaient eux-mêmes au peuple, de se heurter à ses préventions et à ses défiances. Et ces appréhensions paraissent, en effet, pleinement justifiées par la froideur des Athéniens à leur endroit, par le fait, qu'on ne saurait trop relever, que l'ἐκκλησία s'abstient de conférer aucun honneur au Peuple romain. Telle est donc l'attitude réciproque prêtée par Polybe aux ambassadeurs du Sénat et aux Athéniens qu'elle autorise à croire qu'entre Athènes et Rome il n'existait encore, en l'an 200, aucun commerce d'amitié.

***

Cette opinion est en désaccord avec celle qui a longtemps prévalu, qui prévaut encore parmi les érudits. Ceux-ci professent volontiers qu'antérieurement à la fin du IIIe siècle, Athènes était unie à Rome par les liens de l'*amicitia* publique[1], quelques-uns disent même par une « alliance[2] ». Mais de quoi s'autorisent-ils pour en juger ainsi? Il n'est pas hors de propos de l'examiner brièvement.

L'historien qui cherche à savoir ce que furent les plus anciennes relations d'Athènes et de Rome n'est point embarrassé par l'abondance des documents. Il ne dispose en tout que de quatre textes, et dont la valeur, comme on va voir, est singulièrement inégale. Ces textes sont les suivants :

1° Pol. II. 12. 8. — Polybe rapporte, sans plus de détails, que, peu après la guerre d'Illyrie et la défaite de Teuta (donc peu après 228), le Sénat envoya, pour la première fois, une ambassade à Athènes en même temps qu'à Corinthe.

2° Dion, dans Zonaras, VIII. 19. 7. — Ce texte se rapporte

1. Voir, par exemple, Ferguson, *Hell. Athens*, 256, 2 (je ne sais toutefois s'il admet l'existence d'un *foedus*); Diels, *Sibyll. Blätter*, 92; [De Sanctis, *Storia dei Romani*, III, 2, 438].

2. C'était l'opinion de Mommsen, souvent reproduite par d'autres; voir notamment G. Colin, *Rome et la Grèce*, 40 : « C'est sans doute vers cette date [228] qu'il faut placer l'origine de l'*alliance* si souvent rappelée depuis entre les deux républiques. » G. Colin allègue le texte de Dion-Zonaras; mais il lui a échappé que, dans ce texte, il n'est question que de φιλία, nullement de συμμαχία. Cf. Ferguson, 256, 2; [De Sanctis III, 2, 438 et note 98].

aux mêmes circonstances que le précédent, mais est beaucoup plus explicite. Selon Dion, les Romains, vainqueurs des Illyriens, se seraient hâtés de contracter « amitié » avec les Athéniens, c'est-à-dire de conclure avec eux un *foedus amicitiae*[1] : πρὸς Ἀθηναίους φιλίαν ἐπεποιήκεσαν; et, dans le même temps, ils en auraient reçu les plus rares privilèges : la πολιτεία collective et l'admission en bloc aux Mystères[2].

3° Liv. (P.) 27. 30. 4. — Texte précieux, car il provient certainement de Polybe. Nous y apprenons que, durant la première guerre de Macédoine, en 209, les Athéniens s'associèrent aux tentatives faites par le roi d'Égypte, les Rhodiens et les Insulaires amis de Rhodes, pour réconcilier Philippe avec les Aitoliens, alors alliés des Romains : *eo* [à Phalara] *legati ab rege Aegypti Ptolomaeo Rhodiisque et Atheniensibus et Chiis venerunt ad dirimendum inter Philippum atque Aetolos bellum*[3].

4° Liv. 29. 12. 14. — T. Live énumère — principalement, mais non point uniquement[4], d'après Polybe — les souverains et les peuples que Philippe, d'une part, les Romains, de l'autre, ont « adscrits » au traité de Phoiniké. Il écrit : *ab Romanis* [*foederi adscripti*] *Ilienses*, *Attalus rex*, *Pleuratus*, *Nabis Lacedaemoniorum tyrannus*, *Elei*, *Messenii*, Athenienses. Les Athéniens auraient été « compris » dans le traité par les soins des Romains, qui se seraient ainsi déclarés leurs protecteurs[5].

C'est du second et du dernier de ces quatre textes que les

1. C'est sûrement ainsi qu'il convient d'interpréter les mots φιλίαν ἐπεποιήκεσαν [Cf. De Sanctis, III, 2, 438 et note 98].

2. Que ces deux derniers traits soient légendaires, c'est de quoi l'on ne peut raisonnablement douter.

3. Cf. Liv. (P.) 27. 30. 9-13. — Ce texte, d'une signification si claire, n'a point empêché nombre de modernes de prétendre que, pendant la première guerre de Macédoine, les Athéniens étaient les « alliés » des Romains. C'est ce qu'on peut lire chez Schtschoukareff, *B CH*, 1888, 73 (cf., au contraire, Dittenberger, *Sylloge*[2] 246, 1) et Pöhlmann, *Grundr. der griech. Geschichte*[4], 314. La même tenace erreur est encore reproduite par M. Brillant, *Les secrétaires athéniens*, 73; H. Graillot, *Le culte de Cybèle*, 42; T. Frank, *Roman imperialism*, 143.

4. La mention nominative de Nabis ne provient sûrement pas de Polybe [cf. De Sanctis, III, 2, 436, note 94, fin]. D'autre part, je suis convaincu, comme Niese (II, 502, 4) et Täubler (*Imp. Roman.* I, 215), que celle des *Ilienses* est apocryphe et due à quelque Annaliste. Celle des Éléens et des Messéniens inspire aussi les doutes les plus fondés. Aussi bien, il y a des traces manifestes d'influence annalistique dans tout le chapitre 12 du l. 29.

5. C'est ce qui résulte aussi d'Appien (*Maced.* 3 *s. f.*) : les Athéniens sont évidemment au nombre de ces φίλοι des Romains (cf. *Maced.* 4. 2), que le traité de Phoiniké interdit à Philippe de jamais léser (ἀδικεῖν).

historiens modernes font état[1]. Ils ne doutent ni du *foedus amicitiae* mentionné par Dion, ni de cette *adscriptio* des Athéniens à la paix de 205, dont parle T. Live et qui serait, en effet, chose très naturelle si Athènes et Rome avaient précédemment formé une « amitié » publique. Mais ils n'ont pas pris garde que l'assertion de Dion et l'indication donnée par T. Live ne se peuvent point concilier avec le troisième des quatre textes susvisés, qui nous renseigne si précisément sur la politique d'Athènes lors de la première guerre de Macédoine. Polybe rapporte que, dès 209, les Athéniens s'employèrent « à mettre fin à la guerre entre Philippe et les Aitoliens ». On ne peut douter qu'ils aient persévéré dans la même conduite en 208, 207 et 206, jusqu'au moment où les Aitoliens, se détachant des Romains, conclurent avec Philippe une paix séparée[2]. Durant quatre ans, comme les Rhodiens, comme Ptolémée, dont l'influence était sur eux toute-puissante[3], ils firent donc effort pour enlever à Rome les seuls alliés qu'elle eût parmi les Grecs; ils furent, en face d'elle, au nombre de ces « neutres » malintentionnés qui s'appliquèrent de leur mieux à lui nuire, dans le dessein avoué de lui « fermer la Grèce[4] ». Dès lors, deux choses paraissent également impossibles. L'une, c'est qu'ils eussent part, depuis quelque vingt ans, à l'*amicitia* du Peuple romain : la φιλία dont fait mention Dion est manifestement apocryphe, comme aussi bien suffirait à le prouver le silence que garde sur elle Polybe, lorsqu'il rappelle la venue à Athènes de la première ambassade des Romains; — l'autre, c'est qu'en 205, au lendemain de la défection de l'Aitolie, qu'on pouvait imputer en partie aux manœuvres des Athéniens, les Romains aient fait à ceux-ci la faveur, vraiment trop imméritée et trop paradoxale, d'étendre sur eux leur protection[5]. Dans la phrase de T. Live transcrite ci-dessus, le

1. Notons toutefois que Niese repousse les renseignements donnés par Dion (II, 285, 4) et nie l'*adscriptio* des Athéniens au traité de Phoiniké (II, 502, 4).

2. C'est ce qu'a bien vu Ferguson, *Hell. Athens*, 255 : « Athens is not mentioned among the peacemakers of 208 and 207 B. C., but this is probably due simply to the inadequacy of our sources. ».

3. Ferguson, *ibid.*; Pol. V. 106. 8.

4. Cf. Liv. (P.) 27. 30. 10 : *ne causa aut Romanis aut Attalo intrandi Graeciam esset.*

5. [Je ne puis admettre l'essai d'explication proposé sur ce point par De Sanctis, III, 2, 439].

mot *Athenienses* n'a point été emprunté à Polybe. Comme l'ont soupçonné quelques critiques avisés [1], ce mot est d'origine annalistique, et s'est introduit par « contamination » dans un texte qui, pour le principal, est tiré de Polybe.

Ainsi, les deux témoignages dont on s'autorise d'ordinaire sont, l'un et l'autre, non avenus; ils ne comptent pas. En revanche, le témoignage qui compte et qu'il faut retenir est celui de Polybe, reproduit par T. Live (27.30.4) et cité plus haut en troisième place, qui les dément et les réfute. Seul, il nous permet de nous faire idée des sentiments réciproques des Athéniens et des Romains dans les dernières années du IIIe siècle. Or, on en peut légitimement induire que ces sentiments n'étaient guère amicaux. Et nous nous trouvons de la sorte aboutir à la même conclusion, où nous conduisait tout à l'heure l'analyse du récit qu'a fait Polybe de l'arrivée des légats romains à Athènes, au printemps de l'an 200.

MAURICE HOLLEAUX.

Versailles, 1917.

1. Voir Niese, II, 502, 4 : « Die Athener waren noch 209 v. Chr. neutral, und sind wohl nur mit Rücksicht auf ihre spätere Haltung von Livius hinzugethan worden. » Cf. Täubler, *Imp. Roman.* I, 214; 216-217.

C. JULIUS CRESCENS DIDIUS CRESCENTIANUS

FONDATEUR DE LA BASILIQUE JULIA, A DJEMILA (ALGÉRIE)

Delamare et Renier ont publié deux grandes inscriptions qui sont encore à leur place antique, dans la basilique de l'ancien forum de Djemila (autrefois *Cuicul*), en avant de la tribune, de chaque côté[1]. Elles nous apprennent qu'en l'année 169 un personnage nommé C. Julius Crescens Didius Crescentianus avait élevé à Marc-Aurèle et à son frère L. Verus, qui venait de mourir, deux statues dans la basilique Julia, qu'il avait construite à ses frais.

Au cours des fouilles que le Service des monuments historiques d'Algérie poursuit à Djemila depuis quelques années, on a trouvé plusieurs mentions du même personnage. Les inscriptions, certaines très mutilées, où son nom figure, n'ont été encore ni comparées entre elles, ni étudiées. Elles proviennent presque toutes soit de la basilique même, soit du forum.

I. C'est au forum que se lisait la longue inscription monumentale, gravée sur une architrave épaisse de $0^{m}415$, et haute de $0^{m}60$, en lettres de $0^{m}205$, dont une trentaine de fragments ont été recueillis[2]. Elle rappelait des libéralités de celui qui l'avait fait graver. En rapprochant ces morceaux les uns des autres on arrive à reconstituer à peu près le texte[3].

1. Elles ont été insérées au *Corpus* sous les n°s 8318 et 8319. Voici le texte du n° 8319 : *Diuo Vero fratri Imp. Caes. M. Aureli Anto[ni]ni Aug. Arm. Med. Parth. max. pontif. max. tri. p. XXIII imp. V cos. III p. p. C. Iulius Crescens Didius Crescentianus equo publico ab imp. exornatus fl. p. p. IIII col. Cirt. et Cuic. pont. omnibusq. honoribus in V col. funct. statuam quam ex HS III n. ex liberalitate sua promisit ampliata pecunia in basilica Iulia quam a solo pecunia sua extruxit posuit idemque dedicauit.*

2. Une partie de ces fragments ont été publiés au *Bull. arch. du Comité*, 1915, p. 126.

3. Je donne le texte de ces inscriptions d'après mes copies.

1) C IVLIV
2) S CR
3) ESC
4) ENS
5) DIDIVS
6) OL
7) ONI
8) QVO
9) QVA
10) OROPON
11) ENDAS
12) EXHS
13) XXX
14) PROM
15) MSE
16) RATPO
17) SV.
18) ITβITEMI
19) LIA
20) VAMATE
21) VAE
22) ASO
23) LITA
24) AILI
25) ECE
26) RA
27) SEX·D
28) FIA
29) ESA
30) XLII
31) blanc G

C. Julius Crescens [*Q. fil. Quir.*] *Didius* [*Crescentianus pont. fl. p. p. V*[1] *c*]*oloni*[*arum e*]*quo* [*publico ab imp. exornatus.....*] *qua*[*s in f*]*oro ponendas ex HS XXX..* [*mil. n*] *promiserat posuit; item i*[*n basilica Ju*]*lia* [*q*]*uam at e*[*xornationem civilatis? s*]*uae*[2] *a so*[*lo sua libera*]*litate fec*[*e*]*ra*[*t*]...

Les fragments 27 à 31 restent sans emploi pour le moment.

II. Du forum également proviennent deux morceaux d'un autre bandeau de pierre, où se lisait une inscription gravée en lettres hautes de 0m 13, disposée sur deux lignes.

a) C DI
b) S CRES*cen*
bas [1]LICA

Il en est de même des trois textes suivants, dont deux sont déjà connus.

III. En 1912, en dégageant la porte d'entrée du caveau central du Capitole, murée à une basse époque, on a constaté que

1. Pour la restitution : *V* (et non *IIII*) voir ci-dessous les nos III et IV.
2. Je ne restitue pas [*patriae s*]*uae*, parce que le personnage, ainsi qu'il sera dit plus bas, ne paraît pas originaire de Djemila. *Civitatis* prête, d'ailleurs, quoique moins fortement, à la même objection.

l'une des pierres utilisées dans la construction était la moitié droite d'une inscription gravée en lettres hautes de 0m06[1].

*c. iulio cres*CENTI · Q · F · QVIR · DI
*dio cresce*NTIANO · EQVO · PV
*blico ab imp.ex*ORNATO FLP · P V C°L
*pontif. omnibu*SQVE HONORIBVS IN
u col. functo EX TESTAMENTO
*didiae corne*LIAE CLARISSIMA*e*
*memoriae f*EMINAE FILIAE EIV*s*

Base de statue élevée à C. Julius Crescens, en exécution du testament de sa fille, Didia Cornelia, femme clarissime.

IV. En 1914, les fouilles de la basilique fournissaient la partie droite d'une autre inscription, relative, celle-ci, au fils du personnage. Lettres de 0m055[2].

*c?didio .c.f. quir. m*AXIMO EQVO PV
*blico exornato a*B IMP M AVRELIO
antonino et imp. l. AVRELIO VERO
*augg. c. iuli c*RESCENTIS DIDI
*crescentiani fl.p.p.*V COL FILIO P NAE
ui NEPOTI Q IVLI
*sacer*DOTALIS PROVIN
*ciae africae pron*EPOTI EX TESTA
*mento didiae cor*NELIAE C · M · F
sororis EIVS

Cette fois encore, c'est en exécution du testament de Didia Cornelia, *c(larissimae) m(emoriae) f(emina)* que la statue est élevée.

V. Enfin, en 1916, et ensuite en 1918, on mettait au jour, en deux morceaux, un piédestal à peu près entier où s'élevait une statue du personnage[3]. Lettres de 0,04-0,035.

1. *Bull. arch. du Comité*, 1912, p. CCLXV; *Ann. épigr.*, 1913, 21.
2. *Bull. arch du Comité*, 1915, p. 124; *Ann. épigr.*, 1916, 13.
3. La partie inférieure est publiée dans le *Bulletin arch. du Comité*, 1917, p. 289.

C IVLIO CRESCENTI
Q·FIL· QVIR· DIDIO
CRESCENTIANO EQVO
PVBLICO AB IMPERATO
RE EXORNATO TRIB CO
HORTIS SARDORVM PRAEF
IVVENTVTIS CIRT·FL·PP·
QVATTVOR·COLONIARVM
CIRT ET CVICVL·PONTIF
OMNiB·QVE HONORib
IN QVINQVE COLonis
ß Functo
DIDIA CORNelia in
GENVA FILIa patri piis
ß SIMO

VI. C'est d'un autre point de la ruine que proviennent les morceaux suivants. Les dalles hautes et épaisses où les lettres sont gravées gisaient à terre, au milieu des broussailles, à 100 mètres environ à l'est du temple de la *gens Septimia*. Les lettres mesurent $0^{m}11$ de hauteur.

a)[1] AE AVG I
M C IVLIVS Crescens
CVICVLITAn...
STATVAS DVas

b) CRES·C
M CVIC
A///LCI
FRONTI

c) c iuLIV S CRESCEI s
NIARVM CIRTnsium
NI AVG PII P p
DEDICANTE

Ces fragments rappellent, le premier l'érection de deux statues à quelque divinité, les deux autres la construction et

1. Publiée depuis longtemps (*C. I. L.*, VIII, 8313 = 20136.

la dédicace d'un monument. Il n'est pas possible de souder ensemble les morceaux *b* et *c*; mais il se pourrait fort bien qu'ils fissent partie de deux exemplaires du même texte. Le groupe FRONTI, qui se lit à la 4e ligne de *b*, rapproché de DEDICANTE (4e ligne de *c*) fait songer au légat de Numidie C. Fonteius Frontinianus, gouverneur du pays en 160-162, à la fin du règne d'Antonin le Pieux, prince dont le nom se lit à la ligne 3 de *c*. En tout cas sur les trois morceaux on retrouve la mention de C. Julius Crescens.

Ce fut, à côté des Cosinius, qui ont construit le marché et dont je me suis occupé ailleurs[1], un grand bienfaiteur de Djemila. On lui doit la basilique du forum, avec les statues décoratives qui l'ornaient à l'intérieur et à l'extérieur, et peut-être encore d'autres embellissements.

Qui était-il, quelle était sa famille? C'est ce que les inscriptions rapportées plus haut permettent d'établir.

Ses noms indiquent un homme que l'adoption — sans doute testamentaire — avait fait entrer dans une famille étrangère; et comme, d'après les usages de l'époque, l'adopté prend les dénominations de son père adoptif en les faisant suivre de celles qu'il tenait de son père naturel, il faut admettre qu'il se nommait primitivement Didius Crescentianus et que les noms de Julius Crescens lui furent imposés par son adoption. Son fils vraisemblablement et sa fille assurément sont restés des Didii : Didius Maximus, Didia Cornelia Ingenua.

D'autre part, le fils, Didius Maximus, étant dit dans le texte n° IV petit-fils d'un Naevius et ce dernier ne pouvant être le père de Julius Crescens, ce ne peut être que son beau-père; il a dû épouser une Naevia. Quant au Q. Julius, grand-prêtre de la province, cité dans le même texte[2] comme arrière-grand-père de Julius Maximus, c'est-à-dire comme grand-père de Julius Crescens, c'est sans doute le père du Julius, par qui celui-ci fut adopté. On a tenu à rassembler dans l'inscription

1. *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1915, p. 316 et suiv.

2. Il ne faut pas songer à un Julius Liberalis, *sacerdotalis Africae*, dont le nom se lit sur une base de statue découverte à Djemila (*Ann. épigr.*, 1914, 41) et sur la fontaine monumentale de Timgad, voisine de l'arc dit de Trajan (Cagnat-Ballu, *Timgad*, p. 318); cet homme portait le prénom de Publius.

généalogique rapportée sous le n° IV le souvenir de tous les ancêtres qui avaient illustré la famille. Le tableau suivant résume ce qui précède :

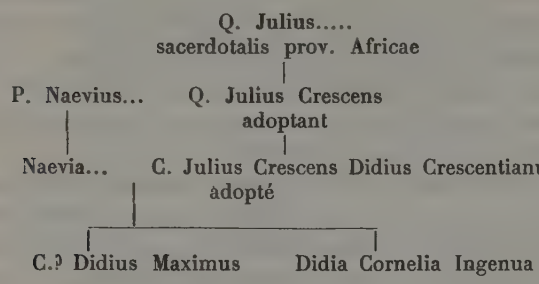

Julius Crescens Didius Crescentianus ne paraît pas avoir été originaire de Djemila; en premier lieu il est inscrit dans la tribu Quirina, qui n'est pas celle des fils de *Cuicul*, mais, par contre, est celle des citoyens de *Cirta;* en second lieu il a géré toutes les fonctions honorifiques et obtenu le flaminat perpétuel dans la confédération des colonies cirtéennes, comme aussi à Cuicul. Enfin, fait notable, il a été président du collège de la jeunesse à *Cirta*, exemple intéressant à ajouter aux très rares mentions que nous possédons de *praefectus juventutis* en Afrique[1]. Tout cela nous permet de croire qu'il se rattache par sa naissance à Constantine, et que les gens de *Cuicul*, ville où il avait été revêtu du flaminat perpétuel, le comblèrent d'honneurs pour se concilier sa bienveillance ou récompenser ses libéralités.

Inscrit sur la liste des chevaliers par l'empereur Antonin le Pieux sans doute[2], il avait été appelé au commandement d'une cohorte de Sardes. Il existait deux cohortes de Sardes; celle qui portait le numéro I tenait garnison en Sardaigne[3], celle

1. Deux mentions de *praef. juventutis* ont été recueillies ces années dernières à Djemila (*Ann. épigr.*, 1913, 22 et 159); mais sans épithète géographique, comme ici. Il s'agit sans doute, dans ces deux cas, de collèges ayant leur centre à *Cuicul*. Les titulaires sont des magistrats exclusivement cuiculitains.

2. Cf. l'inscription VI, c.

3. *C. I. L.*, X, 7591, 7594, 8046, 1.

qui se distinguait par le numéro II en Maurétanie[1]. Le fait même que le numéro n'est pas mentionné dans l'inscription V permet de supposer que Julius Crescens a été tribun de la cohorte de Maurétanie, la plus connue dans les provinces africaines[2].

Le fils C. Didius Maximus reçut lui aussi la qualité de chevalier, un peu plus tard que son père, sous le règne simultané de Marc-Aurèle et de L. Verus. Quant à la fille Didia Cornelia Ingenua, elle épousa un homme de rang sénatorial, comme le prouve son titre de *clarissimae memoriae femina*.

R. CAGNAT.

1. Cf. mon *Armée d'Afrique*, p. 245.
2. On y trouve des tribuns (*C. I. L.*, VIII, 21523) aussi bien que des préfets (*Ibid.*, 21720).

UNE SORCIÈRE GERMAINE AUX BORDS DU NIL

M. Schubart a publié pendant la guerre, dans le *Bulletin des Musées de Berlin* (XXXVIII, 328), un *ostracon* grec d'Éléphantine qui mérite de ne point passer inaperçu de nos historiens. On y lit une suite de noms, la plupart au datif, dont je ne me charge pas d'expliquer la relation, et que je reproduis scrupuleusement :

επαρχω κορνουκλαρι β̅
ρ̅ γ̅ ακτα.. ... Κλημεντ
Απολιναριω Κασσιω
Ιουλιω Αγριω δρομιδ
5 Οινω Ρ.. αμμωνα . ατ
Λονγεινω Ηρακλειδη

Ναρκισω γναφι Στεφαν ..
ΒΑΛΟΥΒΟΥΡΓ Σηνονι σιβυλλα
Οριωνι Αγαθονι
10 απελευθερω επαρχ

On reconnaît dans cette nomenclature bizarre un certain nombre de titres de fonctionnaires et de gradés militaires bien connus : tout d'abord (l. 1), l'ἔπαρχος, c'est-à-dire le préfet d'Égypte, et deux *cornicularii*, c'est-à-dire adjudants [1]; ensuite (l. 2), trois centurions (ἑκατοντάρχαι, écrit, comme souvent, en forme de sigle) et un (ou plusieurs?) *actarius* ou scribe [2]; puis (l. 4), un (ou plusieurs?) *dromedarius*, c'est-à-dire méharistе : à l'époque de la *Notitia*, il y en avait deux *alae* stationnées dans la Thébaïde [3]. Tous ces gens-là font donc partie de l'état-major particulier du préfet en tournée; mais je n'en trouve pas un seul dont le nom propre puisse être identifié d'après les index

1. Sur ce gradé, voir Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*, I, 133.
2. Cagnat, *loc. cit.*, I, 137.
3. Lesquier, *Armée romaine d'Égypte*, p. 114.

de Lesquier[1]. Il est d'ailleurs très difficile d'établir la correspondance entre les noms et les grades, puisque nous ne savons pas si, dans cette première partie du texte, le nom précède le grade ou *vice versa*[2]. Après la ligne 6, il y a un trait, et les noms suivants forment un groupe distinct. On y trouve le foulon (γναφεύς) Narcisse, fils de Stephanos (?) et l'affranchi du préfet, Orion Agathon : c'est la « maison civile » du préfet en voyage, à laquelle on a donc adjoint un foulon pour le nettoyage des effets.

Mais le personnage le plus curieux de ce « petit état-major » est celui qui nous reste à mentionner : la sibylle sénonaise ou semnone Βαλουδουργ. Je suis tout à fait d'accord avec M. Schubart pour penser que Σηγονι est un lapsus du scribe pour Σεμνονι; car que viendrait faire cette « sibylle » au nom indubitablement germanique parmi nos paisibles Sénonais de Bourgogne au IIe siècle (date probable de l'ostracon) ? Au contraire, les Σέμνονες de l'Elbe ont eu sûrement en commun avec les autres peuplades germaniques l'emploi des devineresses dans la vie politique et militaire, attesté par divers textes que rappelle l'éditeur allemand[3]; mais, en outre, un texte qui lui a échappé, et que m'a signalé l'infaillible mémoire de M. Jullian, nous révèle qu'ils en avaient en quelque sorte la spécialité. On lit, en effet, dans un fragment de Dion Cassius (LXVII, 5, 3) se rapportant au règne de Domitien : « Masyos, roi des Semnons, et la vierge Ganna, qui, après Véléda, avait pris le rôle de prophétesse en Germanie, se rendirent auprès de Domitien, qui les renvoya après les avoir comblés d'honneurs[4]. »

La Βαλουδουργ de notre tesson, dont le nom, transcrit *Walburg* par M. Schubart, évoque la nuit de Walpurgis, était sans doute

1. A la ligne 5, j'écris Οινω P, et non avec Schubart οινωρ; car un centurion OEnus (pas le nôtre) figure dans la prosopographie de Lesquier, p. 542. Après cela, je ne sais plus comment diviser. Serait-il question de l'Amon de Napata (Lesquier, p. 287) ou d'un Nabatéen ?

2. Je suis plutôt disposé à croire que, dans ce morceau, l'indication du grade précède le ou les noms. Les officiers supérieurs seraient alors anonymes, et nous aurions deux (?) *actarii* — Clemens Apollinarius Cassius, Julius Agrius — et deux (ou trois ?) *dromedarii* — OEnus R..., Longinus Héraclidès.

3. César, I, 50; Plut., *Caesar*, 19; Strabon, VII, 451; Tacite, *Germ.*, 8.

4. ὅτι Μάσυος ὁ Σεμνόνων βασιλεὺς καὶ Γάννα παρθένος — ἦν δὲ μετὰ τὴν Οὐελήδαν ἐν τῇ Κελτικῇ θειάζουσα — ἦλθον πρὸς τὸν Δομιτιανόν, καὶ τιμῆς παρ' αὐτοῦ τυχόντες ἀνεκομίσθησαν.

une des élèves de la fameuse Ganna. Quelle suite romanesque d'aventures amena la blonde fille de l'Elbe jusqu'aux tourbillons de la première cataracte du Nil? « Admirable sujet à mettre en vers latins... », si l'on en faisait encore.

THÉODORE REINACH.

***

Le si curieux texte mis ici en lumière me rappelle bien des choses du monde romain : la prophétesse syrienne Martha, qui accompagna en Provence Marius et son armée, les *mulieres dryadæ*, que les soldats de l'armée du Rhin allaient consulter, la mystérieuse *Secunda*, qui faisait partie du cortège du *dispensator* du fisc de la Lyonnaise lors de son voyage à Rome (Dessau, n° 1514), et, dans un autre ordre d'idées, l'esclave suève Bissula, qui fit les délices du poète Ausone. Et cette Bissula, étant suève, est bien une compatriote de *Balouboürgis* la prophétesse.

C. J.

NOTES GALLO-ROMAINES

LXXXVI

CASTRUM BAGAUDARUM

— LES ORIGINES DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS —

A l'endroit où a été fondé, en 638-640, le monastère de Saint-Maur-des-Fossés, s'élevaient alors d'importantes ruines que les contemporains considéraient comme celles d'une forteresse et qu'ils appelaient tantôt « le Fossé » ou « les Fossés », *Fossatus*[1] (d'où le nom du monastère), tantôt « le Camp » ou plutôt « le Château des Bagaudes », *castrum Bagaudarum*[2]. Cette dernière appellation répondait-elle à quelque événement historique? et les Bagaudes auraient-ils, en ce lieu, construit ou utilisé une forteresse? Ou n'y aurait-il là qu'une dénomination populaire, analogue à ces « camps de César[3] » ou à ces « murs des Sarrasins » que le folk-lore a multipliés en Gaule?

Les documents qui mentionnent ce « Château des Bagaudes » forment deux groupes distincts :

1° Une série de chartes relatives à la fondation du monastère, à peu près toutes, semble-t-il, apocryphes dans leur forme actuelle, mais renfermant toutes un bon nombre d'éléments contemporains de cette fondation[4]. — Un de ces éléments est

1. Au singulier de la 2e et parfois au pluriel de la 4e déclinaison. Je laisse de côté les variantes.

2. On a dû dire également *Fossatus Bagaudarum* (*V. Baboleni*, § 13). Et je ferai remarquer à ce propos que les anciens fossés se sont prêtés au Moyen-Age, tout comme les ruines, à des vocables de folklore; cf. *Fossata Romanorum*, *Revue*, 1918, page 125.

3. Cf. *Revue*, 1916, p. 118-120.

4. Ces chartes peuvent elles-mêmes se répartir en trois groupes : — 1 et 2. Les chartes de fondation (Clovis II, 638; Blidégisille, 9 mai 640), conservées en particulier à la suite de la *Vita Baboleni* (p. 109, n. 3), rééditées par Pardessus, t. II, p. 58 et 61. — 3. La lettre d'Audebert, évêque de Paris, 15 mai 642, retrouvée par Auvray dans un manuscrit du XIe siècle (*Doc. parisiens*, extrait des *Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. XIX, 1892). — 4-7. Quatre chartes (le pape Martin, 24 avril 649; Clovis II,

la description sommaire des ruines : elles consistaient en une enceinte ou « château-fort » situé sur la Marne, et mesurant douze[1] « bonniers » de superficie[2] (environ 16 hectares[3]); en avant du « château » est un « fossé d'eau » qui réunit les deux côtés de la Marne [4], si bien que le château et la terre voisine forment, dans la boucle de la rivière, un ensemble complètement isolé. — Ce sont ces ruines, disent les documents (et ceci doit être encore un renseignement authentique et contemporain) qui forment le lieu-dit dénommé « le Fossé » ; mais le populaire, « dans son ignorance », les appelle « le Château des

649-656 ; Clotaire III, 656-664 ; lettre de Clotaire au comte Gerin, celle-là seule, dit Bordier, d'une authenticité absolue) retrouvées par Bordier dans un cartulaire de Saint-Maur (Arch. nation., L, 2. 39 [= LL 49 = Stein, n° 3490; in-4°, XVe siècle]); Bordier, *Du Recueil des chartes mérovingiennes*, 1850.

1. Ou dix ; cf. note suiv.

2. Chartes de 638 et 640 : *Castellionem... habentem ab introitu suo usque in alveum ipsius Maternæ buinaria duodecim* [var. *decem*]... *cum tota terra vocabulo Varenna,... quam fluvius Maternæ circumdat et fossatus castellionis in introitu suo ab aqua in aquam totam terram concludit.*

3. « Je crois qu'on peut considérer le bonnier qui vous intéresse comme étant *normalement* un carré dont le côté a 40 perches de 10 pieds romains, ce qui lui donne environ 139 ares; cf. *Bibl. de l'École des Chartes*, 1913, p. 305 et s. », m'écrit M. Guilhiermoz.

4. L'emplacement du fossé doit pouvoir se retrouver, soit en cherchant le niveau le plus bas (car on a dû creuser là où il y avait le moins à faire), soit en s'aidant des plus anciennes limites de la paroisse de Saint-Maur (cf. Lebeuf, réimpr. de 1883, t. II, p. 387), lesquelles ont dû correspondre aux limites du domaine, c'est-à-dire au fossé. L'une et l'autre recherches nous amènent aux abords des limites actuelles de la commune et à la partie la plus étroite de l'isthme de la boucle (direction rue Beaubourg jusqu'au milieu du bras de l'île des Saints-Pères). C'est à une conclusion semblable qu'arrive Émile Galtier dans son *Histoire de Saint-Maur-des-Fossés* (Paris, 1913, p. 19-20) : il signale « une singulière dépression à la base occidentale de la colline, sur le prolongement de la rue Beaubourg », et il y voit le fossé ; il lui attribue une longueur maximum de 800 mètres ; il estime qu'il pouvait être à une profondeur de 11 mètres, ce qui laisse supposer qu'il pouvait être rempli d'eau par la Marne. Voyez de même Lambin, *Origines de Saint-Maur-des-Fossés*, 1873, p. 19 et s. ; et le tracé indiqué par Piérart dans son plan. — Le château devait être en bordure du fossé de coupure. J'en placerai l'entrée au bas de la rue du Four [qui est très ancienne] sur la rue Saint-Honoré [rue Maurice-Berteaux], et pour plusieurs motifs : 1° les documents mesurent les 12 bonniers de la superficie du château *ab introitu suo usque in alveum Maternæ*, et cela nous autorise à supposer que l'entrée du château était à l'opposé du lit de la Marne (lequel ne peut être que le lit d'amont, côté nord) ; 2° c'est à cet endroit que se réunissent aujourd'hui les deux routes de Joinville-le-Pont et de Paris, qui ont évidemment remplacé de très anciens chemins ; en particulier, c'est par là qu'au Moyen-Age on arrivait de Paris, par le vieux sentier de pèlerinage de Presles (cf. Galtier, p. 32 et 98) ; 3° là enfin s'est toujours trouvée la principale entrée du bourg (porte de Presles). C'est donc là, vers l'octroi, que l'on franchissait le fossé, et par la rue du Four qu'on entrait au château. — Quant à la surface couverte par les 16 hectares du château, on les cherchera au sud de la rue Beaubourg et au nord-est de la grande rue (rues Saint-Honoré et de la Varenne = route départementale n° 23), autour de l'église, centre de la plus ancienne agglomération, et sommet du mamelon, ce qu'on appelait autrefois « la Montagne ».

Bagaudes ». D'où il résulte que *Fossatus* était l'appellation officielle ou légale, *Castrum Bagaudarum* l'expression des gens du pays, des paysans se servant de la « langue vulgaire [1] ». — Aucun de ces actes ne fait la moindre allusion à des événements historiques qui expliqueraient ce nom de Château des Bagaudes [2]; et leurs rédacteurs paraissent se désintéresser du sens de ce nom.

2° Quatre à cinq siècles plus tard [3], l'auteur de la Vie de Babolin (le premier abbé de Saint-Maur) en sait infiniment plus long sur ces ruines et sur leur histoire.

D'abord il insiste avec complaisance sur la force du château, la solidité des murailles et la profondeur des fossés [4]. Il note en particulier, bordant le fossé qui ferme la boucle de la Marne, un mur ou une levée de terre mêlée de pierre, *ex terra petrosa* [5]. Et il observe que les fondements du château proprement dit devaient être faits « de grandes pierres carrées, fort bien taillées à la façon romaine »; car aujourd'hui encore, dit-il, on trouve ou on voit de ces pierres [6], je pense sans doute dans les constructions du monastère. — Il semble donc que l'auteur de la Vie parle en partie d'après ses propres observations. Mais il y ajoute sans doute des détails empruntés soit aux documents de la fondation, soit aux récits historiques

1. Chartes de donation : *Castellio qui Fossatus dicitur et quem vulgaris lingua Castrum vocat Bagaudarum.* Audebert : *In loco deserto, cujus vocabulum est Fossatus, quem ignara rusticitas Castellum vocat Bagaudarum.* Bulle du pape : *Castellum quod vocatur Bagaudarum.* Confirmation de Clovis : *Cenobio Fossatensis, quod antiquitus vocabatur Castrum Bagaudarum.* Actes de Clotaire : *Castellionem qui Fossatus dicitur quem rusticitas* [*ignara*] *Castrum vocat Bagaudarum.*

2. Dans la lettre d'Audebert, *a Siocio constructum est* se rapporte au monastère et non au château. Et j'hésite à voir dans ce Siocius le nom du maître d'œuvre constructeur du monastère. Je crois bien plutôt à un mot mal compris par un copiste.

3. Au XIe siècle; Bordier, p. 34; Auvray, p. 3. Vers 1060; Henry Travers, *Recherches sur l'histoire de l'Abbaye de Saint-Maur*, dans *École des Chartes*, positions des thèses, 1890, p. 160. Il faut recourir au texte publié par le Père Pierre-François Chifflet, *Bedæ* etc. *concordia*, 1681, p. 356 et s., plus exact que celui d'André du Chesne (cf. *Revue*, 1920, p. 47, n. 2).

4. *Castellum... antiquorum gentilium mœniis fossatuumque ac murorum propugnaculis circumcinctum, Materna... firmatum, atque vallatum aqua et muris undique.* Ailleurs : César *castrum condidit, murorum firmitatibus adornavit, profunditatibus quoque fossatuum ac propugnaculis et omni munitione firmissime munire studuit.*

5. *Occidentis vero partem... antiquis paganorum... operibus ex petrosa terra ædificatus extat murus firmissimus, cum altitudine magnorum fossatuum, qui ab aqua in aquam... protendi videtur.*

6. *Usque hodie inveniuntur lapides magni optimo opere Romano quadrati, qui in fundamentis ipsius ædificii tum temporis fuerunt positi.*

dont nous allons parler, soit même à sa seule imagination. D'autant plus qu'il reconnaît que « le Château des Bagaudes » fut détruit de fond en comble bien avant la construction du monastère, « à ne laisser presque d'autres traces des travaux de défense que les ruines des fossés[1] ».

Sur l'histoire du château, en revanche, l'auteur de la Vie de Babolin se dit fort bien renseigné. — D'abord, le château n'a pas été construit par les Bagaudes, mais par Jules César, lorsque celui-ci se rendit par eau de Sens à Melun, et de là à Paris et à Meaux[2]. — Puis, l'écrivain nous apprend l'origine de ce nom de « Château des Bagaudes » : les Bagaudes, dit-il, étaient les soldats de la garnison laissée par César, et le chef romain donna leur nom à la forteresse[3]. — Plus tard, comme les Bagaudes étaient devenus chrétiens, l'empereur Maximien arriva pour détruire leur château[4]. En route, il fit massacrer la Légion Thébaine de saint Maurice, qui refusait de le suivre « à cette guerre impie ». Le siège dura longtemps : la place fut prise à la fin, démolie de fond en comble, et ses habitants périrent par le feu et le fer, martyrs anonymes et obscurs dont par malheur, ajoute l'auteur, « aucun écrit n'a raconté la vie et la passion[5] ». — Le biographe nous indique prudemment les deux sources auxquelles il a puisé son récit : pour la fondation du château, l'ouvrage des *Gesta Romanorum*[6] ; pour sa destruction, l'*Historia* d'Orose[7].

Nous ne possédons pas ces *Gesta;* et au surplus l'épisode de la fondation des Fossés par César ne pouvait y être que pure

1. Maximien *castrum ad nihilum ita redegit, ut pene absque ruinis fossatuum nulla vestigia in eo parerent quarumpiam munitionum.*

2. *Navali itinere ab urbe Senonum usque Meledunum castrum indeque Parisius... ut ad Meldorum civitatem... perveniret.*

3. *Castrum Bagaudarum vocavit, nomine sumpto a custodibus quos ibi deputavit.*

4. *Juncta sibi legione militum Thebæorum, appropiabat ut funditus destrueret castrum Bagaudarum.*

5. *De eorum vita atque passione scriptura non habeatur.* Il semble que l'auteur de la Vie de Babolin considère comme morts martyrs à Saint-Maur les deux chefs des Bagaudes qu'il cite au début de son récit, *Amandus* et *Helianus.*

6. *Contigit eum* (César) *transitum hinc* (aux Fossés) *habere, sicut in Gestis Romanorum legitur.*

7. *Historiographus autem Orosius, in ipsa Historia quam de Ormesta Mundi composuit.* Sur ce titre mystérieux, que le Moyen-Age donna souvent à l'œuvre d'Orose (voyez le début d'Orderic Vital et l'en-tête des manuscrits d'Orose), cf. du Cange, au mot *Ormesta.*

fantaisie. Quant à Orose, s'il nous parle des Bagaudes, il ne les connaît que comme des brigands et non des chrétiens [1]; il ignore absolument leur séjour aux fossés de Saint-Maur. Ce que l'auteur de la Vie de Babolin a eu sous les yeux, c'est un Orose paraphrasé, amplifié et interpolé [2], et ce sont des *Gesta Romanorum* où quelques faits empruntés aux Commentaires de César servaient de prétexte à de longs récits imaginés de toutes pièces [3]. L'espèce de sources à laquelle a eu recours notre écrivain nous oblige à dénier toute valeur historique à sa narration.

Nous voilà donc ramenés, pour déterminer le caractère et l'histoire du *Castrum Bagaudarum*, à une vague description de quelques ruines et à une dénomination populaire.

Ces ruines étaient-elles vraiment celles d'une forteresse? C'est possible, encore que l'expression de *castrum* ait pu au Moyen-Age s'appliquer à des ruines de tout genre. Mais la présence et la profondeur du fossé, la présence et la hauteur du remblai, la situation du château en arrière de ce double

1. *Perniciosos tumultus*, dit Orose à leur sujet (VII, 25, 2).

2. Je ne connais pas d'étude sur les amplifications de l'histoire d'Orose. Du reste, rien de sérieux ne me paraît encore avoir été fait sur l'historiographie romaine au Moyen-Age. — C'est à cet Orose paraphrasé que l'historien d'Amboise (cf. p. 116, n. 2) emprunte tout son chapitre sur les Bagaudes d'Amboise. Remarquez que cet historien offre avec l'auteur de la *Vita Baboleni* de très curieuses analogies (tout en lui étant fort inférieur comme critique et style). Son histoire ancienne d'Amboise se ramène à deux groupes d'épisodes (comme la *Vita*) : les uns autour de Jules César, les autres autour des Bagaudes, ceux-là venant des *Gesta*, ceux-ci venant du faux Orose. Seulement, entre les deux groupes, l'historien d'Amboise ajoute une anecdote sur Vespasien, qu'il fait venir à Amboise. — 1° César par les *Gesta*, 2° des gestes de Vespasien, 3° des gestes des Bagaudes par un faux Orose, voilà peut-être les trois séries essentielles de l'historiographie romaine dans le haut Moyen-Age.

3. Ce sont sans aucun doute ces *Gesta Romanorum*, comme me le fait remarquer M. Poupardin, que cite et transcrit l'auteur du *Liber de compositione castri Ambaziæ* (p. 116, n. 2) : l'itinéraire de César y est suivi de Lyon à Roanne [*Rodanusa*], le long de la Loire jusqu'à Amboise, où il installe un camp d'hiver (dans les mêmes conditions qu'aux Fossés de Saint-Maur d'après la *V. Baboleni*), puis à Angers, etc. Ces *Gesta* étaient essentiellement un itinéraire, si je peux dire, de César fondateur. — Je crois de plus en plus, malgré l'opinion courante, que les fameux *Fait des Romains*, récit historique en français du XIIIe siècle (je ne crois pas la rédaction originelle très éloignée de Philippe-Auguste; surtout ms. de la Bibl. nat. 1391 et 23083), ont un prototype latin (cf., *contra*, Paul Meyer, *Romania*, XIV, 1885); et je crois que ce prototype est un ouvrage de *Gesta Romanorum*, analogue à celui que nous mentionnons ici. Remarquez que, malgré leur titre, *Li Fait des Romains* ne s'occupent que de César, ce qui paraît être également le cas de nos *Gesta*. — Il est du reste à noter que *Li Fait* sont moins entachés de détails apocryphes et de fantaisies locales que les *Gesta* latins utilisés par le chroniqueur d'Amboise et le biographe de Babolin. — Cf. *Revue*, 1909, p. 243-5.

barrage qui fermait la boucle de la Marne, cet ensemble donne évidemment l'impression d'un lieu fortifié ou en tout cas d'un système d'enceintes. — Mais de quelle époque? Ce remblai en *terra petrosa* fait songer à ces hautes murailles de terre, pierraille et caillasse si fréquentes dans les *oppida* [1] gaulois de l'indépendance. Mais le grand appareil régulier des fondements du château annonce le Haut-Empire, pendant lequel on n'eût jamais construit de *castrum* en cet endroit, si loin de la frontière. — Il n'est pas impossible, en revanche, que les empereurs du Bas-Empire aient fortifié ce lieu [2]; mais une forteresse de ce temps ne comportait pas non plus de ces blocs si bien appareillés; j'imagine d'ailleurs qu'elle serait arrivée plus intacte aux temps mérovingiens, avec ses chaînons de briques et son indestructible ciment; et enfin 16 hectares de superficie, c'est évidemment beaucoup trop pour un *castellum* rural, éloigné des agglomérations urbaines. — Quant à un camp de fortune, une enceinte de campagne, comme les Bagaudes auraient pu la construire, elle expliquerait bien le fossé de bordure et son remblai; elle n'expliquerait ni les pierres de taille, ni le château intérieur.

Rien non plus n'empêche de supposer que cet ensemble n'avait rien à voir avec l'art militaire. Ces pierres de grande taille peuvent avoir servi d'assises à un temple [3] ou à une

1. Ce caractère de nombreux *oppida* des temps de La Tène a été jusqu'ici méconnu; cf. *Revue*, 1911, p. 427.

2. Surtout si l'on admet l'existence d'une route directe de Troyes à Paris par Nogent-sur-Seine, Provins et Rozoy, route qui passerait la Marne à Joinville : le pont qui était là (*pons Olini*, pont Olins) était certainement très ancien; c'est peut-être à ce pont que fait allusion la Vie de Babolin (§ 17, *juvamine pontis*). — Il serait intéressant de savoir quelle était la direction du tronçon de voie romaine qu'on aurait découvert « dans le terrain du parc de Vincennes » (Genebrier, *Histoire de Carausius*, 1740, p. 18) : je n'ai rien pu trouver à ce sujet.

3. Ceci dit sans la moindre allusion à l'inscription du *collegium Silvani*, trouvée à Saint-Maur et si souvent citée par les historiens de la localité; Lebeuf, réimpr. de 1883, t. II, p. 422; Piérart, *Histoire*, etc., t. I, 1876, p. 8; *Saint-Maur-des-Fossés*, notice historique dans l'*État des communes du Dép. de la Seine*, 1905, p. 10 (Bournon); Galtier, p. 20. Elle a dû être rapportée de Rome par quelque bénédictin (*C. I. L.*, VI, 3713; cf. 631 et 632). — On a rattaché à l'époque romaine les fragments de muraille, « d'une épaisseur énorme » et fortement maçonnée, qui auraient été conservés dans la villa Bourières, sur les bords de la Marne, à l'est; abbé Pascal, *Saint-Maur-des-Fossés et la villa Bourières*, 1858, p. 26. Cela, jusqu'à nouvelle vérification, me paraît plus que douteux : ce doivent être les restes du monastère. — Même réserve à faire sur les prétendus restes d'un « portique à quatre travées » mentionnés par Lebeuf vers 1753.

villa. Cette enceinte intérieure du *castellum* peut rappeler le mur de l'enclos où s'élevaient temple ou villa et leurs communs[1]. Et enfin, ce fossé et ce remblai qui barrent la presqu'île peuvent avoir servi de clôture aux terres de la boucle, domaine de ce temple ou de cette villa[2].

Mais il reste le nom des Bagaudes.

Qu'une troupe, que même la principale troupe des Bagaudes se soit concentrée dans la boucle de la Marne pour une suprême résistance, qu'elle ait utilisé ou complété pour sa défense des constructions antérieures, cela en soi n'a rien d'invraisemblable, et rien ne nous oblige à le nier[3].

Mais rien non plus ne nous invite à le croire, pas plus ce nom de *Castrum Bagaudarum* qu'autre chose. Cette dénomination, comme le notent expressément les documents officiels du VIIe siècle, est purement populaire, le fait des paysans et un terme de la langue vulgaire. Les rédacteurs de ces documents n'ignoraient sans doute pas ce qu'étaient les Bagaudes, dont parlaient les chroniques et les vies des saints; mais ils ne savaient pas ce qu'ils étaient venus faire aux Fossés. « Château » ou « Camp des Bagaudes » appartenaient à la toponymie du folklore de ce temps, comme « Camp de Marius » ou « Camp de César » à la géographie populaire d'autres époques. L'existence de cette expression ne constitue pas un argument historique.

Mais alors un problème d'un autre ordre, et qui a son importance, se présente à notre pensée.

1. Toutefois, je ne connais pas d'enclos de ce genre ayant jusqu'à 16 hectares. On en cite seulement de 7; cf. *Dict.* Saglio, au mot *villa*, p. 879.

2. On sait qu'un domaine pouvait être enclos de murailles. Et j'ai déjà dit que la presqu'île de Saint-Maur formait, sous les Mérovingiens, un seul domaine ou du moins une seule terre. — J'ai également songé, pour la terre ou le domaine des Fossés, à un immense enclos ou vivier de chasse, remontant à l'époque romaine; d'autant plus que le nom de ce domaine était, sous les Mérovingiens, *Varenna*, « la garenne » (actes de 638 et 640, *tota terra vocabulo Varenna quæ est in circuitu ipsius castellionis, et quam Maternæ fluvius gyrat*). — Cf. le *post-scriptum*.

3. Si ce n'est que les historiens nous donnent plutôt l'impression que la guerre des Bagaudes a consisté en un grand nombre de rencontres de détail, faciles à gagner pour l'armée impériale (*levibus prœliis*, Eutrope, IX, 20, 3).

Pour qu'un lieu-dit de la Gaule ait, à l'époque mérovingienne, reçu son nom des Bagaudes, il faut que ces Bagaudes aient exercé dès lors une certaine influence sur l'imagination populaire, comme, en d'autres temps, Jules César, saint Martin, Charlemagne, Roland ou les Sarrasins, les principaux facteurs de toponymie historique qui aient agi sur les terres de Gaule. Il faut que des récits, des propos, des locutions aient circulé sur eux dans le peuple, soit sur leurs brigandages, soit sur leurs malheurs, suivant qu'on les ait considérés comme des brigands ou des victimes.

Je me hâte d'écarter ce caractère de brigands. Que les Bagaudes ne fussent pas autre chose, c'est probable, et les écrivains du IIIe et du IVe siècle ne voient en eux que des paysans, des misérables ou des révoltés passés au banditisme. Mais dès les premières années du Ve siècle, la pensée populaire changea à leur endroit[1]. Déjà Salvien les regarde comme des malheureux, poussés à bout par le fisc, les méchants et les riches[2]. Et bientôt on arrivera à en faire des chrétiens, dressés contre la tyrannie sacrilège des empereurs. C'est ainsi que les présentera une des rédactions les plus populaires de la passion de saint Maurice et des soldats thébains[3]; et c'est sans doute comme chrétiens qu'on associa leur souvenir et qu'on attacha leur nom à de vieilles enceintes gauloises ou gallo-romaines.

Il me semble trouver dans l'anthroponymie des temps mérovingiens d'autres témoins de cette transformation des Bagaudes en soldats du Christ : car l'imagination populaire, le folklore, marque son empreinte également sur les noms de personnes et sur les noms de lieux. Or le nom de *Bacauda*, qui n'a jamais été un nom d'homme dans les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne, le devient au sixième[4].

---

1. Peut-être parce que les Bagaudes du Ve siècle (408; Zosime, VI, 2, 10) étaient, ceux-là, en partie gagnés au christianisme.

2. *De gubernatione Dei*, V, 22 et s.

3. *Revue*, 1920, p. 45, n. 1. — Seul, le chroniqueur d'Amboise, lui, semble hésiter sur leur christianisme, et il préfère y voir de simples révoltés (p. 116, n. 2).

4. Les textes chez Holder et dans le *Thesaurus*.

Mais quand on parle de folklore, d'imagination, de tradition ou de souvenir populaire, des réserves s'imposent aussitôt.

Un fait de tradition historique (tel que le nom de César, ou de saint Martin, ou de Roland, appliqué à une ruine d'édifice ou à un accident du sol) n'est jamais la survivance d'une réalité, la suite d'une possession ininterrompue. Je veux dire par là que le passage de César en un endroit, par exemple, n'a jamais[1] déterminé en cet endroit, directement et immédiatement, une tradition populaire, transmise ensuite verbalement sur place, de génération en génération. Il s'est d'ordinaire écoulé un certain temps entre les événements ou les personnages historiques et leur fixation ou leur réapparition, en une forme populaire, sur un édifice en ruines, sur une localité bâtie ou sur un détail de la nature.

Cette localisation, d'ordinaire encore, n'a pour origine ni une création populaire ni le travail d'une pensée collective. Elle est l'œuvre de quelque chercheur, érudit avisé ou écolâtre ignorant. Il y a toujours une besogne individuelle, savante ou littéraire, ou se disant telle, au point de départ du folklore historique. Aucun des vingt lieux de Provence où s'est fixé le nom de Marius ne le reçut avant les travaux des érudits du pays sous le premier Empire. Si l'on a rencontré en Gaule tant de « camps de César », c'est parce qu'on s'est mis à en chercher dès le ve siècle[2]. Il n'y aurait point de « brèches » ou de « pas de Roland », si Roland n'avait été, sous les premiers Capétiens, le héros favori d'une littérature de féodaux, de clercs et de pèlerins[3].

Je suppose donc que, dès les temps mérovingiens, des récits auront commencé à circuler sur la pieuse révolte des Bagaudes contre l'empereur Maximien Hercule, le grand persécuteur des chrétiens, le Galère de l'Occident : tout ennemi d'Hercule ne pouvait être qu'un soldat du Christ ; on aura raconté l'héroïque résistance de leurs chefs et de leurs soldats aux ordres impies

1. Sauf exceptions, à moi inconnues du reste. — Cf. p. 118.
2. Voir p. 107.
3. *Revue*, 1916, p. 30 et s.

du prince, l'obscur martyre de leurs troupes dans les lieux sauvages de la Gaule. A ces récits se sera rattachée l'histoire de la Légion Thébaine, massacrée pour n'avoir pas voulu combattre les défenseurs de la foi[1]. Et on les aura racontés aux voyageurs et aux bateliers qui descendaient la Marne, en leur montrant les ruines mystérieuses allongées aux bords de la rivière. — Autour de ce nom de « Château des Bagaudes » conservé par des documents mérovingiens, en arrière des narrations étranges de la Vie de Babolin, je soupçonne une historiographie romanesque aujourd'hui disparue[2]. Et si, à Saint-Maur-des-Fossés, le nom des Bagaudes ne nous apprend rien sur leur histoire véritable, il nous permet d'entrevoir un nouveau chapitre de la littérature historique du Moyen-Age[3].

CAMILLE JULLIAN.

1. L'église la plus voisine des Fossés, Saint-Maurice de Charenton, doit sans doute son vocable à ce souvenir.

2. On trouvera la preuve, je crois, qu'il existait un roman historique sur les Bagaudes dans cet extraordinaire passage des *Chroniques des comtes d'Anjou* (éd. Halphen et Poupardin, 1913, p. 7, dans le *Liber de compositione castri Ambaziæ* [*Amboise*]) : *Tempore illo quo Diocletianus in Christianos seviit, Baugaredi, cum ducibus suis Heliano et Amando, Romanum imperium a Gallia cupientes expellere, Ambaquis* [Amboise] *cum magno exercitu veniunt.* Ils détruisent le *castellum* avec l'aide des gens de Tours, et, chose étonnante pour des chrétiens, conservent *idolum Martis.* Ils habitent dès lors à Amboise jusqu'à l'époque de Valens. Vers ce temps-là [sous Dioclétien], un fils de sénateur, nommé Constantin, se met à la tête de ces *Baugaredi*, fonde un grand royaume en Espagne et en Gaule, laissant aux *Baugaredi* le pays *a Garona usque Lugdunum.* Arrive alors Maximien, après avoir massacré en route *Tebeam legionem.* Il meurt à Marseille. Constantin devient empereur, fortifie Tours à l'aide des édifices d'Amboise [ceci est intéressant et peut être vrai : *Turonibus jussit ut omnes lapides Ambazii edificii ad muros suos reficiendos per Ligerim deferrent*]. Puis, à la tête des *Baugaredi*, il défait Maxence et prend Rome. Désormais, *Baugaredis pacificatis*, de nouveau la Gaule est soumise aux Romains. — Il est possible que l'épisode de cette alliance des Bagaudes avec Constantin ait été provoqué par le souvenir de relations que les Bagaudes de 408 ont pu avoir avec l'usurpateur Constantin (Zosime, VI, 2, 10).

3. Une chose me frappe en ce qui concerne le cycle de César : c'est le rôle que paraît y jouer la ville de Sens. Dans la *Vita Baboleni*, César part de Sens pour son « itinéraire naval », et c'est à Sens qu'il paraît s'être établi après avoir subjugué le monde. Dans *Li Fait des Romains* (ms. fr. 1391, f°s 85-88), le principal épisode romanesque se passe à Pont-sur-Yonne et à Sens autour de Drappès, que l'auteur a nommé Brenno *(Brennus)*, nom, dit-il, commun à tous les « princes de Sens ». Et Cadorix, le rival de Drappès Brenno dans cette histoire, est un chevalier de Melun (f° 86 r°), comme Melun est mentionné sur le chemin de César dans l'itinéraire de la *Vita*. Il serait donc possible que l'origine première de ces *Gesta Romanorum*, de ces Faits des Romains, de tout ce cycle de littérature romanesque de César doive être cherchée à Sens et autour de son archevêché, et cherchée, je crois, dès la fin de l'époque mérovingienne.

P.-S. — **Le domaine de Fontenay, la forêt de Vincennes et les oppida forestiers.** — J'ai revu de plus près le site et la topographie du vieux Saint-Maur. — La valeur militaire est en effet de premier ordre, dominant la boucle de la Marne et les basses terres qui l'entourent ou qu'elle encadre, et on sait le rôle que la hauteur (je parle de celle que domine l'église et qui porte le vieux bourg) a joué en 1870 lors des batailles de Champigny[1]. Et cependant je me refuse de plus en plus à placer là un *castrum* romain ni du Haut ni du Bas-Empire : nous sommes trop loin d'une agglomération urbaine ou villageoise primitive, et, à chercher dans ces parages une forteresse des temps de Dioclétien, j'irai plutôt du côté de Nogent-sur-Marne, *Novigentum,* où il y avait une villa royale dans les temps mérovingiens[2] (encore la chose est-elle fort douteuse). — Mais je n'exclus pas l'hypothèse d'un *oppidum* celtique, placé dans le voisinage immédiat et à vrai dire dans l'ambiance de la forêt (de Vincennes), comme tant d'*oppida* antérieurs à la domination romaine[3]. — Pour l'époque romaine et mérovingienne, je crois de plus en plus, pour la boucle de la Marne et son fossé, à un vaste *sæptum* de chasse, formant appendice et réserve à la forêt de Vincennes. Faute de terres de culture suffisantes, je ne crois pas à l'existence d'une villa sur ce mamelon de Saint-Maur : du reste, ce mot de villa n'est pas prononcé dans les chartes de fondation. La « terre » de la boucle, ce n'était, selon moi, que la « garenne » annexée à la forêt de Vincennes. — La forêt de Vincennes, y compris donc la garenne de la boucle, faisait partie de la villa de Fontenay (-sous-Bois). Et cette villa était, si je peux dire, le centre social essentiel de tout l'Est parisien, avec ses fontaines, ses vignes et ses cultures : je ne doute pas qu'elle ne fût ou ne devînt domaine royal à l'époque mérovingienne, domaine complet, pourvu de toutes les ressources possibles en terres, eaux et bois, s'étendant sur une surface de plusieurs milliers d'hectares. — Ce domaine de Fontenay faisait-il corps avec la villa de Nogent ou en était-il distinct? je ne saurais le dire. — Mais quel admirable sujet de travail offrirait cette reconstitution du sol parisien!

C. J.

Saint-Maur-des-Fossés, 24 avril 1920.

1. Lambin, *Les Origines de Saint-Maur-des-Fossés*, 1873, p. 19 et s.

2. En 581, Grégoire de Tours, *Hist.*, VI, 2. La situation militaire de Nogent est d'ailleurs bien meilleure encore, le vrai lieu de commandement de tout le pays.

3. Par exemple Mont-Berny ou Saint-Pierre-en-Chastre dans la forêt de Compiègne; l'*oppidum* de Taverny dans la forêt de Montmorency (*Revue*, 1911, p. 427) : celui-ci est par rapport au grand domaine royal de Taverny comme l'*oppidum* de Saint-Maur (si on l'admet) par rapport au domaine de Fontenay : l'un et l'autre représentaient « le mont » seigneurial du Gaulois campé à l'ombre de la forêt (*ædificium, circumdatum silva, ut sunt domicilia Gallorum*, dit César), ancêtre de la villa gallo-romaine descendue à flanc de coteau plus près des terres de culture. Et il doit y avoir dans la région parisienne bien d'autres *oppida* forestiers de ce genre, Meudon sans doute par exemple. — A propos de l'*oppidum* de Taverny, je ne serais pas éloigné d'y rattacher le nom du lieu-dit voisin Montubois, autrefois *Mantua*, ce qui paraît bien d'origine celtique.

« CAMP DE CÉSAR[1] »

Une désignation topographique comme *Camp de César* a-t-elle parfois la valeur d'un témoignage historique? En d'autres termes, remonte-t-elle parfois au temps même où César a établi son camp, et s'est-elle transmise depuis lors jusqu'à nous par voie orale, le nom *Camp de César* ayant spontanément, à chaque génération, passé des bouches des pères dans les bouches des fils, comme l'ont fait les noms communs *pain*, *mère*, *pré*, *bœuf*, *laitue*, *feu*, *ciel?* « En fait, il n'y a aucun exemple d'un tel phénomène », me disait en conversation l'homme le mieux qualifié pour en juger, mon confrère et ami Camille Jullian ; « les désignations topographiques qui visent César, comme celles qui visent Marius ou tel autre personnage notable de l'histoire, sont toujours de date postérieure et même de date récente ; ce sont des inventions d'érudits, qui, bien ou mal, ont travaillé d'après des livres, et qui ne doivent rien à une tradition vivante ».

La négation catégorique de mon savant ami ne m'a causé aucune surprise. Ce n'est pas moi qui pourrais la contrôler au point de vue des faits ; mais elle me paraît cadrer *a priori* avec toutes les vraisemblances. D'abord, les masses n'ont aucun souci de l'histoire distante et des noms qui ne sont plus d'actualité. En 1914, combien de nos jeunes soldats pensaient jamais au nom de Bismark? En l'an 15 ou 10 avant notre ère, dans la Gaule vaincue depuis longtemps, la jeunesse devait ignorer la personnalité et le nom de César, même là où César avait eu jadis un camp, et ce devait être encore bien plus vrai au temps de Marc-Aurèle, de Théodose, de Charlemagne, de Saint-Louis, de Louis XVIII. Les mémoires illettrées sont incapables de conserver avec précision un souvenir d'histoire, témoin les bévues des cicérones. A Angers, on m'a fait voir une pièce voûtée à arcs brisés « bâtie par Jules César pour servir de salle synodale aux évêques » ; au Mont-Saint-Michel, « la maison de Du Guesclin, bâtie au XVIe siècle » ; à Tours, la chambre d'ami où Tristan l'Ermite faisait coucher Jeanne d'Arc. Un Bruxellois, vers 1900, m'a indiqué le point de vue de Waterloo, « où on s'est battu en 1830 ».

Pour qu'un nom propre se transmette sans erreur pendant quelques siècles, il faut que ce soit dans un terme technique, utile à des spécialistes pour un classement ; tel est le cas des *prunes de reine Claude*. Or, ici, point de tradition orale, point de transmission inconsciente et anonyme, comme ç'a été le cas pour PERSICA *pêche*, d'une génération à l'autre : il y a eu transmission volontaire d'individu à individu, enseignement de maître à élève, de devancier à successeur,

1. *Revue*, 1920, p. 107 et s.

chacun soutenant d'ailleurs sa mémoire par des notes écrites, ou même par des livres ; car, avant que Claude naquît, l'imprimerie était inventée. Et il est curieux de noter qu'ici l'historien ne tire de la « tradition » qu'un profit documentaire médiocre ; le parrainage d'une variété végétale n'est pas une action des plus mémorables, et Claude de France n'est pas un personnage de premier plan comme César; la *bonne reine*, moins actuelle et par conséquent moins illustre que la bonne prune, est de celles dont bien des Français peuvent ignorer le nom sans honte en dehors des repas.

L'insouciance fatale des masses s'oppose à ce qu'on garde deux mille ans la tradition vraie d'un *camp de César*. Une autre raison *a priori* s'y oppose également, et une raison beaucoup plus précise et par conséquent plus péremptoire. Celle-ci est dans la phonétique.

La phonétique, en effet, est connaisseuse en tradition orale. Elle sait déterminer, avec quelque rigueur, comment, en un lieu donné, se transforme un nom donné transmis de bouche en bouche. Peu importe qu'il s'agisse d'un nom commun ou d'un nom propre ; le groupe latin initial ST- est devenu *ét-* dans *Étienne* tout comme dans *étoile*. Avec le temps, le nom propre se défigure comme le nom commun; l'un et l'autre se défigurent obligatoirement, avec une absolue certitude. Une exception n'est imaginable que si, par un hasard miraculeux, un nom commun ou un nom propre se trouve être composé uniquement de ceux d'entre les phonèmes que le dialecte local a l'habitude de conserver tels quels; le génitif MARI (non pas MARII, forme postérieure à l'époque de Marius) serait à coup sûr moins altéré que le génitif CAESARIS. Hors d'un tel cas particulier, l'altération est profonde. On avait créé GRATIANOPOLIS et GRATIANOPOLITANVS pour immortaliser GRATIANVS: mais « tout sur terre appartient aux princes, hors les sons », et le pauvre empereur n'a plus figure humaine ni dans *Grenoble*, ni dans *Graisivaudan*. FORVM IVLI est devenu *Fréjus*, FORVM LIVI *Forli*, avec génitifs mutilés, altérés, collés à l'autre élément; dans *Fréjus*, l'altération est même plus forte qu'elle n'a l'air d'être, puisque nous prononçons *ju* la syllabe que les Latins prononçaient *iou* (c'est falsifier l'alphabet latin que d'imprimer JVLI ou JULI pour IVLI). Cela étant, supposons un *camp de César*, c'est-à-dire un CASTRA CAESARIS ou un CAESARIS CASTRA, dans l'antique toponomastique de la Gaule : qu'aurait fait d'un tel nom la tradition orale continue ?

Dans la région du *Cateau*-Cambrésis, CASTRA fût devenu *câtre* ; dans la région de *Château*-Gontier, dans celle de *Château*-Chinon, et aussi dans la région parisienne, *châtre*. CAESARIS, dans la région parisienne, fût devenu quelque chose comme *cièdre* : c'est ainsi que le bas-latin COSERE pour CONSVERE est devenu *coudre*. Si, de bonne heure, les deux éléments s'étaient soudés en un seul mot, comme il est arrivé pour

Fréjus et Forli, CAESARISCASTRA eût donné, dans la région parisienne, à peu près *Cédréchâtre* et CASTRACAESARIS à peu près *Châtreizièdre*. A peu près ; car, dans le détail, hâtons-nous de le dire, de tels essais de reconstitution phonétique n'ont rien de bien sérieux ; ils n'en expriment pas moins, pour l'ensemble, une physionomie vraie.

Il est certain que CAESARIS, conservé par voie orale dans la région de Paris, serait aussi foncièrement défiguré que STEPHANVS devenu *Étienne*. Dans une autre région, la défiguration pourrait être moindre : mais il n'est aucun point du territoire où elle puisse être nulle : quelque contrée qu'on choisisse, un érudit compétent sera toujours à même de la retracer dans son aspect général. Il est donc contradictoire de parler en même temps de *camp de César* et de tradition orale. La tradition orale aboutit à un nom inanalysable et inintelligible, comme *Fréjus*, et non à une locution claire comme serait *marché de Jules*. Imaginaire est ce *marché de Jules* ; illusoire et non moins imaginaire est le *camp de César* prétendu traditionnel.

Avec l'expression type *camp de César*, je n'en ai pas fini ; car il n'a pas encore été question de la relation à définir entre le latin CASTRA et le français *camp*. Les deux mots sont différents l'un de l'autre, et ils expriment des choses qui diffèrent elles-mêmes ; car un *camp*, chez les nations modernes et chez celles du Moyen-Age, n'est pas du tout pareil à des CASTRA romains. Le *camp* n'est pas, d'ailleurs, la continuation des CASTRA ; entre l'usage d'un ensemble appelé CASTRA et l'usage d'un camp, il y a eu discontinuité. Il a existé une période qui avait oublié les CASTRA et pour qui le *camp* était inconnu encore, ou au moins très mal défini. Pendant cet interrègne de l'art ou de l'usage de camper, qu'a pu devenir la prétendue tradition orale ? Comment a-t-elle eu l'idée de traduire, et de traduire inexactement, ce qui dans le vieux langage n'avait plus de sens ? Comment a-t-elle rendu le vrai latin CASTRA par le faux français *camp* (car *camp* est forcément une variante de *champ*, empruntée à un dialecte du dehors) ? Voilà une difficulté qui ressortit à la fois à la linguistique et à l'histoire de la pratique militaire. Les croyants de la tradition orale ne se doutent guère combien leur théorie, si aisée et si simple en apparence, est hérissée de complications et d'impossibilités.

Le changement de nom commun, par voie de traduction, dont CASTRA *camp* serait un exemple, n'existe pas dans PORTVS VENERIS devenu *Port-Vendres* ; mais ici se retrouve le phénomène constant que rien ne peut entraver : la défiguration phonétique du nom propre. Cette défiguration est la règle universelle et inéluctable. Pour toutes les expressions composées de la topographie et de la géographie qui contiendraient un nom propre, elle exclut la possibilité d'un témoignage explicite par la tradition.

Louis HAVET

LE GALLO-LATIN *BRIGANTES*

En rendant compte de l'édition nouvelle du *De medicamentis liber* de Marcellus de Bordeaux, de Max Niedermann (1916, t. V du *Corpus medicorum latinorum*), M. Antoine Thomas (*Journal des Savants*, janvier-février 1920, p. 14 et s.) a été amené à dire un mot de *brigantes*, mot évidemment d'origine celtique, que nous a conservé Marcellus avec quelques autres : *si (oculi) sive vermiculos habeant sive* BRIGANTES *qui cilia arare et exulcerare solent*. Il nous apprend qu'en Gascogne, le ciron est appelé *breguent*, ailleurs *brian*, et que le rapport entre ces formes méridionales et *brigantes* a été indiqué par Mistral dans son *Trésor* (cf. *Revue*, 1920, p. 128). Du côté celtique, l'origine celtique aurait été tranchée par Zupitza, *Indogerm. Anzeiger*, XIII, p. 51 et Pedersen, *Vergl. Gramm. der kelt. Spr.*, I, p. 540 (aj. II, p. 50).

De fait, le premier, Zupitza, dans un compte rendu du *Dictionnaire breton* de Victor Henry, à propos du breton *grec'h*, « ciron », rapproché par Henry du gallois *gwraint*, a affirmé, en passant, l'identité de *gwraint* avec le gallo-latin *brigantes*, qu'il avait relevé dans Holder, (*Altkelt. Spr.*, I, p. 535). Pedersen, qui ne paraît pas avoir connu *brigantes*, reconstitue un vieux-celtique *wrigantī* comme prototype de l'irlandais moderne *frighid. f.*, « ciron », (écrit aussi *frigh*, plur. *frighde*) ; gallois *gwraint*, « vers dans la peau », « ciron ». Le breton *grec'h*, « ciron », a, en moyen-breton, une variante *gruech* et appartient à un thème quelque peu différent **wrikko-* = indo-européen **wrig-no*[1] —. L'étymologie est certaine. La seule particularité à relever c'est l'évolution *wri- wr-* en *br-*. Il y en a un autre exemple sûr dans *brūca*, *brucaria* « bruyère », breton *bruk*, emprunté au roman des Gaules. Le gallois a *gruq*, comme le cornique; *grug*, en cornique, à l'époque moderne, est devenu *grīg*, largement représenté en toponomastique sous la forme orthographique anglaise *greeg*. Le gallois et le cornique sont identiques à l'irlandais moyen *fŕoech*, moderne *fraoch* « bruyer ». Ces mots remontent à un vieux-celt. **wroiko*. On le retrouve comme nom propre d'homme dans le génitif *Vŕoici* d'une inscription oghamique : *Netta-Vroici*, qui a donné en vieil irlandais le nom propre *Nat Fraich*.

1. Le dialecte de Vannes a un pluriel *groehant* à remarquer. Le pluriel gallois *gwraint* a été précédé par un pluriel *gwreant* = **wrigant-ĕs*.

***

Il n'est pas rare de rencontrer des noms propres chez les Celtes insulaires empruntés à des noms d'arbustes : dans les inscriptions oghamiques figure un *Maqi Cairatini*, nom au génitif qu'on rencontre dans le Livre d'Armagh sous la forme nominatif *Macc Cairthin*, « fils de l'alisier » ; cf. *Macc Cuill*, « fils du coudrier » ; *Macc Ibair*, « fils de l'if »[1], *Macc Dregin*, « fils de l'épine noire » ; *Macc Cuilinn*, « fils du houx » ; *Macc Dara*, « fils du chêne ».

Ce qui est le plus embarrassant pour l'identification du gallo-latin **bruka* avec *vroiko* —, c'est le vocalisme. A vrai dire, les exemples de la diphtongue vieille-celtique *oi* en gaulois proprement dit sont ou extrêmement rares ou douteux. Le gaulois *Oino* pourrait bien être pour *Aino*, plus largement représenté *(Aina, Aine, Ainius, Aino-rix, Ainos); Oia* est pour *Ogia; Veru-cloetius* doit être probablement lu *Veru-cloutius; Doidena* se trouve sous la forme *Dovidena; Doiderus* est pour *Doviderus*, qui se trouve; *Vindoroici* peut être pour *Vindorovici; Doiros* peut être pour *Dovi-ros*. — Il y a d'ailleurs ici une question de date.

Il semble d'après **brūka* que la diphtongue *oi* ait évolué en gaulois exactement comme en brittonique ; elle serait d'abord devenue *ō* fermé, puis *ü*.

***

En ce qui concerne *vr* donnant *br* —, on peut citer un exemple de flottement, *s'il ne s'agit pas d'un changement phonétique de phrase*, dans *Vrocomago: C(ivilas) Trib(ocorum) a Vrocomago :* il est remarquable, en effet, que *Brocomagos* est ici précédé de la préposition *a*.

J. LOTH.

1. Vieil-irl. *ibar*, *mod. iubhar :* cf. *Eburones*, *Eburovices*, *Eburodunum*, etc.

ANTIQUITÉS DU PÉRIGORD ET DU PAYS DE COMMINGES

Un vieil auteur, qu'on consulte peu de nos jours, rapporte deux découvertes dont il convient de raviver le souvenir pour inciter quelque érudit du Midi à faire des recherches complémentaires.

Voici le premier passage :

« Près de Miramont,... se void une caverne ou grotesque (que ceux du païs appellent cluzeau) de laquelle ceux qui y sont entrez, racontent merveilles, disans qu'elle va par dessous terre, de cinq à six lieües, et qu'au dedans sont plusieurs belles salles et chambres, les unes estans pavées de pierre menue et diversifiées en couleur à la mosaïque, et là on void quelques autels, et des painctures en plusieurs endroits...[1]. »

Pour l'identification de la localité, il ne saurait y avoir d'hésitation. Ce Miramont, dans le Périgord, est certainement la petite ville du canton de Lauzun (arrondissement de Marmande, Lot-et-Garonne).

Le terme de *cluzeau* est encore conservé dans une partie de la France[2].

Les renseignements relatifs à l'étendue et à la description de la caverne sont moins précis. Il faut poser diverses questions : Est-il admissible que cette caverne ait eu une longueur de plusieurs lieues ? Nous pouvons croire à une forte exagération. Ces salles souterraines sont-elles romaines ? N'y avait-il pas plutôt à Miramont une église fort ancienne[3], ornée de mosaïques[4] et de peintures ? La mention des autels trouverait ainsi une explication toute naturelle.

1. Jacques de Fonteny, *Les Antiquitéz, fondations et singularitéz des plus célèbres villes... de France*, Paris, 1614, p. 453. On trouve une relation analogue dans André Duchesne, *Les Antiquitéz et recherches... de France* (éd. de Paris, 1637, p. 780).

2. Je l'ai rencontré souvent en faisant de longues recherches sur les souterrains-refuges de la Gaule.

3. Ce serait un autre sanctuaire, et non le moins curieux, à placer à côté des églises monolithes d'Aubeterre, de Gurat et de Saint-Émilion, qui ont été étudiées par M. le Mis de Fayolle (*Congrès archéologique de France*, à Angoulême, en 1912, t. II, p. 365).

4. Comparables peut-être à celles de l'église de la Daurade, à Toulouse. Toutefois les mosaïques de la Daurade couvraient les murs et les colonnes.

Fonteny a signalé aussi dans le pays de Comminges un souterrain « dans lequel estoit encore l'Idole de Venes et plusieurs figures de Priapées et autres saletéz »[1]. Je suis porté à croire que ce prétendu souterrain était simplement une cachette de statues[2].

ADRIEN BLANCHET.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Uxellodunum. — L'excursion au Puy d'Issolud, dont je vois le récit dans le *Bulletin de la Société scientifique de la Corrèze* (t. XLI, 4e l., 1919) paraît avoir été fort intéressante, et j'espère qu'elle aura donné un utile regain de popularité à la vieille citadelle. C'est M. Caze, de Martel, toujours actif et obligeant, qui a conduit les visiteurs. C'est M. Viré qui a exposé l'état de la question, et nous avons eu le plaisir de constater la sympathie qu'Issolud lui inspire. Nous souscrivons d'ailleurs à sa remarque « que notre vieux sol gaulois n'a pas livré tous ses secrets, que la discussion sur les textes et les manuscrits est vaine, que des fouilles sérieuses s'imposent ». Et nous constatons avec joie que, pour les fouilles, M. le Préfet du Lot, qui était présent, a promis l'appui du Département. — Il y a un tirage à part de ce récit et de l'exposé de M. Viré.

Refuges. — A. Ponchon, *Carrières et souterrains-refuges*, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1919, 3e-4e tr.

Demi-moule en pierre trouvé à Wiry-au-Mont (Somme) pour couler des jetons ou des objets de parure, publié par M. A. Hackspill dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1919, p. 305. Objet très intéressant, à étudier de près. Mais je ne vois pas encore de quelle époque.

Hercules Saxanus et ses rapports avec les cultes orientaux; cf. Wigand à propos du monument de Brohl dans les *Bonner Jahrbücher* de 1915, t. CXXIII.

La campagne germanique de César en 55, par Sadée, *Bonner Jahrb.* de 1915, t. CXXIII, p. 99: vers le confluent de la Moselle et non de la Meuse.

1. *Op. cit.*, p. 454.
2. Cachette analogue à celles qu'Edmond Le Blant a signalées (*Comptes rendus Acad. Inscr. et B.-L.*, 1890, p. 541).

L'œuvre de Westropp en Irlande. — L. Carias, dans le *Bull. de la Soc. préhist. française* de 1919, p. 343-6, rappelle l'œuvre immense de T. J. Westropp en Irlande, relevant partout les enceintes préhistoriques (239 « forts » dans un seul comté), ne se bornant pas au relevé archéologique, mais cherchant dans la vieille littérature irlandaise et le folklore toutes les allusions à ces monuments. Et voilà, dit Carias, un exemple à imiter. « Nous avons les *Acta Sanctorum*; nous avons des épopées féodales. Qui s'en occupe en préhistoire? » Le regretté Habert avait commencé dans la *Revue* une enquête de ce genre: la mort a entravé son œuvre (cf. 1916, p. 123 et s.).

Les agglomérations de cases en pierre. — M. Guebhard s'en occupe dans le *Bull. de la Soc. préhist. franç.* de 1919. Il nous donne un excellent croquis de celles de Villars dans le Puy-de-Dôme, un autre de celles des Renardeyres *(id.)*.

L'art gaulois. — Remarques générales, un peu en pot-pourri, de Koepp, dans *Bonner Jahrbücher* de 1919, t. CXXV, sous le titre *Ogmios*. — Quel besoin Koepp a-t-il, à propos de Teutatès, de mettre en avant « le patriotisme » français de ceux qui en parlent? S'imagine-t-il que notre science n'ait pas le courage ou l'intelligence de travailler en plein désintéressement?

Dictionnaire topographique. — On annonce la publication du *Dictionnaire topographique du département de l'Isère*, comprenant les noms de lieux anciens et modernes, rédigé d'après les manuscrits d'Emmanuel Pilot de Thoret, sous-archiviste aux Archives de l'Isère, et publié par le chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Institut; Romans, imprimerie Jeanne d'Arc, 1920.

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, p. par dom Cabrol et dom Leclercq, chez Letouzey et Ané, 87, boulevard Raspail à Paris. Un des cinq grands répertoires publiés par le clergé catholique (les autres sont: le *Dict. de la Bible*, de Vigouroux; le *D. de théologie catholique*, de Vacant; le *D. d'hist. et de géogr. eccl.*, sous la direction de Baudrillart; le *D. de droit canonique*). — Très utile à nous tous, en dehors même de l'archéologie chrétienne.

Le folklore et la préhistoire. — J. Toutain, *Le caractère sacré des mégalithes*, etc., dans *Pro Alesia* de 1918 et 1919.

Cachets d'oculiste en Alsace, par L.-G. Werner, extrait du *Bull. du Musée historique de Mulhouse*, 1919, in-8° de 16 p. — Je signale le cachet représentant un échassier à corps formé d'une tête de bélier et à tête formée de masque humain et d'un ibis dont le bec est remplacé par un tube recourbé. Cachet de médecin? ou, plutôt, monument de quelque religion à mystère?

Ehl. — M. Werner, dans la brochure ci-haut mentionnée, a grandement raison de signaler l'importance d'Ehl: l'étudier « constituerait certainement une jolie page inédite d'histoire ancienne qui contribue-

rait utilement à la connaissance d'une des plus belles provinces de la Gaule». Ehl, a dit M. Werner (dans le *Bull.* de la même Société, en 1912 et 1913), « fabriquait et sans doute exportait des instruments chirurgicaux ».

L'Aphrodite marseillaise du Musée de Lyon. — Elle serait de la seconde moitié du VIe siècle et n'a pu être sculptée à Marseille. C'est, comme le tarif punique et tant d'autres objets, une importation moderne d'Ionie. Henri Lechat, *Musée de Lyon, Aphrodite archaïque*, Lyon, 1919, in-8° de 25 p., 3 pl. Je n'ai aucun argument à faire valoir contre toutes ces conclusions. Cf. *Revue,* p. 73.

Enceintes préhistoriques. — Il y en a quantité de nouvelles, et bien intéressantes, signalées dans le Var par le commandant Laflotte (*Bull. de la Soc. préhist. franç.*, 1919). Au milieu de toutes ces variétés, j'aperçois quelques lois générales dans les sites et les tracés.

Tombe cylindrique. — Dans les *Mémoires de la Société archéologique lorraine,* t. LXIV (1914-9), M. L. Schandel étudie un petit monument cylindrique gallo-romain, qui doit être funéraire, et qui est en effet de forme priapique assez caractérisée. Découvert à Charancy-Epiez en Meurthe-et-Moselle. M. Schandel le rapproche de blocs plus ou moins dégrossis de l'époque hallstattienne découverts en Alsace. Mais je crois qu'on trouverait des choses plus voisines dans nos collections tumulaires des temps gallo-romains.

La mosaïque de Martial à Vinon (Var). — J'en parlerai plus longuement quand elle sera intelligemment publiée. Mais je dois faire remarquer d'ores et déjà qu'elle correspond à tout ce que nous savons ou supposons sur les rapports particuliers du poète avec la Gaule Narbonnaise. Martial est, de tous les écrivains de la littérature latine, celui qui paraît s'être le plus intéressé à notre Midi. Il parle de Bordeaux, Narbonne, Toulouse, Vienne, Marseille; il connaît vingt détails de la vie de la Gaule; il avait des protecteurs à Toulouse ou à Narbonne; il a dû visiter notre Midi. J'imagine qu'en serrant les textes de plus près, on arrivera à d'utiles constatations sur la vie et les relations de Martial.

L'origine de la faucille. — *Faucille préhistorique de Solferino* (Italie), par André Vayson, extrait de l'*Anthropologie* de 1919, in-8° de 30 p. et 4 pl. Très curieux travail, clair et fouillé, provoqué par la découverte, dans une tourbière de Solferino, gisement du début des âges métalliques, d'une « pièce de bois, munie d'une rangée de silex sertis dans une armure avec un mastic »; les silex « témoignent d'un travail précis et intelligemment raisonné; chacun est taillé pour la place qu'il doit occuper et ajusté à ses voisins, des petits côtés étant façonnés en biseaux qui recouvrent les biseaux des pièces voisines »; « le mastic devait être composé de terre fine et d'une résine avec addition d'un corps gras ». Et tout ceci est bien important pour nous faire

connaître quelques-unes des origines du travail humain. M. Vayson, d'une série de comparaisons, avec l'Égypte en particulier, conclut que nous avons là une faucille primitive, celle d'avant l'emploi du métal, c'est-à-dire le plus ancien instrument connu de récolte agricole. — Déchelette (II, p. 267) avait déjà, sur le vu des objets d'Égypte, soupçonné que la faucille de bronze avait été précédée de la lame de silex. Il avait remarqué qu'en Égypte la faucille est désignée sous le nom de mâchoire, d'où il avait conclu que la plus ancienne faucille avait été une « mâchoire » d'animal utilisée. C'est plutôt, dit M. Vayson, parce que la faucille à silex sertis rappelle assez une mâchoire avec ses dents. — Remarquez que l'objet en question est de l'ère des métaux : ce qui montre la persistance, dans cette ère, de l'emploi du silex.

La question de l'Alsace alémanique vient de donner lieu à un livre très fouillé, de M. Tourneur-Aumont (*L'Alsace et l'Alemanie*, coll. des *Annales de l'Est*, 1919, Nancy, Berger-Levrault, in-8° de 225 pages), livre qui atteste une énorme lecture et une passion de savant. L'auteur écarte délibérément toute intervention des Alamans en Alsace. Tout ce qui paraît germanique, comme les noms en — *ingen*, — *weiler*, — *heim*, est une notation administrative d'origine franque ; le nom d'Alsace n'a aucun rapport avec la langue allemande, il vient de *pagus Alisacensis*, « le pays de l'Ill », il est par suite d'origine gallo-romaine ; et de même Strasbourg, de *Stratæ-Burgus*, « le bourg de la route. » Nous sommes d'accord.

Ponts et routes dans l'Hérault. — J'ai eu le tort, quand a paru le livre excellent de M. Émile Bonnet sur les *Antiquités et Monuments de l'Hérault* (Montpellier, 1905), de ne pas le connaître, le signaler et le recommander. Il n'est jamais trop tard pour faire œuvre de justice. — Je crois, entre autres services, que M. Bonnet nous a donné sur les routes romaines de l'Hérault des indications précieuses, utiles pour la viographie générale. Ceci par exemple. — La route Domitienne : cette route aurait été doublée, du côté du littoral, par un chemin dont on trouverait des traces dans les communes de Mèze, Frontignan en direction de Lunel, et ceci est extrêmement important : car je crois, pour ma part, qu'au delà de Lunel ce chemin se continuait vers Saint-Gilles et Arles, évitant Nîmes, que c'est un très vieux chemin saunier, et l'existence de ce chemin explique peut-être la différence de 19 milles en moins sur la voie Domitienne que certaines bornes récapitulatives (XII, 5668, 5671) indiquent des Pyrénées à Rome. — Le livre de M. Bonnet nous permet de nous rendre compte de l'extrême richesse en ponts de la viabilité romaine dans l'Hérault. J'en compte au moins six : 1° le pont Ambroix sur le Vidourle *(via Domitia)*; 2° le petit pont du Coulazou *(id.)*; 3° le pont de *Cessero* (Saint-Thibéry) sur l'Hérault *(id.)* [chose à noter, pas de pont certain sur l'Orb, peut-être un gué,

vadus Franciscus]; 4° le pont Serme *(pons Septimus?)* sur l'étang de Capestang *(id.)*; 5° le pont de Sommières sur le Vidourle (route de Nîmes à Lodève); 6° le pont de Boisseron sur la Bénovie (route de Sommières sur Substantion). Et toutefois il ne faudrait pas croire que même dans le Midi la civilisation romaine fût semblable à la nôtre et ne connût que les ponts pour la traversée des rivières. J'ai déjà dit que le pont sur l'Orb n'était point certain (j'y crois cependant). Le vieux chemin saunier auquel j'ai fait allusion ne comportait pas de pont, franchissait les rivières à gué.

L'édition Niedermann de Marcellus le Bordelais. — Voyez l'intéressant article d'Antoine Thomas dans le *Journal des Savants* de janvier 1920. Et remarquez ce qu'il dit du nom gaulois *brigantes* (= *vermiculi* [sans aucun rapport avec le nom de peuple *Brigantes* = *Castellani*, selon moi]). « Le mot s'est maintenu dans le Midi, avec *breguent* (= « ciron ») et *brian*. Et notre incomparable Mistral, en son *Trésor* a le mérite d'avoir indiqué le rapport des patois avec Marcellus ».

Brigantes. — Cf. au-dessus et *Revue*, p. 121.

Les textes sur les anciens Germains. — On en trouvera le recueil complet, avec un commentaire succinct, dans le livre de M. Jacques Hillemacher, *Les Germains devant l'histoire*, Paris, Alcan, 1920, in-8° de 126 pages, avec préface de M. Georges Hervé.

L'Œsling et l'Ardenne. — M. Jules Vannérus s'est attaché, je crois, à reviser, compléter et corriger le travail de Piot sur les *pagi* de la Belgique, qui est toujours notre principal recours en matière de géographie historique. Piot avait indiqué l'existence d'un petit « pays » d'Œsling (aujourd'hui l'Œsling est la partie septentrionale du Grand-Duché, avec les régions limitrophes de la Prusse). Ce *pagus* aurait été, dit M. Vannérus, « créé de toutes pièces par Piot ». Œsling ou Osning est purement et simplement le synonyme d'Ardenne, et les textes nombreux présentés par l'auteur me paraissent décisifs. — *L'Œsling et ses rapports avec l'Ardenne*, in-8° de 15 pages. Extrait des *Mélanges de Borman*, Vienne, 1919.

Clermont et l'Auvergne. — Un très bon résumé de tout ce que nous y savons et voyons de romain, dans *l'Université de Clermont-Ferrand et le Pays d'Auvergne* (Clermont, Joachim, in-8°, [1920]), réumé dû à M. Audollent.

La céramique de Roussillon. — Étude de M. Héron de Villefosse dans le *Bull. arch.* de 1918, p. 274 et s.; cf. 1917, p. 39 et s.: débris de vase peint du IVe siècle (figures rouges sur fond noir); de vase apulien du IIIe (vernissé noir; cratère semblable à Perpignan venant de Roussillon; autres à Ensérune); de poteries arvernes ou rutènes (plus répandues en Narbonnaise que ne le pensait Déchelette. — A signaler, comme type d'objet nouveau, le moule de sceau ou de

marque de fabrique en argile, qu'il importe d'étudier de très près. — Avec quel soin, quelle passion notre cher maître suivait les fouilles de Roussillon, c'est ce que M Aragon a excellemment mis en lumière dans sa touchante brochure *M. Héron de Villefosse et les fouilles de Ruscino* (Perpignan, Comet, 1919, in-8° de 8 pages), brochure où l'on trouvera des fragments des dernières lettres écrites par de Villefosse, pleines de patriotisme et d'espérances.

Lutetia et Luteva. — Le rappel du livre de M. Bonnet (p. 127), a attiré de nouveau mon attention sur Lodève et son site (c'est un marché, dit M. Bonnet, et de bas-fond). Et voici pourquoi. Lodève, *Luteva*, est la seule ville gallo-romaine dont le nom rappelle *Lutetia*. Et je suis convaincu que, pour trouver l'étymologie de ces noms de villes, il faut, souvent, regarder les situations. Je demanderais donc aux archéologues de l'Hérault de chercher si, dans le site primitif de Lodève, n'existerait pas quelque détail (marais par exemple), qu'on retrouverait à Paris.

La mosaïque des Narbonnais à Ostie, par Héron de Villefosse, dans le *Bulletin archéologique* de 1918. — Étude d'ensemble : 1° sur l'édifice des corporations maritimes à Ostie; 2° sur la mosaïque des *navicularii* NARBONENSES (la scène de déchargement à quai doit se passer à Narbonne); remarques sur les feuilles cordiformes qui seraient des porte-bonheur [ne serait-ce pas le lierre de Bacchus? Perdrizet a dit d'excellentes choses là-dessus]); 3° sur les *navicularii* de Narbonne et d'Arles.

Cachets d'oculistes. — Espérandieu, *Bull. arch.*, 1918, p. LXXX.

Les dalles mégalithiques percées de trous. — La publication de M. Coutil (p. 49) remet cette question à l'ordre du jour (cf. Déchelette, I, p. 420-2). Comme je suis de plus en plus convaincu qu'il est d'une bonne méthode de chercher à rattacher les milieux mégalithiques aux milieux classiques, à expliquer ceux-là par ceux-ci, qui en dérivent, voici ce que je proposerai. A l'époque gallo-romaine, c'est un principe que le mort soit honoré par un repas funéraire, et qu'il doive y assister, en esprit ou en image, et sans doute l'un et l'autre. Voilà pourquoi le mort est si souvent représenté en attitude de buveur, par exemple à Autun (voyez le bon travail de Graillot, *Poculum et Lagena)*: il est censé trinquer avec ses proches et leur donner la réplique. — A l'époque mégalithique, les restes de foyers qu'on trouve au-devant du monument peuvent être ceux des repas funéraires. Et le mort assistait à ces repas en glissant son esprit par le trou de la dalle qui fermait la chambre où il reposait. — On a supposé, pour fermer ce trou, un obturateur en bois. Et je crois encore ceci : les jours des anniversaires, cet obturateur devait être enlevé, pour que la chambre fût ouverte et que le mort pût passer. C'est l'équivalent de la formule gallo-romaine *per eos dies quibus cella memoriæ aperietur*.

Tablettes magiques. — Il faut maintenant compléter le répertoire d'Audollent à l'aide des relevés faits par Besnier dans la *Revue de philologie*, 1920 (janvier, *Récents travaux*, etc.).

Chamerande. — Au cours d'un échange de vues (sur Tournus et Préty) avec M. Jeanton, j'ai été frappé par le nom d'un hameau de l'Ain, *Chamerande :* le dernier terme m'a rappelé les fameux *Éguirande*, dont je reparlerai par ailleurs ici; et j'ai voulu savoir si le nom est ancien, et si la localité, comme toutes nos Éguirande, ne touche pas une limite de cité. Or, M. Jeanton me répond que le nom se retrouve sous la forme *Cameranda*, *Chamaranda*, au xe siècle, et que le lieu était sans doute à la limite des Éduens et des peuplades qui habitaient jadis le département de l'Ain. Si *randa*, comme je l'ai toujours soutenu, signifie « limite », à quoi pourrait se rattacher *cama ?* Je ne vois pour le moment que le radical, d'ailleurs celtique, qui a donné *caminus*, « chemin ». *Camaranda* = « *via finalis* » ??, comme *Ecoranda* = « *aqua finalis* » ??

Nouveaux monuments à l'anguipède, l'un sans doute de La Jonchère, commune d'Église-Neuve, l'autre de Lussat, tous deux du Puy-de-Dôme, non pas absolument inconnus jusqu'ici, mais non publiés dans les recueils d'ensemble, et qui fournissent à M. Poisson l'occasion d'étudier, avec sa conscience, sa patience, son objectivité coutumières, *les Monuments du Cavalier à l'anguipède* (in-8° de 35 p., extrait du *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, Clermont-Ferrand, 1920). Il rattache très justement ce genre de monuments, d'une part aux cosmogonies solaires, d'autre part à des survivances celtiques, enfin au mouvement religieux, naturaliste et symbolique du temps des Sévères. Et nous sommes tout à fait d'accord avec lui. Nous hésitons seulement à parler de lutte entre le géant et le cavalier; nous croyons à un géant dompté et domestiqué. Et nous lui rappelons le monument où le géant *porte* sur un plateau les dieux de la lumière; cf. *Revue*, 1919, p. 62.

CAMILLE JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

É. Cuq, *Les nouveaux fragments du Code de Hammourabi sur le prêt à intérêt et les sociétés* (Extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XLI). Paris, Klincksieck, 1918; 1 vol. in-4° de 112 pages.

Des exemplaires officiels du code compilé sous le règne de Hammourabi figuraient dans les temples des principales villes de la Babylonie; du temple de Sippar provient celui qui est conservé au Musée du Louvre. On sait qu'il nous donne un texte incomplet : quarante-cinq articles environ (numérotés à l'ordinaire de 66 à 100) ont disparu. Un certain nombre de ces articles, relatifs au prêt à intérêt et aux sociétés (n°s 90-100) nous sont fournis maintenant par une tablette exhumée à Nippour par l'Université de Pennsylvanie et publiée en 1914 (*University of Pennsylvania*. Publications of the Babylonian Section : *Historical and grammatical Texts*, par A. Poebel). Une demi-douzaine de tablettes analogues devait constituer un exemplaire portatif du code, sans doute à l'usage des hommes de loi. Le commentaire de M. Cuq est bâti sur la traduction donnée par le P. Scheil dans la *Revue d'Assyriologie*, t. XIII, p. 49.

Contrairement à ce qui eut lieu plus tard chez leurs voisins d'Israël, la légitimité de l'intérêt a toujours été reconnue en Chaldée et Babylonie. Comme l'agriculture et le commerce étaient florissants, le prêt à la production recevait une large application. Sans doute, les Chaldéens pratiquaient aussi le prêt à la consommation, souvent gratuit, et même un prêt d'un genre particulier, consenti par les administrateurs d'un temple au profit des malades et remboursable seulement en cas de guérison. Mais, à l'ordinaire, le blé ou l'argent prêté était une cause d'enrichissement pour l'emprunteur, et il paraissait naturel que le prêteur y trouvât du même coup son profit. Toutefois, le principe de la limitation légale de l'intérêt était inscrit dans la loi, alors que chez les Grecs, par exemple, la limitation n'a jamais été qu'une mesure exceptionnelle et temporaire. Le taux maximum était d'ailleurs très élevé : un tiers du capital pour les prêts de blé, un cinquième pour les prêts d'argent. Cette dualité du taux de l'intérêt était consacrée par un usage bien antérieur au règne de Hammourabi.

Les contrats font connaître des clauses multiples qui montrent la pratique courante et très souple du prêt. Certains prêts sont rembour-

sables d'après le taux des denrées à la récolte; d'autres sont faits en vue d'un avantage déterminé : on prête du sésame pour avoir de l'huile, du blé pour avoir de la farine; on prête de l'argent à des moissonneurs pour s'assurer leur service. Le contrat de prêt tient donc lieu, semble-t-il, soit d'une commande, soit d'un contrat de louage.

La sanction de la loi qui limite le taux de l'intérêt est l'annulation du contrat : le créancier perd ce qu'il a prêté; mais aucune restitution ne lui est imposée. La législation se borne à protéger le débiteur contre l'esclavage qui résulterait pour lui de son insolvabilité. Elle atteint également les moyens frauduleux de majorer l'intérêt (omission de l'inscription d'un acompte reçu, usage de faux poids, cumul du capital et des intérêts). L'emprunteur reçoit des facilités pour se libérer : en restitution de blé ou d'argent, il peut offrir toute autre sorte de biens qu'il possède, par exemple la récolte d'un champ de dattiers.

Dans une seconde partie, M. Cuq étudie les trois articles, malheureusement incomplets, qui, dans le code, étaient relatifs aux sociétés. Relevons particulièrement ce qui a trait aux sociétés en participation formées pour le trafic en pays éloignés. Sous ce titre, figurent les prescriptions relatives aux obligations réciproques des négociants et de leurs commis envoyés à l'étranger : le commis, qui ne se distingue guère d'un associé, en cas de mauvaise spéculation, rembourse le double du capital prêté; mais si la perte est causée par la guerre ou le brigandage, il ne doit rien (sur ce genre d'association, voir Dr G. Contenau, *Trente tablettes cappadociennes*, 1919, p. 41-43).

Ainsi que dans ses études antérieures sur les contrats à l'époque de la première dynastie babylonienne (*Nouvelle Revue historique de Droit français et étranger*, 1910), M. Cuq est soucieux de montrer comment le milieu social et économique détermine les institutions juridiques. Il nous donne ainsi un aperçu de cette société à la fois rurale et mercantile qui existait en Mésopotamie à l'époque de Hammourabi et avait déjà une longue tradition de commerce. Il nous montre le rôle de l'argent et du blé chez les Babyloniens, et, dans une intéressante statistique, il fixe la valeur relative de divers produits (blé, laine, huile, fer), du bétail, des esclaves, des terrains et des immeubles.

P. ROUSSEL.

Léon Robin, *Études sur la signification et la place de la physique dans la philosophie de Platon*. Paris, Alcan, 1919; 1 vol. in-8° de 96 pages.

La dialectique platonicienne, telle qu'elle se présente dans les derniers dialogues, est essentiellement une méthode pour construire les concepts, en en déterminant la parenté et la hiérarchie. Or, à la dia-

lectique du *Sophiste*, du *Parménide* et du *Philèbe*, le *Timée* juxtapose un système du monde dont il raconte, en un récit « vraisemblable », la formation et le développement. Le démiurge trouve devant lui une masse chaotique, faite d'éléments qui se transforment les uns dans les autres et agissent les uns sur les autres suivant les lois nécessaires d'un mécanisme sans finalité; il fabrique une âme intelligente et harmonieuse qui s'étend à travers cette masse et qui introduit l'ordre au lieu du désordre primitif. On voit l'opposition : là-bas, un enchaînement logique rigoureux, dont Platon a pris le type dans les mathématiques; ici, une série de démarches distinctes que l'on peut seulement raconter, et dont le lien n'a aucune nécessité apparente.

Devons-nous donc être réduits à accepter deux inspirations irréductibles dans la pensée de Platon? Sa vision concrète de l'univers, sa physique n'a-t-elle aucun lien de dépendance avec la construction dialectique des êtres intelligibles? En dehors de l'invraisemblance qu'aurait, en elle-même, une pareille hypothèse, plusieurs indices, dans le *Timée*, permettent d'entrevoir que sa physique devait être l'aboutissant d'un vaste système, dont la dialectique formait le point de départ. Mais de ce système, nous ne possédons aucun exposé d'ensemble; l'interprète du platonisme ne peut donc qu'en essayer une reconstruction d'après les données éparses qu'il possède. C'est le mérite de M. Robin d'avoir fait cette tentative; et la prudence critique dont il fait preuve n'exclut ni la hardiesse des hypothèses, ni les vues d'ensemble.

Dans cette reconstruction, M. Robin s'aide des témoignages d'Aristote, de Théophraste et des premiers disciples de Platon. On sait avec quel soin et avec quel scrupule il les avait analysés dans un ouvrage précédent (*La théorie platonicienne des idées et des nombres*, Paris, 1908), et quelles conclusions nouvelles et parfois inattendues il en avait tirées. C'est de ces conclusions qu'il part dans son interprétation de la physique.

M. Robin ne fait en somme que tirer les conséquences rigoureuses de cette idée si souvent répétée par Platon que le monde sensible a un modèle intelligible. Quel est ce modèle? De quelle manière est-il lié aux choses sensibles? Voilà les questions sur lesquelles le *Timée* ne donne presque aucune indication et qu'il faut pourtant résoudre si l'on veut entièrement comprendre le dialogue.

Selon l'auteur, le monde sensible apparaît, chez Platon, comme le produit ultime d'une série d'actions des êtres supra-sensibles, actions qui ont commencé bien avant l'ordre final qu'y a introduit le démiurge. Chaque être supra-sensible y a, pour ainsi dire, apporté sa contribution depuis les premiers principes jusqu'au démiurge. Or, Platon a admis que les formes diverses et hiérarchisées du supra-

sensible s'engendrent à partir des principes premiers par une sorte de genèse dialectique et de détermination progressive. La production des choses sensibles, à partir du réceptacle pleinement indéterminé, du lieu divisible jusqu'aux révolutions célestes et au circulus des êtres vivants sera donc comme une image affaiblie de cette genèse des intelligibles; et la physique tout entière sera comme une image de la dialectique où l'on retrouvera, à un étage inférieur, la même loi d'organisation qui dominait la production des intelligibles.

Nous ne pouvons entrer dans le détail de la démonstration de cette thèse, que nous avons d'ailleurs plutôt dégagée de la lecture de l'ouvrage que trouvée énoncée d'une façon expresse. Retenons qu'une des plus importantes conclusions est, à notre avis, d'avoir démontré que le mécanisme sans finalité qui existait avant l'action du démiurge, loin de se suffire à lui-même, est déjà une empreinte des êtres intelligibles. M. Robin s'attache en particulier à la théorie de la Χώρα, qui, selon lui, est l'étendue divisible, réceptacle des choses sensibles, et qui n'est que l'image d'une étendue indivisible, réceptacle des figures idéales.

ÉMILE BRÉHIER.

P. Foucart, *Les Mystères d'Éleusis*. Paris, Picard, 1914; 1 vol. in-8° de 508 pages.

M. Foucart a publié dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, en 1896, des *Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis;* en 1900, une étude sur *Les grands mystères d'Éleusis : Personnel, Cérémonies*. Depuis cette dernière date, le sujet n'a pas cessé de lui tenir au cœur, comme le montre une communication sur *Les drames sacrés d'Éleusis,* insérée en 1912 dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions* (p. 123-146). Enfin, il a donné ce volume dont il convient de dire quelques mots, puisque M. Foucart n'y a point fait rentrer ses précédentes études sans modifications plus ou moins notables.

On sait la théorie qu'a soutenue M. Foucart dès 1896 : les mystères d'Éleusis sont d'origine égyptienne. On ne s'étonnera point de la retrouver en 1914, développée, sinon renforcée. Une triple argumentation la doit établir : les découvertes archéologiques nous montrent, à une époque très ancienne, les rapports commerciaux et politiques entre l'Égypte et le bassin de la mer Égée; les traditions grecques, convenablement interprétées, attestent l'établissement à Éleusis de colons égyptiens apportant avec eux la culture de la vigne et des céréales et, du même coup, le culte d'Isis-Démèter et d'Osiris-Dionysos; enfin, Isis et Démèter, l'une et l'autre καρποφόρος et θεσμοφόρος, l'une et l'autre assurant par l'initiation un sort privilégié après la mort, ne

peuvent être qu'une seule et même déesse. Tout cela n'est point nouveau. L'argumentation archéologique a pris plus d'ampleur; les découvertes faites à Cnossos, à l'Héraion d'Argos, à Éleusis même, ont été mises à profit : sur le « vase des moissonneurs », exhumé à Haghia-Triada, un personnage brandit un sistre; une tombe d'Éleusis contenait, outre des scarabées, une statuette d'Isis et un vase où l'on a voulu reconnaître une *situla* analogue à celles que, dans les bas-reliefs gréco-égyptiens, portent les prêtresses d'Isis. Sans doute, M. von Bissing croit que cette prétendue *situla* est une « cruche à lait » de caractère nettement hellénique et que les divers objets découverts dans le tombeau d'Eleusis attestent seulement la vogue des curiosités égyptiennes. Je ne prends point parti sur ce point spécial; mais il ne me semble point que, dans l'ensemble, les découvertes de la fin du XIXe siècle et du début du XXe apportent à la thèse de M. Foucart la moindre confirmation. Elles nous ont appris que l'Égypte n'était pas un monde fermé, que la vallée du Nil et le monde crétois-mycénien entretenaient des rapports suivis; mais rien ne prouve que les Égyptiens aient joué, en matière religieuse, le rôle de maîtres et d'initiateurs. « De tout temps, dit M. Foucart, les peuples qui ont occupé la Grèce et ses îles ont accepté volontiers les dieux qu'apportaient avec eux des hommes d'une race supérieure. » Pourquoi veut-on que les sujets du roi Minos, dont nous connaissons maintenant la brillante civilisation, aient reconnu dans les sujets des Pharaons des « hommes d'une race supérieure »? M. Dussaud, dans son beau livre sur *Les civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Égée*, a pu écrire tout un chapitre sur l'influence égéenne en Égypte. Des produits égéens ont pénétré en Égypte, y ont suscité des imitations; en conclura-t-on, au rebours de M. Foucart, qu'Isis a pris les traits d'une déesse crétoise?

Pour toutes les questions qui touchent au sacerdoce, aux cérémonies publiques, à la topographie du sanctuaire, aux diverses fêtes célébrées en l'honneur de Déméter, M. Foucart a reproduit en général l'exposé qu'il en avait donné et dont on avait loué d'une voix unanime la précision et la clairvoyance. Je signale en passant que la distinction nette qu'il a établie entre les mystères et les Éleusinia (p. 48 et suiv.), a été confirmée par une inscription qu'a publiée M. Arvanitopoullos (Ἐφ. Ἀρχ., 1914, p. 167, n. 232 : σπονδὰς τῶν τε Ἐλευσινίων καὶ Παναθηναίων καὶ Μυστηρίων).

Les cérémonies secrètes des mystères ne nous sont connues que par quelques allusions des auteurs païens et les témoignages suspects des chrétiens. Si les mystères sont d'origine égyptienne, il sera permis de suppléer à l'insuffisance de notre documentation par des inductions tirées de la connaissance qu'on peut avoir de la religion égyptienne. En 1896 M. Foucart s'était borné à interpréter les révélations faites

aux initiés dans le *télestérion* comme des instructions analogues à celles du Livre des Morts égyptien, guidant le défunt dans l'autre monde, comme des formules qui l'armaient contre les périls de l'au-delà. Il a maintenu son interprétation en dépit des objections — assez faibles, avouons-le, — de M. Farnell; puis il a voulu pénétrer plus avant.

L'initiation du second degré (ἐποπτεία) comportait un rite singulier : la présentation silencieuse aux mystes d'un épi de blé moissonné (selon d'autres l'épi avait été moissonné en silence). L'épi moissonné, dont la faucille a tranché la vie, est, selon M. Foucart, le symbole d'Osiris. L'époptie appartient moins à Démèter qu'à Dionysos, roi des morts, qui ne se distingue pas d'Osiris; l'époptie est ainsi une sorte d'assurance supplémentaire, un surcroît de garanties pour la vie future, puisque l'initié du deuxième degré était à la fois féal de Démèter et de Dionysos. Il serait long de discuter cette aventureuse hypothèse.

A côté des cérémonies de l'initiation, il y avait des drames liturgiques joués devant les mystes, mais qui n'avaient, selon M. Foucart, aucun rapport direct avec l'initiation : rapt de Koré et hiérogamie de Zeus et de Démèter. M. Foucart avait déjà supposé l'existence de ces deux drames en 1896; mais il écrivait alors : « Cette substitution de la mise en action au récit et au chant n'est pas particulière à Éleusis. Dans la religion égyptienne, les malheurs d'Osiris... étaient donnés en spectacle aux fidèles... C'est du reste une idée si naturelle qu'elle s'est produite spontanément dans plus d'un culte. » Il ne croit plus maintenant que ces représentations soient nées spontanément dans la religion d'Éleusis; le drame liturgique y vient d'Égypte : il suppose en effet des conceptions particulières, résultant d'une longue élaboration sacerdotale. C'est ici que les idées de M. Foucart ont subi la modification la plus importante et, à mon gré, la plus intéressante. Lorsqu'il écrivait son mémoire sur *Le culte de Dionysos* (1904), il croyait encore que les fêtes religieuses des Grecs n'étaient que des commémorations : « Pour honorer les dieux, ils n'avaient rien trouvé de mieux que ce qui peut être agréable aux hommes, rappeler à tous et à eux-mêmes les principaux événements de leur vie divine et humaine... » Il déclare maintenant que, dans les drames sacrés d'Éleusis, la commémoration n'est que l'apparence : la hiérogamie de Zeus et de Démèter est « un rite puissant, grâce auquel le couple divin, renouvelant son action bienfaitrice, accordait à la terre de l'Attique une nouvelle année d'abondance et de prospérité ». Et ailleurs : « Reproduire ces actes [de la vie divine] dans les conditions minutieusement réglées par le rituel et à l'heure marquée par le calendrier, c'était, au moment critique, les faire s'accomplir de nouveau dans le ciel, avec toutes leurs conséquences favorables pour la terre. »

Cette conception du drame liturgique a été fournie à M. Foucart par

son fils, M. Georges Foucart, auquel il a dédié son livre en souvenir de leurs communes recherches. Elle se déduit, paraît-il, du drame liturgique d'Osiris, tel que M. G. Foucart l'a interprété grâce à ses recherches personnelles ; elle est une nouvelle preuve de l'origine égyptienne des mystères d'Éleusis, puisque les prêtres d'Éleusis n'ont pu, par leurs propres moyens, arriver à une théorie si particulière.

Au fond de l'interprétation personnelle que M. G. Foucart a donnée du drame liturgique d'Osiris, il y a une conception du rite que l'on a retrouvée dans bien des religions, sinon dans toutes. La peuplade australienne des Warramunga représente des épisodes, épiques ou comiques, de la carrière terrestre de l'ancêtre Thalaualla : « Ce sont des drames, mais d'un genre tout particulier ; ils agissent, ou du moins on croit qu'ils agissent sur le cours de la nature. Quand la commémoration de Thalaualla est terminée, les Warramunga sont convaincus que les serpents noirs ne peuvent manquer de croître et de se multiplier. » (É. Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, p. 534.)

Parmi les adversaires de sa thèse égyptienne, M. Paul Foucart a fait un sort spécial à ceux « qui tentent de renouveler à l'aide du folk-lore et de l'ethnologie l'étude des religions grecques ». Ce sont des songe-creux ; mais ils constituent une école particulièrement redoutable « par l'emploi des procédés intensifs de vulgarisation ». A faire une place, si minime soit-elle, à leurs théories, on montre une regrettable faiblesse contre laquelle il importe de réagir. Plusieurs passages du livre de M. P. Foucart sont en fait une réaction, quelque peu brutale, contre les « rapprochements superficiels » et la « phraséologie vide de réalité » du folk-lore et de l'ethnographie. Mais indirectement et, sans doute, à son insu, il a ouvert la porte à ces innovations qu'il condamne. Car nul égyptologue, si avisé fût-il, n'aurait donné du drame liturgique d'Osiris l'interprétation qu'on a vue si les ethnologues, les anthropologues, ou les sociologues — quelles que soient les différences qui les séparent — n'avaient élaboré certaines théories des actes religieux.

Je ne crois pas que M. P. Foucart ait donné à sa thèse générale un plus haut degré de probabilité ; mais l'emploi, bien limité, pourtant, qu'il fait de la méthode comparative l'a amené, presque malgré lui, à modifier et à élargir ses idées. Après cela, on regrettera un peu que, trop désireux d'accorder créance aux traditions des Grecs, il se soit si largement étendu sur la légende de Danaos, dont l'existence personnelle lui paraît tout aussi admissible que l'origine égyptienne.

P. ROUSSEL.

P.-S. — En relisant les *Suppliantes* d'Eschyle, j'y trouve ceci (v. 761) : βύβλου δὲ καρπὸς οὐ κρατεῖ στάχυν : *le fruit du papyrus ne prévaudra pas sur*

l'épi; et ceci, adressé par Pélasgos au héraut égyptien (v. 952-953) : « *Vous trouverez dans Argos des hommes qui ne boivent pas du vin fait avec de l'orge* (οὐ πίνοντας ἐκ κριθῶν μέθυ). Si Diodore regarde l'invention du blé et de la vigne comme dues à l'Égypte (P. Foucart, p. 43 et suiv.), telle n'était pas, on le voit, l'opinion de l'Éleusinien Eschyle.

P. R.

J. Hatzfeld, *Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique.* Paris, Boccard, 1919; 1 vol. in-8° de 413 pages.

M. Hatzfeld s'est proposé d'étudier dans ce volume « l'expansion des hommes d'affaires italiens dans l'Orient hellénique ». Le mouvement de ces *negotiatores* n'est qu'un aspect de l'expansion italienne hors de l'Italie; mais il a eu son caractère propre et ses conséquences particulières. Il n'est donc pas arbitraire de l'envisager séparément, en laissant de côté les fonctionnaires, les soldats, les colons, et aussi les membres des *familiae publicanorum* dont l'activité est distincte, bien que le départ ne soit pas toujours aisé à faire dans les documents.

Après quelques remarques préliminaires, montrant les précautions avec lesquelles il faut traiter les inscriptions grecques pour y distinguer les Italiens véritables des Grecs romanisés, M. Hatzfeld aborde son sujet qu'il a divisé en deux parties.

La première est consacrée à l'histoire de l'expansion des *negotiatores* : elle est établie sur un classement chronologique et géographique des textes qui suppose de longues et souvent ingrates recherches. Si l'on excepte quelques phrases isolées d'historiens, de précieux passages de la correspondance de Cicéron, ces textes sont des inscriptions peu explicites à l'ordinaire, dispersées dans maints recueils et périodiques. M. Hatzfeld en a fait un relevé méthodique et minutieux, qu'on pourra çà et là corriger ou augmenter, mais dont on lui saura gré. Il répartit l'ensemble des documents en quatre périodes : dès le milieu du IIIe siècle, les *negotiatores* apparaissent timidement, isolés; avant le milieu du IIIe siècle, on ne trouve mention d'une communauté qu'à Narona d'Illyrie et, chose plus singulière, à Larisa de Thessalie, où une inscription mentionnerait les τηδεννοφοροῦντες, c'est-à-dire les *togati* dès 191 ou 171 (je crois, avec M. Hatzfeld, que les *togati* sont des négociants; mais je doute que M. Arvanitopoullos ait correctement daté l'inscription : l'absence, certaine en un cas, de l'iota adscrit engage à la placer à une époque plus tardive). Du milieu du IIe siècle à la guerre de Mithridate, l'énorme développement de la communauté italienne de Délos attire surtout l'attention. Au Ier siècle av. J.-C., les *negotiatores* sont plus dispersés dans les Cyclades; mais c'est dans les grandes villes d'Asie-Mineure qu'ils s'établissent de préférence. Sous l'Empire enfin, ils disparaissent peu à peu. Ainsi, leur histoire est parallèle à celle des progrès et de la décadence de l'Italie.

Les *negotiatores* ne paraissent pas avoir dépassé les frontières de l'hellénisme : le commerce avec l'Extrême-Orient est resté aux mains des Orientaux, Grecs, Syriens, Nabatéens, etc. Dans l'Orient même, ils sont rares dans la région du Pont-Euxin, en Syrie et même en Égypte, s'il en faut croire M. Hatzfeld, qui conteste l'existence d'une communauté italienne à Alexandrie aux deux premiers siècles avant notre ère. Pourtant, les dédicaces déliennes qui en font mention (p. 50), ont bien quelque valeur. Il s'étonne que les Ῥωμαῖοι d'Alexandrie n'aient laissé qu'à Délos des traces de leur activité et veut en conclure que le centre de leurs affaires était à Délos. Mais n'est-ce pas dans cette même île qu'on a trouvé les deux dédicaces faites par la σύνοδος τῶν ἐν Ἀλεξανδρείαι πρεσβυτέρων ἐγδοχέων (Dittenberger, *Orientis Inscr.*, n° 140)?

Dans la deuxième partie, M. Hatzfeld étudie l'activité, l'organisation, le rôle des *negotiatores* en Orient. Ils ont exercé des professions multiples, faisant la banque, exportant le vin et l'huile d'Italie, important les produits d'Orient, pratiquant l'élevage, fabriquant des objets d'art et même constituant des troupes d'acteurs. Ils savaient se contenter de petits profits. Tandis que les sociétés de publicains moissonnaient l'Orient, les *negotiatores* se bornaient d'ordinaire à y glaner. Leur origine et leur condition sociale sont diverses : sous les appellations assez vagues de *Italici*, Ἰταλικοί, Ῥωμαῖοι, on découvre des Grecs et des Italiens de l'Italie méridionale, des affranchis, des esclaves même : parmi les esclaves et les affranchis, comme l'a indiqué plus loin M. Hatzfeld (p. 360-361), il faut faire une large place à ceux qui sont d'origine orientale. Et je n'accepterais pas sans quelque correction la conclusion qu'il nous apporte et selon laquelle la majorité des *negotiatores* d'Orient représenteraient « la classe moyenne ou, si l'on veut, la bourgeoisie des villes italiennes » (p. 255).

De même, les expressions de M. Hatzfeld ont sans doute un peu dépassé sa pensée lorsqu'il déclare (p. 265) que les collectivités de Ῥωμαῖοι de la période républicaine et du début de l'Empire n'ont pas possédé la moindre ébauche d'organisation ni donné la moindre preuve d'activité collective. Il combat avec raison les hypothèses de Kornemann et de Schulten, imposant dès l'origine à toutes ces communautés la forme du *conventus civium romanorum* qu'on ne trouve que sous l'Empire. Les *negotiatores* ont formé d'abord des collèges où ils se sont groupés selon diverses affinités. Mais nous pouvons apercevoir à Délos, dès le début du Ier siècle av. J.-C., une collaboration des associations distinctes. Le plan d'ensemble de l'Agora des Italiens, nécessitant l'exécution d'énormes travaux de remblai, est l'œuvre d'une volonté collective. On peut sans doute étendre cette conclusion particulière. Les *conventus* n'ont pas remplacé directement les communautés organisées par l'initiative privée ; il y a eu une période

intermédiaire où, par une évolution normale, les anciennes associations furent enveloppées dans un ensemble nouveau.

Les *negotiatores* n'ont pas formé une caste fermée et ne se sont pas bornés à des relations d'affaires avec les populations helléniques. Ils entraient dans des associations mixtes, jouaient un rôle dans les cités, y recevaient des droits, y exerçaient des magistratures, et même participaient en bloc, dans des assemblées composites, à la gestion des affaires municipales. Pourtant, l'ambiguïté de leur situation dans la cité, particulièrement au point de vue judiciaire, crée à leur profit des privilèges qui soulèvent contre eux l'animosité.

Dans un dernier chapitre, M. Hatzfeld examine le rôle des *negotiatores* placés entre les civilisations grecque et latine. Il est difficile de démêler leur rôle précis ; mais il est probable que leur action fut sensible « non seulement dans l'histoire sans éclat des rapports commerciaux et monétaires, mais aussi dans celle des rapports linguistiques et religieux ». Ils ont contribué à la fusion des cultes latins et helléniques, à laquelle M. Hatzfeld a consacré des pages très intéressantes (p. 341-364). Il fait ressortir avec raison que les Ῥωμαῖοι ont subi les influences gréco-orientales beaucoup plus qu'ils n'ont répandu le culte des dieux de leur pays.

La conclusion résume en phrases justes et modérées les principaux résultats de cette étude. M. Hatzfeld y expose aussi son opinion sur le mercantilisme politique que l'on a attribué à Rome ; en fait, on n'aperçoit pas qu'avant le milieu du IIe siècle av. J.-C., les trafiquants aient exercé une sérieuse influence sur la politique orientale de Rome. Par là, M. Hatzfeld rejoint les conclusions exposées par M. Tenney Frank dans *Roman Imperialism* (1914). Il n'a point connu cet ouvrage ; car son étude, parue en 1917, était terminée dès mai 1914 et des circonstances que l'on connaît assez ne lui ont pas permis de prendre connaissance des travaux parus dans l'intervalle. Les mêmes circonstances justifient amplement quelques négligences inévitables (par exemple la répétition de quelques lignes identiques aux p. 43 et 304 ou la contradiction entre les notes 5 des pages 73 et 292).

P. ROUSSEL.

St. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. IV : *La Civilisation carthaginoise*, Paris, Hachette, 1920 ; in-8° de 515 p.

L'intérêt, dans l'œuvre admirable de M. Gsell, croît à chaque nouveau volume. Dans celui qui vient de paraître, nous retrouvons les mêmes qualités que dans les précédents : richesse extraordinaire de la documentation, tous les objets décrits vus directement par l'auteur, tous les sites utilisés étudiés par lui, une bibliographie très sûre, une prudence extrême à discuter les textes et à apprécier les faits, une connaissance de l'histoire générale qui élargit à chaque instant

l'horizon et complète les données locales, une disposition des matières si claire et si rigoureuse qu'elle dispense de recourir à l'*index*, un style net, simple, d'une limpidité parfaite, en un mot, la droiture absolue du travail et de l'intelligence, une honnêteté et une conscience qui font de cette œuvre, en même temps qu'un chef-d'œuvre de science, un exemple de probité. Mais ce qui ajoute au prix du nouveau volume, c'est que nous avons là, pour la première fois, un tableau d'ensemble de la *civilisation carthaginoise*, de ce qu'elle a fait en Afrique, de ce qu'elle a apporté au monde. — Je voudrais, dans cet article, indiquer quelques-uns des problèmes étudiés par M. Gsell, et montrer que ce livre, encore que réservé à l'Afrique, est riche en leçons pour tous ceux d'entre nous qui se passionnent pour la Gaule.

I. L'Agriculture. — M. Gsell réhabilite l'agronomie carthaginoise, comme nous avons si souvent tenté de faire pour l'agronomie celtique. On a répété que les Celtes avaient appris l'art de la culture de leurs maîtres romains. J'ai mille fois protesté. M. Gsell fait de même pour Carthage : « L'agronomie y fut une véritable science, qui eut dans l'aristocratie des maîtres très instruits et des adeptes zélés. Les nobles prenaient à la gestion de leurs domaines une part beaucoup plus active que les grands propriétaires romains aux siècles suivants. » Les céréales, par exemple, furent cultivées par les indigènes « partout où elles pouvaient l'être ». La tradition rapportait qu'Hannibal aurait « rempli d'oliviers la plus grande partie de l'Afrique ». Une des sources principales de Pline pour l'agriculture est le traité du Carthaginois Magon. Nous admirons Caton, Varron, Columelle : mais derrière leurs traités, il y a Magon et Amilcar, qui les valent bien. Et le Sénat romain le reconnut lui-même, en faisant traduire en latin les 28 livres agronomiques de Magon.

II. Industrie. — Les Carthaginois ont ignoré ou négligé l'industrie d'art. En cela, ils furent d'une « irrémédiable impuissance ». « Ils ne savent même pas imiter adroitement leurs modèles grecs ; à cet égard, ils sont fort inférieurs aux Etrusques, copistes comme eux. » Aucun des beaux objets livrés par les tombes ne paraît d'origine locale. « Lorsqu'ils désiraient quelque pièce qui ne fût pas trop vulgaire, ils la demandaient à l'étranger. »

III. Commerce. — Là est une des forces du génie punique. Elle provient d'abord de l'initiative privée : les pères de famille envoyaient de bonne heure leurs enfants trafiquer au loin ; le commerce était partie intégrante de l'éducation. Mais l'État ne cessait d'intervenir : la politique de Carthage consiste surtout à ouvrir des marchés, soit par la force, soit par des traités, et à assurer la libre disposition des mers et le libre accès des comptoirs. — Comment, après cela, les Carthaginois ont-ils si peu réussi à s'ouvrir la Gaule ? Il faut, décidément, que Marseille ait été assez forte pour la leur fermer. Et le rôle de Marseille

grandit à voir, dans le livre de M. Gsell, le rôle de Carthage. Je ne regrette rien, moins que jamais, de ce que j'ai dit de Marseille. — Il est de fait que dans l'occident de l'Europe, Carthage est plus que médiocre : l'étain venait à Gadès porté par les indigènes d'Armorique ou de Bretagne, bien plutôt que les gens de Gadès n'allassent le chercher aux Œstrymnides [je suis, sur ce point, plus absolu que M. Gsell]. Sur l'Atlantique, aucune trace punique. L'ambre est indifférent aux Carthaginois. Je ne les vois pas non plus sur la Méditerranée celto-ligure. La fameuse inscription punique de Marseille est une pierre de lest apportée de Carthage : M. Gsell est là-dessus aussi formel que je l'ai toujours été. — Le vrai domaine commercial de Carthage, c'est l'Afrique, le sud du bassin occidental de la Méditerranée.

A propos des richesses que le commerce apportait à Carthage, M. Gsell remarque avec raison l'antinomie qui existe entre les textes et l'archéologie. Les textes parlent, pour Carthage, d'énormes richesses; l'archéologie ne nous les montre pas; même l'archéologie funéraire livre peu de choses précieuses. Faut-il croire que les textes exagèrent? C'est possible, dit M. Gsell : les textes amplifient toujours ce qui est richesse ; mais, d'autre part, si l'on s'en tenait à l'archéologie, « Carthage aurait été presque pauvre et n'aurait fait qu'un commerce peu important. » — Je retrouve cette contradiction entre le document écrit et la fouille à toutes les époques de l'histoire de la Gaule, jusques et y compris les temps mérovingiens; mais j'avoue que, comme M. Gsell, tout en ne me laissant pas aveugler par les textes, c'est avec eux d'abord que je marche.

IV. Vie et mœurs. — Carthage fut un État formé de races diverses. Mais le Carthaginois n'avait aucun préjugé de sang. La fusion se fit très largement. La vraie définition de la société, ce n'est pas le sang, l'origine, qui la donne, c'est l'ambiance, la civilisation. — Et il en fut de même en Gaule.

Je retrouve ici une nouvelle contradiction entre l'archéologie et les textes. Les esclaves étaient fort nombreux à Carthage. Or les inscriptions mentionnant des esclaves sont très rares.

En revanche, sur la condition des femmes, M. Gsell donne raison aux ruines sur les textes. On a reproché aux Carthaginois leurs débauches. Mais, quand il s'agit de textes accusant un peuple étranger, il faut être sceptique. Et M. Gsell nous montre, dans les tombes, l'épouse accompagnant son mari, traitée, dans la mort, d'égale et non de servante. — Et la même accusation se retrouve dans les textes contre les Gaulois. Et l'archéologie, en Gaule aussi, nous aide à l'écarter.

V. Les dieux. — C'est le chapitre le plus long, le plus riche, du livre de M. Gsell. — En tête, *Tanit Pené Baal*. Et là, malgré les divergences considérables entre le monde sémitique et le monde indo-européen, des analogies se présentent pour la Gaule. La déesse fémi-

nine carthaginoise est, comme celle des Celtes, la Mère féconde. Elle aussi peut être une Victoire. On a songé, pour l'« interpréter » à Junon, à la Fortune, à Minerve. — Puis, s'offrent Baal-Ammon, devenu Saturne; Melkart, devenu Hercule. Et à leur propos se pose la question, difficile à résoudre, si à leur origine il n'y a pas quelques divinités africaines « interprétées » en divinités puniques. Ce monde carthaginois n'est souvent qu'une première traduction du monde indigène.

VI. Le culte. — Longue étude sur les symboles de Tanit, le croissant, le cercle, qui représente une étoile, un astre, plutôt que le soleil spécifiquement. Et ici je ne peux m'empêcher de songer au culte de *Nocturnus* ou de *Lucifer*, si important, je crois, dans l'Europe et l'Afrique primitives. — Aucune trace de totémisme à proprement parler : « nous n'avons aucun motif de soupçonner que les Carthaginois aient adoré des animaux vivants, incarnation de divinités; nous n'avons pas non plus de preuves qu'ils aient représenté certains de leurs dieux sous la forme d'animaux. » Je pense qu'il faut dire la même chose de la Gaule; et le cheval du dieu *Rudiobus* lui est consacré, et n'est pas ce dieu lui-même. — Long examen des sacrifices humains. M. Gsell accepte tous les textes à leur sujet. J'ai fait de même pour la Gaule. Et comme lui pour Carthage, je crois que pour la Gaule ces sacrifices étaient non d'offrande, non de communion, mais d'expiation, de purification, les victimes étant chargées des péchés du peuple. Et je vois de plus en plus apparaître les analogies entre le monde oriental et le nôtre; ce qui me fera comprendre pourquoi, dès le IIe siècle de notre ère, les influences orientales n'ont rencontré chez nous que de faibles résistances. — Remarquez encore ce que dit M. Gsell des attributs figurés : on amalgame souvent l'attribut qui rappelle le dieu et l'attribut qui rappelle le culte. C'est de cette manière que nous avons essayé si souvent d'interpréter les figurations religieuses gallo-romaines : le dieu Sylvain, par exemple, est figuré en image; mais les attributs qui l'accompagnent, comme le pot, représentent son culte.

VII. Les pratiques funéraires. — Des innombrables renseignements que concentre ce dernier chapitre, il semble bien résulter, ainsi qu'on l'a dit si souvent pour notre Occident : 1° qu'il n'y a pas entre incinération et inhumation divergences de principes; ce sont modes de temps, de lieux, de familles, ne correspondant pas à des divergences de races, de mœurs, de croyances; 2° que le rituel funéraire ne dénotait pas de la logique dans les croyances : on pouvait enfermer des vivres dans la tombe comme si le mort devait y séjourner, et cependant penser qu'il allait vivre dans l'Enfer[1].

1. Remarquez, parmi les objets déposés dans les tombes, les nombreux moules à pâtisserie desquels il faut rapprocher nos moules de La Guerche (*Revue*, 1911, p. 337). Je rappelle que l'idée de faire des moules de La Guerche des moules à pâtisserie n'est pas de moi, mais de Salomon Reinach.

VIII. Le rôle de Carthage. — C'est le chapitre servant de conclusion aux quatre premiers volumes de l'œuvre de M. Gsell. Conclusion sobre, serrée, sans phrases inutiles, sans déclamation, où tout mot résume cent pages et porte définitivement. Carthage, en somme, a fait, plus que Marseille en Gaule, une œuvre durable en Afrique. La Berbérie, même sous la domination romaine, est demeurée teintée de punique. Et par là Carthage l'a préparée à recevoir la nouvelle loi orientale, celle de l'Islam.

Camille JULLIAN.

Raymond Lantier, *Inventaire des Monuments sculptés préchrétiens de la Péninsule ibérique*, Ire partie : *Lusitanie*, *Conventus Emeritensis* (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études hispaniques*, fasc. 1), Bordeaux, Feret, et Paris, de Boccard, 1918; 1 vol. in-8° de 43 pages et LXIII planches.

On savait, plusieurs années déjà avant la guerre, que l'École française de Madrid avait entrepris de recueillir et de publier les sculptures antiques de l'Espagne et du Portugal et que certains de ses membres, armés de leurs calepins et appareils photographiques, parcouraient les Musées, les collections particulières et les campagnes de la péninsule. C'était un travail considérable. On se réjouit d'en voir paraître, la guerre à peine terminée, le premier fascicule et l'on souhaite que les autres suivent de près. L'ensemble doit constituer, pour l'Espagne et le Portugal, le pendant du précieux *Répertoire* du commandant Espérandieu pour les pays gallo-romains. C'est assez dire tous les services qu'il est appelé à rendre.

Un recueil de sculptures fournit évidemment moins de renseignements précis qu'un recueil d'inscriptions. Mais il en est le complément indispensable. Moins riche de faits, il est peut-être une source plus abondante d'idées. Surtout, il procure de la civilisation des provinces une impression d'ensemble à laquelle doivent se subordonner les études de détail. A en juger par le catalogue de M. R. Lantier, la civilisation de la Lusitanie romaine ne présentait pas grande originalité.

Cent vingt-cinq numéros sur cent soixante-dix proviennent de Merida *(colonia Augusta Emerita)*. Comme dans les autres capitales provinciales, divinités du panthéon gréco-romain, statues d'empereurs, de magistrats ou simplement d'illustrations municipales y étalaient toute la banalité d'une vie religieuse et politique conformée — *si parva componere magnis licet* — à l'instar de Rome, non moins que la médiocrité d'un art tout industriel. La série la plus intéressante est celle des sépultures mithriaques étudiées par M. P. Paris dans la *Revue Archéologique*, 1914, II, p. 1-31; entre autres, les deux statues de Kronos ailé (nos 13 et 14), l'une à tête de lion, l'autre à tête humaine, mais avec un masque de lion au milieu de la poitrine, et le Mercure ayant pour attribut une lyre sur laquelle est gravée une dédi-

cace à Mithra, en date de l'an 155 de notre ère. Pourquoi, dans l'inscription de la plinthe d'une statue de Mithra (n° 11), M. R. Lantier a-t-il supprimé la signature du sculpteur grec Demetrios que donne M. P. Paris?

Au milieu de la médiocrité générale ressortent quelques rares morceaux d'une certaine valeur artistique : une tête de Serapis (n° 49), une tête de jeune homme voilé (n° 52) et un petit nombre de bustes qui, sans être beaux, n'en portent pas moins l'empreinte du sincère et vigoureux réalisme de l'art du portrait romain (n°s 58, 60, 66). Quelques stèles funéraires présentent également, parfois, des portraits fortement individualisés (n° 91). A propos du bas-relief funéraire n° 92, nous chercherons chicane à l'interprétation de M. R. Lantier. L'inscription nous indique que le monument était celui d'un enfant, mort à l'âge de cinq ans ; « deux hommes sont debout », dit M. R. Lantier, « le premier, en toge, tient un oiseau dans la main droite ; la bulle retombe sur sa poitrine... A côté de lui, un Attis debout, la tête appuyée dans la main droite, le regarde. » — Il ne s'agit pas de deux hommes : la première figure n'est autre que le portrait du petit défunt. On trouve dans le recueil de M. Espérandieu de nombreux portraits d'enfants représentés ainsi avec un oiseau, un lapin, une poupée ou simplement une pomme. Le second est un petit Attis enfantin qui contemple tristement le bébé mis sur le bûcher devant les yeux de ses parents.

Hors de la ville, dans les bourgades et les campagnes, quelques sculptures présentent un caractère plus spécifiquement lusitanien. Telles sont, dans la région de Norba, de nombreuses stèles funéraires décorées d'une rosace ou d'une demi-lune (n°s 135 et suiv., *passim*); tels sont, à Norba, à Uruena, plusieurs taureaux de granit, de dimensions assez fortes (1m55 et 2m25) et d'un travail très rudimentaire (n°s 131, 132, 157, 158); tels sont surtout le bas-relief très barbare de la déesse *Munis Toudopalandaiga* (n° 130) et la stèle du Musée de Madrid sur laquelle un dessin au trait représente un guerrier nu étendu au milieu d'ustensiles et d'armes de type préhistorique, notamment à côté d'un grand bouclier et d'un char. Quelle que soit la date de ce singulier monument, c'est de la préhistoire ibérique qu'il paraît relever.

L'inventaire de M. R. Lantier est purement descriptif. Les planches, renvoyées en fin du volume, sont bonnes. Pour chaque monument, une bibliographie renvoie aux publications originales, c'est-à-dire, presque toujours, malheureusement, à des travaux peu accessibles à d'autres qu'aux membres de l'École française de Madrid. On aimerait que, parfois, la rigueur du catalogue s'éclairât d'une considération et recueillît, à notre usage, quelques-unes au moins des observations que l'auteur dut rencontrer dans les nombreuses sources qu'il nous cite. A défaut d'une introduction ou d'une conclusion,

dans un des prochains fascicules, M. R. Lantier reste débiteur, vis-à-vis de ceux qui auront feuilleté son catalogue, d'un bon et solide article dans lequel il fera ressortir l'intérêt de son travail et les idées que lui ont suggérées ces monuments dont il a fait l'inventaire.

A. GRENIER.

Henry Aragon, *La céramique de Ruscino*. Perpignan, J. Marty, 1918; 1 vol. grand in-8° de 135 pages, avec 13 planches.

A la belle exploration archéologique de Castel-Roussillon (1909-1913), après le nom de F.-P. Thiers, qui la fit, doit rester attaché celui de M. Henry Aragon, qui la facilita de son mieux. Propriétaire du terrain qui renfermait les ruines, non seulement il le mit à l'entière disposition de l'explorateur, mais encore il suppléa de sa bourse à l'insuffisance des subsides ministériels, il fut l'hôte de Thiers et son collaborateur pour la reconstitution matérielle des documents épigraphiques et autres, tâche parfois très ingrate; enfin, il avait déjà consacré lui-même deux importantes publications aux découvertes de Ruscino : tous mérites auxquels un juge compétent, le regretté M. Héron de Villefosse, a rendu hommage dans le rapport (voir *Revue*, 1918, p. 258) reproduit ici en appendice.

Quant au présent travail de M. Aragon, les spécialistes trouveront sans doute que les notions générales, en dépit du titre, y occupent trop de place. La description des « produits de l'argile découverts à Ruscino » ne leur semblera pas aussi méthodique, précise, minutieuse, qu'ils l'eussent souhaitée. L'auteur ne promet, du reste, qu'une « description sommaire ». Ce qu'il donne surtout, ce sont des généralités sur les diverses catégories dans lesquelles rentrent les documents céramiques de Castel-Roussillon; il communique au public le savoir qu'il a puisé aux meilleures sources pour se mettre lui-même en état de comprendre et de classer. Les simples amateurs des choses antiques lui en auront beaucoup de gré. Les spécialistes seront intéressés surtout par les planches où la photographie a reproduit un grand nombre de pièces, en regrettant peut-être que soient figurés sur la même planche trop d'objets ensemble, dont les dimensions restreintes ne permettent pas toujours de voir nettement tous les détails.

PHILIPPE FABIA.

S. Loeschke, *Lampen aus Vindonissa*. Société des antiquaires, Zurich, 1919; 1 vol. in-4° de 358 pages, avec 48 fig. dans le texte et 23 planches en héliogravure.

Cet important travail sur les lampes provenant des ruines du camp romain de Vindonissa (près Brugg, canton d'Argovie, Suisse) a été

édité aux frais de la Société des Antiquaires de Zurich. Il se compose de deux parties : une étude typologique et chronologique ; un catalogue dans lequel près de 1.100 pièces sont minutieusement décrites. C'est de beaucoup le groupe de lampes le plus important recueilli de ce côté des Alpes ; il présente en outre l'avantage d'être très exactement daté : le camp, établi sous Tibère, fut abandonné sous Trajan, en 100 ou 101.

Les lampes en terre se répartissent en trois groupes :

I. Les lampes avec décor (types I-VIII), au nombre de 750, proviennent toutes, sauf deux ou trois exemplaires originaires d'Italie, des ateliers de Lyon. Ces ateliers furent, au Ier siècle de notre ère, le principal fournisseur, non seulement de la Gaule, mais du pays des Helvètes et de la Germanie. Les représentations sont généralement très floues ; car les moules, sans doute en plâtre, étaient employés jusqu'à usure complète et remplacés par surmoulage : peu à peu, les reliefs finirent par s'estomper et les images par devenir tout à fait indistinctes.

II. Les lampes sans décor, avec marque du fabricant (types IX-X), sont au nombre de 250 et nous font connaître les noms de 14 potiers. Elles apparaissent seulement à partir du règne de Vespasien, et proviennent de quatre centres principaux : d'Italie (Modène), de Gaule, de Germanie ; mais la plupart ont certainement été fabriquées sur place.

III. Les lampes ouvertes (types XI-XIV) sont des produits indigènes, œuvre des potiers de la Gaule et de la Germanie, dès le milieu du Ier siècle.

Quant aux lampes en métal, bronze ou fer, ouvertes ou fermées, elles sont représentées par les types XV-XXIV.

Sur les 23 planches sont groupés, d'abord les 25 types et leurs principales variantes, puis les marques de potiers, enfin toutes les représentations figurées.

Les pièces incomplètes ont été complétées à l'aide d'exemplaires provenant d'autres régions.

Les lampes sont aujourd'hui un des principaux « fossiles-directeurs » pour l'époque romaine ; elles sont, dans bien des cas, plus sûres pour dater une fouille que les monnaies ; très fragiles, d'un emploi journalier, elles devaient être constamment remplacées, et, de ce fait, se trouvaient soumises aux fluctuations de la mode, tandis que les monnaies continuaient à circuler pendant de nombreuses générations.

Tel est cet important travail, écrit par un des meilleurs connaisseurs des antiquités romaines ; il sera maintenant impossible de s'occuper de lampes sans consulter le volume publié par la Société des antiquaires de Zurich.

D. VIOLLIER.

Archives suisses d'anthropologie générale, publiées par l'Institut Suisse d'Anthropologie générale, t. III, nos 2-4. Genève, Kundig, 1919; gr. in-8° de 166 pages.

A signaler, dans cet excellent recueil, les articles suivants utiles à nos études : Hoffmann-Krayer, *Die Etymologie im Dienste der Hausbauforschung;* Montandon et Gay, *Découverte d'une nouvelle station paléolithique à Veyrier-sous-Salève* dans la Haute-Savoie[1]; Edouard Naville, *Une stèle funéraire du musée de Bâle* [XIIe dyn. égypt.]; Pittard et Reverdin, *Fouilles nouvelles dans la station magdalénienne de Recourbie* en Dordogne; Paul Sarasin, *Versuch einer Erklärung der Trias in der Religionsgeschichte;* Otto Schlaginhaufen, *Die menschlichen Knochen aus der Höhle Freudenthal im Schaffhauser Jura.*

C. J.

Alfred Loisy, *Les Mystères païens et le Mystère chrétien*. Paris, Nourry, 1919; 1 vol. in-8° de 368 pages.

M. Loisy vient d'ajouter à son répertoire, déjà si riche, une œuvre nouvelle et importante. Il en avait déjà publié la plus grande partie sous forme d'articles dans sa *Revue d'histoire et de littérature religieuses* et les chapitres qui restaient inédits étaient presque imprimés quand la guerre éclata. L'achèvement de l'impression a été retardé par les circonstances jusqu'à ces derniers temps. Dès son apparition, l'ouvrage se trouve ainsi vieux de cinq ans. Mais cinq ans comptent peu pour de pareils travaux et ceux que nous venons de vivre sont presque négligeables pour l'histoire des vieilles religions. Le travail de M. Loisy reste aussi neuf qu'il l'était en 1914.

Le sujet en est très important. On sait qu'au début de l'Empire romain diverses religions se distinguaient des autres par le mystère dont elles s'entouraient. Au lieu de s'adresser comme leurs devancières à tous les citoyens d'une même nation pour assurer la prospérité matérielle du groupe, elles recrutaient une clientèle d'initiés de tout pays et de tout rang à chacun desquels elles donnaient la promesse de biens spirituels se renouvelant sans fin dans une existence immortelle. En un volume assez réduit mais plein d'idées, paru en 1910, M. Reitzenstein a montré que leur conception s'accorde dans l'ensemble et en beaucoup de détails avec celle de Paul qui a dû s'en inspirer. M. Loisy reprend la même thèse pour en faire une étude plus minutieuse et plus approfondie.

1. L'exploration du Salève, qui a déjà donné de bons résultats, sera peut-être l'origine des plus belles découvertes préhistoriques qu'on puisse espérer. Plongeant presque dans le lac, bordée par deux très vieux chemins, la situation archéologique et la valeur sociale et humaine de cette longue croupe est de tout premier ordre.

Tout d'abord, il passe en revue les Mystères de Dionysos, ceux d'Éleusis, ceux d'Attis, ceux d'Osiris, ceux de Mithra, et il montre que tous se réclament d'un médiateur divin qui passe par diverses épreuves et en sort victorieux, qui même, d'ordinaire sinon toujours, endure une mort sanglante mais pour se relever ensuite plein de vie, et dont les adeptes se flattent de triompher des mêmes épreuves et même de la mort en s'unissant à lui par le moyen de rites appropriés.

Passant ensuite au christianisme, il explique tour à tour que cette conception est étrangère à l'enseignement de Jésus, qu'elle inspire au contraire celui de Paul et que c'est elle qui, en élargissant le cadre de l'Évangile, a assuré sa diffusion et son succès final. Cette dernière partie sera la plus remarquée. C'est aussi la plus importante et la plus personnelle.

Dans son ensemble, le livre est éminemment instructif et suggestif. Il condense et organise les résultats acquis, il pose maints problèmes et propose maintes hypothèses. Quiconque s'intéresse à l'histoire des religions et aux origines du christianisme devra le lire et, l'ayant lu, le relira.

PROSPER ALFARIC.

P. Saintyves, *Rondes enfantines et quêtes saisonnières. Les liturgies populaires.* Paris, Nourry, 1919; 1 vol. in-24 de 227 pages.

Dans un petit et élégant volume de la collection du « Livre mensuel », M. P. Saintyves, bien connu par les amateurs de traditions populaires, apporte une nouvelle et intéressante contribution à l'étude du folklore.

Il étudie d'abord les vieilles rondes populaires, ainsi que les chansons dont elles s'accompagnent. Et il montre que les unes et les autres ont une origine rituelle et viennent du paganisme, qui les tenait lui-même de cultes bien plus anciens.

Il explique ensuite que ces rites archaïques, dont la tradition s'est conservée dans le peuple, s'accomplissaient surtout au commencement des saisons et visaient à en régler le cours. Pour mieux l'établir, il analyse particulièrement les quêtes qui se font à la ronde, encore maintenant, au début de l'hiver ou du printemps. Et il note qu'à toutes s'associent des formules consacrées qui en fixent le sens et qui passent pour porter bonheur.

L'exposé, simple et vivant, entrecoupé par des chansons et des contes bien choisis, se lit avec beaucoup d'intérêt. Il fait très bien ressortir l'antiquité et la vitalité des « liturgies populaires », comme aussi l'unité foncière qui s'affirme à travers la variété indéfinie de leurs formes. On peut seulement regretter que le caractère plutôt

littéraire de la collection dans laquelle il paraît n'ait pas permis à M. Saintyves de donner les références bibliographiques qui appellent ses citations et un index ou, tout au moins, une table de matières un peu développée.

PROSPER ALFARIC.

J. Gilliéron, *La faillite de l'Étymologie phonétique (étude sur la défectivité des verbes)*. Beerstecher, Neuveville (canton de Berne, Suisse), 1919; in-8° de 135 pages.

Il y a certaines critiques d'ordre général qu'on pourrait adresser à cet opuscule, et d'abord de ne pas répondre suffisamment par son contenu à ce que son titre a d'un peu tapageur. De ce que *entendre* n'a pas aujourd'hui pour nous le sens qu'avait *intendere* pour les Latins, il ne s'ensuit pas qu'il ne soit plus *intendere*. Le mot est un signe: l'idée qu'y attachent les hommes peut varier au cours des siècles, mais l'identité foncière et en quelque sorte matérielle du signe n'en subsiste pas moins. A diverses reprises, avec une verve joyeuse, M. Gilliéron reproche à des adversaires qu'il ne nomme point, de ne pas savoir s'élever au-dessus de l'horizon de la langue littéraire: mais lui-même s'est-il toujours assez élevé au-dessus de l'horizon gallo-roman, et s'il l'avait fait, n'aurait-il pas été plus prudent dans quelques-unes de ses conjectures? D'autre part, il a une tendance qui est peut-être regrettable: c'est de présenter les choses comme si la langue avait été constamment chercher des mots de renfort à mesure que tel ou tel autre, pour des raisons intrinsèques, devenait défectif. La réalité est plus complexe, plus nuancée, et le verbe *entendre*, par exemple, s'était, dès le Moyen-Age, exercé au rôle de synonyme à côté de *ouïr*: il ne faudrait pas faire en sémantique ce qu'on a reproché aux linguistes vieux-jeu, imaginant qu'à un moment donné les hommes s'étaient servis des prépositions pour remédier à la ruine des flexions. Je ne veux rien dire du style de l'opuscule, et de ses métaphores auxquelles je ne saurais m'habituer: en fait, c'est un perpétuel nuage jeté entre le lecteur et la pensée qu'il essaie de saisir. A force d'entendre parler de « télescopage », de « cellules sémantiques », de « conseil de révision », on se demande parfois si l'on n'assiste pas à quelque opération chirurgicale, à moins que ce ne soit à un accident de chemin de fer.

Ces réserves faites, il y a évidemment dans ce petit livre (autant que j'ai pu m'en rendre compte, pour la raison indiquée) des vues ingénieuses et des hypothèses qui méritent d'être prises en considération: il y en a d'autres auxquelles je ne puis souscrire pour ma part. Je vais tâcher d'indiquer brièvement ce que pense M. Gilliéron de la « défectivité » de nos verbes français. D'abord que *clore* soit

devenu défectif par suite d'un conflit avec *clouer* (p. 9 suiv.), cela est en effet très plausible. Mais que le sens de *fermer* se soit développé sous l'influence du mot *fer*, c'est bien plus douteux, et la forme du radical *ferm-* ne me paraît guère favorable à cette « étymologie populaire » : on pourrait à la rigueur admettre une action de *fer* sur *ferir* passant à *férir*. Ce qui est dit ici de la naissance de *clôturer* est juste, mais connu. Une autre hypothèse (p. 34 suiv.), c'est que de *frire* se soit vers la fin du xve siècle dégagé le verbe *friser* (par l'intermédiaire des formes *frisons*, *frisez*) : hypothèse inattendue certes, mais séduisante en somme, et qui me semble appuyée sur des raisons assez solides pour qu'on puisse l'admettre. Je trouve déjà plus douteux qu'il y ait eu une sorte de collision entre *frire* et *ferir*, la sémantique s'y oppose vraiment trop ; et que notre verbe *faire* (à cause de son futur *ferai*) intervienne lui aussi dans le débat, voilà qui me paraît de la pure fantaisie. Il ne faut pas partir d'une composition *faire* + *ai*. Le futur *farayo* est de création ancienne dans la Romania, aussi bien que *irayo* ; c'est aux formules comme *sic farayo, non farayo*, qu'on doit attribuer l'affaiblissement de l'*a* en *e* au Nord de la Gaule, d'où la réaction qui s'est exercée plus tard sur *faisons, faisais*, etc.

Continuons à résumer le contenu en somme assez riche de cet opuscule. J'y trouve de bonnes indications sur le verbe *choir* (p. 50 suiv.), quoique je ne croie pas beaucoup à un conflit possible avec *choyer* qui est un mot spécial et plutôt rare. Pourquoi ne pas admettre que *tomber*, introduit par les jongleurs, ait dû à ce fait sa popularité croissante, ce qui suffit à expliquer l'abandon progressif de *choir?* Il me semble douteux aussi que notre futur actuel *verrai* (p. 56) ne soit pas celui de l'ancien français, et qu'il représente *voirai* avec réduction de *oi* à *è*. En revanche, il est ingénieux et probablement exact de voir dans le substantif *meschief* (p. 61) l'ancienne forme verbale *meschiet* altérée par *chief*. Sur le conflit entre *ouïr* et *entendre* (auquel j'ai déjà fait allusion), on trouvera ici de bonnes observations (p. 63 suiv.), mais où l'intervention de *haïr* n'était peut-être pas indispensable. Entre temps, il est piquant de constater que *priser* (pretiare) a pu être en partie détrôné par *priser* (venant de *prise*). Quant à la lutte entre *pouvoir* et *vouloir*, elle est plus ancienne et plus générale qu'il n'est dit ici (p 88). Qu'on ait dit *pouloir*, mais non *vouvoir* (à cause de *voir*), me paraît une conception bien aventureuse et trop *a priori :* il suffirait, je crois, pour la ruiner, d'observer qu'on trouve aussi une forme *puole* dans les anciens textes de l'Italie du Nord. J'admets parfaitement que *issir* ait disparu, parce que des formes telles que *issons, issez* se confondaient trop avec un simple suffixe verbal (p. 97) : mais, à ce propos, était-il bien utile de nous parler d'un vaisseau avec ses agrès, qui n'est plus qu'une coque de noix, et de nous faire assister à un naufrage? Enfin le lecteur trou-

vera (p. 114 suiv.), sur *parer*, *préparer*, etc., des remarques fines, qui paraissent justes dans leur ensemble, pour autant qu'on peut les suivre à travers le flot ininterrompu des métaphores. Je doute cependant que *s'apercevoir* ait pu être grandement influencé par le mot d'emprunt *apert*, usité surtout en moyen français : en tout cas, nous avons déjà un exemple très ancien (*Li amiralz alques s'en aperceit*, Rol. 3553), où le verbe apparaît avec son sens et sa construction actuelle.

Pour conclure, malgré les critiques générales que je lui ai adressées, et les réserves de détail que j'ai cru devoir faire sur le fond chemin faisant, ce petit livre est intéressant et suggestif : il est digne d'un dialectologue tel que M. Gilliéron, ou, comme il le dit lui-même (et cette fois d'une façon très pittoresque), digne « d'un patoisant en maraude dans un enclos », l'enclos réservé de la langue littéraire.

E. BOURCIEZ.

Godefroid Kurth, *Études franques*. Paris, Champion ; Bruxelles, Dewit, 1919 ; 2 vol. in-8° de 357 et 350 pages.

M. Godefroid Kurth a préparé lui-même ce recueil, que de pieuses mains ont achevé. Il y a réuni dix-huit articles, dont les deux tiers ont paru dans des revues, mais ont été corrigés ou remaniés par lui, dont six sont inédits [1]. Bien que ce volume ne renferme que des morceaux détachés, il se présente à nous avec une parfaite unité de sujet, de méthode et d'esprit ; il relève de quelques idées maîtresses, que M. Kurth développait avec une conscience exemplaire, une passion toujours jeune, et une langue vive et savoureuse. Voici ces idées, qui circulent sans arrêt dans ces mémoires.

Le VIe siècle, — le temps de Frédegonde et de Brunehaut, — n'est pas l'époque d'ignorance et de désordre intellectuel qu'on s'imagine d'ordinaire. Grégoire de Tours, par exemple, est un familier de Virgile ; « son esprit est resté partagé entre le mépris des lettres fardées de la décadence et le culte de la noble voix qui a annoncé au monde l'avènement d'un ordre nouveau [2] ».

Grégoire de Tours n'est d'ailleurs pas le misérable chroniqueur que les Modernes se sont plu à railler. Certes, on ne doit pas s'en rapporter aveuglément à lui ; mais, pour les événements du passé, il a consulté nombre de livres et noté bien des traditions populaires ; « ceux-là reproduits avec conscience », « celles-ci accueillies faute de mieux et après élagage » ; pour les événements contemporains, il les

1. Sur les nationalités en Touraine au VIe siècle ; sur les sénateurs de Gaule à la même époque ; sur l'autorité de Grégoire de Tours ; où a eu lieu le baptême de Clovis ; que la croyance à l'apostolicité de Saint-Denis est plus ancienne qu'on ne croit ; critique de l'édition, par Krusch, de la *Vita Lamberti*.

2. Voir sur Grégoire de Tours et les études classiques au VIe siècle.

raconte d'après des témoins oculaires, en sincérité absolue et nous fournissant lui-même le moyen de contrôle[1].

C'est encore à Grégoire de Tours qu'il faut s'en remettre pour l'histoire de Clovis. La théorie qui fait baptiser Clovis à Saint-Martin-de-Tours ne résiste pas à l'examen des textes et des faits. Grégoire est dans le vrai : Clovis a été baptisé à Reims. Et nul besoin n'était, par fantaisie d'érudit en quête d'hypothèse, de rien changer à la tradition qu'il rapporte.

Qu'on se dise bien que ces premiers temps mérovingiens étaient beaucoup plus empreints de vie littéraire, garnis de poésie et de littérature, qu'on ne le croit d'ordinaire. Et M. Kurth revient à maintes reprises sur cette idée, qui a déterminé son *Histoire poétique des Mérovingiens :* livre souvent attaqué, idée toujours discutée. Il m'a semblé, en lisant ces deux nouveaux volumes, que M. Kurth a amendé sa théorie en choisissant des expressions qui sont de nature à la faire plus volontiers accepter. Il parle de poésies savantes, d'œuvres de cour, de traditions, de folklore. Et j'avoue que pour mon compte, après avoir partagé le scepticisme général, je me laisse chaque jour davantage gagner à la cause de M. Kurth. Ce VIe siècle fut plus vivant d'esprit qu'on ne croit. J'aperçois, à travers les Vies de Saints, une littérature variée, nombreuse, populaire, parfois aux prétentions savantes[2]. Le Faux Orose, les *Gesta Francorum*, dont nous trouverons les derniers échos dans les manuscrits français du XIIIe siècle, remontent à ce temps-là ; il y a, dans les recueils des *Poetae minores*, d'admirables strophes, contemporaines des épigones de Clotaire II.

En outre d'une vie littéraire, une vie et, pour ainsi parler, une idée nationale n'a cessé de planer sur ces héritiers de Clovis. Il y a un patriotisme franc, ou gaulois, supérieur à toutes les combinaisons de partage ou haines de rois. Grégoire de Tours a ce genre de patriotisme : il se fait gloire d'appartenir au royaume franc et s'afflige de tout ce qui le diminue aux yeux de l'étranger.

Cette Gaule franque n'est pas faite de deux éléments, l'un qui serait de race germanique, l'autre de race gallo-romaine. Les deux milieux se sont depuis longtemps pénétrés, associés, fondus. Et ici les idées de M. Kurth rejoignent celles de Fustel de Coulanges. — Jusqu'ici, ces deux maîtres se séparaient. Fustel de Coulanges ne voyait, dans les temps mérovingiens, que l'ignorance, le désordre, l'absence d'unité ; M. Kurth les réhabilite. Il voit en eux des ferments d'ordre, de travail, d'unité, qui annoncent la France. — Ce prodrome de la vie française, Fustel de Coulanges ne le constate que par l'absence de lutte entre les races. M. Kurth, on le voit, se rattache à une méthode, si je peux dire, plus ample, plus subtile, plus conservatrice,

1. Outre le travail cité p. 152, n. 1, voyez celui sur les sources de l'histoire de Clovis.
2. Cf. ici même p. 116.

plus traditionaliste. Et je crois que M. Kurth a raison en rétablissant, par-dessus les dissensions et les sauvageries mérovingiennes, la tradition de l'esprit et de l'unité de Gaule[1].

Et voilà pourquoi l'œuvre de M. Kurth est, non seulement une œuvre de construction, mais aussi de polémique, et que sa polémique vise surtout la méthode germanique, celle de Krusch et d'Arndt entre autres. Celle-ci détruit le plus possible, et des autorités littéraires, et des idées historiques; elle dissout les Vies de Saints; elle refuse tout crédit à la Vie de Geneviève; elle déplace les faits racontés; elle dissèque les œuvres et supprime leur unité ou la valeur des idées générales. M. Kurth s'attache à conserver le plus possible du passé; il réhabilite, mais il le fait en science et conviction.

Et pareille lutte de méthode n'apparaît pas seulement pour la Gaule mérovingienne. Nous la voyons pour la Gaule celtique. Ce n'était pas une nation, disent nos adversaires, et le « dieu national » des Gaulois est une invention du chauvinisme français[2]. — Mais qu'ont-ils donc, ces érudits, à vouloir nier coûte que coûte, dans le passé, cette idée de patrie, de nation, ce besoin d'idée générale, ce goût de large communauté que M. Kurth a retrouvés chez les Mérovingiens, comme d'autres les ont retrouvés chez les Celtes de Vercingétorix? Il faudra bien qu'un jour nous disions, sur cette manière de faire l'histoire, toute notre pensée. Et pour cela, nous n'aurons qu'à emprunter à M. Kurth ces paroles de combat les plus vives et les plus sincères.

CAMILLE JULLIAN.

Ferdinand Lot, *Étude sur le Lancelot en prose* (fasc. CCXXVI de la *Bibl. de l'École des Hautes Études*). Paris, Champion, 1918; in-8° de 452 pages.

Si j'indique ici le livre de M. Lot, auquel l'Académie des Inscriptions a donné justement sa plus noble récompense (Grand Prix Gobert de 1919), ce n'est pas seulement à cause de sa valeur propre, de la sûreté de sa méthode et de la rectitude de ses conclusions, c'est encore parce qu'il représente une nouvelle victoire dans cette campagne que je livre depuis bientôt trente ans, dans la *Revue des Études Anciennes* et ailleurs[3], en faveur de l'unité de composition et du génie personnel dans les grandes œuvres épiques ou romanesques. Ce que nous avons dit si souvent de la *Chanson de Roland*, ce que nous avons applaudi si joyeusement

1. T. I, p. 137: « Dans le royaume franc, la fusion fut si complète et si intime, que l'analyse scientifique la plus minutieuse ne parvient pas à en dissocier les éléments. Cela est admirable et rien ne montre mieux l'art profond et la sagesse consommée qui présidèrent à la formation de la nation française. »

2. Cf. encore ici, p. 125.

3. *Romania* de 1896, p. 161 et s.; *Revue des Études anciennes*, 1899, p. 233 et s.; 1916, p. 31 et s.; etc.

dans l'*Iliade* de Bréal, l'*Odyssée* de M. Victor Bérard ou la *Genèse* de M. Édouard Naville, M. Lot le dit du célèbre *Lancelot* avec une fermeté que tout le monde reconnaîtra alliée à la plus stricte compétence. Dans ces dernières années, dit-il (p. 5), *Lancelot* passait pour « un assemblage de morceaux disparates dus à dix ou vingt auteurs différents, agglomérés facticement par une nuée d'assembleurs, farcis d'interpolations de tous genres et de toutes époques. » Et M. Lot (p. 113) renvoie aux « schémas fantastiques », aux « reconstitutions chimériques d'œuvres hypothétiques », qui sont l'équivalent, pour le *Lancelot*, de la *Bible arc-en-ciel* d'une certaine exégèse. Lui, ses recherches (p. 7) l'ont « amené, et très rapidement », à conclure que l'œuvre « est due à un seul auteur », qu'elle « présente sous une diversité apparente une unité de conception et de plan certaine ». Certes, l'œuvre est incohérente, mais comme la méthode de l'auteur. Et je dois ici tout copier chez M. Lot (p. 260) : car on ne saurait mieux exprimer l'idée qui m'est le plus chère en matière de critique d'auteur, idée que je dois à Fustel de Coulanges : « C'est le spectacle de ces inconséquences, de ces contradictions, de ces lacunes, de ces négligences, qui a empêché les critiques de s'apercevoir de la profonde unité de l'œuvre. Ils n'ont pas compris que les procédés qui sont mis en œuvre d'un bout à l'autre pour remédier à ces défauts constituent la meilleure des preuves en faveur de l'unité d'auteur... Au lieu de se pencher sur l'épaule de l'auteur pour suivre le travail sinueux, mais toujours rigoureusement logique, de sa pensée, on a préféré se contenter d'une inspection superficielle et expliquer les difficultés par l'hypothèse si commode de la multiplicité des auteurs et la théorie de rédactions antérieures[1]... Ces théories ont empoisonné l'histoire littéraire du Moyen-Age français » et, j'ajoute, de l'Antiquité et de la Judée. On s'est exercé, depuis cent cinquante ans, à déchiqueter toutes les grandes œuvres du passé, et, quand on a cru les avoir bien tuées, « les chorizontes ont pu opérer impunément » sur ces cadavres et les « découper en morceaux, grands ou petits, au gré de leurs fantaisies ».

CAMILLE JULLIAN.

1. Cf. Fustel de Coulanges, *Questions historiques*, p. 408 : « L'esprit critique, appliqué à l'histoire, consiste à laisser de côté la logique absolue et les conceptions intellectuelles du présent. » Au contraire, « ce qu'on a appelé l'esprit critique, depuis cent cinquante ans, a été trop souvent une habitude de juger les faits anciens au point de vue de la probabilité ... Conçu de cette façon, l'esprit critique n'était guère que le point de vue personnel et moderne substitué à la vue réelle du passé. »

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Syria. — Sous ce titre paraît, à la librairie Paul Geuthner, le premier fascicule de la *Revue d'art oriental et d'archéologie* que dirigent MM. Edmond Pottier, Gaston Migeon et René Dussaud, conservateurs au Musée du Louvre. Elle est publiée sous le patronage du Haut-Commissaire de la République française à Beyrouth : ainsi, en même temps qu'il poursuit l'œuvre des Croisés, le général Gouraud s'attache à continuer les traditions de nos missionnaires savants, de Saulcy, duc de Luynes, Renan, marquis de Vogüé, Waddington, Clermont-Ganneau, pour ne citer que ceux-là. « Développer en Syrie le goût des arts et des antiquités du pays; mieux faire connaître au dehors les arts syriens de toutes les époques », voilà comment le nouveau périodique résume son programme. Monuments inédits, fouilles, organisation des musées locaux, il embrasse un champ immense, où l'on passe des Hittites aux choses franques, d'Israël aux Grecs ou aux Romains, et des Amorrhéens aux Omeyades. La France prélude à son action sur le vieux sol phénicien en y ranimant la fleur des civilisations disparues. G. RADET.

César et le sud de la Russie. — Sous ce titre, et avec sa clarté ordinaire, M. Rostovtseff analyse les habiles procédés de Jules César à l'endroit des gens de la Chersonèse et du Pont. Son point de départ est l'inscription (2e éd. de Latishev), de G. Julius Saturos, fait *civis romanus* par le dictateur. — *Cæsar and the South of Russia*, extr. du *Journal of Roman Studies* de 1917. C. J.

Littérature chrétienne de l'Afrique. — Sans arrêt, à travers mille difficultés, M. Monceaux continue sa tâche de reconstituer l'*Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*. Voici le tome V de son grand ouvrage, consacré surtout à cette littérature donatiste, qu'il a eu, je ne dis pas la bonne fortune, mais le flair intelligent de retrouver en fragments dans les œuvres de ses adversaires (t. V, *Saint Optat et les premiers écrivains donatistes,* Paris, Leroux, 1920, in-8° de 346 p.). — C. J.

---

18 mai 1920.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

MÉDÉE ET LE MEURTRE DE SES ENFANTS

Une anecdote ancienne rapporte que les Corinthiens auraient donné cinq talents à Euripide pour les décharger du meurtre des enfants de Médée et rejeter l'horreur de ce forfait sur Médée elle-même[1]. On s'accorde à reconnaître que cette anecdote ne mérite nul crédit; mais, en la fortifiant de quelques témoignages, la plupart des critiques en tirent la conclusion qu'Euripide, modifiant une donnée traditionnelle, fut le premier qui fit massacrer les enfants par leur mère[2].

L'opinion de H. Weil est quelque peu différente : il admet que le poète tragique Néophron de Sicyone avait fourni à Euripide l' « ébauche de sa Médée », qu'Euripide a pu suivre « de très près, et peut-être scène par scène, le plan de son prédécesseur, l'économie et la conduite de sa pièce[3] ». Je ne me propose pas de débattre, après tant d'autres, les droits de priorité d'Euripide ou de Néophron[4]. La question que je pose est la suivante : « Un poète tragique, — Néophron ou Euripide, il n'importe, — recevant une tradition ferme, agréée de tous, l'a-t-il déformée, non point sans doute par complaisance, mais par souci d'art peut-être? Ou bien était-il en présence de plusieurs versions traditionnelles entre lesquelles il a fait un choix? » H. Weil paraît admettre implicitement cette seconde hypothèse[5], mais ne s'explique pas avec netteté sur ce point. Il n'est pas inutile d'y regarder de plus près.

1. Parméniskos, dans la scholie *ad Med.*, v. 9.
2. Cf. Wilamowitz, *Hermes*, XV (1880), p. 406.
3. Voir la notice mise en tête de la *Médée* dans son édition de *Sept tragédies d'Euripide* (Paris, 1879), p. 99 et suiv.
4. On admet d'ordinaire l'antériorité d'Euripide; cf. Christ-Schmid, *Gesch. d. griech. Litteratur* (1912), p. 356 et suiv.
5. *Loc. laud.*, p. 102 : « Tout le monde comprend pourquoi les poètes tragiques préférèrent la version qui faisait tuer les enfants par la mère, et Euripide l'aurait sans doute choisie, quand même Néophron ne lui en eût pas donné l'exemple. »

*
* *

Quelques vers de la *Médée* d'Euripide donnent à la pièce un point d'attache dans le culte. A Jason, désireux de rendre les derniers devoirs à ses fils égorgés, Médée refuse cette consolation (v. 1378 et suiv.) :

« *C'est moi, de ma main, qui les ensevelirai; je les porterai dans le sanctuaire d'Héra Akraia, la déesse, afin que nul ennemi n'insulte leurs cadavres et ne viole leur sépulture. Dans cette terre de Sisyphe, j'instituerai une fête solennelle et des cérémonies religieuses rachèteront ce meurtre impie.* »

Euripide, en ces vers, fait allusion, comme on l'a reconnu depuis longtemps : 1° à un monument situé dans le téménos d'Héra Akraia à Corinthe et qui était dit « tombeau des enfants de Médée » ; 2° à des rites greffés sur le culte d'Héra, mais dont ce tombeau même était en quelque sorte le centre. Ces rites nous sont connus par ailleurs. Sept jeunes gens et sept jeunes filles de noble famille devaient passer une année dans le sanctuaire, tête rasée, vêtus de deuil. Leur principale obligation était d'apaiser le courroux des enfants de Médée par des cérémonies expiatoires[1].

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher le sens primitif des cérémonies corinthiennes. Comment, dans la tradition locale, expliquait-on l'existence du tombeau dans le téménos d'Héra et les pratiques auxquelles il donnait lieu ? Ce sont ces explications, quelle qu'en soit la valeur intrinsèque, qui nous importent.

L'une de ces explications nous a été conservée par une scholie où elle est rapportée d'après le grammairien Parméniskos[2] : « Les Corinthiennes, ne voulant pas obéir à une femme barbare et à une empoisonneuse, se soulevèrent contre elle et tuèrent ses enfants, sept garçons et sept filles. Ceux-ci, poursuivis, se refugièrent dans le sanctuaire d'Héra Akraia et s'assirent sur l'autel ; mais les Corinthiens ne les épargnèrent

1. Cf. Nilsson, *Griechische Feste von religiöser Bedeutung*, p. 57 et suiv. — Farnell, *Cults of the greek States*, I, p. 201-204.
2. Schol. *ad* v. 264.

même pas en ce lieu et les massacrèrent tous sur l'autel. Une peste éclata et ravagea la ville. » On institua alors les cérémonies expiatoires.

Pausanias rapporte[1] : « Près de l'Odéon est le monument élevé aux enfants de Médée ; leur nom est Merméros et Phérès ; on dit que les Corinthiens les lapidèrent à cause des présents qu'ils apportèrent à Glauké. Ayant ainsi péri de mort violente et injustement, ils faisaient mourir en bas âge les enfants des Corinthiens jusqu'au moment où, sur l'oracle du dieu, on institua en leur honneur des sacrifices annuels et on éleva une statue de l'Épouvante. Cette statue existe encore et représente une femme d'aspect horrifique. »

Négligeons les divergences accessoires entre ces deux passages[2] : l'un et l'autre s'accordent à attribuer aux Corinthiens le meurtre des enfants. Mais une autre tradition, pour être plus obscure ou plus incohérente telle qu'elle nous a été transmise, ne mérite pas moins d'être retenue.

La scholie que nous avons citée oppose à Parméniskos un autre grammairien : « Didymos n'est pas d'accord avec le précédent auteur et allègue le témoignage de Kréophylos : quand Médée résidait à Corinthe, elle fit périr, dit-on, par le poison le chef de la cité, Kréon ; redoutant la vengeance des amis et des parents, elle se réfugia à Athènes. Ses fils trop jeunes encore ne pouvaient la suivre : elle les déposa sur l'autel d'Héra Akraia, pensant que leur père veillerait à leur salut. Mais les proches de Kréon les tuèrent et répandirent le bruit que Médée avait tué non seulement Kréon, mais encore ses propres enfants. »

Il y a ici, comme l'a bien vu Leo[3], combinaison de la

1. II, 3, 6.

2. Je n'examine pas toutes les questions que soulève le texte de Pausanias : le monument situé près de l'Odéon est-il identique au tombeau que tous les témoignages s'accordent à placer dans le téménos d'Héra ? La statue de l'Épouvante était-elle placée sur ce tombeau (Δεῖμα ἐπεστάθη) ? Voir le commentaire de Hitzig et Blümner dans leur édition de Pausanias. — On peut aussi se demander dans quelle mesure cette statue de caractère apotropaïque (cf. Meyer, *Jahrb. d. arch. Institut*, 1892, p. 201), représentant une femme d'aspect terrifiant, a pu contribuer à faire naître la légende de Médée infanticide. Je ne veux faire état ici que des témoignages explicites, sinon on pourrait alléguer encore d'autres légendes de Corinthe : Ino tuant son fils, par exemple, que rappelle précisément Euripide, v. 1282 et suiv.

3. *Hermes*, XV, p. 311-312.

version que suit Euripide et de l'autre tradition. Sans doute Médée est disculpée puisque ce sont les assassins qui propagent le soupçon : mais ce souci même de la disculper donne à penser qu'elle était auparavant suspecte. Or, Didymos cite Kréophylos, c'est-à-dire un très ancien poète épique [1]. Ceux qui veulent maintenir l'originalité absolue d'Euripide tenteront donc de discréditer ce témoignage. Que savons-nous, demande Wilamowitz, des poèmes qui circulaient sous le nom de Kréophylos, de leur genre, de leur époque ? Ne soyons pas aussi naïfs que Didymos et n'attribuons pas à l'ancienne épopée toutes les histoires mises sous l'autorité de quelque poète plus ou moins fabuleux [2]. Le meurtre des enfants par leur mère est la « libre invention », la « colossale innovation » d'Euripide.

Mais après qu'on a ainsi exorcisé l'ombre du poète épique Kréophylos, apparaît un autre faiseur d'épopées, Eumélos, lequel au VIIe siècle avait chanté avec prédilection les légendes propres à Corinthe sa patrie [3]. C'est Pausanias qui l'introduit : je consens qu'il n'ait pas connu directement son œuvre ; mais il n'y a nulle raison de croire qu'il n'en ait pas exploité cet abrégé en prose qu'il paraît désigner lui-même au début de ses Κορινθιακά [4]. S'il est naïf d'attribuer à l'ancienne épopée toutes les fables des mythographes, grammairiens, scholiastes, il est arbitraire de cataloguer sous la rubrique « inventions tardives » toute donnée qui ne s'accorde pas avec la tradition que l'on a consacrée comme « ancienne ». La méthode est périmée. N'a-t-on pas eu mainte occasion de constater que telle « invention tardive » avait été glanée par des poètes, plus érudits et plus patients qu'inventifs, dans l'énorme fatras des mythes, contes et légendes entassé depuis des temps très reculés ?

Eumélos donc exposait comment Médée avait été appelée à régner sur Corinthe et comment Jason à son côté jouait le

1. Christ-Schmid, *op. laud.* p. 100.
2. *Hermes*, XV, p. 486.
3. Cf. Christ-Schmid, *op. laud.*, p. 131.
4. Paus., II, 1, 1 : ἐν τῇ Κορινθίᾳ συγγραφῇ, εἰ δὴ Εὐμήλου γε ἡ συγγραφή ; cf. le commentaire d'Hitzig et Blümner, I, 2, p. 482. — Wilamowitz veut que Pausanias ait tiré tous les renseignements qu'il nous donne des compilations mythologiques de Dionysios Skytobrachion, lequel vivait au IIe siècle av. J.-C. Rien ne le prouve.

rôle de prince consort ; puis le récit se poursuit ainsi [1] : « Médée mit au monde des enfants ; à mesure qu'ils naissaient, elle les portait et les cachait dans le sanctuaire d'Héra ; en les cachant, elle espérait les rendre immortels. Mais enfin elle s'aperçut qu'elle était déçue dans son espérance et en même temps elle fut prise sur le fait par Jason ; malgré ses prières, il ne voulut pas lui pardonner, mais s'en retourna à Iolcos, à la suite de quoi Médée à son tour quitta Corinthe, laissant le pouvoir à Sisyphos. »

Quel était donc le grand crime de Médée qui souleva dans le cœur de Jason un tel excès de colère ? Une seule explication est possible et je ne suis pas le premier qui l'ait remarqué [2]. Médée, en voulant rendre ses enfants immortels, a causé leur mort [3]. On racontait une histoire analogue de la Thessalienne Thétis, qui présente tant de points de ressemblance avec Médée : « Thétis, forcée par Zeus de s'unir à Pélée, jetait dans le feu ses enfants à mesure qu'ils naissaient, pensant consumer par la flamme les chairs mortelles et ne conserver que ce qu'il y avait en eux d'immortel ; ainsi elle fit périr six enfants successivement : le septième, qui fut Achille, de même, fut jeté dans le feu, mais Pélée s'en aperçut et rescapa l'enfant [4]. »

Ce thème légendaire est connu et présente bien des variantes : une déesse — ou une fée — veut donner l'immortalité à un enfant qui lui a été confié ou qui lui est né de l'union avec un mortel. Elle n'y réussit jamais. A l'ordinaire, elle est surprise au cours de l'opération magique : son mari, la mère de l'enfant, un mortel quelconque intervient ; irritée, elle abandonne l'enfant qui souvent succombe [5]. Telle Deméter chez Kéléos d'Éleusis déposait dans le feu le petit Démophon pour le dépouiller de ce qui était périssable en lui. Dans l'hymne homérique, la colère de la déesse surprise ne causait pas la

1. Paus., II, 3, 11.

2. Seeliger, *ap.* Roscher, *Mythol. Lexicum*, II, p. 2493, *s. v. Medea*, approuvé par Hitzig et Blümner, *loc. laud.*, p. 503.

3. N'y a-t-il pas comme un souvenir obscurci de ce fait dans les mots énigmatiques terminant la scholie que j'ai citée ci-dessus : « On raconte à peu près la même chose d'Adonis » (γεγονέναι δὲ παραπλήσιον μυθεύεται καὶ περὶ τὸν Ἄδωνιν) ?

4. Scholie *ad Iliad.*, XVI, v. 37.

5. Cf. Frazer, *The golden Bough*, troisième édition, partie IV (*Adonis, Attis, Osiris*, t. 1), p. 180-181.

mort de l'enfant : il restait seulement, comme tous les hommes, sujet à la mort après avoir touché à l'immortalité[1] ; mais dans d'autres traditions, le feu le consumait immédiatement[2].

L'intervention de Pélée, elle aussi, était présentée parfois comme inopportune[3] : elle empêchait l'accomplissement du processus d'immortalisation et Thétis irritée, abandonnant mari et nourrisson, s'en retournait chez les Néréïdes. Il y a lieu de croire que c'est la forme la plus ancienne du thème : les desseins de la déesse, tout bienveillants, sont contrecarrés par une curiosité maladroite. Mais comme les êtres qui dépassent la mesure humaine ont une nature ambiguë, leurs opérations deviennent aisément suspectes : elles sont dangereuses ; viciées en leur principe et vouées à l'insuccès, elles tournent facilement à la confusion de ceux qui les entreprennent. Il y a avantage à les arrêter.

Médée, qui fut sans nul doute une déesse[4] et qui est demeurée la magicienne par excellence[5], s'est unie à Jason auquel elle a prêté le secours tout puissant de son art. On lui a attribué des cures miraculeuses : elle a rendu la jeunesse à Aeson, père de Jason, et à d'autres personnages[6]. Pélias a succombé en passant par le chaudron de la sorcière d'où il devait sortir avec toute la force de sa virilité ; mais sa mort était voulue par la perfide Médée[7]. Vis-à-vis de ses enfants, elle n'a point des desseins mauvais : elle cherche à leur conférer l'immortalité. Une scholie de Pindare nous assure qu'Héra lui avait promis pour eux cette immortalité parce qu'elle s'était refusée à Zeus

1. *In Cerer.*, v. 233 et suiv.
2. Apollodor., I, 5, 1.
3. *Ibid.*, III, 13, 6.
4. Cf. Usener, *Götternamen*, p. 160 et suiv.; Farnell, *loc. laud.*, fait de Médée une divinité sémitique à laquelle on aurait offert des sacrifices d'enfants. Il ajoute : « Nous pouvons comprendre ainsi comment, dans certaines légendes, le peuple, dans d'autres la déesse était regardée comme responsable du meurtre des enfants. » Je ne veux me prononcer ni sur l'origine de Médée ni sur la réalité du sacrifice d'enfants dans son culte et, comme je l'ai dit, je m'en tiens aux traditions attestées. Retenons au moins que M. Farnell ne croit pas à l'originalité absolue d'Euripide.
5. H. Hubert, *ap.* Saglio-Pottier, *Dict. des antiquités*, III. 2, *s. v. Magia*, p. 1498.
6. Cf. Gruppe, *Griechische Mythologie*, p. 546, n. 1.
7. Apollod., I, 9, 27, 3-5. C'était le sujet de plusieurs drames parmi lesquels les *Péliades* d'Euripide, représentées en 455.

épris d'elle[1]. Retenons de ce texte l'analogie établie une fois encore entre Médée et Thétis qui, elle aussi, par égard pour Héra, n'a point couronné l'amour du maître des dieux[2]. Retenons-en aussi l'incohérence qui est suggestive : « La déesse promit de rendre les enfants de Médée immortels : ce sont ceux à qui les Corinthiens rendirent un culte après leur mort en les nommant des « sang-mêlé (μιξοβαρβάρους) ». La promesse d'Héra fut donc équivoque ou mal comprise, et la mère en s'y fiant a sacrifié la vie terrestre de ses enfants. La tradition conservée par Pausanias n'est pas exempte de lacune; on y voit néanmoins que, par un acte, Médée a tâché d'assurer à sa descendance le divin privilège : τὸ δὲ ἀεὶ τικτόμενον κατακρύπτειν αὐτὴν ἐς τὸ ἱερὸν φέρουσαν τῆς Ἥρας, κατακρύπτειν δὲ ἀθανάτους ἔσεσθαι νομίζουσαν. Comment faut-il l'entendre? Déméter déposait dans la flamme celui qu'elle voulait rendre immortel (κρύπτεσκε et πυρὶ ἔνι πολλῷ κρύπτει)[3]. Je croirais volontiers que Médée avait enseveli ses enfants à la place où l'on montrait leur tombeau. Il est de règle que les rites funèbres soient identiques aux pratiques magico-religieuses qui protègent contre la mort. Du sein de la terre sacrée, source de toute vie, les enfants devaient renaître immortels[4]. Vaine entreprise. Jason surprend enfin Médée; mais il ne peut plus que s'irriter, lui reprocher son acte et la quitter malgré ses excuses et ses prières[5].

Ce ne sont plus les assassins qui rejettent leur forfait sur une innocente : un mari, justement irrité, accuse sa femme de la mort de ses enfants. Crime involontaire sans doute; mais, selon les idées antiques, la distance n'est point si grande

1. Schol. *ad* Pind. *Olymp.*, XIII. 74 (éd. Drachmann, I, p. 173).

2. Cf. Hesiod., éd. Rzach, fr. 80; Reitzenstein, *Hermes*, XXXV, p. 73 et suiv.

3. *In Cerer.*, v. 239 et 249.

4. Voir les croyances sur lesquelles repose la conception de la Terre-Mère, Dieterich, *Mutter Erde* (1re éd., 1905), p. 21 et suiv. — Comme l'a fort bien montré Lawson, *Modern greek Folklore and ancient greek Religion*, p. 485 et suiv., l'inhumation et l'incinération tendent à une même fin ; la dissolution du corps par un processus plus ou moins rapide; mais cette dissolution doit dégager l'élément permanent, immortel; cf. R. Hertz, *Année sociologique*, X (1905-6), p. 67 et suiv. On comprend comment la terre peut jouer le rôle qui a été attribué au feu (cf. Frazer, *loc. laud.*) : elle détruit les chairs corruptibles et mortelles.

5. Notre tradition écourtée, défigurée, ne tire à peu près aucune conséquence de l'intervention de Jason; peut-être avait-elle pour effet de sauver un des enfants, par exemple ce Médeios, dont la *Théogonie* sait qu'il fut élevé par Chiron, tout comme Achille sauvé par Peleus.

qui sépare l'homicide involontaire du meurtre prémédité : la souillure est la même[1]. Il suffit de reconnaître que certainement, avant Euripide, la mémoire de Médée en était entachée; de cette donnée première pouvaient se développer des conséquences infinies. Jusqu'à quel point cette élaboration s'était-elle déjà faite lorsqu'il composa sa pièce? Le problème ne peut guère être résolu. A mesure que la figure de la magicienne de Colchide se chargeait de sombres couleurs, des possibilités nouvelles étaient créées pour que sa culpabilité se précisât. Le cas de Médée pouvait prêter à bien des débats : c'est un de ces débats qui faisait le fond d'une tragédie connue seulement par quelques lignes obscures d'Aristote.

***

Aristote dans la *Rhétorique*[2], énumérant les différentes formes d'argumentation, nous dit : « Une autre source d'argumentation (τόπος), c'est lorsqu'on tire l'accusation et la défense de fautes commises : ainsi Karkinos dans sa *Médée*. On accuse Médée d'avoir tué ses enfants ; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'ils ont disparu ; or Médée a commis une faute en envoyant les enfants (οἱ μὲν κατηγοροῦσιν ὅτι τοὺς παῖδας ἀπέκτεινεν, οὐ φαίνεσθαι γοῦν αὐτοὺς· ἥμαρτε γὰρ ἡ Μηδεία περὶ τὴν ἀποστολὴν τῶν παίδων). Elle se défend en alléguant qu'elle n'aurait pas tué les enfants, mais bien Jason ; or elle aurait commis une faute — une erreur — (ἥμαρτεν ἄν) en ne le faisant pas, si elle avait accompli l'autre action. »

Médée n'est pas ici la meurtrière qui déclare son forfait et s'en vante ; soupçonnée, elle se défend et nous sommes ainsi tout près de la tradition que Didymos attribuait à Kréophylos[3]. Le point essentiel est le suivant : les enfants ont disparu ; on ne sait ce qu'ils sont devenus ; on accuse Médée de les avoir fait disparaître. Il n'y avait aucune preuve directe de sa culpabilité ; il fallait donc recourir à ces πίστεις ἔντεχνοι, à ces preuves où l'on suppléait par l'art à l'absence des preuves

1. Cf. L. Gernet, *Recherches sur le développement de la pensée juridique et morale en Grèce*, p. 384 et suiv.
2. II, 23 (XXVII).
3. Ci-dessus, p. 159.

réelles et dont la rhétorique grecque faisait si grand usage [1]. Par la réponse de Médée, on voit bien que son inimitié contre Jason était donnée comme le mobile de son acte ; mais on alléguait autre chose : τὴν ἀποστολὴν τῶν παίδων, en quoi elle était déjà fautive. Où les avait-elle envoyés ? En pays étranger, dit un critique [2]. H. Weil explique : « Médée s'est servi d'eux pour accomplir un crime en les envoyant chez la princesse (tel doit être le sens des mots : ἥμαρτε γὰρ ἡ Μήδεια περὶ τὴν ἀποστολὴν τῶν παίδων) [3]. » Si l'on se range à cette explication, il faut sans doute entendre ainsi l'argumentation des accusateurs : « Médée n'a pas craint de faire des enfants ses complices ; ayant commis ce premier crime, il est naturel qu'elle n'ait pas reculé devant un second et les ait fait disparaître. » La valeur probante de cette argumentation est médiocre ; mais les plaidoyers attiques en fourniraient de plus médiocres encore.

Reconnaissons pourtant que bien des obscurités subsistent. On admet que Karkinos travaillait à peu près sur les mêmes données qu'Euripide : les enfants portaient à la princesse les présents funestes. Comment ensuite ont-ils disparu ? Et pourquoi une accusation sur ce point douteux était-elle intentée contre Médée, déjà coupable d'un meurtre certain ? Il me paraît que dans la pièce de Karkinos, il n'y avait qu'un grief contre Médée : l'assassinat supposé de ses enfants, et que Karkinos exploitait une tradition fort différente de celle qu'a suivie Euripide et se rapprochant peut-être, en certains points, de celle que Pausanias nous a fournie d'après Eumélos. Selon le poète épique, Médée portait et cachait ses enfants dans le sanctuaire d'Héra. Imaginons que, dans la pièce, l'expression si abrégée d'Aristote, ἡ ἀποστολὴ τῶν παίδων, se rapporte à une action analogue, commise à l'insu de Jason, donc suspecte (ἥμαρτε) : c'est le point de départ de l'accusation. A partir de ce moment, on ne sait plus le sort des enfants. Médée, irritée contre Jason pour une cause inconnue, a les apparences contre elle.

1. Cf. O. Navarre, *La rhétorique grecque avant Aristote.* Le discours d'Antiphon περὶ τοῦ Ἡρώδου φόνου en offre de beaux exemples : il s'y agit précisément d'un personnage qui a disparu sans laisser de traces.
2. Cf. Welcker, *Die griechischen Tragödien*, p. 1063.
3. *Op. laud.*, p. 102, note 2.

Reconnaissons du moins ceci : si l'on s'affranchit de l'idée qu'Euripide le premier ait fait de Médée la meurtrière de ses enfants, si l'on reconnaît que la tradition mise sous le nom de Kréophylos peut être authentique, la pièce de Karkinos est plus intelligible. Il n'est même pas nécessaire qu'elle soit postérieure à la *Médée* d'Euripide. On connaît deux Karkinos, le grand-père et le petit-fils, tous deux poètes tragiques[1]. C'est au petit-fils que l'on rapporte la *Médée :* il vivait au début du IVe siècle. Le grand-père fit représenter une pièce en 447/6[2]. On serait tenté de lui attribuer l'œuvre où, comme l'a remarqué H. Weil, « les deux versions de la fable donnèrent à [l'auteur] l'idée de faire intenter à Médée un procès capital qui se plaidait sur le théâtre », car ces deux versions existaient avant Euripide et, après que les traits de la mère infanticide eurent été si nettement dessinés, il paraît douteux qu'on ait remis en discussion la culpabilité de Médée. Remarquons aussi qu'on attribue à Karkinos l'ancien une origine sicilienne[3] et que l'argumentation de la Médée semble directement inspirée de la rhétorique sicilienne qui, à cette époque, avait déjà établi ses préceptes.

Interprétation et attribution sont également hypothétiques ; mais la pièce de Karkinos demeure comme un témoin intéressant, sinon explicite, des débats plus ou moins sophistiques auxquels prêtait le cas de Médée. Euripide, à mon avis, n'a pas été l'initiateur de ces débats en la chargeant pour la première fois d'un crime que, jusqu'alors, nul n'aurait songé à lui attribuer : il a pris parti dans un procès depuis longtemps ouvert.

***

Dans l'incertitude de la tradition, Euripide a brutalement fixé le caractère de Médée. Elle supprime ses fils pour priver leur père de postérité : toutefois elle allègue une autre raison de ce meurtre, laquelle conserve le souvenir de la tradition où,

1. Christ-Schmid, *op. laud.*, p. 391 ; cf. Kirchner, *Prosopographia attica*, I, nos 8254 et 8255.

2. Ad. Wilhelm, *Urkunden dramatisch. Aufführungen*, p. 18 et 21 ; sur le fils, *ibid.*, p. 101 et 103.

3. Voir la notice de Suidas, Καρκίνος, Ἀκραγαντῖνος, τραγικός.

soit les Corinthiens, soit les proches de Kréon étaient les véritables meurtriers, mais ne faisaient que tirer vengeance d'un assassinat commis par Médée.

Hésitant à tuer ses enfants, elle s'y décide par ce raisonnement (v. 1059 et suiv.):

Par les ombres vengeresses qui habitent chez Hadès, il ne sera point dit que je livrerai mes fils aux outrages de mes ennemis.

Et plus loin, après avoir appris la mort de Kréon et de sa fille (v. 1236 et suiv.):

Amies, je suis résolue : je tuerai au plus tôt mes enfants et je quitterai ce pays; je ne veux pas, en tardant davantage, les exposer à recevoir la mort d'une main plus cruelle que la mienne. De toute manière, ils doivent mourir; c'est moi qui les tuerai, moi qui les ai enfantés.

Il n'apparaît point que ces paroles servent uniquement à justifier en quelque mesure son acte à ses propres yeux; car Jason, après la mort de son épouse, songe sur le champ aux risques encourus par ses enfants (v. 1301 et suiv.).

Ἀλλ' οὐ γὰρ αὐτῆς φροντίδ' ὡς τέκνων ἔχω·
κείνην μὲν οὓς ἔδρασεν ἔρξουσιν κακῶς,
ἐμῶν δὲ παίδων ἦλθον ἐκσώσων βίον,
μή μοί τι δράσωσ' οἱ προσήκοντες γένει,
μητρῷον ἐκπράσσοντες ἀνόσιον φόνον.

Je me soucie de Médée moins que de mes enfants; pour elle, ceux à qui elle a nui la paieront de retour : mais je suis venu sauver la vie de mes enfants. Je crains que les proches du roi ne leur fassent expier le crime horrible de leur mère...

Jason avait bien déclaré qu'il contractait un nouveau mariage pour assurer de puissantes alliances à ses premiers enfants [1]. Ces déclarations semblaient suspectes dans la bouche d'un homme qui laissait exiler ses enfants avec leur mère [2]. Voici

1. V. 547 et suiv.; v. 595-597.

2. C'est Médée qui lui demande d'intercéder pour eux et d'user auprès de Kréon des prières de sa nouvelle femme (v. 942 et suiv.). Comment Jason ne s'en est il pas avisé alors qu'avec une parfaite fatuité, il se targue de son influence sur sa jeune épouse (v. 962-963)? — Il ne faut pas chercher à effacer ces contradictions en attribuant de subtiles pensées à Euripide, mais reconnaître qu'en fait il y a dans la *Médée*, comme dans d'autres pièces, des incohérences — et les expliquer.

pourtant qu'il manifeste d'eux un souci sincère et qu'il leur donne sa première pensée au sortir du drame horrible où son bonheur a sombré. A serrer avec une précision trop logique ces indications contradictoires, on perdrait sa peine. Euripide a retenu de la tradition l'étroite solidarité qui lie les enfants à leur mère; ils doivent partager son exil, à moins que des présents ne les aient en quelque sorte rachetés de cette peine ; le châtiment qui frappera la magicienne meurtrière s'abattra aussi sur leur tête. L'impuissance de Jason ne résulte pas que de la mauvaise volonté : les enfants suivent le sort maternel.

Ce lien de solidarité a jadis existé et la trace en demeure dans bien des légendes. Sans doute Pausanias dit que les enfants de Médée furent frappés par les Corinthiens d'une mort injuste (οὐ σὺν τῷ δικαίῳ)[1]. Il y a là un remaniement de la tradition en accord avec des idées plus récentes qui expliquent par l'injustice du trépas les représailles exercées par les ombres irritées des jeunes victimes. Euripide, d'une manière plus conforme aux antiques coutumes, établit une sorte de relation nécessaire et immédiate entre le crime de la mère et la mort des enfants. Le chœur lui-même, lorsqu'il les voit partir chargés des dons fatals qui tueront le roi et sa fille s'écrie (v. 976-977) :

Maintenant je n'espère plus les revoir vivants.

Νῦν ἐλπίδες οὐκέτι μοι παίδων ζόας
οὐκέτι · στείχουσι γὰρ ἐς φόνον ἤδη.

Il y a comme un jeu de mot sinistre dans le second vers : les enfants «*marchent vers le meurtre*». Complices inconscients de Médée, ils sont à la fois des assassins et des victimes; ils préparent leur propre trépas en même temps que celui de la princesse.

Il serait intéressant de déterminer jusqu'à quel point cette solidarité était encore chose vivante à l'époque d'Euripide. On ne peut s'empêcher de rapprocher du cas légendaire de Médée

1. Paus., II, 3, 6.

le cas historique de Théôris : cette femme, sorcière de profession, à la suite d'une accusation d'ἀσέβεια fut condamnée à mort dans la deuxième moitié du IVe siècle. Or, s'il fallait attribuer une indiscutable autorité au premier discours *contre Aristogiton*, mis sous le nom de Démosthène, ses enfants auraient été exécutés avec elle : « Ὑμεῖς τὴν μιαρὰν Θεωρίδα τὴν Λεμνίαν, τὴν φαρμακίδα καὶ αὐτὴν καὶ τὸ γένος ἀπεκτείνατε[1]. » Mais on a pu contester ce témoignage : l'exécution de Théôris est certaine, celle de ses enfants l'est moins, et il semble que, dès la fin du Ve siècle au moins « les Grecs, les Athéniens en particulier, évitèrent avec un si grand soin d'exécuter les innocents avec les coupables, et précisément les enfants avec la mère, que la femme condamnée à mort et qui se déclarait enceinte ne subissait sa peine qu'après l'accouchement[2] ».

On remarquera que, si le crime de Médée a pour conséquence nécessaire la mort de ses enfants, c'est elle, de toute manière, qui est responsable de cette mort. Qu'elle les ait tués de sa main ou que d'autres aient été les exécuteurs d'une sentence dont son acte a dicté les termes, peu importe. Euripide lui fait dire qu'un souci encore maternel arme sa main; il ne s'est pas engagé dans tous les raisonnements ingénieux qu'on pouvait déduire de la solidarité entre mère et enfants.

* * *

En cette première partie de sa carrière, le poète était plus épris encore de réalisme que de discussions subtiles[3]. Il est revenu à trois reprises sur le personnage de Médée : dans les *Filles de Pélias* et dans l'*Égée*, œuvres disparues, toutes deux antérieures à la *Médée*, l'implacable figure de l'héroïne était

1. Démosth., XXV, 79.
2. G. Glotz, *La solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce*, p. 471. Toute l'affaire de Théôris est discutée dans cet ouvrage, p. 469 et suiv. — La phrase même attribuée à Démosthène ou à un contemporain n'est-elle pas suspecte? Une femme appartient au γένος de son père d'abord, de son mari ensuite; elle n'a pas de γένος propre.
3. Cf. M. Croiset, *Rev. de Philologie*, XXXIV (1910), p. 213 et suiv. — Le discours de Jason montre bien qu'il avait plaisir à trouver des arguments ingénieux (λεπτὸς λόγος); cf. v. 522 et suiv.

déjà dessinée d'un trait précis; sa réputation est établie (v. 44-45).

Δεινὴ γάρ· οὗτοι ῥᾳδίως γε συμβαλὼν
ἔχθραν τις αὐτῇ καλλίνικον οἴσεται

C'est une femme terrible! Quiconque aura encouru sa haine ne chantera pas facilement victoire!

Dans la *Médée*, Euripide n'a pas « inventé » un crime inédit pour parfaire cette réputation redoutable. Et il ne suffit pas de dire non plus qu'étant donné le caractère sinistre de la magicienne, il ne fallait pas grand effort d'imagination pour la charger d'un nouvel et plus atroce forfait[1]. De tout temps sans doute les sorcières ont égorgé des enfants; mais c'est une donnée précise qui a amené Euripide à nous montrer Médée égorgeant ses enfants. J'ai essayé d'en relever la trace quelque peu fugitive.

A mesure que l'on étudie davantage l'œuvre d'Euripide, on s'aperçoit qu'il ne tire pas de son cerveau les faits dramatiques dont est composée la trame de ses pièces. Ce n'est pas lui qui, de son propre caprice, a imaginé de mener Hélène en Égypte où elle attend avec impatience que les temps soient révolus pour retourner au foyer conjugal cependant que Grecs et Troyens s'égorgent pour une ombre vaine[2]. De même, n'en déplaise à Parméniskos et à M. von Wilamowitz-Mœllendorff, il n'a pas, de toutes pièces, fait surgir une Médée infanticide. On ne diminue ni sa hardiesse ni son originalité en reconnaissant que des traditions, peut-être plus courantes qu'il ne nous paraît, lui ont fourni les éléments principaux sur lesquels il a travaillé: le meurtre des enfants par leur mère, comme sans doute aussi le thème de la jalousie de Médée[3]. D'autres tradi-

1. Voir par exemple les quelques indications que nous avons sur le personnage de Médée dans les *Rhizotômes* de Sophocle; cf. Nauck, *Tragic. graec. fragm.* (2e éd.), p. 248 et suiv.

2. C'est, on le sait, le sujet de l'*Hélène*. Euripide n'avait pas comme unique garant Stésichore (Christ-Schmid, *op. laud.*, p. 369), mais il s'appuyait encore sur d'autres traditions expliquant le culte d'Hélène, si répandu en Égyte.

3. Je n'y insiste pas ici; c'est un thème familier au folklore qu'un mortel s'unisse à quelque être d'essence supérieure — fée, ondine, néréide, etc., — et l'abandonne au bout de quelque temps pour un mariage avec une femme prise dans la commune humanité, mariage dont la première épouse cherche à tirer vengeance. Dans la pièce

tions étaient contradictoires : tout en orientant nettement son intrigue, Euripide ne laisse pas que d'y faire quelques emprunts, lorsqu'il lui plaît. Ce travail d'amalgame laisse des traces dans l'œuvre définitive : de là ces inconséquences très réelles que les uns expliquent par des « éditions » successives et divergentes[1], que les autres s'efforcent péniblement de justifier. Comme l'a fort bien dit M. M. Croiset, Euripide ne cherche pas tout d'abord l'unité de son drame ; mais « s'il ramène ensuite son drame à l'unité, c'est souvent par un artifice imaginé après coup qu'il superpose tant bien que mal à ses inventions premières »[2]. On peut souscrire à cette formule en remarquant seulement que ces « inventions premières » ne sont à l'ordinaire que l'ingénieuse mise en œuvre de données antérieures et disparates.

P. ROUSSEL.

Strasbourg, juillet 1919.

d'Euripide, Médée n'est qu'une femme habile (σοφή), mais c'est une « barbare », d'où l'irrégularité de son union ; les préjugés grecs se sont mêlés à l'ancien thème depuis longtenps déjà sans doute s'il est vrai qu'à Corinthe les enfants étaient dits μιξοβαρβάροι.

1. Voir en dernier lieu L. Bloch, *Neue Jahrbücher f. Klass. Altertum*, VII (1901), p. 121 ; E. Bethe, d'après *Rev. de Philol.*, XLIII (1919) ; *Revue des Revues*, p. 12.

2. *Hist. de la litt. grecque* (1re éd.), III, p. 312.

NOTES SUR QUELQUES INSCRIPTIONS D'ARLES

C. Junius Priscus, duumvir munerarius, candidatus Arelatensium : ses dons a la basilique et a l'amphithéâtre d'Arles.

On a dégagé à Arles, dans la cour du palais de Laval (aujourd'hui *Museon Arlaten*), de 1908 à 1910, les vestiges d'un monument important, comprenant essentiellement une exèdre décorée de niches où étaient logées des statues. On y a d'abord vu une basilique, puis le péribole d'un temple du Génie de la colonie[1]. Cette deuxième hypothèse est la plus vraisemblable, parce que le monument exhumé n'était pas couvert. Mais il n'en est pas moins certain qu'il y avait à Arles une basilique, et qu'elle était voisine de ce temple. C'est ce que nous nous proposons de montrer à l'aide de trois textes épigraphiques dont il nous a paru intéressant de publier de nouvelles lectures. Deux sont des fragments trouvés au cours des fouilles du palais de Laval ; le troisième est la grande inscription du *podium* de l'amphithéâtre publiée au n° 697 du *Corpus inscriptionum latinarum*, tome XII.

1. — Sur la moulure d'un bloc de marbre blanc qui a sans doute servi de base à quelque petit monument aujourd'hui détruit, on lit, tracé à la pointe, en petits caractères irréguliers, le graffite suivant :

ATLEADIS (?) IVDICIVM
homini S VES *a* N I IVDICI > M

« Le jugement d'Atleas (?) est le jugement d'un fou. »

Il est probable que c'est dans la basilique judiciaire qu'un plaideur mécontent a exprimé en ces termes violents sa déconvenue.

1. Cf. A. Véran, *Bull. de la Soc. des Amis du vieil Arles*, V (1908), p. 296-304 ; id., *ibid.*, VII (1910), p. 207-211 ; id., *Congr. arch. de France*, LXXVIe session, Avignon, 1909, 2, p. 185-190 ; Cagnat et Véran, *Bull. arch. du Comité*, 1910, p. CXXIII-CXXV ; Héron de Villefosse, *ibid.*, p. CLIII-CLV ; id., *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1910, p. 368-373 ; J. Formigé, *ibid.*, 1912, p. 419-423.

2. — Fragment de calcaire de $0^{m}15$ sur $0^{m}15$, brisé de toutes parts. Belle gravure du Ier-IIe siècle. Lettres de $0^{m}025$.

..... *ii* VIR · QV *inquennali i. d.*
munerari OCAN DI *dato arelatensium*
flamini e QVM · PVBLI *cum habenti*

Les lettres V de la 1re ligne, O et I de la 2e, Q, L I de la 3e, sont incomplètes.

Héron de Villefosse, qui a publié ce texte[1], proposait, à la ligne 2, [*duumvir*]*o*. Cette restitution n'est pas satisfaisante; car il n'est pas naturel que le mot *duumviro*, qui est déjà à la ligne précédente, soit répété. Nous restituons [*munerari*]*o*, d'après une autre inscription d'Arles[2]. C'est assez fréquemment, du reste, que l'épithète *munerarius* est jointe au titre de *duumvir* ou d'*édile*, ces magistrats étant tout naturellement désignés pour donner des jeux[3].

Les mots *candidatus Arelatensium* se retrouvent à Arles sur l'inscription monumentale du *podium* de l'amphithéâtre, que nous publions ci-après; ils s'y appliquent à un certain *C. Junius Priscus*. Cette formule, unique en son genre, signifie que le personnage a été désigné aux suffrages des décurions par une manifestation de la sympathie publique[4]. La singularité de la formule donne un intérêt tout particulier au rapprochement des deux inscriptions d'Arles. Héron de Villefosse avait déjà noté l'analogie de leur écriture, et il supposait que les deux inscriptions se rapportaient au même personnage. Cette hypothèse se confirme, à nos yeux, du fait que le fragment du palais de Laval, trouvé en même temps que le fragment *1*, provient vraisemblablement de la basilique, et que *C. Junius Priscus* — nous l'allons voir par l'inscription suivante — concourut à l'embellissement de cet édifice.

3. — Le mur du *podium* de l'amphithéâtre d'Arles était revêtu de grandes dalles de marbre hautes de $2^{m}38$, épaisses de $0^{m}30$. Sur chaque côté de l'ellipse qui limite l'arène se lisaient, gravées sur trois lignes à la partie supérieure des dalles de revêtement, deux inscriptions monumentales pareilles. Elles sont aujourd'hui très incomplètes. Voici la lecture à laquelle nous sommes arrivé après une étude minutieuse.

1. *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1910, p. 368 sq.
2. *C. I. L.*, XII, 701.
3. Cf. art. *Aedilis*, dans *Diz. epigr.* de De Ruggiero, p. 252.
4. Cf. *C. I. L.*, XIII, 1921, un duumvir de Lyon *designatus ex postulatione populi*. Sur les inscriptions pariétaires de Pompei (*C. I. L.*, IV), on rencontre fréquemment des recommandations faites par tel ou tel collège en faveur d'un candidat.

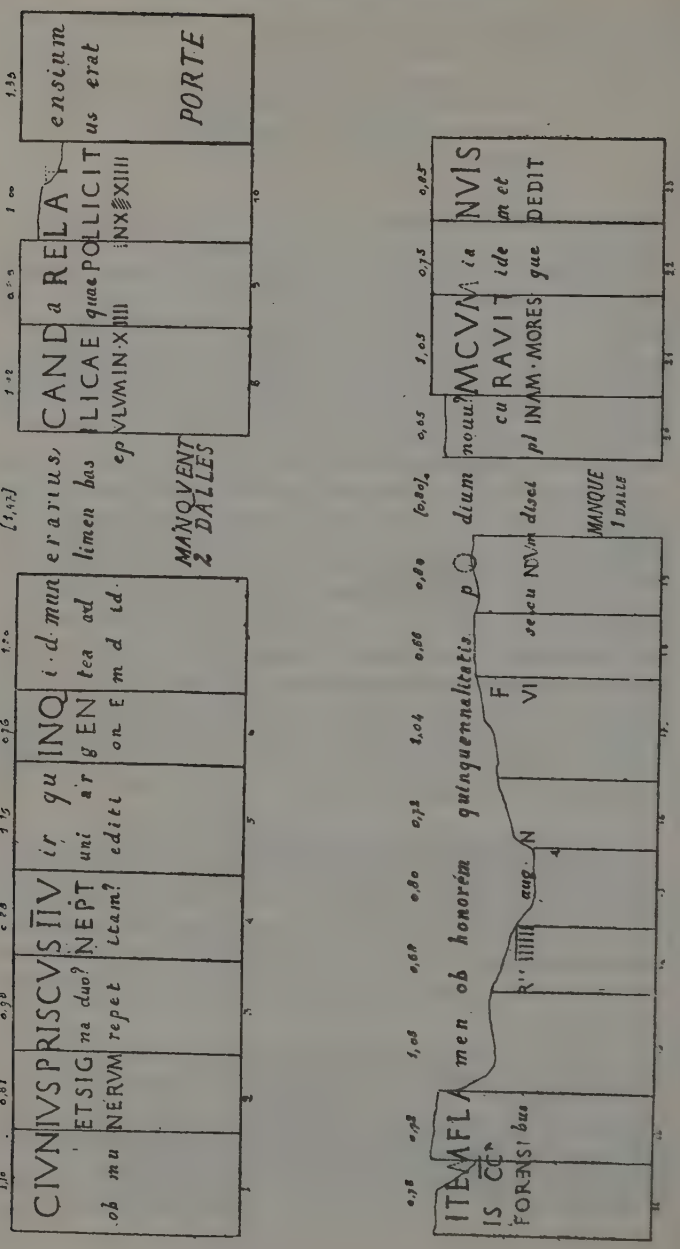
CIVNIVS PRISCVS TIV
ir gu
INQ
i · d · mun
eraviusʼ
CANDa RELAT
ensium
PORTE
MANQUENT 2 DALLES
ITEM FLA
men ob honorem
quinquennalitatis
dium
MANQUE 1 DALLE
MCVNIa
NVIS

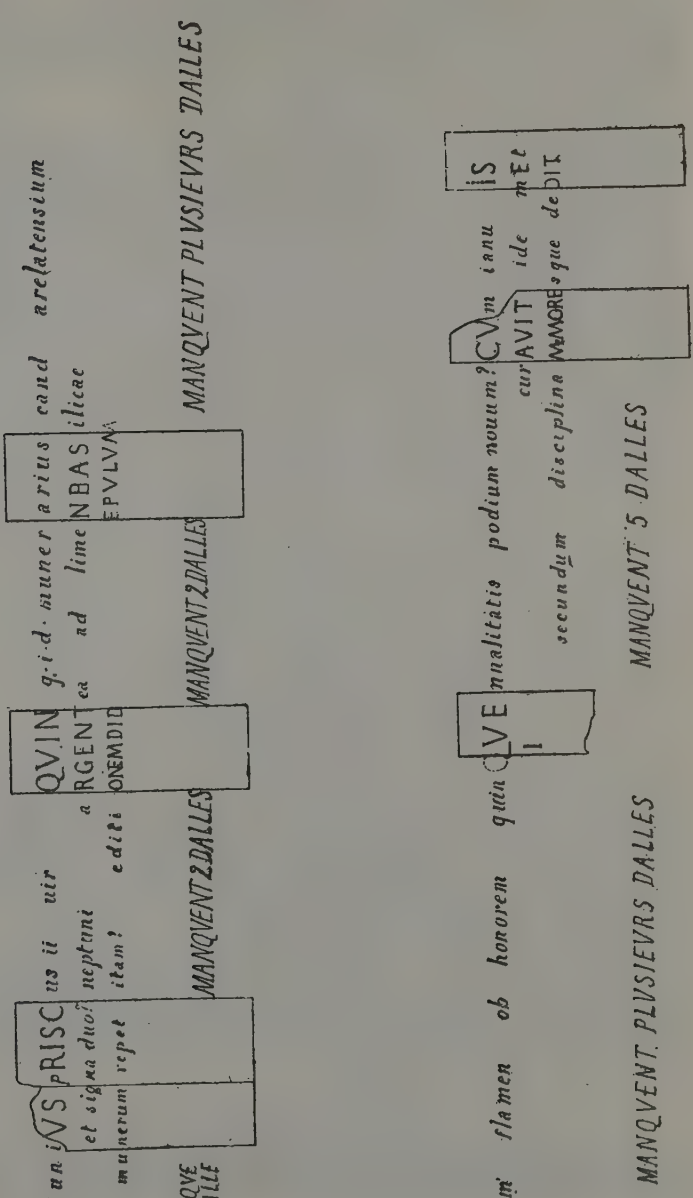
c iun i VS PRISC us ii uir
et sig ma duo? neptuni
ob munerum repet itam? edili
MANQVE 1 DALLE
MANQVENT 2 DALLES
QVIN q·i·d·muner arius caud arelatensium
RGENT ea ad lime a NBAS ilicae
ONEMDID EPVLVM
MANQVENT 2 DALLES
MANQVENT PLVSIEVRS DALLES
item flamen ob honorem quin QVE malitatis podium nouum? CVm ianu IS
curAVIT ide mEt
secundum disciplina MMORE·que deDIT
MANQVENT 5 DALLES
MANQVENT PLVSIEVRS DALLES

On remarquera d'abord que nous intervertissons l'ordre des dalles qui portent les nos 6 et 7 au *Corpus*. Aucune nécessité matérielle n'impose que les dalles soient assemblées dans cet ordre-là, et il est clair qu'il rend impossible la lecture des lignes 1 et 2.

On remarquera en second lieu que nous restituons, à droite et à gauche de la porte, des dalles qui n'existent plus. A droite, nous y sommes amenés par le mot *Secu*NDV*m* de la dalle 19, qu'Hirschfeld n'y avait pas lu : il est évident qu'il manque une dalle entre 19 et 20, si l'on admet comme non douteuse la restitution *Secu*NDV*m discipl* INAM MORES*que*. Additionnons maintenant la largeur des dalles placées à droite de la porte : nous arrivons au total de 11m35. A gauche, les dix dalles que l'on a replacées contre le mur du *podium* et qui sont figurées au *Corpus* présentent une largeur totale de 9m88. Faut-il admettre que l'inscription n'était pas distribuée également de chaque côté de la porte? Ce serait bien invraisemblable pour une inscription aussi soignée. Comme aucun raccord matériel n'exige que l'on place la dalle 8 à côté de la dalle 7, nous supposons qu'entre ces deux dalles il y en avait deux autres remplissant un intervalle de 1m47, différence entre 11m35 et 9m88. Cette hypothèse permet seule de maintenir l'identité, que tout par ailleurs indique, des deux inscriptions de l'Est et de l'Ouest. En effet, si l'on juxtaposait 7 et 8, on serait obligé de lire : *arg*EN*tea bas* ILICAE, lecture que les lettres NBAS, qui subsistent à l'Est, ne permettent pas. Nous restituons la première ligne, entre les dalles 6 et 8, d'après le fragment du palais de Laval.

A la ligne 2, la mention d'une *basilica* est sûre, par le rapprochement des lectures ILICAE du premier texte et BAS du second.

A la ligne 3, côté Est, ONEM est sûr. — DID nous paraît devoir s'expliquer : *d (ie) id (ibus)*, suivi d'un nom de mois. — EPVLVM : *C. Junius Priscus* ne fit pas distribuer des lampes, *lumina*, comme Hirschfeld l'a supposé : il offrit un festin à différentes corporations, parmi lesquelles sont nommés les *forenses* et les *seviri augustales*, à l'occasion des jeux qu'il fit donner dans l'amphithéâtre. — Nous ne trouvons pas d'explication plausible à la formule : IN suivi d'un chiffre, qui se rencontre deux fois à cette ligne.

Nous pensons que l'inscription se continuait sur les portes du mur du *podium* : le texte se comprend mieux dans cette hypothèse, et comme les portes, ouvrant directement sur l'arène, étaient presque constamment fermées, les convenances décoratives viennent appuyer les présomptions de l'épigraphie.

Inscriptions inédites.

4. — Sur un des piliers du rez-de-chaussée de l'amphithéâtre, côté Ouest, le 9e à partir de la grande entrée Nord.

Grandes lettres irrégulières, variant entre 0m05 et 0m10, grossièrement gravées par une main inhabile et avec un instrument de fortune.

ARELATES
SES AVE
FE*li*CITER

C'est le souhait reconnaissant de quelque étranger à qui il avait été donné d'assister aux jeux de l'amphithéâtre. La forme *Arelatesses* est remarquable : c'est assez fréquemment que *n* est supprimé dans les ethniques en *ensis*; mais le redoublement de l'*s* est très rare : nous ne l'avons rencontré qu'une fois, dans une inscription de Bretagne récemment publiée, qui offre la forme *Vindolandesses*[1].

La ligne 3 n'est pas sûre : il est possible qu'il faille lire AVE | TE ...TER, ce qui supprimerait l'incorrection *ave* pour *avete*.

5. — Fragment de cippe de calcaire gris, retaillé de toutes parts en forme de dalle, et employé comme marche dans le perron d'une maison, celle qui porte le n° 33 de la rue des Arènes. Hauteur du fragment, 0m30 ; longueur, 0m50. Les lettres ont 0m04, sauf celles du dernier mot, qui ont 0m03.

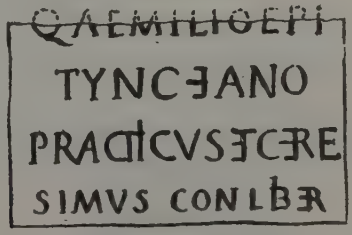

Q(uinto) Aemilio Epitynchano, Practicus et Chresimus conliber(ti).

L. 2. On remarquera la forme de l'H, qui se retrouve à la fin de la ligne 3. Ce caractère est assez fréquent sur les inscriptions de Nîmes; on le rencontre sur une épitaphe du Musée d'Arles, *C. I. L.*, XII, 681.

Cette inscription nous fait connaître trois affranchis qui avaient eu pour maître un *Q. Aemilius*, et qui tous trois étaient d'origine grecque, comme la plupart des esclaves ou affranchis qui étaient à Arles.

6. — Musée lapidaire, dans l'abside. Fragment de plaque de marbre. Lettres hautes de 0m025. Bonne gravure du 1er siècle.

... *au* GVSTO
... *po* SVIT

G à la ligne 1, S à la ligne 2 sont incomplets.

Ce fragment paraît provenir d'une dédicace à quelque divinité.

1. Cf. Cagnat et Besnier, *Année épigraphique*, 1917-1918, n° 131.

7. — Musée lapidaire, arcade 10. Cippe de calcaire, haut de $0^{m}78$, large de $0^{m}285$, mouluré en haut et en bas. La première ligne est sur un bandeau haut de $0^{m}035$, qui forme le dernier membre de la moulure supérieure. Les lettres mesurent $0^{m}20$ à la première ligne, $0^{m}015$ aux suivantes.

L. 5. Il y a un trou dans la pierre entre T et V : il semble qu'il ait existé dès le principe, et que pour cette raison le graveur ait séparé les deux lettres. Cette inscription d'apparence vaguement métrique offre plus d'une énigme; nous nous contenterons d'en transcrire ici, sans commentaire, ce que nous en avons déchiffré.

uiuit in aeternum ou? in uenti aera primum deniq(ue) nescirem quis in hoc tumulo ecc[e] jacer(e)t. sepultus loquitur scribit... mere nescit. Attio M...io Sopronisco, Pric... Eutycianus [e]t T. Jun(ius) Centurio et Perseus, amico optimo.

8. — *Ibid.* Petit cippe de calcaire, large de $0^{m}21$, brisé en haut, mouluré en bas. Lettres hautes de $0^{m}02$.

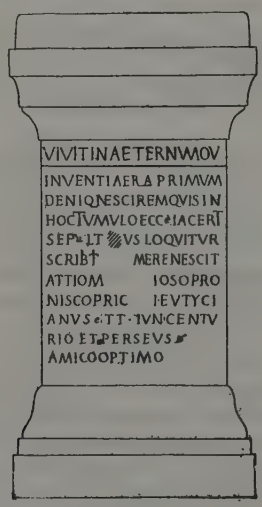

L. 2. Il est impossible de décider si la cinquième lettre est un P ou un T. Si on écrit P il faut lire : ...*lice* [*con*]*jugi Epatii Eutychis, et* [*Eu*]*tychiae*, [*fil*](*iae*) *innocent*[*iss*](*imae*). Le cognomen *Epatus* se trouve sur une inscription de Vaison, *C. I. L.*, XII, 1398. Si on écrit T, les lettres ATI seraient le commencement d'un gentilice comme *Atil(io-*

rum) ou *Atei(orum)* : on aurait affaire alors à une épitaphe rédigée par un homme, *Atilius* ou *Ateius*, qui aurait perdu sa femme et ses deux enfants, *Eutyches* et *Eutychia*. Le passage du datif au génitif est une

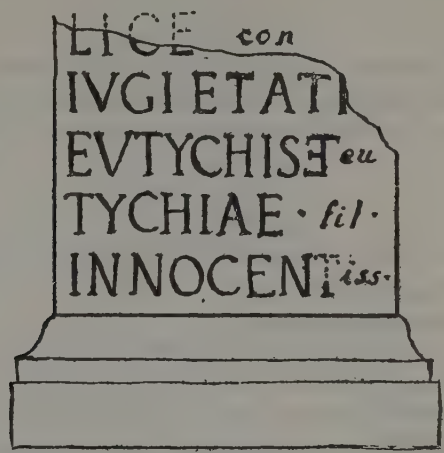

irrégularité choquante, mais qui n'est pas rare sur les épitaphes peu soignées.

9. *Ibid.* Plaque de marbre brisée de toute part. Écriture du IIIe siècle. Lettres de 0m03.

d. M
Phi LTATAE
...CILIA · CAL...
*mát*RI ℬ PIENT *issimae*

L. 1. La pierre est brisée suivant la deuxième haste de M.

L. 3. C est entamé par la brisure de la pierre. A droite, le haut d'une haste après L.

L. 4. Il ne reste du T que la partie supérieure.

10. — *Ibid.* Petit cippe de calcaire, haut de 0m20, large de 0m12. Le côté gauche a été retaillé d'environ 0m01. Lettres de bonne époque, gravées au trait, hautes de 0m015.

MANIB.
ICORNELI
QVINTIONIS

L. 2. On ne lit au début qu'une simple haste. Sans doute L*(ucii)* ou T*(iti)*?

L. 3. Les lettres NI sont liées.

11. — *Ibid.* Plaque de marbre moulurée, brisée en haut et à droite. Belle gravure du Ier-IIe siècle. Lettres de 0m035.

CN COR
Q LICINIO
L LICINIO

L. 1. Il ne reste que le bas des lettres CN; la boucle de l'R est brisée.

12. — *Ibid.* Plaque de marbre, brisée de toute part, sauf en bas, où subsiste une moulure. Belle gravure du Ier-IIe siècle. Lettres de 0m045.

Cor NE *liae?*.....
LIBE *rtae?*
CORNELI *a*.....
MAT *ri piissimae?*

L. 1 et 2. Les E sont incomplets.
L. 3. Le haut de C est brisé.
L. 4. Il ne subsiste que la partie supérieure du T.

13. — Musée lapidaire. Arcade 2. Fragment d'une plaque de marbre, brisée de toute part, sauf en haut, où règne une moulure. Très belle gravure.

C ORNEL *ius?*

R est dans O. La partie gauche de O est brisée. De même le bas de N et de E. Il ne reste de la lettre suivante que le haut d'une haste.

14. — *Ibid.* Fragment de plaque de marbre, brisée de toute part. Les lettres mesurent 0m02 à la première ligne, 0m015 aux suivantes, 0m010 à la dernière.

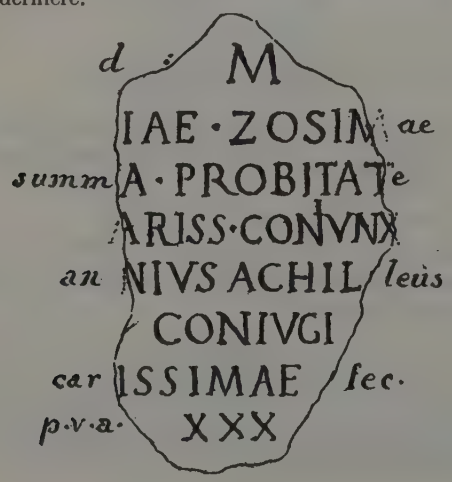

15. — *Ibid.* Plaque de marbre, brisée en bas. Lettre de $0^{m}03$.

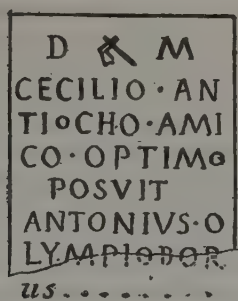

16. — Musée lapidaire, arcade 8. Plaque de marbre moulurée en haut et à droite, brisée à gauche et en bas. Lettres du 1er siècle.

	Hauteur des lettres
....MARA · SEC	$0^{m}06$
....*u*IVAFECIT · SIBI	$0^{m}04$
et MAELONIVIRO	$0^{m}035$

L. 1. Il ne subsiste que l'extrêmité inférieure de la dernière haste de M.

L. 2. T dépasse la ligne.

L. 3. Le premier I dépasse la ligne. L'O final est plus petit que les autres lettres ($0^{m}015$).

17. — *Ibid.* Fragment de cippe de calcaire, à sommet arrondi, complet à gauche et en haut. Bonne gravure. Lettres de $0^{m}04$.

IVLIA.....
VIVAS*ibifecit*?

L. 2. Il ne reste que la boucle supérieure de l'S.

18. — Musée lapidaire, arcade 2. Plaque de marbre gris, complète à droite, brisée ailleurs; le fragment mesure $0^{m}36$ de long sur $0^{m}24$ de haut; il est épais de $0^{m}07$. Lettres de $0^{m}055$.

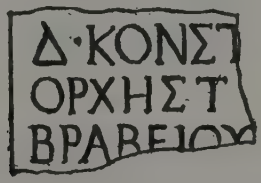

La ligne 2 contient évidemment le mot ὀρχηστής ou ὀρχηστικός; à la ligne 3, on lit nettement βραβείου, de βραβεῖον, prix du concours.

On sait que la pantomime était nommée en grec ὄρχησις, et les acteurs de pantomime ὀρχησταί[1]; on sait d'autre part que les livrets des pantomimes étaient écrits en grec, et que les acteurs s'en recrutaient parmi des Grecs. Ce genre dramatique occupait une place importante dans le répertoire des théâtres romains; notre inscription prouve non seulement qu'il était en honneur au théâtre d'Arles, mais encore qu'on y instituait des concours de pantomime. Il convient cependant d'observer que nous ne possédons aucun renseignement sur l'origine de ce fragment, et qu'il pourrait, à la rigueur, provenir d'ailleurs que d'Arles.

Pour la première ligne, elle est fort embarrassante. A titre d'indication, et sous toute réserves, nous proposons la restitution suivante :

.....μηνός.
δ'Κονστ[αντινείων ἐπιτελουμένων]
ὀρχηστ[ικοῦ ἀγῶνος (ὁ δεῖνα)]
βραβείου [ἔτυχε].

De quelque façon que l'on restitue le mot Κονστ..., la graphie ο est une singularité, l'ō latin se transcrivant régulièrement en grec par un ω. Si l'on admet qu'il s'agit dans cette inscription de jeux donnés en l'honneur de Constantin, — ce qui se conçoit aisément pour Arles, cet empereur y ayant fait plusieurs séjours — on comprendra mieux l'emploi du mot βραβεῖον, qui est rare, et n'appartient pas à l'usage classique[2].

19. — On ne connaissait jusqu'ici qu'un inscription grecque provenant d'Arles : c'est une épitaphe conservée par Peiresc et publiée par Le Blant dans ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*[3]. Il faut joindre à cette épitaphe, outre le fragment ci-dessus, une deuxième épitaphe qui a été signalée en 1767 par le chevalier de Gaillard. Voici ce que dit ce bon connaisseur des antiquités arlésiennes dans sa quatrième lettre au chevalier de Moret-Biran[4].

« Au-dessous de la chapelle de la Maison des Porcellets, près Saint-Honorat, et contre le canal d'arrosage qui passe au-dessous

1. Cf. le traité de Lucien περὶ ὀρχήσεως.
2. Le *Thesaurus* d'Henri Estienne cite sous ce mot un passage de l'épître aux Corinthiens, et un passage des *Cynégétiques* d'Oppien (Oppien le Jeune, contemporain de Caracalla.)
3. Cf. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, II, n° 521, et pl. 71, n° 424.
4. Cf. *Bull. de la Soc. des Amis du vieil Arles*, X (1913), p. 62. Sur les lettres du chevalier de Gaillard, voir la prochaine livraison de la *Revue*.

de la porte de la Campagne, sur le cotté du couvercle d'un tombeau de pierre. »

ΕΥΘΥΜΙΑ
ΘΑΔΕΚΙΟ
ΙΕΥΘΥΜΙ

Cette inscription doit se compléter de la façon suivante :

Εὐθυμία [ἐν]θάδε κ[εῖται?] [ἐ]ν εὐθυμί[α].

Εὐθυμία est un nom de femme qui se trouve dans les inscriptions. Quant à la formule qui suit, « repose ici heureuse », elle rappelle une formule citée dans le *Thesaurus* d'Henri Estienne : καὶ κεῖθι ζώει ἐν εὐθυμίῃ. Elle a été choisie ici en raison du jeu de mots auquel prêtait le nom de la défunte.

Nouvelles lectures de quelques inscriptions du Musée lapidaire.

20. — Musée lapidaire, arcade 7. Stèle de calcaire, à sommet arrondi flanqué d'acrotères, mesurant $0^{m}60$ sur $0^{m}34$. La hauteur des lettres décroît de la première ligne à la dernière, de $0^{m}045$ à $0^{m}035$.

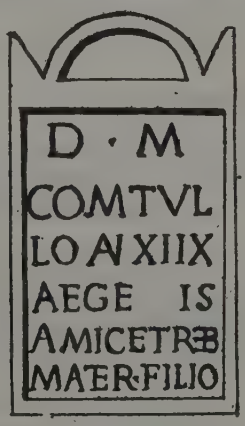

C. I. L., XII, 786.

D(is) M(anibus). Com(inio?) Tullo, an(norum) xiix, Aege...is, amic(o), et Reb(urra?), mater, filio.

Cette inscription, qui, par la forme des lettres, paraît dater du IIIe siècle de notre ère, est remarquable par les abréviations qu'elle contient.

21. — Arcade 1. Fragment de marbre; largeur 0m90, hauteur maxima 0m40, épaisseur 0m32 (la pierre a été retaillée par derrière). Doit avoir appartenu à un monument funéraire d'une certaine importance. Les lettres ont 0m07 à la première ligne, 0m05 à la deuxième, 0m04 aux suivantes.

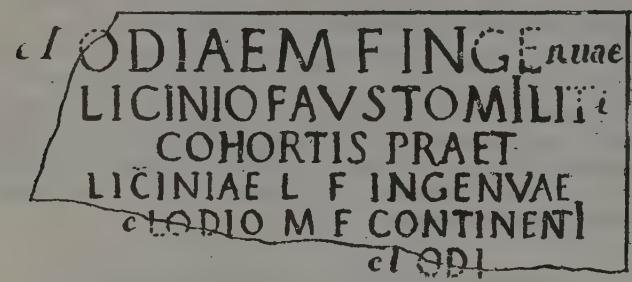

C. I. L., XII, 680.

Belle gravure du 1er siècle.

L. 1. Hirschfeld dit : *ex. videtur fuisse* ING; *nam maiori litterae spatium non sufficit.* C'est une erreur absolue : l'N de ce mot est au-dessus de l'O de la ligne suivante; il y a 0m24 de cette lettre au bord de la pierre; d'ailleurs, on lit nettement le bas des lettres GE.

L. 2. Cette ligne est complète à gauche : la cassure n'affecte que les lignes 1 et 5.

L. 5. Le *C* de *Clodio* n'existe plus.

22. — Allée centrale. Cippe en calcaire dur portant le n° 20. Trouvé en 1875 à la gare maritime de Trinquetaille. Le cippe mesure 1m20 sur 0m59. La hauteur des lettres varie entre 0m03 et 0m025.

D ꝏ M

T ꝏ FLAVIO ꝏ IVVENALI
VETERANO · LEGIO
NIS XXII · P · P ↓ F

T ꝏ FLAVIVS TITVS
PATRONO ↓ PIENTIS
SIMO

Huart, *Bull. Mon.*, 1875, p. 590; *C. I. L.*, XII, 682.

Les lectures précédemment données pour la ligne 5 sont fautives : Huart, TITVS FLAVIVS TITVS; Hirschfeld, ꝏ FLAVIVS × TITVS.

Il n'est pas sans importance de rétablir exactement le nom complet du personnage, puisqu'il offre cette singularité que le prénom *Titus* est employé comme surnom. Une autre inscription d'Arles, publiée sous le n° 726 du *Corpus*, contient exactement les mêmes noms : *Til(o) Fl(avio) Tito, corp(orato) fabror(um) tignarior(um) corp(oris) Arel(atensis)*. Il est bien probable que cet ouvrier charpentier et l'affranchi du vétéran légionnaire ne sont qu'un même personnage.

La *legio XXII Primigenia*, qui avait son camp à Mayence, reçut les surnoms de *Pia Fidelis* en 89. Le cippe est donc postérieur à cette date. *Flavius Juvenalis* est peut-être le fils d'un soldat qui reçut le droit de cité en entrant dans la légion sous Vespasien *(T. Flavius Vespasianus)*.

23. — Arcade 8. Stèle de calcaire dont la partie supérieure est arrondie. Lettres hautes de 0m065 à la 1re ligne, 0m050 à la 2e, 0m045 aux deux suivantes.

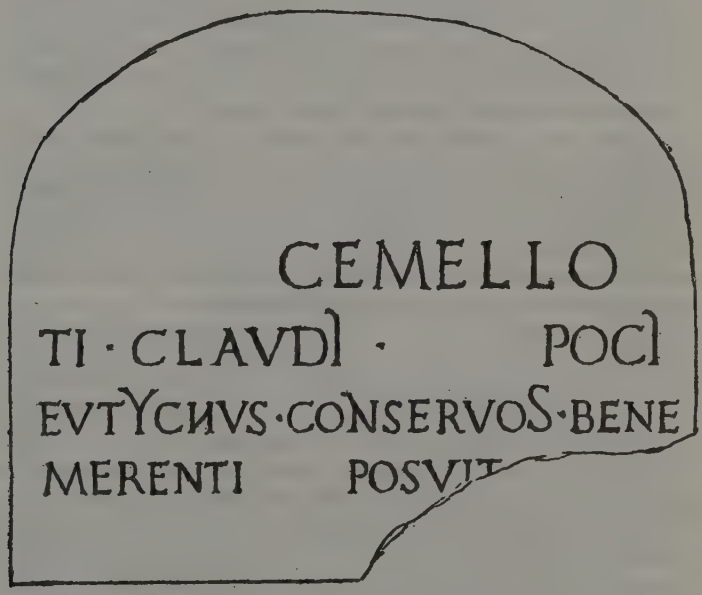

C. I. L., XII, 779. La répartition des mots entre les lignes 3 et 4 y est fautive,

Écriture du IIe siècle, offrant certaines particularités qui dénotent une recherche d'élégance.

L. 1. La première lettre est un C. Il faut lire néanmoins *Gemello*.

24. — Arcade 9. Cippe de calcaire.

D · M
C ATISI
SECVNDI
C · ATTIVS
ET · AFRO 5
DISIA
OPTIMO
ET · INTEG
ERRIMO
PATRI · D · D 10

C. I. L., XII, 764.

L. 3. I est dans la boucle de D.

L. 6. Entre S et I, un trou a été creusé dans la pierre; il ne laisse subsiter que des parties de ces deux lettres : pourtant, I est très lisible, et on distingue nettement la première boucle de l'S, ainsi que la fin de la deuxième; le trou se prolonge vers la ligne 5 et la ligne 7, où il entame les lettres A de l'une et T de l'autre.

Le chevalier de Gaillard avait vu ce cippe, au XVIIIe siècle, dans la galerie Nord de l'Archevêché; il en donne dans sa première lettre une transcription[1] qu'Hirschfeld a omis de citer; il lit correctement à la ligne 6 DI .. A, et remarque : « au milieu de la sixième ligne est un trou que je crois y avoir été fait après coup ». La lecture AFRODISIA est certaine, et il faut renoncer à la suggestion d'Hirschfeld qui, corrigeant la ligne 5, proposait : *Epaphroditianus*.

Cette inscription présente une particularité curieuse qui n'a pas été signalée jusqu'ici : une série de « repentirs » et de corrections en font un véritable brouillon épigraphique. A la ligne 6, après A, deux lettres, AM, sont gravées d'un trait léger : apparemment, le début de l'épithète *amantissimo*, que le graveur abandonna pour écrire OPTIMO. A la ligne 8, après G, on distingue la trace d'un E qui a été effacé : le graveur s'est avisé que s'il le laissait à cette place il n'aurait pas assez de lettres pour remplir les lignes 9 et 10. Certaines lettres ont été refaites : aux lignes 3 et 5, la barre médiane des E a été rallongée de façon à égaler les deux autres; il en est de même du premier E de la ligne 8. La boucle inférieure de l'S de la ligne 3 a été reprise suivant une courbe plus ample. L'R de la ligne 5 a été surchargé d'un autre R plus large, sans doute pour diminuer l'espace trop grand laissé entre cette lettre et la suivante.

L. A. CONSTANS.

1. *Bull. de la Soc. des Amis du Vieil Arles*, IV (1907), p. 317.

NOTES GALLO-ROMAINES

LXXXVII

LES ARÈNES DE LUTÈCE[1] ET LES THÉATRES AMPHIBIES DE LA GAULE

Le travail de MM. J.-C. et Jules Formigé est le plus important auquel aient donné lieu les Arènes de Lutèce[2] : le double mérite des auteurs, architectes et archéologues, bien informés des choses de la Gaule et de tout l'Empire, nous invite à indiquer et examiner les solutions qu'ils proposent aux nombreux problèmes provoqués par les ruines du vieil édifice.

Date de la construction. — MM. Formigé acceptent « le cours du troisième siècle ». J'hésite à les suivre. — D'abord, le cours du troisième siècle me paraît avoir été trop troublé pour que les Parisiens se soient risqués à une construction de ce genre, longue à achever et en matériaux de résistance : passé la mort de Septime Sévère, en 211, la grande bâtisse me paraît avoir été une rareté dans les Gaules. — Puis, il me semble que toute construction, en ce temps-là, comportait ces chaînons de briques que nous trouvons en Gaule dès l'époque d'Hadrien. Et il n'y en a pas la moindre trace sur nos Arènes[3]. — En outre, parmi les inscriptions des gradins, j'en

1. En dernier lieu, de Pachtere, *Paris à l'époque gallo-romaine*, 1912; Capitan, *Fouilles des Arènes de Lutèce* et *Les dernières découvertes aux Arènes de Lutèce*, deux tirages à part des *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1915, p. 195 et 298.

2. *Les Arènes de Lutèce*, fait partie des publications de la *Ville de Paris*, 1918, *Commission du Vieux Paris*, in-4° de 50 p. et 45 gr. Cf. *Revue*, 1920, p. 55.

3. A l'entrée Sud, M. Capitan et moi avons remarqué à gauche, dans le corridor d'accès, une ou deux couches de pierres de petit appareil, plus plates et plus allongées que les autres. Et cela m'a paru un instant fait à l'imitation de ces chaînons de briques : dans certaines murailles du Bas-Empire (par exemple à Bayonne, *Revue*, 1905, p. 153, n. 1), les chaînons de briques ont été remplacés par des chaînons de pierres taillées sur le modèle de la brique. — Reste à savoir si, aux Arènes, il ne s'agit pas d'une malfaçon de l'entrepreneur, manquant de petit appareil régulier, ou d'une réparation ultérieure maladroite, ou s'il s'agit d'un dispositif originel et

vois[1] qui semblent être antérieures à cette date de 211, et qui rappelleraient assez les temps antonins. — Ces inscriptions des gradins sont d'ailleurs assez nombreuses et de types assez variés pour nous inciter à croire que les Arènes ont fait un long usage : ce qui ne serait pas si elles dataient du cours du troisième siècle. — Le fait que parmi ces inscriptions on trouve le nom de Tétricus[2] et celui de Postume[3] (en admettant qu'il s'agisse des deux empereurs[4]) signifie seulement que les Arènes servaient encore en leur temps[5].

Si je m'appuie sur des éléments historiques, comme il y a eu en Gaule trois grandes époques de travail monumental (d'Auguste à Néron, de Trajan à Hadrien, Septime Sévère[6]), je préférerai, pour les Arènes, la seconde époque, les abords du règne d'Hadrien[7], le grand constructeur de théâtres[8].

Et je n'ai rien vu, dans les éléments archéologiques, qui infirme cette hypothèse. — Je tiens à rappeler ici que, pour dater un monument d'architecture, l'examen technique de ce monument ne suffit pas : il importe de rechercher les conditions historiques, politiques, administratives et même religieuses au milieu desquelles il a pu s'élever. C'est ce que je m'efforce de faire au cours de ces notes sur les Arènes.

Date de la destruction. — MM. Formigé semblent accepter, avec raison, le temps de la première grande invasion (275-6) : la présence de monnaies postérieures à cette date ne signifie rien à l'encontre. Les pierres des gradins ayant servi à la construction du rempart de la Cité, qu'il faut placer vers 300, la destruction

spontané. Il faudrait par exemple savoir si cette zone de pierres aplaties se continue, hors de la façade, à l'intérieur du blocage, pour aider au tassement de ce blocage et former parpaing ou liaison entre les deux parements, ce qui est souvent, croit-on, le rôle des chaînons de briques.

1. Formigé, fig. 39, nos 1-4.

2. N° 8 : VI TITRICI, où on suppose *Esu|vi(i)* : ce qui est d'ailleurs très hypothétique.

3. N° 30 : POSTVMI.

4. C'est très douteux : les noms ne seraient pas jetés ainsi pêle-mêle au milieu de tant de noms obscurs.

5. Cet argument pour la date n'est point d'ailleurs de MM. Formigé.

6. Cette dernière, moins certaine.

7. M. Mallard est arrivé à la même conclusion pour le théâtre de Drevant, dans un travail qui est un modèle de monographie monumentale (*Bull. arch.*, 1906, p. 69).

8. Dion, LXIX, 10 : Ἐποίει δὲ καὶ θέατρα καὶ ἀγῶνας, et la suite du texte montre qu'il s'agit de constructions municipales, faites au cours de ses voyages. M. Mallard a eu raison de relever ce texte.

des Arènes doit être rattachée à cet ensemble de catastrophes qui ruinèrent la Gaule entre Gallien et Probus. — Ici encore, l'histoire soutiendra l'archéologie.

La nature de l'édifice : demi-amphithéâtre ou théâtre à arène ? — Les Arènes de Lutèce appartiennent à un type d'édifice jusqu'ici particulier à la Gaule Chevelue, et que MM. Formigé appellent, à la suite de de Caumont, des « demi-amphithéâtres ». « Ce qui caractérise ces édifices, » disent-ils, « c'est qu'on y rencontre au centre une arène, entourée de gradins sur une moitié environ de son périmètre[1] et possédant de l'autre côté une sorte de scène. » En somme, ce sont, en apparence, soit des amphithéâtres inachevés ou « simplifiés », soit des théâtres complétés ou développés en amphithéâtres. — Et voici posées plusieurs questions capitales.

A. — Le *principe* de la construction est-il le théâtre ou l'amphithéâtre ? — L'amphithéâtre, n'hésitent pas à répondre MM. Formigé : « la partie essentielle est uniquement l'arène », la scène, petite, parfois « absente », « n'est pas une scène théâtrale ». — Je ne peux, jusqu'à nouvel ordre, me ranger à leur avis. — D'abord, je ne vois pas en quoi la scène ne serait pas une scène de théâtre. Les dimensions vraies de ces scènes nous sont inconnues. Nous ne voyons que tout ou partie de l'ossature de pierre : songeons aux charpentes de bois qui la complétaient. Là où la scène paraît absente, qui nous dit qu'elle n'existait pas sous forme d'échafaud dressé suivant les circonstances[2] ? Vous dites que la scène de Lutèce est petite : mais vous reconnaissez vous-mêmes « l'importance exceptionnelle de cette scène », qui a 41m20 de longueur. Vous dites que la scène n'est pas de théâtre : mais vous reconnaissez vous-mêmes qu'à Paris elle a « des formes très analogues à celles de la scène d'un théâtre classique »[3]. N'oublions pas d'ailleurs

1. Plus de la moitié d'ordinaire, et sur la moitié correspondant au grand axe : ce qui est important à noter.

2. Remarquons que MM. Formigé le reconnaissent eux-mêmes : « il semble qu'elle était partiellement en bois, comme à Lillebonne, ou même totalement, comme à Chenevières et Gennes ».

3. MM. Formigé évitent cette double difficulté en supposant que « le demi-amphithéâtre de Lutèce étant l'un des plus anciens, le type n'en était pas déjà tout à fait caractérisé et qu'il se ressentait encore de l'influence des théâtres ». Pour eux donc,

que la partie théâtre de ces « demi-amphithéâtres » se rattache plutôt au type du théâtre grec qu'à celui du théâtre romain [1], et que le type grec comportait une scène beaucoup moins étendue que le type romain. — Remarquons enfin que ces théâtres amphibies sont absolument étrangers au sud de la Gaule, là où dominent, dans l'architecture des théâtres, les influences romaines; et qu'ils se rencontrent uniquement dans la Gaule Chevelue, où les influences grecques sont demeurées ou devenues plus actives en cette même architecture: et de fait, je le répète, les éléments théâtraux de nos édifices mixtes viennent du grec [2]. Cela se serait-il produit, s'ils étaient une dérivation de l'amphithéâtre, qui est essentiellement romain ? — Le principe, l'élément constitutif de l'amphithéâtre, ce n'est pas l'arène, comme semblent le croire MM. Formigé, c'est la ligne continue des gradins autour d'une piste centrale. Cette continuité manque au théâtre: l'interruption des gradins s'y fait soit suivant une ligne droite formant diamètre [3], soit suivant deux lignes rayonnantes extérieures au diamètre [4]. Ne disons pas que le théâtre est une moitié d'amphithéâtre. Disons, pour être plus conformes à l'histoire de l'architecture et aux définitions des Anciens, que l'amphithéâtre est né d'un double théâtre. Or, dans nos théâtres amphibies de Gaule, les gradins sont toujours interrompus, environnant un peu plus que le demi-pourtour de l'arène, comme tant de théâtres grecs qui assignent à leurs gradins un peu plus de la moitié de la périphérie orchestrale [5] : les Arènes de Lutèce sont plus près du

c'est un type qui se forme. — Et je crois plus volontiers que c'est un type (celui du théâtre grec) qui se déforme sous l'influence de l'amphithéâtre.

1. MM. Formigé ont d'ailleurs fort bien reconnu les « dispositions qui rattachent les demi-amphithéâtres gaulois aux théâtres grecs et non aux théâtres romains; ils sont beaucoup plus voisins de celui d'Épidaure que de ceux d'Arles ou d'Orange ». Et ces dispositions sont, disent-ils, « la forme généralement circulaire de l'arène,... les dimensions restreintes de la scène,... la proportion dominante des gradins par rapport à l'ensemble,... la solution de continuité entre la scène et ces gradins ».

2. Sauf exception.

3. Type du théâtre romain.

4. Type du théâtre grec.

5. MM. Formigé ont supposé, dans leur restitution (ils hésitent dans leur texte, p. 27), qu'à Paris ils se terminaient, comme dans les théâtres grecs, par deux lignes brisées ou rayonnantes. De même à Chenevières: mais là les lignes extérieures sont en deçà du diamètre, tandis qu'à Paris elles sont au delà. En d'autres termes, à Paris les gradins se présentent en éventail largement ouvert; à Chenevières, à demi fermé.

théâtre d'Épidaure que de l'amphithéâtre de Nîmes. — Enfin, dernière ressemblance : l'orchestre grec a pour principe le cercle, l'arène romaine l'ellipse. Et c'est le cercle [1], non l'ellipse qui domine, et de beaucoup, dans nos arènes théâtrales de Gaule. A Paris, par exemple, où il semble au premier abord qu'on ait affaire à une arène elliptique, on s'aperçoit vite qu'il s'agit de deux arcs de cercle de rayons différents [2].

A mon avis donc, l'espèce particulière que sont ces constructions gallo-romaines, est née, non pas de l'amphithéâtre simplifié en théâtre, mais du théâtre grec élargi en amphithéâtre, d'un théâtre où l'orchestre aurait pris l'allure d'une arène [3].

B. — Le *but* de ce genre de construction serait, disent nos auteurs, d'économiser. A Paris, « comme la colline ne pouvait faire le tour de l'arène, on s'est contenté d'établir des gradins dans la partie où son épaulement était capable de les supporter ». — J'avoue ne pouvoir admettre cette explication. S'il ne s'agissait que de limiter la dépense de gradins, pourquoi aurait-on ajouté une scène qui, avec ses annexes de tout genre, pouvait coûter plus cher que l'achèvement des gradins de pierre ou l'établissement de gradins en charpente ? — Il est vrai que nos auteurs considèrent ici la scène comme secondaire. J'ai déjà dit qu'elle me paraît au contraire essentielle et déterminante. — Et la raison d'économie est-elle valable dans tant de théâtres à arènes semblables à celui de Paris ?

A mon avis encore, le but de ces constructions (et ceci se rattache à ce que je viens de dire sur le principe, sur l'origine), c'est d'avoir un théâtre qui, par l'ampleur des gradins et les

— Ailleurs (Sanxay, Valognes, Lillebonne, Drevant), les lignes d'arrêt des gradins sont dans le prolongement l'une de l'autre, parallèles au grand axe, et peut-être y a-t-il là un peu de l'influence romaine.

1. Soit complet (Sanxay), soit coupé par un segment ou une corde (Valognes, Drevant; cf. n. préc.) et dans ces deux cas on retrouve un modèle dans les théâtres grecs. Soit formé de deux arcs (cf. n. 2).

2. Du côté de la scène, 29m 20 de rayon; du côté des gradins, 28m 36. — Le système des deux arcs juxtaposés se retrouve, semble-t-il, à Vieux et à Lillebonne.

3. Remarquez les dimensions de l'orchestre dans le théâtre grec de la villa d'Hadrien à Tivoli. — Je voudrais pouvoir étudier, à ce point de vue, le théâtre d'Augst : il a passé par trois états de construction, d'abord un état de théâtre ordinaire [type grec? romain?], puis un état de théâtre mixte, avec arène, enfin retour à l'état de théâtre [romain?]. Mais j'aurais besoin de revoir tout cela. En tout cas, le point de départ est le théâtre.

dimensions de l'orchestre, puisse tenir lieu d'amphithéâtre et d'arène. Ce n'est pas une question d'économie, c'est une question de représentation. Et de même que, tout à l'heure, j'ai fait appel aux conditions historiques pour savoir la date de la construction de l'édifice, je veux maintenant, pour comprendre son caractère, retrouver son milieu social, politique ou religieux.

Ici, sur la scène, des spectacles de théâtre, mimes, pantomimes, mystères ou tableaux vivants; là, dans l'arène, des combats de gladiateurs ou des chasses d'animaux : pour les deux sortes de jeux, deux types d'emplacement. Voilà ma solution. — Notons bien ceci. Ces théâtres à arènes apparaissent, non seulement dans les villes chefs lieux (Paris, Évreux, Vieux, Lisieux, Lillebonne), mais encore et surtout dans des bourgades de *pagi* (Valognes, Chassenon, Néris, Drevant[1]) et dans des domaines de temples (Sanxay, Bonnée, Gennes, Chenevières, Grand[2]). Or, dans ces bourgades et ces sanctuaires, la représentation théâtrale avait sans doute le pas sur la gladiature ou la *venatio*. Et quand, dans les bourgades ou les sanctuaires de ce genre, nous ne trouvons pas de théâtre mixte, nous trouvons toujours au moins un théâtre ordinaire, et jamais un amphithéâtre[3].

On me dira sans doute que si certaines localités ont voulu un théâtre qui pût servir d'arène, c'était pour s'éviter les frais d'un amphithéâtre distinct. C'est possible. Mais c'est une économie qui développe et complète un théâtre et non pas (comme celle à laquelle songent nos auteurs) une économie qui simplifie et mutile un amphithéâtre. — Et puis, il n'est pas sûr qu'il ait été permis à toutes les bourgades d'avoir un amphithéâtre[4].

Dispositif intérieur. — Pas de substructions sous l'arène : nous

1. En admettant que Drevant, par exemple, ne doive pas être regardé purement et simplement comme un théâtre de type grec. Et cette remarque s'applique à d'autres de ces bâtisses, sur lesquelles on n'a pas encore de relevés absolument sûrs.

2. Le plus important peut-être des théâtres mixtes; cf. p. 202.

3. Chez les Namnètes, Mauves et Petit-Mars; Tintignac et Puy-de-Jouer chez les Lémoviques; Champlieu chez les Suessions; Areines et Saint-Aignan-des-Gués chez les Carnutes; Cenon (Vieux-Poitiers) chez les Pictons (cf. p. 211); et cent autres.

4. Cf. *Digeste*, L, 10, 3 : la construction de cirques, théâtres, amphithéâtres, exige l'*auctoritas principis*, à la différence des autres bâtiments.

n'avons point là de ces sous-sols, caves ou galeries, qu'on voit par exemple au Colisée ou à Capoue. — Cela vient, disent MM. Formigé, de ce que les décors étant rejetés sur la scène, éloignés de l'arène, nul besoin n'était de machinerie pour les y faire mouvoir. En d'autres termes, la scène suffisait aux complications du spectacle, et il n'y avait pas à aménager l'arène à cet effet. — Je croirais plus volontiers que si les Arènes de Paris n'ont point comporté de substructions, c'est parce qu'on n'y prévoyait pas de représentations compliquées : il ne faut pas de machinerie pour des chasses ou des combats. — Et je crois qu'il y a en Gaule de purs amphithéâtres sans scène, et également sans substructions d'arènes.

Les corridors d'accès sont en direction du grand axe, et particulièrement larges, près de 6 mètres. Le sol y est, comme à l'habitude, en pente rapide : ce qui s'explique parce que l'arène a été creusée dans le sol naturel pour éviter de surélever la partie extérieure de l'édifice. — Des portes fermaient ces corridors : trois ont laissé des traces au corridor Nord. Elles étaient sans doute avec verrous et développement à l'extérieur. — Remarquez au corridor Sud (entrée actuelle) les deux grandes niches demi-circulaires qui aident à soutenir la poussée des terres.

Cinq *carceres* [1] ou réduits s'ouvrent sur l'arène : deux au débouché du corridor Sud, un à celui du corridor Nord, un à chaque extrémité du petit axe. Leurs parois ont un enduit peint. Ils étaient fermés d'une porte. — A quoi servaient-ils ? Comme MM. Formigé, j'hésite à affirmer qu'il s'agissait de caves à enfermer les animaux [2] : à quoi bon, alors, ces enduits ? N'y aurait-on pas remisé les statues des dieux ?

La scène a, je l'ai dit, un développement considérable, 41m20, supérieur à ce que nous trouvons, au moins en apparence, dans toutes les bâtisses de ce genre. — Pour la comprendre, de grandes difficultés se présentent, dues aux restaurations modernes. Les niches que nous voyons appartiendraient, d'après MM. Formigé, au *frons scænæ*, elles auraient

1. Je fais, jusqu'à nouvel ordre, des réserves sur l'emploi de cette expression.
2. M. Mallard se sert de l'expression de *stabula* pour Drevant.

été peintes et sculptées. En avant, un mur portant des colonnes. Un toit aurait recouvert l'ensemble. Trois portes (à supposer dans les niches carrées) dans ce mur, et ce seraient les trois portes classiques. Au-devant, le *proscænium*, auquel conduisaient deux escaliers venant de l'arène. Portique à l'extérieur formant la façade de l'édifice. — Mais MM. Formigé ne s'étonneront pas si, sur le terrain, j'avoue ne pas comprendre encore tous ces détails.

La *cavea* est également fort difficile à reconstituer. Je n'insiste pas sur elle, n'ayant encore rien remarqué de décisif ou d'intéressant.

Un égout, haut sous clef de $1^{m}55$, évacuait les eaux de l'arène et sans doute de tout l'édifice.

On a enfin conservé quelques-unes des pierres de l'attique où se fixaient les mâts du *velum*. Mais les gradins n'étant pas continus, comment se fixait le *velum* du côté de la scène? à l'aide de câbles attachés à de longs mâts ou plantés sur le sol?

Dimensions et nombre de places. — Par leur grand axe extérieur, $130^{m}68$, les Arènes de Paris se rapprochent de celles de Nîmes, $131^{m}28$. Mais n'oublions pas qu'il n'y avait de gradins que sur le pourtour correspondant au grand axe. Il faut donc, comme le remarquent très justement les auteurs, comparer nos arènes surtout aux édifices similaires, et MM. Formigé donnent les chiffres, depuis Lisieux (116 mètres) jusqu'à Berthouville[1] ($65^{m}50$). — J'aurais fait entrer un nouvel élément dans cette statistique, la condition sociale des édifices. Celui de Paris, comme celui de Lisieux, est municipal; celui de Berthouville est rural, théâtre de sanctuaire et de marché. En reprenant la statistique à ce point de vue, et en s'en tenant aux données de MM. Formigé, on constatera que Paris est largement supérieur à Lisieux, Lillebonne (110), Vieux[2] (80),

1. MM. Formigé font de Berthouville un théâtre mixte. J'ai cru plutôt qu'il s'agissait d'un théâtre de style romain. Le P. de La Croix (cf. Babelon, *Le Trésor de Berthouville*, p. 30) inclinait à y voir un théâtre dont l'orchestre aurait été remplacé par une arène. — Et je répète qu'entre théâtre grec, théâtre romain, théâtre mixte, amphithéâtre, on trouverait en Gaule des transitions infinies.

2. Je suis cependant étonné de la petitesse de ce « demi-amphithéâtre » de Vieux, cette ville étant à tout prendre, peut-être même plutôt que Rouen, la ville prééminente de la région normande.

autres municipes, et infiniment plus, cela va sans dire, aux sanctuaires ou aux bourgades de *pagi* (Sanxay, 90 1/3; Drevant, 85; Chassenon, 70; Valognes et Néris, 68; Berthouville). Rien que de très naturel. Car on insiste trop, à mon sens, sur la petitesse de Paris à l'époque romaine. Et en tout cas, la statistique de l'armée gauloise sous Alésia nous montre par le contingent parisien (8.000 hommes, même chiffre que pour le Poitou et la Touraine) la particulière densité du pays. Faiblesse de la population urbaine, je le veux bien; mais importance de la population agricole, surtout sur les plateaux, très riches en cultures de tout genre. — Et les Arènes de la rue Monge s'adressaient aussi bien à la population rurale qu'aux gens de la ville. N'oublions pas qu'une bonne part de ces théâtres à arènes étaient faits pour les gens de la campagne.

Les Arènes, disent MM. Formigé, pouvaient recevoir de 16 à 17.000 personnes et peut-être davantage. Si on calcule la place, sur les gradins, à 0m40 (d'après les places marquées à Nîmes [1]), on évaluera à 15.944 les places assises.

Les inscriptions des gradins. — Ici se pose le difficile problème des inscriptions des gradins, au nombre, actuellement, de 62 [2]. On sait que ces inscriptions, hautes et très profondément gravées, mais grossièrement, nullement en lettres régulières, solennelles [3] si je peux dire, ne renferment jusqu'ici que des noms propres. — Ces faits, qu'il n'y a que des noms propres, et que leur gravure a dû coûter du temps, excluent l'hypothèse de simples *graffiti*, œuvres de mauvais plaisants ou de désœuvrés. Ces inscriptions ont dû être gravées pour rester à demeure, perpétuer un nom, fixer une destination. Deux hypothèses sont aujourd'hui en présence.

Elles indiquent l'origine du bloc, c'est-à-dire le nom du personnage à la générosité duquel est due cette partie du gradin (et c'est l'hypothèse émise par MM. Formigé). On sait en

1. De même à Lyon l'espace réservé d'une place est de 0m 39 à 40 (cf. *Corpus*, XIII, 1667).

2. MM. Formigé ont eu le mérite d'avoir revisé et publié à nouveau, avec références, ces textes épigraphiques. — Mais le n° 62 (*Corpus*, XIII, 3047) doit être exclu : c'est une épitaphe ordinaire.

3. Sauf les nos 1-4.

effet que les donateurs méritaient de voir leurs noms inscrits sur les édifices élevés à leurs frais. — Mais, dans ce cas, il me semble qu'il y aurait des noms plus relevés, un plus grand nombre de citoyens romains, l'indication des sommes fournies, le rappel du don et une gravure plus soignée. Puis, pourquoi l'emploi constant du génitif[1] ?

Dans l'hypothèse de la destination (qui est l'hypothèse courante), c'est-à-dire si ces noms sont ceux des possesseurs de la place, la plupart de ces objections ne sont pas de mise. Mais on peut toujours se demander pourquoi on ne voit point là de personnes de qualité, comment il se fait que ces noms de possesseurs de places soient demeurés inchangés[2] ; et, en outre, comme le notent MM. Formigé, l'usage était de marquer surtout les places des corporations ou des groupes, et non pas uniquement des individus[3].

Je préfère cependant cette seconde solution, encore qu'elle ne résolve pas toutes les difficultés.

Matériaux. — J'ai déjà dit que le type de construction est le petit appareil régulier, en pierres de $0^{m}13$ de haut. Elles sont maçonnées avec un mortier de qualité moyenne. Façades, pourtour de l'arène, portes, plafonds et gradins sont en pierres de taille[4]. Pas de briques dans le gros œuvre.

L'orientation. — Elle est est-nord-est, ce qui résulte de l'adossement à la montagne Sainte-Geneviève[5]. Mais il est pour

1. Aucune exception. — On peut encore objecter que les générosités des donateurs devaient être d'importance très variable : or, les portions de gradins assignées aux noms sont d'étendue assez semblable.

2. Il y a cependant quelques surcharges, qui peuvent indiquer des changements de propriétaires (nos 18, 39, 42, etc.). — Peut-être après tout la place restait-elle dénommée suivant le nom des premiers titulaires.

3. On peut objecter encore que ces noms, qui sont toujours ceux d'individus, occupent une place bien supérieure à $0^{m}40$. A quoi on peut répondre qu'ils avaient retenu place pour eux et leur famille. Mais je ne vois pas de nom limité à $0^{m}40$, et il devait y avoir des célibataires. — A-t-on vérifié si les lignes verticales, indiquant les séparations de places, coïncident exactement avec des noms? Je n'ai pas cette impression. — Pourquoi certains blocs ont-ils reçu deux noms, l'un sur la face, l'autre sur le dessus?

4. MM. Formigé nous rappellent, à ce propos, un détail de nature à montrer l'importance, en Gaule, des habitudes de l'architecture hellénique : à Drevant, l'appareil du *podium* est fait de grandes et petites assises alternées, « appareil grec par excellence ». M. L Constans me signale à Arles une construction de même genre.

5. Jusqu'à nouvel ordre, je ne peux rattacher cette orientation à une consécration apollinaire.

moi certain [1] que les constructeurs ont tenu à ce que, des gradins du théâtre ou du portique de la scène, on pût contempler le magnifique spectacle de la Seine, des lacets de la Marne, des bois de Vincennes et de Saint-Maur, des coteaux des deux vallées. Ces questions de paysage et de spectacle n'étaient pas indifférentes aux hommes de ce temps; d'autant plus qu'il devait s'y mêler un élément religieux [2].

Les voies d'accès. — Les Arènes étaient placées entre la route de Sens (rive gauche, route d'Italie) qui appartenait à la grande voirie d'État [3], et un chemin rural conduisant aux villas qui bordaient le fleuve (Ivry, Vitry, Choisy, Villeneuve). La première dominait les Arènes, gravissant et descendant la montagne par les rues Galande, de la Montagne-Sainte-Geneviève, Descartes et Mouffetard : c'était une piste très ancienne, qui remontait aux temps celtiques, puisque Labiénus a voulu la prendre pour gagner Paris en partant de Melun; négligée peut-être sous le Haut-Empire [4] qui a pu préférer la rive droite [5], elle reprit faveur sous Dioclétien [6] et le Moyen-Age lui conserva toute son importance [7]. C'est sur cette route, vers la place Maubert, que se greffait le chemin des villas, chemin de Saint-Victor au Moyen-Age, dont la petite rue de Saint-Victor est aujourd'hui le dernier témoin : et ce chemin conduisait directement aux Arènes.

De l'existence d'un cirque à Paris. — Subsidiairement dans

1. Cela paraît être également l'avis des auteurs (p. 34).

2. Au théâtre de Mauves (chez les Namnètes), les « spectateurs apercevaient le splendide panorama des bords de la Loire, etc. C'est le plus bel observatoire qu'on puisse rêver. » Maître, *Géogr... de la Loire-Inférieure,* t. I, p. 46. — Voyez de même le « fort bel ensemble » du coup d'œil au théâtre de Mandeure; *Mém. de la Soc. des Antiquaires*, t. XLIV, p. 131. — Voyez « le plus saisissant panorama » au théâtre de Puy-de-Jouer; Dercier, *Bull. arch.*, 1908, p. 171. — Le coup d'œil, au théâtre de Locmariaquer, devait être merveilleux. — Et la plus belle perspective, dans la villa d'Hadrien, est peut-être celle du théâtre grec.

3. En tout cas depuis Dioclétien.

4. De Pachtere croit que la voie de la rive gauche passait alors par Saint-Étienne-des-Grés (où elle s'amorçait sur la rue Saint-Jacques), les rues de l'Estrapade, des Irlandais et Lhomond. Mais ce tracé ne me paraît pas conforme aux habitudes viographiques des Anciens qui ont dû faire partir la route des abords mêmes de la cité (rue Galande, vers le pont Saint-Jacques).

5. Je ne l'affirme point d'ailleurs.

6. Voir la borne du cimetière Saint-Marcel, si mal interprétée d'ordinaire.

7. La rue de la Montagne s'appelait *vicus magnus* (Halphen, *Paris sous les premiers Capétiens*, p. 117), expression qui, dans les villes du Moyen-Age, se réfère surtout aux secteurs urbains des grandes routes.

leur travail, MM. Formigé insistent sur l'existence d'un cirque à Paris, tout près des Arènes, mais de l'autre côté du chemin de Saint-Victor, entre ce chemin et la Seine. Et ils s'appuient : 1° sur le texte de Grégoire de Tours mentionnant la construction d'un cirque à Paris par Chilpéric[1]; 2° sur la poésie de Neckam, contemporain de Philippe-Auguste, célébrant le cirque romain de Lutèce[2]; 3° sur les ruines signalées à Jollois dans le quartier de la Halle-aux-Vins[3]; 4° sur un bas-relief romain trouvé à Montmartre représentant des scènes de cirque[4]. A quoi j'objecterai : 1° le texte de Grégoire ne peut guère s'appliquer qu'à des baraquements en bois rapidement construits; 2° dans la poésie de Neckam, *circus* ne peut s'appliquer qu'aux ruines de nos Arènes[5]; 3° les ruines dont parle Jollois sont si mal déterminées qu'on peut y voir tout ce qu'on voudra[6]; 4° le monument de Montmartre, où sont figurés des Amours, représente des scènes de fantaisie.

Et cependant, je crois possible qu'il y ait eu un cirque à Paris. Il devint, au IVe siècle, résidence impériale et centre d'armées, et j'admets difficilement que les soldats et la cour aient pu se passer en ce temps-là de leurs courses de chars et d'un cirque, au moins temporaire. Mais, jusqu'à nouvel ordre, je préfère accepter, pour le cirque de Paris et un cirque du Bas-Empire, uniquement des constructions en bois. — L'emplacement indiqué ici par MM. Formigé, les bords de la Seine et le quartier Saint-Victor, est du reste en tout point excellent. Le cirque toucherait au fleuve, comme ceux d'Arles et de

1. *Hist. Fr.*, V, 17. Construction, *ædificare*, étant mis là, disent nos auteurs, pour restauration ou utilisation.

2. Poésie révélée par Léopold Delisle, *Bull. de la Soc. des Antiquaires*, 1858, p. 155.

3. Cf. note 6.

4. Espérandieu, n° 3190. Je ne puis du reste garantir l'origine parisienne du monument.

5. De nos jours encore, l'expression de « cirque » est abusivement employée pour « arènes » ou « amphithéâtre »; cf. Bonnet, *Antiquités et Monuments du dép. de l'Hérault*, 1905, p. 173 (à Béziers).

6. Jollois (p. 32) n'a pas vu ces ruines; c est Héricart de Thury, ancien directeur des Travaux de Paris, qui lui a signalé que « lorsqu'on s'est occupé de l'établissement de la Halle-aux-Vins, on a reconnu les fondations des Arènes ». Sur quoi MM. Formigé font remarquer que, si on a cru à des arènes, c'est que ces fondations « devaient présenter des parties courbes s'appliquant aussi bien à un cirque ». — Je n'en suis pas sûr. Comme on recherchait en ce temps-là l'emplacement des Arènes, on leur a attribué les murs rencontrés à la Halle. Et d'ailleurs, la situation de ces murs, si vaguement indiquée, peut à la rigueur nous ramener à nos Arènes

Vienne au Rhône, comme ceux de Rome au Tibre[1]. Et ce voisinage de rivière expliquerait pourquoi, en principe, tout cirque était dédié à Neptune[2], soit que le culte de Neptune, dieu des chevaux et des courses, ait obligé les cirques à rechercher ce voisinage, soit que le hasard de l'emplacement du premier cirque, voisin du Tibre, y ait appelé le culte de Neptune[3]. — Mais j'ai toujours hésité à croire que les cirques et les courses de chars aient été multipliés dans la Gaule des trois premiers siècles[4], en dehors des métropoles de provinces et des plus grandes villes. D'abord, peu ou point d'inscriptions et de monuments à Neptune dans les villes de la Gaule; et aussi, peu de représentations de courses ou d'inscriptions s'y rapportant, en face d'innombrables allusions à la gladiature; enfin, que l'on compare la centaine de ruines de théâtres et d'arènes (ou de témoignages écrits, toponymiques ou topographiques) à l'absence presque générale de souvenirs de cirques.

Le théâtre de la rue Racine. — Il y aurait donc eu à Paris deux constructions pour représentations théâtrales, les Arènes et le théâtre reconnu par Vacquer à la rue Racine. Cela ne laisse pas que de m'étonner. Pourtant M. Jules Formigé ne m'a pas paru douter de l'existence de ce théâtre. Mais j'ai surpris parfois, à ce sujet, quelques inquiétudes chez de bons connaisseurs du sol parisien.

Du caractère indigène des théâtres gallo-romains. — Il reste à poser une dernière question, dont MM. Formigé ont bien vu l'importance. Ce théâtre ou cet amphithéâtre de Lutèce est

1. La remarque est de MM. Formigé.

2. Salvien, *De g. D.*, VI, 60: *Honoratur Minerva in gymnasiis, Venus in theatris. Neptunus in circis, Mars in arenis* [et probablement aussi Diane, correspondant aux *venationes*; cf. *C.I.L.*, XIII, 11340], *Mercurius in palæstris*. M. J. Formigé me demandait pourquoi on a découvert tant de Vénus dans nos théâtres: Salvien lui fournit la réponse.

3. A chercher le cirque de Bordeaux, il faudrait regarder à droite de la rue Fondaudège, ce qui paraît confirmé par le fait que « l'ove » de cirque a servi de base à la Croix-de-Seguey, à l'extrémité de cette rue. — Au surplus, ces terrains voisins des rivières se prêtaient plus commodément aux aires vastes et planes que nécessitaient les courses de chars.

4. MM. Formigé font du reste justement remarquer que la décadence de la gladiature, au IVe siècle, a dû amener l'extension des courses et la multiplication des cirques.

évidemment, dans son dispositif, un emprunt à l'art classique; et il est possible que rien de ce qu'on y représentait ne fût étranger aux habitudes gréco-romaines. Mais la présence, à cet endroit, d'un édifice de ce genre n'est-elle pas la continuation d'habitudes celtiques? ou, en d'autres termes, les Gaulois ne connaissaient-ils pas tout à la fois et représentations théâtrales et emplacements réservés à cet effet? et les Arènes de Lutèce ne sont-elles pas un héritage, habillé par l'architecture classique, de la civilisation indigène? MM. Formigé le croient, et je suis entièrement de leur avis. — Voici pourquoi:

Les théâtres de la Gaule sont tous, sans exception à moi connue, dans le voisinage et la dépendance d'un temple. Tous font partie d'un terrain ou d'un enclos sacré[1]. Sans doute, la divinité titulaire de cet enclos n'est presque jamais spécifiquement gauloise; elle s'appelle ou Mars[2] ou Apollon ou Mercure[3]. Mais si la divinité s'est habillée à la romaine, il n'en est pas moins vrai qu'elle habite cet enclos de longue date, que son sanctuaire date des temps antérieurs à la conquête romaine, que le lieu du théâtre est un lieu saint depuis les générations de l'indépendance. Cette colline de Sainte-Geneviève, disons-nous bien que les Romains n'en ont pas inventé la sainteté, mais qu'ils l'ont reçue des siècles gaulois, conservée et respectée[4].

Rien ne nous dit sans doute qu'un des éléments de cette consécration fût la représentation et la surface théâtrales; rien ne nous dit que les dieux gaulois n'aient pas emprunté le théâtre à Rome, comme ils lui ont emprunté tant d'autres attributs de leurs cultes. Je ne le pense pas pourtant. — D'abord, parce que nulle province de l'Empire ne nous pré-

1. Cela n'est point d'ailleurs particulier à la Gaule ou au monde gréco-romain. Dans son cours au Collège de France de 1917-8, M. Clermont-Ganneau a signalé les théâtres rattachés aux sanctuaires des divinités Atargatis et Hadad à Délos ou en Syrie.

2. Par exemple le théâtre et l'enclos de Mœhn paraissent se rattacher au culte de *Mars Smertrius* (*C. I. L.*, XIII, 4119; cf Riese, 3467).

3. Par exemple l'enclos de Sauxay doit se rattacher à Apollon et Mercure associés. Celui de Berthouville à Mercure *Canetonnensis*. Celui de Champlieu, peut-être à Apollon. Celui de Nizy-le-Comte à la divinité impériale unie à Apollon (XIII, 3450). Celui de Feurs à la divinité impériale (XIII, 1642)

4. A quelle divinité était consacrée la Montagne, il est impossible de le dire en l'état actuel de nos connaissances. On a trouvé au sommet ou aux abords des images des principales divinités romaines.

sente autant de théâtres que la Gaule, ce qui ne peut s'expliquer que par de certaines habitudes indigènes. — Puis, parce que ces théâtres sont aussi nombreux, même plus nombreux dans la Gaule Chevelue que dans la Gaule romanisée de Narbonne; et aussi, parce qu'ils se rencontrent en abondance dans les campagnes, voire en pays agreste. — Enfin, parce qu'ils affectent en Gaule, bien souvent, cette forme d'arènes que nous ne trouvons nulle part ailleurs dans l'Empire. Et bien que cette forme puisse se résoudre aisément par des dérivations de l'architecture courante, sa popularité dans les Gaules ne peut guère s'expliquer que par des habitudes de spectacle propres au pays[1].

CAMILLE JULLIAN.

P.-S. — **Du nombre des théâtres gallo-romains.** — Je crois difficile de fixer à moins de cinq cents le nombre de théâtres qui furent construits dans la Gaule romaine. Et je ne serais pas étonné qu'on puisse se rapprocher du millier[2].

1° Tout chef-lieu de *civitas* avait sans doute son théâtre[3], et la Gaule renfermait une centaine de *civitates*.

2° Les chefs-lieux de *pagi* devaient avoir également le leur : car c'est dans des localités de ce genre que nous trouvons une bonne moitié des théâtres de la Gaule[4]. Un des plus petits théâtres connus, celui

1. A ces arguments on ajouterait une preuve archéologique, si l'on pouvait croire à cette enceinte demi-circulaire en terre, faisant face à une « construction mégalithique », que MM. Formigé signalent dans les bois de Villenauxe (à Montaiguillon, dans Louan, Seine-et-Marne). Mais j'ai bien des doutes tant que je n'ai pas vu; les ruines médiévales de Montaiguillon ont amené un tel débordement de fantaisies!

2. Qu'on ne s'étonne pas de ce chiffre. Rien qu'à Rome, *multa theatra quotannis facta esse*, dit Vitruve, V, 5, 7. — A Ostie, il y a un théâtre et un temple, faisant face l'un à l'autre, dans l'enclos des corporations (*Bull. arch.*, 1918, p. 247).

3. On remarquera seulement que, jusqu'ici, les *civitates* de la Novempopulanie, autrement dit de l'Aquitaine ibérique (Auch, Lectoure, etc.), n'ont pas laissé trace de théâtres. Et l'on peut être tenté de croire que le théâtre, familier aux Celtes, était étranger aux habitudes cultuelles des Aquitains. Mais une telle conclusion ne correspondrait pas à ce que nous savons des cités aquitaines, fortement romanisées. S'il n'y a pas trace de théâtre chez elles, c'est pour la même raison qu'il n'y a pas trace d'arènes ou de temples, c'est parce que le bois y fut la matière principale de la construction. Même à Rome, ne l'oublions pas, il y avait beaucoup de *publica lignea theatra* (Vitr., *id.*).

4. Il est un genre de documents qu'on peut utiliser en cette affaire : ce sont les tessères de plomb au nom de *vici*. Pour moi, je n'hésite pas à y voir des jetons de présence ou d'entrée à des théâtres de chefs-lieux de *pagi*. On en a aux noms d'Alésia, *Mediolanum* (Mont-Berny; cf. p. 202, n. 3), Naix, *Solimariaca* (Soulosse), *Ricciacum* (Ritzingen), *Ansensium* (Anse; *A[n]sa Paulini*), Perthes; XIII, 10029, 216-225 (peut-être aussi *Saravus*, Sarrebourg, 214): et si on n'a pas encore trouvé de théâtre dans toutes ces

de *Boutæ*[1] (Annecy), est un théâtre de village, chef-lieu, je crois, d'un petit *pagus* allobroge[2]. Et c'est sans doute également le centre ou le « milieu » d'un « pays » bellovaque ou suession, que Mont-Berny dans la forêt de Compiègne, où se trouve le théâtre le plus agreste de toute la Gaule[3]. — Cela se comprend d'ailleurs sans peine. Le *pagus*, dans une cité gauloise, était un organisme aussi bien religieux que politique[4] : son lieu central était un rendez-vous de culte et de fêtes, et le théâtre était étroitement rattaché au sanctuaire[5]. — Or, la Gaule comprenait 400 à 500 *pagi*[6]. Nous voici donc à un demi-millier pour les théâtres.

3° Il y a plus. Nous trouvons des théâtres dans des localités qui ne paraissent pas avoir été des centres permanents d'habitation, mais seulement des lieux de foire et de pèlerinage autour de sanctuaires visités, élevés auprès d'une source fameuse, d'un lieu vénéré ou d'une frontière importante : tel est le cas des théâtres ruraux les plus connus de la Gaule, Grand, Champlieu, Berthouville, Sanxay et Les Bouchauds[7]. — Or, c'est par plusieurs dizaines que nous retrouvons de ces sanctuaires, disséminés dans toutes les campagnes de la Gaule chevelue.

4° Il est fort possible qu'il y eût des théâtres même dans de simples

localités, soyons sûrs qu'on en trouvera. L'association du *pagus* et du théâtre et leur association par la vie cultuelle est très visible dans l'inscription de Nizy-le-Comte (XIII, 3450).

1. Marteaux et Le Roux, *Boutæ*, p. 78 et s. Le diamètre est de 36 m., et on a supposé de 500 à 600 places.

2. Il n'est d'ailleurs pas absolument certain que *Boutæ* ait été le centre d'un *pagus*. On ne peut le conclure que de la découverte, en ce lieu, d'une dédicace au nom d'un *p(ræfectus) p(agi) Apollin(aris)* (*C.I.L.*, XII, 2526 = *Boutæ*, p. 30 et 368 ; cf. 2527) ; mais l'interprétation est très hypothétique, et s'il s'agit d'un préfet de *pagus*, rien ne nous dit qu'il fût en résidence à *Boutæ*. L'existence d'un *pagus* au nom d'Apollon est d'ailleurs toute naturelle dans ce pays des Allobroges où son culte était particulièrement développé.

3. Mont-Berny est sans aucun doute le *Mediolanum* des tessères de plomb trouvées à cet endroit (XIII, 10029, 220). Mais le « *mediolanum* » ou le « centre », le « milieu » de quoi? Évidemment d'un *pagus*. Et ce *pagus* peut être le fameux *pagus Rossontensis* (Grégoire, IX, 20), si on identifie ce nom avec Ressons-le-Long (suivant l'hypothèse de Valois, *Notitia*, p. 480). Nous sommes chez les Bellovaques plutôt que chez les Suessions, et le *pagus* irait de Ressons à l'Oise : Mont-Berny est bien au centre.

4. Cf. *Revue*, 1901, p. 77 et s.

5. C'est pour cela que les dimensions des théâtres sont souvent, non pas en rapport avec l'importance du *pagus* ou la population du *vicus*, mais avec la célébrité du sanctuaire afférent, la vogue de ses pèlerinages. De là les dimensions exceptionnelles des deux théâtres de Grand (à arène ; 149 m.) et de Mandeure (131m 50 ; je trouve aussi 143 m. indiqué), supérieures de beaucoup à celles d'Arles (103m 80) et d'Orange (103m 15), à peu près équivalentes à celles d'Autun (147m 80). C'est que Mandeure avec ses lieux sacrés, Grand avec (je suppose) son sanctuaire d'Apollon *Grannus* le guérisseur, étaient, plus que n'importe quel lieu de la Gaule, des rendez-vous de dévots.

6. Cf. *Revue*, 1901, p. 90-1.

7. Sans aucun doute aussi, quoique se rattachant à des sanctuaires bien moins importants, ceux de Mauves et Petit-Mars chez les Namnètes.

villages, *vici*, qui n'étaient ni des chefs-lieux de *pagi* ni des dépendances de temples [1].

5° Je n'ai pas encore constaté l'existence de théâtres dans les grands domaines de la Gaule. Mais il n'est pas impossible qu'un seigneur du pays ait imité l'exemple d'Hadrien [2], et que nos plus petits théâtres fassent partie d'un grand domaine.

C. J.

ÉPITAPHE DE CLAUDIANUS

(DATÉE DE L'AN 520)

Origine inconnue, probablement Grenoble ou sa banlieue (actuellement, au Musée Dauphinois de Grenoble). Sous l'inscription, un vase de fleurs entre deux colombes. Hauteur du monument : 0^m72 ; de l'inscription : 0^m34 ; largeur, 0^m42 ; épaisseur, 0^m15. La pierre est très usée dans sa partie inférieure.

☧ HICREQVIESCIT	Hic requiescit
BONEMEMORIAECLAV	bonae memoriae Clau-
DIANVSP̄ R̄BINPACE	dianus presbyter in pace
QVIVIXITAN̄LVIET ōB	qui vixit annos LVI et obiit
D · IIII · N̄Ō · N̄ŌB · RVSTI	die IV nonas novembres, Rusti-
CIANOETVITALIANO ō	ciano et Vitaliano consulibus.

« Ici repose en paix le prêtre Claudianus, de bonne mémoire, qui vécut cinquante-six ans et mourut le 4 des nones de novembre, sous le consulat de Rusticianus et de Vitalianus (2 novembre 520). »

L'orthographe est à peu près correcte, et les lettres assez soignées. La dernière semble au premier abord être un C de dimensions réduites ; mais M. Cagnat fait justement observer qu'une pareille abréviation pour « CONSVLIBVS » serait tout à fait anormale, et que d'ailleurs la barre d'abréviation déborde fortement de part et d'autre. Il propose de lire « C̄OS̄ ».

« Rusticiano » semble être une faute, non exceptionnelle, pour « Rusticio », Rusticius étant en 520 le consul d'Occident, alors que le consul d'Orient, nommé le second à ce titre, était Vitalianus. Aucune inscription datée de 520 ne figure dans le tome XII du *CIL*.

S. CHABERT.

1. C'est peut être le cas de Mœhn chez les Trévires, quoique l'enclos sacré paraisse y avoir été très important ; du Vieux-Poitiers (Cenon), même remarque, cf. p 211, etc.

2. Il y a dans la villa tiburtine d'Hadrien un théâtre de type grec et un théâtre de type latin.

LE NOM D'ALSACE, ALESIA ET LE DEUS ALISANUS

Dans un chapitre de sa thèse sur *L'Alsace et l'Alemanie*[1], M. J.-M. Tourneur-Aumont a retracé l'histoire des systèmes proposés pour rendre compte du nom d'Alsace. Il est prouvé que la forme romane *Alisatia* est la plus ancienne; la forme germanique *Elsass* en dérive par inflexion. Pendant longtemps, on a fait venir directement *Alisatia*, au mépris de toutes les lois linguistiques, du nom même de l'Ill; les érudits et l'opinion s'accordaient à établir un étroit rapport onomastique entre la région et la principale rivière qui la traverse. Après 1871, la science allemande adopta officiellement une autre étymologie, qu'avaient imaginée jadis Grimm et Zeuss : le mot *Alisatia* fut décomposé en deux racines, *ali* et *sass*, l'une et l'autre germaniques; *Alis-satio* signifierait « établissement à l'étranger », *Fremdsitz*, pays conquis, colonie; « la conquête de 1871 avait pour précédent celle des Alamans au ve siècle »[2]. M. E. Herr, en 1914, soumit à une critique sévère cette théorie tendancieuse et intéressée[3], dont il n'eut pas de peine à démontrer l'invraisemblance[4]; pour lui, *Alisatia* provient d'un ancien nom de l'Ill, qu'il restitue sous la forme **Alisaca;* l'Alsace, le *pagus Alisacinsis*, *Alisacensis*, *Elisacensis*, *Alsacinsis* des vi^e^-viie siècles, est le pays de l'**Alisaca*. M. Tourneur-Aumont se rallie à l'hypothèse de M. Herr, qui respecte les exigences de la linguistique et se concilie avec la tradition populaire.

M. A. Riese, dans un article que M. Tourneur-Aumont n'a pas connu et sans connaître lui-même le travail de M. Herr, est arrivé à des conclusions un peu différentes[5]. Rejetant l'étymologie *alis-satio*, il fait venir l'expression *pagus Alisacinsis* d'un ancien nom de lieu celto-romain *Alisacum*, où l'on retrouve la désinence *-acum* si fréquente dans la toponymie de l'ancienne Gaule. Cet *Alisacum*, dont l'emplacement est inconnu, fut peut-être la capitale des Alamans après l'invasion de 406 et c'est pour cette raison qu'on aurait tiré de son nom celui de tout le *pagus*. Il faudrait l'identifier à l'une ou

1. *Annales de l'Est*, XXXIII, 1919, chapitre II, 11, p. 162-172.
2. *Ibid.*, p. 164.
3. *Der Name Elsass*, dans la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, janvier 1914, p. 7-54.
4. Voir le résumé de son argumentation dans la thèse de M. Tourneur-Aumont, p. 165.
5. *Der Name Elsass*, dans le *Römisch-germanisches Korrespondenzblatt*, VIII, 1915, p. 76-79.

l'autre des localités alsaciennes dans le nom desquelles entre en composition la racine *alis-*, devenue en dialecte germanique *els-*.

Ultérieurement, après avoir lu le mémoire de M. Herr, M. Riese a maintenu sa propre théorie et fait à celle de son devancier de sérieuses objections [1] : il lui paraît peu probable qu'une même rivière ait été appelée à la fois Ill et **Alisaca* et que ce soit précisément la forme primitive **Alisaca* qui ait disparu, alors qu'en général les plus anciennes désignations de fleuves se sont maintenues jusqu'à nos jours; on ne peut pas citer d'autres noms de rivière en *-aca* dans la région rhénane; il y existe au contraire d'autres pays tirant leur nom d'un lieu dit en *-acum* ou *-acus*, comme le Brisgau, *Brisigowe*, qui vient de *Brisiacus*.

Quoi qu'il en soit, dérivé d'**Alisaca* ou d'*Alisacum*, le nom primitif de l'Alsace prend place dans la série des anciennes désignations de fleuves et de lieux de la Gaule et de la Germanie qui renferment la racine *ales* ou *alis*. L'*alesa* ou *aliso* était l'arbre appelé aujourd'hui en français alisier. C'est à la racine *ales* ou *alis*, d'origine ligure d'après H. d'Arbois de Jubainville [2], en tout cas pré-germanique et même pré-celtique, que se rattachent des noms de localités comme Alise-Sainte-Reine, Alaise, Auxonne, Auxois [3], et des noms de ruisseaux comme Alièze, Auze, Auzon ou Ozon, Oze et Ozerain, Alzonne, Auzance [4].

M. J. Toutain a étudié récemment le *deus Alisanus* [5] auquel étaient dédiées deux patères de bronze découvertes dans la Côte-d'Or, la première à Couchey [6], la seconde à Visignot [7]. Il estime que le *deus Alisanus* était ou bien un dieu-arbre, l'alisier divinisé, analogue au *deus Fagus* [8] ou au *Mars Buxenus* [9] qu'on rencontre ailleurs dans la Gaule romaine, ou bien un dieu-fleuve, comme la *dea Sequana* de la Seine [10] ou la *dea Matrona* de la Marne [11], divinité protectrice d'un des cours

1. *Nochmals der Name Elsass*, dans le *Römisch-germanisches Korrespondenzblatt*, VIII, 1915, 93-95.

2. *Les anciens habitants de l'Europe*, Paris, 1889-1892, II, p. 201-205.

3. Si le Mont-Auxois de la Côte-d'Or doit son nom à Alesia, la forme « Auxois » a été employée aussi quelquefois pour « Alsace ». (J.-M. Tourneur-Aumont, *op. cit.*, p. 163, note 3).

4. Cf. A. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, Leipzig, I, 1896, p. 94 95, et *Nachträge zum I. Bande*, 1911, p. 565-568; L. Berthoud et L. Matruchot, *Étude historique et étymologique des noms de lieux habités du département de la Côte-d'Or*, dans le *Bulletin de la Société des sciences de Semur*, 1901, p 291-295; H. Gröhler, *Ueber Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, I, Heidelberg, 1913, p. 310-312.

5. *Notes d'épigraphie et d'archéologie religieuse gallo-romaine*, dans la revue *Pro Alesia*, nouvelle série, III, août-novembre 1917, p. 129-140.

6. *Corp. inscr. latin.*, XIII, n° 5468.

7. *Ibid.*, n° 2843.

8. *Ibid.*, n°s 33 et 223-225.

9. *Ibid.*, XII, n° 5832.

10. *Ibid.*, XIII n°s 2858 et suiv.

11. *Ibid.*, n° 5679.

d'eau de la Côte-d'Or, Oze ou Ozerain par exemple, dont le nom moderne s'explique en dernière analyse par *Aliso* ou *Alesa*. Comme l'a remarqué M. Jullian, ces deux interprétations ne s'excluent pas l'une l'autre. Il est très vraisemblable que l'alisier aura servi à désigner certaines rivières et que le *deus Alisanus* était la divinité protectrice de ces cours d'eau[1]. En Alsace, l'Ill, s'il s'est appelé **Alisaca*, devait être, lui aussi, un fleuve de l'alisier et *Alisacum* un village de l'alisier[2].

Il est intéressant de constater que le nom de l'Alsace, rempart de la Gaule aux frontières du monde barbare, n'a pas été forgé, comme on l'a prétendu outre-Rhin, à l'aide de racines germaniques, mais qu'il remonte à une très haute antiquité, qu'il est de souche pré-celtique, peut-être ligure, et qu'il appartient enfin à la même famille que le nom d'Alesia, boulevard de l'indépendance nationale au temps de la conquête romaine.

MAURICE BESNIER.

1. *Chronique gallo-romaine*, dans la *Revue des Études anciennes*, avril-juin 1919, p. 149.

2. M. Jullian, *ibid.*, octobre-décembre 1917, p. 279-283, a fait justement observer que le suffixe *-acum* a pu s'appliquer à d'autres mots qu'à des noms de personnes.

TONNEAUX DE BOIS DE L'ÉPOQUE ROMAINE

NOTE COMPLÉMENTAIRE [1]

I. — Dans la riche collection d'antiquités de M. G. M. Kam, à Nimègue, se trouvent quelques douves de tonneaux, découvertes, il y a peu d'années, à l'Ouest de la ville, près de l'ancien fort Kraÿenhoff, dans un endroit accessible exceptionnellement, lorsque le niveau des eaux du Waal est fort bas. L'examen des douves nous a permis de constater sur deux d'entre elles l'existence de marques empreintes, probablement au fer rouge, sur leur face intérieure, particularité que nous avons déjà signalée à propos des inscriptions similaires d'Arentsburg (Musée de Leyde).

Peu distinctes et d'ailleurs fort mal conservées, ces marques étaient jusqu'à présent passées inaperçues :

S////C///
B I / S·///

(Traces de E?? après le C; après le B, base encore nettement visible d'une lettre dont la partie supérieure est effacée, peut-être un F ou I; après le point de forme triangulaire, traces douteuses.)

L'état de conservation des douves ne nous a pas permis de déterminer les dimensions primitives que pouvaient avoir les tonneaux qu'elles formaient. Le bois n'en a pas été déterminé; il semble cependant bien être d'une essence étrangère.

Pour être complet, mentionnons la présence d'une douve dont une partie de la bonde est encore conservée; cette douve est en outre percée d'un trou de fausset.

II. — Au Musée de la ville de Nimègue sont également conservés les restes de deux tonneaux de même provenance que les douves

1. Cf. *Revue*, 1918, p. 249 et suiv.

ci-dessus mentionnées. Leur hauteur est encore de 40 centimètres et leur diamètre est de 86 centimètres. Ces tonneaux avaient servi de puits[1].

Actuellement, ce qui en subsiste a été cerclé à nouveau et couvert d'une épaisse couche de vernis protecteur. Malgré un examen très attentif des douves, nous n'avons pu relever de marque sur aucune. Ces tonneaux ont été décrits en détail par L. J. F. Janssen, dans les Rapports de l'Académie royale Néerlandaise[2]. Les deux tonnes furent, d'après Janssen, découvertes emboîtées l'une dans l'autre; le fond avait été enlevé avant leur enfouissement. A l'intérieur on ne trouva rien d'autre que quelques débris de poteries romaines et quelques ossements. Le bois semblait être du sapin rouge.

A quel siècle faut-il attribuer ces débris, tant les douves de la collection Kam que les tonnes du Musée de Nimègue? Une réponse précise ne peut encore être donnée. Ces fragments ont été trouvés à peu près au même endroit, sur un emplacement qui, au premier siècle de notre ère, n'était pas encore très peuplé, mais qui au second siècle vit s'accroître la colonie d'Ulpia Noviomagus.

III. — Nous croyons utile de donner ci-après quelques renseignements complémentaires relatifs aux découvertes de tonneaux antiques.

Bar-Hill (Écosse). — Tonneau dépourvu de fond et de cercles, composé de 14 douves, chacune d'une longueur de 13 à 14 pouces et d'une largeur maxima de 2 pouces. A l'extérieur de l'une des douves se lit le graffito : IANVARIVS. (Cf. Macdonald et Park, *Bar-Hill*, pp. 99-100.)

Newstead (Écosse). — Anciens tonneaux employés comme cuvelage au fond des puits d'un *castellum*. (Cf. Curle, *A roman frontier post and its people*, pp. 138 et 312.)

Saalburg (Allemagne). — *a)* Divers fragments de tonnelets et de cuvelles. (Cf. Jacobi, *Kastell Saalburg*, pp. 158-163 et pl. XIV.) — *b)* Deux douves en bois de conifère, marquées : 1° SENTIOR; 2° VM. (Cf. *Jahrbuch*, 1907, p. 6, pl. IV, 13.) — *c)* Deux seaux. (Cf. *Westdeutsche Zeitschrift, XX*, et *CIL*, XIII, 10033, 3, 4.)

Vechten (Hollande). — Cf. de Nahuys dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XXIV (2e série, t. IV).

Wÿhe (Hollande). — Cinq puits ronds « en forme de tonnes »; parois de chêne. Probablement d'époque franque. A en juger par le dessin qui nous en est resté, ces puits n'étaient pas étançonnés de

1. Voyez *Catalogus van het Museum te Nymegen*, 1895, B. F. 1, p. 211.

2. Janssen, *Frankische en Romeinsche Waterputten*, in *Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen, afdeeling Letterkunde*, t. X (1866), pp. 186 à 202, pl. III.

douves de tonneaux. Ils ont été décrits et dessinés par Janssen, dans les *Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen*, vol. X (1866), pp. 186-188, pl. I.

Noordwÿk (Hollande). — Puits de forme carrée n'ayant, par conséquent, aucun rapport avec des tonneaux. Ils sont cités par Janssen dans l'article ci devant mentionné.

Katwÿk-sur-Mer (Hollande). — En 1858 on y mit au jour : — Un puits rond en forme de tonne, détruit avant enquête scientifique. — Un puits carré. — Un second puits rond composé de 19 douves en bois d'aulne simplement dégrossi à la hache et non scié. Le fond avait disparu; les douves étaient encore maintenues au moyen de quatre cercles de noisetier *(corylus)* dont les extrémités étaient liées avec de l'osier très fin enroulé en spirale. Dans le puits et à ses abords immédiats on trouva des débris romains et francs.

En 1860-1861, on trouva, au même endroit que les puits précédents, un autre puits rond du même genre, douves de chêne bien rabotées et soigneusement jointes au moyen de cercles de saule. Hauteur, 0 m. 72; diamètre supérieur, 0 m. 72; diamètre inférieur, 0 m. 62. (Voyez Janssen, *loc. cit*, pp. 188-194 et pl. II.)

J. BREUER.

LES QUADRILLAGES RURAUX

Le village de Saint-Denis dans le département de l'Aude offre cette curieuse particularité d'être entouré d'un système de voies parallèles et perpendiculaires larges de 8 à 11 mètres, et formant un véritable damier enfermant des carrés de jardins et de prairies Et cela rappelle le quadrillage des voies urbaines des colonies. D'où est venue à M. Joseph Durand *(Étude sur Saint-Denis*, Carcassonne, Bonnafous, 1919, in-8° de 20 pages) la pensée qu'il y avait là une colonie romaine, d'autant plus que le pays renferme quelques débris de l'époque. — Cela n'est évidemment pas. Une colonie romaine laisse d'autres traces. Et les quadrillages peuvent être le souvenir de lotissements médiévaux ou modernes. Mais je crois qu'il est bon que nos archéologues étudient de plus près la topographie des vieilles parcelles rurales, surtout celles enfermées dans de profonds fossés. Quelques-unes peuvent se rattacher à des lotissements primitifs, voire romains. Quand nous avons visité les environs de Narbonne, Clerc et moi, nous avons été très frappés de certains détails de ce genre dans la topographie rurale.

C. J.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

La question des enceintes préhistoriques. — Les recherches que j'ai dû faire à propos de Saint-Maur et de ses fossés (p. 107) m'ont amené à revoir de plus près les résultats de la fameuse enquête sur les enceintes dirigée par la Société Préhistorique de France et qui a vraiment abouti à de très précieux résultats. J'en note ici quelques-uns, qui me permettent de replacer ces enceintes dans leur milieu géographique et historique. — Je crois qu'il faut désormais renoncer à voir dans les mottes dites féodales une création pure et simple du haut Moyen-Age : l'essentiel est gaulois, et se rattache à ces murs de caillasse ou de terre dont je ne cesse de dire (cf. p. 112) qu'ils sont des temps celtiques. Les Carolingiens ont utilisé ces mottes (comme le Bas-Empire a utilisé les levées de Vermand)[1] : ils ne les ont pas bâties, au moins pour la plupart (de même Feuvrier, *Les Enceintes... de la région de Dôle*, 1914, p. 68). — Un examen, un groupement d'ensemble s'impose maintenant, pour ces enceintes, suivant le site, et, en particulier, suivant le rapport de leur situation avec les zones de culture, les voies fluviales ou terrestres, les régions forestières. — J'ai déjà noté (p. 117) l'existence d'enceintes forestières. L'excellent travail de M. Feuvrier m'en signale de bien intéressantes : « le Temple » de Falletans et « le Camp » du Bois de Goux dans la forêt de Chaux ; le « Mont-Ceint [= Mont-Saint] dans la forêt de Parcey. — Que ces enceintes aient servi à des agglomérations sociales, c'est évident, et on doit trouver parmi elles toute la série des groupements humains, depuis le hameau jusqu'au *vicus* et jusqu'au grand *oppidum*, chef-lieu de *pagus* ou de *civitas*. Mais beaucoup d'entre elles, surtout celles qui se trouvent aux abords de villas gallo-romaines, ne sont que des châteaux-forts de la féodalité celtique : et ici l'enquête nous permet enfin de nous mieux figurer ce monde féodal et de mieux comprendre ce texte où Jules César nous montre l'enceinte d'Uxellodunum *in clientela* de Lucter (cf. p. 117, n. 3). Mais il est probable aussi que quelques-unes des ces enceintes ont été celles de temples, étant donné surtout que les temples celtiques, comme ceux de la Gaule romaine, étaient le centre d'agglomérations humaines, de vrais domaines.

1. Il faudrait étudier à ce point de vue la grande et si curieuse motte de Wissant, un modèle du genre.

Mars italo-celtique. — M. Poisson rapproche le nom italiote de *Mars* du thème religieux celtique *smert-*, qui se retrouve appliqué en Gaule à Mercure, à Mars, peut-être à Hercule. Ce serait une épithète solaire ou lumineuse, et le dieu à l'anguipède serait le dernier vestige de cette divinité (Poisson, *Un dieu de l'unité italo-celtique*, 1920, 4 p., extr. de *Pro Alesia*). — Je trouve légitime et heureuse l'idée de rechercher les éléments religieux communs à l'unité italo-celtique, et je l'ai fait moi-même à propos de *Vesunna*. Mais je ne sais si les linguistes accepteront volontiers la chute de l'*s* initial dans ces conditions : si oui, je m'incline avec joie. Toutefois, je ne vois, dans l'ambiance épigraphique et archéologique des noms en *smert-*, rien qui se rattache nettement à la lumière ou au soleil. Je doute, jusqu'à nouvel ordre, qu'il y ait un mythe solaire dans l'Hercule *Smertullos* combattant le serpent : mais ce n'est pas impossible.

Les arènes du Vieux-Poitiers (commune de Cenon). — Notre ami M. Gustave Chauvet, à l'obligeance et à la science duquel je n'ai jamais recouru en vain, me rappelle l'existence d'arènes dans cette étrange localité du Vieux-Poitiers, célèbre par son menhir à inscription latine et où des fouilles bien conduites amèneraient, j'en suis sûr, de belles découvertes. Ces arènes sont signalées par l'abbé Lalanne, dans son *Histoire de Châtellerault* (in-8°, 2 vol., 1859, t. I, p. 59). Lalanne parle d'un *amphithéâtre* ayant 126 mètres de long : je crois plutôt qu'il s'agit, comme à Grand et ailleurs (cf. p. 202), d'un grand théâtre où l'orchestre aurait été remplacé par des arènes. Si les dimensions ont été bien prises, il s'agirait d'un vaste édifice, ce qui permet de supposer à Cenon (comme à Grand, à Mandeure, à Alésia) un sanctuaire, un lieu saint de premier ordre, peut-être le plus important de l'Ouest picton. — « A l'heure actuelle », m'écrit M. Chauvet, « tout est cultivé, épierré et il ne reste pas trace visible, me dit-on, des gradins. » Un temple accompagnait les arènes, et on aurait découvert auprès une inscription portant MEDVAS [*C. I. L.*, XIII, 1170 ; cf. 1737, EDIAS ISIDI, inscription également sur chapiteau].

Le rôle industriel des sanctuaires celtiques. — On n'étudiera jamais de trop près ces grands lieux de rendez-vous religieux celtiques, sur lesquels malheureusement l'archéologie est seule à nous fournir des renseignements. J'ai souvent pensé que ces sanctuaires pouvaient, *exactement comme nos abbayes du Moyen-Age*, être le centre d'une grande activité économique. — En particulier industrielle. Remarquez le bas-relief de la déesse du savon au sanctuaire de Grand (*Revue*, 1917, p. 201). Rappelez-vous le rôle métallurgique d'Alésia. J'ai supposé que les figurines de Vénus, signées de *Rextugenos Sullias*, devaient provenir d'un temple de la grande divinité Sulis, par exemple celui, le plus célèbre de tous, de Castennec. Dans son *Mémoire sur les fouilles de Saint-Révérien*, qui doit être un sanctuaire forestier,

Charleuf (Autun, 1844) signale, à côté du théâtre et du temple, « une vaste usine où l'on préparait le fer » : « il y a là littéralement une montagne de scories ». Ce n'est pas au hasard qu'Alexandre Bertrand croyait que la métallurgie du fer s'était rattachée à l'organisation druidique; rappelons-nous que le temple des Trois Gaules à Lyon était propriétaire de mines de fer. — Et je crois, du moins pour l'époque la plus lointaine, que ces sanctuaires avaient un rôle commercial, qu'un lien de négoce et de relations s'établissait de l'un à l'autre (encore comme au Moyen-Age) et que la vie commune, économique, linguistique, religieuse, à l'époque du premier fer et du bronze, s'explique par ces liens, ces routes de sanctuaire à sanctuaire. Ils furent fauteurs d'unité à l'époque protohistorique de l'Europe. Je l'ai déjà dit à propos de l'itinéraire des offrandes hyperboréennes (cf. *Revue*, 1919, p. 110). L'unité druidique, ses attaches avec la Bretagne s'expliquent de cette manière.

S'il existait une livre gauloise. — Le livre de MM. Marteaux et Le Roux sur *Boutæ* est un inépuisable trésor de faits et questions. P. 447 : « Le système métrique des poids d'argile trouvés à *Boutæ* [Annecy] est basé sur la livre de 320 grammes, en diminution de 7 gr. 456 sur la livre officielle romaine ». Et nos auteurs retrouvent ce système : 1° sur un poids de Cherchell (321 grammes); 2° sur une rondelle de bronze de Besançon (once, 26 gr. 66); 3° dans les pièces du trésor d'argent de Chatuzange, dans la Drôme (patère de 320 grammes; patère de 1.010 grammes) [= 1 tripondius + 1 sextans]; plateau de 1.920 grammes [6 livres] estampillé P. VI; calice de 1.600 grammes [5 livres]. Voilà qui paraîtrait concluant pour l'existence d'une livre à 320; et parmi les nombreux poids trouvés dans les Trois Gaules (XIII, 10030), j'en vois de mon côté beaucoup qui semblent se ramener plutôt à cette livre de 320 qu'à la livre classique de 327, 456. Mais j'hésite encore à l'affirmer, vu les abaissements de poids qu'ont pu subir les objets; et j'hésite plus encore à y voir une livre gauloise, encore que l'existence de livres locales ou régionales concurrentes à la livre officielle soit parfaitement possible.

A propos de l'ager Pistriacensis en Mâconnais. — L'étude de l'excellente monographie que MM. Jeanton et Ravenet ont consacrée en 1904 à *l'Ancienne paroisse de Préty en Mâconnais* (Tournus, in-8°) nous suggère les remarques suivantes. — Les plus anciens textes, x° et xi° siècles, donnent *Pistriacum*. Or, le territoire de Préty est particulièrement riche en meules de moulin et en fours. Et l'on comprend que A. Bernard ait supposé pour origine, à ce nom de *Pistriacum*, non pas un nom d'homme, mais un mot ayant quelque rapport avec *pistor*, *pistrinum*. — La présence de ces meules et fours a tout naturellement fait penser au texte célèbre de la Vie de saint Valérien (15 sept., t. V, p. 24) qui appelle Tournus [situé en face de Préty]

olim ab antiquis Castrense sit Horreum vocitatum : ce qui laisse supposer qu'il y avait à Tournus des greniers de l'armée ou du palais impérial et que les fours de Préty se rattachaient directement à cette administration. Remarquez que les Vies de Rufin et Valère (juin, t. II, p. 796) mentionnent également des *horrea* impériaux à Bazoches [*basilica*] à la frontière des cités de Reims et de Soissons (Préty paraît aussi à la frontière de deux cités). Si pleines de légendes que soient ces vies de saints, il me paraît difficile qu'elles ne fassent pas allusion à des détails réels de l'administration de l'*annona* impériale. — L'*ager Pistriacensis*, dans le haut Moyen-Age, s'étendait bien au delà des limites de la commune actuelle de Préty ; il comprenait cinq autres communes, dont deux (Sermoyer = *Salmodiacus;* Arbigny = *Albiniacus*) au moins doivent être d'anciennes villas gallo-romaines. L'*ager Pistriacensis* paraît donc être un complexus formé de plusieurs villas. Et je crois que ce genre de circonscription doit être ancien et mériterait d'être étudié de plus près. Le mot *ager*, employé dans ce sens restreint, est à examiner [1]. — Les auteurs de la monographie de Préty ont constaté la décadence des groupes ruraux et des campagnes de ce territoire dès le IVe siècle. — Ce livre est vraiment bien suggestif.

Solonius. — M. Kuno Meyer, dans un travail du reste assez rapide, a classé ce nom parmi les noms celtiques, en se référant uniquement à Holder (*Sitzungsb* de l'Acad. de Berlin, 14 mai 1914, p. 638). La chose est plus compliquée. La *gens Solonia* est une famille équestre de Nîmes, et n'a jusqu'ici été rencontrée qu'à Nîmes : ce qui évidemment permet de supposer qu'elle est d'origine locale et celtique. D'autre part, *Solonium* est le nom d'un *oppidum* principal des Allobroges, et c'est peut-être de cet *oppidum* que viendrait le fondateur de la *gens* nîmoise. *Solonates*, *Solonacum, Solonas* se rencontrent comme noms de lieux, de personnes ou de peuples chez les Celtes ou dans des pays où les Celtes on pu passer. D'autre part, je rencontre

1. Nous avons cru (p. 117) retrouver autour de Fontenay-sous-Bois un domaine d'une étendue comparable à celui de l'*ager* de Préty. Mais ici, à ma connaissance, le mot d'*ager* n'est pas prononcé, et il s'agit moins d'un complexus de villas que d'une villa à domaine très étendu, et en particulier à domaine forestier. — Dans le Midi, je signale l'*ager Triphontius* (le Trébon), autour d'Arles, et l'*ager Argentea* (la terre d'Argence), la partie du territoire d'Arles située sur la rive droite du Rhône, l'un et l'autre sont, d'après les documents ecclésiastiques, également des complexus de villas. Il serait possible que dans certains cas l'*ager* fût une portion d'un territoire de cité non occupée par des *fundi*, faisant partie du fisc d'État ou du domaine communal ; cf. *Grom. vet.*, p. 369 : *Ager est qui a divisoribus agroram relictus est*, etc. ; *Digeste*, L, 16, 27 : *Ager locus est qui sine villa est.* — Du même genre que ces *agri* qui embrassaient plusieurs *fundi* ou villas, est le territoire de *vicus*, avec cette différence que là nous trouvons, avec le *vicus*, un centre mieux organisé. Un des plus curieux exemples de territoire de *vicus* est celui de *Bergoiata* (Bourg-Saint-Andéol), qui remonte sans aucun doute à l'époque romaine, et qui s'étendait sur les deux rives du Rhône (cf. Henri Courteault, *Le Bourg Saint-Andéol*, 1909, p. 4 et suiv.).

un *fundus Solonianus* dans la table alimentaire de Veleia : il est vrai que les Celtes ont pu également passer par là. Mais voici qui est plus intéressant : Cicéron mentionne, dans le plus vieux Latium en Lanuvium, un *Solonium, qui est campus agri Lanuvini* (*De div.*, 36, 79 [1]). Et je crois bien qu'il faut rattacher à ce groupe les *Salona* ou *Saloninus*. — Nous sommes donc en présence, je crois, d'un nom propre ou d'un nom de lieu italo-celtique. Et je suis de plus en plus persuadé que l'examen comparé de l'anthroponymie celtique et italiote nous en fournira bien d'autres, l'anthroponymie étant essentiellement conservatrice des plus vieilles formes.

Dictionnaire archéologique de la Gaule. — La génération qui nous a précédés a été, hélas ! trop souvent celle des *opera interrupta*. La catastrophe de 1871 a pesé sur elle. Notre génération n'aura pas attendu le réveil de ces dernières années pour achever les édifices audacieusement commencés par ses maîtres. Et entre les ouvriers de cette génération, je n'en connais pas de plus noble, de plus vaillant, de plus désintéressé que Salomon Reinach : il n'est pas un seul de mes contemporains devant lequel je ne doive m'incliner plus bas. Je ne rappelle pas ici les œuvres mutilées de nos anciens qu'il a terminées et complétées. Mais voici qu'en pleine guerre, il a voulu qu'on achevât le *Dictionnaire archéologique de la Gaule* et il y a réussi. Cartailhac, toujours infatigable et patient, a réuni les documents, vérifié les faits et les textes, disposé la matière, et son nom mérite d'être inscrit en tête; Reinach a mis en branle la double extraordinaire machine du Ministère de l'Instruction publique et de l'Imprimerie nationale. Et voici qu'apparaissent, coup sur coup, du tome II, les fascicules 2, 3 et 4, qui nous mènent jusqu'à S. Encore un effort et un fascicule, et la tâche est finie. Je ne dis pas que le livre sera parfait. Non, il a été impossible de le mettre au courant. Il fallait agir vite. Mais il renferme tant d'indications de fouilles, de découvertes, d'objets disparus, qu'il demeure un répertoire inestimable pour les temps préhistoriques et celtiques.

Lemenc et le Mercure allobroge. — Héron de Villefosse a disparu depuis un an. Mais notre cher maître était si actif, il avait un tel désir de travailler, de servir la Gaule et la science, que longtemps encore après sa mort nous retrouverons son nom et ses écrits dans nos publications archéologiques. — Le nouveau *Bulletin des Antiquaires* (1918, p. 248) nous apporte, de sa main, quelques renseignements sur cet étrange Lemincum, Lemenc (cf. *R.*, p. 53), qui fut l'ancêtre de Chambéry. Là se trouvait évidemment un grand temple à Mercure avec statue colossale. De l'autre côté de la vallée se dressait le sanc-

1. Voyez d'autres textes chez Desjardins, *Topographie*, p. 218. On admet maintenant l'existence de plusieurs *Solonium* dans la campagne romaine (Carcopino, *Virgile*, p. 406).

tuaire de Mercure au Mont-du-Chat. Mercure partageait avec Apollon les faveurs des Allobroges, ce qui paraît en contradiction avec le fait que les deux flamines de la cité étaient affectés à Mars et à la Jeunesse.

Gentilices municipaux. — Dans ce même article (*Bull. des Ant.*, 1918, p. 249), à propos de l'inscription du sarcophage de Lavours, — lequel vient, non de Lavours dans l'Ain [*C.*, XIII, 2522], mais des Écrivieux, commune de Massignieu de Rives, — l'auteur remarque que le gentilice *Connius*, qui y est mentionné, apparaît surtout chez les Allobroges et les Volques de Nîmes. — Nous avons (p. 213) remarqué que le gentilice *Solonius*, propre aux Nîmois, a peut-être un lien avec le pays des Allobroges.

Bronze et néolithique. — Un très curieux mémoire de M. D. Viollier ajoute quelques faits de plus à l'embarras où nous laisse l'étude du néolithique (cf. p. 51-52). Dans les stations lacustres, la pierre polie s'est maintenue jusqu'à la fin du second âge du bronze, et ce n'est qu'au troisième qu'elle s'efface. Dans les stations terriennes, au contraire, le bronze règne dès le premier âge de ce métal. Donc, conclut l'auteur, aux époques du bronze I et II, ces deux groupes de tribus vivaient côte à côte, « en paraissant s'ignorer ». Cela me semble étrange, presque impossible. Il y a là quelque chose que nous ignorons, et même beaucoup de choses. — D. Viollier, *Les Débuts de l'âge de bronze en Suisse*, p. 256-261 des *Beiträge zur Anthropologie* dédiés à Fritz Sarrasin, 1919. Quand renoncera-t-on à ce genre de publications?

Les sources d'Irénée. — *Les Presbytres Asiates de saint Irénée*, résumé des dernières opinions, par W. S. Reilly, dans la *Revue Biblique*, 1919, p. 217 et s.

La Torche dans Penmarck. — Il est certain que la localité a eu son importance à l'époque mégalithique (au fond de la baie d'Audierne) et qu'une exploration systématique donnerait de bons résultats (Benard, Favret et Boisselier, *Importance archéologique de la région de la presqu'île de la Torche*, extr. du *Bull. de la Soc. Arch. du Finistère*, XLVI, 1919).

Cazalis de Fondouce. — Ses amis, ses élèves, ses admirateurs ont célébré son jubilé à Montpellier, le 9 mars 1918 (*Jubilé de M. Paul Cazalis de Fondouce*, extrait des *Registres des Procès-verbaux de la Société archéologique de Montpellier*, 1920, 18 pages in-8°). Je n'ai fait qu'entrevoir Cazalis de Fondouce dans ma jeunesse, il y a 40 ans. Je le vis fouiller sur les plateaux du Viganais. Là où, sur la terre dénudée du causse, nos yeux ne voyaient rien que pierres et herbes, il reconnut une tombe, et prédit la découverte d'objets de bronze. Il donna un ordre: quelques coups de pioche, et le squelette apparut, avec un rasoir de bronze. Cet homme avait un flair merveilleux. Il y a là la

logique du savant, la patience de l'observateur, le sens de l'historien, et, avec cela, la modestie et la droiture d'un très brave homme. Quelle belle génération que celle de ces archéologues provinciaux, d'où sortirent tour à tour Allmer, Cazalis et Cartailhac! — Et que d'injustices Paris et l'Institut ont commises à leur endroit!

Les Antiquités du Maine. — Cet excellent président et inspirateur de société d'histoire qu'est M. Triger a fait, au Mans, au milieu des siens, une conférence fort complète sur les *origines de l'art dans le Maine*. Il vient de nous en donner le texte (*Revue hist. et arch. du Maine*, t. LXXVI, 1919) en l'accompagnant de notes et de gravures qui font de ce travail un répertoire des antiquités gallo-romaines des cités du Mans et de Jublains. Les deux principales figures sont: 1° la statue de la Niobide d'Allonnes; mais, comme M. Triger et d'autres, j'ai de vives inquiétudes sur l'authenticité; 2° le dieu à la serpe et à l'arc, barbu, vêtu d'un capuchon à deux cornes, trouvé à Roullé, car je n'hésite pas à voir là un dieu, proche parent du dieu au maillet (cf. *Revue*, 1918, p. 114). — Comme monument, le seul assez bien conservé est la Tour aux Fées d'Allonnes, dont je cherche vainement une bonne photographie. Contrairement à l'opinion courante, je vois là, non pas un *castellum* du Bas-Empire [ce n'est ni la forme ni les matériaux; et qui aurait fait une forteresse au milieu de ces bois et de ces cultures?], mais un mausolée du Haut-Empire à rapprocher de nos piles gasconnes. — M. Triger donne un ancien plan de l'amphithéâtre du Mans, qui le représente à forme absolument circulaire. J'ai des doutes sur l'exactitude de ce plan. Ou il a été imaginé à plaisir, ou il a été complété inexactement s'il s'agit d'un théâtre amphibie; cf. *Revue*, 1920, p. 187. — M. Triger signale des *balnea* à Sceaux-sur-Huisné; et le nom de Sceaux me fait penser à ce Sceaux-en-Gâtinais où M. Soyer a si heureusement retrouvé les *Aquæ Segeste*.

Menhir anthropomorphe signalé dans la même brochure sur La Torche (cf. p. 215). Je ne prends pas parti dans cette question, si les hommes des temps mégalithiques ont parfois choisi des pierres rappelant la forme humaine et s'ils ont parfois aidé à cette ressemblance. Cf. le menhir du Mans, *Revue*, 1914, p. 346.

Grillages gallo-romains. — Le dispositif des grillages étant une des choses les moins connues de la serrurerie antique, nous signalons avec plaisir les constatations de M. de Vesly dans *Pro Alesia*, février 1919.

Cueillette du gui. — Étude critique du texte de Pline par Toutain, *Pro Alesia*, février 1919.

CAMILLE JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

La Grèce immortelle. Genève, éditions d'art Boissonnas, 1919; 1 vol. in-8° de XII-259 pages, avec huit héliogravures, une carte et de nombreuses vignettes.

L'Association Gréco-Suisse, placée sous l'invocation d'Eynard le Philhellène [1], avait prêté son appui, en 1919, à une série de conférences qui furent organisées, sous le patronage de M. Venizelos, dans la salle La Boétie, à Paris. Ces conférences eurent pour cadre une exposition de 550 photographies prises par M. Fr. Boissonnas, au cours des voyages qu'il fit en Grèce avec M. Baud-Bovy, directeur de l'École des Beaux-Arts de Genève. Les promoteurs de ces réunions ont voulu en conserver le souvenir et c'est de cette pensée que naquit le volume dont nous rendons compte.

Heureuse Suisse! Elle peut, comme le fait en tête de cet ouvrage M. Édouard Chapuisat, directeur du *Journal de Genève*, traduire, en paroles éloquentes, un philhellénisme sans nuages. Heureuse Grèce! Ses journaux se plaignent volontiers de la Conférence suprême. Et pourtant, ce n'est pas le peuple grec qui joua le rôle du sauveur que dépouillent ses compagnons de lutte. Vous rappelez-vous *Philoctète?* Philoctète détient les flèches d'Hercule, talisman d'où dépend la chute de Troie. Mais blessé, avec sa plaie qui saigne et lui cause d'horribles souffrances, il se traîne en haillons sur le sol désert, dans un enfer de désolation. Ulysse le guette. Dans cette tragédie de la gloire et de la misère, il exprime, sans fausse sentimentalité, la raison d'État. Pour en assurer le triomphe, il utilise la généreuse candeur de Néoptolème. Celui-ci arrache au héros ses armes divines.

Nul n'a enlevé les siennes à M. Venizelos, loin de là, et voici les fleurs que les philhellènes de la salle La Boétie déposent sur l'autel de la Grèce immortelle [2].

Le génie grec dans l'art. — Ayant à définir, parmi les créations de la plastique, un petit nombre de types essentiels, M. Homolle nous présente, avec son talent coutumier, trois œuvres « qui répondent

1. Eynard, un des personnages marquants de la guerre de l'Indépendance grecque, fut mêlé à la fondation de l'École française d'Athènes (cf. Radet, *L'histoire et l'œuvre de l'École française d'Athènes*, p. 16 et 17).

2. Une des offrandes manque : celle de M. Victor Bérard. Elle doit trouver place dans le grand ouvrage odysséen auquel ce dernier travaille, et dont M. Boissonnas prépare l'illustration.

à trois étapes décisives de l'évolution artistique de l'Ionie » (p. 12). Son choix est guidé par une sympathie politique. Les revendications de la Grèce moderne sur l'ancienne Grèce d'Asie trouvent en lui un chaud défenseur. Mais à ce plaidoyer d'une souplesse habile est-il interdit d'objecter qu'entre la paix de Callias et le traité de Versailles se sont écoulés des siècles d'histoire qui ont modifié bien des choses ? Les contemporains de Thémistocle, dans leurs négociations diplomatiques, mettaient en avant toutes sortes d'arguments empruntés à la mythologie, et ces considérations, dérivant d'une religion encore vivante, étaient des raisons péremptoires et positives. En peut-on dire autant des arguments archéologiques dont se sert le philhellénisme d'aujourd'hui ? Une scène de la gigantomachie pergaménienne est d'un autre ordre que la tradition des œuvres franques et ne saurait voiler ce qui subsiste de notre patrimoine levantin.

Le génie grec dans la littérature. — M. Alfred Croiset nous a donné là de très belles pages, admirablement nuancées dans leur puissant raccourci, et que seul le goût le plus délicat, servi par une longue expérience, était capable d'écrire. Je ne les gâterai pas en les résumant. Au lecteur de les savourer lui-même.

Le plus haut sommet de l'Olympe. — Récit de l'audacieuse ascension faite, par M. Daniel Baud-Bovy, en compagnie de M. Frédéric Boissonnas, à la plus haute cime de l'antique montagne des dieux. Cette expédition, contée avec une allègre bonhomie, marquera dans les annales de l'alpinisme. On ne voit pas tous les jours des artistes authentiques révéler d'aussi robustes poumons et d'aussi intrépides jarrets.

Les îles. — M. Gaston Deschamps nous conduit à Mitylène, à Chios, à Ténédos et demande « le retour de toutes les îles helléniques, y compris Rhodes et le Dodécanèse, à l'hellénisme libéré » (p. 124). Après tout, l'*hénosis* maritime ne menace point l'avenir de la paix, tandis que l'*hénosis* continentale risque d'éterniser les conflits et de transformer l'Anatolie ottomane en une autre fournaise balkanique dommageable au repos du monde.

Salonique. — Si, pour Loti, Salonique est le séjour d'Aziyadé, pour M. Charles Diehl, elle est la ville de saint Démétrius. Légendes et monuments byzantins trouvent en lui un savant interprète. Mais que de merveilles artistiques manquent depuis le terrible incendie d'août 1917 ! L'illustre capitale médiévale n'est pas restée jusqu'au bout la cité « gardée de Dieu ».

La Grèce devant le Congrès. — M. André Andréadès tient comme il sied son personnage en faisant patriotiquement concourir le sentiment des Philhellènes à la réalisation concrète des ambitions panhelléniques. Son pays fut toujours le lieu d'élection des grands avocats et l'adroit conférencier prend largement rang parmi les meilleurs.

La Grèce du soleil et des paysages. — M. Louis Bertrand, chez qui le voyageur ne fait qu'un avec l'écrivain, tient à ce que la terre de Phidias soit considérée, « non pas seulement comme un pays d'art et d'archéologie, un pays de musées et de ruines esthétiques, mais aussi comme un pays de lumière, de belles lignes, de couleurs et, pour tout dire enfin, de beautés naturelles » (p. 228). Son vœu n'est pas inutile. Trop souvent, dans mainte province « rédimée », les Grecs, en fervents adeptes du hideux progrès, ont détruit les nobles aspects des sites. Souhaitons que M. Venizelos, dont le génie politique vient de remporter tant de brillantes victoires, ne soit pas moins fécond dans la conservation que dans la conquête. Au Maroc, la général Lyautey, avec une intelligence supérieure, développe la vie moderne en marge du passé, gardant intacte l'harmonie millénaire des paysages et des monuments. Puissent les « civilisés » de la Méditerranée orientale, dans les régions enlevées aux « barbares », s'inspirer de semblables exemples !

Un mot, pour finir, sur l'exécution matérielle du livre. Cette « édition d'art » répond à son titre : magnifique papier, superbe typographie, vignettes charmantes, héliogravures merveilleuses. Nous avions déjà signalé, à propos du Parthénon, la virtuosité de M. Frédéric Boissonnas [1]. Les planches de *La Grèce immortelle* sont dignes de leurs devancières. Regardez la première du volume, avec son contraste de lumière et d'ombre. Elle représente Corinthe. Les auteurs qui, chez nous, par suite de la crise de l'imprimerie, n'arrivent pas à caser leurs ouvrages, se répéteront tout bas :

» Non licet omnibus adire Corinthum ».

GEORGES RADET.

P. Boudreaux, *Le texte d'Aristophane et ses commentateurs*, ouvrage revu et publié après la mort de l'auteur par G. MÉAUTIS (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. CXIV), Paris, E. de Boccard, 1919; 1 vol. in-8° de v-201 pages.

Sur l'histoire même du texte d'Aristophane nous n'avons à peu près aucune étude : ni travail d'ensemble, ni contribution de détail. Sur l'histoire du commentaire, les travaux de détail au contraire abondent, mais contradictoires et incohérents. La principale esquisse est celle de Wilamowitz, *Euripides Herakles*, t. I, 1889, p. 134-137,

1. *Rev. des Ét. anc.*, t. XVI, 1914, p. 115.

p. 179-183 [1]; mais ce n'est qu'une esquisse. L'objet du présent livre est de combler cette double lacune.

Dans son premier chapitre, M. Boudreaux restitue ainsi qu'il suit l'histoire du texte d'Aristophane. Le poète n'a jamais publié ce que nous appellerions une édition complète de ses œuvres. Chaque comédie a paru à part, presque immédiatement après la représentation. Elle formait un rouleau de papyrus, divisé en colonnes : pas de séparation entre les mots, peu ou pas de ponctuation. Un simple *paragraphos* indiquait la répartition du texte entre les personnages : d'où discussions fréquentes dans nos commentaires. En principe, l'unité linéaire était le trimètre iambique. Il y avait exception pour les tétramètres, qui auraient débordé sur la ligne suivante, et pour cette raison étaient divisés en deux par la césure. En revanche, les parties lyriques, écrites comme de la prose, ne présentaient aucune distinction de *côla*. Certaines indications scéniques *(parépigraphai)* figuraient en marge. Quant à l'orthographe, bien que la plupart des pièces d'Aristophane soient antérieures à la réforme d'Euclide, c'était déjà celle de l'alphabet ionien (opinion contraire de Wilamowitz, *ouv. cité*, p. 127). Le texte devait présenter les assimilations de consonnes finales, l'inconstance du ν éphelkystique, l'absence fréquente d'élisions et l'absence totale de crases que l'on observe dans les inscriptions contemporaines.

Tel a été pendant deux siècles l'état du texte d'Aristophane, transmis par la librairie. La comédie ancienne, ayant cessé d'être représentée dès avant la fin du IVe siècle, n'a pas été exposée, comme la tragédie, aux altérations et aux interpolations des acteurs et adaptateurs. Lorsque, vers 300 av. J.-C., sous Ptolémée Lagos, la bibliothèque d'Alexandrie fut fondée, les œuvres de la comédie ancienne et, en particulier, celles d'Aristophane y prirent place. Lycophron fut chargé du classement. Mais, dès cette époque, maintes comédies de notre poète s'étaient perdues. Inversement, on admit sous son nom plus d'une pièce qui n'était pas de lui. Avec ces éléments fut constituée la première édition critique. Une édition critique alexandrine, c'était un exemplaire écrit ou, du moins, corrigé par l'éditeur, avec des signes critiques exprimant son opinion sur tel ou tel point du texte. Ainsi, dans l'édition d'Homère qu'avait procurée Aristarque, l'*obélos* signifiait un vers tenu pour apocryphe; la *diplè périestigménè* avertissait que le texte admis s'écartait de la leçon de Zénodote; l'*astériskos* se plaçait à côté d'un vers, répété une ou plusieurs fois dans le texte homérique; la simple *diplè* signalait les passages sur lesquels Aris-

1. Cela n'est plus exact à l'heure actuelle. M. Boudreaux, naturellement, n'a pu connaître le livre récent de J. W. White, *The Scholia of the Aves of Aristophanes*, 1914 : une importante introduction de 112 pages y étudie l'origine, le développement, la transmission du commentaire ancien d'Aristophane. Voir mon compte rendu *Rev. des Ét. anc.*, t. XIX, 1917, p. 51-53.

tarque, dans ses Ὑπομνήματα, avait fait des remarques. On doit se représenter l'édition d'Aristophane munie de signes de ce genre, mais moins nombreux.

Aristophane de Byzance fit beaucoup pour son homonyme. Il semble que notre texte traditionnel, la vulgate, remonte à son édition. Celle-ci contenait 44 comédies, rangées suivant l'ordre alphabétique de la première lettre [1]. En marge se lisaient des signes critiques, tels que le *sigma*, l'*antisigma*, l'*astériskos*. L'éditeur proposait à l'occasion des variantes ou conjectures. Il avait ramené les divergences orthographiques du texte à un système rationnel, fondé sur l'analogie. Une autre innovation importante lui est due, la division des parties lyriques en *côla* et la répartition de ceux-ci en strophes : les *côla* étaient distingués les uns des autres par l'alinéa, et le changement de rythme était marqué par un signe, l'*astériskos*. En tête de chaque comédie, il avait placé des *hypothéseis*, dont les *arguments* en prose conservés dans nos éditions retiennent encore des débris précieux. Chaque *hypothésis*, brève et nette, était conçue sur le plan suivant : 1° indication du sujet ; 2° lieu de l'action, personnages, chœur ; 3° idée générale ou but de la pièce ; 4° jugement esthétique ; 5° renseignements didascaliques sur la représentation ; 6° sujet semblable, traité ou par l'auteur lui-même ou par d'autres ; 7° numéro d'ordre de la pièce dans l'édition. Outre son édition critique, Aristophane de Byzance avait, dans ses leçons du Musée, commenté oralement le poète. Et de cette étude il avait tiré parti pour plusieurs travaux d'érudition : par exemple, pour son traité *Sur les courtisanes d'Athènes* (inspiré davantage, cependant, de la comédie moyenne et nouvelle), pour ses λέξεις et pour son livre sur les *Proverbes*. Mais il ne semble pas qu'il eût publié lui-même, sous forme d'ὑπόμνημα, son commentaire. Ce fut la tâche de son élève Callistratos, qui, d'ailleurs, utilisa en outre tous les travaux antérieurs (chap. II-III).

Aristarque ne tient pas dans l'histoire du texte d'Aristophane le même rang que dans celle du texte homérique. D'abord, contrairement à l'opinion générale, il ne fit pas une édition d'Aristophane. Mais il avait composé un commentaire (ὑπόμνημα), dont les scolies nous ont conservé des fragments. Fut-il publié par l'auteur même ou par ses élèves, nous ne le savons pas. Dans ce commentaire, Aristarque suivait vraisemblablement l'édition de son maître, Aristophane de Byzance, mais sans servilité. La critique verbale (athétèses, choix entre plusieurs variantes) y était largement représentée. C'est ainsi encore qu'il avait, semble-t-il, proposé une répartition nouvelle de la parodos des *Grenouilles*. La lexicologie, c'est-à-dire l'interprétation

1. C'est-à-dire que toutes les pièces dont le titre commençait par la même lettre formaient un groupe, mais à l'intérieur de ce groupe l'ordre alphabétique n'était pas observé.

des mots et particulièrement des termes rares (γλῶτται), y occupait naturellement la plus grande place. Mais les allusions littéraires, les questions de politique athénienne intérieure ou extérieure y étaient aussi abordées. Au total, cependant, ce commentaire n'était qu'estimable. Aristarque n'apportait pas dans la lexicologie attique la même sûreté et la même étendue de connaissances que dans la lexicologie homérique : il a commis maintes erreurs d'interprétation grossières. D'autre part, il se souciait peu de l'histoire, dédaignait la chronologie; en ces matières, les commentateurs postérieurs l'ont souvent pris en faute. Aristarque eut des disciples (au premier rang desquels il convient de mettre Ammonius, auteur d'un traité sur les personnages mis en scène dans la comédie ancienne), qui poursuivirent son œuvre (chap. IV-V).

L'école de Pergame s'occupa aussi d'Aristophane. Une scholie des *Oiseaux*, v. 1508, fait allusion à une édition *attalienne* (τὰ Ἀττάλια). Peut-être était-elle l'œuvre de Cratès de Mallos; cependant, il n'y a pas lieu de croire que ce savant ait vraiment procédé à une recension nouvelle du texte. Dans ses explications orales, il avait dû apporter au texte traditionnel certaines modifications de détail, qui furent transcrites sur leurs exemplaires par ses auditeurs et répandues ensuite par les libraires de Pergame. L'interprétation d'Aristophane ne doit pas beaucoup davantage à Cratès. Il semble établi qu'il avait commenté, au moins partiellement, notre poète; mais certaines citations qui portent son nom peuvent aussi se rapporter à son περὶ ἀττικῆς διαλέκτου. Son disciple, Démétrius Ixion, transfuge de l'école alexandrine où il avait d'abord reçu l'enseignement d'Aristarque, poursuivit désormais ce dernier d'une malveillance, qui se donnait libre carrière dans son commentaire d'Aristophane. Autres grammairiens de Pergame, nommés dans nos scolies : Hérodicus de Babylone, Asclépiade, Timachidas (chap. VI).

De tous les commentateurs anciens d'Aristophane, Didyme, qui vécut dans la première moitié du Ier siècle av. J.-C., est le plus souvent cité dans nos scholies (67 fois). Il ne fit pas œuvre proprement dite d'éditeur. Comme base de son exégèse, il prit sans doute la vulgate, c'est-à-dire le texte établi par Aristophane de Byzance. Son commentaire portait sur l'ensemble des 44 pièces que contenait cette édition. C'était une compilation de toute l'érudition alexandrine antérieure. Mais à ces emprunts Didyme avait joint des recherches originales. Il avait collationné quantité d'exemplaires pour en recueillir les variantes; il avait proposé aussi nombre de conjectures. Plus que de toute chose, il s'était préoccupé d'histoire : souvent, il confrontait le texte comique avec les historiens et les atthidographes, qu'il avait soigneusement dépouillés. Toutefois, c'était un esprit médiocre. Dans le commentaire, il manquait de finesse et de goût; il n'avait pas le

sens du comique. Sa connaissance de la langue attique est peu sûre. Un trait de sa manière est l'étalage d'érudition, le fatras de science vaine. Il avait un autre défaut d'esprit : l'infatuation, la recherche à tout prix de l'originalité. De là, la malveillance, la brutalité même de ses jugements sur ses prédécesseurs. Malgré tout, on doit lui reconnaître une érudition infatigable, un goût vif des questions de chronologie et d'histoire, jusqu'alors assez négligées. Il est la source principale d'où dérivent nos scholies actuelles (chap. VII).

Vers le milieu du Ier siècle de l'ère chrétienne, Héliodore composa un commentaire métrique des comédies d'Aristophane, où le texte était analysé vers par vers et *côlon* par *cólon*. Ses théories, du reste, n'ont pas l'originalité qu'on leur prêtait jadis. Son principal mérite est d'avoir, en un temps où la métrique ancienne était devenue en grande partie lettre close pour les lecteurs, restauré la tradition alexandrine. Et, nous modernes, nous devons à son commentaire (conservé en partie dans les scholies) une connaissance plus précise des doctrines grecques (chap. VIII).

Symmaque, qui appartient sans doute à la fin du premier ou au début du second siècle ap. J.-C., composa un commentaire d'Aristophane, qui ne portait que sur une partie des pièces étudiées par Didyme. C'est l'époque de l'« atticisme », où l'étude et la lecture des auteurs tendent à se réduire à quelques œuvres choisies et classiques. Cette sélection avait déjà eu lieu pour Aristophane : elle comprenait, outre les onze pièces qui nous sont parvenues, plusieurs autres comédies qui depuis ont péri. Ce sont ces pièces, en nombre indéterminé, qu'expliqua Symmaque. Il ne fut pas éditeur ; mais il publia un vaste ὑπόμνημα, en grande partie compilé de son prédécesseur Didyme. Toutefois, il avait utilisé concurremment d'autres sources, d'abord les sources alexandrines où avait déjà puisé son devancier, et d'autres plus récentes, telles que Séleucus, Juba, Epaphroditus. Il n'apportait que peu d'éléments originaux ; mais il avait un jugement précis, méthodique et l'emportait par le bon sens sur Didyme. Le commentaire de celui-ci disparut, à ce qu'il semble, dès le IIIe siècle ; celui de Symmaque, moins pesant, qui résumait avec intelligence les résultats alexandrins, lui survécut. Symmaque ne clôt pas la liste des commentateurs d'Aristophane. Mais après lui, nous ne pouvons plus atteindre de personnalités et n'avons affaire qu'à des noms. Le plus intéressant est Phaeinos, qui inaugure pour nous un genre nouveau de commentaire, le commentaire scolaire, où les préceptes de morale, de style, d'atticisme tiennent la première place. On est à l'époque où la rhétorique a absorbé tout l'enseignement : elle envahit fâcheusement nos scholies et, pour s'y introduire, en élimine la grammaire et les annotations érudites (chap. IX-X).

Dans un dernier chapitre, M. Boudreaux étudie les origines et la

formation du recueil des scholies anciennes. Il rejette la théorie d'O. Schneider (acceptée avec corrections par Wilamowitz), selon qui ce recueil aurait pour source à peu près exclusive le commentaire de Symmaque. Il n'admet pas davantage l'hypothèse de Rutherford, qui voit au contraire dans notre collection une juxtaposition de plusieurs commentaires indépendants. Ces essais de reconstitution ne tiennent pas suffisamment compte des deux caractères essentiels du recueil : d'une part, incohérence d'annotations contradictoires; et, d'autre part, entassement de remarques identiques. Seule, l'agglomération inorganique d'éléments divers peut expliquer ce désordre interne. M. Boudreaux, donc, se représente comme suit la genèse du recueil de nos scholies. Vers le IVe ou le Ve siècle, un grammairien anonyme établit le texte des onze comédies d'Aristophane, que nous possédons encore. De plus, il compila (comme nous en informent les souscriptions des *Nuées*, des *Oiseaux*, de la *Paix*) les commentaires d'Héliodore, de Symmaque et de « quelques autres ». Texte et scholies marginales furent transcrits sur un *codex* de parchemin, qui est l'archétype, aujourd'hui disparu, de notre recension byzantine. Il est vraisemblable que même cette première compilation n'avait pas réussi à réduire en un corps bien ordonné les éléments hétérogènes qui entraient dans sa composition. Mais, dans le cours des siècles, cette incohérence initiale ne fit que s'aggraver; des contaminations, des additions de toute sorte ont fini par donner au recueil l'aspect chaotique qu'il présente actuellement.

Ce livre est une publication posthume : l'auteur fut tué à l'ennemi le 13 décembre 1914, à l'âge de trente-deux ans. C'est avec un infini respect que j'en ai abordé la lecture. Au lieu de le discuter, il m'a paru plus décent d'en esquisser simplement une analyse, d'où ressortent la variété et l'importance des résultats obtenus. Est-il besoin de dire que cette analyse, d'où j'ai dû supprimer l'appareil des preuves et maintes nuances nécessaires, ne rend pas la vraie physionomie de l'ouvrage? Dans le livre de M. Boudreaux, en effet, chaque conclusion sort lentement, méthodiquement d'une discussion, menée avec sens, prudence, sagacité. Et toujours elle est accompagnée des restrictions et des réserves qui s'imposent à sa conscience de savant[1].

Il faut remercier les personnes qui, désireuses d'honorer la mémoire de l'auteur et, en même temps, de conserver à la science un travail méritoire, se sont associées pour en assurer la publication : en

1. M. Boudreaux, s'il eût vécu, aurait certainement ajouté plusieurs chapitres à son ouvrage. « Il est infiniment vraisemblable, dit avec raison M. Haussoullier (*Avis au lecteur*, p. V), qu'il aurait consacré un chapitre aux premiers écrivains qui se sont occupés de la comédie ancienne, Callimaque, Ératosthène, Lycophron. Il est certain, ses notes en font foi, qu'il aurait poursuivi l'histoire du texte d'Aristophane jusqu'à l'époque romaine... Enfin, il aurait ajouté une conclusion à son œuvre. »

premier lieu, Mme Boudreaux, « si intelligemment mêlée aux travaux de son mari », puis M. G. Méautis, ancien auditeur de M. Boudreaux à l'École des hautes études, qui a assumé la lourde tâche de revoir et mettre au point un manuscrit sur bien des points incomplet, enfin son ancien maître, M. Haussoullier, qui, dans une préface émue et délicate, présente le livre au public savant [1].

Oct. NAVARRE.

G. Glotz, *Le travail dans la Grèce ancienne* (collection *Histoire universelle du travail*, dirigée par Georges Renard). Paris, Alcan, 1920; 1 vol. in-8°, de 468 pages.

Le véritable sujet de ce livre n'apparaît que dans le sous-titre « Histoire économique de la Grèce depuis la période homérique jusqu'à la conquête romaine »; encore faut-il prendre le mot « Grèce » *latissimo sensu;* car l'auteur étend son horizon sur tous les pays hellénistiques, et ses chapitres sur l'Égypte ptolémaïque ne sont ni les moins intéressants ni les moins nourris. Ainsi le mot « travail » n'est là que pour cadrer avec le titre général de la collection dont ce volume fait partie; en réalité, c'est toute l'histoire économique du peuple grec que M. Glotz nous présente dans un lumineux raccourci. Il la divise en quatre périodes : homérique, archaïque, athénienne, hellénistique, et, dans chacune de ces grandes divisions, il étudie successivement l'organisation économique générale, l'agriculture, l'industrie, le commerce, sans oublier, quand il y a lieu, la monnaie, les classes sociales et « les idées sur le travail ».

La nature de la collection entreprise par M. Renard faisait de ce livre un ouvrage de vulgarisation, en ce sens que toute référence à des textes, toute discussion critique en sont soigneusement bannies. Mais la vulgarisation de M. Glotz n'est jamais vulgaire. Tout helléniste constatera à quel point les *dessous* en sont solides : témoignages littéraires, inscriptions, monnaies, papyrus, ouvrages modernes (voir l'excellente bibliographie, p. 7 sqq.) [2], M. Glotz a tout dépouillé, tout digéré, et son exposé, débarrassé de tout appareil érudit, plaît encore par la clarté, la justesse, la fermeté du style et par un sentiment très vif des réalités économiques. Il n'existait, dans aucune langue, un travail d'ensemble comparable à celui-ci ; il mérite de faire autorité et de trouver de nombreux lecteurs, même en dehors des spécialistes de

1. Les fautes d'impression sont assez nombreuses. Je signale seulement p. 7 une inadvertance : « la réforme de Clisthène ». Lisez : « d'Euclide. »

2. Une petite critique : il ne faudrait pas s'habituer à citer le *Dictionnaire des antiquités* de la librairie Hachette sous le titre *Saglio et Pottier* ; c'est une injustice envers la mémoire de Daremberg qui en a été le premier initiateur.

l'Antiquité classique. Ceux-ci désireront peut-être, avec leur besoin insatiable de certitude, que M. Glotz rencontre l'occasion d'en publier quelque jour une *editio maior*, donnant les sources précises de toutes ses assertions, que le lecteur averti devine au passage, mais qu'il aimerait parfois pouvoir contrôler.

T. R.

VIRGILE, *Œuvres. Texte latin, publié avec une introduction biographique et littéraire, des notes critiques et explicatives, des gravures, des cartes et un index*, par F. Plessis et P. Lejay. Paris, Hachette, 1919; 1 vol. petit in-16, de CXXXVIII-904 pages[1].

La poésie latine devra beaucoup à MM. Plessis et Lejay, surtout s'ils mènent à terme les éditions savantes d'Horace et de Virgile qu'ils ont promises. En attendant, voici leur petite édition classique de Virgile, qui complète les éditions partielles déjà données, pour les *Bucoliques* par M. Plessis, pour les *Géorgiques* par M. Lejay. Elle se substitue, sans l'effacer, dans la collection des classiques latins de la librairie Hachette, à l'ancienne édition Benoist. Elle prend place sans les faire oublier, à côté des éditions de MM. Gœlzer, René Pichon, et de nos autres éditions classiques de Virgile.

La disposition générale de l'ouvrage se ressent de ce que les auteurs sont deux. Il y a eu moins fusion que juxtaposition des parties. Cet inconvénient n'est très sensible ni dans la manière dont le texte est établi, ni même dans le commentaire explicatif qui l'accompagne; il l'est davantage dans l'Introduction. C'est ainsi que l'étude sur les *Bucoliques* de M. Plessis est suivie d'un chapitre distinct sur les particularités de la prosodie et de la métrique de Virgile dans cette partie de son œuvre, tandis que les études de M. Lejay sur les *Géorgiques* et sur l'*Énéide* ne comportent aucune indication concernant la versification de ces poèmes : c'est une lacune regrettable. Il n'y a d'ailleurs, d'une manière générale, aucune « suite », aucune conception d'ensemble, dans cette longue et copieuse Introduction, qui paraîtra à bien des lecteurs surabondante sur certains points (par ex. sur les imitations modernes des *Géorgiques*) et peut-être un peu succincte sur d'autres. Circonstance aggravante, ou atténuante, comme on voudra, les deux premiers chapitres de cette Introduction (I. Vie de Virgile; II. Les Bucoliques) n'ont pas été écrits pour elle : ils sont

[1. Ce compte rendu était imprimé depuis longtemps; mais l'abondance des articles nous l'avait fait différer de numéro en numéro. Notre regret en est d'autant plus vif que M. l'abbé Lejay vient d'être emporté par la mort (13 juin 1920). L'éminent philologue que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'était récemment attaché nous honorait de sa collaboration. Nous joignons notre hommage à celui dont le monde savant entoure sa mémoire. N. D. L. R.]

extraits à peu près textuellement du livre de M. Plessis intitulé *La Poésie latine*.

Au reste, le plus grave inconvénient de cette Introduction, c'est qu'elle paraît mal adaptée à la destination scolaire du volume. Nous y sommes, dès les premières lignes, jetés en pleine discussion érudite (la question est de savoir si l'on peut assimiler Andes à Pietola), et le fait se renouvelle fréquemment. Ailleurs, nous tombons sur une terne énumération de chiffres (p. XIV) : ce sont les numéros des pièces des *Catalecta* qui peuvent ou qui ne peuvent pas être attribuées à Virgile. Les jugements littéraires, enfin, ne sont peut-être pas toujours suffisamment incontestables : par exemple, la supériorité poétique de Virgile sur Lucrèce est-elle vraiment aussi démontrée que tend à l'établir l'étude sur les *Géorgiques* (en particulier p. XXXVI) ?

Les notes explicatives placées au bas des pages sont généralement bonnes : elles visent moins souvent à la nouveauté et ont un caractère moins aventureux que beaucoup des notes de l'*Horace* des mêmes auteurs. Mais l'interprétation de certains mots reste confuse : le sens des mots *pietas, pius*, par exemple, qui font l'objet de plusieurs notes (p. 236, n. 5; p. 325, n. 11), ne se dégage pas suffisamment : il semble que le commentateur n'ait pu se décider à leur donner une valeur précise et une signification arrêtée. D'une manière générale, ces notes auraient gagné à recevoir une forme plus lapidaire. Quelques-unes d'entre elles ne sont peut-être pas non plus parfaitement claires. Je ne crois pas que l'on comprenne (p. 613, n. 3) la note sur le boumerang et la façon de s'en servir, si l'on ne sait pas déjà de quoi il s'agit.

L'illustration, empruntée tout entière aux documents antiques, offre un réel intérêt : il faut y signaler spécialement (p. LXXV et suiv.) la reproduction des fresques du musée des Thermes représentant la légende d'Énée et de Romulus. On s'étonne seulement que quelques-unes de ces gravures soient distribuées au hasard dans le livre, sans présenter aucun rapport avec le texte avoisinant.

Deux bonnes cartes et un index des noms propres complètent utilement ce volume.

René WALTZ.

André Bellessort, *Virgile, son œuvre et son temps*. Paris, librairie académique Perrin et Cᵉ, 1920; 1 vol. in-16 de 335 pages.

M. A. Bellessort, romancier et voyageur, qui connaît fort bien la jeune Amérique latine, le Japon et divers autres pays exotiques, connaît aussi fort bien Virgile et il l'aime. Le volume qu'il lui consacre rentre dans la meilleure tradition de la critique littéraire française qui n'a jamais dédaigné l'érudition historique et philologique, mais n'en

fait qu'un moyen de mieux comprendre et de goûter la beauté poétique. Si nous ne nous trompons, le livre est issu d'une série de conférences données au public mondain de la *Société des Conférences*, puisqu'il parut, l'an dernier, en articles, dans la *Revue Hebdomadaire*, comme naguère le *J.-J. Rousseau* et le *Chateaubriand* de Jules Lemaître. Les amis des lettres anciennes se réjouiront, sans s'étonner, de ce regain d'actualité prêté à Virgile :

« Je n'apprendrai rien aux latinistes, » déclare modestement M. Bellessort, dans son *Avant-Propos*, « en leur disant que je n'apporte aucune interprétation nouvelle et, s'ils veulent bien me pardonner de ne pas même avoir tout dit, j'en serai fort heureux. J'ai fait ce livre en songeant à ceux qui se proposent d'étudier Virgile et à ceux qui aiment qu'on leur parle de lui. Et je songeais aussi à ceux qui ne le connaissent que par leurs souvenirs de collège, ou qui ne l'ont lu qu'en traduction, ou qui ne savent que sa gloire et les noms de Tityre, d'Amaryllis, d'Énée et de Didon. » Que M. Bellessort se rassure; les latinistes n'ont jamais exigé qu'on leur dît tout; aux gros livres qui affichent cette prétention, ils préfèrent ceux qui disent bien ce qu'ils se proposent. — Ils apprécieront particulièrement dans le sien et trouveront nouvelles les analyses très personnellement originales des œuvres de Virgile : les pages, par exemple, où M. Bellessort montre l'intérêt romanesque de l'*Énéide* : « le poème commence comme un roman d'aventures, se poursuit comme un roman de passion et se termine comme une histoire de conquistador » — ou bien encore, l'étude du caractère d'Énée : « une des créations les plus originales et les plus hardies de la poésie, plus complexe que celui des héros d'Homère et qui indique comment se forme peu à peu une personnalité héroïque », et surtout le chapitre entier consacré à l'art et l'âme de Virgile : « poète vigoureux tout autant que tendre, un des plus sensibles, qui fut jamais, au monde extérieur et des plus vivement impressionnés par les couleurs et les sons. » Ils ne se feront pas faute de recommander à leurs étudiants ce livre qui les aidera à connaître et à apprécier le grand poète latin.

On se souvient du programme proposé jadis par l'Académie française et auquel avait répondu l'*Essai sur Tite Live* de Taine : « Faire ressortir par des analyses, des exemples bien choisis et des fragments étendus de traductions, les principaux mérites et le grand caractère de l'œuvre, les vues morales et politiques de l'auteur et son génie d'expression, en marquant ainsi quel rang il occupe parmi les grand modèles de l'Antiquité. » — Si l'Académie a réédité le même programme à propos de Virgile, M. Bellessort méritera certainement le prix.

A l'analyse des œuvres, il ajoute un soin tout particulièrement moderne de l'atmosphère et, pourrait-on dire, du fond historique sur

lequel doit se détacher son portrait de Virgile. Abondants, puisés aux meilleures sources, ses renseignements se composent en tableaux d'ensemble clairs et précis. Tel est son premier chapitre : *l'Italie et Rome au temps de Virgile* ou bien encore celui qu'il intitule *l'Énéide et les antiquités de Rome*. Il s'y montre dur et peut-être un peu injuste pour les mythographes qu'il compare aux prestidigitateurs, sans avoir tort cependant de considérer la formation des légendes comme infiniment plus complexe que les explications généralement proposées. L'érudition pourra lui chercher quelques querelles au chapitre suivant : *l'Énéide et l'Empire*. Est-il bien exact, par exemple, que les Romains soient restés longtemps réfractaires au goût des jeux athlétiques et que l'épisode du combat de ceste, au V° chant de l'*Énéide*, ait contribué à populariser ce sport dont la vogue commençait? Les textes littéraires sont peut-être muets à ce sujet; mais des monuments figurés étrusques ou campaniens, comme les peintures d'une tombe de Chiusi, les reliefs de la *sedia Corsini*, de stèles et de vases de bronze de Bologne montrent que ces jeux ne sauraient être considérés en Italie comme une importation hellénique de date récente. On ne saurait faire un grief à M. Bellessort de n'avoir pas connu le livre de M. Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie*, si plein de faits et d'idées, puisqu'il n'a paru qu'à peu près en même temps que le sien. Il doit être le premier à regretter de n'en avoir pas pu profiter pour préciser et même rectifier ses développements sur Virgile et la nature. Nul doute qu'une prochaine édition du livre de M. Bellessort ne nous montre tout le progrès que le travail de M. Carcopino aura fait faire à l'intelligence de Virgile.

Les traductions — en vers — de nombreux passages suffiraient seules à mériter à M. Bellessort l'estime des lettrés aussi bien que des latinistes. Elles rendent avec une exactitude parfaite, non seulement le sens, mais les nuances du texte et mettent en belle lumière, pour ceux qui préféreront lire la traduction plutôt que le texte même, ces qualités de vigueur et de pittoresque auxquelles la critique de M. Bellessort s'est plu à rendre hommage. Leur valeur littéraire complète heureusement l'originalité de cet excellent livre d'un artiste qui n'a pas peur des études savantes et s'entend, souvent mieux qu'un savant, à en tirer parti.

A. GRENIER.

Jérôme Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie* (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 116). Paris, de Boccard, 1919; 1 vol. in-8° de 818 pages avec 20 planches.

Le titre *Virgile et les origines d'Ostie* semblerait annoncer un article ingénieux ou, tout au plus, un petit mémoire; car il n'avait jamais

paru, jusqu'à présent, qu'Ostie occupât dans l'*Énéide* une place bien importante. C'est au contraire un très fort volume qui nous est offert. Tout le Latium primitif et, avec lui, les six derniers chants de l'*Énéide* se trouvent appelés, en effet, à expliquer les origines d'Ostie. La préhistoire de la ville s'en trouve certainement éclairée et Virgile mieux compris.

Le schéma du raisonnement est le suivant : la tradition attribue la fondation d'Ostie à Ancus Marcius et en fait l'aînée de toutes les colonies romaines. Les fouilles au contraire, confirmant l'histoire, montrent que la ville ne saurait remonter plus haut que les environs de l'année 335 avant notre ère. Cette première difficulté se trouvera résolue si l'on admet, comme semblent l'indiquer certains détails de l'histoire religieuse d'Ostie, la préexistence d'un très ancien sanctuaire fédéral latin. Mais le dieu principal d'Ostie, à l'époque impériale, est Vulcain. Or, s'il y a trace, à proximité d'Ostie, d'un sanctuaire ancien, ce ne peut être qu'aux *Atria Tiberina*, un peu à l'est de la ville. Il serait naturel, en effet, que la divinité dont le culte aurait réuni les anciens Latins vers l'embouchure du Tibre, soit celle du fleuve même. Cette opposition entre Vulcain d'Ostie et le dieu du Tibre des *Atria Tiberina* constitue une seconde difficulté qui ne peut être résolue que par une conciliation entre les deux divinités. C'est chez Virgile, dans la tradition célébrée par l'*Enéide*, que M. Carcopino croit retrouver le souvenir de l'état de choses ancien qu'il a été amené à supposer par raison déductive. Il se trouve ainsi engagé à préciser la topographie jusqu'ici un peu flottante des exploits d'Énée à son débarquement dans le Latium et il lui apparaît que le premier camp d'Énée coïncide précisément avec les *Atria Tiberina ;* il lui apparaît aussi que le dieu du Tibre, *Thybris*, honoré par Énée en cet emplacement n'est pas sans rapports avec le Vulcain qu'honora plus tard Ostie. En confirmant l'hypothèse de M. Carcopino, Virgile apporte donc la solution de toutes les difficultés du problème des origines d'Ostie.

Dans ce raisonnement, qui se suit du premier mot à la dernière page, à la façon d'un théorème, il y a lieu de distinguer différents ordres de développements.

Tout d'abord, ce qui concerne Ostie historique, ses fouilles, ses inscriptions, ses cultes. Sur tous ces points, M. Carcopino fait autorité. Ostie est depuis longtemps son domaine de prédilection et comme son fief scientifique. « Dès mon arrivée à l'École de Rome, » nous dit-il dans sa Préface, et cela remonte à 1904, « j'avais jeté mon dévolu sur Ostie port de Rome. » Ce livre, sur Ostie port de Rome, M. Carcopino nous le donnera, faut-il espérer, quelque jour. L'ouvrage actuel n'en représente que les prémisses. Les assises profondes de l'un et de l'autre ont été posées depuis longtemps dans les divers articles d'épi-

graphie et de topographie publiés dans les *Mélanges de l'Ecole française de Rome* et le *Journal des Savants*. L'activité de M. Carcopino à Ostie n'a pas été étrangère à la reprise, par le gouvernement italien, des fouilles depuis longtemps abandonnées. Les spécialistes de l'épigraphie trouveront peut-être à discuter avec lui quelques points de détail de ses interprétations; mais l'ensemble présente une solidité à toute épreuve. Les conclusions auxquelles aboutit son analyse des cultes et sacerdoces ostiens à l'époque impériale paraissent définitivement acquises.

Viennent en second lieu, à propos de l'origine de ces cultes, des développements qui relèvent de l'histoire générale des religions antiques. Ici, disons-le franchement, la position prise par M. Carcopino apparaît paradoxale. Le talent très réel et l'autorité avec lesquels est soutenu le paradoxe, la netteté presque impérieuse que met M. Carcopino à affirmer sa conviction, ne font qu'en accuser toute l'incertitude. Selon lui, Vulcain, dieu d'Ostie, ne fait qu'un avec le dieu du Tibre maître des *Atria Tiberina* et, d'autre part, ce dieu du Tibre, le *Thybris* de Virgile, est foncièrement distinct du *pater Tiberinus* de l'époque classique. Le Vulcain dont il s'agit, nous l'entendons bien, est un dieu tout autre que celui du Panthéon gréco-latin, lequel paraît, à l'époque impériale, spécialement chargé d'écarter l'incendie des docks ostiens. Ce serait la grande divinité primitive des peuples de la mer préhelléniques introduite en Italie, sans doute par les Etrusques et, dans le Latium, soit directement par les Étrusques, soit par l'intermédiaire des Sabins. C'est le dieu souverain du Volcanal de Rome. Dieu des feux célestes aussi bien que souterrains, il est naturel de le trouver associé à l'autre grande divinité préhistorique, la Terre-Mère, de quelque nom que celle-ci se soit appelée par la suite. Les divinités des eaux, nymphes des sources ou dieux des fleuves, peuvent également être associées à la déesse Terre. Mais de communs rapports avec la Terre-Mère, conclure à l'identité du dieu du feu et d'un dieu fleuve paraît au moins aventureux. « Le feu et l'eau, » déclare M. Carcopino (p. 108), « réalisaient, dans la pensée instinctive ou consciente de l'Antiquité *l'identité des contradictoires*... ; ils étaient les éléments à la fois ennemis et complémentaires qui se retrouvent dans la nature entière et alimentent la vie des hommes... On pourrait multiplier les exemples dans lesquels les Romains ont rapproché le feu et l'eau... » Il en cite en effet des cas nombreux. Si le rapprochement des contraires paraît bien, en effet, une loi de l'association des idées, le principe de l'identité des contradictoires paraîtra toujours dangereux, même quand il s'agit d'idées religieuses. — Nous hésitons de même, lorsqu'il s'agit, à la suite de M. Carcopino, de distinguer dans Virgile *Tiberinus* et *Thybris*. Voici des statistiques de l'emploi de l'une et de l'autre forme; les arguments se multiplient, le raisonnement se fait pres-

sant : le dieu du Tibre peut ne pas être Tiberinus — il ne peut pas être Tiberinus — il n'est pas Tiberinus. On est prêt à s'étonner d'avoir jamais pu prendre Tiberinus pour le dieu du Tibre et l'on se reporte au texte même de l'*Énéide*, au passage bien connu du songe d'Énée au bord du fleuve. Tiberinus apparaît au héros parmi le feuillage des peupliers de la rive (VIII, 31) :

Huic deus ipse loci, fluvio Tiberinus amœno /...visus

Et au vers 62, le dieu conclut sa prophétie en révélant son nom :

Ego sum pleno quem flumine cernis
Stringentem ripas et pinguia culta secantem
Cæruleus Thybris, cœlo gratissimus amnis.

Comment, devant une telle évidence, admettre deux dieux différents et, entre les deux noms, d'autre distinction que celle de la forme ?

Ces distinctions et assimilations de dieux sont-elles d'ailleurs aussi indispensables à sa thèse que M. Carcopino paraît le supposer ? Sans aller chercher ailleurs que dans son livre, on sera très frappé de l'histoire qu'il esquisse des marais salants d'Ostie, au sud du Tibre (p. 468 sqq.). Sans être absolument prouvée pour l'époque ancienne, l'existence de ces salines du Latium, en face de celles de Cæré, au nord du fleuve, paraît extrêmement vraisemblable. Elles durent fournir le sel non seulement à Rome, mais à l'Italie centrale, pendant tout le temps où les bords du Tibre furent le théâtre des luttes entre les Étrusques et les Sabins. Nous ignorons quel était le dieu de ces exploitations de sel : Vulcain peut-être ; rien ne s'y oppose. Elles se trouvaient d'autre part en relations de voisinage avec les *Atria Tiberina*. Laissons les dieux de côté ; tenons-nous-en aux faits. M. Carcopino nous montre à proximité du futur emplacement d'Ostie des salines avec les établissements, magasins et comptoirs qu'elles supposent, et un sanctuaire fédéral au bord du fleuve qui marquait la frontière entre Latins et Étrusques. N'est-ce pas assez pour expliquer l'origine d'Ostie, avant que Rome ait pu y fonder une colonie ? Dans sa longue exégèse sur Vulcain, Thybris, Tiberis, Tiberinus, leur nature et leurs rapports, M. Carcopino nous apparaît en quelque sorte comme une victime des dieux.

A côté de la partie historique, excellente, et des développements d'histoire religieuse qui nous paraissent quelque peu sujets à réserves, M. Carcopino apporte une très importante contribution à l'étude littéraire de Virgile. Du Tibre à Ardée, des monts Albains à la mer, il a parcouru en tous sens la campagne romaine où se déroulent les six derniers chants de l'*Énéide*. Il sera impossible désormais de lire et d'expliquer ces chants sans se référer à lui.

Avant lui, tous les commentateurs de Virgile avaient cherché, en des endroits divers, l'emplacement de la fameuse citadelle de Laurente, du haut de laquelle, au début du chant VIII, Turnus lève l'étendard de la guerre. Ils l'avaient cherché en vain; ils ne pouvaient le trouver, M. Carcopino le démontre péremptoirement, car Laurente n'a jamais existé, ni sur le terrain, ni dans la pensée de Virgile. Il y eut un peuple de *Laurentes* et un territoire de *Laurentum* dont la capitale était la cité de Lavinium. A l'époque impériale, une station de *Laurentum* apparaît sans doute dans les itinéraires et un *vicus Augustanus Laurentium* dans les inscriptions : il s'agit d'une grande villa impériale et d'une agglomération constituée dans sa dépendance.

C'est donc à Lavinium que régnait Latinus et autour de Lavinium que gravite toute l'action de l'*Énéide*. Situés sur ce terrain, vivifiés des souvenirs de plein air et des impressions de réalité, voire des photographies recueillies par M. Carcopino au cours de ses randonnées latines, les vers de Virgile prennent une précision et un pittoresque qui n'avaient jamais, jusqu'à présent, été aussi bien marqués. La topographie permet de voir clair dans l'enchaînement des faits, marches, manœuvres, combats, épisodes divers dont l'ensemble, il faut le reconnaître, demeurait un peu confus. A Lavinium, la folie et la mort de la reine Amata perd son caractère énigmatique. Reprenant et complétant une explication de M. R. Pichon, M. Carcopino nous montre, dans ce mythe, la transposition de rites orgiastiques propres à Lavinium.

Ces détours pourraient sembler, parfois, nous écarter d'Ostie. En réalité, ils nous y ramènent; car la localisation de la citadelle ennemie à Lavinium permet de préciser l'emplacement du camp d'Énée. La Nouvelle Troie, édifiée par le héros troyen dès son débarquement, se trouvait au coude du Tibre, au point où devaient s'élever plus tard les *Atria Tiberina*. C'est de là que partent Nisus et Euryale; là se produit le miracle de la truie aux trente gorets. Voilà donc le sanctuaire fédéral dont Ostie tirerait son origine rattaché directement à la légende d'Énée.

Avec un sens littéraire très fin, M. Carcopino excelle à saisir, dans les rapides allusions de Virgile, l'indication du paysage; d'un trait, d'une épithète, il sait très habilement tirer argument au profit de sa thèse. Voici, par exemple, comment il commente le vers VIII, 65, restitué par M. Havet :

Hic mihi magna domus, celsis caput urbibus escit.

Le Tibre indique à Énée l'emplacement du futur sanctuaire confédéral sur la rive du fleuve. « L'épithète *celsis* peint la situation des villes confédérées et oppose les collines sur lesquelles elles se sont

établies à la vallée où elles viennent célébrer en commun et resserrer l'union que consacre le sanctuaire. Au sud du Tibre, des ruines d'Ostie antique, des fenêtres d'Ostie moderne, le regard embrasse la même vaste plaine uniforme et triste, ourlée d'argent par la mer sur la droite, barrée plus loin, sur la gauche, par la masse harmonieuse des monts Albains. Par un soleil propice, ceux-ci paraissent prendre, dans l'atmosphère vibrante qui les enveloppe, une teinte violette sur laquelle ressortent et brillent, comme autant de taches blanches, les *castelli* romains accrochés à leurs flancs. Au-dessous du Monte Cavo et de Rocca di Papa, entre Frascati à l'est et Velletri à l'ouest, se succèdent, haut perchés au-dessus de la plate campagne environnante, tous les gros villages où les Romains montent passer l'été... Leurs villas aristocratiques et leurs ruelles grouillantes de populaire recouvrent les débris des *celsae urbes*, que le dieu, parlant à Énée, pouvait, du Tibre, lui indiquer du doigt. »

Pourquoi Virgile s'est-il aussi attaché à annoblir l'origine d'Ostie et a-t-il recueilli, entre toutes, la tradition qui attribue à la ville du Tibre l'antiquité la plus vénérable ? Ici, par l'intermédiaire de l'histoire littéraire, la conclusion de M. Carcopino rejoint l'histoire proprement dite. On sait l'*Énéide* remplie d'allusions aux actes et même aux projets d'Auguste. Or, il semble bien qu'avant Claude et avant Trajan, Auguste ait songé à creuser un port à Ostie. C'est Auguste, de même, qui a restauré Carthage. Voilà pourquoi Virgile a placé à Carthage et en terre ostienne les deux axes autour desquels gravite, en dernière analyse, toute l'action de son poème. Dès le début de l'*Énéide*, il a indiqué ses intentions et placé les deux villes, pour ainsi dire, en regard l'une de l'autre :

Urbs antiqua fuit (Tyrii tenuere coloni)
Karthago, Italiam contra, Tiberinaque longe
Ostia... (I, 12-14).

« En rapprochant Carthage et Ostie », remarque M. Carcopino, « Virgile couvre du même patronage pieux les deux entreprises dans lesquelles Auguste souhaitait alors de réussir, mais dont certaines préventions pouvaient retarder le succès. »

Plein de faits et d'idées, provoquant parfois la contradiction, mais toujours ingénieux, puissamment documenté et fortement composé, d'une ardeur de conviction qui anime également toutes les parties, ce livre est un de ceux que consulteront longtemps aussi bien les historiens du Latium que les commentateurs de Virgile.

A. GRENIER.

E. Espérandieu, *Catalogue des musées archéologiques de Nîmes*, I. *Cabinet des Médailles, 1re partie. Monnaies dites consulaires*. Nîmes, Gellion et Baudini, 1920; in-8° de 88 pages.

Mazauric, si prématurément disparu, — en plein travail, en pleine activité féconde, — a été dignement remplacé par Espérandieu, qui s'est mis aussitôt à la tâche. — Le Cabinet des Médailles de Nîmes a eu de très singulières destinées. Constitué par J.-Fr. Seguier, conservé pieusement dans la tourmente révolutionnaire par les soins de la municipalité, il fut misérablement pillé sous Louis-Philippe: 7.000 pièces disparurent sur environ 10.000! Reconstitué péniblement à partir de 1850, il doit sa valeur actuelle à notre cher Goudard (mort en 1912), à ses dons et à ses recherches — M. Espérandieu décrit ici 314 pièces, ajoutant à cette description quelques notions générales à l'usage des visiteurs ordinaires.

C. J.

L'Abbé A. Parat, *Notices archéologiques villageoises de l'Avalonnais*. Dijon, Jobard, 1919; 2 in-8° de 62-96 pages.

Quoique la majeure partie des renseignements contenus dans ces pages se rapportent au Moyen-Age et à l'époque moderne, nous devons cependant signaler ces monographies communales, d'abord parce qu'elles sont bien faites, sobrement écrites, et ensuite parce que nous avons trouvé à y glaner des détails utiles pour les temps antiques. — Traces d'une fabrique de *poterie gauloise* [des temps du bronze?] à Magny. — Indications sur la *route romaine* de Saulieu à Auxerre, par le « vieux chemin » boueux d'Étrée. — Un endroit de cette voie s'appelle le *pas de saint Germain* (on sait que c'est par cette route que fut ramené le corps du saint : mais depuis quand cette appellation? cf. *Revue*, 1920, p. 115). — Examen des dimensions des *villas romaines*. — Voici un détail fort intéressant et qui confirme tout ce que nous pensons et de l'extension de la *métallurgie du fer* en Gaule et de l'exploitation domaniale de ce métal: « Des fouilles ont fait découvrir du laitier ou mâchefer dans les villas de Blannay, de Joux, de Précy, de Girolles, de Brosses, de Voutenay. » — Pour *Cora*, c'est évidemment « le camp » de Saint-Moré: M. Parat indique un soubassement d'origine celtique ou préceltique, en pierres en dos d'âne, sur lequel on a bâti le fort, et ce fort serait romain (7 tours et 200 m.). Pour mon compte, je ne peux me prononcer, n'ayant pas vu la célèbre forteresse et n'en possédant point de bonne photographie.

C. J.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Les origines magiques de la royauté. — Tel est le titre du fort bel ouvrage que publie à Paris (librairie Paul Geuthner), en français, M. James George Frazer. La traduction porte la signature de M. Paul Hyacinthe Loyson. Ce n'est pas en quelques lignes — et la place nous manque dans ce fascicule — que nous pouvons indiquer l'intérêt du livre. En attendant plus ample analyse, nous avons tenu à signaler tout de suite ce rameau détaché du *Golden Bough.*

Solon. — A mentionner également le travail de M. Ivan M. Linforth, *Solon the Athenian,* qui a paru, en novembre 1919, dans *the University of California publications in classical philology* (vol. VI, pp. 1-318). Il contient deux choses : une étude biographique et une édition de textes. G. R.

Les ports de Carthage. — C'est le principal — non le seul — problème que soulève la topographie de Carthage. Contre l'opinion acceptée par M. Gsell que les deux lagunes de l'intérieur représentent le port de guerre et le port de commerce, M. Carton développe à nouveau l'opinion que le port marchand devait être dans une conque extérieure, disparue sous les ensablements ou envasements du rivage. Nous avons eu trop souvent, en Gaule, l'occasion de constater le néant de toute thèse modifiant les rivages pour ne pas demeurer d'accord avec M. Gsell. Nous reconnaissons d'ailleurs la courtoisie de M. Carton (*Questions de topographie carthaginoise*, 1919, 62 pages, extrait de la *Revue archéologique).*

Mariage romain. — Le dernier volume des *Mémoires de l'Académie de Lyon* (un fort beau volume, par parenthèse), 1919, renferme une étude de M. Ch. Appleton, *De quelques problèmes relatifs à l'histoire du mariage romain.*

Le Liber coloniarum est un document si précieux dans sa brièveté et si peu étudié, l'auteur du mémoire est un savant trop éminent, pour que nous ne saluions pas avec joie l'apparition d'un travail que lui a consacré Ettore Pais dans les Mémoires de l'Académie des Lincei.

C. J.

---

21 juin 1920.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

ÉTUDES D'HISTOIRE HELLÉNISTIQUE

XII

L'EXPÉDITION DE PHILIPPE V EN ASIE (201 av. J.-C.)

A Giuseppe Cardinali.

I. Reconstitution générale de l'expédition.

J'ai dessein, dans les pages qui suivent [1], d'étudier, de plus près qu'on n'a fait jusqu'ici [2], l'histoire de l'expédition que Philippe V, roi de Macédoine, dirigea sur les côtes et dans l'intérieur de la Petite-Asie en l'année 201, et qui fut, comme on sait, l'occasion de la seconde guerre de Rome contre la Macédoine.

Je m'attacherai d'abord à établir, aussi rigoureusement qu'il me sera possible, l'ordre et la suite des événements de l'expédition *qui nous sont connus avec certitude* [3]. A cet effet, je les ai distribués en deux catégories : les *événements principaux*, d'une part, — les *événements secondaires*, de l'autre. Cette répartition est sans doute assez arbitraire, mais je l'ai jugée indispensable à la clarté de mon exposé.

J'appelle *événements principaux :* Les deux batailles navales qui sont les deux seuls grands faits de guerre de l'expé-

1. On y retrouvera, plus ou moins amendées, quelques observations que j'avais déjà consignées dans *Klio*, IX (1909), 450 et suiv.

2. Je pense avoir lu, sinon tous, du moins presque tous les récits qu'ont donnés de l'expédition de 201 les historiens modernes. Je les critiquerai, s'il y a lieu, chemin faisant, et juge superflu de dresser une bibliographie. Le meilleur est dû à B. Niese (*Gesch. der gr. und mak. Staat.* II, 583-588), ce qui ne signifie pas qu'il soit irréprochable. L'un des plus fâcheusement inexacts est celui de Mommsen (*R. G.* I7, 694-696): il est regrettable que, de nos jours encore, on se borne souvent à le reproduire ou à le résumer (voir, par exemple, C. Torr, *Rhodes in ancient times*, 17-18; G. Colin, *Rome et la Grèce*, 65-66). Les derniers en date sont, à ma connaissance, ceux de E. Cavaignac (*Hist. de l'Antiquité*, III, 333), de A. Bouché-Leclercq (*Hist. des Séleucides*, I, 172), et de G. Niccolini (*La Confeder. achea*, 111-112) : tous trois renferment de fortes erreurs; celui de Bouché-Leclercq est particulièrement confus.

3. Cette réserve est nécessaire parce qu'on a parfois rapporté à l'expédition de 201 des faits qui en paraissent être, ou qui en sont complètement indépendants : voir notamment ce que dit Mommsen (*R. G.* I7, 696), et ce que répète après lui Th. Homolle (*B.C.H.*, 1884, 82) de la conquête supposée des Cyclades par Philippe après la bataille de Ladé.

dition : celle de Chios et celle de Ladé[1]; — l'invasion du royaume de Pergame par Philippe[2]; — l'invasion et l'occupation par Philippe d'une partie de la Carie, dont la Péraia rhodienne[3]. — Je qualifie d'*événements secondaires :* L'occupation de Samos par Philippe[4]; — le siège de Chios par Philippe[5]; l'entrée de Philippe à Milet[6]; — la prise (?) de Myous par Philippe[7].

I

Ordre des événements principaux.

1. *Invasion du royaume de Pergame; place de cette invasion dans l'histoire de l'expédition.*

On a souvent cru[8] que l'invasion de Philippe dans le royaume de Pergame se devait placer tout au début de la

1. Sur les deux batailles navales en général : allusions dans Polybe, III, 3, 2; XVIII, 6, 1-3; 8, 10; T. Live (Polybe), 31, 14, 4. — Sur la bataille de Chios, récit de Pol. XVI, 2—9; allusions dans Pol. XVI, 14, 5; XVIII, 2, 2; 6, 3; 8, 10; mention dans une inscription de Pergame: Dittenberger, *Or. inscr.* 283. — Sur la bataille de Ladé : allusions dans Pol. XVI, 10, 1; 14, 5; 15.

2. Sur l'invasion du royaume de Pergame : récit partiel de Pol. XVI, 1, 1—8 et de Diodore (P.), XXVIII, 5; mention dans Appien, *Maced.* 4, 1; allusions dans Pol. XVIII, 2, 2; 6, 4; Liv. (P.) 31, 46, 4. — Une inscription atteste la présence de Philippe dans le voisinage de Thyateira : Ar. Fontrier, Μουσεῖον, 1886, 39 = P. Foucart, *B.C.H.* 1887, 104, nº 25 = Clerc-Zakas, Περὶ τῶν τῆς πόλεως Θυατείρων, 17 = W. H. Buckler, *J. H. S.* 1917, 110, nº 23 *(fac-similé).*

3. Sur l'invasion et l'occupation d'une partie de la Carie : mention générale dans Pol. III, 2, 8. — Tentative de Philippe contre Knide : récit partiel de Pol. XVI, 11, 1. — Attaque et prise de Prinassos par Philippe : Pol. XVI, 11, 2-6; Polyaen. IV, 18, 1. — Conquête de la Péraia rhodienne : mention dans App. *Maced.* 4, 1; allusions dans Pol. XVIII, 2, 3; 6, 3; 8, 9; Liv. (P.) 33, 18, 1; 18, 20. — Prise, par Philippe, d'Iasos, Bargylia, Euromos et Pédasa : allusions dans Pol. XVIII, 2, 3 (Iasos, Bargylia, Euromos); 8, 9 (Iasos, Bargylia); 44, 4 (Iasos, Bargylia, Euromos, Pédasa); 48, 1; 50, 1 (Bargylia); Liv. (P.) 33, 18, 19 (Bargylia); 34, 32, 5 (Iasos, Bargylia), — Séjour de Philippe à Bargylia : Pol. XVI, 24, 1-2. — Prise de Stratonikée par Philippe : allusions dans Liv. (P.) 33, 18, 4-7; 18, 19; 18, 21-22; (Valer. Antias) 30, 11. — Tentative contre Mylasa : Pol. XVI, 24, 7. — Ravage du territoire d'Alabanda : Pol. XVI, 24, 8. — Trois inscriptions, trois décrets des Παναμαρεῖς, attestent la présence de Philippe à Panamara, au Sud de Stratonikée, et l'occupation de cette localité par les Macédoniens : Cousin-Holleaux, *B.C.H.* 1904, 346 et 354-355 (nº 1), 346 et 356-358 (nº 2), 347 et 358-359 (nº 3).

4. Sur l'occupation de Samos : mention dans Pol. III, 2, 8; App. *Maced.* 4, 1; allusions dans Pol. XVI, 2, 4; 2, 9; Liv. (P.), 31, 31, 4.

5. Sur le siège de Chios : mention dans App. *Maced.* 4, 1 (qui parle à tort de la « prise » de Chios); dans Plut. *de mulier. virt.* 3.

6. Sur l'entrée de Philippe à Milet : allusion dans Pol. XVI, 15, 6.

7. Sur la prise (?) de Myous par Philippe : allusion dans Pol. XVI, 24, 9.

8. C'est notamment le cas des historiens ou critiques dont les noms suivent : Schweighäuser, dans son édition de Polybe, t. VII, 234 et 256; Flathe, II, 331-332;

campagne de 201; on a pensé que, par cette invasion, Philippe avait ouvert les hostilités contre Attale. La lecture attentive de Polybe oblige à rejeter cette opinion.

Ayant achevé le récit de la bataille de Chios, Polybe fait l'éloge du navarque rhodien Théophiliskos tué dans cette bataille. A son avis, l'un des grands mérites du navarque a été de décider Attale à tenir bravement tête à Philippe; il écrit : (XVI, 9, 4) νῦν δ' ἐκεῖνος (Theophiliscus) — ἠνάγκασε — τὸν Ἄτταλον μὴ μέλλειν καὶ παρασκευάζεσθαι τὰ πρὸς τὸν πόλεμον, ἀλλὰ πολεμεῖν ἐρρωμένως καὶ κινδυνεύειν. Apparemment, si Philippe avait commencé par ravager ses États, Attale n'aurait point eu besoin, pour se déclarer contre lui, de l'exemple et des exhortations de Théophiliskos [1]. L'outrage reçu et le dommage subi lui eussent été de suffisantes excitations, et c'est Philippe qui, en le provoquant, l'eût forcé de « soutenir vaillamment la guerre ».

Examinons les récits qu'a faits Polybe du colloque d'Abydos (septembre 200) entre M. Aemilius Lepidus et Philippe, et des conférences du golfe maliaque (aut. 198) entre le roi, d'une part, et, de l'autre, T. Quinctius et ses alliés. Dans le premier récit, nous lisons ce qui suit : (XVI, 34, 5) τοῦ δὲ Φιλίππου βουλομένου διδάσκειν ὅτι Ῥόδιοι τὰς χεῖρας ἐπιβάλοιεν αὐτῷ, μεσολαβήσας ὁ Μᾶρκος (M. Aemilius) ἤρετο « τί δαὶ Ἀθηναῖοι; τί δαὶ Κιανοί; τί δαὶ νῦν Ἀβυδηνοί; καὶ τούτων τίς, ἔφη, σοὶ πρότερος ἐπέβαλε τὰς χεῖρας; » Dans le second, Polybe fait tenir à Philippe ce langage : (XVIII, 6, 1) « πρὸς δὲ Ῥοδίους καὶ πρὸς Ἄτταλον ἐν μὲν ἴσῳ κριτῇ δικαιότερον ἂν νομισθείη τούτους ἡμῖν ἀποδιδόναι τὰς αἰχμαλώτους ναῦς καὶ τοὺς ἄνδρας ἥπερ ἡμᾶς τούτοις. (2) οὐ γὰρ ἡμεῖς Ἀττάλῳ πρότεροι καὶ Ῥοδίοις τὰς χεῖρας ἐπεβάλομεν, οὗτοι δ' ἡμῖν ὁμολογουμένως. » Ainsi, par deux fois, dans les circonstances les plus graves, Philippe impute catégoriquement à ses adversaires, Attale et les Rho-

K. u. Hg., dans Pauly, *Realencycl.*[1], art. *Attalos I;* Mommsen, *R. G.* I7, 695; Nissen, *Krit. Untersuch. üb. Livius*, 121, 325; Matzat, *Röm. Zeitrechn.* 173; Holm, IV, 437; Pedroli, *Regno di Pergamo,* 35; Wilcken, P-W, II, 2165, *s. v. Attalos* (9); Niese, II, 584 et suiv.; Cardinali, *Regno di Pergamo,* 50; Cavaignac, *Hist. de l'Antiquité*, III, 333.

1. Ceci a été très bien vu par Schorn, 221, 5. Schneiderwirth, *Gesch. der Insel Rhodus,* 76, écrit résolument : « ...König Attalus von Pergamon, der in seiner Residenz angegriffen war, sein Gebiet furchtbar verheert sah, schon früher Philipps Feind schloss sich an (den Rhodiern). » On aimerait à savoir comment il peut concilier ces assertions avec Pol. XVI, 9, 4.

diens, l'initiative des hostilités. Et son affirmation, qu'on le remarque, n'est ni démentie ni contestée ; M. Aemilius, pour se dispenser d'y répondre, s'échappe en invectives; T. Quinctius s'abstient de la relever. Comment, cependant, l'eût-on laissée sans réplique, si tout d'abord et dès son entrée en campagne, Philippe avait envahi les États d'Attale et les avait mis à sac? Puisqu'on ne se risque pas à contredire Philippe, il faut bien croire qu'il a dit vrai; il faut croire, partant, que la guerre avait commencé avant que l'État de Pergame fût envahi; que, dans cette guerre, Attale et ses alliés, les Rhodiens, avaient été les agresseurs; et que Philippe, en marchant sur Pergame, ne fit que riposter à l'offensive prise contre lui.

Effectivement, il apparaît bien que c'est un ardent désir de représailles qui l'amena dans le royaume d'Attale[1]. Il espérait faire Attale prisonnier; n'y ayant pas réussi, il se comporta, dit Polybe, comme un furieux; l'historien nous le montre en proie à un accès de rage folle : (XVI, 1, 2) χαριζόμενος γὰρ οἷον εἰ λυττῶντι τῷ θυμῷ, τὸ πλεῖον τῆς ὀργῆς οὐκ εἰς τοὺς ἀνθρώπους, ἀλλ' εἰς τοὺς θεοὺς διετίθετο. — (4) λοιπὸν εἰς τὰ τῶν θεῶν ἤδη καὶ τεμένη διετίθετο τὴν ὀργήν[2]. — Certes, Philippe était d'un tempérament colérique; mais, s'il s'emportait plus que de raison, rien ne permet de croire qu'il s'emportât sans raison. Ces fureurs, que décrit Polybe, supposent une injure à venger. D'où la nécessité d'admettre encore qu'Attale avait été l'agresseur de Philippe et que celui-ci ne vint chercher à Pergame que la revanche des coups qu'il avait reçus ailleurs.

Reportons-nous d'ailleurs à ce que dit Polybe, dans un passage déjà cité, du navarque rhodien Théophiliskos : (XVI, 9, 3) μὴ γὰρ ἐκείνου τολμήσαντος προεπιβαλεῖν τῷ Φιλίππῳ τὰς χεῖρας, πάντες ἂν καταπροεῖντο τοὺς καιρούς — (4) νῦν δ' ἐκεῖνος ἀρχὴν πολέμου ποιήσας ἠνάγκασε μὲν τὴν αὐτοῦ πατρίδα συνεξαναστῆναι τοῖς καιροῖς, ἠνάγκασε δὲ τὸν Ἄτταλον μὴ μέλλειν κτλ. On trouve ici l'exacte justification des propos de Philippe reproduits plus haut. Polybe y indique de

1. Voir, à ce propos, les justes remarques de Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, I, 354, 1.

2. Cf. Diod. (Pol.) XXVIII, 5 : (Philippus) δι' ὀργῆς γὰρ ἔχων τὸν Ἄτταλον κτλ.

la façon la plus nette que les premières hostilités ne furent point le fait du Macédonien, mais que Théophiliskos, entraînant Attale à sa suite, eut la louable audace de les engager. De la sorte, il nous apprend indirectement que l'invasion de Philippe dans le royaume d'Attale ne fut pas l'événement initial de la guerre.

Cette invasion fut une réponse à une agression d'Attale : or, la seule action de guerre, où, en l'année 201, Attale et Philippe se soient trouvés aux prises, fut la bataille navale de Chios; et l'on sait que le roi de Pergame, ayant les Rhodiens pour auxiliaires, y attaqua Philippe. C'est donc elle qui provoqua l'expédition de Philippe contre Pergame. Ainsi, cette expédition fut postérieure à la bataille de Chios, sans, du reste, que nous puissions dire de combien de temps.

Il faut ajouter qu'elle fut postérieure aussi à la bataille de Ladé. — La preuve s'en tire du fragment du *Vaticanus* (M) XVI, 10, 1 : μετὰ τὸ συντελεσθῆναι τὴν περὶ τὴν Λάδην ναυμαχίαν καὶ τοὺς μὲν Ῥοδίους ἐκποδὼν γενέσθαι, τὸν δὲ Ἄτταλον μηδέπω συμμεμιχέναι, δῆλον ὡς ἐξῆν γε τελεῖν τῷ Φιλίππῳ τὸν εἰς τὴν Ἀλεξάνδρειαν πλοῦν. ἐξ οὗ δὴ καὶ μάλιστ'ἄν τις καταμάθοι τὸ μανιώδη γενόμενον Φίλιππον τοῦτο πρᾶξαι[1]. De ces lignes, il résulte que, vainqueur à Ladé,

1. Dans le *Vaticanus* (M; *Exc. de sententiis*, 174, § 96 Boissevain), la phrase τὸ μανιώδη γενόμενον Φίλιππον τοῦτο πρᾶξαι est suivie, après un simple signe d'interponction, de celle-ci : τί οὖν ἦν τὸ τῆς ὁρμῆς ἐπιλάβομενον; οὐδὲν ἕτερον ἀλλ' ἡ φύσις τῶν πραγμάτων κτλ., qui se trouve aussi dans l'*Urbinas* (F, fol. 256ᵛ extr.) et qui commence, dans ce dernier manuscrit, le développement (XVI, 10, 2-4) terminé par les mots ἐπισκοτούμενοι καὶ παραλογιζόμενοι τοῖς λογισμοῖς διὰ τὴν ἀμηχανίαν καὶ τὴν δυσχρηστίαν τῶν ἀπαντωμένων. Mais, comme l'ont remarqué, je crois, tous les éditeurs, il n'y a ici qu'une apparence de liaison, et le scribe à qui est dû le manuscrit des *Exc. de sententiis* a négligé à tort d'indiquer une coupure entre τοῦτο πρᾶξαι et τί οὖν ἦν κτλ. Il n'est pas possible que Polybe ait dit, d'une part, que la conduite de Philippe était l'effet d'une sorte de démence, et, de l'autre, qu'elle avait sa raison d'être dans la « nature des choses ». Les mots τί οὖν ἦν κτλ. forment le début d'un fragment indépendant de celui que terminent les mots τοῦτο πρᾶξαι, et sans nul rapport avec lui. — Ce second fragment (XVI, 10, 2-4) est mutilé dans le *Vaticanus*, où la phrase κρατούσης τῆς ἐπιθυμίας τῶν ἑκάστου λογισμῶν reste interrompue après τῶν par suite de la perte d'un feuillet. Au contraire, il est, comme je l'ai indiqué plus haut, complet dans l'*Urbinas*, et s'intercale, dans ce manuscrit, entre XVI, 2 — 9 (récit de la bataille de Chios) et XVI, 11, 1-6 (opérations de Philippe en Carie). Les derniers éditeurs de Polybe placent XVI, 10, 1 (M : ὅτι μετὰ τὸ συντελεσθῆναι τὴν περὶ Λάδην ναυμαχίαν — τὸ μανιώδη γενόμενον Φίλιππον τοῦτο πρᾶξαι) après XVI, 9. C'est là, en effet, l'ordre correct, la bataille de Ladé, comme nous l'allons voir, étant plus récente que celle de Chios. Il va, d'ailleurs, sans dire que rien n'empêche d'insérer, comme nous sommes conduits à le faire (voir p. 243), XVI, 1 entre XVI, 9 et XVI, 10, 1.

Philippe, pouvant pousser sur Alexandrie, s'arrêta, se détourna de la route ouverte, et, distrait à tort par d'autres visées, manqua l'occasion favorable. Mais en quoi consista proprement son erreur ? où se laissa-t-il égarer ? à quels actes du roi, précédemment rapportés et postérieurs à la bataille de Ladé, Polybe fait-il allusion quand il écrit τοῦτο πρᾶξαι ? Le membre de phrase τὸ μανιώδη γενόμενον Φίλιππον κτλ. est ici un trait de lumière. Il nous remet en mémoire ce qu'a dit Polybe de la conduite violente de Philippe dans les États d'Attale : (XVI, 1, 1) — πᾶσαν αἰκίαν ἐναπεδείκνυτο. (2) χαριζόμενος γὰρ οἷον εἰ λυττῶντι τῷ θυμῷ τὸ πλεῖον τῆς ὀργῆς οὐκ εἰς τοὺς ἀνθρώπους, ἀλλ' εἰς τοὺς θεοὺς διετίθετο —. (4) λοιπὸν εἰς τὰ τῶν θεῶν ἕδη καὶ τεμένη διετίθετο τὴν ὀργήν. Voilà qui explique parfaitement le μανιώδη γενόμενον : en effet, λυττῶν θυμός, ὀργή, d'une part, μανία, de l'autre, sont termes qui se correspondent très bien [1]. Les mots τοῦτο πρᾶξαι se rapportent, chez Polybe, à l'invasion du royaume de Pergame et aux dévastations impies qui l'accompagnèrent [2]. *Après la bataille de Ladé*, au lieu de faire voile vers l'Égypte, Philippe, aveuglé d'un délire de colère, se rua sur les États d'Attale; c'est là ce qu'indique le fragment du *Vaticanus* [3].

Notons que, les choses étant ainsi, on se rend bien compte d'une particularité mentionnée par Polybe, à savoir que Philippe s'était flatté de surprendre Attale à Pergame et de l'y faire prisonnier (XVI, 1, 1) [4]. Attale n'assistait point à la journée de Ladé (XVI, 10, 1 : τὸν — Ἄτταλον μηδέπω συμμεμιχέναι); Philippe a constaté son absence [5]; il en a cherché et connu la raison : il

1. Cf., par exemple, dans Pol. XXXII, 15, 6 et 8, l'emploi successif de διαθέσεις μανικάς et de θυμοῦ λυττῶντος ἔργα. — Bouché-Leclercq (*Hist. des Séleucides*, I, 172) traduit μανιώδη par « écervelé », ce qui est bien inattendu.

2. S'il restait quelques doutes, je prierais qu'on se reportât à XXXII, 15, 1-6. Ayant raconté là comment Prousias II ravagea le Niképhorion de Pergame et s'empara, à Pergame même, de la statue d'Asklépios, Polybe fait cette remarque : (6) ἐγὼ δὲ τὰς τοιαύτας διαθέσεις καὶ πρότερον εἴρηκά που, περὶ Φιλίππου ποιούμενος τὸν λόγον, μανικάς. Il me paraît au moins très probable que les mots εἴρηκά που κτλ. sont précisément un rappel du passage que je signale dans le texte : (XVI, 10, 1) μανιώδη γενόμενον Φίλιππον —. C'est donc bien la dévastation du royaume d'Attale que Polybe aurait eu en vue, lorsqu'il qualifiait Philippe de μανιώδης.

3. L'interprétation ici proposée de ce fragment paraît être aussi celle de Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, I, 354.

4. Cf. Diod. (Pol.) XXVIII, 5, *s. f.*

5. A la vérité, il se peut aussi que Philippe ait connu, avant la bataille de Ladé, la présence d'Attale à Pergame, et qu'il ait justement profité, pour attaquer les Rhodiens, de ce qu'ils se trouvaient séparés de leur allié.

a su que, dans les derniers temps, Attale séjournait à Pergame; il a pensé qu'il avait chance de l'y trouver encore. Seulement, pour l'y trouver, il était bon qu'il se hâtât : Attale pouvait quitter son royaume sans tarder, afin de rejoindre les Rhodiens. C'est pourquoi l'expédition de Philippe contre Pergame dut suivre, à bref délai, la bataille de Ladé.

Une conséquence nécessaire de ces remarques, c'est que la place attribuée, depuis Schweighäuser[1], au fragment du *Peirescianus*, XVI, 1 (P; Val. 66, l. 16) — lequel appartenait au récit de l'invasion de Philippe dans les États d'Attale — ne saurait désormais lui être maintenue. Ce fragment, même dans nos éditions les plus récentes, figure en tête des *Res Macedoniae* comprises dans la première partie du l. XVI. Il se trouve ainsi précéder le récit de la bataille de Chios (XVI, 2 — 9)[2]. Cet ordre doit être renversé, puisque cette bataille fut antérieure à la marche de Philippe sur Pergame. C'est par le récit de la bataille de Chios que, dans l'état présent de notre tradition, commence l'histoire de la campagne de 201; c'est par le fragment XVI, 2 — 9, que s'ouvre le récit des *Res Macedoniae*. Le fragment jusqu'ici numéroté XVI, 1, prendra donc rang après XVI, 2 — 9, c'est-à-dire après le récit de la bataille de Chios. Il viendra, d'autre part, avant XVI, 10, 1[3] (réflexions sur les suites possibles de la bataille de Ladé et sur le « coup de folie » qui poussa Philippe dans le royaume d'Attale) : ceci résulte de l'interprétation que nous avons donnée des mots τοῦτο πρᾶξαι dans ce dernier fragment.

L'ordre véritable des fragments sera, par conséquent, le suivant : XVI, 2 — 9 (F) : Bataille de Chios; — XVI, 1 (P) : Philippe dans le royaume d'Attale; — XVI, 10, 1 (M) : réflexions sur la conduite tenue par Philippe après la bataille de Ladé et sur l'invasion des États d'Attale.

1. Cf. Schweighäuser, éd. de Polybe, t. VII, 234.

2. Ce qui a fortifié l'erreur, c'est qu'on s'est persuadé que la ville anonyme, dont le siège, mentionné par Polybe, précéda immédiatement la bataille de Chios (XVI, 2, 1-3), était une ville d'Ionie ou d'Aiolide proche de Pergame, ou Pergame elle-même; cf. ci-après, p. 252.

3. Déjà Dindorf plaçait, avec raison, dans son édition de Polybe (1867), le fragment XVI, 10, 1 (M) (numéroté par lui XVI, 1 a) après XVI, 1 (P). Son tort inexcusable est de n'avoir pas vu qu'en insérant XVI, 2 — 9 (F) après XVI, 10, 2-4 (M et F) (numéroté XVI, 1 b, 1-3), il intervertissait arbitrairement la suite des fragments de l'*Urbinas*.

2. *Chronologie respective des batailles de Chios et de Ladé.*

Les observations qu'on vient de faire permettent déjà d'établir la chronologie respective des deux batailles de Chios et de Ladé. Nous avons vu, d'une part, que la bataille de Chios précéda l'invasion des Macédoniens dans les États d'Attale, sans qu'il soit possible d'évaluer le laps de temps, peut-être considérable, qui sépara les deux événements ; nous avons vu, d'autre part, qu'à la bataille de Ladé succéda, sans doute au bout d'un temps fort court, l'entreprise de Philippe contre Pergame, en sorte que la bataille de Chios ne saurait être intercalée entre ces deux faits[1]. Ce qu'il faut conclure de là, c'est que la bataille de Chios est d'une date plus ancienne que celle de Ladé.

La chose peut, aussi bien, se démontrer de diverses manières[2] :

1° Il faut se ressouvenir encore de l'éloge funèbre que fait Polybe de Théophiliskos. Il l'appelle (XVI, 9, 2) ἀνὴρ καὶ κατὰ τὸν κίνδυνον ἀγαθὸς γενόμενος καὶ κατὰ τὴν προαίρεσιν μνήμης ἄξιος. Il ajoute : (3) μὴ γὰρ ἐκείνου τολμήσαντος προεπιβαλεῖν τῷ Φιλίππῳ τὰς χεῖρας, πάντες ἂν καταπροεῖντο τοὺς καιρούς, δεδιότες τὴν τοῦ Φιλίππου τόλμαν. (4) νῦν δ' ἐκεῖνος ἀφχὴν πολέμου ποιήσας, ἠνάγκασε — τὸν Ἄτταλον μὴ μέλλειν καὶ παρασκευάζεσθαι τὰ πρὸς τὸν πόλεμον, ἀλλὰ πολεμεῖν ἐρρωμένως καὶ κινδυνεύειν. Les mots μὴ γὰρ ἐκείνου τολμήσαντος προεπιβαλεῖν κτλ. s'appliquent nécessairement, soit à la bataille de Chios, soit à celle de Ladé; mais s'ils s'appliquaient à cette dernière, la fin de la phrase (πάντες ἂν καταπροεῖντο τοὺς καιρούς, δεδιότες τὴν τοῦ Φιλίππου τόλμαν) ne s'entendrait pas. On sait, et Polybe y insiste, que les Rhodiens furent vaincus à Ladé. Comment leur défaite aurait-elle eu pour conséquence de donner du cœur aux adversaires de Philippe, et de diminuer la crainte qu'il inspirait ?

1. Personne, que je sache, n'a jamais eu l'idée de placer la bataille de Chios après celle de Ladé et avant la marche de Philippe sur Pergame. Une telle hypothèse serait, en effet, l'invraisemblance même. Il suffit de noter que les réflexions sur les suites possibles de la bataille de Ladé, qui se trouvent dans XVI, 10, 1, supposent une étroite cohésion entre cette bataille et l'invasion du royaume d'Attale par Philippe.

2. Je reprends ici, en lui donnant une forme beaucoup plus complète, une démonstration ébauchée déjà dans *Klio*, IX (1909), 459-460.

C'est justement le contraire qui se fût produit. La phrase de Polybe n'a de sens que si l'initiative qu'avait prise hardiment Théophiliskos fut d'abord récompensée par un succès militaire, lequel ne peut avoir été que la bataille de Chios. De même, si, dans la phrase suivante, les mots ἀρχὴ πολέμου se rapportaient à la bataille de Ladé, on ne voit pas comment cet échec des Rhodiens aurait « obligé Attale à ne plus atermoyer et à ne pas s'attarder davantage en préparatifs, mais à soutenir vaillamment la guerre... » Il est clair que, les Rhodiens défaits, Attale, volontiers timide, se fût gardé de sortir de son attitude expectante. A quoi j'ajouterai qu'il serait au moins singulier que Polybe eût qualifié, sans aucune restriction ni réserve, d'ἀνὴρ κατὰ τὸν κίνδυνον ἀγαθός un amiral qui aurait commencé par se laisser battre, et qu'il n'eût pas tempéré cette louange d'une allusion, aussi indulgente qu'on voudra, à la journée malheureuse de Ladé.

2° Que la bataille de Ladé n'ait eu lieu qu'après celle de Chios, c'est ce qui ressort non moins clairement, à mon avis, d'un autre passage de Polybe (XVI, 14, 5). Argumentant contre les historiens rhodiens Antisthénès et Zénon, il leur reproche d'avoir affirmé que la bataille de Ladé ne l'avait point cédé en importance à celle de Chios, mais qu'au contraire, elle avait été plus rude encore et plus terrible : οὗτοι τοιγαροῦν ἀμφότεροι πρῶτον μὲν τὴν περὶ Λάδην ναυμαχίαν οὐχ ἥττω τῆς περὶ Χίον, ἀλλ' ἐνεργεστέραν καὶ παραβολωτέραν ἀποφαίνουσι... A la façon dont s'exprimaient les historiens rhodiens que résume ici Polybe, à leur manière de comparer les deux batailles, ne reconnaît-on pas tout de suite que celle de Chios tenait la première place dans leur narration ? Qui ne voit que, dans l'hypothèse contraire, les termes de la comparaison eussent été présentés par eux selon l'ordre inverse? N'est-il pas évident que, si la bataille de Ladé avait précédé celle de Chios, c'est de cette dernière qu'ils eussent dit qu'elle avait été une moindre affaire que celle de Ladé?

3° A la fin de sa polémique contre Antisthénès et Zénon au sujet de la bataille de Ladé, Polybe fait allusion au rapport que le navarque, chef de la flotte rhodienne, avait adressé,

peu après l'action, au Conseil et aux Prytanes de Rhodes (XVI, 15, 8). Ce rapport, où l'insuccès des Rhodiens n'était pas dissimulé, constituait une preuve excellente de l'erreur des deux historiens, obstinés à attribuer la victoire à leurs compatriotes. Polybe ne nomme pas le navarque qui le rédigea; il se borne à dire ὁ ναύαρχος[1]. Or, si la bataille de Ladé avait eu lieu avant celle de Chios, c'est Théophiliskos qui, de même qu'à Chios, y eût exercé le commandement. Auquel cas Polybe l'aurait désigné comme l'auteur du rapport : il n'eût pu manquer, en effet, d'alléguer expressément l'autorité d'un homme si considérable, et qu'il tenait en si grande estime, pour l'opposer aux assertions trop peu véridiques d'Antisthénès et de Zénon. S'il n'a pas nommé le navarque au rapport duquel il se réfère, c'est que sa personnalité était indifférente, ce qui certes n'eût point été vrai de Théophiliskos. Donc, ce n'était point Théophiliskos qui commandait la flotte rhodienne à Ladé; et la raison en est que cette bataille fut postérieure à celle de Chios. On sait, en effet, que, blessé à Chios, Théophiliskos mourut un jour plus tard, après avoir remis le commandement à Kléonaios[2]. C'est Kléonaios qui fut amiral à Ladé, et c'est lui le « navarque » anonyme de Polybe.

4° On lit dans Polybe (XVI, 15, 6) que, tout de suite après la bataille de Ladé, les Milésiens décernèrent une couronne à Philippe et conférèrent le même honneur à « Hérakleidès ». Il s'agit là, sans doute possible, du fameux Hérakleidès de Tarente, l'homme de confiance du roi[3]. Dans les premiers

1. XVI, 15, 8 : — τῆς ἐπιστολῆς ἔτι μενούσης ἐν τῷ πρυτανείῳ τῆς ὑπ' αὐτοὺς τοὺς καιροὺς ὑπὸ τοῦ ναυάρχου πεμφθείσης περὶ τούτων τῇ τε βουλῇ καὶ τοῖς πρυτάνεσιν —. Polybe semble avoir pris une connaissance directe de la lettre du navarque : cf. A. Schulte, *De ratione quae intercedit inter Polybium et tabulas publicas* (diss. Halle, 1909), 15-16.

2. Pol. XVI, 9, 1. — Le navarque Kléonaios est nommé dans l'inscription de Nisyros, *IG*, XII, 3, 103; cf. *Rev. Ét. gr.* 1917, 98.

3. C'est de quoi, en effet, personne, à ma connaissance, n'a jamais douté. Henri de Valois écrit déjà dans ses *Excerpta* (*Adnotationes*, 14) : « Hic Heraclides erat Tarentinus, vir omnibus flagitiis contaminatus, quem describit Polybius lib. 13 [XIII, 4], ob cuius amicitiam cum Philippus omnium se invidiae expositum cerneret, tandem eum in vincula coniecit, summo omnium gaudio, vt ait Liuius lib. 32 [32, 5, 7; cf. Diod. XXVIII, 9]. » — Sur Hérakleidès de Tarente, voir, en dernier lieu, Ad. Wilhelm, *Wien. Studien*, 1912, 426. L'illustre épigraphiste s'élève là — avec raison, est-il besoin de le dire? — contre l'étrange tentative qu'on a faite (*B.C.H.* 1892, 153) pour retrouver le favori de Philippe dans le Tarentin Hérakleidès, f. d'Aristion, banquier à Délos

mois de l'année 200, ce personnage commandait la flotte royale [1]; il la commandait encore en 199 [2]. On peut tenir pour assuré qu'à Ladé, Hérakleidès était pareillement le navarque de Philippe [3] : ainsi s'explique l'hommage qui lui fut rendu, en même temps qu'au roi, par les Milésiens. Si donc la bataille de Chios avait eu lieu après celle de Ladé, Hérakleidès y aurait dû exercer la navarchie comme il avait fait à Ladé. Mais, dans la réalité, il n'en va point ainsi; Polybe nous apprend qu'à Chios l'amiral macédonien était Démokratès [4]. On ne voit pas le motif du changement qui se serait produit d'une bataille à l'autre, et pourquoi Démokratès aurait pris la place d'Hérakleidès. Au contraire, on s'explique parfaitement qu'Hérakleidès, navarque à Ladé, ne l'ait point été à Chios, si l'on met la bataille de Chios avant celle de Ladé. Polybe rapporte, en effet, que Démokratès périt à Chios [5]; Philippe le remplaça par Hérakleidès.

Pour toutes les raisons qui viennent d'être énumérées, on doit admettre que l'ordre des deux batailles fut celui-ci : 1° Chios; 2° Ladé [6].

Il n'est pas difficile, dès lors, de reconnaître la place qu'occupait le récit de la bataille de Ladé par rapport aux fragments des *Res Macedoniae* appartenant à la première moitié du l. XVI. Le fragment du *Vaticanus* (M) XVI, 10, 1, mentionné plus haut, qui commence par les mots μετὰ τὸ συντελεσθῆναι τὴν περὶ τὴν Λάδην ναυμαχίαν κτλ., suppose évidemment le récit préalable

entre 180 et 160. Je me permets de rappeler que j'ai dit, à la même époque (*B. C. H.* 1912, 42, 1), ce qu'il fallait penser de cette étonnante identification. Celui qui l'a imaginée eût bien fait de se souvenir que le plus connu des deux Hérakleidès fut jeté en prison, sur l'ordre de Philippe, et finit sa carrière en 199/198 (Liv. (Pol.) 32, 5, 7; Diod. (Pol.) XXVIII, 9).

1. Liv. (Pol.) 31, 16, 2.

2. Liv. (Pol.) 31, 33, 2; 46, 8.

3. C'est un point admis de tous; voir, en dernier lieu, Fabricius, P-W, VIII, 498, *s. v. Herakleides* (63).

4. Pol. XVI, 3, 6.

5. Pol. *ibid.*

6. L'erreur des historiens qui donnaient la première place à la bataille de Ladé provenait, pour une bonne part, de la mauvaise lecture d'Ang. Mai : τὸν δ' Ἄτταλον μηδέπω συμμαχηκέναι, au lieu de συμμεμιχέναι, dans XVI, 10, 1 (voir notamment Schneiderwirth, *Gesch. der Insel Rhodus*, 229, 59). C'est ce qu'explique très bien Fr. Hultsch dans son édition de Polybe, note à XVI, 10 (1 a).

de cette bataille ; mais comme nous l'avons vu (explication des mots τοῦτο πρᾶξαι dans le même fragment), il devait être précédé aussi du récit de l'invasion du royaume de Pergame. Il vient donc après XVI, 2 — 9 (bataille de Chios) et XVI, 1 (invasion du royaume de Pergame); et nous devons admettre que la narration de Polybe était ainsi disposée[1] : XVI, 2 — 9 (F) : Bataille de Chios ; — [bataille de Ladé] — ; XVI, 1 (P) : Philippe dans le royaume d'Attale ; — XVI, 10, 1 (M) : réflexions sur la conduite de Philippe.

3. *Invasion et occupation d'une partie de la Carie.*

Dans deux fragments de la première partie du l. XVI — XVI, 11 et XVI, 12 —, qui se font suite (mais sans être cohérents) dans l'*Urbinas* (F), on trouve : 1° la fin du récit des tentatives de Philippe contre Knide (XVI, 11, 1)[2] ; 2° le récit du siège et de la prise de Prinassos, ville de Carie ou, plus précisement, de la Péraia rhodienne[3] (XVI, 11, 2-6) ; puis, 3° des renseignements historiques et topographiques sur la ville d'Iasos (XVI, 12, 1-2), suivis d'une digression sur les merveilles qu'on racontait des statues d'Artémis Kindyas et d'Artémis Astias (XVI, 12, 3-4), divinités de Bargylia et d'Iasos, et d'une critique des historiens qui sont trop indulgents aux superstitions populaires (XVI, 12, 5-11). Il paraît certain que tout ce morceau servait d'introduction au récit de la prise d'Iasos, et sans doute aussi de Bargylia, par Philippe[4].

1. L'ordre ici admis est celui qu'ont adopté Schorn, 219-222 ; l'auteur anonyme de l'art. *Philippos III* dans Pauly, *Realencyclop.*[1] (lequel, toutefois, omet la bataille de Ladé) ; Hertzberg, *Gesch. Griechenl. unt. der Herrsch. der Römer* I, 53-54 (trad. Bouché-Leclercq) ; Ihne, III, 11 et note 3 ; Van Gelder, 122-125 ; Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, I, 353-354.

2. Le nom de la ville est connu par une note marginale de F. Je reproduis l'indication de Büttner-Wobst dans son *apparatus :* « in marg. add. F[1] : πε(ρὶ)[ε au-dessus de π] τῆς κνίδου πόλεως ».

3. Cf. Polyaen. IV, 18, 1, et la seconde partie de cette étude.

4. La conquête des deux villes est rappelée dans Pol. XVIII, 2, 3 ; 8, 9 ; 44, 4 ; cf., pour Bargylia, XVI, 24, 1-2 ; XVIII, 48, 1 ; 50, 1. Sur la prise de Bargylia, postérieure à celle d'Iasos, voir la seconde partie de ce mémoire. Je ne puis admettre en aucune façon le système de J. Beloch (*Gr. Gesch.* III, 2, 465), selon lequel Bargylia, Euromos et Pédasa auraient été conquises par Antigone Doson et léguées par lui à Philippe. Cette opinion a été fortement contredite par M. Nicolaus, *Zwei Beitr. zur Gesch. König Philipps V* (diss. Berlin, 1909), 72 et suiv.

L'attaque contre Knide et la prise de Prinassos sont les premières opérations tentées ou accomplies par Philippe en Carie, dont nous ayons connaissance; à la vérité, elles purent être précédées de quelques autres, mais de celles-là nous ne savons rien[1].

Or le fragment XVI, 11, se doit placer après : 1° le fragment de l'*Urbinas* (F) XVI, 2 — 9, qui renferme le récit de la bataille de Chios; 2° le fragment du *Vaticanus* (M) XVI, 10, 1 (suivi de XVI, 10, 2-4, M et F)[2], que précédaient, comme nous l'avons vu, et le récit de la bataille de Ladé et celui de l'expédition contre Pergame. Ainsi, les plus anciennes entreprises, à nous connues, de Philippe en Carie furent postérieures aux deux batailles navales et à l'invasion du royaume d'Attale[3].

Le grand fragment du *Peirescianus*, XVI, 24, 1-8 (P; Val. 86, l. 27 = *Exc. de virt. et vit.* II, 154, § 63 Roos), qui forme, comme on sait, le début des *Res Macedoniae* racontées dans la seconde partie du l. XVI[4], se rapporte aussi à l'expédition de Carie. Polybe nous y montre Philippe séjournant avec son armée et sa flotte à Bargylia, où il se trouve bloqué par les escadres d'Attale et des Rhodiens (XVI, 24, 1-2); il nous dépeint ses inquiétudes et l'embarras qu'il éprouve à ravitailler ses troupes (XVI, 24, 2-5); il nous raconte ses démarches auprès du satrape Zeuxis, des Mylasiens, des Alabandiens et des Magnètes, afin d'en obtenir des vivres (XVI, 24, 6), la vaine tentative de son lieutenant Philoklès pour s'emparer de Mylasa (XVI, 24, 7), et l'incursion des Macédoniens sur le territoire d'Alabanda (XVI, 24, 8). Ces faits sont datés : ils

1. Il n'est toutefois pas impossible, comme je l'indiquerai dans la suite de ce mémoire, qu'Euromos et Pédasa aient été occupées par les Macédoniens après la bataille de Ladé et avant l'expédition de Philippe contre Pergame.

2. Ci-dessus, p. 241, note 1.

3. C'est un point où tout le monde tombe d'accord. Seul, Schweighäuser (éd. de Polybe, t. VII, 237) avait songé à placer la conquête de la Carie avant la bataille de Ladé. Il n'y a nul besoin de discuter une opinion si singulière; si l'excellent éditeur de Polybe s'y arrêta un instant, c'est qu'il n'avait qu'une connaissance incomplète des fragments du l. XVI : le morceau capital des *Exc. de sententiis* (XVI, 10, 1) n'était point encore découvert.

4. Cf. Nissen, *Rhein. Mus.* 1871, 259; *Krit. Untersuch. üb. Livius*, 325; et le tableau *(Historiarum conspectus)* dressé par Büttner-Wobst à la fin de son édition de Polybe, t. V, p. 247 *.

appartiennent à l'automne de 201 [1] et, peut-être aussi, au commencement de l'hiver qui suivit. A cette époque et depuis un certain temps déjà, Philippe, solidement établi en Carie, est maître d'une partie assez étendue du pays; la conquête dont le fragment XVI, 11, a fait connaître les débuts est terminée ou tout près de l'être.

Des indications éparses chez Polybe et T. Live (d'après Polybe)[2], nous apprennent qu'outre Iasos et Bargylia, Euromos, Pédasa et Stratonikée tombèrent au pouvoir de Philippe; nous savons aussi, par quelques inscriptions[3], que le roi visita le sanctuaire de Zeus Karios, situé sur le territoire des Panamaréens, et que ses troupes occupèrent le χωρίον de Panamara. Ce sont là, de toute évidence, des épisodes de l'invasion de la Carie, mais il est malaisé d'en préciser le moment; nous reviendrons plus loin sur cette question dans l'étude spéciale que nous ferons des opérations de Philippe en pays carien.

Ce qui résulte de toutes les observations présentées jusqu'ici, c'est que les événements, par nous dénommés *événements principaux* de la campagne de 201, se succédèrent selon l'ordre que voici : Bataille de Chios; — bataille de Ladé; — invasion du royaume de Pergame par Philippe; — invasion et occupation d'une partie de la Carie.

II

Rattachement des événements secondaires aux événements principaux.

1. *Occupation de Samos.* — Tous les critiques sont d'avis que l'occupation de Samos par Philippe fut antérieure à la bataille de Chios. La lecture de Polybe met, en effet, la chose hors de doute.

Polybe rapporte qu'au moment où les escadres de Pergame

1. Dans XVI, 24, 1, les mots τοῦ χειμῶνος ἤδη καταρχομένου κτλ. désignent les mois de septembre (après l'équinoxe) et d'octobre 201. Ce point sera établi ailleurs avec le détail d'arguments nécessaire.

2. Cf. ci-dessus, p. 238, note 3.

3. Cf. ci-dessus, *ibid.*

et de Rhodes firent mine d'attaquer Philippe dans le canal de Chios, le roi, prompt à se dérober, s'efforça de prendre le large : il espérait, par cette retraite soudaine, distancer l'ennemi, et, rangeant la côte d'Ionie, « parvenir en sûreté, dit Polybe, jusqu'à Samos[1] ». Il était donc déjà maître de l'île.

Un peu plus loin, Polybe dénombre les vaisseaux que Philippe mit en ligne à la bataille de Chios; à cette occasion, il fait la remarque suivante : « (Philippe) n'avait pu encore armer tous les navires qui se trouvaient à Samos[2] » La conclusion sera la même. Lorsqu'eut lieu la bataille de Chios, Philippe tenait en réserve à Samos un certain nombre de bâtiments, preuve manifeste que l'île était en sa possession[3].

De combien de temps l'occupation de Samos précéda-t-elle la bataille de Chios? C'est, à la vérité, ce que nous ignorons parfaitement[4]. On est porté à croire que l'intervalle entre les deux événements fut plutôt court, car il n'est pas vraisemblable que Philippe ait longtemps négligé d'armer les vaisseaux qu'il avait laissés à Samos. D'autre part, s'il s'était beaucoup attardé dans l'île, c'est là, semble-t-il, que Théophiliskos, qui avait résolu de l'attaquer[5], le serait venu chercher et combattre.

1. Pol. XVI, 2, 4.

2. Pol. XVI, 2, 9; on aura lieu de revenir par la suite sur cette précieuse indication.

3. Il semble qu'une troisième preuve, d'ailleurs superflue, se pourrait tirer du résumé introductif que Polybe a mis en tête de son l. III. L'historien y annonce (III, 2, 8) le récit des entreprises de Philippe τοῖς κατ' Αἰγαιον [ᾖ] καὶ Καρίαν καὶ Σάμον —; après quoi, il ajoute (3, 1) : μετὰ δὲ ταῦτα — μεταβιβάσομεν τὴν διήγησιν ὁλοσχερῶς εἰς τοὺς κατὰ τὴν Ἑλλάδα τόπους — (3, 2) ἐξηγησάμενοι δὲ τὰς Ἀττάλου καὶ Ῥοδίων ναυμαχίας πρὸς Φίλιππον, ἔτι δὲ τὸν Ῥωμαίων καὶ Φιλίππου πόλεμον κτλ. On conclurait volontiers de là que les batailles de Chios et de Ladé n'étaient racontées par Polybe qu'après l'occupation de Samos. Toutefois, ce résumé est si imprécis dans toutes ses parties, et la première phrase que j'en ai citée (III, 2, 8) offre notamment tant d'obscurité, qu'il vaut mieux, je crois, n'en pas faire état.

4. Il faut même convenir qu'il se pourrait, bien qu'on n'en ait pas la preuve, que l'occupation de Samos eût été racontée par Polybe, non dans la première partie du l. XVI, mais dans le l. XV, et qu'en conséquence elle fût l'un des événements, non de la campagne de 201, mais de celle de 202. J'admets cependant, — pour les raisons données dans le texte, puis, parce qu'il est naturel de grouper étroitement les divers faits de guerre dont l'Ionie fut le théâtre, enfin parce que le résumé d'Appien (*Maced.* 4, 1) semble établir un lien direct entre l'occupation de Samos et la « prise » (Appien aurait dû écrire le « siège ») de Chios, — que Samos ne tomba qu'en 201 au pouvoir de Philippe. Mais, pour me ranger à cette opinion, communément admise par tous les historiens, je dois, je l'avoue, faire taire quelques doutes assez fondés.

5. Pol. XVI, 9, 3-4.

Mais il est clair que ces légers indices n'autorisent aucune évaluation chronologique.

2. *Siège de Chios* [1]. — Immédiatement avant la bataille de Chios, Philippe était occupé — sans grand succès — à faire le siège d'une ville qu'il investissait par terre et bloquait par mer [2]. On voit, en lisant Polybe, que cette ville maritime était amie ou alliée des Rhodiens [3]; on doit croire, d'autre part, qu'elle était importante et bien pourvue de défenses, à en juger par la ferme résistance qu'elle opposa aux Macédoniens [4]. Comment s'appelait-elle? Son nom est absent du fragment de Polybe relatif à la bataille de Chios [5]; et voilà longtemps qu'on fait effort pour le retrouver.

Bien des hypothèses ont été proposées. Reiske, par une confusion singulière avec les événements de l'année 200, s'est imaginé qu'il s'agissait d'Abydos; Schweighäuser [6] a laissé le choix ouvert entre Érythrai [7], Kymé, Smyrne et Phocée; Nissen [8] s'est prononcé pour Pergame; Niese et Cardinali [9], pour Élaia. Toutes ces conjectures, également arbitraires, doivent être écartées. Comme l'avait jadis reconnu Schorn [10], comme l'ont vu, après lui, Rospatt [11], Ihne [12], Hertzberg [13], Van Gelder [14]

1. [Publié en partie dans *Klio*, 1909, 450 et suiv. G. Niccolini, qui aboutit à peu près aux mêmes conclusions que moi (*La Confeder. achea*, 111 et 112, et note 1 de la p. 112), n'a pas connu mon travail.]

2. Pol. XVI, 2, 1; 2, 3.

3. Pol. XVI, 6, 13; 8, 5.

4. Pol XVI, 2, 1: ὁ δὲ Φίλιππος, τῶν μὲν κατὰ τὴν πολιορκίαν ἀντιπιπτόντων αὐτῷ κτλ.

5. Cf. Nissen, *Krit. Untersuch.* 122 : «... *den ganz unverständlichen Anfang von XVI 2, wo gar nicht gesagt ist, welche Stadt Philipp denn eigentlich belagerte*»; Van Gelder, 123, 3.

6. Dans son édition de Polybe, t. VII, 237.

7. De même, Matzat, *Röm. Zeitrechn.* 173.

8. Nissen, 122. Cette hypothèse, ainsi que l'avait déjà observé Schweighäuser (*ibid.* 236-237), est particulièrement fâcheuse : Pergame n'étant pas une ville maritime, comment Philippe eût-il pu la bloquer par eau (cf. Niese, II, 585, 1)? Aussi bien, nous avons vu que l'attaque de Philippe contre Pergame ne se place qu'après les batailles de Chios et de Ladé.

9. Niese, II, 585; Cardinali, *Regno di Pergamo*, 50, 95-96, et note 1 de la p. 96.

10. Schorn, 219.

11. Rospatt, *Philologus*, 1868, 680, 28. — Tout l'essentiel de la démonstration qui va suivre se trouve dans cette note de Rospatt. Je n'ai eu connaissance de son mémoire, déjà ancien et tombé dans l'oubli, qu'après avoir achevé mon propre travail.

12. Ihne, III, 9.

13. Hertzberg, I, 53.

14. Van Gelder, 123, 3.

et Wilcken [1], la ville qu'assiégeait Philippe dans l'été de 201 n'était autre que Chios [2].

Pour en être assuré, il ne faudra que lire avec attention, dans Polybe, le récit de la bataille navale de Chios.

1° Tandis que Philippe poussait laborieusement le siège de la ville dont le nom reste à déterminer, les escadres unies d'Attale et de Théophiliskos, arrivant du Nord, vinrent jeter l'ancre dans son voisinage [3]. Le roi, se jugeant trop faible pour affronter l'ennemi, donna brusquement à sa flotte l'ordre de lever le blocus, de mettre le cap au Sud et de ranger la côte d'Asie, afin de gagner Samos [4]. Mais ce mouvement de retraite était à peine commencé que les Rhodiens et les Pergaméniens se jetèrent à sa poursuite et, faisant force de rames, le gagnèrent de vitesse et l'obligèrent d'accepter le combat [5]. Il ressort de là que la ville assiégée par Philippe se trouvait très peu éloignée du théâtre de la bataille. Or celle-ci eut pour théâtre le « canal » de Chios [6], c'est-à-dire le bras de mer assez resserré qui sépare le rivage oriental de l'île de la péninsule ionienne, ou, plus exactement, la partie de ce bras de mer comprise entre le promontoire d'Argennon au sud et la ville de Chios au nord [7]. On voit donc qu'elle se livra à très courte distance de la ville de Chios : première indication propre à faire croire que c'était cette ville qu'assiégeait Philippe.

2° Le récit de Polybe permet de connaître avec exactitude quel était l'ordre de marche de la flotte macédonienne au moment où s'engagea l'action. Elle battait en retraite, formée

1. Wilcken, P-W, II, 2165, *s. v. Attalos* (9).

2. Cf. aussi Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, I, 353.

3. Pol. XVI, 2, 1 : ὁ δὲ Φίλιππος, τῶν μὲν κατὰ τὴν πολιορκίαν ἀντιπιπτόντων αὐτῷ, τῶν δὲ πολεμίων ἐφορμούντων πλείοσι καταφράκτοις ναυσίν, ἠπορεῖτο καὶ δυσχρήστως διέκειτο περὶ τοῦ μέλλοντος.

4. Pol. XVI, 2, 2 : οὐκ ἐπιδεχομένων δὲ τῶν παρόντων αἵρεσιν, ἀνήχθη παρὰ τὴν τῶν πολεμίων προσδοκίαν —. (4) μάλιστα δ' ἐσπούδαζε ποιήσασθαι τὸν ἀναπλοῦν αἰφνίδιον, πεπεισμένος καταταχήσειν καὶ τὸ λοιπὸν ἀσφαλῶς ἤδη κομισθήσεσθαι παρὰ τὴν γῆν εἰς τὴν Σάμον.

5. Pol. XVI, 2, 5-7.

6. Polybe (XVI, 2, 8; 8, 9) l'appelle πόρος; Strabon, πορθμός : (XIV, 1, 33, 645) εἶτα τὸ Ἄργεννον, ἄκρα τῆς Ἐρυθραίας πλησιάζουσα μάλιστα τῷ Χίων Ποσειδίῳ, ποιοῦντι πορθμὸν ὅσον ἑξήκοντα σταδίων.

7. Pol. XVI, 8, 2 : le soir de la bataille, Philippe fait mouiller ses vaisseaux près du promontoire d'Argennon. — XVI, 6, 13 (cf. 8, 5) : c'est Chios que regagne la flotte rhodienne après la bataille.

en une seule colonne. L'aile *gauche*[1], qui avait pris la tête sous le commandement du roi, avait déjà presque atteint la côte d'Asie[2]; elle se trouvait à peu près à la hauteur du cap d'Argennon[3] : les petites îles où Philippe fit halte sont les deux îlots situés en face de ce cap[4]. Quant à l'aile *droite*, placée en queue et plus lente à se mettre en branle, retenue aussi par la nécessité de secourir l'arrière-garde, elle était encore proche de l'île de Chios[5]. Ainsi, les Macédoniens se dirigeaient obliquement de cette île vers l'Asie. Il suit de là que la place d'abord menacée par Philippe était située à la partie orientale du littoral insulaire : or, il n'existe là qu'une seule ville dont il ait pu faire le siège, la ville même de Chios.

3° Polybe nous apprend encore que la bataille de Chios se décomposa en deux engagements distincts[6]. Les Rhodiens poussèrent sur la *droite*[7] de Philippe[8]; Attale s'était lancé contre la *gauche* macédonienne et contre Philippe lui-même[9]. D'après ce qui a été dit plus haut, la *droite* des Macédoniens, moins agile que la *gauche* et forcée de s'arrêter dès le commencement de sa retraite, dut recevoir l'attaque des Rhodiens à proximité de la ville dont le siège venait d'être levé. Or, on

1. Sur l'emploi peu correct que Polybe a fait, au début de son récit, des mots *aile droite* et *aile gauche*, en parlant de la flotte macédonienne, cf. les excellentes observations d'Ullrich, *De Polyb. font. rhodiis*, 80 : « *Verba illa* [δέξιον, εὐώνυμον κέρας] *tunc demum Macedonibus apta sunt, postquam naves converterunt, quod postea tantum fecerunt... Conversione autem in utroque cornu Macedonum confecta, scriptor iusta cornuum nomina usurpavit* ». Le contre-amiral Serres (*Marines de guerre de l'antiquité*, 1885, 128, note 1), dans l'étude d'ailleurs peu satisfaisante qu'il a donnée de la bataille de Chios, fait sur le même sujet une remarque dont je ne puis garantir l'exactitude, mais qui offre de l'intérêt : « Aile droite, escadre de droite; aile gauche, escadre de gauche, n'étaient pas, dit-il, des noms de situation, mais bien des désignations permanentes. Dans l'ordre naturel, en ligne de front, l'escadre de droite tenait la droite; en ligne de file elle tenait la tête : en ordre inverse, c'était le contraire. » J'ai, dans le texte de mon exposé, rectifié le langage fautif ou, si l'on accepte l'interprétation de l'amiral Serres, ambigu de Polybe, et substitué, en soulignant les mots, *gauche* à *droite*, et *droite* à *gauche*.

2. Pol. XVI, 5, 8; cf. 6, 4-5 (Attale jeté au rivage); 6, 11 (Dionysodoros, amiral d'Attale, fait entrer ses vaisseaux dans les havres de la côte d'Asie).

3. Pol. XVI, 8, 2.

4. Pol. XVI, 2, 8; 6, 1. Cf. R. Kiepert, *Karte von Kleinasien*, Bl. C1; Ullrich, *ibid.* 80, 1.

5. Pol. XVI, 5, 9.

6. Pol. XVI, 5, 8.

7. Ici, la flotte macédonienne ayant viré de bord, les dénominations données par Polybe aux deux ailes de cette flotte se trouvent devenir exactes (cf. Ullrich, 80-81) et pourraient donc être maintenues; j'ai continué d'employer, comme j'avais fait précédemment, les termes de *droite* et de *gauche*, afin d'éviter tout embarras au lecteur.

8. Pol. XVI, 2, 7 (cf. 4, 4; 5, 9).

9. Pol. XVI, 2, 7 (cf. 4, 3; 5, 8; 6, 1).

voit précisément, par le récit de Polybe, que les Rhodiens combattirent non loin de la ville de Chios, où ils se retirèrent l'action finie[1]. C'est une preuve nouvelle qui, s'ajoutant aux précédentes, les fortifie et clôt la démonstration.

A peine est-il besoin de rappeler maintenant que Chios satisfait à toutes les conditions que nous avions d'abord marquées : que la ville était amie des Rhodiens[2]; que ses ressources la mettaient en mesure d'opposer une résistance prolongée aux entreprises de Philippe; qu'en raison de son importance, les coalisés avaient le plus grand intérêt à la débloquer, et qu'ils y durent employer tous leurs efforts.

Le siège de Chios par Philippe V se doit donc placer tout de suite avant la bataille du même nom.

3° *Philippe à Milet.* — On voit par Polybe (XVI, 15, 5-6) qu'aussitôt après la bataille de Ladé, Philippe reçut la soumission du peuple de Milet, qui s'empressa de lui voter, ainsi qu'au navarque Hérakleidès[3], les plus grands honneurs. Le roi fut certainement prié par les Milésiens de venir dans leur ville; il n'est pas dit expressément qu'il se soit rendu à cette invitation[4], mais la chose ne peut guère faire doute[5]. L'entrée de Philippe à Milet aurait donc suivi, à quelques jours d'intervalle, la bataille de Ladé.

1. Pol. XVI, 6, 13; cf. 8, 5.

2. Essais de médiation tentés en commun par Rhodes et Chios : Pol. V, 24, 11; 28, 1 (année 218); 100, 9 (année 217); Liv. (P.) 27, 30, 4 (année 209); Pol. XI, 4, 1 (année 207); App. *Maced.* 3 (année 206?). On peut croire que Chios fut au nombre des États qui, d'accord avec les Rhodiens, intercédèrent auprès de Philippe en faveur des Kianiens : Pol. XV, 22, 4 : ἐνυβρίκει (Philippus) τοῖς ἀπὸ τῶν προειρημένων πόλεων πρεσβευταῖς, οἳ παρῆσαν ἐξελούμενοι τοὺς Κιανοὺς ἐκ τῶν περιεστώτων κακῶν κτλ.

3. Cf. ci-dessus, p. 246-247.

4. La phrase (XVI, 15, 6) ἔτι δὲ τοὺς Μιλησίους — οὐ μόνον τὸν Φίλιππον, ἀλλὰ καὶ τὸν Ἡρακλείδην στεφανῶσαι διὰ τὴν ἔφοδον est ainsi traduite par Valois : « *praeterea Milesios — non Philippo solum, sed etiam Heraclidi* urbem ingressis *coronas obtulisse* ». A ce compte, l'entrée de Philippe à Milet serait un fait dûment attesté. Mais la traduction de Valois ne laisse pas d'être aventurée, car le mot ἔφοδος est loin d'offrir un sens clair. C'est ce que Schweighäuser faisait très judicieusement observer (*Lex. Polyb.* 291, *s. v.* ἔφοδος 3) : « *Quid sit illud,* οὐ μόνον τὸν Φίλιππον κτλ. — στεφανῶσαι διὰ τὴν ἔφοδον *haud satis adparet. An* propter pugnam navalem, *quam uterque* [*Philippus et Heraclides*] *prospere pugnasse visus est?* » Il n'est point du tout impossible, en effet, que ἔφοδος doive s'entendre de la bataille de Ladé ou, plus précisément, de l'heureuse *attaque* — sens ordinaire du mot chez Polybe — dirigée par Philippe contre la flotte rhodienne. Cette interprétation me semble préférable à celle de Valois, selon lequel ἔφοδος signifierait *introitus in urbem.*

5. Niese (II, 586) ne parle pas de l'entrée de Philippe à Milet; cf., au contraire, Schorn, 221; Ihne, III, 11; Haussoullier, *Ét. sur Milet,* 140-141; Bouché-Leclercq, 1, 354.

4° *Prise (?) de Myous par Philippe.* — Athénée (III, 78 E) donne ce renseignement : (XVI, 24, 9) Φίλιππος, φησίν (Polybius), ὁ Περσέως πατήρ, ὅτε τὴν Ἀσίαν κατέτρεχεν, ἀπορῶν τροφῶν τοῖς στρατιώταις παρὰ Μαγνήτων, ἐπεὶ σῖτον οὐκ εἶχον, σῦκα ἔλαβε. διὸ καὶ Μυοῦντος κυριεύσας τοῖς Μάγνησιν ἐχαρίσατο τὸ χωρίον ἀντὶ τῶν σύκων. On a pris l'habitude, à l'exemple de Valois (89; cf. *Adnot.* 17), de placer ce morceau après le fragment XVI, 24, 1-8 (P)[1] où est dépeinte la détresse de l'armée macédonienne, campée autour de Bargylia, au début de l'automne de 201. Mais ce rapprochement, suggéré par la présence, dans XVI, 24, 5-6, des mots ποτὲ μὲν ἐσιτεῖτο κρέα, ποτὲ δὲ σῦκα κτλ.·ὧν τινὰ μὲν αὐτῷ Ζεῦξις ἐχορήγει, τὰ δὲ — Μάγνητες κτλ., n'a rien que de factice. Il est clair que les Magnètes purent ravitailler plus d'une fois les troupes royales; il n'est pas moins clair que, dans une contrée où le figuier abonde, les Macédoniens, toujours à court de vivres, purent, à divers moments de leurs opérations, se nourrir de figues faute d'autre provende; et l'on n'imagine guère qu'à la fin de sa campagne, Philippe soit allé s'emparer de Myous, passablement éloignée de Bargylia, à seule fin de l'octroyer, en manière de salaire, aux gens de Magnésie. D'autre part, il faut prendre garde que, dans l'extrait (ou plutôt le résumé) qu'il a fait de Polybe, Athénée a pu brouiller quelque peu l'ordre des événements[2] ; rien n'oblige à croire, comme semblerait l'indiquer son texte, que la prise ou l'occupation de Myous soit postérieure à cette aumône de figues que les Magnètes firent aux soldats de Philippe.

Myous était voisine de Milet. Des documents nouvellement découverts paraissent, de plus, indiquer qu'à la fin du IIIe siècle, la ville, privée de son indépendance, avait été annexée au territoire milésien[3]. Si le fait est exact, dès que les habitants

1. Valois n'a éprouvé aucun scrupule à coudre à la dernière phrase du fragment de Peiresc (XVI, 24, 8) les mots παρὰ <δὲ> Μαγνήτων, ἐπεὶ σῖτον οὐκ εἶχον, σῦκα ἔλαβε κτλ. C'est là une véritable « contamination », propre à abuser un lecteur peu attentif. On se la pouvait permettre au XVIIe siècle; mais il est regrettable que O. Kern *(Inschr. von Magnesia; testimon.* n. LV) n'ait pas fait difficulté de la reproduire.

2. Il apparaît, au plus rapide examen, qu'Athénée n'a point transcrit Polybe de façon littérale. Il en a, tout au contraire, librement arrangé le texte. C'est ce qu'indiquent assez et l'addition ὁ Περσέως πατήρ, et l'hiatus σῦκα ἔλαβε, et la phrase ὅτε τὴν Ἀσίαν κατέτρεχεν, ἀπορῶν τροφῶν τοῖς στρατιώταις, mise là pour renseigner les lecteurs des *Deipnosophistes* sur les circonstances dont il s'agit.

3. A. Rehm, *Das Delphinion in Milet,* n. 148, et p. 200-201, 347-348. L'inscription n. 148 est un traité de paix conclu entre Milet et Magnésie en l'année 196 (Rehm, 200;

de Milet eurent reconnu son autorité, Philippe se trouva virtuellement maître de Myous; et, à ce propos, il convient d'observer que les mots Μυοῦντος κυριεύσας, qu'on lit chez Athénée, et qui se lisaient peut-être chez Polybe, ne renferment pas nécessairement l'idée d'une prise de vive force[1]. En tout cas, la seule inspection de la carte invite à penser que Myous tomba au pouvoir de Philippe aussitôt ou presque aussitôt après que les Milésiens se furent soumis à lui[2] : ce sont là deux faits qu'on peut tenir pour contemporains. — Il importe beaucoup moins de savoir quand Philippe fit remise de Myous aux Magnètes. La chose eut probablement lieu un peu plus tard. Comme on le verra par la suite, Magnésie se trouvait sur la route que parcourut Philippe lorsqu'il se dirigea vers le royaume d'Attale et lorsqu'il en revint. Dès ce temps-là, l'armée macédonienne ne souffrait pas moins de la disette qu'à l'automne de 201, durant son séjour forcé aux environs de Bargylia. Il est donc très vraisemblable que Philippe eut recours, pour nourrir ses troupes, aux bons offices des Magnètes, soit avant, soit après, soit peut-être avant et après son irruption dans l'État de Pergame. C'est à ces circonstances que se rapporte, je crois, l'indication donnée par Polybe et transmise par Athénée ; c'est alors que Philippe aurait payé les figues de Magnésie, très opportunément offertes à ses soldats faméliques, par la cession de la ville de Myous, laquelle, également convoitée par les Magnètes, les Priéniens et les Milésiens, était, entre ces trois peuples, une éternelle cause de discordes[3].

Mezger, *Inscr. Milesiaca de pace inter Milesios et Magnetas facta*, diss. München, 1913; ouvrage que je n'ai pu consulter); la guerre à laquelle il mit fin avait eu pour objet un territoire dont les deux villes se disputaient la possession. Ce territoire, selon Rehm, n'était autre que celui de Myous. Il avait appartenu à Milet jusqu'en 201 (Rehm écrit à tort 200), époque où Philippe en fit don aux Magnètes; c'est pour le recouvrer que, vers 197 (Rehm, 200; 347-348), les Milésiens prirent les armes; mais, vaincus dans la guerre, ils durent l'abandonner, au moins en grande partie, à leurs adversaires. Je dois dire que cette explication du traité, séduisante et plausible à plus d'un égard, laisse pourtant place à quelques doutes. Myous n'est pas nommée dans le document, sans qu'on en voie la raison ; le territoire contesté, qui, d'après Rehm, serait la Μυησία, est appelé ἡ χώρα ἡ περαία : tant que l'équivalence de ces deux désignations n'aura point été démontrée, la conjecture de Rehm sera difficilement tenue pour certaine.

1. Le verbe κυριεύειν peut signifier simplement « occuper, avoir en sa possession » ; voir les exemples cités par Schweighäuser, *Lex. Polyb.* 360, *s. v.* κυριεύειν 2.

2. Cf. Niese, II, 586.

3. Cf. Rehm, *Delphinion*, *ibid.* (pour les conflits entre Magnésie et Milet au sujet de Myous).

III

Conclusion.

La conclusion de toutes les remarques précédentes, c'est que les événements, tant *principaux* que *secondaires*, de l'expédition de 201 se sont succédé dans l'ordre ici indiqué :

1. Occupation de Samos;

2. Siège de Chios;
   Bataille de Chios;

3. Bataille de Ladé;
   Entrée de Philippe à Milet;
   Prise [?] de Myous;

4. Invasion du royaume de Pergame;

5. Invasion et occupation de la Péraia rhodienne et d'une partie de la Carie.

Cet ordre est conforme dans l'ensemble à celui qu'avait établi Schorn[1], et qu'ont reproduit, d'après lui, Hertzberg[2], Ihne[3], Van Gelder[4] et Bouché-Leclercq[5]. Il correspond, d'autre part, à celui que donne Appien, lequel a seulement commis la faute singulière de passer sous silence les batailles de Chios et de Ladé, c'est-à-dire les deux seules grandes actions militaires de la campagne : (*Maced.* 4, 1) — Φίλιππος — Σάμον καὶ Χίον εἷλε[6], καὶ μέρος τῆς Ἀττάλου γῆς ἐπόρθησε, καὶ αὐτῆς ἀπεπείρασε Περγάμου —, τήν τε Ῥοδίων περαίαν ἐδῄου —.

MAURICE HOLLEAUX.

(A suivre.)

1. Schorn, 219-222.
2. Hertzberg, I, 53-54.
3. Ihne, III, 9-12.
4. Van Gelder, 122-125.
5. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, I, 353-355. Dans son *Hist. des Séleucides* (I, 172), le même historien donne de l'expédition un résumé tout différent et gravement erroné.
6. L'erreur contenue dans ces derniers mots a été signalée plus haut; cf., p. 238, note 5, et p. 251, note 4 (siège de Chios).

QUESTIONS GRÉCO-ORIENTALES

XII

L'inscription lydo-araméenne de Sardes.

Sources: *Sardis (Publications of the American Society for the Excavation of Sardis*, vol. VI, *Lydian Inscriptions*, Part I, by E. Littmann, Leyde, 1916);

A lydian-aramaic Bilingual (Journal of the Hellenic Studies, vol. XXXVII, pp. 77-87 et 219-231), article de M. Stanley A. Cook, juin 1917 et janvier 1918. [L'article de M. Danielsson intitulé *Zu den lydischen Inschriften* (43 pages in-8° dans le tome XX des *Uppsala Skrifter)* paru en 1917 également n'est arrivé à la bibliothèque de l'Université qu'en 1920, après la rédaction de ce travail. On s'est rencontré sur plusieurs points avec M. Danielsson.]

La précieuse inscription bilingue découverte en 1912 par la mission américaine des fouilles de Sardes (v. *Am. Journ. of Arch.*, t. XVI, 1912, pp. 465-477) et publiée avec commentaires dans la seconde moitié de 1916 par M. E. Littmann, a récemment fourni le sujet d'une nouvelle étude à un aramaïsant connu, M. St. A. Cook, auteur en particulier d'un livre intitulé *A glossary of the aramaic inscriptions* (Cambridge, 1898).

L'importance de la découverte pour la solution du problème lydien, étrusque et asianique en général n'a échappé à personne. Il semble pourtant qu'on ait exagéré l'obscurité du texte araméen dont M. St. A. Cook défend avec raison, contre M. E. Littmann, la pureté de langue [1]. On n'a pas non plus,

1. En général, ce savant revendique le caractère original du texte araméen contre M. E. Littmann qui l'attaque constamment à ce point de vue.

semble-t-il, tiré du texte lydien tous les enseignements d'ordre linguistique qu'il comporte. Il sera donc peut-être utile, même après les savantes dissertations de MM. E. Littmann, St. A. Cook [et Danielsson] de revenir sur l'intéressant document dont elles ont traité.

I. Partie araméenne.

Voici d'abord la translittération du texte araméen tel que le donne M. St. A. Cook (*JHS.*, XXXVII, p. 82). Conformément à l'usage suivi dans cette *Revue*, les consonnes, seules notées en principe dans les textes sémitiques, seront représentées au moyen des caractères latins (ou grecs) qui leur correspondent[1]. Ceux-ci seront séparés les uns des autres par des traits d'union remplaçant les voyelles (ou l'absence de voyelle). Au lieu d'un trait d'union on emploiera toutefois le signe + lorsque la tranche initiale ou finale d'un complexe graphique se trouvera être un petit mot proclitique ou enclitique qui, dans le texte araméen, ne fait qu'un avec un mot principal, types : ar. class. *li* + *ma* « pourquoi? », *baitu* + *ka* « ta maison », littéralement « maison (de) toi », etc...

Texte araméen.

1. *b* + *II III l* + *m–r–ḥ–ṣ–w–n ṣ–n–t* ⌉[2] *'–r–t–ḥ–ṣ–s–ṣ m–l–k* + *'*
2. *b* + *s–p–r–d b–y–r–t* + *' z–n–h s–t–w–n* + *' w* + *m–ʿ–r–t* + *' d–r–ḥ–t* + *'*
3. *'–t–r–t* + *' w* + *p–r–b–d z–y ʿ–l s–p–r–b*[3] *z–n–h p–r–b–d* + *h '–ḥ–d*
4. *z–y m–n–y b–r k–m–l–y s–ᵈ/ʳ–w–k–y* + *'*[4] *w* + *m–n z–y ʿ–l s–t–w–n* + *' z–n–h '–w*
5. *m–ʿ–r–t* + *' '–w l* + *d–r–ḥ–t* + *' l* + *q–b–l z–y p–r–b–d l* + *m–ʿ–r–t* + *'*

1. Dans l'usage ordinaire. On ne s'est pas attaché à noter la spirantisation araméenne sauf dans les mots vocalisés plus bas, au cours de la discussion.
2. Sigle équivalent à 10.
3. Faute évidente pour *s-p-r-d*, cf. *b* + *s-p-r-d* à la ligne 2.
4. En surcharge dans le texte araméen comme dans le texte lydien (interligne 4-3).

6. *z–n–h ʾ–ḥ–r m–n z–y y–ḥ–b–l ʾ–w y–p–r–k m–n–d–ʿ–m ʾ–ḥ–r*
7. *ʾ–r–t–m–w z–y k–l–w w + ʾ–p–š–š–y t–r–b–ṣ + h b–y–t + h*
8. *q–n–y–n–t + h ṭ–y–n w + m–y–n w + m–n–d–ᶜ–m–t + h y–b–d–r–w–n + h w + y–r–t + h.*

LITTÉRALEMENT :

1. Dans + 5 de + marḥešwân année 10 (d')Artaxerxès le + roi[1]
2. dans + Sardes la + ville[1]. Celle-ci, la + stèle[1] et + la + grotte[1], le + σύνδενδρον[1].
3. les + loculi[1] et + parbād[2] qui sur Sardes — celui-ci son parbād — propriété
4. qui (= de) Manî, fils de Kumlî, le + Séleucite[1]; et tout (homme) qui contre la stèle[1] ou
5. la + grotte[1] ou contre le + σύνδενδρον[1] en + face (qui = dū) parbād de + la + grotte[1]
6. celle-ci, eh bien! tout (homme) qui endommagera ou brisera quoi-que-ce-soit, eh bien!
7. qu'Artémis qui (= de) Koloé et d'Éphèse(?) écrase + lui, maison + (de) lui
8. possessions + (de) lui (comme) argile et + eau et toutes-choses-quelconques-(de) lui; qu'on disperse + lui et + héritier (de) lui!

Soit, à peu près :

« 1. Le cinquième jour de marḥešwân[3] de la dixième année d'Artaxerxès le roi. 2. à Sardes, la ville forte. Cette stèle et cette grotte, ce bosquet. 3. ces couches funéraires (?) et ce parbād qui est au-dessus de Sardes[4], savoir le parbād de la stèle, sont la propriété de Manî, fils de Kumlî, le Séleucite[5]. Et quel que soit l'homme qui contre cette stèle ou. 5. cette grotte ou ce bosquet ou ces couches funéraires (?) qui sont en face (?) du parbād de cette grotte. 6. eh bien, quel que soit l'homme qui commettra un dommage ou bris quelconque,

1. Ici dans l'araméen l'état dit « emphatique ».
2. Quelque chose comme « avant-cour », peut-être περίβολος.
3. Octobre-novembre, cf. babyl. *arah-šamna*.
4. On entend ici « qui domine Sardes » (St. A. Cook).
5. Addition postérieure, cf. Σελευκείτης, Étienne de Byzance, v. plus bas.

eh bien donc,. 7. qu'Artémis de Coloé et d'Éphèse(?) l'écrase, lui, sa maison. 8. ses possessions et tout ce qui lui appartient; qu'on le disperse, lui et ses héritiers [1] ! »

L. 2. On a vu immédiatement que dans *stūnā(')* (écrit *s–t–w–n* + ') il y avait un emprunt fait à l'iranien. Mais le mot qu'il faut rappeler précisément ici, c'est le zend *stūna–* m. (cf. en composition *hazaṅrō–stūna–* « qui a mille colonnes », etc.). Il existe une forme féminine *stunā* identique au skr. *sthūṇā* « poteau, pilier, colonne ». Le mot est apparenté, mais non immédiatement, au skr. *stū–p–a–ḥ* m. « toupet, sommet de la tête, monument bouddhique (stoûpa), etc. » et au gr. στῦ-λ-ο-ς « fût de colonne, colonne ». Si c'était la forme féminine qui eût été empruntée, on aurait sans doute *s–t–w–n–t* + ' au lieu de *s–t–w–n* + ', c.-à-d. **stūnᵉθā(')* au lieu de *stūnā(')*. Le *t* au lieu de *ṭ* (opposer p. ex. syriaque *'ẓṣtūn–ā̄* « columna » fait reconnaître dans *s–t–w–n* + ', comme le *t* du poids d'Abydos cité par M. St. A. Cook (*s–t–r* + ', gr. στατήρ), et aussi, faut-il ajouter, comme le *t* du nom d'Artaxerxès soit dans notre texte (*'–r–t–'–h–š–s–s*) soit dans la Bible (*'Artaḥšaštā* [1], etc...), l'ancien système de transcription. Pour l'iranien *stŭna–*., v. Bartholomae, *Altiran. Wtb.*, col. 1608, Boisacq, *Dict.*, s. u. στῦρος, Brugmann, *Grundriss,* II, p. 133 (J. Schmidt, *KZ.*, XXXII, p. 325, a montré que le skr. *sthūṇā* n'est qu'un prâcritisme pour **sthūnā*). Quant au mot *(')* –*s–t–w–d–n* + *h* de l'inscription gréco-araméenne de Limyra (*CIS.*, II, 109), que M. St. A. Cook identifie au persan *astodân*, c'est évidemment un autre terme qui n'a qu'une parenté très lointaine avec *stūna–* « colonne » (persan *sutûn*).

L. 2. *b–y–r–t* +' « la + ville-forte ». M. St. A. Cook fait remarquer que c'est, à l'état « emphatique », soit *bīrtā* [1], l'aram. bibl. *bīrā(h)* « arx regia », que l'on retrouve aussi dans les documents araméens d'Éléphantine comme on y retrouve la forme '*–r–t–ḥ–š–s–s* au lieu du bibl. '*–r–t–ḥ–š–š–t–*'

1. Littéralement « son héritier ».

('Artaḫšaśta[?]*)*, etc. M. St. A. Cook rappelle que Sardes était siège de satrapie et ville de garnison.

L. 3. *b* + *s–p–r–d* « dans + *s–p–r–d* (c.-à-.d. Sardes) ». M. E. Littmann fait observer avec juste raison que, dans ce mot, on a la même sifflante que dans le *S°ṭāraδ* correspondant de la Bible (*Abdias,* verset 20), alors qu'on attendrait **ś–p–r–d* vu le *śfar-* initial du nom de Sardes dans d'autres inscriptions lydiennes (v. *Sardis*, VI, p. 11) et le '*-p-ś-* qui correspond à l'*Iβśi* de la partie lydienne du texte bilingue. L'auteur ajoute, avec raison également, que cette difficulté n'est pas insurmontable. On trouve au reste le *ś* dans la forme assyrienne du nom de lieu *śaparda* déjà connu par des inscriptions du temps d'Asarhaddon (*Dict. Bibl.,* V, col. 1604, citant Sayce, *The land of Sepharad,* dans *Expository Times*, mars 1902[1]), tandis qu'on a *s* dans la forme que présentent les inscriptions achéménides en vieux perse : *s-p-r-d,* vocalisé *sparda* « Sardes », v. A. Meillet, *Gr. du v. perse*, pp. 26 et 59.

Que le biblique *S°ṭāraδ* soit ou non une adaptation du v. perse *sparda-*, on peut en tout cas le penser du *s-p-r-d* de la partie araméenne du bilingue de Sardes, vu les emprunts iraniens qu'elle contient (*s-t-w-n* +', etc., v. ci-dessous). Ce ne serait donc pas le sémitique qui fournirait la solution du problème, comme le veut M. E. Littmann, mais l'iranien[2]. Si le dialecte iranien qui, le premier, a adapté le lyd. *śfard-* (v. plus bas), n'a pas rendu *ś* au moyen du *š* qu'il possédait, c'est sans aucun doute parce que *ś* lydien était plus voisin de *s* que de la chuintante proprement dite, tout en n'étant exactement ni l'un ni l'autre, cf. p. ex. le *ś* hébraïque, l'hébreu distinguant encore *š*, *ś*, *s*, au moins dans la graphie, tandis que l'araméen n'a plus que *ś* et *s*.

L. 3. *d-r-ḥ-t* +'. Le texte lydien portant *lahrisa-* dans le passage correspondant (l. 3) et plus bas *lahirisaz* (l. 6) [on a des raisons de penser que, dans le second passage, le mot

1. Il est étonnant que M. St. A. Cook, lui non plus, ne cite pas ce travail de l'orientaliste anglais. [M. Danielsson a vu lui aussi la difficulté et pensé à l'influence perse possible.]

2. Il est au reste sans grande importance puisque on trouve *s* et même *z* employé au lieu de *ś*, v. plus bas.

est au pluriel], le mieux est sans doute de s'en tenir au sens d'« arbre », proposé en premier lieu par M. St. A. Cook, sens que d'après lui le mot a encore en persan. Certaines inscriptions funéraires grecques citées par le même auteur font en effet mention d'un σύνδενδρον « bosquet » ; ceci pourrait rendre compte du pluriel *lahirisaz*. Il s'agit en tout cas, comme pour *s-t-w-n+'*, d'un emprunt iranien.

L. 3. *'-t-r-t+'*. M. St. A. Cook semble se décider en faveur du sens de « couches funéraires » et rappelle le nabatéen *'-t-r-+'*. L'aram. bibl. *'-t-r* (vocalisé *'aθar*) signifiant « locus », *'-t-r-t+'* aurait ainsi le sens du lat. *loculi*. Ne pourrait-on pas songer à une signification plus vague, celle de « emplacement », par exemple?

L. 3. *p-r-b-d*. Puisque *r* et *d* sont indiscernables dans le texte araméen et que, de l'aveu de tous, il s'agit ici d'un mot identique au *p-r-b-d* (ou *p-r-b-r*) de la Bible (2 fois dans *I Paralip.* XXVI, 18, une fois *p-r-w-r* dans *II*[=*IV*] *Rois*, *13*), puisque M. Andreas demande que, partout dans ces passages, on lise *p-r-b-d*, puisque enfin, détail décisif, la version syriaque porte *p-r-w-d* dans le passage cité du livre des Rois, (ce serait *parwāð* avec la vocalisation hébraïque), il est évident que c'est à la leçon *p-r-b-d* (soit, à peu près, **parᶜβāð*) qu'il faut accorder ici la préférence, étant donné le correspondant lydien *tarwoð* qui doit au reste en être emprunté[1]. Le lydien (v. plus bas) n'avait pas de *p*. L'occlusive sourde initiale de **parᶜβād*[1] (sensiblement équivalent à **parᶜwāð*) a été rendue, approximativement, au moyen d'une autre occlusive sourde, la dentale, le *point* d'articulation étant ainsi sacrifié au *mode* d'articulation : dentale au lieu de labiale. (M. St. A. Cook a passé tout près de cette explication comme on peut le voir p. 227, note 25 de son article).

Le sens de « fore-court », admis par MM. E. Littmann et St. A. Cook, est naturellement conservé dans cette interprétation. Mais, de plus, on relève une nouvelle correspondance entre le texte araméen et le texte lydien *(p-r-b-d : -tarwoð)*.

1. Que le mot soit d'origine grecque (περίβολος St. A. Cook, p. 226), ou iranienne (E. Littmann), v. plus bas. La première opinion est celle du Dr Cowley.

Quant à l'origine du mot, M. St. A. Cook parait pencher finalement pour le gr. περίβολος (ce qui n'est pas invraisemblable, v. ci-dessous, tome XXIII, 1921), plutôt que pour un iran. **fra-pada-* proposé par M. E. Littmann (*Sardis*, VI, p. 26). Il faut peut-être lui donner raison sur ce point.

L. 3. La correction *s-p-r-d* (au lieu de *s-p-r-b*) est indispensable, car *s-p-r-b*, la remarque est de M. St. A. Cook, ne présente aucun sens. La faute s'explique au reste assez naturellement par l'influence du *p-r-b-d(+h)* qui précède et du *(w+)p-r-b-d* qui suit, deux lettres (*p-r*) étant identiques de part et d'autre, et la finale de *s-p-r-d* ne différant de celle de *p-r-b-d* que par l'absence du *b*. La faute (*b* au lieu de *d*) une fois faite, le graveur s'en est aperçu, mais a laissé les choses en l'état. Les ll. 2-3 :

...z-n-h s-l-w-n+' w+m-'-r-l+'ı '-l-r-l+' d-r-h-l+' w+p-r-b-d z-y '-l s-p-r-d..... seront donc littéralement : αὕτη ἡ + στήλη καὶ + τὸ + σπήλαιον οἱ + τόποι τὸ + σύνδενδρον καὶ + περίβολος ὃς ὑπὲρ Σάρδεων.....

L. 4. *'-ḥ-d*. M. St. A. Cook note que c'est la forme proprement araméenne de la racine qui est *'-ḥ-z* en hébreu, cf. p. ex. la 3e p. sing. masc. du parfait *'aḥaza* en arabe classique. Il rappelle en particulier *'aḥuzzaθ qëbèr* « possession d'un tombeau » dans la *Genèse* (chap. XXIII) et, ce qui est plus important, le fait que, dans un bilingue gréco-nabatéen (*CIS.*, II, 234), *'-ḥ-d* fonctionne comme verbe (« ceci est l'emplacement qu'Artimas *a occupé* = *possède* »). De même que pour *p-r-b-d* (cf. syr. *p-r-w-d*), le mot aurait été emprunté par le lydien et adapté à la prononciation indigène, le *ḥ*, ancien *h* comme le prouve l'arabe, ayant été rendu par *k* comme l'est p. ex. celui de l'assyr. *ḫilakku* dans le gr. Κίλικ-ες (plus bas *akaδ* dans la partie lydienne et cf. *Revue*, t. XVIII, 1916, p. 17). Les mots d'origine iranienne (p. ex. **draxta-*) sont donc probablement passés en lydien par l'intermédiaire de l'araméen et, sans supposer, ce qui serait faux, que la partie lydienne de l'inscription de Sardes ait été rédigée par un scribe araméen comme l'a

1. Cf. syr. *mᵉ'ar(r)eθ-ā* « caverne », hébr. *mᵉ'ārā(h)* « caverne, grotte », ar. class. *maγāratu'* « caverne ».

peut-être été le vieux perse des inscriptions achéménides (cf. A. Meillet, *Gr. du v. perse*, particulièrement à la p. 20), on voit qu'il n'est guère admissible en tout cas que la partie araméenne en soit due à un homme ignorant tout ou à peu près de l'idiome qu'il devait employer (opinion de M. E. Littmann).

L. 4. *s–d/r–w–k–y* + ' « le Séleucite » (est entre les ll. 3 et 4 comme *silukališ* exactement au même endroit dans la partie lydienne).

Le fait que *s–d/r–w–k–y* + ' (on peut lire *s–d–w–k–* ou *s–r–w–k–*) et *silukališ* sont tous deux ajoutés en surcharge, dans la partie araméenne et dans la partie lydienne, montre qu'il ne s'agit pas précisément d'une faute (on a vu en effet que *s–p–r–b* n'a pas été corrigé et l'on verra plus bas, p. 270, n. 1, que '*–p–s–s–y* ne l'a pas été non plus). Du reste, il n'est pas admissible, en cas de faute, qu'elle porte exactement sur le même mot dans les deux textes. Ceci justifie, au point de vue chronologique, la traduction proposée. Il s'agit d'une addition postérieure[1] aux diverses fondations de villes portant le nom de Séleucus I Nicator. On sait p. ex. que *Seleucia Pieria*, autrement dite *ad mare*, port d'Antioche, a été fondée par Séleucus en 300 (Vigouroux, *Dict. Bibl.*, col. 1380). Mais le nom de cette Σελεύκεια (ni celui de telle ou telle autre[2], p. ex. de celle de Mésopotamie) ne rend pas bien compte de la forme *Siluka–* que présente le lydien, et le *–y–* de l'araméen *s–d/r–w–k–y* + ' est celui des adjectifs d'appartenance; ce qui correspond exactement à Σέλευκος–, c'est donc *s–d/r–w–k* (cf. le *Siluku* des contrats babyloniens et des inscriptions monumentales, v. Rosenberg, *Assyrische Sprachlehre*, p. 132). De plus, le lyd. *Siluka–* est au gr. Σέλευκος– ce que par ex. le lyd. *Alikisāntra–* est au gr. Ἀλέξανδρος–, etc...

Il est donc préférable de tout point de penser ici à la ville de *Séleucos* que l'on connaît par Étienne de Byzance et par une monnaie qui porte Σελευκειτῶν. Cette ville était précisément

1. C'est aussi l'opinion de M. St. A. Cook (p. 228).

2. Cf. Bouché-Leclercq, *Astrologie grecque*, p. 368, n. 1 pour Séleucie sur le Tigre et traduction de l'*Histoire de l'hellénisme* de Droysen (pp. 732-733) pour Σελευκόβηλος identique ou non au Σέλευκος dont il est question plus bas.

en Syrie, dans les environs d'Apamée : Σέλευκος, πόλις περὶ τὴν ἐν Συρίᾳ Ἀπάμειαν. Le nom en était masculin : ἀρρενικῶς, ajoute l'auteur. Les habitants portaient le nom de Séleucites : ὁ πολίτης Σελευκείτης dit encore Étienne de Byzance. La situation géographique de *Séleucos* explique bien l'emploi de l'araméen au lieu du grec dans le bilingue de Sardes.

Il se sera écoulé une centaine d'années entre l'installation de notre inscription (M. St. A. Cook admet prudemment la date de 394) et le moment où un descendant de Manî, fils de Kumlî, aura jugé bon, la ville de Séleucos venant de prendre le nom du fondateur de la nouvelle dynastie, de faire ajouter et dans la partie lydienne et dans la partie araméenne la mention que son ancêtre était originaire d'une localité portant désormais ce nom illustre. L'usage simultané du lydien et de l'araméen dans une inscription était donc encore praticable à Sardes au commencement du IVe siècle[1].

L. 5 (*–d–r–ḥ–l+'*) *l+q–b–l z–y p–r–b–d*..... cf. l. 3 (*d–r–ḥ–l+'*)..... *w+p–r–b–d*..... Abstraction faite de *d–r–ḥ–l+'*, le texte est rendu, dans les deux passages, par βζ–*larwoδ* dans le texte lydien. Aussi le sens combattu par M. St. A. Cook, savoir : « de même que le parbad »[2] pourrait-il bien être regardé comme préférable, puisque *l+q–b–l* à la l. 5 n'est en somme qu'un simple équivalent de *w+p–r–b–d* à la l. 3[3]. En conséquence, la préposition lydienne βζ– doit signifier « avec » et non « au dessus de », ce que confirme l'avant-dernier mot du texte lydien, *βil–ζ*, littéralement « avec lui » (dans l'expression : « tout ce qui (est) avec lui = tout ce qui lui appartient », expression dont on ne saurait guère rendre compte en interprétant *βil–* = βζ– par « au-dessus de ».

1. Si l'on faisait ressortir que le babyl. *Siluku* transcrit Σέλευκος plus exactement que le *s–r–w–k–* du texte, il suffirait de rappeler que la lecture *s–d–w–k(')–y+'*) est également possible. Ceci fournirait un nouvel exemple pour la transcription de *l* lydien par *d* sémitique (v. plus bas).

2. Cf. aram. bibl. *kol-qᵉβel di* qui, entre autres sens, a celui-ci : « de la même façon que, de même que » et qui ne diffère que par l'addition de *kol-* de l'expression *laqaβel di* « à cause de ce que ». Cf., sans *di* (=*zi*, écrit *z–y*, du bilingue), *laqaβel* « en face de, devant, en présence de, à cause de ».

3. Comme *k-l+q-b-l d-y* « de même que » ne diffère de *l+q-b-l d-y* que par le *k-* initial, il est peut-être permis de penser à *k-* « comme » et de considérer *k-l+q-b-l* (soit *kol-qᵉβel*) *d-y* (*di*) comme un faux groupement datant de l'Antiquité.

Peut-être faut-il donc traduire (ll. 4-5) « ....contre cette stèle ou. 5. (contre) la grotte ou (contre) le bosquet et aussi (contre le) parbād de cette grotte.....»

L. 6. '–*ḥ*–*r*, littéralement « après ». Le mot est employé deux fois (l. 6 et l. 7) comme l'est fréquemment *pasāva* dans le texte vieux perse des inscriptions achéménides (A. Meillet, *Gr. da v. perse*, pp. 11 et 12). Dans le libellé de la partie araméenne (et aussi de la partie lydienne) de l'inscription de Sardes on reconnaît la gaucherie de style si bien analysée par M. Meillet pour le vieux perse et dont l'exemple le plus frappant ici est l'incise *z–n–h p–r–b–d+h* « .... c'est ceci son parbād : ...» (l. 3); cf. ce que M. Meillet dit en particulier des incises à la page 11 de l'ouvrage cité.

L. 6. *y–ḥ–b–l*, *y–p–r–k*, imparfaits 3e sing. masc. des racines *ḥ–b–l*, *p–r–k*. Le sens du premier verbe n'est pas douteux si l'on tient compte de l'aram. bibl. *ḥaβel* qui (au pa'el) a le sens de « evertit, perdidit, laesit ». On peut le rendre par « endommage, endommagera ». Quant à *y–p–r–k*, cf. également l'aram. bibl. *parēχ* « fregit, comminuit, disrupit ». Du reste, M. St. A. Cook traduit la double expression araméenne par « destroys or breaks (anything)».

L. 7. '–*r*–*t*–*m*–*w z*–*y k*–*l*–*w w*+'–*p*–*ś*–*ś*–*y t*–*r*–*b*–*ṣ*+*h b*–*y*–*t*+*h*.....

« Qu'Artémis de Coloé..... l'écrase, lui, sa maison...! »

La forme masculine '–*p*–*ś*–*ś*–*y* signifie exactement « Éphésien ». Encore ne voit-on pas bien pourquoi l'on n'a pas simplement *'–*p*–*ś*–*y* s'il faut adopter l'opinion de M. E. Littmann suivant laquelle c'est '–*p*–*ś* qui correspond à l'*Iβśi*– du texte lydien *(Artimuś Iβśi-msis)*. Dans tous les cas, suivant le même auteur, '–*p*–*ś*–*ś*–*y* serait un grossier solécisme pour *'–*p*–*ś*–*ś*–*y*–*t* « Éphésienne ». Il faudrait même, toujours d'après M. E. Littmann, *'–*p*–*ś*–*ś*–*y*–*t*+' à l'état « emphatique », c'est-à-dire « l'Éphésienne, celle d'Éphèse ». Tout cela enfin prouverait que la partie araméenne a été péniblement calquée sur la partie lydienne par un ignorant et que le lydien ne possédait pas la distinction des genres masculin et féminin. M. St. A. Cook est naturellement, lui

aussi, choqué par l'adjectif '–*p*–*ś*–*š*–*y* au masculin là où on attendrait le féminin correspondant.

Un premier essai d'explication consiste à supposer que le verbe *t*–*r*–*b*–*ṣ*... « qu'elle... écrase! » (3e p. sing. fém. imparfait; pour ce mot, v. plus bas) n'a qu'un seul sujet, le féminin singulier : '–*r*–*t*–*m*–*w z*–*y k*–*l*–*w* «Artémis de Coloé» tandis que le verbe *y*–*b*–*d*–*r*–*w*–*n* + *h* à la l. 8 aurait comme sujets à la fois '–*r*–*t*–*m*–*w*... et '–*p*–*ś*–*š*–*y* (masculin), c'est-à-dire qu'il serait du pluriel commun, lequel ne se distingue naturellement pas du pluriel masculin[1]. Il en résulterait que c'est à tort qu'on veut voir dans '–*p*–*ś*–*š*–*y* un féminin manqué visant une déesse et que peut-être il faut entendre « Éphésien », soit « le dieu » et non « la déesse d'Éphèse » L'inscription bilingue de Limyra déjà rappelée d'après M. St. A. Cook (v. p. 82 du t. XXXVII du *JHS.*), montre qu'un nom analogue à celui d'Artémis peut être masculin, du moins en tant que nom d'homme : (')–*r*–*t*–*m*–*w*–(ʔ)[2] *b*–*r* '–*r*–*z*–*p*–*y*, en grec [Ἀ]ρτίμ [ας... fils d'Arsapios].

M. G. Radet, consulté sur la question de savoir s'il n'est pas impossible de songer à un *dieu* répondant à l'Artémis de Sardes, a immédiatement rappelé ce qu'il a écrit il y à douze ans dans cette *Revue* (t. X, p. 195) : « Concurremment avec la Terre Mère exerçant son empire sur les animaux... » (v. la *Cybébé* de M. Radet [1909]) « il a existé un type mâle flanqué lui aussi d'animaux qu'il dompte... » (gemmes crétoises, bijoux de Corinthe, fragments de bronze de l'Acropole, toujours d'après le compte rendu de la *Revue* auquel il vient

1. α) pour *t*-*r*-*b*-*ṣ*... Bien que la 3e personne singulier féminin de l'imparfait ne soit pas attestée en araméen biblique, la forme syriaque correspondante, *teqṭol*, appuyée par hébr. *tiqṭol*, assyr. *taqtul*, éthiop. *téqṭel* (ar. class. *taqtulu*) de la racine * *q*-*ṭ*/*ṭ*-*l* « tuer », assure que, p. ex. pour la racine *r*-*b*-*ṣ*, elle aurait bien la forme *t*-*r*-*b*-*ṣ* (vocalisée *tirbuṣ*). Cf., à la 2e personne masculin (également singulier), l'aram. bibl. *tiqṭul* à côté de syr. *teqṭol*, hébr. *tiqṭol*, etc... (tout le reste comme dans la série ci-dessus), v. Zimmern, *Vgl. Gr.*, p. 112.

β) pour *y*-*b*-*d*-*r*-*w*-*n* + *h*. Il est certain qu'il faut voir ici la 3e personne masculin pluriel, car elle répond exactement à l'aram. bibl. *yiqṭᵉlun* (*y*-*q*-*ṭ*-*l*-*w n* non vocalisé), cf. ar. class. *yaqtulūna*. La 3e personne féminin pluriel est en effet ; aram. bibl. *yiqṭᵉlan* (*y*-*q*-*ṭ*-*l*-'-*n* non vocalisé). En arabe classique on a une autre opposition ; 3e pluriel féminin *yaqtúlna* (v. Zimmern, *Vgl. Gr.*, p. 112).

2. Le point d'interrogation remplace une lettre indistincte. [M. Danielsson a émis une idée analogue à celle qui vient d'être indiquée.]

d'être fait allusion). Mais, sans doute à cause de l'universelle notoriété de l'Artémis d'Éphèse et aussi à cause de l'identité de l'Artémis de Coloé, de Sardes et d'Éphèse, M. G. Radet ne trouve pas vraisemblable la façon de voir proposée plus haut. Ce n'est pas que le texte lydien (où l'Artémis d'Éphèse est nommée avant l'Artémis de Coloé au lieu de l'être après : *Artimuś Iβśimsis Artimu-k Kulumsis*) décide sûrement au sujet du genre à attribuer à *Artimuś Iβśimsis* et par contre-coup à '–*p*–*ś*–*ś*–*y*. On pourrait penser à un *ś* ajouté comme est le *ś* de la forme araméenne du nom d'Artaxerxès dans l'inscription de Sardes (et à Éléphantine) : *'Artaḥśasaś* (écrit '–*r*–*t*–*ḥ*–*ś*–*s*–*ś*) en face du vieux perse *Artaxśaçā*. Cf. *artimu*– dans *artimu–k kulumsis* (aram. '–*r*–*t*–*m*–*w* ...*k*–*l*–*w*), et, au cas oblique *Śfarda–k Artimu*–λ (12, Littmann, 58), *Artimu*–λ Ἀρτέμιδι dans L. 25 (bilingue), v. *Sardis* VI, pp. 38-39.

Au reste, la considération que l'Artémis de Coloé est identique à l'Artémis d'Éphèse suffit à expliquer pourquoi le verbe *t*–*r*–*b*–*ṣ*... est au singulier, non au pluriel du féminin. Quant au verbe final, *y*–*b*–*d*–*r*–*w*–*n* + *h*, il doit s'entendre, non pas comme ayant pour sujet un dieu et une déesse ou deux déesses (grammaticalement la seconde supposition est impossible), mais bien le pluriel indéterminé qui, dans les langues sémitiques comme dans les langues indo-européennes anciennes, répond à la notion du frç. « on » (sic Cook, p. 225). Il n'y a donc qu'une seule « incorrection » dans l'araméen, savoir '–*p*–*ś*–*ś*–*y* au lieu du nom pur et simple[1] de la ville d'Éphèse qui serait '–*p*–*ś* (lyd. *Iβśi*–) ou '–*p*–*ś*–*ś* (gr. Ἔφεσος), ou de l'adjectif féminin correspondant (à l'état dit « emphatique » : '–*p*–*ś*–*ś*–*y*–*l* + '). On traduira donc : ... '–*r*–*l*–*m*–*w z*–*y k*–*l*–*w w* + '–*p*–*ś*–*ś*–*y* en supprimant par la pensée –(*ś*)–*ś*–*y*, ce qui donne : « qu'Artémis de Coloé[2] et d'Éphèse l'écrase, lui, etc... ! »

1. Sans reprise de *z*-*y* puisqu'il s'agit d'une seule et même divinité. On dirait que le graveur, au lieu d'écrire '-*r*-*t*-*m*-*w z*-*y k*-*l*-*w w* + '-*p*-*ś*-*ś* que portait son modèle, s'était engagé dans l'autre construction possible : *k*-*l*-*w w* + '-*p*-*ś*-*ś*-*y*-*t* + ' et que, s'étant aperçu trop tard (le *y* étant gravé) qu'il n'était pas fidèle à la rédaction proposée, il s'est résigné à laisser les choses en l'état comme il l'a fait pour *s*-*p*-*r*-*b*, v. pl. haut, p. 265 et aussi p. 266.

2. Pour ce qui concerne l'Artémis de Coloé, v. le travail déjà cité de M. G. Radet : *Cybébé*, p. 62, n. 2. — Voici une partie du texte de Strabon visé par cette note (Strabon, XIII, 4, 5) : ἐν δὲ σταδίοις τεσσαράκοντα ἀπὸ τῆς πόλεως (il s'agit de

Si l'on admet la traduction proposée, il ne semble pas que MM. E. Littmann et St. A. Cook aient entendu le *t–r–b–ṣ* + *h* du texte araméen conformément aux intentions de celui qui l'a rédigé. Ces auteurs voient en effet dans *t–r–b–ṣ*... un substantif (cf. le syr. *tarbâṣ–ā̈*, plur. *tarbâṣâθ–ā̈* « aula domus » qui a été emprunté par l'araméen à l'assyr. *tarbaṣu);* ils supposent donc une phrase sans verbe exprimé et enseignent, malgré l'absence de *w* + (« et ») devant *ṭ–y–n* que l'expression binaire *ṭ–y–n w* + *m–y–n* « argile et eau » (cf. syr. *ṭīn* « argile », hébr. *m–y–m*, etc. « eau »), est le complément direct du verbe sous-entendu au même titre que l'élément pronominal suffixé + *h* « lui » ou que *b–y–t* + *h* « sa maison », etc. Pourtant le Dr Cowley, cité par M. St. A. Cook (p. 225), admet lui aussi la traduction « may (Artemis) crush him! ».

En outre, le syr. *rᵉβaṣ* « compressit, abundantius rigavit », passé dans l'arabe de Syrie, où il survit à titre de terme technique agricole et désigne la transformation d'une terre en une sorte de marécage avant l'ensemencement, prouve que la racine *r–b–ṣ* avait en araméen le sens précis de « pétrir la terre dans l'eau[1] ». En conséquence, *t–r–b–ṣ–*... est ici une forme verbale et *–y–n w* + *m–y–n* constitue, non pas un complément direct, mais un attribut de ce verbe. L'expression est des plus énergiques : Ἄρτεμις συμφθείρειεν αὐτὸν κτλ.[2] Il y a là, évidemment, une formule qui fait allusion à un usage courant. C'est la meilleure preuve que l'araméen était, quoi qu'en dise M. E. Littmann, très familier à l'auteur de cette partie de

Sardes) ἐστὶν ἡ Γυγαία μὲν ὑπὸ τοῦ ποιητοῦ λεγομένη (λίμνη), Κολόη δ' ὕστερον μετονομασθεῖσα, ὅπου τὸ ἱερὸν τῆς Κολοηνῆς Ἀρτέμιδος μεγάλην ἀγαστείαν ἔχον. Le poète auquel le texte fait allusion est Homère. On lit en effet dans l'*Iliade:*

> B 864-866 Μήονιν αὖ Μέσθλης τε καὶ Ἄντιφος ἡγησάσθην,
> υἷε Ταλαιμενέως, τὼ Γυγαίη τέκε λίμνη,
> οἱ καὶ Μήονας ἦγον ὑπὸ Τμώλῳ γεγαῶτας.

Cf. *Iliade*, Υ 390-391. ... γενεὴ δέ τοί ἐστ' ἐπὶ λίμνῃ | Γυγαίῃ (c'est Achille qui parle à Iphition, allié des Troyens).

1. Cf. l'ar. vulg. *rabaṣ*, *rabbaṣ* « il arrosa une terre avant de l'ensemencer », mais aussi « il pataugea dans la boue dans l'intention de la durcir (M. Feghâli, *Étude sur les emprunts syriaques dans les parlers arabes du Liban* [1918], p. 52). Le dernier sens indiqué montre que le substantif *tarbaṣu* « cour » s'explique par la même racine (« cour en *terre battue* »). Suivant M. Riabinin (*MSL.*, t. VIII, p. 378) le mot avait également émigré au Caucase (géorgien *darbazi* « salle, palais »).

2. Cf. le sens technique du gr. συμφθείρειν « broyer et mélanger des couleurs ».

l'inscription. Le sens serait donc : « Puisse Artémis l'écraser (le piétiner), lui et sa maison (comme on pétrit) terre et eau ! »

L. 8. Ainsi qu'on l'a vu plus haut[1], la fin de la partie araméenne *y–b–d–r–w–n + h w + y–r–t–h* signifie littéralement « qu'on le disperse lui et son héritier ! » Suivant une observation de M. l'abbé Feghâli, il serait plus conforme à la syntaxe sémitique de faire de *w + m–n–d–ʿ–m–t + h*[2] « et tout ce qui lui appartient » le complément, non de *t–r–b–ṣ + h* qui précède, mais de *y–b–d–r–w–n + h* qui suit. Le sens serait alors : « Et qu'on disperse tout ce qui lui appartient, lui et son (ses) héritier (héritiers) ! » Il ne serait pas, on le voit, sensiblement modifié.

A. CUNY.

(A suivre.)

1. P. 269, note 1.

2. Pluriel assez inattendu de l'indéfini qui est en syriaque *mindʿam* « quidquam, aliquid ». D'après M. St. A. Cook (art., p. 86), il se retrouve dans les documents araméens d'Éléphantine (sans l'élément pronominal + *h* et à l'état « emphatique ») : *m–n–d–ʿ–m–t + ʾ*. A *q–n–y–n–t + h* « ses possessions », comparer le singulier syr. *qenyûn + (e)h* « possessio ejus » et à + *y–r–t + h* « son héritier » le singulier syriaque (état « emphatique ») *yûrt–ā*.

NOTES GALLO-ROMAINES

LXXXVIII

LES ORIGINES DE LA SAVOIE

I. — Le plus ancien texte mentionnant la Savoie, *Sapaudia*, est un texte d'Ammien Marcellin dans sa description de la Gaule. Cette description se place à propos des événements de l'année 355 : comme Ammien est allé en Gaule cette année même, ses renseignements sont ceux d'un témoin oculaire et doivent se référer à l'état du pays au milieu du IVe siècle. Or, en ce temps-là, l'expression de *Sapaudia* désignait le pays que traverse le Rhône dès sa sortie du lac Léman, et avant son entrée dans la région du Bugey [1], par conséquent depuis Genève jusqu'au confluent du Séran. Ce territoire devait constituer alors les deux cités de Nyon [2] et de Genève [3], celle-ci démembrée de l'ancien domaine des Allobroges. Mais le texte d'Ammien, ne s'occupant que du cours du Rhône, laisse en suspens la question si la Savoie ne s'étendait pas, au nord et au sud du pays génevois, sur d'autres régions..

1. Ammien Marcellin, XV, 11, 17 : *Lemanno, unde sine jactura rerum per Sapaudiam fertur et Sequanos* [ceci désigne le Bugey ou pays de Belley]. — Les manuscrits portent *per pensa paudium fertur*, conservé par les anciennes éditions. La conjecture passée aujourd'hui dans le texte est d'Henri de Valois (1636) : Valois raconte avec modestie qu'il la soumit d'abord à Jacques Sirmond et Nicolas Rigault. — Je ne vois aucune raison de remplacer *per* par *præter* comme le fait Mommsen (cf. Holder, t. II, col. 1358). Une correction de ce genre ne se justifierait que s'il était absolument prouvé que la Savoie ne s'est jamais étendue au nord du Rhône. De même, la traduction que l'on a tentée de *per* par « le long de ».

2. La cité de Nyon allant, sur la rive droite exclusivement, depuis l'Aubonne sur le lac au moins jusqu'au pas de l'Écluse et peut-être jusque vers Seyssel sur le Rhône (si le val Chezery et le val Michaille lui appartenaient et non à Genève; cf. *Revue*, 1916, p. 188).

3 Celle-ci tenant la rive gauche depuis Saint-Gingolph sur le lac jusqu'au pas de l'Écluse et peut-être jusque vers Seyssel (cf. n. 2), puis les deux rives (le val Romey lui appartenant à coup sûr).

Un demi-siècle plus tard, la *Notitia dignitatum* nous fait connaître une extension du terme de *Sapaudia* également au nord et au sud de cette cité de Genève.

Au nord, elle indique comme en Savoie la forteresse d'Yverdon, à la pointe méridionale du lac de Neuchâtel [1].

Au sud, elle nous permet de supposer que l'expression de Savoie s'étendait jusqu'à Grenoble : car cette ville est désignée comme la résidence de la *cohors Prima Flavia Sapaudica* [2].

En admettant donc que les terres intermédiaires entre Yverdon, Genève et Grenoble devaient, elles aussi, faire partie de la Savoie, en supposant que cette Savoie a été formée, non pas de terres arbitrairement découpées, mais d'unités administratives, *civitates* ou *pagi*, on peut lui attribuer, à son origine ou au moins au IVe siècle :

1° le pays d'Yverdon, *pagus Everdunensis*, appartenant à la cité des Helvètes dans la province de Séquanie [3] ;

2° la cité de Nyon, dans la même province;

3° la cité de Genève, dans la province de Viennoise, comprenant le val Romey sur la rive droite, le Chablais, le Faucigny, le pays d'Albens ou Albanais sur la rive gauche;

4° le pays de Chambéry (*Lemincum* [4]), entre Aix-les-Bains et l'Isère : ce pays dépend de la cité de Grenoble ; et c'est sur lui que se fixera et se localisera plus tard l'expression de Savoie;

1. *Occ.*, XLII, 15 : *Præfectus classis barcariorum Ebrudani Sapaudiæ*. — Je ne sais pourquoi Mommsen identifie cet *Ebrudunum* avec l'*Ebodurum* des Alpes Pennines (Ptolémée, II, 12, 3), et le place à la tête du lac de Genève, à l'entrée du Valais (*Eph. epigr.*, IV, p. 517; *C. I. L.*, XII, p. 27). Ihm, dans la *Real-Encycl.*, V, c. 1900) brouille plus encore les lieux et les faits et fait intervenir même la Rétie. Il est impossible d'imaginer plus d'erreurs et d'hypothèses arbitraires et inutiles que n'en a soulevé ce lieu d'Yverdon, dont le rôle naval et militaire s'explique cependant si bien. Il suffisait de regarder la carte et de lire les textes. — Si le « pays d'Yverdon » (*pagus Everdunensis*) du Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne (p. 5 et 13, *Mém. de la Suisse romande*) n'est autre que le doyenné de Neuchâtel (le chef-lieu de ce doyenné ayant pu être transféré du vieux *castrum* d'Yverdon au *novum castrum* de Neuchâtel) la Savoie a donc pu s'étendre jusqu'au nord du lac; et c'était bien naturel, puisqu'à Neuchâtel débouche une importante route venant du col de Pontarlier.

2. Cf. p. 277, n. 9.

3. Cf. n. 1.

4. Lemenc est le quartier de la hauteur, de l'autre côté du torrent; Chambéry est le quartier d'en bas.

5° le reste de la cité de Grenoble, représenté par les deux pays de Grenoble et de Sermorens (ou de Voiron).

Rien n'empêche d'ailleurs que l'expression de *Sapaudia* ne se soit également étendue [1] sur des régions voisines, *pagi* des Helvètes au nord, *civitates* alpines au sud (par exemple Tarentaise et Maurienne).

II. — Cette région de Savoie, ce *tractus* [2] (pour prendre une expression courante au IVe siècle), si mal faite qu'elle paraisse au premier abord, se présente avec un caractère très net : c'est une longue bande de terrain courant du nord au sud, parallèlement au Jura et aux Alpes gauloises, venant s'aligner sur le flanc de l'une et de l'autre chaînes. — Et, par suite, toutes les routes qui traversent les cols du Jura ou des Alpes gauloises doivent nécessairement franchir cette zone sous-jacente que constitue la Savoie. Voici ces routes.

1° A Yverdon, arrivée par le nord-ouest de la route du col de Sainte-Croix et de Pontarlier. C'est la route directe de Boulogne, Langres, Besançon, à gauche, et, à droite, Moudon, Vevey, Saint-Maurice, le Grand Saint-Bernard, route de Bretagne à Rome, la plus importante de l'Occident [3].

1° *bis*. A Orbe, entre Yverdon et Nyon, arrivée, par le nord-ouest encore, de la route du col de Jougne [4]. C'est une variante de la route précédente, de Pontarlier à Lausanne et Vevey.

1° *ter*. A Nyon, descente du col de Saint-Cergues [5].

2° A Genève, arrivée par le col de l'Écluse, au sud-ouest, de

1. Du moins pendant quelque temps, et comme vocable d'un commandement militaire.

2. Le *tractus* est essentiellement un commandement militaire, ne coïncidant pas avec une province, mais tantôt embrassant (sous l'autorité d'un duc) plusieurs provinces (comme le *tractus* d'Armorique), tantôt s'étendant sur des parties de provinces différentes (comme ici), tantôt limité à une partie de province *(comes tractus Argentoratensis)*, voire à un secteur de route (cf. plus loin, p. 281, n. 1). Cf. Bœcking, p. 291 et 817*.

3. La réhabilitation historique du passage par Yverdon et le col de Sainte-Croix, de la grande route d'Italie à Besançon, s'impose depuis les travaux de Gruaz (*Revue*, 1917, p. 273). Le passage par Orbe et le col de Jougne semble indiqué par l'itinéraire Antonin (p. 348, W.) et la Table de Peutinger, encore qu'il ne serait pas impossible que ces textes fissent allusion à un trajet d'Orbe vers le col de Sainte-Croix par Rances. — De Pontarlier à Neuchâtel, cf. p. 274, n. 1.

4. Cf. n. 3.

5. Cf. *Revue*, 1919, p. 210 et s.

la grande route de Lyon, allant de là vers Avenches, Augst et le Rhin, une des routes les plus anciennes et les plus importantes de la Gaule [1].

3° A Chambéry, descente, à l'ouest, du fameux passage du mont de l'Épine [2], d'où vient la route de Lyon vers la Tarentaise, le Petit Saint-Bernard et l'Italie [3].

4° A Grenoble, passage de la route de Lyon au mont Genèvre et en Italie par le col de l'Autaret, très fréquentée sous l'Empire malgré ses difficultés [4].

5° A Grenoble encore, départ vers le sud de la route subalpestre qui, par le col de la Croix-Haute, va vers Monsaléon, Sisteron et Fréjus [5].

Toutes les routes essentielles entre la Gaule et l'Italie coupent donc le *tractus* de la Savoie dans son sens latéral, de l'ouest à l'est. Une occupation militaire de cette Savoie devait servir à merveille la surveillance de toutes ces routes, aux endroits les plus importants, au débouché des cols de montagnes.

Mais pour surveiller ces cols de montagnes, il ne suffisait pas de garder les débouchés par des garnisons. Il fallait que ces garnisons ne fussent pas isolées les unes des autres, qu'elles fussent sans cesse en relation l'une avec l'autre, qu'il y eût, pour les rejoindre, une voie de traverse, circulant au pied de la montagne, un chemin de ronde réunissant par une ligne continue tous les débouchés des cols. — Or, c'est précisément ce que la nature avait créé dans cette zone de Savoie : une coupée longitudinale, parallèle au Jura et aux Alpes, où viennent aboutir toutes les routes qui les traversent. Et dans cette coupée les Romains avaient ménagé une route ininterrompue, véritable « chemin de roquade » ou de manœuvre, sur lequel

1. *Revue*, 1916, p. 187-190.

2. L'opinion courante est que la route contournait l'arête au sud, au col de Couz, par Les Échelles, qui serait le *Lavisco* des itinéraires. Mais il y avait certainement une route directe (de Chambéry vers le Pont de Beauvoisin et Aoste) par le col d'Aiguebelette ou du Crucifié, route retrouvée et décrite par H. Ferrand (lettre du 14 juin 1917). Ferrand ne croit même pas au détour par Les Échelles.

3. Connue par tous les itinéraires (Antonin, Peutinger, Ravenne).

4. Connue par les itinéraires.

5. Connue par la correspondance de Munatius Plancus (Cic., *Ad fam.*, X, 15, 18, 21, 23).

venaient se greffer les routes des cols[1]. — Ce chemin était formé :

1° par un chemin d'Yverdon à Nyon, au pied du Jura[2] ;

2° par la route de Nyon à Genève[3] le long du lac (secteur de la route du Rhin à Lyon);

3° par la route de Genève à Albertville (où elle rencontre la voie du Grand Saint-Bernard), dans la dépression d'Annecy[4] ;

3° *bis* par la route de Genève à Chambéry (où elle retrouve la même route) par le Rhône[5] et la dépression de Chambéry[6] ;

4° par la route de Chambéry à Grenoble dans la couloir du Grésivaudan[7].

Dans ces conditions, nous apercevons nettement à quel motif correspond la création de la Savoie. Motif purement militaire : il s'est agi de créer une zone de protection pour la traversée et la sécurité des routes qui franchissaient le Jura et les Alpes, entre la Gaule et l'Italie[8].

III. — Nous avons une confirmation de cette hypothèse dans les deux faits suivants :

1° La *Notitia* ne nous parle de la Savoie qu'à propos de deux troupes de garnison :

à Grenoble, la *cohors Prima Flavia Sabaudica*[9], milice pro-

1. Voyez, sur l'importance militaire de ces chemins de manœuvre, permettant de se reporter sur la route la plus menacée, les remarques du colonel Biais (*Revue*, 1912, p. 170-1 ; et ici, p. 279-280).

2. Trois secteurs : 1° d'Yverdon à Orbe ; 2° d'Orbe à La Sarraz, emprunté à la route de Lausanne à Pontarlier (p. 273, n. 3); 3° de La Sarraz à Nyon (ou à ses abords), emprunté à la route d'Augst et Avenches à Nyon et Genève ; cf. *Revue*, 1916, p. 189, n. 3. — Si Neuchâtel se rattachait à la Savoie (p. 274, n. 1), cette route à pied de mont se continuait d'Yverdon à Neuchâtel par la gauche du lac, où elle a laissé des traces toponymiques et autres. — Le travail de J. Naeher, *Die röm. Militärstrassen und Handelswege in Schweiz*, est très judicieux, mais sommaire (2° éd., 1888, Strasbourg).

3. Cf. p. 275-6.

4. Connue par les itinéraires (Antonin). Cf., pour cette route et ses variantes, Marteaux et Le Roux, *Boutæ*, p. 382-391.

5. Secteur (de Genève à Seyssel, *Condate*) de la route de Genève à Vienne, connue par les itinéraires (Peutinger et Ravenne).

6. Manque dans les itinéraires, mais d'existence indiscutable. Cf. *Boutæ*, p. 386-7.

7. Secteur de la route de Valence à Montmélian [*Cavurnum*, Chavord], où elle rejoint la voie de Petit Saint-Bernard : manque dans les itinéraires.

8. Voyez les remarques du colonel Biais, ici, p. 279-280. — Un exemple de commandement semblable apparaît, sous le Haut-Empire, avec la préfecture de l'inscription des Escoyères, de Briançon à Briançonnet (*Revue*, 1912, p. 168 et p. 58-9).

9. *Occident*, XLII, 17 : *Tribunus cohortis Primæ Flaviæ Sapaudicæ, Calaronæ. Calaro*

vinciale analogue à la *cohors Armoricana* de *Grannona* et à la *cohors Novempopulana* de Bayonne;

à Yverdon, la flottille des bateliers du lac, *classis barcariorum*[1].

2° La Savoie est formée de cités ou de *pagi* appartenant à deux provinces différentes, la Séquanie et la Viennoise. Ces deux provinces continuant à avoir leurs administrations civiles distinctes, la Savoie ne peut être qu'un district militaire, de même nature que l'Armorique, par exemple, qui empiétait sur les provinces de Belgique et de Lyonnaise : mais l'Armorique était un commandement sur les routes de mer, et la Savoie sur les routes de montagne.

IV. — La création de ce district de la *Sapaudia* doit être une des mesures prises au début du IVe siècle pour rétablir la sécurité en Gaule et y organiser la défense militaire à la fois contre les Bagaudes[2] ou les brigands et contre les envahisseurs barbares. Elle formait une excellente zone de surveillance et de couverture au pied des grandes Alpes, une ligne de *prætentura*, comme l'on disait en style militaire[3]. Peut-être date-t-elle de Maximien, peut-être ne remonte-t-elle qu'à Constance ou Constantin[4]. Mais il semble qu'on ne l'ait plus maintenue à la

ne peut être que pour *Cularo*, et désigner Grenoble. Le renseignement donné par la *Notitia* peut provenir d'une statistique antérieure à Gratien, qui a donné son nom à Grenoble, *Gratianopolis;* ou, plutôt, les rédacteurs officiels de la *Notitia* n'auront point corrigé le nom de la ville.

1. XLII, 15 : *Præfectus classis barcariorum.*

2. Il a parfaitement pu y avoir un lien étroit entre les brigandages des Bagaudes et l'organisation de la zone militaire « à pied de mont » de la Savoie : car, en se portant au bas des grands cols des Alpes ou du Jura, les Bagaudes étaient à même d'arrêter et de dévaliser. Lorsqu'en 408 le général de Stilicon, Sarus, voulut repasser de Gaule en Italie, il ne put franchir les montagnes qu'en abandonnant tout son butin aux Bagaudes, qui l'attendaient « autour des Alpes »; comme son point de départ était Valence, il peut s'agir des Alpes Cottiennes (par le col de Cabre), ou des Alpes Grées (par Grenoble et la Savoie); Zosime, VI, 2, 10.

3. Voyez les textes d'Ammien, XIV, 3, 2 : *Mesopotamiæ tractus prætenturis et stationibus servabantur agrariis;* XIV, 2, 4; XIX, 13, 1; XXIX, 5, 5; XXXI, 8, 5, et de bien d'autres. *Prætendere* est l'expression technique pour désigner une série de garnisons ou de postes fixes ou volants échelonnées le long d'une route : *præfectus legionis Tertiæ Italicæ pro parte media prætendentis a Vimania Cassiliacum usque* (*Occ.*, XXXV, 19).

4. A cause du surnom de la *cohors Prima Flavia Sapaudica.* — Une question se pose à propos de cette création de la *Sapaudia* : se rattache-t-elle au démembrement de la cité de Vienne, à la constitution en cités distinctes de Genève et de Grenoble? Je croirai volontiers que les deux faits sont indépendants. On ne peut expliquer le nom de *Gratianopolis* pour Grenoble si Gratien ne lui a pas octroyé la *civitas.*

fin du IVe siècle, car on ne trouve plus dans la *Notitia* que des lambeaux de son organisation. Comme tant d'excellentes institutions militaires du IIIe et du IVe siècles, elle tomba sans doute en désuétude sous Théodose et ses successeurs, pour le plus grand profit des barbares et des brigands de tout genre [1].

Le nom de *Sapaudia* n'en resta pas moins dans le langage courant, se restreignant davantage à chaque génération, et il finit par se localiser dans le pays de Chambéry, au centre d'ailleurs de la vaste région de montagnes, du long corridor de vallées qu'il avait servi d'abord à dénommer [2]. — Et de Chambéry, il repartira pour de nouvelles destinées, grâce à la valeur du lieu où il s'est refugié.

CAMILLE JULLIAN.

V. — La création d'un commandement militaire ayant son centre dans la région de Genève, et s'étendant du lac de Neuchâtel à Grenoble, dénote un sens stratégique très sûr. Elle est fondée sur les propriétés naturelles de cette route de roquade, sur les facilités de surveillance et de manœuvre qu'en donne l'occupation sous les ordres d'un chef unique.

La dépendance naturelle, pour la défense de la Gaule, des théâtres d'opérations du Jura méridional et des Alpes de Savoie est manifeste.

Un envahisseur, maître de la plaine suisse et parvenu jusqu'à Nyon-Genève, menace aussi bien la vallée de la Saône par Pontarlier ou Lons-le-Saulnier, que Lyon, Chambéry ou les

1. Les détachements militaires de l'ancienne *Sapaudia* sont placés sous la dépendance directe du *magister militum* d'Occident et dans la région que la *Notitia* appelle la *provincia Riparensis* (*Occ.*, XLII) : c'est dans l'ensemble l'équivalent de la Viennoise. — Voici comment j'explique cette expression de *Riparensis* (qui est une expression toute militaire, désignant surtout les provinces frontières bordées par un fleuve) appliquée à la province de Viennoise. On a dû constituer le long du Rhône et du littoral jusqu'à Toulon, une zone de surveillance fluviale, formée par des flottes à Vienne, Arles, Marseille, peut-être sous un *dux* ou *comes ripæ*. Au delà vers l'est, au pied des Alpes, s'allongeait, dans un sens parallèle, la zone de la Savoie. Au delà, la zone des provinces Alpestres, y compris peut-être la Narbonnaise Seconde (celle d'Aix), zone dont il est impossible qu'elle n'ait pas été pourvue de garnisons : ce dont la *Notitia*, chose étrange, ne parle pas. — Tout cela se trouve désorganisé au temps de la *Notitia* : la *Gallia Riparensis* s'étend alors en Savoie, même à Yverdon.

2. Et au croisement de cette ligne longitudinale et de la principale voie alpestre, celle du Petit Saint-Bernard. Peut-être le chef du *tractus* de Savoie a-t-il résidé à Chambéry ; peut-être une *cohors Sapaudica* a-t-elle fini par s'y installer.

routes du Petit Saint-Bernard et du Mont-Cenis vers l'Italie. Pour se défendre directement contre cette menace, il faudrait être fort partout, c'est-à-dire qu'on serait faible partout.

La meilleure défense consiste dans la manœuvre, déclanchée de notre zone de *prætentura.*

Si l'attaque se dessine vers le Jura, les troupes de la région Grenoble-Genève peuvent assaillir le flanc gauche ou les derrières des colonnes ennemies et préparer l'entrée en ligne des secours arrivant d'Italie.

Si l'ennemi dirige son effort vers Lyon ou Grenoble, une manœuvre semblable peut se développer du Nord vers le Sud avec le concours éventuel des troupes venant de Langres-Besançon.

L'unité de tout ce théâtre d'opérations est mise en lumière par la campagne de 1814. Bübna, qui envahit la Suisse, installe son centre d'action à Genève, d'où il profite de sa supériorité numérique pour rayonner dans toutes les directions, — vers Besançon, qu'il ira assiéger, — vers Lyon, aux portes duquel il arrive après avoir pris le fort de l'Écluse, — vers Chambéry et Grenoble pour couper les routes les plus directes nous reliant à l'Italie où commande le prince Eugène. Quand Augereau a enfin assez de troupes pour reprendre l'offensive, c'est Genève que Napoléon lui donne comme objectif; mais Augereau n'est pas d'envergure à comprendre cette manœuvre et la fait échouer en envoyant une trop forte part de ses effectifs directement vers Besançon assiégée.

Hier encore, au cours de la Grande Guerre, la région de Genève aurait pu servir de base à notre manœuvre si, devant la France et l'Italie alliées, l'Allemagne avait violé la neutralité helvétique.

COLONEL CH. BIAIS.

P. S. — I. — **Les tractus de routes en Gaule.** — Outre la Savoie, et du même genre, nous pouvons citer :

1° Le *tractus* de Roanne et du Velay [1], commandement militaire

1. Remarquez que, comme la Savoie, ce *tractus* s'étend sur deux provinces, l'Aquitaine (Velay) et la Lyonnaise (Forez).

confié à un *præfectus*[1], et qui a pu comprendre, dans les deux cités des Vellaves et du Forez[2] : *a)* la route de Lyon à Roanne par la montée de Tarare[3]; *b)* de Lyon à Feurs par la montagne[4]; *c)* de Lyon et de Vienne à Saint-Paulien ou à Brioude par le Giers[5]; *d)* de Roanne à Feurs et à Saint-Paulien[6]; *e)* du Puy à Javols par la Margeride[7]; *f)* du Puy à Aps du Vivarais et au Rhône par le col du Pal[8]; c'est-à-dire en somme les principales traversées des Cévennes ou des montagnes centrales. Comme la grande route du Pal est, au moins en partie, l'œuvre de Constantin en 306-7[9], on peut très hypothétiquement rattacher à cet empereur l'organisation militaire de ce secteur.

2° Le *tractus* de la route de la Seine, entre Paris et la frontière des Éduens au passage de la Cure *(Cora*[10]*)* à travers les cités d'Auxerre, Sens et Paris[11]. Cette route, assez négligée par les empereurs du Haut-Empire, fut l'objet de travaux importants sous Postume[12], Constance ou Constantin[13] et Valentinien[14].

3° Le *tractus* entre Reims et Amiens, qui paraît correspondre à la double route de Bretagne, l'une par Soissons, l'autre par Saint-

1. *Not. dign.*, *Occ.*, XLII, 68 : *Præfectus Sarmatarum gentilium per tractum Rodune[n]sem et | Vel]launorum*. Il y a *Alaunorum* dans les manuscrits. Encore que *Alauni* ait parfaitement l'aspect d'un nom de lieu de Gaule, il ne peut guère s'agir ici que des *Vellavi* du Velay, nom pour lequel on trouve la variante *Velauni* chez Ptolémée (II, 7, 12). — J'ai bien songé au *tractus* de la route de Rennes *(Redones)* à Valognes (*Alauna*, Alleaume) : mais cette route devait dépendre de l'Armorique maritime et n'aurait pas été indiquée ici par la *Notitia*.

2. En supposant qu'il existât encore une cité des Ségusiaves en Forez (Feurs et Roanne) : on sait que cette cité a été absorbée par celle de Lyon au cours du IVe siècle.

3. N'est pas mentionnée dans les itinéraires ; mais son existence est révélée en particulier par celle du *tractus* de Roanne.

4. Connue par les itinéraires (Peutinger, Ravenne).

5. Inconnue des itinéraires. Cette route (de Brioude) est celle à laquelle songent les Vies de Saints qui font aller Ferréol de Vienne à Brioude par le Giers *(ad Jarem fluvium)*.

6. Itinéraires (Peutinger, Ravenne).

7. *Id. (id.)*.

8. Inconnue des itinéraires ; cf. n. 10.

9. Borne du pont de la Baume près de Nieigles (Ardèche) ; *C. I. L.*, XII, 5584.

10. Cette localité, si discutée, de *Cora* ou *Chora*, ne peut être qu'au passage de la Cure par la route directe d'Avallon à Auxerre (Ammien, XVI, 2, 3 ; *Vita Columbani*, p. 93, Krusch) ; et ce ne peut être par suite que Saint-Moré. Elle marquait le lieu initial du pays d'Auxerre ; cf. d'Anville, p. 226.

11. *Not.*, *Occ.*, XLII, 66 : *Præfectus Sarmatarum gentilium, a Chora Parisios usque.*

12. Borne milliaire de Prégilbert, XIII, 9083. Si cette inscription mentionne les *fines* du pays des Éduens, et qu'elle n'ait pas été déplacée, la frontière entre les cités d'Auxerre et d'Autun aura été déplacée après Postume et placée alors en amont du pont de la Cure (n. 10).

13. Milliaire de Saint-Marcel à Paris, XIII, 8974, mais qui se réfère à la route de la rive gauche. Peut-être contemporain du milliaire de Nieigles (n. 9).

14. Milliaire de Cannes, où la route de la rive droite, venant de Paris, franchit l'Yonne (*Revue*, 1918, p. 145-6, 160 ; et maintenant, Héron de Villefosse, *Bulletin archéologique* de 1919, p. 10 et s.). — Il y a du reste à revoir de très près les rapports des deux tracés (rive gauche et rive droite).

Quentin. C'est un démembrement de la Seconde Belgique, constitué par les cités méridionales [1].

4° Le *tractus Nervicanus* [2] a dû renfermer les cités septentrionales de cette même Seconde Belgique, et s'occuper surtout des routes de Boulogne à Amiens et de Boulogne à Bavai et en Germanie. C'est l'importance de Bavai (le chef-lieu des Nerviens) comme carrefour de routes, qui explique le nom donné à cette préfecture militaire.

Il y avait certainement en Gaule (je ne parle que de l'intérieur) bien d'autres préfectures de ce genre. Et nous arriverons peu à peu à les connaître, en examinant de plus près la *Notitia*, les vies de saints et les vestiges topographiques. — Mais quelle étrange destinée que celle de la Gaule au IVe siècle, divisée en secteurs militaires suivant ses routes et ses carrefours, comme si on y était en état permanent de surveillance et de chasse à l'endroit de brigands ou d'ennemis intérieurs ! Il est vrai que les Barbares ne cessaient de se glisser à travers la frontière, et qu'alors le seul moyen de les arrêter était ce réseau de garnisons et de postes volants, disposés sur les routes comme les mailles et les nœuds d'un filet.

II. — **L'inscription de la statio militum de Gex** (cf. *Revue*, 1919, p. 212, n. 5). — Grâce à l'obligeance de notre collègue M. Cherel, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, qui s'est donné la peine (très réelle), à Gex, de prendre l'estampage de l'inscription

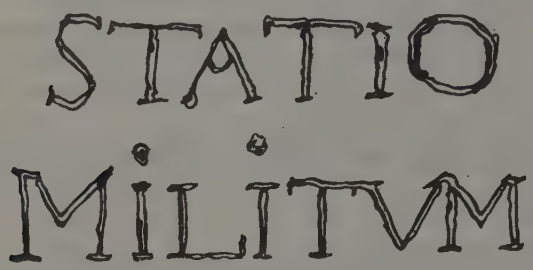

(fort mal placée), nous pouvons en mettre le fac-similé sous les yeux de nos lecteurs. Ils reconnaîtront très vite, comme je le craignais, la modernité des lettres et la fausseté de l'inscription.

CAMILLE JULLIAN.

1. *Not.*, XLII, 67 : *Præfectus Sarmatarum gentilium, inter Remos et Ambianos provinciæ Belgicæ Secundæ.*

2. *Not.*, XXXVII, 13; *Nervici littoris tractus*, Paulin, *Epist.*, 18, 4.

LES *TRINCI* GAULOIS

GLADIATEURS CONSACRÉS[1]

Le sénatus-consulte rendu sous Marc Aurèle et Commode vers 177 pour réduire les frais des jeux de gladiateurs nous est connu par deux documents[2] :

1) une table de bronze, trouvée en 1888 près de Séville, déchiffrée par Hübner, commentée par Mommsen[3], et conservée actuellement au Musée de Madrid. Plusieurs passages restent inexpliqués et l'on a supposé que notre texte était en ces endroits très gravement corrompu. Particulièrement les lignes 56-58 n'offrent aucune pensée cohérente; en voici le texte d'après H. Dessau :

(56) *Ad Gallias sedet princeps*[4], *qui in civitatibus splendidissimarum Galliarum veteri more et sacro ritu expectantur, ne ampliore pretio* | (57) *lanistae praebeant, quam binis milibus, cum maximi principes oratione sua praedixerint, fore ut damnatum ad gladium*[5] | (58) *procurator eorum nisi plure quam sex aureis et nisi juraverit*[6].

2) une plaque de marbre trouvée en 1906 à Sardes. L'inscription de Séville nous a conservé un très long fragment du discours prononcé par un sénateur après la lecture de l'*oratio* impériale. C'est un fragment de l'*oratio* impériale elle-même qui nous a été conservé par l'inscription de Sardes. Mais ce fragment est si mutilé qu'on n'a guère pu l'utiliser; la 1re colonne a pu être restituée, avec des chances de succès, en rapprochant le passage correspondant de l'inscription de Séville; mais la 2e colonne, qui ne semble correspondre à aucun pas-

1. Lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans sa séance du 30 avril 1920.

2. Si on néglige le fragment *C. I. L.*, III, 7106, qui peut appartenir aussi à ce même sénatus-consulte.

3. *Eph. Epigr.*, VII, 1890, p. 338 = *Ges. Schr.*, VIII, 499.

4. Haec ita exarata in aere, sed sine dubio corrupta; fortasse oratio hiat quibusdam omissis (Dessau).

5. Hic quoque sententia obscurata est quibusdam omissis (Dessau).

6. Dessau, 5163. — *C. I. L*, II, p. 6278. — La dernière édition des *Fontes* de Bruns, d'accord avec Mommsen, écrit *sed et* au lieu de *sedet* (l. 56), — et marque par des points de suspension deux lacunes qui n'existent pas sur le bronze, *princeps..... qui* (l. 56), — *procurator eorum... nisi* (l. 58).

sage de l'inscription de Séville, demeure inintelligible. En voici le texte[1] :

. . . . . *am agun*[*t*] *annuu*[*m* . . . . . .
pretia cohibuisse, nos senos his ce . . . . . .
genus digladiantium, trincos eos . . . . . .
mnatur. Verum, uti aliut aput alios. . . . . .
5 *trincos dimicare, is dies religioni* . . . . . .
commitatur, pretia quantum volu [*erint* . . . . .
facient. Nam procurator noster p. . . . . .
fiat. Lanista autem pro trinquo n . . . . . .
. . . *ius adque vitae. Nunc uti prin*[*cipio*. . . .

Le mot *trincus* ou *trinquus* qui se rencontre trois fois dans ce passage est inconnu. Les éditeurs croient pouvoir « l'identifier avec quelque vraisemblance au mot grec θριγκός », qui signifie mur de clôture, couronnement d'un mur[2].

Je veux essayer de prouver qu'il faut, dans l'inscription de Séville, ligne 56, corriger *princeps* en *trinquos* ou *trincos*, et que nous connaîtrons ainsi le sens et l'origine de ce terme mystérieux.

La correction que je propose ne soulève pas d'objections de principe[3]. *Princeps* est difficile à justifier, l'Empire étant alors gouverné par deux *principes*. Le lapicide peut s'être trompé; il a commis d'autres erreurs moins excusables : *cura* pour *pura* (l. 7), *patrocinium* pour *patrimonium* (l. 9) *questus* pour *quaestus* (l. 13), *institueret* pour *instituere* (l. 26), etc.

De plus, cette correction rétablit le parallélisme qui doit exister entre l'*oratio* impériale et le discours du sénateur. Les lignes 41-44 de Séville correspondent aux lignes 2-5 de la 1re colonne de Sardes; — les lignes 45-46 de Séville aux lignes 6-8 (1re colonne) de Sardes; — il est naturel que les lignes 56-58 de Séville traitent un sujet qui se retrouve à la 2e colonne de Sardes, le sujet des *trinqui*.

Que sont les *trinqui*? Pour le moment nous observons seulement que le fragment de Sardes devient un peu plus clair, si l'on admet que les *trinqui* sont une certaine catégorie de gladiateurs. On pourrait aussitôt suggérer les restitutions suivantes, satisfaisantes quant au sens :

l. 3 |quod| *genus digladiantium, trincos eos* |appellant|,

1. Keil et v. Premerstein, 2e rapport sur un voyage en Lydie, 1906, *Denkschr. d. kais. Ak. d. Wiss., Ph. Hist. Kl.*, Vienne, LIII, 2, 1908, p. 16, fig. 12 = Dessau, 9340 = *Année Épigr.*, 1909, n° 184. Les compléments indiqués sont de Dessau, qui propose aussi au début de la dernière ligne : ne] | [cis] *ius*, etc.

2. La forme ionienne τριγχός est aussi attestée. Cf. Herwerden, *s. v.*

3. M. Pierre Paris a eu l'obligeance de reviser pour moi à Madrid cette ligne de l'inscription. La gravure est très nette et la lecture *princeps* est certaine.

l. 5. *trincos dimicare* [liceat],

l. 8 *Lanista autem pro trinquo n* [e tradat ullum nisi ..].

Si maintenant, dans l'inscription de Séville, nous faisons la correction proposée et si nous donnons au mot *trincos* le sens de gladiateurs, nous obtenons littéralement, pour les lignes 56-58, le sens suivant (*sedet*, l. 56, étant décomposé en *sed et*) :

« Mais pour les Gaules, même les *trinqui* — que les cités de ces belles provinces réclament au nom de la tradition et des exigences religieuses — [je suis d'avis] que les *lanistae* n'aient pas le droit de se les faire payer plus de 2.000 sesterces chacun, les empereurs ayant d'avance décidé, dans leur *oratio*, que leur procurateur ne livrerait un condamné à mort que pour une somme supérieure à six *aurei* et à la condition qu'il ait prêté serment. »

Sans qu'il soit nécessaire d'introduire une autre correction ni de supposer une lacune, nous pouvons interpréter ce texte ainsi qu'il suit.

Les *trinqui* sont des gladiateurs qui figuraient en Gaule dans des cérémonies de caractère religieux. Les Gaules se procuraient des *trinqui* de deux manières : ou bien elles les achetaient aux *lanistae*, ou bien elles se faisaient livrer des condamnés à mort par les procurateurs impériaux. Considérons ces deux catégories de *trinqui :*

1) vendus par les *lanistae*. Le sénateur de l'inscription de Séville entend limiter le profit des *lanistae*. En examinant le tarif fixé par l'empereur pour les diverses sortes de gladiateurs, nous voyons que le sénateur propose d'assimiler les *trinqui* non pas aux gladiateurs de marque (tarifés de 5.000 à 15.000 sest.), mais aux gladiateurs *gregarii* de 1re classe (ceux de 2e classe ne valant que 1.000 sesterces).

2) Livrés par les procurateurs. Les empereurs ont défendu de livrer aucun condamné *nisi plure quam sex aureis et nisi juraverit*. Cette incidente est très obscure. Mommsen [1] suppose qu'il s'agit d'une caution de six *aurei* fournie au procurateur par l'*editor muneris ;* le serment serait aussi celui de l'*editor*, promettant que le condamné périrait. Mais Mommsen ne peut obtenir ce sens qu'en supposant avant *nisi* une lacune importante. Je pense que nous devons nous tenir à la lettre du texte : le procurateur ne livrera le condamné que pour une somme supérieure à six *aurei;* cette vente des condamnés, ou plus exactement cette taxe sur les *trinqui*, nous choque; mais, jusqu'au présent sénatus-consulte, les empereurs se sont associés aux bénéfices des *lanistae* (inscr. Séville, l. 5-8), et d'ailleurs leur objet est ici, comme nous le verrons, de rendre coûteux et de gêner les jeux des *trinqui*. Quant au serment, nous pensons qu'il s'agit du serment du condamné lui-même, serment analogue à celui de l'*auctoratus;* donc le *damnatus ad gladium* ne peut être livré comme *trinquus*

1. *Ges. Schr.*, VIII, 523.

contre son gré; cette règle aussi nous paraît surprenante; nous allons la justifier en prouvant que le sort des *trinqui* devait être exceptionnellement odieux.

Revenant maintenant à l'inscription de Sardes, nous pensons pouvoir proposer, quant au sens général, les restitutions suivantes [1], qui d'ailleurs ne peuvent avoir qu'une valeur approximative.

(1).... |*quod munus i*|*am agunt annuu*|*m ?..... Satis erit nobis celera*| | (2) *pretia cohibuisse. Nos senos his ce*|*rnimus aureos fisco inferendos. Quod quidem*| | (3) *genus digladiantium — trincos eos* |*appellant — judicio nostro conde*| | (4) *mnatur. Verum uti aliut aput alios* |*sacro ritu sancitur, aput Gallias liceat*| | (5) *trincos dimicare, is dies religioni* |*condonetur neque culpa nostra piaculum*| | (6) *commit*|*t*|*atur. Pretia quantum volu*|*erint qui hujus muneris ergo trincos praebere solent*| | (7) *facient. Nam procurator noster p*|*lure quam sex aureis noxium editori praebeat neque ullius nisi juraverit erogandi auctor*| | (8) *fiat. Lanista autem pro trinquo n*|*e tradat ullum nisi de quo possideat omne ne*| | (9) |*cis*| *ius atque vitae. Nunc uti prin*|*cipio....*

Le texte de Séville concernant les *trinqui* n'est pas une simple paraphrase du texte de Sardes. Les deux inscriptions semblent s'accorder en trois points :

1) Les *trinqui* participent à un rite religieux : *ritu sacro* (Séville, 56), *is dies religioni* (Sardes, 5);

2) Les empereurs fixent une taxe minima de six *aurei : plure quam sex aureis* (Séville, 58), *nos senos his* [aureos?] (Sardes, 2);

3) Il existe deux catégories de *trinqui*, ceux que vendent les *lanistae* (Séville, 57, et Sardes, 8), ceux que livrent les procurateurs (Séville, 58, et Sardes, 7).

Mais les divergences entre les deux textes semblent graves :

1) L'*oratio* de Sardes suggère une condamnation sévère des jeux où figuraient les *trinqui*. La *sententia* de Séville n'a pas un mot de blâme et s'empresse de justifier l'usage gaulois;

2) Les empereurs fixent à leurs procurateurs un tarif minimum et non pas un tarif maximum, comme ils ont fait pour les autres catégories de gladiateurs. Au contraire, c'est un tarif maximum que la *sententia* impose aux *lanistae*. Il semble que le sénateur ait voulu limiter les frais de ces jeux, que les empereurs voulaient aggraver.

Or, ces divergences surprennent; car on admet que le Sénat fut, sous l'Empire, une chambre d'enregistrement des propositions impériales; on n'avait pas jusqu'ici la preuve qu'il pût modifier celles-ci.

1. La longueur moyenne des lignes de la 1re colonne paraît avoir été d'environ 65 lettres. Si les lignes de la 2e colonne étaient de la même longueur, il manquerait à chacune environ une quarantaine de lettres. Notre restitution de la ligne 7 est sûrement trop longue, il n'y était peut-être pas question du serment.

Nous allons essayer de prouver à présent que le Sénat exerçait en effet un droit d'amendement, efficace bien que dissimulé sous des formules prudentes : c'est ce que permet de conjecturer, selon nous, l'inscription de Séville.

Le sénateur de qui l'inscription de Séville nous a conservé la *sententia* commence par déclarer que le projet impérial est excellent (l. 21-22) et que certains sénateurs sont d'avis de lui donner d'emblée force de loi *una et succincta sententia* (l. 27). Mais il aime mieux, dit-il, reprendre le projet impérial point par point afin de prévenir des interprétations fausses (ll. 28-29).

D'après les formules qu'il emploie, nous tenons pour probable qu'il a en réalité, sous couleur d'interprétation, apporté au projet impérial trois amendements :

1) Il vient d'expliquer que la moitié de la troupe de gladiateurs *(dimidiam copiam universi numeri)* fournie par le *lanista* sera composée de *gregarii*. Il ajoute (ll. 37-38) :

Lanistas etiam promovendos vili studio qu<a> estus negem sibi copiam dimidiae partis praebendas (sic) *esse ex numero gregariorum, uti sciant inpositam sibi necessitatem de ceteris, quos melioris opinabuntur, transferre tantisper plendi numeri gregariorum gratia.*

Ce texte paraît à juste titre corrompu. Mommsen a proposé la correction suivante, qui nous semble trop hardie :

Lanistas etiam promovendos vili studio questus : [sibi] copiam dimidiae partis praebenda[e negantes] esse ex numero...,

Nous proposerions la suivante :

[Ad] lanistas etiam promovendos vili studio qu<a> estus, negem sibi copiam dimidiae partis praebenda[e] esse ex numero... [1].

Pour arracher les *lanistae* au vil souci du gain, le sénateur *est disposé à leur refuser (negem)* la faculté de composer de *gregarii* la moitié de leur troupe, et à convertir cette faculté en obligation : ils devront éventuellement verser parmi les *gregarii* des gladiateurs qualifiés, afin de maintenir la proportion fixe des *gregarii*.

La phrase ne peut se comprendre, et particulièrement la forme adoucie *negem,* que si l'orateur parle en son nom propre et s'écarte du projet impérial.

2) Après avoir résumé et commenté les tarifs proposés par les empereurs, le sénateur déclare : *De pretiis autem gladiatorum opservari paulo ante censui secundum praescriptum divinae orationis, sed ut ea pretia ad eas civitates pertinea<n>t, in quibus ampliora gladiatorum*

1 Les commentateurs paraissent avoir été trompés par le fait que le mot *copia* figure à deux lignes de distance avec un sens différent : l. 35, sens de *nombre*, l. 37, sens de *faculté*. — La forme irrégulière *sibi* peut s'expliquer par l'influence du texte du projet impérial que le sénateur a sous les yeux.

pretia flagrabant. « Je me suis rallié à la proposition impériale en ce qui concerne les tarifs des gladiateurs, mais sous cette réserve que ces tarifs ne s'appliqueront que dans les villes où les prix des gladiateurs avaient atteint un niveau plus élevé. » Il précise que dans les petites villes les tarifs de Marc-Aurèle sont supérieurs aux prix en usage, si bien que l'application de la loi irait contre son objet. L'orateur propose donc que dans ces petites villes on se borne à constater le prix moyen des dix dernières années et qu'on le fixe comme prix maximum. Il semble bien que l'orateur ait introduit en son propre nom cet amendement très sage ; et il est en effet probable que ce passage de l'inscription de Séville n'avait point de correspondant sur l'inscription de Sardes [1].

3) Nous venons enfin à l'article des *trinqui.* L'orateur est très favorable aux Gaulois et peut être Gaulois lui-même : il paraît connaître personnellement les prêtres de Gaule et s'est fait leur interprète (ll. 14-18). Il est donc naturel que ce Gaulois ait essayé, comme nous l'avons vu; d'atténuer les rigueurs du projet impérial à l'égard des jeux des *trinqui.*

Ces observations, si on les approuve, peuvent jeter quelque lumière sur la technique législative au IIe siècle. On n'osait altérer le texte impérial, *divina oratio* (l. 47), *oratio sanctissima* (l. 28), en y introduisant des amendements, mais on affichait en même temps que l'*oratio* le discours du rapporteur sénatorial où ces amendements figuraient sous couleur d'*interpretatio.*

La correction que nous avons proposée a surtout l'avantage de nous faire connaître un nouvel usage gaulois et un nouveau mot gaulois.

Le sens religieux des jeux de gladiateurs chez les Celtes — ainsi que d'ailleurs chez les autres peuples de l'Antiquité [2] — était présumé. M. Jullian insiste sur la vogue singulière de ces spectacles en Gaule et particulièrement dans le Midi, par exemple chez les Voconces de Die. « Entre [les gladiateurs] et des victimes, la différence n'était pas très grande. En encourageant dans les Gaules les massacres de ce genre, les Romains assurèrent aux dieux du pays le sacrifice dont ils avaient l'habitude. Le gladiateur fut la forme latine de l'homme offert à Teutatès et à ses compagnons [3]. » Peut-être aussi ces jeux intervenaient-ils dans les fêtes funéraires : ainsi s'expliquerait parfois, sur

1. D'après le parallélisme des deux inscriptions, le passage correspondant au passage considéré de l'inscription de Séville devrait commencer à la dernière ligne de la 1re colonne de l'inscription de Sardes. On n'a conservé de cette ligne que deux mots *adimi istam*, qui paraissent indiquer un sujet tout différent : nous serions disposés à admettre qu'il s'agit déjà là des *trinqui* et qu'il n'y a pas de lacune importante entre la 1re et la 2e colonne de Sardes.

2. Chez les Romains, cf. Schwenn, *Die Menschenopfer bei den Griechen und Römern*, dans *Religionsgesch. Versuche u. Vorarbeiten*, XV, 2, 1915, 175.

3. *Hist. de la Gaule*, VI 82.

des monuments funéraires, la figuration de ces jeux[1]. Nos textes revisés de Séville et de Sardes nous donnent une preuve supplémentaire et décisive de ce fait que les gladiateurs Gaulois avaient leur place nécessaire dans les fêtes sacrées.

Nous ignorons malheureusement quelle sorte de gladiateurs sont les *trinqui*. *Genus digladiantium*, dit l'inscription de Sardes. Le terme *digladiari* n'a pas nécessairement un sens très fort; Cicéron l'employait au sens atténué de s'escrimer[2]. Toutefois il est certain que les *trinqui* combattaient à mort, puisqu'on les choisissait de préférence parmi les condamnés à mort; et il est certain aussi que ce n'étaient pas des gladiateurs spécialisés, puisque le prix auquel ils sont tarifés est celui des gladiateurs *gregarii* : seule, leur mort importait. Nous connaissions déjà deux sortes de gladiateurs celtiques, les *cruppellarii*, armés de lourdes cuirasses[3], et les *andabatae*, qui combattaient à l'aveuglette[4]. L'inscription de Sardes suggère l'idée que les jeux des *trinqui* étaient odieux et répugnants; il est difficile d'imaginer quel raffinement barbare les Gaulois ont pu ajouter à l'atrocité des jeux italiens.

On nous permettra de proposer la conjecture suivante. Les jeux des *trinqui* répondaient à une vieille coutume, dit le sénateur de l'inscription de Séville. L'esprit se reporte à cette antique coutume celtique de trancher les têtes et de les suspendre aux édifices. Les Romains avaient interdit cette coutume avant l'an 21 p. C.[5]. Ce n'était pas que la décollation elle-même leur parût une pratique révoltante; elle était la peine réservée aux citoyens. Mais le sort de ces têtes coupées indignait peut-être un peuple si soucieux de la régularité des funérailles. Ceci achèverait de nous expliquer pourquoi on ne devait pas livrer un condamné à mort comme *trinquus* s'il n'y consentait par serment; c'est que son salut futur était en question; et sans ce consentement, la responsabilité de tout l'État eût été lourde. Le sénatus-consulte de Marc-Aurèle et Commode se place à la veille de cette renaissance celtique que l'on constate au temps des Sévères. Les grands dangers de l'an 176, l'exaltation religieuse favorisée par les empereurs eux-mêmes, la mobilisation de tous les dieux, le recours à tous les rites auront favorisé la résurrection d'une vieille coutume gauloise qui n'avait jamais été complètement abolie[6].

1. P. ex. Espérandieu, *Bas-Reliefs*, I, 598, 600.

2. Cf. les exemples cités par Nonius, *de proprietate sermonum*, I, éd. Müller, 87, et sa définition ; *Digladiari* [*dictum*] *est dissentire et dissidere*. — Cic., *de off.* I, 9, *de quibus inter se philosophi digladiari solent*. — Au sens fort chez Orose, III, 23, 20.

3. Tac., *Ann.*, III, 43. — On ne sait pas bien quel était l'équipement des gladiateurs appelés *Galli*, qui paraissaient dans les jeux italiens.

4. Holder, *Altcelt. Sprachschatz*, v. **andobatta*.

5. Ad. Reinach, *Les têtes coupées et les trophées en Gaule*, dans la *Rev. Celtique*, 1913, 38 et 253.

6. Sur les survivances de cette coutume à l'époque impériale, Ad. Reinach, *o. c.*, *R. Celtique*, 1913, 56. A. Reinach note même la vogue des saints céphalophores en Gaule comme un fait de survivance.

Il appartient aux linguistes d'étudier le terme de *trinquus-trincus*, s'ils consentent à lui faire une place dans le vocabulaire gaulois. Je me borne à suggérer les rapprochements suivants.

Au premier abord, la racine celtique la plus voisine de trincus paraît être **trenos*, fort, courageux[1], peut-être parent du latin *strenuus*[2]. — Mais je pense qu'il vaut mieux rapprocher le gaulois *trincus* du latin *truncus* et peut-être même des mots lithuaniens *trenkiu*, heurter, *trinka*, billot[3].

L'intérêt du terme de *trincus* me paraît être surtout d'apporter un élément nouveau au problème non résolu de l'origine du mot français *trancher*, parent des formes provençale *trenquar*, espagnole et portugaise *trincar*. Il paraît impossible de faire dériver *trancher* du latin *truncare :* « que ce soit à la rigueur possible pour le français *trenchier*, on peut l'admettre », écrivait G. Paris ; « mais comment séparer *trenchier* de *trinciare* et *trincar*?[4] » Donc, les linguistes sont, par suite, conduits presque nécessairement à supposer l'existence d'un terme populaire **trincare*[5], source commune des divers termes romans[6]. La découverte du mot gaulois *trincus* me paraît de nature non seulement à confirmer cette hypothèse, mais encore à prouver l'origine gauloise de cette forme **trincare*. Ce serait donc un nouveau mot à ranger dans la liste des mots gaulois peu nombreux qui ont passé par l'intermédiaire du latin populaire dans les langues romanes.

Si les linguistes accordent que la découverte du mot gaulois *trincus* aide à rendre compte de l'étymologie du mot français *trancher*, ils confirmeront en quelque mesure notre conjecture fragile, selon laquelle les jeux des trinques perpétueraient le vieux rite gaulois de trancher et d'exposer les têtes.

A. PIGANIOL.

1. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, II, c. 1911. Cette racine se retrouve en composition dans Trēnă-cătus, signifiant combattant, qui est le nom du Tringad des Mabinogion.

2. Walde, *Lat. Etymol. Wörterb.*, s. v.

3. Fick, *Vergl. Wörterb. der indogerm. Sprachen*[3], II, 573. III, 139.

4. *Romania*, XVIII, 519. — Cf. la bibliographie donnée par Körting, *Latein. Roman. Wörterbuch*[3], 980.

5. Darmesteter et Hatzfeld, *Dictionnaire*, s. v. *trancher*. — Körting, *l. c.*, préfère supposer un terme populaire **trinicare*, couper en trois morceaux.

6. Le vieux français a un terme *trinc*, désignant tantôt un membre d'architecture, tantôt un jeu populaire ; ce jeu du trinc est sans doute le *trinquet* ou trictrac. — Arles a un faubourg de Trinquetaille, où l'on a trouvé des sarcophages romains et où fut construit un fort au Moyen-Age, — et Montpellier un enclos de Trinquère (Devic et Vaissète, *Hist. de Languedoc*, XIII, 75).

NOTES SUR QUELQUES INSCRIPTIONS D'ARLES

Les lettres du chevalier de Gaillard et leur utilisation au Corpus.

La *Société des Amis du vieil Arles*, qui a rendu de grands services à l'archéologie et à l'histoire arlésiennes, a publié dans son *Bulletin* les quatre lettres du chevalier de Gaillard, commandeur de l'ordre de Malte, au chevalier de Moret-Biran[1]. Ces lettres sur *les Antiquités de la ville d'Arles*, écrites de 1764 à 1767, sont précieuses à plus d'un titre, mais particulièrement pour l'étude des inscriptions d'Arles : leur auteur a de l'exactitude, de l'intelligence, de la probité scientifique. Elles nous ont été conservées par l'abbé Laurent Bonnemant, qui les annota dans son *Recueil d'Antiquités*[2]. Hirschfeld les a consultées[3]; mais il n'en a pas tiré tout le parti possible. Nous nous proposons d'indiquer rapidement les détails utiles qu'il a omis.

Dans la première lettre, Gaillard transcrit les inscriptions qui étaient de son temps réunies à l'Archevêché[4]. Les lectures sont correctes ; certaines indications précises qu'on ne trouve pas ailleurs font regretter qu'Hirschfeld ait paru ignorer, pour cette série d'inscriptions, les copies et notes de Gaillard.

Étaient réunies dans la galerie Nord de l'Archevêché les inscriptions d'Arles qui portent au *Corpus* les n°s 720, 727, 730, 764, 810, 816, 822; en outre, l'inscription de Beaucaire n° 2830. Dans la galerie Sud, étaient les n°s 728, 751, 775, 878; en outre, l'inscription de Beaucaire n° 2826.

A noter les indications suivantes :

C. I. L., 727. « Ce cippe, selon le sieur Rebattu, page 64 de son recueil, soutenoit l'autel de la Chapelle du Crucifix dans l'église paroissiale de Saint-Laurent. »

1. *Bull. de la Soc. des Amis du vieil Arles*, IV (1906-7), p. 74-93, p. 263-271, p. 303-330; V (1908), p. 58-80, p. 116-139; VIII (1911), p. 192-233. Cette publication n'est pas parfaite, et ne dispense pas toujours d'avoir recours au manuscrit; ce n'en est pas moins une entreprise utile qui honore ses auteurs.

2. Bibl. de la ville d'Arles, ms n° 242. Les lettres sont en tête du recueil, et remplissent 72 pages.

3. Cf. *C.I.L.*, XII, p. 86.

4. *Bull. de la Soc. des Amis du vieil Arles*, IV, p. 314 sq.; V, p. 58 sq.

C. I. L., 728. « Le sieur Rebattu, page 49 de son recueil manuscrit, dit que ce cippe sert de soutien à l'autel de Saint-Jean, à gauche en entrant dans l'église du Monastère de Saint-Césaire. »

C. I. L., 775. « Sur la fin du dernier siècle l'on découvrit à la Pointe un tombeau, sur un des longs côtés duquel était l'inscription suivante. M. Marcel... fit scier le cadre dans lequel étoit gravée l'inscription. Après sa mort, cette épitaphe passa dans le cabinet de M. Amat de Graveson, qui mourut de la peste étant premier consul. Mgr de Janson, archevêque d'Arles, fit dans la suite transporter cette pierre et une urne remplie de cendres qu'on avait trouvé *(sic)* dans le tombeau. L'une et l'autre sont encore à l'archevêché. »

Dans la deuxième lettre, on trouve une autre série importante d'inscriptions copiées par Gaillard : ce sont les épitaphes qu'il a relevées au lieu dit la Pointe, sur la rive droite du Rhône[1]. Ici, Hirschfeld cite généralement Gaillard. Pourtant, il ne le cite pas aux nos 857 et 894 du *Corpus*, où il était d'autant plus intéressant de le faire qu'on ne retrouve ces épitaphes que chez le P. Dumont, qui les a sans doute empruntées à la lettre de Gaillard. Pour ces deux inscriptions, ainsi que pour les nos 726 et 895, Hirschfeld ne donne pas d'autre indication de provenance que « *Arelate* », alors que Gaillard précise : « A la Pointe », et décrit le tombeau où il a copié l'inscription.

Nous avons vu le chevalier de Gaillard citer à deux reprises un recueil manuscrit de Rebattu. Ce recueil n'est pas celui de la Bibliothèque nationale[2], ni celui de l'Arsenal[3], ni celui de la Bibliothèque Méjanes[4] : c'est un recueil qui était entre les mains de l'avocat Raybaud, d'Arles. Gaillard y a eu très souvent recours; Bonnémant l'a eu lui aussi à sa disposition, et il en cite plusieurs fois des extraits en note pour compléter les indications de Gaillard. Notre auteur a connu également le manuscrit qui appartenait au marquis de Méjanes; mais il en a peu usé : il n'en parle que deux fois, la première à propos d'un fragment de bas-relief anépigraphe[5], la seconde pour le distinguer du recueil de l'avocat Raybaud[6].

1. *L. c.*, VIII (1911), p. 209-228.
2. Nouvelles acquisitions françaises, n° 4367.
3. Bibl. de l'Arsenal, n° 240. Publié par de Laurière dans *Congrès arch. de France*, XLIIIe session, Arles, 1876, p. 805-830.
4. Albanés, *Catalogue*, n° 903.
5. Ire lettre, *l. c.*, IV (1907), p. 314.
6. IIIe lettre, *l. c.*, IX (1912), p. 67.

Les autres sources consultées par Gaillard pour les inscriptions d'Arles sont les suivantes :

1° « Un portefeuille ms de feu M. l'avocat Raybaud[1], où sont rassemblées toutes les antiquités d'Arles qui subsistaient encore de son temps. » Gaillard le déclare peu exact, mais lui emprunte dix-huit inscriptions qui n'existaient plus au moment où il écrivait[2].

2° Un recueil formé par un certain Sauret, « qui a eu la patience de dessiner à la plume tous les monuments de la ville. Quoiqu'il les ait rendus avec moins de délicatesse que de fidélité, ce morceau est précieux parce qu'il est unique[3] ».

3° Un recueil de Boquier, qui est aujourd'hui à la Bibliothèque Méjanes sous le n° 917 (anc. 814)[4].

4° Un manuscrit anonyme appartenant à M. de Nicolay, et auquel Gaillard emprunte une vingtaine d'inscriptions qui ne subsistaient plus de son temps, tout en avertissant que les lectures lui paraissent peu correctes[5]. Ce recueil a une très proche parenté avec le manuscrit de d'Augières qu'on trouve dans le recueil Peiresc 6012 de la Bibliothèque nationale. C'est très probablement celui dont Bonnemant a recopié la préface à la suite des lettres de Gaillard : il l'intitule : *Praefatio collectionis Antiquitatum Arelatis, manu scriptae desinente saeculo xui° a cive Arelatis anonymo;* il ajoute à la fin de sa copie : « Coppié sur l'original conservé dans le cabinet de M. de Nicolay. L'auteur a coppié les inscriptions qui existoient de son temps, mais avec assez peu d'exactitude. D'ailleurs, il n'en donne aucune explication[6]. »

Hirschfeld a commis à deux reprises des erreurs à propos du manuscrit de Rebattu consulté par Gaillard. Pour l'inscription n° 790, il dit : « *apud Raybaud advocatum*, Bonnemant. » Cette indication du lieu où se serait trouvée l'inscription est surprenante, étant donné que d'Augières, Peiresc, Rebattu s'accordent pour la placer dans le magasin à huile des frères Prêcheurs. Or, Gaillard confirme purement et simplement ce renseignement, et Bonnemant ajoute une note dans le même sens : « .... caché dans la dépense des frères précheurs de

1. Jean Raybaud, mort en 1752, probablement père du précédent.
2. IIIe lettre, *l. c.*, IX (1912), p. 61 sq.
3. IIe lettre, *l. c.*, VIII (1911), p. 193; cf. *ibid.*, p. 215; IIIe lettre, *l. c.* IX (1912), p. 64, 65, 66.
4. *Ibid.*, p. 65, 66. Hirschfeld a cru que le ms 917 (anc. 814) de la Méjanes était le recueil Sauret, alors qu'il porte le nom de Boquier au dos de sa couverture de parchemin.
5. IIIe lettre, *l. c.*, IX (1912), p. 54-61.
6. Bibl. de la ville d'Arles, ms 242, cote 1.

cette ville, qui s'en servent pour tenir leur huile[1]. » Cette note est une citation de Rebattu, car elle se termine ainsi : « Recueil d'antiquités d'Arles, par le sieur Rebattu, page 36, conservé dans le cabinet du sieur Raybaud, avocat. » Une lecture trop rapide de la note de Bonnemant a fait rapporter à l'inscription ce qui était dit du *Recueil d'Antiquités*.

C'est encore pour avoir mal lu une autre note de Bonnemant qu'Hirschfeld écrit, au n° 767 : « *Arles, dans la muraille du réservoir des Pères de l'Oratoire*, Rebattu-Bonnemant. » C'est *réfectoire* qu'il faut lire[2].

François de Rebattu et les sarcophages trouvés dans le Rhône en 1639.

Il y eut pendant l'été de 1639 une telle sécheresse que le petit Rhône, alors appelé brassière de Fourques, fut à sec; et les eaux du grand Rhône s'abaissèrent tant qu'elles mirent au jour un certain nombre de sarcophages cachés jusque-là par les eaux. François de Rebattu, qui était alors conseiller à Arles, et qui s'intéressait fort aux antiquités de la ville, dessina avec soin les monuments ainsi découverts. Ce sont les n°s 684, 766, 784 du *Corpus*, et trois couvercles de sarcophage dont deux sont anépigraphes. Sur les trois sarcophages publiés par le *Corpus*, un est au Musée lapidaire, deux ont disparu. Hirschfeld a publié ces deux derniers d'après une lettre de Rebattu à M. de Vallavez, gentilhomme aixois, insérée dans un recueil factice conservé à la Bibliothèque nationale[3], et d'après une lettre d'un jésuite anonyme[4].

Ce ne sont pas là les seuls documents qu'on possède sur ces sarcophages. Un recueil d'épitaphes et d'inscriptions formé au XVIIe siècle par du Buisson-Ambenay, et conservé à la Bibliothèque Mazarine, contient deux répliques des renseignements fournis par Rebattu à Vallavez[5]. Ce sont deux séries

1. IIe lettre, *l. c.*, VIII (1911), p. 196.

2. *Ibid.*, p. 202.

3. Ms. lat. 8957, f°s 203-213. Ce recueil a été en majeure partie formé par Peiresc; mais la lettre à Vallavez n'a pu être recueillie par ses soins, puisqu'il est mort en 1637.

4. F^os^ 27-36 du même recueil.

5. Ms. 4418 (anc. 2955). Le ms a été publié il y a plusieurs années par M. le C^t^ Espérandieu dans *Bull. arch. du Comité*, 1893, p. 36-40, mais sous le nom de

semblables de cinq feuilles chacune, contenant les dessins des six sarcophages, accompagnés chacun d'une légende explicative. Dessins et légendes sont, dans le manuscrit de la Nationale et dans celui de la Mazarine, de la même main, celle de Rebattu; le texte des légendes est le même, sauf des variantes sans importance; enfin une série de lettres qui font suite à ce manuscrit nous renseignent très précisément sur son origine[1].

La première lettre est datée « de l'archevesché d'Arles, ce cinq^e de feu^er 1640 » : Fontaynes, grand-vicaire d'Arles, écrit à du Buisson pour lui annoncer l'envoi des dessins et remarques que « M. le conseiller de Rabatu » a tenu à copier lui-même. « Il a veillé la nuict pour les despescher et représenter en perspective avec proportion et justesse de mesure comme vous les voyez... » Il termine en lui demandant des détails sur « ce qui s'est passé de particulier pour les cours souveraines de Normandie.... » « afin que je me revanche pas ce moyen envers M^r le Cons^r de Rabatu qui a pris cete peine pour satisfaire à votre curiosité ». Dans une deuxième lettre datée « d'Arles, ce dernier de juin 1640 », Fontaynes annonce à du Buisson l'envoi d'un plan cavalier des deux rives du Rhône dessiné par Rebattu. Suit une « copie de lettre envoyée de Paris au sieur conseiller de Rabatu d'Arles ». Elle commence ainsi :

« Monsieur. Il y a déjà quelque temps que je suis adverti de la part de mons^r de Fontaines, comme vous avez voulu prandre la paine de m'envoyer le dessain de la ville d'Arles, servant à l'intelligence des lieux où ont esté nouvellement descouvertes les sépultures antiques dont aussy, de vostre grace, nous avons eu les dessaings; mais l'arrest que l'on faict sur le chemin aux pacquets qui viennent de vostre ville

Fontaynes, grand-vicaire d'Arles, alors que celui-ci n'a été, comme on va le voir, qu'un intermédiaire entre Rebattu et du Buisson.

1. L'ordre dans lequel les monuments sont présentés diffère d'un manuscrit à l'autre:

Le n°	1	du ms de la Nationale	est le n°	1	du ms de la Mazarine.
—	2	—	—	3	—	—
—	4	—	—	2	—	—
—	5	—	—	4	—	—
—	6	—	—	6	—	—
—	7	—	—	5	—	—

Le ms de la Nationale présente en outre, sous le n° 3, un devant de sarcophage mutilé en haut, orné d'un amour entre deux guirlandes; et sous le n° 8 est figuré un couvercle de sarcophage renversé, vu « proche la rivière du Rosne à Trinquetaille »; les acrotères sont ornés de « deux faces avec des grands cheveux entortillés. »

a cause de la contagion et l'ouverture et retardement qu'ils soufrent afin d'estre parfumés, n'ont point permis que je receusse ce contentement jusques à cette heure... »

Suivent des considérations sur l'inhumation avant le christianisme, à propos du commentaire de Rebattu à un des tombeaux. Puis la date : « De Paris le dernier jour d'aoust 1640. Rue des poulies a la fleur de lys rouge. »

Nous avons cru devoir insister quelque peu sur cet échange de lettres non seulement parce qu'il établit qu'on ne doit pas retenir, comme on l'a fait, le nom de Fontaynes parmi les noms des archéologues arlésiens, mais aussi parce qu'il fournit un intéressant exemple de cette correspondance érudite du XVIIe siècle, si active, et parfois si riche de résultats.

Plus de vingt ans après la découverte de ces sarcophages, Rebattu les étudia de nouveau, ainsi qu'en témoigne celui de ses manuscrits qui appartenait au XVIIIe siècle à M. Raybaud, et dont le chevalier de Gaillard nous a conservé le souvenir[1]. Les copies que donne Gaillard de ces épitaphes ne sont d'ailleurs pas celles de Rebattu : il les a tirées du « portefeuille ms de feu M. l'avocat Raybaud »[2]; au manuscrit Rebattu, il a emprunté seulement des détails complémentaires et des variantes. Hirschfeld a eu le tort de ne pas distinguer ces deux sources. Il semble que l'avocat Raybaud ait dû ses lectures à l'archéologue arlésien Terrin[3].

Rebattu écrivait en 1639, à propos du couvercle de sarcophage dessiné sous le n° 2 dans son manuscrit de la Nationale, sous le n° 3 dans celui de la Mazarine : « Si on creusoit son tombeau qui est entiérement dans la terre, il y a apparance qu'on y trouveroit gravé quelque bel épitafe. » Il disait la même chose du couvercle dessiné sous les nos 7 et 5 des mêmes manuscrits. Son manuscrit d'Arles, possédé par Raybaud et consulté par Gaillard et Bonnemant, nous apprend qu'il fit creuser autour des deux sarcophages le 8 février 1661.

1. Cf. IIIe lettre, *l. c.*, IX (1912), p. 63.
2. Cf. *ibid.*, p. 61.
3. Cf. *C.I.L.*, XII, 766, épitaphe *d'Aurelius Eusebius*. On constate une parenté évidente entre la copie donnée par Gaillard d'après le portefeuille Raybaud, et celle qu'on trouve dans Tollius, qui, pense Hirschfeld, reproduit une lecture de Terrin.

Sur le premier, il lut l'épitaphe de *Maspelia Sabina*[1]; le couvercle, dit-il, portait *sur les deux faces* MEMORIAE AETERNAE, et Gaillard, qui vit l'inscription du tombeau, rapporte qu'elle était aussi répétée *sur les deux faces*[2]. Pour le second sarcophage, Rebattu y lut une épitaphe métrique incomplète, mais concernant certainement une femme[3]; aussi changea-t-il d'avis sur la figure qui était sculptée au milieu du couvercle dans une niche: il y avait vu en 1639 une figure « d'un sénateur romain »; il y vit en 1661 « le buste d'une femme »[4].

Aux témoignages multipliés de Rebattu, à celui du jésuite anonyme, aux copies Terrin-Raybaud-Gaillard, s'ajoutent les copies d'un certain « Luce Balthazar Valériole », descendant du célèbre médecin François de Valériole qui vivait à Arles au XIIe siècle. On les trouve dans un manuscrit de la bibliothèque de Carpentras, dont la partie épigraphique a été publiée par M. Seymour de Ricci[5]. Elles sont souvent fautives; mais Valériole ajoute aux inscriptions reproduites par Rebattu une nouvelle inscription, qu'on ne retrouve pas ailleurs, et une marque de potier[6]. Dans le même recueil de la bibliothèque de Carpentras, on trouve, quelques pages plus loin[7], des dessins relevés d'aquarelle qui paraissent être de la main de Rebattu : l'un reproduit le n° 7 du manuscrit de la Nationale, un autre le n° 2, un autre le n° 3.

Comme on le voit, c'est essentiellement à François de Rebattu que l'on doit la connaissance des sarcophages découverts dans le Rhône en 1639. Il les a dessinés et décrits à plusieurs reprises, avec une curiosité et un soin qui lui font honneur, quelque insuffisante que se soit révélée, en d'autres occasions, sa science archéologique.

L. A. CONSTANS.

1. *C. I. L.*, XII, 851.
2. IIe lettre, *l. c.*, VIII (1911), p. 227.
3. *C. I. L.*, XII, 843.
4. IIIe lettre, *l. c.*, IX (1912), p. 62.
5. Carpentras, n° 1883 : « Mémoires pour l'histoire de Provence », t. III, f° 231. Sur la couverture on a écrit : « n° 11 du supplément de Peiresc ». Cf. Seymour de Ricci, *Rev. arch.*, 1900, I, p. 425 sq. : « Un nouveau manuscrit épigraphique de Peiresc ». Il convient de formuler, pour les copies des monuments découverts en 1639, la même réserve que nous avons faite pour la lettre de Rebattu à Vallavez : Peiresc est mort en 1637, ce n'est donc pas lui qui les a recueillies.
6. Cf. Seymour de Ricci, *l. c.*, n°s 8 et 13; Espérandieu, *Rev. épigr.*, 1900, p. 126.
7. F^os 259 et 265.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Rhodania. — C'est le titre de l'organe de l'*Association des Préhistoriens, Archéologues classiques et Numismates du bassin du Rhône.* Le présent *Bulletin* (Aix, Dragon, 1920, in-8° de 16 p.) est une bibliographie complète et utile des publications récentes, de tout genre, sur la région. — Congrès à Grenoble du 16 au 19 août 1920. — Cf. pour le Congrès de 1919, *Revue*, 1919, p. 224.

Cabanes de pierres sèches dans le Vaucluse, par Jules Formigé, Caen, 1914, in-8° de 14 p., extr. du *Bull. mon.* Il y en a de toutes les époques, mais le type est traditionnel et remonte peut-être à l'époque néolithique.

Citharista. — Voir dans la *Real-Enc.* l'article Kitharistes de Keune. Pour Keune, La Ciotat serait l'ancienne *Citharista*, dont le nom et les habitants auraient émigré à Ceyreste. Je ne le crois pas.

Les Ligures. — L. Funel, instituteur, *Les vrais ancêtres de la Patrie française*, essai historique et linguistique sur la race ligure d'après des documents anciens et la tradition populaire, publié par l'Union amicale de l'enseignement primaire laïque des Alpes-Maritimes, au bénéfice de ses œuvres de guerre, Nice, école Notre-Dame, 1917, in-8° de 80 pages, 1 fr. 50. — J'ai lu ce travail. Beaucoup de bonne volonté et des notions linguistiques assez étendues. Le malheur est que nous connaissons si mal le ligure.

Le portrait numismatique de Vercingétorix, par G. Pierfitte, *Bull. de Soc. arch. du Midi*, n. s., n° 44, 1914-5, p. 47. C'est le développement de la thèse de M. Babelon, la monnaie romaine représentant « le malheureux prisonnier, que six ans de tortures physiques et morales ont rendu méconnaissable ». Mes objections contre cette thèse ne font que grandir depuis vingt ans.

La Maison Carrée. — En étudiant les trous laissés sans emploi par la restitution de Séguier, M. Espérandieu reconstitue ainsi l'inscription primitive :

M AGRIPPA L F COS III IMP TRIBVN POTEST III COL AVG NEM DAT

(*Ac. des Inscr., C. R.*, 1919, p. 337). — Et ceci est vraiment très ingénieux ; car rien de plus naturel qu'une construction d'Agrippa à Nîmes. — Et cependant j'ai des doutes. Aurait-on fait disparaître la dédicace au nom du père (Agrippa) au profit de ses fils (Lucius et

Caius César) ? Un monument religieux, tel qu'était la Maison Carrée, n'aurait-il reçu comme dédicace que le nom du donateur ? Voilà un don quasi impérial fait à Nîmes : on en aurait donc supprimé la mention ? Séguier a laissé pour arriver à son texte (la dédicace aux Césars, princes de la jeunesse), des trous sans emploi. Qui vous dit que ces trous n'appartiennent pas à la même inscription ? qui vous permet de distinguer deux séries de trous ? C'est que vous partez du fait que la restitution de Séguier est indiscutable ; de bons esprits en ont douté. Nous n'arrivons à ce résultat (deux inscriptions) qu'à l'aide d'un calque pris par Séguier ; j'aimerais mieux un travail fait sur le monument. Voilà mes objections. Il n'empêche, je le répète, que le monument ne puisse être dû à Agrippa, et que la restitution d'Espérandieu témoigne d'un flair, d'un doigté épigraphique supérieur.

Figurine de Gaulois en terre cuite du Musée Saint-Raymond, à Toulouse (provenance inconnue). Collier, grand bouclier ovale, bonnet conique, justaucourps et ceinture bouffante. Lécrivain, *Bull. de la Soc. préh. du Midi*, n. s., n° 44, 1914-5, p. 61. Je me suis demandé si la terre cuite n'est pas ibérique et le guerrier un Lusitan ou un Ibère.

Fontaines à chiffons et saints à rubans, par R. Fage, Tulle, Juglard, 1920, in-8° de 15 pages *(Bull. de la Soc. de la Corrèze)*. Sur la première superstition, cf. *Revue*, 1918, p. 194. — Les rubans de saints me font penser aux bandelettes qu'on peut trouver dans la sculpture gallo-romaine, dans des images de dieux ou de choses consacrées aux dieux.

L'oppidum des Bataves et le camp de la Xe légion. — Nous avons déjà suffisamment parlé de ces fouilles si fructueuses de M. J. H. Holwerda. Le compte rendu détaillé forme la matière du beau fascicule publié par le Musée de Leyde (*Oudheidkundige Mededeelingen*, etc., 1920). Signalons que, pour ceux qui ne connaissent pas le hollandais, d'excellents résumés sont donnés en latin ou en français. — Cf. *Revue*, 1917, p. 209 ; 1918, p. 116.

Le quartier Saint-Seurin à Bordeaux. — J'aime beaucoup ces enquêtes sur *la formation topographique* des quartiers de ville, qui sont de précieuses contributions à l'histoire de notre géographie urbaine. C'est M. Courteault qui a inspiré celles qui se font à Bordeaux, et c'est une de ses élèves, Mlle Marguerite Castel, à qui nous devons l'historique du quartier de Saint-Seurin (*Revue hist. de Bordeaux*, 1920). Ce quartier, avec ses thermes, son amphithéâtre, ses cimetières, ses villas, devait être l'équivalent du quartier de Sainte-Geneviève à Paris. Géographiquement et historiquement, l'évolution y est pareille. C'est, comme à Rome, un quartier de colline.

Percuteurs néolithiques. — M. de Givenchy a provoqué très heureusement à la Société préhistorique des *Enquêtes sur les industries*

préhistoriques et en particulier sur les gros percuteurs en pierre (brochure in-8° de 20 pages). M. de Givenchy donne l'inventaire des gros percuteurs connus (entre 1 et 4 kil.). Fidèle à sa théorie des usages multiples, il leur attribue un rôle actif (percuteur) et passif (enclume). Discussion là-dessus à la Société. — N'y a-t-il pas des percuteurs portant trace de parcelles de cuivre, ayant servi à broyer du métal à l'époque énéolitique? Il me semble que Vasseur m'en a montré.

Les empereurs de Vaison. — Étude, avec clichés, des images d'empereurs trouvées au théâtre de Vaison (Sautel, *Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* IIe série, t. XIX, 1919, 2e s.) : une Sabine, un Hadrien, un Tibère, un empereur inconnu avec cuirasse magnifique (mais la tête paraît rapportée : y avait-il donc des bustes tout prêts auxquels, suivant les circonstances, on adaptait la tête d'un nouvel empereur? quelle étrange mentalité que celle de cet empire!)

L'étymologie de Bordeaux. — *Burdigala* est à rapprocher de *Portugalette* et de Porto *(Portugal)* et signifierait *portus galata*, le « port des Gaulois » (Vercoutre, *Étymologie de Burdigala,* Paris, Leroux, 1920, in-8° de 4 pages, tiré à 25 exemplaires).

Igoranda. — Ferdinand Lot, *Nouveaux exemples d'Igoranda*, dans *Romania*, 1919, p. 491 et s. Le ruisseau frontière qui, à Nettancourt, dans la Meuse, « faisait la séparation de la France et de la Lorraine », a dû s'appeler l'*Eurande* (d'où la rue de l'Eurande à Nettancourt), et le ruisseau devait séparer les cités de Châlons et de Toul. M. Lot insiste sur l'application de ce mot à des ruisseaux frontières, ce qui est singulièrement de nature à nous plaire. Nous avons, ici, toujours traduit *Icoranda* par *aqua* ou *fossa finalis,* cf. *Revue*, 1920, p. 130.

Lutetia, Luteva, Lutosa (cf. p. 129). — « Je me souviens que, lorsque je passais à Lodève, il était question de mettre au jour des eaux minérales connues des Romains d'après la tradition. Il se pourrait que ces eaux eussent leur origine dans des prairies boueuses, comme à Dax, Balaruc, Rieumajour et Avesnes, ces trois dernières localités précisément dans l'Hérault et non éloignées de Lodève. — A noter les Leuze de Belgique, d'Alsace et de Suisse, qui sont tous des *Lutosa* ou *Lutosus locus*. — J. Hannezo. »

Il y aurait eu à Arles une *porta Lutosa*, qui pourrait correspondre à la « porte des Marais » (Albanès, *G. Chr. nov.*, c. 95, *et paludibus et porta Lutosa*) : mais le manuscrit du document n'a pas été retrouvé.

Chamerande (cf. p. 130). — « Connaissant les lieux, je pense que Chamerande signifie simplement « bord de la courbe » (*cam* = courbe ») : à cet endroit la voie romaine de Lyon à Tournus et Louhans par la rive gauche de la Saône, fait un gros crochet à cause des marais de Nizeret. — J. Hannezo. »

C. JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

C. Clemen, *Fontes historiae religionis persicae*. Bonn, Marcus et Weber, 1920; 1 vol. in-8° de 116 pages.

La librairie Marcus et Weber, de Bonn, dont nous analysions régulièrement avant la guerre les publications, est la première maison allemande qui recommence à nous faire parvenir ses ouvrages. Après la série des *Kleine Texte für Vorlesungen und Uebungen* et celle des *Tabulae in usum Scholarum*, elle inaugure une collection nouvelle : *Fontes historiae religionum, ex auctoribus graecis et latinis collectos, subsidiis societatis rhenanae promovendis litteris*. C'est le directeur de la dite collection, Carolus Clemen, qui en édite le 1er fascicule : *Fontes historiae religionis persicae*.

Ce volume ne comprend que les textes littéraires : inscriptions et papyrus en sont exclus. Les auteurs se suivent dans leur ordre chronologique. Xanthos de Lydie ouvre la marche, qui se ferme avec Nicéphore Calliste. Grouper, pour une période de dix-sept à dix-huit siècles, tant de témoignages épars était une œuvre des plus utiles. Les passages fondamentaux sur la religion perse, ceux d'Hérodote, de Strabon, de Plutarque, sont à la portée de tout le monde. Mais, parmi les 134 autres noms qui figurent à l'index du recueil, il en est beaucoup que l'on n'a guère sous la main. Puis, le rapprochement même de ces extraits a une singulière valeur instructive. Ajoutons que l'éditeur donne les meilleures leçons des manuscrits, en ayant soin d'indiquer en note les variantes qui peuvent offrir un intérêt historique. Ce petit livre, qui fait bien augurer des suivants, rendra de précieux services.

GEORGES RADET.

O. Hamelin, *Le Système d'Aristote*, publié par L. ROBIN, Paris, Alcan [1920]. 1 vol. in-8°, III-427 p., prix 16 fr. net.

La publication, par M. L. Robin, des vingt et une leçons professées en 1904-05 à l'École normale supérieure par Hamelin, sera accueillie avec une égale satisfaction par les philosophes et par les philologues. Les premiers seront heureux d'être à même de pénétrer la pensée aristotélicienne, à la suite d'un penseur auquel vingt-cinq années d'études constantes avaient assuré une maîtrise incomparable dans la possession de cette doctrine ; les philologues suivront avec un profond intérêt les discussions sur la chronologie, le classement et l'authenticité des textes d'Aristote et sur certaines conjectures verbales, discus-

sions qui révèlent en Hamelin le disciple merveilleusement informé, mais aussi l'égal de Bonitz, de Waitz, de Trendelenburg, de Susemihl.

La tâche de l'éditeur, M. L. Robin, a été facilitée non seulement par sa familiarité personnelle avec l'enseignement d'un maître dont il a été l'élève, mais par le soin avec lequel Hamelin avait rédigé la plupart de ses leçons dans le plus minutieux détail. Une des leçons, la neuvième, sur l'*Opposition des concepts*, avait déjà paru dans l'*Année philosophique* de Pillon (1905). Pour celles qui n'étaient pas entièrement rédigées, M. Robin a pu disposer de notes abondantes préparées par Hamelin et de celles qu'avait prises un auditeur du cours d'Hamelin, Bianconi, tombé glorieusement durant la première année de la guerre au cours d'une attaque. Toutes ces garanties, jointes à l'autorité personnelle de l'éditeur en matière de philosophie ancienne, nous permettent de voir dans l'œuvre que vient de publier la maison Alcan l'expression authentique et fidèle de la pensée à la fois érudite et profonde du maître enlevé à la philosophie par un accident tragique.

Ajoutons qu'un copieux index alphabétique, grec et français, ajouté aux leçons d'Hamelin par M. Robin, en facilite grandement la lecture. Précaution utile, car cette lecture n'est ni facile, ni attrayante La langue d'Hamelin est l'image de sa pensée : probe, sévère, extraordinairement ramassée, dédaigneuse de toute élégance, trop souvent dédaigneuse même de cette clarté extérieure qui consiste à aller à la ligne toutes les fois que la division évidente des idées le permettrait.

Il est impossible d'entrer ici dans le détail d'une œuvre aussi touffue. Bornons-nous à en indiquer la disposition générale et la méthode.

Il semble ressortir du bref avant-propos de l'éditeur que le titre adopté, *Système d'Aristote*, a été choisi par Hamelin lui-même. Il est probable que le dessein d'Hamelin était bien de faire un exposé intégral de la doctrine aristotélicienne, sinon il n'eût point consacré cinq longues leçons à des problèmes qui, malgré leur importance, ne sont après tout que des préliminaires (vie d'Aristote, histoire, classification et chronologie de ses écrits); il n'eût pas donné moins de développements à la métaphysique et à la physique qu'à la logique, qui n'est — Hamelin le rappelle lui-même — qu'une « propédeutique » ; il n'eût point enfin totalement sacrifié les sciences pratiques et poétiques, éthique, politique, économique et rhétorique. Et sans doute on peut soutenir avec M. Robin que, tel que nous le possédons, cet exposé de la pensée d'Aristote est « systématique », et que les chapitres qu'il contient éclairent ceux mêmes qui manquent; il n'en reste pas moins que nous n'avons d'Hamelin qu'un Aristote très incomplet.

En voici d'ailleurs le plan : Leçon I : vie d'Aristote ; II à V : histoire, classification, chronologie des œuvres ; VI : point de départ et division du système ; VII-XIV : logique ; XV-XX : physique ; XXI : théorie de l'Etre (métaphysique). Manquent donc totalement la morale, la

politique, esthétique et même, dans une large mesure, l'histoire naturelle, encore qu'il soit abondamment parlé, dans les premiers chapitres, des écrits relatifs à ces disciplines.

C'est, en somme, la logique qui tient la place d'honneur dans ce livre; et l'on peut assurer que sur cette partie de la philosophie d'Aristote rien n'a été écrit d'aussi complet, d'aussi pénétrant, d'aussi profond que ces chapitres qui laissent de loin Prantl, Heinze, Zeller lui-même et Gomperz. On remarquera, en particulier, les chap. IX sur l'*Opposition des Concepts* et XII sur les *Syllogismes modaux*, où Hamelin déploie l'ingéniosité la plus subtile dans l'explication des plus difficiles parties des *Premiers Analytiques*.

Quant aux derniers chapitres, on remarquera qu'Hamelin renvoie l'exposé de la métaphysique à la fin du système, en tout cas après la physique. C'est là une originalité, et c'est le point sur lequel Hamelin se sépare le plus radicalement de Zeller, qui reste, malgré tout, il est loin de s'en cacher, son principal inspirateur. L'ordre adopté par Zeller et par quantité de commentateurs, et qui consiste à aller de la philosophie première aux sciences de la nature, est, selon Hamelin « au point de vue aristotélicien, une hérésie » (p. 88). C'est l'ordre inverse qui est le véritable. L'esprit réaliste d'Aristote s'attache d'abord au donné, au sensible; et c'est parce que l'analyse du sensible ne permet de rien saisir, sinon des accidents et le mouvement par lequel la matière se porte vers une forme immobile qui lui est extérieure, c'est parce que le réel véritable, la substance prise en elle-même se dérobe à l'enquête du physicien, qu'Aristote institue la théorie de l'être en tant qu'être et en fait une science à part, la science suprême, la « philosophie première » — « première » en excellence, mais « seconde » quant à l'ordre de la connaissance.

Quant à la méthode, elle se présente avec un fort relief et une remarquable continuité. Elle est à la fois historique et critique. Hamelin procède constamment du dehors au dedans, c'est-à-dire qu'à l'occasion des problèmes posés aussi bien pour l'exégèse des textes que pour l'interprétation philosophique, il examine d'abord les solutions données par les historiens et les commentateurs, en commençant de préférence par les plus éloignés d'Aristote. Il critique ces solutions les unes par les autres, élimine celles qui apparaissent ainsi ruineuses, remonte le courant de la tradition pour invoquer le témoignage des critiques les plus voisins d'Aristote, Théophraste, Eudème, Platon, etc.; enfin, c'est au texte lui-même qu'il demande la solution définitive des difficultés qui peuvent subsister. Aristote prononce en dernier appel; et bien souvent, au cours de ce minutieux procès, c'est le dernier interprète français d'Aristote qui apparaît comme le juge le plus informé, le plus sagace et le plus familier avec la doctrine du maître du Lycée.

TH. RUYSSEN.

Jérôme Carcopino, *La loi de Hiéron et les Romains*. Paris, de Boccard, 1914 (paru en 1919); 1 vol. in-8° de XII-307 pages.

M. Carcopino a étudié avec plaisir le *De Frumento*, discours modeste, mais qui « sans phrases vaines, fait pénétrer l'historien au cœur même de la réalité ». Dans un article sur *La Sicile agricole au dernier siècle de la République romaine*, il en avait déjà tiré bien des renseignements utiles qui y demeuraient cachés. Ici, selon le programme qu'il s'est tracé, il nous a montré, d'une manière magistrale, « l'organisation de l'impôt direct tel que la République romaine l'a prélevé dans la plus ancienne de ses provinces ».

Avant la conquête romaine, la Sicile, dont le blé faisait la principale richesse, était soumise en son entier au régime des dîmes, remontant sans doute à l'époque de Gélon. Au IIIe siècle, Hiéron II, dans ses États, qui comprenaient Syracuse, Leontini et quelques autres cités, modifia l'ancien système par une loi, souvent citée dans le *De Frumento* sous le nom de *lex hieronica*. Cicéron ne nous en a pas donné la teneur d'une manière explicite : pourtant, on peut dégager de son discours les dispositions principales de cette loi. Elle déterminait essentiellement les modalités de la ferme de la dîme : recensement des *aratores*, déclaration des arpents emblavés, contrats ou *pactiones* entre décimateurs et contribuables, intervention du « magistrat sicilien » qui est l'arbitre des contrats privés. La ferme sicilienne, instituée par la *lex hieronica*, présente de notables analogies avec la ferme égyptienne, organisée par Ptolémée Philadelphe pour l'ἀπόμοιρα des fruits et du vin. En faut-il conclure avec Wilcken, Rostowzew et M. Carcopino que la loi de Hiéron procède de celle de Ptolémée? Le doute est permis. Mais il est assuré que la *lex hieronica*, conçue dans l'esprit ordinaire de la législation hellénique, présentait de grands avantages, empêchait la fraude du contribuable et l'exaction du décimateur.

Les Romains ont incorporé tout d'une pièce la loi de Hiéron dans leur système; ils l'ont étendue à la Sicile tout entière, d'abord par l'intermédiaire des édits prétoriens, puis par la *lex Rupilia*. Ce faisant, ils ont paru respecter la condition antérieure des Siciliens et ménager leurs droits acquis. Cicéron célèbre cette sagesse; mais un homme, un scélérat, Verrès, en aurait enlevé le bénéfice au peuple romain par l'arbitraire et la violence de ses procédés. En est-il tout à fait ainsi?

La législation romaine maintient l'adjudication des dîmes, *ager* par *ager* et année par année ; l'adjudication a lieu en Sicile ; elle est ouverte à tous, même aux cités qui peuvent ainsi racheter leur contribution. La dîme n'étant pas adjugée à Rome, ne peut tomber aux mains de

ces grandes sociétés publicaines qui furent de si redoutables organes d'exploitation. Dans la procédure du contentieux des dîmes, on discerne mal les éléments qui préexistaient à la juridiction romaine; pourtant, il semble que certaines dispositions de la loi de Hiéron, par exemple la reconnaissance du *forum* du défendeur comme seul compétent dans les procès entre décimateurs et contribuables, apportaient des garanties qui, en principe, continuaient à jouer à l'époque romaine. Or, il se trouve qu'à l'application, les apparentes garanties tournent au détriment des Siciliens. L'exclusion des sociétés publicaines laisse des décimateurs isolés, impuissants vis-à-vis d'un préteur maître absolu; il les choisira et les dirigera à son gré. En consacrant à leur profit la procédure extrajudiciaire de la *pignoris capio*, en recourant à la juridiction criminelle qui le dégage des restrictions imposées par la procédure civile du contentieux des dîmes, le préteur, qui « commande toutes les avenues de la justice dans sa province », mettra toute sa force au service des décimateurs avec lesquels il s'entendra et qui seront ses instruments. Il obligera ainsi cités et particuliers à des transactions ruineuses où il trouvera ample matière à profits.

La conquête romaine a introduit, à côté de la dîme, le système des achats forcés; on en distingue des catégories différentes, seconde dîme, *frumentum imperatum*, *frumentum in cellam*; mais, pour toutes, le principe est le même : il y a réquisition d'une quantité déterminée de grains à un cours fixé. Aux yeux de Cicéron, ce n'est pas une charge nouvelle imposée aux Siciliens par les vainqueurs; il fallait bien nourrir le peuple romain; mais ne remboursait-on pas en espèces le grain réquisitionné? En fait, ce remboursement est l'occasion des plus malpropres tripotages : le préteur, profitant de la mobilité des cours, utilise savamment la hausse et la baisse pour aggraver à son profit la charge déjà lourde des réquisitions légales. L'application de la loi et même l'observation de certaines coutumes admises par l'usage — entre autres le bénéfice conféré par l'*aestimatio* — sont remises à la discrétion.

Les Romains n'ont cessé d'ajouter des charges nouvelles à la *lex hieronica*. M. Carcopino a examiné minutieusement la situation fiscale des cités siciliennes; à part de rares cités privilégiées, les autres — 57 sur 65 — soumises à la dîme et aux réquisitions, ont une condition précaire. Verrès la rend intolérable; venu dans la province avec un dessein bien déterminé et un savoir-faire déjà éprouvé; il fait « de la législation des dîmes un sûr instrument de lucrative oppression » par l'alliance avec les décimateurs. C'était un malhonnête homme; mais s'il a pu mettre la Sicile en coupe réglée, il faut bien reconnaître que la République romaine n'avait pas su prendre vis-à-vis de lui — comme vis-à-vis des autres gouverneurs — les précautions nécessaires. Il a pu tout à loisir voler les Siciliens, les Romains établis en Sicile,

l'État romain, et ne laisser dans la province que des ruines malaisément réparables et qui en fait ne furent pas réparées. La décadence économique de la Sicile commence avec Verrès; mais, plus qu'à Verrès, elle est due « au régime bâtard que Rome et les préteurs de Rome ont substitué hypocritement à la législation primitive ».

On sait de reste quelle fut la condition des provinces à l'époque de la République romaine. L'ouvrage de M. Carcopino nous montre que la Sicile, province préférée des Romains, dit Cicéron, ne connut guère les avantages de cette préférence. Des faits, des chiffres, des discussions, il se dégage une sorte d'émotion qui rend singulièrement attrayante la lecture de cette étude technique. Notons aussi que M. Carcopino, tout en faisant, avant tout, excellente œuvre d'historien, nous a donné en maints endroits d'intéressants aperçus sur les procédés d'avocat de Cicéron. On perdrait sa peine à réhabiliter Verrès et M. Carcopino n'a eu garde de tenter cette ingrate besogne; mais on peut reconnaître que Cicéron, sans jamais inventer de toute pièce le fond de ses accusations, par une habileté d'exposition a attribué à Verrès des initiatives juridiques là où il ne fit que fausser le jeu d'une législation existante.

P. ROUSSEL.

Sancti Augustini vita, scripta a Possidio episcopo. Edited with revised text, introduction, notes and an english version by **Herbert T. Weiskotten.** Princeton, University, Press, 1919; 1 vol. in-12 de 174 pages.

La meilleure de toutes les biographies de saint Augustin est certainement celle qu'il a écrite lui-même dans ses *Confessions*. Elle peut toutefois être avantageusement complétée par celle qui est due à la plume de son ami Possidius. Composée peu de temps après la mort de l'évêque d'Hippone, entre 432 et 439, elle apporte de précieux renseignements sur le caractère du saint, sur son âpreté à combattre l'hérésie, sur le zèle qu'il manifesta dans le gouvernement de son église, sur ses derniers moments et sur sa mort. Aussi faut-il remercier M. Herbert T. Weiskotten d'en avoir donné une édition critique, accompagnée d'une fort élégante traduction anglaise, de remarques ingénieuses sur la constitution du texte, d'une bibliographie sommaire. Peut-être y aurait-il quelques réserves à faire sur la liste des ouvrages qu'il cite, où des livres d'un caractère très général comme le *Manuel des institutions romaines* de M. Bouché-Leclercq tiennent la place de travaux particuliers, à coup sûr plus importants pour la vie de saint Augustin, qui ne sont même pas cités. L'édition elle-même a été faite consciencieusement, n'est pas dépourvue de valeur scientifique et mérite à tous égards d'être signalée.

AUGUSTIN FLICHE.

M. T. Feghali, *Étude sur les emprunts syriaques dans les parlers arabes du Liban* (extr. des *Mémoires de la Société de linguistique*, t. XXI). Paris, Champion, 1 vol. in-8° de XVI-98 pages.

M. Feghali, étudiant en détail un parler arabe-libanais [1], a eu l'excellente idée de rechercher tout ce qui, dans ce parler et les parlers voisins, porte trace d'une origine araméenne : en effet, l'araméen a été longtemps (environ de la fin du IIe siècle avant J.-C. au XIIe après) la langue de tout le Liban. S'il en est maintenant tout à fait disparu dans l'usage parlé, le syriaque littéraire est encore utilisé chez les Maronites comme langue liturgique ; les clercs en perpétuent l'étude grammaticale (p. 12).

Une introduction géographique et historique (p. 1-15) situe heureusement l'étude. Le corps de l'ouvrage (p. 17 à 80 et p. 87 à 94) est une liste des mots d'origine syriaque qui sont en usage à Kfar 'Abîda, c'est-à-dire dans un bourg chrétien du Liban central (avec quelques additions concernant d'autres localités). Cette liste devait être établie avec prudence. En effet, si la majorité des racines sont communes à l'araméen et à l'arabe, et si nombre d'entre elles ont exactement les mêmes sons en arabe moderne et en syriaque, il faut se garder d'attribuer à l'araméen tout ce qui dans un parler moderne *arabe* est commun aux deux langues ; car la substitution de l'arabe à l'araméen (aidée, il est vrai, dans son accomplissement par la parenté des deux langues) est chose faite ; donc, *sauf preuve du contraire*, les mots de ce parler sont arabes, comme la phonétique, la morphologie et la syntaxe. M. Feghali, avec un soin et une conscience dont on ne saurait trop le louer, s'est attaché à faire cette « preuve du contraire » pour chacun des quelque deux cent quarante mots qu'il a retenus dans son catalogue.

Suivant la qualité de la preuve, M. Feghali range les mots en deux grandes catégories. Dans la première, l'origine araméenne est évidente, parce que la racine attestée anciennement sous des formes différentes en arabe et en araméen a dans le parler moderne la forme araméenne ; ainsi *máśha* « extrême-onction », comparé à la racine « oindre » *mᵉšaḥ* en syriaque, *masaha* en arabe classique. Dans la seconde catégorie le mot ayant la même forme qu'il a ou pourrait avoir en arabe, son origine araméenne est prouvée historiquement, soit parce que l'arabe ne possède aucun correspondant, soit parce que le correspondant phonétique arabe a un sens différent, soit enfin parce qu'un détail de forme dénonce clairement le rapport avec le syriaque ; ex. : *sáuṣa* « piauler », syriaque *sausī*, même sens ;

1. Sur son livre, *Le parler de Kfar 'Abîda, Liban-Syrie*, cf. W. Marçais, *Rev. Ét. anc.*, 1920, p. 70-72.

l'arabe a *sa'ā*. C'est par distraction sans aucun doute que M. Feghali a rangé dans cette classe, p. 63, des mots en *š* qui n'ont pas de correspondant arabe; en effet, s'il en existait un, il aurait *s;* il s'agit donc de mots de la première classe.

Il est fâcheux aussi que M. Feghali refasse, dans la 2e classe, des articles complets pour des mots déjà étudiés dans la 1re classe, sous prétexte que, l'une des consonnes du mot étant différente en arabe et en syriaque, une autre est commune aux deux langues. Il y a même des répétitions à l'intérieur de la 2e classe : ainsi, *fösqiye* « bande d'étoffe pour attacher l'enfant au berceau », en syriaque *pesqīθō*, a son intéressant article coupé en deux parties, l'une sous *q*, p. 56, l'autre sous *s*, p. 64. Ces fautes d'exposition auraient été évitées par un système de renvois judicieusement établi.

Un cas particulier se rattachant à la seconde catégorie est celui où un mot syriaque, par suite de l'évolution phonétique qui aboutit au consonantisme de Kfar 'Abîda, a pris une forme plus proche de l'arabe ancien que du syriaque; ainsi, *(l)ābûl* « râcloir du laboureur », en syriaque *'āβūθō*, avec deux spirantes araméennes qui sont inexistantes actuellement à Kfar 'Abîda. M. Feghali a eu tort de confondre ce cas particulier dans sa 3e classe (α, β, γ, δ, p. 66 à 70) avec une catégorie tout à fait autre. En effet, la 3e classe (à partir de ε, p. 71) groupe des emprunts à forme hybride où une des consonnes a un traitement qui ne peut être dû qu'à l'arabe, à l'exclusion du syriaque : ainsi, *jālût* « captivité (des Hébreux) », en face de syr. *gōlūθō*.

De telles formes peuvent s'expliquer de différentes manières dans le détail, surtout par croisements et étymologies populaires chez les ignorants et sentiment des correspondances phonétiques chez les lettrés. Leur trait commun est un traitement phonétique qui apparaît comme exceptionnel à Kfar 'Abîda. En réalité, il aurait fallu y joindre d'autres exceptions, qui sont étudiées dans la 1re classe et ailleurs; en effet, on n'attend qu'un traitement pour chaque consonne syriaque; or, le syriaque *g* a un triple traitement *k*, *q*, *γ* suivant les mots (p. 38 et suiv., sans compter *j*, p. 71); *p* est représenté par *b*, p. 47, ou par *f*, p. 66 et suiv. (car les consonnes *g* et *p* ne s'introduisent pas à Kfar 'Abîda à la faveur des emprunts syriaques); les interdentales θ, ḏ ont les traitements *t* et *d* (voir p. 69-70), mais aussi *s* (*Baskenta* <**baiθ kīnūθō*, p. 69) et *z* (p. 79).

Que faut-il en conclure ? C'est qu'on se trouve en présence d'emprunts syriaques de diverses provenances dans le temps et dans l'espace. En effet, certains sont connus en arabe classique, d'autres qui n'y sont pas attestés ont été signalés au Maghrib et sont sans doute d'arabe commun; car il serait difficile de les expliquer tous par des survivances puniques, suivant l'idée qu'exprime M. Feghali, p. 53 n. Dans le domaine syrien même, certains mots de Kfar 'Abîda peuvent

être des emprunts à Beyrouth, Damas, plus anciennement à des centres babyloniens. Pas plus qu'en domaine roman, un parler local du domaine arabe ne peut être considéré comme exempt d'influences de centres linguistiques régionaux.

M. Feghali a passé à côté de cette notion des « couches d'emprunts » qui ne lui était cependant pas étrangère (voir l'étude sur Kfar ʿAbîda, p. 63), ce qui l'a égaré dans ses recherches : ainsi, l'essai d'explication des traitements $z = \hat{z}$ et $\gamma = g$ par la phonétique syntactique, p. 79 (explication qui ne s'applique qu'à l'initiale) tombe à faux et était inutile. Ce qu'il aurait fallu, après avoir prouvé l'origine syriaque de tous les emprunts étudiés — (la preuve est bien faite par M. Feghali, sauf pour quelques mots de la 2e classe qui, attestés en plusieurs domaines de l'arabe moderne, peuvent être considérés comme simplement omis par les lexicographes de l'arabe classique) — c'était regrouper ces emprunts suivant les traitements phonétiques, réguliers ou exceptionnels.

Alors, il serait apparu que, si beaucoup des mots étudiés sont, suivant l'idée de M. Feghali (p. 15), des *survivances*, autrement dit n'ont cessé d'être employés au Liban, autrefois comme termes du langage araméen, plus tard comme emprunts araméens en arabe, pour d'autres mots il y a discontinuité dans la tradition, c'est-à-dire *emprunt* véritable. On ne saurait en effet distinguer survivances et emprunts sans un critérium phonétique. Assez bizarrement M. Feghali a cru pouvoir le faire par une distinction sémantique (mots de la vie matérielle : survivance ; de la vie spirituelle : emprunts); c'est là une idée fausse ; mais si elle dépare la conclusion (p. 95), elle n'enlève rien au très intéressant appendice-répertoire où M. Feghali a classé les emprunts suivant leur sens. Ils se rangent dans deux catégories : mots agricoles et mots religieux ; les envahisseurs qui ont apporté l'arabe au Liban n'étaient, comme on sait, ni agriculteurs ni chrétiens.

Un petit chapitre est consacré par M. Feghali aux rapports de morphologie et de syntaxe entre le parler moderne arabe de Kfar ʿAbîda et le syriaque; certains rapprochements sont à retenir; toutefois, la plupart des faits s'expliquent à l'intérieur de l'arabe, comme il ressort de l'étude complète du parler de Kfar ʿAbîda et de comparaisons avec d'autres parlers modernes.

Au total, cet ouvrage de M. Feghali sur un sujet longtemps négligé ne saurait manquer d'être très bien accueilli de tous les sémitisants.

MARCEL COHEN.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Éditions Guillaume Budé : Platon, Théophraste, Lucrèce. — La Société qui s'est créée chez nous pour la publication des textes grecs et latins et qui a pris le nom d'Association Guillaume Budé (cf. *Revue,* 1915, p. 222-225; 1916, p. 65-69 et 306-308; 1917, p. 73-74, 155 et 235-236) vient, après les difficultés inévitables du début et malgré les circonstances défavorables qui ont singulièrement compliqué sa tâche, d'entrer dans la période féconde des réalisations. Quatre noms ouvrent cette *Collection des Universités de France :* Platon, tome I *(Introduction, Hippias Mineur, Alcibiade, Apologie de Socrate, Euthyphron, Criton),* texte établi et traduit par Maurice Croiset; Théophraste, *Caractères,* texte établi et traduit par Octave Navarre; Lucrèce, *De la Nature,* tomes I et II, texte établi et traduit par Alfred Ernout.

De sobres et substantielles introductions, où l'on dit l'essentiel sur la vie des auteurs, la nature des ouvrages et les leçons des manuscrits, un texte établi avec le plus grand soin, des traductions fidèles et précises, une exécution typographique parfaite, un papier de belle pâte qui ne se ressent pas de la crise où l'industrie du livre se débat, des prix de vente très abordables, telles sont les qualités éminentes qui recommandent au public savant ou simplement éclairé la collection nouvelle.

La Société d'édition « Les Belles Lettres », qui a la direction matérielle de l'entreprise, mérite que son courageux effort trouve sa récompense. Récemment, à Bayonne, je voyais en vitrine nos deux volumes grecs à couverture jaune avec la chouette d'Athéna et nos deux volumes latins à couverture rouge avec la louve capitoline. Que, dans cette ville de commerce, les traductions de Platon, de Théophraste et de Lucrèce fussent à l'honneur comme celles de Blasco Ibañez ou d'Annunzio et que Maurice Croiset, Octave Navarre et Alfred Ernout prissent ainsi leur part de la popularité dont Georges Hérelle jouit sur les rives de l'Adour, cela m'a paru d'un excellent augure.

GEORGES RADET.

Déesses mères. — En 1917, il a paru dans les *Skrifter* d'Upsal (t. XX) une étude de 170 pages due à la plume du savant connu, M. Johansson. Ce travail rédigé en allemand est intitulé : *Sur la déesse védique Dhisánā (contribution à l'étude du culte de la fécondité dans l'Inde).* Les conclusions en sont importantes pour la question des *mātres* sur laquelle M. C. Jullian est si souvent revenu dans sa *Chro-*

nique gallo-romaine, v. en particulier et surtout le n° de janvier-mars dernier (XXII, pp. 53 et 56). Il existait dès l'époque indo-européenne (v. Johansson, p. 167) « un groupe de déesses foncièrement apparentées à la Terre-Mère : ce sont dans l'Inde les *mātáras*[1] (et autres noms), en Italie et en Gaule les *mātres* ; dans la mythologie scandinave les *dis-ir* (*Valkyries*, etc.) ». — Les *mātres* sont donc très anciennes et les Germains n'ont rien passé de ce culte aux Gaulois. Au contraire, et il en est de même, on le sait, pour le vocabulaire et les institutions, les Italo-Celtes ont conservé plus fidèlement ici un trait ancien qui ne se retrouve que sur le domaine indo-iranien. On voit que la thèse de M. C. Jullian trouve dans l'ouvrage cité une confirmation inattendue.

A. CUNY.

Les épées grecques d'Ampurias. — Nous avons signalé précédemment (*Revue*, 1920, p. 73) la découverte d'une catapulte romaine dans les fouilles d'Ampurias que réalise, sous la direction de M. Puig i Cadafalch, actuel président de la *Mancomunitat* catalane, la *Junta de Museus* barcelonaise, ayant pour chef des travaux l'éminent conservateur du *Museu d'Art i Arqueologia*, don Emili Gandia. Il ne sera pas superflu d'ajouter ici, à ce propos, que les spécialistes trouveront, dans la seconde édition du volume de Schramm : *Die antiken Geschütze der Saalburg*, parue à Berlin chez l'éditeur Weidmann en 1918, une étude minutieuse de ce précieux et unique vestige de la balistique de guerre romaine, qui y occupe les pp. 40 et *suiv.* et 75 et *suiv.* et qu'enfin le *Museu d'Art i Arqueologia* va faire exécuter, au laboratoire d'investigations archéologiques de l'*Institut d'Estudis Catalans*, par les soins du reconstructeur don Francesc Font, des moulages en plâtre de la catapulte, qui seront transmis aux principaux Musées d'Europe où se conservent des documents ayant trait aux machines de guerre romaines. Mais il importe, d'autre part, de signaler un nouvel enrichissement de la *Sala d'Empuries* du *Museu*, dont la pauvreté relative — car, avec l'Esculape et le *capet* d'Aphrodite, quelques vases reconstitués et d'assez nombreux fragments de céramique dite *ibérique*, ainsi que quelques autres vases, ou fragments grecs, c'est surtout la vitrine de la catapulte qui, jusqu'ici, y attirait l'attention — n'est, espérons-le, nullement définitive, vu que la campagne de fouilles de cette année pourrait fort bien être fructueuse. Cet enrichissement consiste en un faisceau d'épées provenant également des excavations pratiquées dans le sous-sol de la cité gréco-romaine.

C'est encore au zèle de don Emili Gandia que les archéologues sont redevables de la conservation de cette vénérable épave de la civilisation antique. Car, de même qu'il avait sauvé d'une ruine certaine la

1. Cf. surtout les *âpo mātáras* « Eaux Mères » rappelées par M. A. Meillet (*MSL.* t. XXI, p. 249).

fameuse catapulte en la transportant au *Museu* sur le massif même de terre où elle était encastrée — ce, afin d'éviter l'émiettement du fer oxydé par les siècles — ainsi a-t-il fait déposer en ce sûr asile ces armes qu'il a curieusement reconstruites et solidifiées. Celles-ci, par certains détails de forme et les objets qui les entouraient[1], remontent très vraisemblablement aux IIIe-IIe siècles avant notre ère. Le niveau archéologique où s'opéra la trouvaille est, d'ailleurs, celui de la seconde époque grecque. Ces épées étaient gisantes dans un étroit corridor attenant à une pièce et se trouvaient — en partie par suite de l'oxydation, en partie en conséquence de la flamme, dont l'action est attestée par des résidus cendreux — unies en un bloc compact, dont, cependant, trois ou quatre exemplaires purent être détachés.

Il semble que le pommeau de ces armes ait été de bois. Les fourreaux sont en fer, et reliés par des lamelles de bronze. Quelques-uns étaient vraisemblablement doublés de bois à l'intérieur. Elles ont, pour la plupart, un coulant destiné à introduire la courroie qui les fixait au ceinturon. On trouva près d'elles un nombre d'anneaux de bronze égal à celui des épées soit onze unités. Sans doute servaient-ils, grâce à de petites courroies spéciales, à maintenir l'arme dans cette position inclinée qui est, aujourd'hui encore, d'usage à la marche. Souhaitons que soit promptement publié l'ouvrage catalan en préparation, destiné à donner au monde savant une description exacte, sur la base des fouilles, de l'antique *Emporium*.

CAMILLE PITOLLET.

Lucus Furrinae. — Dans une brochure de 20 pages (*Les fouilles du Janicule à Rome : le lucus Furrinae et les temples des dieux Syriens*, Genève, éditions « Sonor », 1920), M. Gaston Darier, un de ceux qui dirigèrent les recherches de 1908, dresse un répertoire chronologique des travaux suscités par ces découvertes. Remercions-le de cette utile bibliographie.

G. RADET.

1. Des terres vernies noires de style grec et un fragment architectonique.

---

8 novembre 1920.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

Pages.

ALFARIC (P.). — Loisy, *Les Mystères païens et le Mystère chrétien* (bibl.). 148
— Saintyves, *Rondes enfantines et quêtes saisonnières* (bibl.). . . . 149
BESNIER (M.). — Le nom d'Alsace, Alesia et le deus Alisanus 204
BIAIS (Ch.). — Valeur stratégique de la région de Genève. 279
BLANCHET (A.). — Antiquités du Périgord et du Pays de Comminges. 123
— Le Dr Bouygues (nécrol.), ... 76
BOURCIEZ (É.). — Gilliéron, *La faillite de l'Étymologie phonétique* (bibl.). 150
BRÉHIER (É.). — *Aristotelis Meteorologicorum libri quattuor*, éd. Fobes (bibl.). . 60
— Robin, *Études sur la signification et la place de la physique dans la philosophie de Platon* (bibl.) 132
BREUER (J.). — Tonneaux de bois de l'époque romaine. 207
CAGNAT (R.). — C. Julius Crescens Didius Crescentianus, fondateur de la basilique Julia, à Djemila (Algérie) 97
CHABERT (S.). — Épitaphe de Claudianus, datée de l'an 520. 203
COHEN (M.). — Feghali, *Étude sur les emprunts syriaques dans les parlers arabes du Liban* (bibl.). 307
CONSTANS (L.-A.). — Notes sur quelques inscriptions d'Arles 171, 291
CUNY (A.). — Questions gréco-orientales : XII. L'inscription lydo-araméenne de Sardes. 259
— Déesses mères (chron.). 310
DOTTIN (G.). — Le celtique *clocca*. 39
FABIA (Ph.). — Aragon, *La céramique de Ruscino* (bibl.). 146
FLICHE (A.). — *Sancti Augustini vita scripta a Possidio episcopo*, éd. Weiskotten (bibl.). 306
GRENIER (A.). — Bellessort, *Virgile, son œuvre et son temps* (bibl.). 227
— Carcopino, *Virgile et les origines d'Ostie* (bibl.). 229
— Lantier, *Inventaire des Monuments sculptés préchrétiens de la Péninsule ibérique*, I. *Lusitanie, Conventus Emeritensis* (bibl.). 144
GUIGNEBERT (Ch.). — Waltzing, *Étude sur le Codex Fuldensis de l'Apologétique de Tertullien*; Id., *Tertullien, Apologétique : I, Texte établi d'après le Codex Fuldensis; II. Commentaire analytique* (bibl.). 65, 68
HAVET (L.). — « Camp de César ». 118
HOLLEAUX (M.). — Études d'histoire hellénistique : XI. Le prétendu recours des Athéniens aux Romains en 201/200; XII. L'Expédition de Philippe V en Asie (201 av. J.-C.). 77, 237
JULLIAN (C.). — Notes gallo-romaines : LXXXV. Questions hagiographiques, la légion thébaine; LXXXVI. Castrum Bagaudarum, les origines de Saint-Maur-des-Fossés; LXXXVII. Les Arènes de Lutèce et les théâtres amphibies de la Gaule; LXXXVIII. Les origines de la Savoie 41, 107, 187, 273
— Les quadrillages ruraux. 209
— César et le sud de la Russie (chron.). 156
— Liber coloniarum (chron.). 236
— Littérature chrétienne de l'Afrique (chron.). 156

Pages.

JULLIAN (C.). — Mariage romain (chron.) 236
— Les ports de Carthage (chron.) 236
— Chronique gallo-romaine 48, 124, 210, 298
— Espérandieu, *Catalogue des musées archéologiques de Nîmes : I. Cabinet des médailles, monnaies dites consulaires* (bibl.) . . . 235
— Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord :* t. IV. *La civilisation carthaginoïse* (bibl.) 140
— Institut suisse d'anthropologie générale, *Archives suisses d'anthropologie générale*, t. III (bibl.) 148
— Kurth, *Études franques* (bibl.) 152
— Lot, *Etude sur le Lancelot en prose* (bibl.) 154
— Parat, *Notices archéologiques villageoises de l'Avallonnais* (bibl.). 235
— Poulain, *Les fana ou temples gallo-romains de Saint-Aubin-sur-Gaillon* (bibl.) 61
— Tatarinoff, *Elfter Jahresbericht der Schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte* (bibl.) 62
LOTH (J.). — Le gallo-latin *brigantes* 121
MARÇAIS (W.). — Feghali, *Le parler arabe de Kfár ʿAbida, Liban-Syrie* (bibl.) . . . 70
NAVARRE (O.). — Boudreaux, *Le texte d'Aristophane et ses commentateurs* (bibl.) . 219
PIGANIOL (A.). — Hannibal chez les Péligniens 22
— Les *trinci* gaulois, gladiateurs consacrés 283
PITOLLET (C.). — La catapulte d'Ampurias (chron.) 73
— Les épées grecques d'Ampurias (chron.) 311
PUECH (A.). — Alfaric, *Les écritures manichéennes : I. leur constitution, leur histoire ; II. étude analytique* (bibl.) 62
RADET (G.). — L'Aphrodite archaïque de Lyon (chron.) 73
— Éditions Guillaume Budé : Platon, Théophraste, Lucrèce (chron.). 313
— Les origines magiques de la royauté (chron.) 236
— Les Sirènes (chron.) 73
— Solon (chron.) 236
— Syria (chron.) 156
— Lucus Furrinae (chron.) 312
— Éditions d'art Boissonnas, *La Grèce immortelle* (bibl.) 217
— Clemen, *Fontes historiae religionis persicae* (bibl.) 301
— Foucart, *Le culte des héros chez les Grecs* (bibl.) 57
— Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. V et VI (bibl.) 60
REINACH (Th.). — Une sorcière germaine aux bords du Nil 104
— Glotz, *Le travail dans la Grèce ancienne* (bibl.) 225
ROUSSEL (P.). — Médée et le meurtre de ses enfants 157
— Carcopino, *La loi de Hiéron et les Romains* (bibl.) 304
— Cuq, *Les nouveaux fragments du Code de Hammourabi sur le prêt à intérêt et les Sociétés* (bibl.) 131
— Hatzfeld, *Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique* (bibl.) . 138
— Foucart, *Les Mystères d'Éleusis* (bibl.) 134
RUYSSEN (Th.). — Hamelin, *Le Système d'Aristote* (bibl.) 301
SEURE (G.). — Connaîtrions-nous, enfin, un texte en langue thrace ? 1
VIOLLIER (D.). — Loeschke, *Lampen aus Vindonissa* (bibl.) 146
WALTZ (R.) — Plessis et Lejay, *Œuvres de Virgile* (bibl.) 226

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

I. Articles de fond.

1° Orient grec. — Questions gréco-orientales (**A. Cuny**) : XII. L'inscription lydo-araméenne de Sardes, p. 259-272. — Médée et le meurtre de ses enfants (**P. Roussel**), p. 157-170. — Études d'histoire hellénistique (**M. Holleaux**) : XI. Le prétendu recours des Athéniens aux Romains en 201/200, p. 77-96; XII. L'expédition de Philippe V en Asie (201 av. J.-C.), p. 237-258. — Connaîtrions-nous, enfin, un texte en langue thrace ? (**G. Seure**), p. 1-21. — Une sorcière germaine aux bords du Nil (**Th. Reinach**), p. 104-106.

2° Monde latin. — Hannibal chez les Péligniens (**A. Piganiol**), p. 22-38. — C. Julius Crescens Didius Crescentianus, fondateur de la basilique Julia, à Djemila, Algérie (**R. Cagnat**); p. 97-103.

3° Antiquités nationales. — Notes gallo-romaines (**C. Jullian**) : LXXXV. Questions hagiographiques, la légion thébaine, p. 41-47; LXXXVI. Castrum Bagaudarum, les origines de Saint-Maur-des-Fossés, p. 107-117; LXXXVII. Les Arènes de Lutèce et les théâtres amphibies de la Gaule, p. 187-203; LXXXVIII. Les origines de la Savoie, p. 273-282. — Valeur stratégique de la région de Genève (**Ch. Biais**), p. 279-280). — Notes sur quelques inscriptions d'Arles (**L.-A. Constans**), p. 171-186 et 291-297. — Les *trinci* gaulois, gladiateurs consacrés (**A. Piganiol**), p. 283-290. — « Camp de César » (**L. Havet**), p. 118-120. — Le nom d'Alsace, Alesia et le deus Alisanus (**M. Besnier**), p. 204-206. — Le celtique *clocca* (**G. Dottin**), p. 39-40). — Le gallo latin *brigantes* (**J. Loth**), p. 121-122. — Épitaphe de Claudianus, datée de l'an 520 (**S. Chabert**), p. 203. — Antiquités du Périgord et du Pays de Comminges (**A. Blanchet**), p. 123-124. — Les quadrillages ruraux (**C. Jullian**), p. 209. — Tonneaux de bois de l'époque romaine (**J. Breuer**), p. 207-209).

II. Chronique.

Chronique des études anciennes. — Syria (**G. Radet**), p. 156. — Les origines magiques de la royauté (**G. Radet**), p. 236. — Solon (**G. Radet**), p. 236. — Éditions Guillaume Budé : Platon, Théophraste, Lucrèce (**G. Radet**), p. 313. — L'Aphrodite archaïque de Lyon (**G. Radet**), p. 73. — Les Sirènes (**G. Radet**), p. 73. — Déesses mères (**A. Cuny**), p. 310-311. — Lucus Furrinae (**G. Radet**), p. 312. — César et le sud de la Russie (**C. Jullian**), p. 156. — Mariage romain (**C. Jullian**), p. 236. — Le liber coloniarum (**C. Jullian**), p. 236. — Littérature chrétienne de l'Afrique (**C. Jullian**), p. 156. — Les ports de Carthage (**C. Jullian**), p. 236. — La catapulte d'Ampurias (**C. Pitollet**), p. 73-76. — Les épées grecques d'Ampurias (**C. Pitollet**), 311-312. — Le Dr Bouygues (**A. Blanchet**), p. 76.

Chronique gallo-romaine (**C. Jullian**), p. 48-56, 124-130, 210-216, 298-300.

III. Bibliographie.

1° Orient grec. — É. Cuq, Les nouveaux fragments du Code de Hammourabi sur le prêt à intérêt et les Sociétés (**P. Roussel**), p. 131-132. — C. Clemen, Fontes historiae religionis persicae (**G. Radet**), p. 301. — Éditions d'art Boissonnas, La Grèce immortelle (**G. Radet**), p. 217-219. — P. Boudreaux, Le texte d'Aristophane et ses commentateurs (**O. Navarre**), p. 219-225. — L. Robin, Études sur la signification et la place de la physique dans la philosophie de Platon (**É. Bréhier**), p. 132-134. — Aristotelis Meteorologicorum libri quattuor, éd. Fobes (**É. Bréhier**), p. 60. — O. Hamelin, Le Système d'Aristote, éd. L. Robin (**Th. Ruyssen**), p. 301-304. — P. Foucart, Le culte des héros chez les Grecs (**G. Radet**), p. 57-59. — P. Foucart, Les Mystères d'Éleusis (**P. Roussel**), p. 134-138. — G. Glotz, Le travail dans la Grèce ancienne (**Th. Reinach**), p. 225-226. — J. Hatzfeld, Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique (**P. Roussel**), p. 138-140.

2° Monde latin. — J. Carcopino, La loi de Hiéron et les Romains (**P. Roussel**), p. 304-306. — F. Plessis et P. Lejay, Œuvres de Virgile (**R. Waltz**), p. 226-227. — A. Bellessort, Virgile, son œuvre et son temps (**A. Grenier**), p. 227-229. — J. Carcopino, Virgile et les origines d'Ostie (**A. Grenier**), p. 229-234. — R. Lantier, Inventaire des Monuments sculptés préchrétiens de la Péninsule ibérique, I : Lusitanie, Conventus Emeritensis (**A. Grenier**), p. 144-146. — S. Loeschke, Lampen aus Vindonissa (**D. Viollier**), p. 146-147. — St. Gsell, Histoire ancienne de l'Afrique du Nord; t. IV: La civilisation carthaginoise (**C. Jullian**), p. 140-144.

3° Antiquités nationales. — C. Jullian, Histoire de la Gaule, t. V et VI: La civilisation gallo-romaine (**G. Radet**), p. 60-61. — G. Poulain, Les fana ou temples gallo-romains de Saint-Aubin-sur-Gaillon, Eure (**C. Jullian**), p. 61. — E. Espérandieu, Catalogue des Musées archéologiques de Nîmes, I: Cabinet des médailles, monnaies dites consulaires (**C. Jullian**), p. 235. — H. Aragon, La céramique de Ruscino (**Ch. Fabia**), p. 146. — A. Parat, Notices archéologiques villageoises de l'Avallonnais (**C. Jullian**), p. 235. — P. Saintyves, Rondes enfantines et quêtes saisonnières, les liturgies populaires (**Pr. Alfaric**), p. 149-150. — J. Gilliéron, La faillite de l'Étymologie phonétique (**É. Bourciez**), p. 150-152. — G. Kurth, Études franques (**C. Jullian**), p. 152-154. — F. Lot, Étude sur le Lancelot en prose (**C. Jullian**), p. 154-155.

4° Préhistoire. — E. Tatarinoff, Elfter Jahresbericht der Schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte (**C. Jullian**), p. 62. — Institut suisse d'Anthropologie générale, Archives suisses d'anthropologie générale, t. III (**C. Jullian**), p. 148.

5° Monde chrétien et arabe. — A. Loisy, Les Mystères païens et le Mystère chrétien (**Pr. Alfaric**), p. 148-149. — Pr. Alfaric, Les écritures manichéennes, I : Leur constitution, leur histoire ; II: Étude analytique (**A. Puech**), p. 62-65. — J.-P. Waltzing, Étude sur le Codex Fuldensis de l'Apologétique de Tertullien; Id., Tertullien, Apologétique ; I : Texte établi d'après le Codex Fuldensis ; II : Commentaire analytique (**Ch. Guignebert**), p. 65-70. — Sancti Augustini vita scripta a Possidio episcopo, éd. Weiskotten (**A. Fliche**), p. 306. — M.-T. Feghali, Étude sur les emprunts syriaques dans les parlers arabes du Liban (**M. Cohen**), p. 307-309. — M.-T. Feghali, Le parler arabe de Kfár ʿAbida, Liban-Syrie (**W. Marçais**), p. 70-72.

IV. Gravures.

Carte de l'itinéraire des campagnes d'Hannibal chez les Péligniens, p. 22. — Inscriptions d'Arles, p. 171-185. — Inscription de Gex, p. 282. — Bague du Musée de Sofia, trouvée à Erezovo en Thrace, avec inscription sur le chaton, p. 3.